

NOTES

Unprovided Cases

Notes on Standing Order 1:

1. The 1867 Rule 116 was adopted on December 20, 1867 (*Journals*, pp. 115-25).
2. See for example, Speaker's rulings in *Journals*, May 7, 1868, p. 297; April 20, 1869, p. 23; May 6, 1870, pp. 313-4; March 20, 1871, pp. 112-3; March 22, 1871, p. 133; March 24, 1882, p. 213; May 6, 1882, pp. 405-6; March 30, 1883, p. 159; September 30, 1903, pp. 606-8.
3. See for example, motion and debate on the length of speeches in Parliament in *Debates*, April 19, 1886, pp. 789-92 and the report of the select committee on a Canadian Hansard in *Journals*, May 8, 1874, p. 200.
4. See for example, discussion surrounding the adoption of resolutions pertaining to the election of a Chair of Committees of the Whole House in *Debates*, February 10, 1885, pp. 67-74; February 20, 1885, pp. 175-6.
5. See discussions of the Report of the Special Committee on the Rules of the House in *Debates*, July 9, 1906, cols. 7460-1, 7471-4, 7478; July 10, 1906, cols. 7607-11.
6. *Journals*, July 10, 1906, p. 580.
7. Bourinot, 4th ed., p. 202.
8. Some of these distinctions are noted in Beauchesne, 3rd ed., pp. 4-5.
9. See discussion on rules of the House in *Debates*, February 12, 1908, cols. 2984-8; December 15, 1909, cols. 1536-9.
10. See for example, reference to an incident in the U.K. House in *Debates*, May 5, 1909, cols. 5647-9.
11. See for example, discussion on 1910 rule changes in *Debates*, April 29, 1910, cols. 8366, 8369-77.
12. *Journals*, December 2, 1909, pp. 97-8. A full discussion on this matter took place under the guise of a debate on an amendment to the motion for Supply (*Debates*, December 10, 1909, cols. 1305-30).
13. Although no decision was called for, the full debate aired all aspects of the difficulty concerning the extent and applicability of the U.K. rules to the Canadian system (*Debates*, March 25, 1913, cols. 6306-98).
14. Note for example, the debate in April 1921 on the motion to set up a special committee to scrutinize the estimates of the various departments (*Debates*, April 18, 1921, pp. 2193-200, 2202-5).
15. Note for example, the Speaker's ruling on a subamendment to the Supply motion (*Journals*, June 6, 1922, pp. 301-5), and the Speaker's ruling on the putting of amendments (*Journals*, June 29, 1926, pp. 489-91).
16. *Journals*, March 22, 1927, pp. 316-9.
17. See for example, Speaker's remarks and discussion on written questions (*Debates*, March 6, 1930, pp. 323-6).
18. See for example, discussion on procedure in taking divisions (*Debates*, June 26, 1931, pp. 3076-8).
19. *Journals*, December 5, 1947, p. 10.
20. See for example, discussion in the report on estimates, budget speech, questions, adjournment motions and appeals to Speaker's rulings (*Journals*, December 5, 1947, pp. 7-30).
21. See the comments made by Members during debate in Committee of the Whole on the Second Report of the Special Committee appointed to consider with Mr. Speaker the Procedure of this House (*Debates*, July 1, 1955, pp. 5558-72; July 12, 1955, pp. 5982-6003). As regards continuing U.K. practice, see for example, Speaker's ruling on Hansard

Cas non prévus

Notes de l'article 1 :

1. L'article 116 du Règlement de l'époque a été adopté le 20 décembre 1867 (*Journals*, p. 115-25).
2. Voir, par exemple, les décisions de la présidence dans les *Journals*, 7 mai 1868, p. 297; 20 avril 1869, p. 22-3; 6 mai 1870, p. 313-4; 20 mars 1871, p. 112-3; 22 mars 1871, p. 133; 24 mars 1882, p. 213; 6 mai 1882, p. 405-6; 30 mars 1883, p. 159; 30 septembre 1903, p. 606-8.
3. Voir, par exemple, la motion relative à la durée des discours et la discussion qui s'en est suivie, dans les *Débats*, 19 avril 1886, p. 803-7, ainsi que le rapport du Comité spécial sur la création d'un hansard canadien, dans les *Journals*, 8 mai 1874, p. 200.
4. Voir, par exemple, la discussion sur les résolutions relatives à l'élection d'un président des comités pléniers, dans les *Débats*, 10 février 1885, p. 70-7; 20 février 1885, p. 183.
5. Voir les discussions sur le rapport du Comité spécial chargé de remanier les règlements parlementaires, dans les *Débats*, 9 juillet 1906, col. 7670-1, 7683-5, 7689; 10 juillet 1906, col. 7824-8.
6. *Journals*, 10 juillet 1906, p. 580.
7. Traduction de Bourinot, 4^e éd., p. 202.
8. Certaines de ces distinctions sont relevées par Beauchesne dans sa 3^e éd., p. 4-5 (version anglaise seulement).
9. Voir la discussion sur le Règlement de la Chambre dans les *Débats*, 12 février 1908, col. 3091-6; 15 décembre 1909, col. 1624-7.
10. Voir, par exemple, la référence que l'on a faite à un incident survenu à la Chambre des communes de Grande-Bretagne dans les *Débats*, 5 mai 1909, col. 5933-5.
11. Voir, par exemple, la discussion soulevée sur les modifications proposées en 1910 au Règlement dans les *Débats*, 29 avril 1910, col. 8784, 8788-97.
12. *Journals*, 2 décembre 1909, p. 93-4. Une discussion plus complète sur cette question a été tenue sous le couvert d'un débat sur un amendement à la motion portant formation en comité des subsides (*Débats*, 10 décembre 1909, col. 1378-405).
13. Même si aucune décision n'a été requise, l'ensemble du débat a fait ressortir tous les aspects de la difficulté d'établir dans quelle mesure les règles britanniques devaient s'appliquer au système canadien (*Débats*, 25 mars 1913, col. 6507-97).
14. Signalons, par exemple, le débat survenu en avril 1921 sur la motion portant constitution d'un comité spécial chargé d'examiner les prévisions budgétaires des divers ministères (*Débats*, 18 avril 1921, p. 2242-50, 2251-5).
15. Voir, par exemple, la décision du Président relativement à un sous-amendement à la motion portant formation en comité des subsides (*Journals*, 6 juin 1922, p. 301-5), et la décision du Président à l'égard de la mise aux voix des amendements (*Journals*, 29 juin 1926, p. 489-91).
16. *Journals*, 22 mars 1927, p. 316-9.
17. Voir, par exemple, les observations du Président et la discussion survenue sur les questions écrites (*Débats*, 6 mars 1930, p. 316-8).
18. Voir, par exemple, la discussion sur le mode d'enregistrement des votes (*Débats*, 26 juin 1931, p. 3042-4).
19. *Journals*, 5 décembre 1947, p. 10.
20. Voir par exemple, les passages du rapport ayant trait aux prévisions budgétaires, à l'exposé budgétaire, aux questions, aux motions d'ajournement et aux appels des décisions de la présidence (*Journals*, 5 décembre 1947, p. 7-30).
21. Voir les commentaires faits par les députés en comité plénier sur le second rapport du Comité spécial institué pour étudier avec M. le Président la procédure de la Chambre (*Débats*, 1^{er} juillet 1955, p. 5823-36; 12 juillet 1955, p. 6261-82). En ce qui concerne le recours à la pratique britannique, voir, par exemple, les décisions de la

- (*Journals*, February 16, 1960, pp. 156-8) and on Saturday sittings (*Journals*, May 6, 1961, pp. 511-4).
22. In its First Report in the First Session of the Twenty-Sixth Parliament, the Special Committee on Procedure and Organization noted it had established contact with the Speaker of the U.K. House to seek co-operation in making information available on practices and procedures at Westminster (*Journals*, December 19, 1963, p. 706). In its Second Report in the Second Session of the Twenty-Seventh Parliament, the Special Committee on Procedure sought permission to travel to the U.K. (*Journals*, December 11, 1967, p. 577). The Fourth and Fifth Reports of this committee clearly demonstrated the influence of that visit on the committee's deliberations (*Journals*, March 13, 1968, pp. 761-7; March 20, 1968, pp. 791-2).
23. See for example, Item No. 3 of the First Report of the Special Committee on Procedure and Organization in *Journals*, March 25, 1964, p. 123 and Item Nos. 4 and 5 of the Tenth Report of the same Committee (*Journals*, August 19, 1964, pp. 631-2).
24. *Journals*, June 15, 1964, pp. 427-31.
25. See for example, ruling by Speaker Lamoureux (*Journals*, July 3, 1969, pp. 1289-90); and ruling by Speaker Jerome (*Journals*, March 21, 1978, pp. 520-2). The Standing Committee on Procedure and Organization was authorized to travel to the U.K. (*Journals*, December 11, 1974, p. 188); the Special Committee on Standing Orders and Procedure travelled to the U.K. after receiving authorization (*Journals*, July 6, 1982, p. 5120); and the Special Committee on the Reform of the House of Commons also visited the U.K. Parliament (*Journals*, December 5, 1984, pp. 153-4).
26. *Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on the Reform of the House of Commons*, March 21, 1985, Issue No. 10, p. 10:4.
27. *Journals*, February 13, 1986, p. 1710.
28. *Journals*, June 3, 1987, p. 1016.
29. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented and concurred in on May 5, 2004 (*Journals*, p. 378). The report recommended replacing all references to "Orateur" in the Standing Orders with either "Président" or "Président de la Chambre". Similarly, "Orateur adjoint" was replaced with "Vice-président" or "Vice-président de la Chambre". Where necessary, it was clarified that previous references in the Standing Orders to "président" referred to either the Chair of Committees of the Whole or to a committee Chair.
30. See for example, ruling by Speaker Fraser (*Debates*, May 29, 1991, pp. 733-5).
31. See for example, ruling by Speaker Parent concerning the Official Opposition, based in part on a ruling by New Brunswick Speaker Dysart (*Debates*, February 27, 1996, pp. 16-20). The ruling also took into consideration practice and precedents in the U.K. and Australia, as well as in the provinces of Alberta and Saskatchewan.
32. For example, in addition to visiting Westminster, the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons visited the Parliaments of Australia and Scotland. See the Committee's order of reference (*Journals*, November 28, 2002, p. 236), as well as paragraph 10 of the Committee's Fourth Report, tabled on June 12, 2003 (*Journals*, p. 915).
- présidence sur le hansom (*Journals*, 16 février 1960, p. 156-8) et sur les séances du samedi (*Journals*, 6 mai 1961, p. 511-4).
22. Dans son premier rapport présenté au cours de la première session de la vingt-sixième législature, le Comité spécial de la procédure et de l'organisation signalait qu'il avait communiqué avec le Président de la Chambre des communes du Royaume-Uni pour lui demander de mettre à sa disposition de l'information sur les pratiques et procédures en usage à Westminster (*Journals*, 19 décembre 1963, p. 706). Dans son deuxième rapport, lors de la deuxième session de la vingt-septième législature, le Comité spécial de la procédure demandait la permission de se rendre au Royaume-Uni (*Journals*, 11 décembre 1967, p. 577). Les quatrième et cinquième rapports du Comité montrent bien l'influence qu'a eue ce voyage d'étude sur ses délibérations (*Journals*, 13 mars 1968, p. 761-7; 20 mars 1968, p. 791-2).
23. Voir, par exemple, le paragraphe n° 3 du premier rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation dans les *Journals*, 25 mars 1964, p. 123, et les paragraphes n°s 4 et 5 du dixième rapport du même Comité (*Journals*, 19 août 1964, p. 631-2).
24. *Journals*, 15 juin 1964, p. 427-31.
25. Voir, par exemple, la décision du Président Lamoureux (*Journals*, 3 juillet 1969, p. 1289-90), ainsi que celle du Président Jerome (*Journals*, 21 mars 1978, p. 520-2). Le Comité permanent de la procédure et de l'organisation a été autorisé à se rendre au Royaume-Uni (*Journals*, 11 décembre 1974, p. 188); le Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure s'est rendu au Royaume-Uni après en avoir obtenu l'autorisation (*Journals*, 6 juillet 1982, p. 5120); et le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes a également rendu visite au Parlement britannique (*Journals*, 5 décembre 1984, p. 153-4).
26. *Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes*, 21 mars 1985, fascicule n° 10, p. 10:4.
27. *Journals*, 13 février 1986, p. 1710.
28. *Journals*, 3 juin 1987, p. 1016.
29. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté et adopté le 5 mai 2004 (*Journals*, p. 378). On y recommandait de remplacer toute occurrence du terme « Orateur » dans le Règlement par « Président » ou « Président de la Chambre ». De même, le terme « Orateur adjoint » a été remplacé par « Vice-président » ou « Vice-président de la Chambre ». Le cas échéant, on a précisé que les occurrences précédentes du terme « président » dans le Règlement renvoyaient au président du comité plénier ou au président d'un comité.
30. Voir, par exemple, la décision du Président Fraser (*Debats*, 29 mai 1991, p. 733-5).
31. Voir, par exemple, la décision du Président Parent au sujet de l'Opposition officielle, fondée en partie sur une décision rendue par M^{me} Dysart, Présidente de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (*Debats*, 27 février 1996, p. 16-20). Sa décision tenait également compte de la pratique et de précédents du Royaume-Uni et de l'Australie, ainsi que des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.
32. Par exemple, en plus de visiter Westminster, le Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes a visité les parlements de l'Australie et de l'Écosse. Voir l'ordre de renvoi du Comité (*Journals*, 28 novembre 2002, p. 236) de même que le paragraphe 10 du quatrième rapport du Comité, déposé le 12 juin 2003 (*Journals*, p. 915).

Notes on Standing Order 1.1:

1. *Debates*, October 7, 1985, pp. 7416-7; November 24, 1992, p. 13977; January 24, 1994, p. 215; February 2, 1998, p. 3181; October 11, 2002, p. 623. Another case is noted in Bourinot, 4th ed., p. 332. Though not mentioned in the *Debates*, in May 2005, an injured Member, whose regular seat in the House was in the second row, was allowed to vote from the centre aisle while seated in a wheelchair.
2. *Debates*, April 5, 1990, pp. 10242-3; February 15, 2000, p. 3527.
3. *Debates*, March 13, 1878, p. 1072. See also Bourinot, 4th ed., p. 332.

Notes de l'article 1.1 :

1. *Debats*, 7 octobre 1985, p. 7416-7; 24 novembre 1992, p. 13977; 24 janvier 1994, p. 215; 2 février 1998, p. 3181; 11 octobre 2002, p. 623. On fait mention d'un autre cas dans Bourinot, 4^e éd., p. 332 (version anglaise seulement). Bien qu'on n'en fasse pas mention dans les *Debats*, une députée blessée, dont le siège habituel à la Chambre se trouvait dans la deuxième rangée, a été autorisée en mai 2005 à voter dans l'allée centrale parce qu'elle était en fauteuil roulant.
2. *Debats*, 5 avril 1990, p. 10242-3; 15 février 2000, p. 3527.
3. *Debats*, 13 mars 1878, p. 1085-6. Voir aussi Bourinot, 4^e éd., p. 332 (version anglaise seulement).

4. See the special order adopted on October 5, 2004 (*Journals*, p. 13), as well as the Eighth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented and concurred in October 22, 2004 (*Journals*, p. 136).

Chapter I

Notes on Standing Orders 2, 3, 4, 5 and 6:

1. *Constitution Act, 1867*, s. 44, 45.
2. *Parliament of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. P-1, s. 42, 43, 44.
3. Of the Speakers elected at the beginning of a Parliament, the nominations of eight were seconded by the Leader of the Opposition, starting in 1953.
4. Speaker Anglin was elected on a recorded division in 1878 (*Journals*, February 7, 1878, pp. 9-10). In 1936, Speaker Casgrain was elected “on division” (*Journals*, February 6, 1936, p. 8).
5. In the general election of 1968, neither the Liberals nor the Conservatives put forward candidates to oppose the Speaker; the New Democratic Party had already nominated a candidate when Lamoureux first announced his intention to run as an Independent. In 1972, he was opposed by Conservative and NDP candidates. In seconding Lamoureux’s nomination as Speaker following his re-election to Parliament in both 1968 and 1972, Robert Stanfield, then Leader of the Opposition, suggested that an alternative to having the Speaker run as an Independent would be to institute a permanent Speakership (see *Debates*, September 12, 1968, p. 3; January 4, 1973, p. 2).
6. *Debates*, October 29, 1971, pp. 9186-92. The bill was never passed. Stanley Knowles was once offered the nomination as Speaker by Prime Minister Diefenbaker.
7. *Debates*, October 9, 1979, pp. 1-4. James Jerome had been Speaker from 1974 until the change of government in 1979.
8. See the Fourth Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on December 3, 1982 (*Journals*, p. 5420).
9. See the First Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, tabled on December 20, 1984 (*Journals*, p. 211); and the Government Response to the First Report, tabled on April 18, 1985 (*Journals*, p. 486).
10. See the proposed amendments to the Standing Orders, tabled on June 27, 1985, and adopted the same day (*Journals*, pp. 910-9).
11. *Debates*, September 30, 1986, pp. 1-7.
12. *Journals*, June 3, 1987, p. 1016.
13. *Journals*, May 27, 1988, pp. 2743-4.
14. While it clearly states that Ministers and party leaders are not eligible to preside over the election of the Speaker, it is not clear what other offices within the House are excluded. In 1988, the dean of the House, Herb Gray, did not preside over the election of the Speaker, as he was the House Leader of the Official Opposition. The role then fell to the next most senior Member, Marcel Prud’homme. In 2004, Bill Blaikie, the Deputy Leader of the New Democratic Party, presided over the election of the Speaker.
15. See for example, *Debates*, January 17, 1994, p.1; September 22, 1997, pp. 1-2; January 29, 2001, pp. 1-2; October 4, 2004, p. 1. In one instance, the Member presiding asked the House to observe a moment of silence for victims of an earthquake in Armenia (*Debates*, December 12, 1988, p. 1).
16. See for example, remarks by Members on April 21, 1998 (*Debates*, pp. 5867-8, 5876). Prior to the election of the Speaker in 1994, 1997 and 2001, some of the parties in the House organized caucus meetings to which candidates were invited.
17. See the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, tabled on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465) and concurred in on October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).
18. Though this is not provided for in the rules, before the election, the Member presiding, Bill Blaikie, asked if any of the Members whose

4. Voir l’ordre spécial adopté le 5 octobre 2004 (*Journals*, p. 13) et même que le huitième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé et adopté le 22 octobre 2004 (*Journals*, p. 136).

Chapitre I

Notes des articles 2, 3, 4, 5 et 6 :

1. *Loi constitutionnelle de 1867*, art. 44, 45.
2. *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, art. 42, 43, 44.
3. Huit des motions d’élection du Président présentées en début de législature ont été appuyées par le chef de l’Opposition officielle, toutes après 1953.
4. En 1878, le Président Anglin fut élu après un vote par appel nominal (*Journals*, 7 février 1878, p. 9-10). En 1936, le Président Casgrain était élu « avec dissidence » (*Journals*, 6 février 1936, p. 8).
5. Aux élections générales de 1968, ni les Libéraux, ni les Conservateurs ne présentèrent de candidats contre le Président sortant; le Nouveau Parti démocratique en avait déjà proposé un lorsque M. Lamoureux a annoncé son intention de se présenter comme indépendant. En 1972, les Conservateurs et les Néo-démocrates présentèrent des candidats contre lui. En se rangeant derrière la candidature à la présidence de M. Lamoureux, réélu en 1968 ainsi qu’en 1972, Robert Stanfield, alors chef de l’Opposition officielle, déclarait que, plutôt que de laisser le Président se présenter comme indépendant, il serait préférable d’instituer une présidence permanente (voir les *Débats*, 12 septembre 1968, p. 3; 4 janvier 1973, p. 2).
6. *Débats*, 29 octobre 1971, p. 9186-92. Le projet de loi ne fut jamais adopté. M. Knowles se vit offrir la présidence par le premier ministre Diefenbaker.
7. *Débats*, 9 octobre 1979, p. 1-4. M. James Jerome avait été Président de 1974 à 1979, avant le changement de gouvernement.
8. Voir le quatrième rapport du Comité spécial chargé d’étudier le Règlement et la procédure, déposé le 3 décembre 1982 (*Journals*, p. 5420).
9. Voir le premier rapport du Comité spécial de la réforme de la Chambre des communes, déposé le 20 décembre 1984 (*Journals*, p. 211); et la réponse du gouvernement audit rapport, déposée le 18 avril 1985 (*Journals*, p. 486).
10. Voir les propositions de modifications au Règlement, déposées le 27 juin 1985 et adoptées le jour même (*Journals*, p. 910-9).
11. *Débats*, 30 septembre 1986, p. 1-7.
12. *Journals*, 3 juin 1987, p. 1016.
13. *Journals*, 27 mai 1988, p. 2743-4.
14. Si le paragraphe 3 (1) interdit explicitement aux ministres et aux chefs de partis de présider à l’élection d’un Président, il n’identifie pas clairement les autres titulaires de charges à la Chambre qui sont exclus. En 1988, le doyen de la Chambre, Herb Gray, n’a pas présidé à l’élection de la présidence parce qu’il était leader de l’Opposition officielle à la Chambre. Le rôle de président d’élection est alors revenu au député ayant les plus longs états de service après lui, Marcel Prud’homme. En 2004, Bill Blaikie, leader adjoint du Nouveau Parti démocratique, a présidé à l’élection du Président.
15. Voir, par exemple, les *Débats*, 17 janvier 1994, p. 1; 22 septembre 1997, p. 1-2; 29 janvier 2001, p. 1-2; 4 octobre 2004, p. 1. Dans un cas, le président d’élection a demandé à la Chambre d’observer une minute de silence pour les victimes d’un tremblement de terre en Arménie (*Débats*, 12 décembre 1998, p. 1).
16. Voir, par exemple, les commentaires des députés du 21 avril 1998 (*Débats*, p. 5867-8, 5876). Avant l’élection du Président en 1994, 1997 et 2001, certains partis à la Chambre ont organisé des assemblées de caucus auxquelles les candidats ont été invités.
17. Voir le rapport du Comité spécial sur la modernisation et l’amélioration de la procédure à la Chambre des communes, déposé le 1^{er} juin 2001 (*Journals*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journals*, p. 691-3).
18. Bien que cela ne soit pas prévu dans le Règlement, le président d’élection, Bill Blaikie, a demandé avant de passer au scrutin s’il y avait

names were on the ballot wanted to withdraw their candidacy. Six of the seven candidates did so, leaving only one candidate, Peter Milliken, who had been Speaker in the previous Parliament. See *Debates*, October 4, 2004, pp. 1-2.

Notes on Standing Orders 7 and 8:

1. Although this language requirement stops with the Chair, there has usually been a similar linguistic balance with regard to the Deputy Chair and the Assistant Deputy Chair. In the Thirty-Eighth Parliament, the first time a candidate for Chair was proposed by the Speaker, consultations between the Speaker and the House Leaders ensured that all parties deemed the language requirement to have been met.
2. The appointment of each of the three substitute presiding officers can be and has been renewed in the next Parliament in the case of the Chair, and from session to session for the Deputy Chair and Assistant Deputy Chair.
3. Handwritten marginal note by Bourinot in his personal copy of May, 6th ed., p. 554.
4. A typical example can be seen in the *Journals* for May 14, 1868, pp. 353-64 where no less than seven Members acted as Chair of Committees.
5. A Minister moved the nomination of the Chair of Committees in 1891, 1896 and 1901. In the case of the Deputy Chair, this occurred in 1947 and 1996, and in the case of the Assistant Deputy Chair, in 1990. The form of the motion has changed only slightly since Confederation.
6. Sir John A. Macdonald's first choice privately declined the post on the advice of his doctor, but recommended another Member, who in turn was enthusiastically accepted by the House (*Debates*, May 11, 1887, pp. 370-1).
7. In 1891, the Address was agreed to on May 4 (*Journals*, p. 17), while a Chair was chosen May 22 (*Journals*, p. 159).
8. *Journals*, September 15, 1949, p. 17.
9. *Journals*, November 12, 1953, p. 16. See also *Debates* for the same day, p. 9.
10. *Journals*, July 12, 1955, pp. 920-1.
11. The provisions of section 47 of the *Constitution Act, 1867* called for the election of an interim Speaker only if the Speaker was absent for more than 48 hours. This section had been included in the Constitution because on one occasion in the old Legislative Assembly of Canada, the House had to be adjourned for several days because the Speaker was ill (*Journals*, March 22, 1858, p. 161); in one post-Confederation case, the House began a sitting late because the Speaker missed his train and was not present at the hour of meeting (*Debates*, April 19, 1870, p. 1065).
12. S.C. 1867, c. 2.
13. *Journals*, March 30, 1868, p. 167. Substitutions of this kind continued to be recorded in the *Journals* only until 1870, although they continued to take place thereafter.
14. *Debates*, February 10, 1885, p. 67.
15. *Debates*, February 10, 1885, p. 68.
16. *Debates*, February 10, 1885, pp. 68-70. Blake wondered whether the position was being created for a Member "in compensation for hopes deferred, if not destroyed, of a Cabinet office to which he is not to be promoted". Blake also raised the question of language requirements in criticizing the plan.
17. *Journals*, February 10, 1885, pp. 53-5.
18. *Debates*, February 10, 1885, p. 72. In 1955, as though to guarantee Sir John A. Macdonald's 1885 prophecy that the question of which languages were referred to in the rule could not possibly arise, the word "official" was added before the word "language", the only material change brought to Standing Order 7 until 2004 (*Journals*, July 12, 1955, pp. 920-1).
19. *Debates*, February 10, 1885, pp. 72-3. The language requirement has been met in each Parliament since then. In 1918, Prime Minister Borden even went so far as to nominate an opposition Member for the position,

des députés dont le nom figurait sur la liste des candidats qui souhaitaient retirer leur candidature. Six des sept candidats ont répondu à son invitation, ce qui ne laissait qu'un seul candidat, Peter Milliken, qui avait été Président à la législature précédente. Voir les *Débats*, 4 octobre 2004, p. 1-2.

Notes des articles 7 et 8 :

1. Bien que seul le président des comités pléniers soit astreint à cette exigence linguistique, on note habituellement un équilibre linguistique semblable en ce qui concerne le vice-président et le vice-président adjoint. Au cours de la trente-huitième législature, la première fois que le Président a proposé un candidat pour le poste de président des comités, des consultations ont eu lieu entre le Président et les leaders parlementaires pour s'assurer que tous jugeaient que l'exigence linguistique avait été respectée.
2. La nomination de chacun de ces trois remplaçants peut être reconduite (et l'a été) lors de la législature suivante dans le cas du président des comités, et d'une session à l'autre dans celui du vice-président et du vice-président adjoint.
3. Note marginale manuscrite de Bourinot dans son exemplaire personnel de May, 6^e éd., p. 554 (version anglaise seulement).
4. On en trouve un exemple typique dans les *Journaux*, 14 mai 1868 p. 353-64; ce jour-là, pas moins de sept députés ont assumé la présidence des comités pléniers.
5. La nomination du président des comités a été proposée par un ministre en 1891, 1896 et 1901. Dans le cas du vice-président, cela s'est produit en 1947 et 1996; dans le cas du vice-président adjoint, en 1990. La forme de la motion n'a guère changé depuis la Confédération.
6. La personne qui constituait le premier choix de Sir John A. Macdonald a refusé en privé le poste sur le conseil de son médecin, mais a recommandé un autre député dont la nomination a été accueillie avec enthousiasme par la Chambre (*Débats*, 11 mai 1887, p. 373-4).
7. En 1891, l'Adresse a été adoptée le 4 mai (*Journaux*, p. 17), et le président des comités a été choisi le 22 mai (*Journaux*, p. 159).
8. *Journaux*, 15 septembre 1949, p. 17.
9. *Journaux*, 12 novembre 1953, p. 16. Voir également les *Débats* du même jour, p. 9.
10. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 920-1.
11. Les dispositions de l'article 47 de la *Loi constitutionnelle de 1867* prescrivaient l'élection d'un Président suppléant uniquement lorsque le Président s'absentait pendant plus de 48 heures consécutives. Cet article avait été intégré à la *Loi constitutionnelle* parce qu'à une occasion dans l'ancienne Assemblée législative du Canada, la Chambre avait dû suspendre ses travaux pendant plusieurs jours en raison de la maladie du Président (*Journaux*, 22 mars 1858, p. 161 (version anglaise seulement)); dans un cas postérieur à la Confédération, la Chambre a entrepris ses travaux en retard parce que le Président avait manqué son train et n'était pas encore arrivé à l'heure d'ouverture de la séance (*Débats*, 19 avril 1870, p. 1065).
12. S.C. 1867, ch. 2.
13. *Journaux*, 30 mars 1868, p. 167. Les substitutions de ce genre n'ont continué d'être consignées dans les *Journaux* que jusqu'en 1870, même si la pratique s'est poursuivie par la suite.
14. *Débats*, 10 février 1885, p. 70.
15. *Débats*, 10 février 1885, p. 71.
16. *Débats*, 10 février 1885, p. 71-4. M. Blake se demandait si la fonction n'était pas créée pour qu'un député puisse être élevé « à cette position en compensation d'espérances ajournées, sinon déçues, et parce qu'on ne lui donnera pas dans le cabinet une charge... ». Blake invoqua également la question linguistique dans ses critiques des propositions.
17. *Journaux*, 10 février 1885, p. 53-5.
18. *Débats*, 10 février 1885, p. 76. En 1955, on ajouta le mot « officielle » après le mot « langue », comme pour renforcer la prophétie faite en 1885 par Sir John A. Macdonald, pour qui il n'y avait pas à se demander à quelles langues la règle faisait référence. C'est le seul changement de fond apporté à l'article 7 jusqu'en 2004 (*Journaux*, 12 juillet 1955, p. 920-1).
19. *Débats*, 10 février 1885, p. 76. Les exigences quant à la langue ont été respectées dans chaque législature depuis cette date. En 1918, le premier ministre Borden est allé jusqu'à nommer un député de

- given the paucity of experienced French-speaking Members on the government side of the House (*Debates*, March 21, 1918, pp. 73-4), and although it need not have been, beginning in the late 1950s the requirement was also met vis-à-vis other presiding officers.
20. *Debates*, February 10, 1885, pp. 73-4. The bill received Royal Assent on May 1, 1885 (S.C. 1885, c. 1).
21. *Journals*, May 5, 1887, pp. 92-3.
22. *Debates*, April 26, 1888, pp. 1005-6. In 1891, Wilfrid Laurier said that “the House has settled and affirmed already its decision in favour of that office (the Chair of Committees of the Whole), and, therefore, I do not see any necessity for testing the sense of the House any longer on the policy” (*Debates*, May 22, 1891, cols. 388-9).
23. *Debates*, May 2, 1888, p. 1148.
24. *Debates*, April 8, 1896, cols. 5732-7; June 6, 1899, cols. 4445-57; June 7, 1899, cols. 4553-4; July 15, 1903, cols. 6630-8.
25. *Debates*, February 11, 1938, p. 370.
26. *Debates*, March 28, 1947, pp. 1826-7.
27. In 1948 a suggestion was made to appoint the Deputy Chair for the duration of each Parliament, but the proposal was never adopted (see page 235 of the *Journal of the Society of Clerks-at-the-Table in Empire Parliaments*, Volume XVII, 1948). See *Journals*, January 16, 1984, p. 72, for an example of a mid-Parliament vacancy in the position of Chair, caused in this case by the promotion to Speaker of Lloyd Francis. See *Journals*, July 27, 1982, p. 5206, for an example of a mid-session change in the positions of Deputy and Assistant Deputy Chair. Mid-parliamentary vacancies in the position of Chair and mid-session vacancies in the positions of Deputy and later the Assistant Deputy Chair occurred on numerous occasions.
28. *Debates*, February 11, 1938, pp. 370-1.
29. *Journals*, April 26, 1967, p. 1769.
30. *Journals*, May 2, 1885, p. 357. The family member subsequently died and Kirkpatrick was absent for two more days (*Journals*, May 4, 1885, p. 358; May 5, 1885, p. 359).
31. See 1899 Index to the House of Commons *Journals* under “Deputy Speaker”.
32. *Journals*, June 28, 1983, p. 6098.
33. See for example, *Journals*, December 7, 1990, p. 2396; October 24, 1997, p. 145; February 22, 2002, p. 1059.
34. On occasion, the Deputy Clerk or the Clerk Assistant makes the announcement, though this is no longer noted in the *Journals*, as was the practice previously. See for example, *Journals*, September 19, 1983, p. 6190; August 26, 1988, p. 3478.
35. *Debates*, March 11, 1971, p. 4178.
36. See for example, *Debates*, June 15, 1887, p. 1010; June 21, 1899, cols. 5491-2; March 4, 1986, p. 11179.
37. *Debates*, November 29, 1911, cols. 519-25.
38. *Debates*, March 21, 1918, pp. 74-5.
39. *Debates*, January 18, 1962, pp. 5-6. The NDP called for the vote on the grounds that the government was “using this position within this Parliament as a stepping stone to the Cabinet.”
40. See for example, *Debates*, May 16, 1963, p. 8. In recent years even this practice has fallen into disuse as the appointment is viewed more and more as a routine matter.
41. *Debates*, October 14, 1957, pp. 7-8.
42. *Debates*, October 2, 1990, pp. 13657-8.
43. *Debates*, February 27, 1996, pp. 6-16; February 28, 1996, pp. 70-1; October 28, 1996, pp. 5740-66; October 29, 1996, pp. 5812-71. In this latter case, the opposition moved an amendment to the motion in order to have one of its members appointed to the position. Eventually, the motion was subject to closure, the amendment defeated and the nomination approved (*Journals*, October 28, 1996, pp. 778-9; October 29, 1996, pp. 784-9). The person nominated, Peter Milliken, became Deputy Speaker in the next Parliament and was elected Speaker in the Thirty-Seventh Parliament.
44. *Debates*, September 30, 2002, pp. 6-8.
- l’opposition à ce poste, en raison du petit nombre de députés francophones d’expérience parmi les ministériels (*Débats*, 21 mars 1918, p. 77-8). En outre, même si ce n’était pas obligatoire, l’expérience a également été respectée à l’égard des autres députés appelés à occuper le fauteuil à partir de la fin des années 1950.
20. *Débats*, 10 février 1885, p. 76-7. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 1^{er} mai 1885 (S.C. 1885, ch. 1).
21. *Journaux*, 5 mai 1887, p. 92-3.
22. *Débats*, 26 avril 1888, p. 1033-4. En 1891, Wilfrid Laurier affirmait : « ...la Chambre s’étant déjà déclarée en faveur de cette charge (celle de président des comités pléniers), je ne vois pas qu’il soit opportun de demander de nouveau son opinion à ce sujet. » (*Débats*, 22 mai 1891, col. 393-4).
23. *Débats*, 2 mai 1888, p. 1178.
24. *Débats*, 8 avril 1896, col. 5017-22; 6 juin 1899, col. 4462-75; 7 juin 1899, col. 4567-8; 15 juillet 1903, col. 6843-50.
25. *Débats*, 11 février 1938, p. 380.
26. *Débats*, 28 mars 1947, p. 1821-2.
27. En 1948, on a suggéré de nommer dorénavant le vice-président des comités pour toute la durée d’une législature, mais la proposition n’a jamais été adoptée (voir la page 235 du *Journal of the Society of Clerks-at-the-Table in Empire Parliaments*, volume XVII, 1948). Voir les *Journaux* du 16 janvier 1984, p. 72, pour un exemple de vacance à la présidence des comités survenue en cours de législature; dans ce cas, la vacance était attribuable à la promotion de Lloyd Francis à la présidence de la Chambre. Voir les *Journaux*, 27 juillet 1982, p. 5206, pour un exemple de remplacement du vice-président et du vice-président adjoint en cours de session. Les vacances en cours de législature à la présidence et en cours de session à la charge de vice-président, puis de vice-président adjoint ont été nombreuses.
28. *Débats*, 11 février 1938, p. 380-1.
29. *Journaux*, 26 avril 1967, p. 1769.
30. *Journaux*, 2 mai 1885, p. 357. Le malade est décédé et le Président Kirkpatrick a prolongé son absence de deux jours (*Journaux*, 4 mai 1885, p. 358; 5 mai 1885, p. 359).
31. Voir la version anglaise de l’Index des *Journaux* de la Chambre des communes de 1899, à la rubrique « Deputy Speaker ».
32. *Journaux*, 28 juin 1983, p. 6098.
33. Voir, par exemple, les *Journaux*, 7 décembre 1990, p. 2396; 24 octobre 1997, p. 145; 22 février 2002, p. 1059.
34. À l’occasion, le Sous-greffier ou le Greffier adjoint se charge de l’annoncer, bien que cela ne soit plus consigné dans les *Journaux*, comme le voulait auparavant la pratique. Voir, par exemple, les *Journaux*, 19 septembre 1983, p. 6190; 26 août 1988, p. 3478.
35. *Débats*, 11 mars 1971, p. 4178.
36. Voir, par exemple, les *Débats*, 15 juin 1887, p. 1018-9; 21 juin 1899, col. 5517-8; 4 mars 1986, p. 11179.
37. *Débats*, 29 novembre 1911, col. 526-32.
38. *Débats*, 21 mars 1918, p. 77-9.
39. *Débats*, 18 janvier 1962, p. 5-6. Le NPD a exigé le vote pour le motif que le gouvernement se servait « de cette position comme d’un tremplin pour favoriser l’avancement de certains députés ministériels, au sein même du gouvernement, durant un mandat du Parlement ».
40. Voir, par exemple, les *Débats*, 16 mai 1963, p. 8. Ces dernières années, même cette pratique est tombée en désuétude car la nomination est de plus en plus considérée comme une affaire de routine.
41. *Débats*, 14 octobre 1957, p. 8.
42. *Débats*, 2 octobre 1990, p. 13657-8.
43. *Débats*, 27 février 1996, p. 6-16; 28 février 1996, p. 70-1; 28 octobre 1996, p. 5740-66; 29 octobre 1996, p. 5812-71. Dans ce dernier cas, l’opposition a proposé un amendement à la motion en vue de faire nommer l’un de ses membres à ce poste. Par la suite, la motion a été soumise à la clôture, l’amendement rejeté et la nomination approuvée (*Journaux*, 28 octobre 1996, p. 778-9; 29 octobre 1996, p. 784-9). Le candidat nommé, Peter Milliken, est devenu Vice-président à la législature suivante et a été élu Président à la trente-septième législature.
44. *Débats*, 30 septembre 2002, p. 6-8.

45. *Journals*, October 5, 2004, pp. 14-5.
 46. *Journals*, October 7, 2004, p. 31.
 47. See the Eighth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled and concurred in October 22, 2004 (*Journals*, p. 136).
 48. *Debates*, March 21, 1918, pp. 73-4; January 4, 1973, pp. 11-2; October 9, 1979, p. 15.
 49. *Debates*, September 23, 1997, p.13; February 2, 2004, p. 11. In 1993, a committee had recommended that at least two of the presiding officers be chosen from the opposition benches. The committee also suggested adding two additional presiding officer positions. See the Eighty-First Report of the Standing Committee on House Management, presented on April 1, 1993 (*Journals*, p. 2774). Neither recommendation was acted upon.
 50. "Shall appoint" became "may appoint" in the 1906 Rule 13(4).
 51. *Journals*, March 22, 1927, pp. 324-5; December 20, 1968, p. 572.

Notes on Standing Order 9:

1. *Constitution Act, 1867*, s. 49.
2. See *The Casting Vote of the Chair*, Procedural Paper No. 1, Table Research Branch, House of Commons, 1981, for a thorough discussion of the principle. See also *House of Commons Procedure and Practice*, pp. 268-9.
3. See for example, *Debates*, April 26, 1878, p. 2216; May 3, 1878, pp. 2402-3.
4. *Debates*, April 7, 1927, pp. 2034-8.
5. The last Speaker to do so was Allan Macnaughton on November 27, 1964 (*Debates*, pp. 10623-9).
6. Speaker Jerome, for example, chaired the Special Committee on Television and Radio Broadcasting of the House and its Committees (*Journals*, January 25, 1977, pp. 286-7). Speaker Bosley appeared before the Special Committee on the Reform of the House of Commons. See *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on the Reform of the House of Commons*, January 22, 1985, Issue No. 3.
7. *Journals*, December 5, 1947, pp. 7-30.
8. See for example, the comments of Deputy Speaker Lavergne (*Debates*, June 19, 1931, p. 2840).
9. *Debates*, March 5, 1914, pp. 1362-70.
10. Deputy Speakers have, for example, made Members' Statements (see *Debates*, February 25, 1993, p. 16461; May 31, 2001, p. 4471). In 1993, a question of privilege was raised due to the Deputy Speaker acting as co-Chair of her party's leadership convention. The Speaker ruled that the Deputy Speaker is not "cloaked with the same exigencies that are expected of the Speaker" (*Debates*, March 8, 1993, pp. 16577-81; March 9, 1993, p. 16685). The Deputy Chair and Assistant Deputy Chair have on occasion participated in debate (see *Debates*, November 25, 1985, pp. 8777-81; October 18, 1999, pp. 259-61).
11. *Journals*, May 6, 1870, p.311; February 28, 1889, pp.113-4; March 31, 1925, pp. 180-2; *Debates*, March 11, 1930, pp. 502-3; *Journals*, December 4, 1963, pp. 621-2; September 16, 2003, pp. 972-3; May 4, 2005, pp. 701-2; May 19, 2005, pp. 783-4; *Debates*, June 22, 2005, pp. 7645-6. In the 1930 case and the June 2005 case, it later came to light that no tie had occurred. The next day, the Speaker made a brief statement and declared the casting vote invalidated (*Debates*, March 12, 1930, p. 527; June 23, 2005, pp. 7694-6). The 1963 example also differs from the others in that the Speaker declined to vote because the vote was on an appeal to his ruling. In the circumstances, he merely declared that "Since the decision has not been negated, I declare my ruling sustained" (*Journals*, p. 622). Appeals from rulings of the Speaker were abolished in 1965.
12. *Debates*, June 20, 1904, col. 5164; April 15, 1920, p. 1265; June 23, 1922, p. 3473; March 26, 1928, p. 1681.

Notes on Standing Order 10:

1. See for example, *Debates*, April 1, 1998, p. 5650; January 31, 2002, p. 8532; February 3, 2004, p. 33.

[Notes]

45. *Journaux*, 5 octobre 2004, p. 14-5.
 46. *Journaux*, 7 octobre 2004, p. 31.
 47. Voir le huitième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé et agréé le 22 octobre 2004 (*Journaux*, p. 136).
 48. *Débats*, 21 mars 1918, p. 77-8; 4 janvier 1973, p. 11-2; 9 octobre 1979, p. 15.
 49. *Débats*, 23 septembre 1997, p. 13; 2 février 2004, p. 11. En 1993, un comité avait recommandé qu'au moins deux des membres de la présidence soient choisis parmi les députés de l'opposition et d'ajouter deux titulaires de plus. Voir le quatre-vingt-unième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté le 1^{er} avril 1993 (*Journaux*, p. 2774). On n'a donné suite à ni l'une ni l'autre de ces recommandations.
 50. L'expression « shall appoint » a été remplacée par « may appoint » dans la version anglaise de l'article 13(4) du Règlement de 1906.
 51. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 324-5; 20 décembre 1968, p. 572.

Notes de l'article 9 :

1. *Loi constitutionnelle de 1867*, art. 49.
2. Voir *Le vote prépondérant de la présidence*, Étude sur la procédure n° 1, Direction des recherches pour le Bureau, Chambre des communes, 1981, qui analyse cette règle de procédure de façon exhaustive. Voir aussi *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 268-9.
3. Voir, par exemple, les *Débats*, 26 avril 1878, p. 2241; 3 mai 1878, p. 2428-9.
4. *Débats*, 7 avril 1927, p. 2027-30.
5. Le dernier Président à agir ainsi a été Allan Macnaughton le 27 novembre 1964 (*Débats*, p. 10811-7).
6. Le Président Jerome, par exemple, a présidé le Comité spécial de la radiotélédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités (*Journaux*, 25 janvier 1977, p. 286-7). Le Président Bosley a comparu devant le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. Voir les *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la réforme de la Chambre des communes*, 22 janvier 1985, fascicule n° 3.
7. *Journaux*, 5 décembre 1947, p. 7-30.
8. Voir, par exemple, les observations du Vice-président Lavergne (*Débats*, 19 juin 1931, p. 2808).
9. *Débats*, 5 mars 1914, p. 1427-35.
10. Les Vice-présidents ont, par exemple, fait des déclarations de députés (voir les *Débats*, 25 février 1993, p. 16461; 31 mai 2001, p. 4471). En 1993, une question de privilège a été soulevée du fait que la Vice-présidente faisait office de coprésidente du congrès à la direction de son parti. Le Président a décidé que le Vice-président n'était pas « assujéti aux mêmes exigences que le Président lui-même » (*Débats*, 8 mars 1993, p. 16577-81; 9 mars 1993, p. 16685). Le vice-président et le vice-président adjoint des comités ont à l'occasion participé aux débats (voir les *Débats*, 25 novembre 1985, p. 8777-81; 18 octobre 1999, p. 259-61).
11. *Journaux*, 6 mai 1870, p. 311; 28 février 1889, p. 113-4; 31 mars 1925, p. 180-2; *Débats*, 11 mars 1930, p. 490; *Journaux*, 4 décembre 1963, p. 621-2; 16 septembre 2003, p. 972-3; 4 mai 2005, p. 701-2; 19 mai 2005, p. 783-4; *Débats*, 22 juin 2005, p. 7645-6. Dans l'exemple de 1930 et celui de juin 2005, on s'est aperçu plus tard qu'il n'y avait pas eu égalité des voix. Le lendemain, le Président a fait une brève déclaration et invalidé le vote prépondérant (*Débats*, 12 mars 1930, p. 514; 23 juin 2005, p. 7694-6). L'exemple de 1963 diffère également des autres dans la mesure où le Président a refusé de voter parce que le vote portait sur un appel interjeté contre sa décision. Dans les circonstances, il s'est contenté de déclarer que sa décision n'ayant pas été rejetée, il la maintenait (*Journaux*, p. 622). Le recours en appel contre les décisions de la présidence a été supprimé en 1965.
12. *Débats*, 20 juin 1904, col. 5230; 15 avril 1920, p. 1295; 23 juin 1922, p. 3490; 26 mars 1928, p. 1673.

Notes de l'article 10 :

1. Voir, par exemple, les *Débats*, 1^{er} avril 1998, p. 5650; 31 janvier 2002, p. 8532; 3 février 2004, p. 33.

[Notes]

2. See for example, *Journals*, March 28, 1916, pp. 201-2.
3. See for example, *Debates*, May 9, 1883, p. 1086.
4. See for example, *Debates*, April 25, 1892, col. 1636.
5. *Debates*, May 13, 1882, p. 1520.
6. See for example, *Debates*, April 27, 1885, p. 1405.
7. See for example, *Debates*, April 17, 1878, pp. 2063-4.
8. In 1874, the House resolved to instruct the Speaker to close down the bar, but the decision was not enforced. This was attempted once more in 1881 but again to no effect. (For a discussion on the closing of the bar, see *Debates*, February 28, 1881, pp. 1166-71.) The saloon was finally closed when Wilfrid Laurier became Prime Minister (*Debates*, September 15, 1896, col. 1208).
9. *Debates*, March 15, 1913, cols. 6015-22.
10. See for example, *Debates*, September 12, 1917, pp. 5768-71.
11. An exception during this period was the debate on the government's right to office, which took place in early January 1926 (*Debates*, January 8-14, 1926). As well, in 1945, the Speaker called attention to the growing use of displays, and discouraged the practice (*Debates*, September 19, 1945, p. 289).
12. In the late nineteenth century, expressions such as "coward" and "liar" often went unchallenged (see for example, *Debates* for the closing minutes of the Fifth Session of the Third Parliament), while in the 1920-55 period, expressions as mild as "lacking in intelligence" (*Debates*, March 8, 1934, p. 1281) were ruled unparliamentary.
13. See for example, *Debates*, May 24, 1956, pp. 4292-313.
14. *Debates*, October 23, 1980, pp. 4049-51; November 6, 1980, p. 4499.
15. A particularly serious incident occurred on October 16, 1985, when a Member, after asking a question about the British Columbia fishing industry, placed a dead salmon on the Prime Minister's desk (*Debates*, p. 7678).
16. *Debates*, October 23, 1991; October 25, 1991; November 21, 1991. The motion never came to a vote and died on the *Order Paper* at the end of the session.
17. *Debates*, October 31, 1991, pp. 4271-85, 4309-10. Angry at having missed a vote, Ian Waddell attempted to take hold of the Mace as it was borne out of the Chamber at the end of a sitting. The Speaker ruled this constituted a *prima facie* breach of privilege and a motion was adopted to have the Member called to the Bar of the House. A similar incident occurred in 2002, when Keith Martin grabbed the Mace in protest over the result of a vote on his private Member's bill. Mr. Martin was also called to the Bar of the House to apologize (see *Debates*, April 22, 2002, pp. 10654-70; April 23, 2002, pp. 10747-8; April 24, 2002, p. 10770).
18. This unofficial group was originally constituted to examine sexist comments and behaviour (see *Debates*, September 18, 1991, p. 2317). Its mandate was expanded to include racist and other discriminatory behaviour (see *Debates*, October 9, 1991, pp. 3515-6).
19. See the Report of the Special Advisory Committee to the Speaker, dated June 22, 1992. The report was not tabled in the House, but a copy was forwarded to the Standing Committee on House Management and to the House Leaders of each party.
20. See for example, *Debates*, April 24, 1996, pp. 1897-8; March 1, 2002, p. 9430.
21. See for example, *Debates*, May 20, 1868, p. 750; *Journals*, March 24, 1873, pp. 58-9.
22. See the comments of Sir John A. Macdonald, *Debates*, March 5, 1877, p. 485.
23. *Journals*, April 3, 1907, p. 381; April 6, 1910, pp. 418-20; May 12, 1913, pp. 576-7; March 25, 1914, pp. 301-2; May 10, 1916, pp. 353-5; September 8, 1917, pp. 639-40, 641.
24. *Journals*, June 11, 1965, p. 224. Former Speaker Lambert supported the abolition of appeals because "one of the chief difficulties with the business of Parliament over the past 10 years has been the somewhat indiscriminate use of appeals against Speaker's rulings, not on points of
2. Voir, par exemple, les *Journaux*, 28 mars 1916, p. 205.
3. Voir, par exemple, les *Débats*, 9 mai 1883, p. 1152.
4. Voir, par exemple, les *Débats*, 25 avril 1892, col. 1683.
5. *Débats*, 13 mai 1882, p. 1625.
6. Voir, par exemple, les *Débats*, 27 avril 1885, p. 1469.
7. Voir, par exemple, les *Débats*, 17 avril 1878, p. 2085-6.
8. En 1874, la Chambre demanda au Président de faire fermer le bar, mais cette décision ne fut pas appliquée. Il y eut une nouvelle tentative en 1881, qui resta elle aussi sans effet. (Sur la question de la fermeture du bar, voir les *Débats*, 28 février 1881, p. 1243-9). Le bar fut finalement fermé lorsque Wilfrid Laurier devint premier ministre (*Débats*, 15 septembre 1896, col. 1043-4).
9. *Débats*, 15 mars 1913, col. 6214-20.
10. Voir, par exemple, les *Débats*, 12 septembre 1917, p. 5967-70.
11. On trouve une exception au cours de cette période lors du débat sur une motion de défiance qui se déroula au début de janvier 1926 (*Débats*, du 8 au 14 janvier 1926). De même, en 1945, le Président a attiré l'attention sur le recours de plus en plus fréquent à des articles exhibés à l'appui d'un discours, et a réproposé cet usage (*Débats*, 19 septembre 1945, p. 299).
12. Vers la fin du XIX^e siècle, des expressions comme « couard » et « menteur » sont souvent passées sans susciter de contestation (voir, par exemple, les dernières minutes des *Débats* de la cinquième session de la troisième législature), alors qu'entre 1920 et 1955, des expressions anodines comme « manque d'intelligence » (*Débats*, 8 mars 1934, p. 1278-9) ont été déclarées non parlementaires.
13. Voir, par exemple, les *Débats*, 24 mai 1956, p. 4448-70.
14. *Débats*, 23 octobre 1980, p. 4049-51; 6 novembre 1980, p. 4499.
15. Un incident particulièrement grave s'est produit le 16 octobre 1985 lorsqu'après avoir posé une question sur les pêches en Colombie-Britannique, un député a posé un saumon sur le pupitre du premier ministre (*Débats*, p. 7678).
16. *Débats*, 23 octobre 1991; 25 octobre 1991; 21 novembre 1991. La motion n'a jamais été mise aux voix et est restée en plan au *Feuilleton* à la fin de la session.
17. *Débats*, 31 octobre 1991, p. 4271-85, 4309-10. Fâché d'avoir manqué un vote, Ian Waddell a tenté de s'emparer de la masse pendant qu'on la transportait à l'extérieur de la Chambre à la fin d'une séance. Le Président a statué qu'il y avait matière à question de privilège et la Chambre a adopté une motion pour convoquer le député à la barre de la Chambre. Un incident semblable s'est produit en 2002, lorsque Keith Martin s'est emparé de la masse pour protester contre le résultat d'un vote sur son projet de loi d'initiative parlementaire. M. Martin a aussi été convoqué à la barre de la Chambre pour présenter ses excuses (voir les *Débats*, 22 avril 2002, p. 10654-70; 23 avril 2002, p. 10747-8; 24 avril 2002, p. 10770).
18. Ce comité non officiel a d'abord été formé pour examiner les propos et comportements sexistes (voir les *Débats*, 18 septembre 1991, p. 2317). Son mandat a par la suite été élargi pour englober les propos racistes et autres comportements discriminatoires (voir les *Débats*, 9 octobre 1991, p. 3515-6).
19. Voir le rapport du Comité consultatif spécial à la présidence, daté du 22 juin 1992. Le rapport n'a pas été déposé à la Chambre mais une copie a été envoyée au Comité permanent de la gestion de la Chambre ainsi qu'aux leaders parlementaires de chacun des partis.
20. Voir, par exemple, les *Débats*, 24 avril 1996, p. 1897-8; 1^{er} mars 2002, p. 9430.
21. Voir, par exemple, les *Débats*, 20 mai 1868, p. 750; *Journaux*, 24 mars 1873, p. 58-9.
22. Voir les commentaires de Sir John A. Macdonald, *Débats*, 5 mars 1877, p. 477.
23. *Journaux*, 3 avril 1907, p. 385; 6 avril 1910, p. 436-7; 12 mai 1913, p. 618; 25 mars 1914, p. 296-7; 10 mai 1916, p. 381-3; 8 septembre 1917, p. 640-1, 642.
24. *Journaux*, 11 juin 1965, p. 224. L'ancien Président Lambert était partisan de la suppression des appels : « une des principales difficultés en ce qui concerne les travaux du Parlement au cours des dix dernières années découlait de l'usage étourdi du droit d'appel de la décision de

- jurisprudence or points of procedure but for political effect” (*Debates*, June 8, 1965, p. 2140).
25. *Journals*, March 24, 1873, pp. 58-9.
26. *Journals*, June 25, 1926, p. 477; January 31, 1963, pp. 462-3; October 28, 1963, p. 493.
27. *Journals*, December 4, 1963, pp. 621-2.
28. Members who have attempted to debate a Speaker’s ruling have invariably been called to order. See for example, *Debates*, June 5, 2003, pp. 6887-91.

Notes on Standing Order 11(1):

- Journals* of the Legislative Assembly of Canada, September 9, 1852, pp. 125-6; May 9, 1861, p. 270.
- See for example, *Debates*, March 5, 1877, pp. 482-5; May 9, 1890, cols. 4717-8; September 28, 1903, col. 12562; January 18, 1910, col. 2084.
- Handwritten endnote in Bourinot’s personal copy of May, 6th ed., p. 330d.
- Debates*, March 15, 1913, col. 6019.
- Journals*, March 22, 1927, pp. 326-7.
- Beauchesne, 2nd ed., p. 89.
- Beauchesne, 2nd ed., p. 92.
- Debates*, March 24, 1942, pp. 1603-7.
- Journals*, July 4, 1944, p. 526; July 31, 1944, pp. 761-2; May 25, 1956, pp. 625-34; February 10, 1961, p. 238; March 16, 1962, pp. 241-2; *Debates*, October 5, 1962, p. 233; *Journals*, June 19, 1964, pp. 456-7. The July 4, 1944 incident is the only case of naming in which a Member was suspended for more than a day (seven days was the penalty).
- The broadcasting of House proceedings began in October 1977. There was one naming in 1978 and another in 1979, while two took place in each of the years 1981 and 1982. Four incidents occurred in each of the years 1983, 1984 and 1985.
- Beauchesne appeared to have anticipated this problem as early as 1927: “The vote on the motion that a member be suspended from the service of the House after having been named by the Speaker is a mere formality, as a rejection of the motion would assuredly be followed by an immediate resignation of the Speaker, a circumstance which his complete freedom from partisanship would render unwelcome even to the parties in opposition” (Beauchesne, 2nd ed., p. 92).
- Debates*, October 5, 1962, p. 233; February 23, 1981, pp. 7586-8; May 20, 1983, pp. 25628-31; May 25, 1984, pp. 4078-9.
- Debates*, June 19, 1964, pp. 4489-94, 4521-5.
- Debates*, May 16, 1978, p. 5457.
- Debates*, March 21, 1979, pp. 4383-4.
- See page 37 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, tabled on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839).
- See page 38 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, tabled on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839).
- Journals*, February 6, 1986, pp. 1645-6.
- See for example, the comments of Herb Gray, *Debates*, February 11, 1986, p. 10668.
- Journals*, February 13, 1986, p. 1710. These changes were made permanent on June 3, 1987 (*Journals*, p. 1016).
- Speaker Bosley named five Members in 1986. Under Speaker Fraser, only one Member was named (*Debates*, March 24, 1993, pp. 17482, 17486-8). Speaker Parent named ten Members, including two on the same day (*Debates*, November 2, 1995, pp. 16144-5). Speaker Milliken has not named any Members, but Deputy Speaker Kilger used this power once (*Debates*, December 6, 2002, pp. 2374, 2379-80). As an alternative to naming, Speakers Fraser and Milliken often preferred not to recognize the offending Member until the unparliamentary remarks were withdrawn (see for example, *Debates*, June 4, 1992, pp. 11413-6, 11433; November 19, 2002, pp. 1611, 1621-2; November 27, 2002, p. 1949; November 28, 2002, p. 2015).
- Journals*, October 11, 1985, p. 1094.

- l’Orateur, non sur des points de jurisprudence ou de procédure, mais à des fins politiques. » (*Débats*, 8 juin 1965, p. 2140).
25. *Journaux*, 24 mars 1873, p. 58-9.
26. *Journaux*, 25 juin 1926, p. 477; 31 janvier 1963, p. 462-3; 28 octobre 1963, p. 493.
- Journaux*, 4 décembre 1963, p. 621-2.
28. Les députés ayant tenté de débattre d’une décision du Président ont invariablement été rappelés à l’ordre. Voir, par exemple, les *Débats*, 5 juin 2003, p. 6887-91.

Notes de l’article 11(1) :

- Journaux* de l’Assemblée législative du Canada, 9 septembre 1852, p. 125-6; 9 mai 1861, p. 270 (versions anglaises seulement).
- Voir, par exemple, les *Débats*, 5 mars 1877, p. 475-8; 9 mai 1890, col. 4821-2; 28 septembre 1903, col. 12817; 18 janvier 1910, col. 2199.
- Traduction d’une note manuscrite de Bourinot dans son exemplaire personnel de la 6^e édition de May, p. 330d.
- Débats*, 15 mars 1913, col. 6217.
- Journaux*, 22 mars 1927, p. 326-7.
- Beauchesne, 2^e éd., p. 89 (version anglaise seulement).
- Beauchesne, 2^e éd., p. 92 (version anglaise seulement).
- Débats*, 24 mars 1942, p. 1661-5.
- Journaux*, 4 juillet 1944, p. 526; 31 juillet 1944, p. 761-2; 25 mai 1956, p. 625-34; 10 février 1961, p. 238; 16 mars 1962, p. 241-2; *Débats*, 5 octobre 1962, p. 249; *Journaux*, 19 juin 1964, p. 456-7. L’incident du 4 juillet 1944 est le seul cas de désignation dans lequel le député ait été suspendu pour plus d’un jour (la pénalité avait été de 7 jours).
- La télédiffusion des débats a commencé en octobre 1977. Il y a eu une désignation en 1978 et une autre en 1979, tandis qu’on en compte deux par année en 1981 et 1982. Il y en a eu quatre par année en 1983, en 1984 et en 1985.
- Beauchesne semble avoir prévu ce problème dès 1927 : « le vote sur la motion de suspension d’un député que le Président a désigné par son nom est une simple formalité, car un rejet de la motion serait certainement suivi par la démission immédiate du Président, ce que ne sauraient souhaiter les partis d’opposition eux-mêmes, compte tenu de l’indépendance du Président à l’égard des partis » (Traduction de Beauchesne, 2^e éd., p. 92).
- Débats*, 5 octobre 1962, p. 249; 23 février 1981, p. 7586-8; 20 mai 1983, p. 25628-31; 25 mai 1984, p. 4078-9.
- Débats*, 19 juin 1964, p. 4681-6, 4713-7.
- Débats*, 16 mai 1978, p. 5457.
- Débats*, 21 mars 1979, p. 4383-4.
- Voir la page 39 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, déposé le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839).
- Voir la page 40 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, déposé le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839).
- Journaux*, 6 février 1986, p. 1645-6.
- Voir, par exemple, les propos de Herb Gray dans les *Débats*, 11 février 1986, p. 10668.
- Journaux*, 13 février 1986, p. 1710. Ces modifications sont devenues permanentes le 3 juin 1987 (*Journaux*, p. 1016).
- Le Président Bosley a désigné cinq députés par leur nom en 1986. Sous la présidence de M. Fraser, un seul député a été désigné par son nom (*Débats*, 24 mars 1993, p. 17482, 17486-8). Le Président Parent a désigné par leur nom dix députés, dont deux le même jour (*Débats*, 2 novembre 1995, p. 16144-5). Le Président Milliken n’a désigné aucun député, mais le Vice-président Kilger a exercé ce pouvoir une fois (*Débats*, 6 décembre 2002, p. 2374, 2379-80). Plutôt que de les désigner par leur nom, les Présidents Fraser et Milliken ont souvent choisi de ne pas reconnaître le député pris en défaut jusqu’à ce qu’il retire ses propos non parlementaires (voir, par exemple, les *Débats*, 4 juin 1992, p. 11413-6, 11433; 19 novembre 2002, p. 1611, 1621-2; 27 novembre 2002, p. 1949; 28 novembre 2002, p. 2015).
- Journaux*, 11 octobre 1985, p. 1094.

Notes on Standing Order 11(2):

1. *Debates*, March 10, 1939, p. 1782.
2. *Debates*, June 9, 1955, p. 4609.
3. *Debates*, April 19, 1922, p. 944.
4. *Debates*, November 21, 1977, p. 1063; June 27, 1978, p. 6769.
5. See for example, *Debates*, December 9, 1998, pp. 11120-1; March 16, 2000, p. 4776.
6. See *House of Commons Procedure and Practice*, pp. 531-3.
7. An exception to this for another type of superseding motion is a motion for the previous question, which allows Members who have spoken to the main motion to speak again on the previous question (see *Journals*, 1926 during the debate on the Address in Reply). See also *House of Commons Procedure and Practice*, p. 531.
8. A notable example is the debate on the Address in Reply to the Speech from the Throne, when the Speaker usually makes no effort to apply the rule of relevance. See *House of Commons Procedure and Practice*, pp. 533-4.
9. *Debates*, March 27, 1923, p. 1553. See also *Debates*, March 22, 1921, p. 1193; May 4, 1920, p. 1954; April 9, 1919, p. 1330.
10. *Rules, Orders and Forms of Proceedings of the House of Commons of Canada*, 1868, p. 8.
11. See for example, *Debates*, March 5, 1877, pp. 482-5.
12. *Rules of the House of Commons of Canada*, 1910, p. 10.
13. *Debates*, April 29, 1910, col. 8377.
14. *Journals*, March 22, 1927, pp. 326-7.
15. *Journals*, May 24, 1955, p. 616.
16. *Debates*, April 19, 1956, p. 3073; June 9, 1955, p. 4610.
17. *Debates*, February 17, 1956, p. 1290.
18. *Debates*, August 31, 1917, p. 5237.
19. Bourinot, 1st ed., p. 349.
20. *Debates*, March 15, 1915, p. 1049.
21. *Debates*, March 21, 1918, p. 70.
22. *Debates*, June 7, 1920, p. 3177.
23. *Journals*, May 26, 1947, p. 449; *Debates*, August 25, 1958, p. 4073. Occasions when the Chair warned that a Member might be directed to discontinue his or her speech include: *Debates*, April 22, 1948, p. 3233; March 14, 1949, pp. 1458-9; May 28, 1964, p. 3698. See also the history of “naming”, under Standing Order 11(1).
24. See for example, *Debates*, February 9, 1998, p. 3579; November 3, 2003, p. 9062.

Notes on Standing Order 12:

1. The three most recent appeals were in 2003, 1988 and 1971. See *Journals*, May 27, 2003, pp. 815-6; December 21, 1988, p. 68; April 6, 1971, pp. 475-6.
2. *Journals*, June 25, 1965, pp. 303-4. The Deputy Speaker hears the report from another Member whom he or she has designated.
3. See for example, *Journals*, July 31, 1944, pp. 761-3.
4. *Debates*, March 24, 1871, col. 638; see also *Journals*, March 24, 1871, pp. 142-3.
5. *Journals*, April 1, 1875, pp. 327-8; August 3, 1903, p. 467; May 8, 1908, pp. 433-4.
6. *Journals*, May 1, 1885, pp. 354-5.
7. *Debates*, May 1, 1885, pp. 1509-13.
8. See for example, *Journals*, May 18, 1885, p. 387; *Debates*, April 8, 1896, cols. 5732-7; *Debates*, June 6, 1899, cols. 4445-57; *Journals*, March 9, 1911, p. 238.
9. Bourinot, 2nd ed., p. 482, n. 3.
10. An extreme was reached in 1913 when in one day eight appeals were made, each of which resulted in a recorded division. In all cases that day, the vote confirmed the Chair's ruling (see *Journals*, March 15, 1913, pp. 332-40). On rare occasions, rulings of the Chair of

Notes de l'article 11(2) :

1. *Débats*, 10 mars 1939, p. 1813.
2. *Débats*, 9 juin 1955, p. 4835-6.
3. *Débats*, 19 avril 1922, p. 952.
4. *Débats*, 21 novembre 1977, p. 1063; 27 juin 1978, p. 6769.
5. Voir, par exemple, les *Débats*, 9 décembre 1998, p. 11120-1; 16 mars 2000, p. 4776.
6. Voir *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 531-3.
7. Il y a une exception à ce principe pour un autre genre de motion de remplacement, soit la motion concernant la question préalable, qui permet aux députés qui se sont déjà exprimés sur l'objet de la motion principale de prendre à nouveau la parole au sujet de la question préalable. Voir, dans les *Journaux* de 1926, le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône; voir également *La Procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 531.
8. On en trouve un exemple frappant dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône, durant lequel le Président ne fait habituellement rien pour faire respecter la règle de la pertinence. Voir *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 533-4.
9. *Débats*, 27 mars 1923, p. 1546. Voir aussi les *Débats*, 22 mars 1921, p. 1220; 4 mai 1920, p. 1999; 9 avril 1919, p. 1381.
10. *Constitutions, règles et règlements de la Chambre des communes du Canada*, 1868, p. 9.
11. Voir, par exemple, les *Débats*, 5 mars 1877, p. 475-8.
12. *Règlements de la Chambre des communes du Canada*, 1910, p. 10 (version anglaise seulement).
13. *Débats*, 29 avril 1910, col. 8797.
14. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 326-7.
15. *Journaux*, 24 mai 1955, p. 616.
16. *Débats*, 19 avril 1956, p. 3188; 9 juin 1955, p. 4836.
17. *Débats*, 17 février 1956, p. 1336.
18. *Débats*, 31 août 1917, p. 5408.
19. Bourinot, 1^{re} éd., p. 349 (version anglaise seulement).
20. *Débats*, 15 mars 1915, p. 1123.
21. *Débats*, 21 mars 1918, p. 73.
22. *Débats*, 7 juin 1920, p. 3242.
23. *Journaux*, 26 mai 1947, p. 449; *Débats*, 25 août 1958, p. 4276-7. Voici quelques dates où la présidence a averti un député qu'il s'exposait à se voir ordonner d'interrompre son discours : *Débats*, 22 avril 1948, p. 3322; 14 mars 1949, p. 1499; 28 mai 1964, p. 3875. Voir également l'historique de la question de la « désignation » qui accompagne le commentaire de l'article 11(1) du Règlement.
24. Voir, par exemple, les *Débats*, 9 février 1998, p. 3579; 3 novembre 2003, p. 9062.

Notes de l'article 12 :

1. Les trois cas les plus récents remontent à 2003, 1998 et 1971. Voir les *Journaux*, 27 mai 2003, p. 815-6; 21 décembre 1988, p. 68; 6 avril 1971, p. 475-6.
2. *Journaux*, 25 juin 1965, p. 303-4; le Vice-président de la Chambre entend le rapport d'un député qu'il a désigné.
3. Voir, par exemple, les *Journaux*, 31 juillet 1944, p. 761-3.
4. *Débats*, 24 mars 1871, col. 638 (version anglaise seulement); voir également les *Journaux*, 24 mars 1871, p. 142-3.
5. *Journaux*, 1^{er} avril 1875, p. 327-8; 3 août 1903, p. 467; 8 mai 1908, p. 433-4.
6. *Journaux*, 1^{er} mai 1885, p. 354-5.
7. *Débats*, 1^{er} mai 1885, p. 1575-9.
8. Voir, par exemple, les *Journaux*, 18 mai 1885, p. 386-7; *Débats*, 8 avril 1896, col. 5017-22; *Débats*, 6 juin 1899, col. 4462-74; *Journaux*, 9 mars 1911, p. 245.
9. Traduction de Bourinot, 2^e éd., p. 482, n° 3.
10. On remarque une situation exceptionnelle en 1913, lorsque huit appels ont été interjetés le même jour, chacun d'entre eux se soldant par un vote par appel nominal. Dans les huit cas, le vote a confirmé la décision du président du comité plénier (voir les *Journaux*, 15 mars 1913,

Committees have been overturned (see *Journals*, March 6, 1913, p. 323; March 22, 1948, pp. 275-6; December 13, 1957, p. 270).

11. *Journals*, June 11, 1965, p. 227.
12. See Note 1. The frequency of meetings of Committee of the Whole declined considerably after 1968, though since 2001, the format has been used for take-note debates and consideration of Main Estimates (see Standing Orders 53.1 and 81(4)).
13. *Journals*, July 31, 1944, pp. 761-3; May 25, 1956, pp. 625-34; March 16, 1962, pp. 241-2. See also *Debates*, March 4, 1890, cols. 1451-3.
14. *Debates*, March 15, 1913, cols. 6016-22. This incident was procedurally anomalous, in that the Speaker took the Chair on his own initiative before the Committee had reported. The Speaker subsequently named the offending Member, marking the first occasion of naming in the Canadian House. See also Hatsell, Volume II, p. 201, n. 4.
15. *Debates*, June 21, 1982, pp. 18709-10.
16. *Journals*, May 13, 1913, p. 578; see also *Journals*, May 28, 1956, pp. 645-7.

Notes on Standing Order 13:

1. The rule has undergone only minor syntax changes since 1867.
2. *Debates*, April 28, 1924, pp. 1530-1.
3. *Journals*, April 28, 1924, p. 186.
4. *Journals*, April 28, 1924, p. 189.
5. *Debates*, December 9, 1968, pp. 3639-41.
6. *Debates*, December 9, 1968, p. 3643.
7. *Journals*, December 10, 1968, p. 511-3.
8. *Debates*, July 24, 1969, p. 11557. See pages 11551-6 for the complete argument.
9. *Journals*, July 24, 1969, pp. 1398-9.
10. See for example, *Debates*, March 26, 1991, pp. 19042-6; March 3, 2000, pp. 4327-35; June 12, 2001, pp. 5027-31.

Notes on Standing Order 14:

1. It is not clear how far the definition of “stranger” extends. Whether all those persons in the service of the House, such as the Pages, *Hansard* monitors, and others, would be allowed to stay would likely depend on the wishes of the House as interpreted by the Speaker.
2. The wording of the motion to be moved by a Member appears to be all-encompassing, although, because it has never been agreed to, it is not known whether the Speaker might order all strangers, only those strangers in a particular gallery, or even just certain persons in a gallery to withdraw.
3. See for example, *Debates*, May 11, 1970, p. 6796.
4. *Debates*, March 6, 1871, col. 296.
5. *Debates*, March 27, 1871, col. 655.
6. *Debates*, March 29, 1876, p. 905. In 1875, the British House of Commons had likewise amended its rules (see Bourinot, 4th ed., p. 194). The Speaker’s power to order the withdrawal of strangers was codified in the 1876 rule change.
7. *Debates*, June 4, 1929, p. 3228; *Journals*, May 22, 1951, p. 406.
8. *Journals*, September 7, 1950, p. 38.
9. *Debates*, December 12, 1968, pp. 3852-5.
10. *Debates*, February 16, 1972, pp. 10959-60.
11. *Debates*, April 4, 1990, pp. 10186-7. The motion appears to have been used as a dilatory tactic to prevent the government from moving time allocation on a contentious bill.
12. *Journals*, June 10, 1994, p. 563. No Member has attempted to move that strangers withdraw since the adoption of the amended rule.
13. *Debates*, May 10, 1879, p. 1940. The story unfolded over the next few days and was only satisfactorily resolved in the next session. See *Debates*, May 12, 1879, pp. 1943-4, 1980-2; *Journals*, February 24, 1880, pp. 58-9.
14. *Debates*, May 11, 1970, p. 6796; November 28, 1989, p. 6342.

p. 351-9). Les décisions du président du comité plénier ont rarement été infirmées (voir les *Journaux*, 6 mars 1913, p. 341-2; 22 mars 1948, p. 275-6; 13 décembre 1957, p. 270).

11. *Journaux*, 11 juin 1965, p. 227.
12. Voir la note 1. La fréquence des réunions du comité plénier a beaucoup diminué après 1968, bien que depuis 2001, on s’en soit servi pour tenir des débats exploratoires et examiner le budget principal des dépenses (voir les articles 53.1 et 81(4) du Règlement).
13. *Journaux*, 31 juillet 1944, p. 761-3; 25 mai 1956, p. 625-34; 16 mars 1962, p. 241-2. Voir également les *Débats*, 4 mars 1890, col. 1486-8.
14. *Débats*, 15 mars 1913, col. 6215-20. Cet incident présente une anomalie de procédure, car le Président de la Chambre s’est installé au fauteuil de sa propre initiative, avant que le comité plénier n’ait fait rapport. Par la suite, il a désigné par son nom le député en cause, inaugurant ainsi la procédure de la désignation à la Chambre canadienne. Voir également Hatsell, volume II, p. 201, n° 4 (version anglaise seulement).
15. *Débats*, 21 juin 1982, p. 18709-10.
16. *Journaux*, 13 mai 1913, p. 619; voir également les *Journaux*, 28 mai 1956, p. 645-7.

Notes de l’article 13 :

1. La règle n’a subi que des modifications mineures de forme depuis 1867.
2. *Débats*, 28 avril 1924, p. 1531-3.
3. *Journaux*, 28 avril 1924, p. 186.
4. *Journaux*, 28 avril 1924, p. 189.
5. *Débats*, 9 décembre 1968, p. 3639-41.
6. *Débats*, 9 décembre 1968, p. 3643.
7. *Journaux*, 10 décembre 1968, p. 511-3.
8. *Débats*, 24 juillet 1969, p. 11557. Voir les détails de l’argumentation aux pages 11551-6.
9. *Journaux*, 24 juillet 1969, p. 1398-9.
10. Voir, par exemple, les *Débats*, 26 mars 1991, p. 19042-6; 3 mars 2000, p. 4327-35; 12 juin 2001, p. 5027-31.

Notes de l’article 14 :

1. On ne connaît pas exactement les limites de la notion d’« étranger ». L’acceptation de la présence de toutes les personnes qui sont au service de la Chambre, comme les pages, les moniteurs du *hansard* et autres employés, dépend de la volonté de la Chambre, selon l’interprétation qu’en donne le Président.
2. La formulation de la motion qui doit être proposée par un député semble viser tous les étrangers, mais comme cette motion n’a jamais été adoptée, on ne sait pas si le Président pourrait ordonner à tous les étrangers de se retirer, ou seulement aux étrangers se trouvant dans une tribune particulière, ou même seulement à certaines personnes d’une tribune.
3. Voir, par exemple, les *Débats*, 11 mai 1970, p. 6796.
4. *Débats*, 6 mars 1871, col. 296 (version anglaise seulement).
5. *Débats*, 27 mars 1871, col. 655 (version anglaise seulement).
6. *Débats*, 29 mars 1876, p. 924. En 1875, la Chambre des communes britannique a apporté une modification semblable à son Règlement (voir Bourinot, 4^e éd., p. 194, version anglaise seulement). Le pouvoir qu’a le Président d’ordonner aux étrangers de se retirer a été codifié lors de la modification du Règlement en 1876.
7. *Débats*, 4 juin 1929, p. 3182; *Journaux*, 22 mai 1951, p. 406.
8. *Journaux*, 7 septembre 1950, p. 38.
9. *Débats*, 12 décembre 1968, p. 3852-5.
10. *Débats*, 16 février 1972, p. 10959-60.
11. *Débats*, 4 avril 1990, p. 10186-7. On semble s’être servi de la motion comme tactique dilatoire pour empêcher le gouvernement de présenter une motion d’attribution de temps pour un projet de loi contesté.
12. *Journaux*, 10 juin 1994, p. 563. Aucun député n’a tenté de proposer l’évacuation d’étrangers depuis l’adoption de la règle modifiée.
13. *Débats*, 10 mai 1879, p. 1951. L’incident s’est prolongé pendant quelques jours et n’a été résolu à la satisfaction des parties qu’au cours de la session suivante. Voir les *Débats*, 12 mai 1879, p. 1955, 1989-91; *Journaux*, 24 février 1880, p. 58-9.
14. *Débats*, 11 mai 1970, p. 6796; 28 novembre 1989, p. 6342.

15. See for example, *Debates*, December 19, 1867, p. 317; *Journals*, April 16, 1929, p. 245. See a related discussion in *Debates*, April 12, 1929, pp. 1508-11.
16. *Debates*, April 15, 1918, pp. 735-6; February 20, 1942, pp. 733-43; July 17, 1942, p. 4327; November 27, 1944, pp. 6632-3. Note that on two of these occasions, Senators were specifically exempted and were allowed to attend.
17. *Debates*, January 29, 1963, pp. 3229-30.

Chapter II

Notes on Standing Order 15:

1. *Debates*, April 3, 1987, pp. 4875-8. See also, for example, *Debates*, June 16, 1970, p. 8153; December 15, 1986, p. 2084; November 20, 1997, p. 1989.
2. *Parliament of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. P-1, s. 57; S.C. 2001, c. 20, s. 3. The 2001 amendment to the Act doubled the penalty for non-attendance from \$60 to \$120 per day.
3. Aside from a minor technical amendment in 1986 (*Journals*, February 6, 1986, p. 1644; February 13, 1986, p. 1710), the rule had not changed since 1867.
4. *Journals*, May 8, 1868, p. 301; February 15, 1871, p. 10; April 13, 1877, p. 257.
5. *Journals*, May 12, 1873, pp. 327-8.
6. The last time the rule was invoked was April 26, 1878 (*Journals*, p. 220).
7. *Debates*, July 9, 1906, cols. 7473-5; July 10, 1906, cols. 7616-8.
8. *Journals*, December 14, 1964, p. 990.
9. *Journals*, October 4, 1967, p. 367; *Debates*, December 1, 1981, p. 13548; March 13, 1992, pp. 8172-5.
10. A proposal that it be deleted from the Standing Orders was made as early as 1948 (*Journal of the Society of Clerks-at-the-Table in Empire Parliaments*, Volume XVII, 1948, p. 236).
11. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented June 8, 1994 (*Journals*, p. 545) and concurred in June 10, 1994 (*Journals*, p. 563).

Notes on Standing Order 16(1):

1. See for example, *Debates*, May 29, 1990, p. 12011; October 30, 1990, p. 14890. See also Speaker Fraser's remarks in *Debates*, June 22, 1988, pp. 16731-2. In doubtful cases, the Member is asked if he or she heard the question. See for example, *Debates*, April 21, 1982, p. 16472. The Chair accepts the word of a Member (see *Debates*, June 9, 1982, p. 18296).
2. See for example, *Debates*, June 20, 1984, pp. 4939-40; June 25, 1986, p. 14830; March 23, 1990, p. 9731; October 28, 2003, pp. 8886-7.
3. See for example, *Debates*, May 3, 1951, p. 2663; October 6, 1971, p. 8495. See discussion on this point in *Debates*, April 9, 1990, p. 10390.
4. *Debates*, June 18, 1869, p. 896.
5. *Debates*, January 27, 1881, p. 724. The reference to Mr. Bunster escaping on all fours can also be found in the comments made by Mr. Mills some years later (*Debates*, February 21, 1889, p. 249).
6. *Debates*, February 21, 1889, p. 249.
7. *Debates*, August 25, 1891, col. 4701.
8. *Debates*, August 25, 1891, col. 4701. See also *Debates*, August 26, 1891, cols. 4729-37.
9. *Debates*, September 8, 1896, col. 852. See also *Debates*, July 5, 1905, cols. 8883-4; April 27, 1910, cols. 8167-8; March 31, 1924, p. 889.
10. See for example, *Debates*, June 1, 1926, pp. 3921-2; *Journals*, May 3, 1951, p. 336; *Debates*, November 26, 1953, pp. 382-3; August 31, 1988, pp. 19137-40.
11. *Journals*, July 12, 1955, pp. 884-5.

15. Voir, par exemple, les *Débats*, 19 décembre 1867, p. 317; *Journaux*, 16 avril 1929, p. 245. Voir aussi la discussion survenue dans les *Débats*, 12 avril 1929, p. 1488-91.
16. *Débats*, 15 avril 1918, p. 775-6; 20 février 1942, p. 765-74; 17 juillet 1942, p. 4473; 27 novembre 1944, p. 6861-3. On remarquera qu'à deux reprises, l'ordre d'exclusion prévoyait une exception à l'endroit des sénateurs, qui ont pu assister aux travaux de la Chambre.
17. *Débats*, 29 janvier 1963, p. 3383-4.

Chapitre II

Notes de l'article 15 :

1. *Débats*, 3 avril 1987, p. 4875-7. Voir aussi, par exemple, les *Débats*, 16 juin 1970, p. 8153; 15 décembre 1986, p. 2084; 20 novembre 1997, p. 1989.
2. *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, art. 57; L.C. 2001, ch. 20, art. 3. L'amendement de 2001 vint doubler la peine prévue pour les absences, la faisant passer de 60 à 120 dollars par jour.
3. Exception faite d'un amendement mineur de forme en 1986 (*Journaux*, 6 février 1986, p. 1644; 13 février 1986, p. 1710), la règle n'avait pas changé depuis 1867.
4. *Journaux*, 8 mai 1868, p. 301; 15 février 1871, p. 10; 13 avril 1877, p. 257.
5. *Journaux*, 12 mai 1873, p. 327-8.
6. La règle a été invoquée pour la dernière fois le 26 avril 1878 (*Journaux*, p. 220).
7. *Débats*, 9 juillet 1906, col. 7685-6; 10 juillet 1906, col. 7834-6.
8. *Journaux*, 14 décembre 1964, p. 990.
9. *Journaux*, 4 octobre 1967, p. 367; *Débats*, 1^{er} décembre 1981, p. 13548; 13 mars 1992, p. 8172-5.
10. Dès 1948, on a proposé qu'il soit supprimé du Règlement (*Journal of the Society of Clerks-at-the-Table in Empire Parliaments*, volume XVII, 1948, p. 236).
11. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 8 juin 1994 (*Journaux*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563).

Notes de l'article 16(1) :

1. Voir, par exemple, les *Débats*, 29 mai 1990, p. 12011; 30 octobre 1990, p. 14890. Voir aussi les remarques du Président Fraser dans les *Débats*, 22 juin 1988, p. 16731-2. Dans les cas douteux, on demande au député s'il a entendu la question. Voir, par exemple, les *Débats*, 21 avril 1982, p. 16472. La présidence croit un député sur parole (voir les *Débats*, 9 juin 1982, p. 18296).
2. Voir, par exemple, les *Débats*, 20 juin 1984, p. 4939-40; 25 juin 1986, p. 14830; 23 mars 1990, p. 9731; 28 octobre 2003, p. 8886-7.
3. Voir, par exemple, les *Débats*, 3 mai 1951, p. 2723; 6 octobre 1971, p. 8495. Voir la discussion à ce sujet dans les *Débats*, 9 avril 1990, p. 10390.
4. *Débats*, 18 juin 1869, p. 896.
5. *Débats*, 27 janvier 1881, p. 769. L'allusion à M. Bunster quittant la Chambre à quatre pattes se retrouve dans les observations faites par M. Mills quelques années plus tard (*Débats*, 21 février 1889, p. 256).
6. *Débats*, 21 février 1889, p. 256.
7. *Débats*, 25 août 1891, col. 4524.
8. *Débats*, 25 août 1891, col. 4524. Voir également les *Débats*, 26 août 1891, col. 4552-9.
9. *Débats*, 8 septembre 1896, col. 731. Voir également les *Débats*, 5 juillet 1905, col. 9097; 27 avril 1910, col. 8579-80; 31 mars 1924, p. 882.
10. Voir, par exemple, les *Débats*, 1^{er} juin 1926, p. 3949-50; *Journaux*, 3 mai 1951, p. 336; *Débats*, 26 novembre 1953, p. 405; 31 août 1988, p. 19137-40.
11. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 884-5.

12. See for example, *Journals*, April 18, 1956, p. 416; *Debates*, July 10, 1956, p. 5845; February 14, 1983, pp. 22822-3; June 9, 1986, pp. 14140-1.
13. See for example, *Debates*, June 20, 1984, p. 4940. The confusion in this case resulted from the calling of several consecutive recorded votes lasting into the early hours. See also *Debates*, February 16, 1976, p. 10986. In a recent case, some Members refused to take their seats in an act of protest against a time allocation motion, choosing instead to stand in the middle aisle of the Chamber, thus delaying the vote by several minutes. The Speaker reminded them of the need to take votes in an orderly fashion (*Debates*, March 1, 1999, p. 12212).
14. See for example, *Debates*, March 29, 2000, p. 5437; March 30, 2000, p. 5443. In this case, a Member had been holding up signs during a vote.
15. *Debates*, April 21, 1959, p. 2919.
16. *Debates*, June 9, 1998, p. 7890; December 7, 1999, p. 2377; March 13, 2000, p. 4669.

Notes on Standing Order 16(2), (3) and (4):

1. *Debates*, April 30, 1985, p. 4269.
2. See the Historical Summary to Standing Order 10.
3. *Debates*, January 18, 1910, cols. 2083-4.
4. See for example, the Indexes to the Commons *Debates* for the First and Second Sessions of the Thirty-Seventh Parliament, under the heading "Procedure; Decorum".
5. See for example, *Debates*, July 21, 1904, col. 7235.
6. See for example, *Debates*, October 16, 1970, p. 219; April 30, 1985, p. 4269; March 15, 1990, p. 9311; March 23, 2004, pp. 1609-10.
7. See *Debates*, January 25, 1984, p. 738; April 30, 1985, p. 4273; October 29, 1997, p. 1309.
8. *Debates*, April 24, 1906, col. 2017. See also remarks by the Speaker in *Debates*, April 8, 1918, p. 518.
9. *Debates*, October 31, 1991, pp. 4271-85, 4309-10.

Notes on Standing Order 17:

1. Ill or injured Members have been allowed to speak while seated (*Debates*, October 7, 1985, pp. 7416-7); Members have also been permitted to speak from a place other than their own, but only by consent of the House (*Debates*, April 9, 1962, p. 2629).
2. While the exceptions for take-note debates, emergency debates and adjournment proceedings are recent, the seating rule was never applied in Committee of the Whole; see Beauchesne, 6th ed., p. 37. Speakers have also ruled that Members do not have to be in their seats in order to request a recorded division (*Debates*, June 23, 1992, pp. 12684, 12686; January 30, 2003, p. 2926).
3. For example, clerical collars have been deemed appropriate (*Debates*, November 5, 1979, p. 937), while ascots have been ruled inappropriate (*Debates*, November 29, 1974, p. 1795). See also *Debates*, August 11, 1988, pp. 18208-9; February 19, 1990, pp. 8485-6; May 3, 1990, pp. 10941-2.
4. *Scrapbook Debates*, Legislative Assembly of the Province of Canada, September 14, 1863, p. 97.
5. *Debates*, January 13, 1881, p. 443.
6. See for example, *Debates*, November 12, 1962, p. 1499.
7. *Debates*, October 7, 1985, pp. 7416-7; November 24, 1992, p. 13977; February 2, 1998, p. 3181; October 11, 2002, p. 623. Bourinot writes of another case in his 4th edition, p. 332. Standing Order 1.1 now explicitly allows the Speaker to alter the application of the Standing Orders to permit the participation of a Member with a disability.
8. *Debates*, March 13, 1878, p. 1072. See also Bourinot, 4th ed., p. 332.
9. Bourinot, 4th ed., pp. 333-4. Recent examples of the Chair enforcing this rule include *Debates*, May 25, 1989, p. 2136; September 25, 2001, p. 5519.
10. See for example, *Debates*, November 25, 1976, p. 1398.

12. Voir, par exemple, les *Journaux*, 18 avril 1956, p. 416; *Débats*, 10 juillet 1956, p. 6054; 14 février 1983, p. 22822-3; 9 juin 1986, p. 14140-1.
13. Voir, par exemple, les *Débats*, 20 juin 1984, p. 4940. La confusion dans ce cas est due à la tenue consécutive de plusieurs votes par appel nominal jusqu'à une heure avancée de la nuit. Voir également les *Débats*, 16 février 1976, p. 10986. Dans un cas récent, des députés ont refusé de se tenir à leur place pour protester contre une motion d'attribution de temps. Ils se sont plutôt tenus dans l'allée centrale de la Chambre, ce qui a retardé le vote de plusieurs minutes. Le Président leur a rappelé qu'il fallait enregistrer les voix de manière disciplinée (*Débats*, 1^{er} mars 1999, p. 12212).
14. Voir, par exemple, les *Débats*, 29 mars 2000, p. 5437; 30 mars 2000, p. 5443. Dans ce dernier cas, un député brandissait des pancartes pendant un vote.
15. *Débats*, 21 avril 1959, p. 3057-8.
16. *Débats*, 9 juin 1998, p. 7890; 7 décembre 1999, p. 2377; 13 mars 2000, p. 4669.

Notes de l'article 16(2), (3) et (4) :

1. *Débats*, 30 avril 1985, p. 4269.
2. Voir l'historique de l'article 10 du Règlement.
3. *Débats*, 18 janvier 1910, col. 2198.
4. Voir, par exemple, l'index des *Débats* des première et deuxième sessions de la trente-septième législature sous la rubrique « Procédure; Décorum ».
5. Voir, par exemple, les *Débats*, 21 juillet 1904, col. 7330.
6. Voir, par exemple, les *Débats*, 16 octobre 1970, p. 219; 30 avril 1985, p. 4269; 15 mars 1990, p. 9311; 23 mars 2004, p. 1609-10.
7. Voir les *Débats*, 25 janvier 1984, p. 738; 30 avril 1985, p. 4273; 29 octobre 1997, p. 1309.
8. *Débats*, 24 avril 1906, col. 2079. Voir aussi les commentaires du Président, *Débats*, 8 avril 1918, p. 546.
9. *Débats*, 31 octobre 1991, p. 4271-85, 4309-10.

Notes de l'article 17 :

1. Des députés malades ou blessés ont été autorisés à prendre la parole assis (*Débats*, 7 octobre 1985, p. 7416-7); des députés ont été autorisés à prendre la parole d'une place autre que la leur, mais seulement du consentement de la Chambre (*Débats*, 9 avril 1962, p. 2761).
2. Les exceptions relatives aux débats exploratoires, aux débats d'urgence et au débat sur la motion d'ajournement sont récentes; toutefois, la règle concernant les places attitrées n'a jamais été appliquée en comité plénier; voir Beauchesne, 6^e éd., p. 39. Des Présidents ont aussi statué que les députés n'étaient pas obligés d'être à leur place attitrée pour demander un vote par appel nominal (*Débats*, 23 juin 1992, p. 12684, 12686; 30 janvier 2003, p. 2926).
3. Par exemple, on a admis le faux col de clergyman (*Débats*, 5 novembre 1979, p. 937), mais pas la lavallière (*Débats*, 29 novembre 1974, p. 1795). Voir également les *Débats*, 11 août 1988, p. 18208-9; 19 février 1990, p. 8485-6; 3 mai 1990, p. 10941-2.
4. *Débats* de l'Assemblée législative de la province du Canada, 14 septembre 1863, p. 97 (version anglaise seulement).
5. *Débats*, 13 janvier 1881, p. 468.
6. Voir, par exemple, les *Débats*, 12 novembre 1962, p. 1581.
7. *Débats*, 7 octobre 1985, p. 7416-7; 24 novembre 1992, p. 13977; 2 février 1998, p. 3181; 11 octobre 2002, p. 623. On signale un autre cas dans la 4^e édition de Bourinot, p. 332 (version anglaise seulement). L'article 1.1 autorise maintenant explicitement le Président à modifier l'application du Règlement pour permettre la pleine participation d'un député handicapé.
8. *Débats*, 13 mars 1878, p. 1085-6. Voir également Bourinot, 4^e éd., p. 332 (version anglaise seulement).
9. Bourinot, 4^e éd., p. 333-4 (version anglaise seulement). On trouve des exemples récents de l'application de cette règle dans les *Débats*, 25 mai 1989, p. 2136; 25 septembre 2001, p. 5519.
10. Voir, par exemple, les *Débats*, 25 novembre 1976, p. 1398.

11. *Debates*, June 27, 1972, p. 3568.
12. *Debates*, April 9, 1962, p. 2629 (note the Speaker's comment "for this time only"). See also *Debates*, April 2, 1962, p. 2403; April 3, 1962, p. 2453.
13. See the report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented June 1, 2001 (*Journals*, p. 465) and concurred in October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).
14. Two turn-of-the-century examples are: *Debates*, July 12, 1899, col. 7214; February 17, 1902, cols. 113-4.
15. See *Debates* Index for the three sessions of the Thirty-Seventh Parliament under "Procedure – Members' remarks".
16. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled June 8, 1994 (*Journals*, p. 545) and adopted June 10, 1994 (*Journals*, p. 563).
17. *Debates*, February 20, 1885, p. 171. Archival photographs show some Members wearing hats in the House as late as 1897, and a 1925 photograph shows hats on Members' desks. In 1955, M.J. Coldwell, M.P., recalled that a few Members kept up the old custom of wearing hats well into the mid-1930s (*Debates*, July 12, 1955, p. 5986).
18. *Debates*, March 17, 1971, p. 4338; April 4, 1966, p. 3783.
19. *Debates*, June 20, 1983, pp. 26564-6; June 21, 1983, p. 26606.
20. In one recent example, a Member who had been undergoing chemotherapy addressed the House while wearing a hat and was complimented by the Speaker and the Leader of the Opposition (*Debates*, June 14, 1995, p. 13803).
21. *Debates*, June 8, 1925, pp. 3957-8; July 2, 1931, pp. 3299-300; July 12, 1943, pp. 4633-4. On one occasion, the House agreed by unanimous consent to relax the rule due to a failure of the air conditioning system (*Debates*, May 29, 2002, pp. 11873, 11884).
22. *Debates*, November 29, 1974, p. 1795 (ascot); January 25, 1985, pp. 1685-6 (kilt); July 27, 1982, pp. 19762-3 (t-shirt).
23. *Debates*, March 31, 1987, pp. 4726-7; February 14, 2000, p. 3520. Speakers have insisted on a jacket being worn (*Debates*, December 7, 1999, pp. 2328, 2346).
24. *Debates*, April 5, 1990, pp. 10242-3; February 15, 2000, p. 3527.
11. *Débats*, 27 juin 1972, p. 3568.
12. *Débats*, 9 avril 1962, p. 2761. (Voir en particulier la remarque du Président : « pour cette occasion seulement »). Voir également les *Débats*, 2 avril 1962, p. 2522; 3 avril 1962, p. 2576-7.
13. Voir le rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présenté le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3).
14. On trouve deux exemples au tournant de siècle : *Débats*, 12 juillet 1899, col. 7220-1; 17 février 1902, col. 115.
15. Voir l'index des *Débats* pour les trois sessions de la trente-septième législature sous la rubrique « Procédure – Députés – Doivent s'adresser à la présidence ».
16. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 8 juin 1994 (*Journaux*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563).
17. *Débats*, 20 février 1885, p. 178. Des photos d'archives montrent des députés qui portent encore le chapeau à la Chambre en 1897, tandis que sur une photo de 1925, on voit des chapeaux sur certains pupitres. En 1955, le député M.J. Coldwell rappelait que jusqu'au milieu des années 1930, quelques députés portaient encore le chapeau selon l'ancien usage (*Débats*, 12 juillet 1955, p. 6264).
18. *Débats*, 17 mars 1971, p. 4338; 4 avril 1966, p. 3783.
19. *Débats*, 20 juin 1983, p. 26564-6; 21 juin 1983, p. 26606.
20. Dans un exemple récent, une députée qui avait reçu des traitements de chimiothérapie s'est adressée à la Chambre alors qu'elle portait un chapeau. Le Président et le chef de l'Opposition l'ont tous deux complimentée (*Débats*, 14 juin 1995, p. 13803).
21. *Débats*, 8 juin 1925, p. 3943; 2 juillet 1931, p. 3260-1; 12 juillet 1943, p. 4766. Dans un cas particulier, la Chambre a convenu à l'unanimité de relaxer l'application du code vestimentaire en raison d'une panne du système de climatisation (*Débats*, 29 mai 2002, p. 11873, 11884).
22. *Débats*, 29 novembre 1974, p. 1795 (lavallière); 25 janvier 1985, p. 1685-6 (kilt); 27 juillet 1982, p. 19762-3 (t-shirt).
23. *Débats*, 31 mars 1987, p. 4726-7; 14 février 2000, p. 3520. Les Présidents ont insisté sur le port du veston (*Débats*, 7 décembre 1999, p. 2328, 2346).
24. *Débats*, 5 avril 1990, p. 10242-3; 15 février 2000, p. 3527.

Notes on Standing Order 18:

1. Bourinot, 4th ed., pp. 338-9. See for example, *Debates*, March 9, 1910, cols. 5100-1.
2. Constant reminders issue from the Chair in this regard. See for example, *Debates*, November 19, 1984, p. 352; February 23, 1998, p. 4312. See also Bourinot, 4th ed., pp. 356-7.
3. See for example, *Debates*, December 5, 1985, pp. 9204-5; December 20, 1989, pp. 7247-8; October 5, 1990, p. 13858.
4. See for example, *Debates*, May 16, 1986, p. 13353; April 1, 1998, pp. 5653-4.
5. See Standing Order 11(1) on naming.
6. May, 23rd ed., pp. 419-23.
7. *Journals*, November 3, 1873, p. 137.
8. *Debates*, March 1, 1877, p. 371. See also *Debates*, March 12, 1959, p. 1869; May 23, 1958, p. 406; February 9, 1979, p. 3068; February 12, 1979, pp. 3110-3; September 27, 1990, p. 13513.
9. *Debates*, April 29, 1887, p. 200. See also *Debates*, February 25, 1985, pp. 2447-8; February 26, 1985, p. 2504; March 8, 1985, pp. 2845-6; February 3, 1994, pp. 892-3; September 24, 1998, p. 8354.
10. See for example, *Debates*, May 11, 1887, p. 373; February 18, 1926, p. 1106; November 28, 1996, p. 6854.
11. *Debates*, June 20, 1958, p. 1462; March 12, 1959, p. 1870. No such prohibition was referred to in 1878, when the supposed "unwise and subversive" actions of the Lieutenant-Governor of the Province of Quebec were debated for several days and with little respect for his position as the Queen's representative. In a more recent instance, when a Member asked whether disrespectful remarks about a

Notes de l'article 18 :

1. Bourinot, 4^e éd., p. 338-9 (version anglaise seulement). Voir, par exemple, les *Débats*, 9 mars 1910, col. 5383-4.
2. Objet constant de rappels à l'ordre de la part de la présidence. Voir, par exemple, les *Débats*, 19 novembre 1984, p. 352; 23 février 1998, p. 4312. Voir également Bourinot, 4^e éd., p. 356-7 (version anglaise seulement).
3. Voir, par exemple, les *Débats*, 5 décembre 1985, p. 9204-5; 20 décembre 1989, p. 7247-8; 5 octobre 1990, p. 13858.
4. Voir, par exemple, les *Débats*, 16 mai 1986, p. 13353; 1^{er} avril 1998, p. 5653-4.
5. Voir l'actuel article 11(1) du Règlement.
6. May, 23^e éd., p. 419-23 (version anglaise seulement).
7. *Journaux*, 3 novembre 1873, p. 137.
8. *Débats*, 1^{er} mars 1877, p. 365. Voir également les *Débats*, 12 mars 1959, p. 1954; 23 mai 1958, p. 424; 9 février 1979, p. 3068; 12 février 1979, p. 3110-3; 27 septembre 1990, p. 13513.
9. *Débats* 29 avril 1887, p. 202. Voir également les *Débats*, 25 février 1985, p. 2447-8; 26 février 1985, p. 2504; 8 mars 1985, p. 2845; 3 février 1994, p. 892-3; 24 septembre 1998, p. 8354.
10. Voir, par exemple, les *Débats*, 11 mai 1887, p. 376; 18 février 1926, p. 1117; 28 novembre 1996, p. 6854.
11. *Débats*, 20 juin 1958, p. 1540-1; 12 mars 1959, p. 1954. On ne trouve aucune mention de cette interdiction en 1878, lorsque les prétendues tractations « subversives » du Lieutenant-gouverneur du Québec ont été, des jours durant, le sujet d'un débat fort peu respectueux pour la personne d'un représentant de la Reine. Plus récemment, à un député qui lui avait demandé si les remarques irrévérencieuses à l'endroit d'un

- Lieutenant-Governor were acceptable, the Chair merely promised to review the matter (*Debates*, March 9, 1983, p. 23608).
12. See for example, *Debates*, August 8, 1899, col. 9897; February 25, 1985, p. 2447; January 21, 1994, p. 170.
 13. See for example, references to the Senate with regard to the passage of Bill C-11, *Borrowing Authority Act, 1984-85 (No. 2)*, in the *Debates* of the First Session of the Thirty-Third Parliament. See also a discussion on Senate reform in *Debates*, October 20, 1995, pp. 15660-9.
 14. See Beauchesne, 6th ed., pp. 143-50 for a partial list of the many expressions which have from time to time been ruled unparliamentary. Strict adherence to a list of unparliamentary words is somewhat impractical, however, as Speakers must consider the tone and the context in which words are used, as well as whether or not they cause disorder in the Chamber (see remarks of Speaker Parent in *Debates*, February 17, 1997, p. 8200).
 15. See Standing Order 11(1) on naming.
 16. *Debates*, May 10, 1878, p. 2564; December 12, 1983, p. 77. There are many other examples.
 17. Bourinot, 4th ed., pp. 356-7.
 18. *Debates*, October 23, 1991, October 25, 1991 and November 21, 1991. The motion did not come to a vote, but remained on the *Order Paper* until the end of the session.
 19. See the Report of the Special Advisory Committee to the Speaker, June 22, 1992. As this was an unofficial committee, the report was not tabled in the House, but a copy was forwarded to the Standing Committee on House Management and to the House Leaders of each party.
 20. For recent examples, see *Journals*, June 1, 1955, pp. 654-7; *Debates*, May 19, 1960, p. 4025; May 11, 1983, pp. 25363-6; November 3, 1983, p. 28661; April 6, 1995, p. 11608. Members themselves have occasionally called attention to the rule. See *Debates*, June 1, 1982, p. 17973. (This Standing Order refers specifically to the votes of the House, and not to the votes of individual Members.)
 21. *Journals*, April 6, 1868, p. 184.
 22. *Journals*, February 13, 1877, p. 26.
 23. *Journals*, February 10, 1885, p. 53; June 12, 1950, p. 501. See also other examples in *Journals*, May 27, 1898, p. 269; August 1, 1942, p. 708; November 22, 1944, p. 923; November 24, 1944, p. 927.

Notes on Standing Order 19:

1. Hatsell, Volume II, p. 233. See also *Debates*, April 1, 1902, cols. 1919-20.
2. Redlich, Volume II, p. 146.
3. Redlich, Volume II, p. 146.
4. See for example, *Journals*, February 20, 1911, p. 190.
5. *Rules, Orders, and Forms of Proceeding of the House of Commons of Canada*, 1868, p.8. Rule 12 read: "A Member called to Order shall sit down, but may afterwards explain. The House, if appealed to, shall decide on the case, but without debate. If there be no appeal, the decision of the Chair shall be final."
6. For examples, see *Scrapbook Debates* of the Legislative Assembly of the Province of Canada, March 10, 1865, p. 176; *Debates* of the House of Commons, April 3, 1868, p. 454; April 29, 1885, pp. 1461-8; June 15, 1887, pp. 1010-1; April 1, 1902, cols. 1919-20.
7. *Debates*, July 9, 1906, cols. 7465-7.
8. *Debates*, July 9, 1906, col. 7466.
9. *Debates*, July 9, 1906, col. 7466.
10. See for example, *Debates*, March 23, 1868, pp. 387-8; March 7, 1878, p. 808.
11. *Journals*, May 29, 1925, p. 353.
12. *Journals*, March 22, 1927, pp. 326-7.
13. See for example, *Debates*, February 11, 1982, pp. 14899-904; March 2, 1982, pp. 15532-9; February 14, 1983, p. 22816; October 27, 1983, pp. 28361-77.
14. *Debates*, October 31, 1983, pp. 28591-4.

- Lieutenant-gouverneur étaient recevables, la présidence s'est contentée de répondre qu'elle examinerait la question (*Débats*, 9 mars 1983, p. 23608).
12. Voir, par exemple, les *Débats*, 8 août 1899, col. 9918; 25 février 1985, p. 2447; 21 janvier 1994, p. 170.
 13. Voir les interventions concernant le Sénat lors de l'adoption du projet de loi C-11, *Loi n° 2 de 1984-1985 sur le pouvoir d'emprunt*, dans les *Débats* de la première session de la trente-troisième législature. Voir aussi une discussion sur la réforme du Sénat dans les *Débats*, 20 octobre 1995, p. 15660-9.
 14. Une liste partielle de nombreuses expressions jugées antiréglementaires figure dans Beauchesne, 6^e éd., p. 148-57 inclusivement. Il est toutefois pratiquement impossible de s'en tenir strictement à une liste de termes non parlementaires, car les Présidents doivent tenir compte du ton et du contexte dans lesquels les termes sont employés, et voir s'ils provoquent ou non un désordre à la Chambre (voir les remarques du Président Parent dans les *Débats*, 17 février 1997, p. 8200).
 15. Voir l'actuel article 11(1) du Règlement.
 16. *Débats*, 10 mai 1878, p. 2592; 12 décembre 1983, p. 77. Il existe maints autres exemples semblables.
 17. Bourinot, 4^e éd., p. 356-7 (version anglaise seulement).
 18. *Débats*, 23 octobre 1991, 25 octobre 1991 et 21 novembre 1991. La motion n'a pas été mise aux voix mais est demeurée au *Feuilleton* jusqu'à la fin de la session.
 19. Voir le rapport du Comité consultatif spécial à la présidence, daté du 22 juin 1992. Comme il ne s'agissait pas d'un comité officiel, son rapport n'a pas été déposé à la Chambre, mais une copie a été acheminée au Comité permanent de la gestion de la Chambre ainsi qu'aux leaders parlementaires de chacun des partis.
 20. On trouvera des exemples récents dans les *Journaux*, 1^{er} juin 1955, p. 654-7; *Débats*, 19 mai 1960, p. 4199-200; 11 mai 1983, p. 25363-6; 3 novembre 1983, p. 28661; 6 avril 1995, p. 11608. Des députés ont parfois invoqué eux-mêmes le Règlement à ce sujet. Voir les *Débats*, 1^{er} juin 1982, p. 17973. (Cet article du Règlement traite uniquement des votes de la Chambre, et non pas des votes des députés à titre individuel.)
 21. *Journaux*, 6 avril 1868, p. 184.
 22. *Journaux*, 13 février 1877, p. 26.
 23. *Journaux*, 10 février 1885, p. 53; 12 juin 1950, p. 501. Voir également d'autres exemples dans les *Journaux*, 27 mai 1898, p. 269; 1^{er} août 1942, p. 708; 22 novembre 1944, p. 923; 24 novembre 1944, p. 927.

Notes de l'article 19 :

1. Hatsell, volume II, p. 233 (version anglaise seulement). Voir aussi les *Débats*, 1^{er} avril 1902, col. 1939-40.
2. Redlich, volume II, p. 146 (version anglaise seulement).
3. Redlich, volume II, p. 146 (version anglaise seulement).
4. Voir, par exemple, les *Journaux*, 20 février 1911, p. 197.
5. *Constitutions, règles et règlements de la Chambre des communes du Canada*, 1868, p. 8. Règle 12 : « Un membre appelé à l'ordre doit s'asseoir, mais peut ensuite s'expliquer. La Chambre, s'il en est appelé de sa décision, règle la question, mais sans débat. S'il n'y a pas appel, la décision de l'Orateur est définitive. »
6. Voir, par exemple, le recueil des *Débats* de l'Assemblée législative de la Province du Canada, 10 mars 1865, p. 176 (version anglaise seulement); *Débats* de la Chambre des communes, 3 avril 1868, p. 454; 29 avril 1885, p. 1525-33; 15 juin 1887, p. 1018-20; 1^{er} avril 1902, col. 1939-40.
7. *Débats*, 9 juillet 1906, col. 7676-8.
8. *Débats*, 9 juillet 1906, col. 7677.
9. *Débats*, 9 juillet 1906, col. 7677.
10. Voir, par exemple, les *Débats*, 23 mars 1868, p. 387-8; 7 mars 1878, p. 812-3.
11. *Journaux*, 29 mai 1925, p. 353.
12. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 326-7.
13. Voir, par exemple, les *Débats*, 11 février 1982, p. 14899-904; 2 mars 1982, p. 15532-9; 14 février 1983, p. 22816; 27 octobre 1983, p. 28361-77.
14. *Débats*, 31 octobre 1983, p. 28591-4.

15. *Debates*, February 12, 1982, pp. 14969-70. See also events of February 11, 1982, *Debates*, pp. 14900-1.
16. *Debates*, May 7, 1985, p. 4488.
17. *Journals*, March 14, 1975, p. 373; March 24, 1975, p. 399; April 14, 1975, p. 441. See also Standing Order 47.
18. *Debates*, April 30, 1964, pp. 2799-802. See also *Debates*, May 1, 1964, pp. 2807-17; December 5, 1991, p. 5892; December 10, 1997, pp. 3064-5. See *Debates*, June 13, 1986, p. 14372, for an exception.
19. *Debates*, June 15, 1983, pp. 26394-5; December 4, 1992, p. 14633 (moving a motion); *Journals*, May 26, 1961, p. 588 (impeding a motion). The only motion that can be moved on a point of order is a motion that another Member “be now heard” (see Commentary on Standing Order 62).

Notes on Standing Order 20:

1. “Conduct” has been taken to encompass the actions of Members both inside and outside the House (see Historical Summary).
2. After Parliament passed the *Controverted Elections Act* in 1873, the House progressively distanced itself from matters connected with the election of Members, leaving such questions to the courts instead (see Standing Order 23(2)). As such, its inclusion in the Standing Order is an anachronism.
3. Hatsell, Volume II, p. 171n.
4. *Debates*, May 25, 1956, p. 4348.
5. From 1867 to 1873, the House itself, via Election Committees, dealt with controverted elections. However, it was not the practice for every Member whose return or election was investigated by an Election Committee to withdraw, this procedure being instead apparently reserved for cases considered by the House itself (see Note 2).
6. *Debates*, June 1, 1887, pp. 671-5.
7. *Journals*, April 13, 1874, pp. 50-1. Bourinot, 4th ed., p. 137n, relates the Member’s absence until the seat was confirmed. A similar instance in 1883 saw another Member, Augustine Colin MacDonald, refrain from taking his seat until the House had confirmed the validity of his return (*Journals*, February 19, 1883, pp. 34-6; March 1, 1883, pp. 68-9; March 9, 1883, pp. 101-2; April 25, 1883, pp. 257-62; see also Bourinot, 4th ed., pp. 138-40).
8. *Debates*, March 17, 1913, cols. 6064-5.
9. *Debates*, May 6, 1926, p. 3149.
10. Double returns resulting from tie contests were possible up to 1874 because, until then, Returning Officers were not required to cast a deciding vote (S.C. 1874, c. 9, s. 60).
11. *Journals*, April 25, 1872, pp. 44-5.
12. *Journals*, April 25, 1872, p. 46; May 13, 1872, p. 104.
13. *Journals*, March 16, 1876, pp. 145-60. See also *Debates*, March 15, 1876, pp. 652-4.
14. *Journals*, August 20, 1891, pp. 422-3.
15. *Debates*, May 17, 1894, cols. 2931-3; July 22, 1903, cols. 7095-103; March 6, 1911, cols. 4645-56; May 22, 1924, pp. 2401-7.
16. Between 1867 and 1876, the order was termed “Sessional”, as it was adopted at the beginning of each session. From 1876 to 1906, it was an unnumbered Standing Order. Since then it has been numbered. It has not been amended materially since 1927.
17. The change was first proposed in 1925 (*Journals*, May 29, 1925, p. 357), but was adopted only in 1927 on the second try (*Journals*, March 22, 1927, pp. 338-9).
18. In 1928, for instance, a charge against a Member was withdrawn after the accused made a strong and emphatic denial, and after the Speaker had requested acceptance of the denial (*Debates*, June 7, 1928, pp. 3868-74). See also another charge in 1932 (*Debates*, February 8, 1932, pp. 8-10) where Prime Minister Bennett did not himself respond to the allegations made against him, as well as the Lacombe case in 1943 (*Debates*, June 30, 1943, pp. 4175-90).
19. *Debates*, January 15, 1953, pp. 1054-6; January 19, 1953, pp. 1101-3. Evidence of his withdrawal can be found in comments later made by the Speaker (*Debates*, May 25, 1956, p. 4348).

15. *Débats*, 12 février 1982, p. 14969-70. Voir aussi les événements du 11 février 1982, *Débats*, p. 14900-1.
16. *Débats*, 7 mai 1985, p. 4488.
17. *Journaux*, 14 mars 1975, p. 373; 24 mars 1975, p. 399; 14 avril 1975, p. 441. Voir également l’article 47 du Règlement.
18. *Débats*, 30 avril 1964, p. 2936-40. Voir aussi les *Débats*, 1^{er} mai 1964, p. 2941-51; 5 décembre 1991, p. 5892; 10 décembre 1997, p. 3064-5. Une exception paraît dans les *Débats*, 13 juin 1986, p. 14372.
19. *Débats*, 15 juin 1983, p. 26394-5; 4 décembre 1992, p. 14633 (présentation d’une motion); *Journaux*, 26 mai 1961, p. 588 (blocage d’une motion). La seule motion pouvant être proposée sur un rappel au Règlement est une motion portant qu’un député « soit maintenant entendu » (voir le commentaire de l’article 62 du Règlement).

Notes de l’article 20 :

1. La notion de conduite couvre tout ce que font les députés à l’intérieur et à l’extérieur de la Chambre (voir l’historique).
2. Après l’adoption de la *Loi des élections contestées*, en 1873, la Chambre a laissé peu à peu les tribunaux se charger des élections litigieuses (voir l’article 23(2) du Règlement). À cet égard, la référence aux élections dans l’article 20 du Règlement est un anachronisme.
3. Hatsell, volume II, p. 171n (version anglaise seulement).
4. *Débats*, 25 mai 1956, p. 4505.
5. De 1867 à 1873, la Chambre s’est chargée elle-même d’examiner les élections contestées par l’entremise des comités d’élections. Mais, il n’était pas d’usage que les députés concernés se retirent des délibérations de ces comités, le retrait étant apparemment réservé aux seuls cas examinés à la Chambre (voir note 2).
6. *Débats*, 1^{er} juin 1887, p. 677-81.
7. *Journaux*, 13 avril 1874, p. 50-1. Bourinot, 4^e éd., p. 137n (version anglaise seulement), traite de l’absence d’un député jusqu’à la confirmation de son élection. Un cas semblable s’est présenté en 1883, un autre député, Augustine Colin MacDonald n’ayant pas occupé son siège avant d’avoir obtenu confirmation de son élection (*Journaux*, 19 février 1883, p. 34-6; 1^{er} mars 1883, p. 68-9; 9 mars 1883, p. 101-2; 25 avril 1883, p. 257-62; voir aussi Bourinot, 4^e éd., p. 138-40 (version anglaise seulement)).
8. *Débats*, 17 mars 1913, col. 6263.
9. *Débats*, 6 mai 1926, p. 3173.
10. Les doubles élections résultant d’une égalité des voix étaient possibles jusqu’en 1874, car le président d’élection, à l’époque, n’était pas tenu d’exercer son droit de vote avec voix prépondérante (S.C. 1874, ch. 9, art. 60).
11. *Journaux*, 25 avril 1872, p. 44.
12. *Journaux*, 25 avril 1872, p. 46; 13 mai 1872, p. 104.
13. *Journaux*, 16 mars 1876, p. 145-60. Voir aussi les *Débats*, 15 mars 1876, p. 669-71.
14. *Journaux*, 20 août 1891, p. 422-3.
15. *Débats*, 17 mai 1894, col. 2546-7; 22 juillet 1903, col. 7311-20; 6 mars 1911, col. 4864-74; 22 mai 1924, p. 2408-14.
16. On parlait d’« ordre sessionnel », entre 1867 et 1876, puisqu’il était adopté à l’ouverture de chaque session. De 1876 à 1906, cet ordre était un article non numéroté du Règlement. On l’a numéroté par la suite. Il n’a subi aucune modification de fond depuis 1927.
17. Ce changement a été proposé une première fois en 1925 (*Journaux*, 29 mai 1925, p. 358), et adopté plus tard, après une seconde tentative (*Journaux*, 22 mars 1927, p. 338-9).
18. En 1928 notamment, des accusations portées contre un député ont été retirées après que ce dernier leur eut opposé un vibrant démenti et que la présidence eut demandé à la Chambre d’accepter sa version des faits (*Débats*, 7 juin 1928, p. 3823-9). Voir également un autre précédent en 1932 (*Débats*, 8 février 1932, p. 7-9) où le premier ministre Bennett n’a pas réfuté les allégations dont il avait fait l’objet, ainsi que celui de l’affaire Lacombe, en 1943 (*Débats*, 30 juin 1943, p. 4287-302).
19. *Débats*, 15 janvier 1953, p. 1126-9; 19 janvier 1953, p. 1177-80. On trouve des preuves de son retrait plus tard dans des commentaires de la présidence (*Débats*, 25 mai 1956, p. 4505).

20. *Debates*, May 25, 1956, p. 4348.
21. The Member in question, Jean-Marc Jacob, was accused of seditious and offensive behaviour. Though he did not participate in debate on the motion regarding his behaviour, an interjection by him is recorded in the *Debates* (March 13, 1996, p. 673). He also voted on a motion to adjourn the debate (*Journals*, March 12, 1996, pp. 79-80), a motion that the debate be not further adjourned (*Journals*, March 14, 1996, pp. 94-5), as well as on a subamendment, an amendment and on the main motion (March 18, 1996, pp. 107-10). The matter was referred to the Standing Committee on Procedure and House Affairs, which reported on June 18, 1996 (*Journals*, pp. 565-6). A motion to concur in the report was debated on June 20, 1996, but debate was adjourned and never resumed (*Journals*, pp. 592-3).

Note on Standing Orders 21 and 22:

1. See the Twenty-Fifth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled April 27, 2004 (*Journals*, p. 319) and adopted April 29, 2004 (*Journals*, pp. 348-9). For the history of these former Standing Orders, see the first edition of the *Annotated Standing Orders of the House of Commons*, published in April 1989.

Notes on Standing Order 23(1):

1. *Journals*, November 3, 1873, pp. 134-5; November 7, 1873, p. 142.
2. *Debates*, April 27, 1964, pp. 2582-3; April 28, 1964, pp. 2645-7; *Journals*, June 15, 1964, pp. 425-6.
3. See the Conflict of Interest Code for Members of the House of Commons, particularly sections 8 to 25.
4. *Parliament of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. P-1, ss. 16 and 41. See also the *Criminal Code*, R.S.C. 1985, c. C-46, s. 119.
5. *Journals*, November 3, 1873, pp. 134-5.
6. *Journals*, November 4, 1873, p. 139.
7. *Journals*, November 7, 1873, p. 142. At the time, Members appointed to Cabinet were required to resign their seats and run in a by-election. See S.C. 1867-68, c. 25.
8. A case of harassment was alleged in 1939 (*Debates*, February 1, 1939, p. 519), but was not pursued.
9. *Debates*, April 27, 1964, pp. 2582-3.
10. *Debates*, April 28, 1964, pp. 2645-7.
11. *Journals*, June 15, 1964, pp. 425-6.
12. See for example, *Journals*, April 5, 1886, pp. 112-5; May 28, 1886, p. 322; May 11, 1891, pp. 55-60; August 20, 1891, pp. 422-4; May 21, 1976, pp. 1305-7. Related examples can be found in *Debates*, May 7, 1976, pp. 13269-71, 13280-1; February 20, 1984, pp. 1559-61.
13. See for example, Sir Richard Cartwright's remarks on the Rykert case, *Debates*, March 11, 1890, cols. 1713-33. In 1906, three sections were added to the *Act respecting the Senate and the House of Commons*, which specifically outlawed Members' receiving or agreeing to receive compensation "for services rendered... in relation to any bill, proceeding, contract, claim, controversy, charge, accusation, arrest, or other matter before the Senate or the House of Commons, or before a committee of either House..." (S.C. 1906, c. 49). These sections have not since changed (see *Parliament of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. P-1, ss. 16 and 41). In 1892, *Criminal Code* penalties were established for attempts of bribery towards Members (S.C. 1892, c. 29, s. 131). These provisions are also still in effect (*Criminal Code*, R.S.C. 1985, c. C-46, s. 119).
14. May, 20th ed., p. 149.
15. See the Code of Conflict for Members of the House of Commons.

Notes on Standing Order 23(2):

1. The principal statute is the *Canada Elections Act*, S.C. 2000, c. 9, particularly parts 19 and 20. This Act replaces provisions formerly found in the now repealed *Dominion Controverted Elections Act*, R.S.C. 1985, c. C-39; the *Corrupt Practices Inquiries Act*, R.S.C. 1985,

20. *Débats*, 25 mai 1956, p. 4505.
21. Le député en question, Jean-Marc Jacob, a été accusé de comportement séditieux et offensant. Bien qu'il n'ait pas participé au débat sur la motion relative à son comportement, on trouve dans les *Débats* une interjection dont il est l'auteur (13 mars 1996, p. 673). Il a également voté sur une motion d'ajournement du débat (*Journaux*, 12 mars 1996, p. 79-80), sur une motion portant que le débat ne soit plus ajourné (*Journaux*, 14 mars 1996, p. 94-5) ainsi que sur un sous-amendement, un amendement et la motion principale (18 mars 1996, p. 107-10). La question a été renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui en a fait rapport le 18 juin 1996 (*Journaux*, p. 565-6). Une motion portant adoption du rapport a été débattue le 20 juin 1996 mais le débat a été ajourné et n'a jamais repris (*Journaux*, p. 592-3).

Note des articles 21 et 22 :

1. Voir le vingt-cinquième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 27 avril 2004 (*Journaux*, p. 319) et adopté le 29 avril 2004 (*Journaux*, p. 348-9). Pour l'historique de ces deux anciens articles, voir la première édition du *Règlement annoté de la Chambre des communes*, publiée en avril 1989.

Notes de l'article 23(1) :

1. *Journaux*, 3 novembre 1873, p. 134-5; 7 novembre 1873, p. 142.
2. *Débats*, 27 avril 1964, p. 2706-7; 28 avril 1964, p. 2773-5; *Journaux*, 15 juin 1964, p. 425-6.
3. Voir le Code régissant les conflits d'intérêts des députés, notamment les articles 8 à 25.
4. *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, art. 16 et 41. Voir également le *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, art. 119.
5. *Journaux*, 3 novembre 1873, p. 134-5.
6. *Journaux*, 4 novembre 1873, p. 139.
7. *Journaux*, 7 novembre 1873, p. 142. À l'époque, les députés nommés au Cabinet étaient tenus de se démettre de leur mandat et de se présenter à une élection complémentaire. Voir S.C. 1867-1868, ch. 25.
8. Un cas de harcèlement a fait l'objet d'allégations en 1939 (*Débats*, 1^{er} février 1939, p. 535-6), auxquelles il n'a pas été donné suite.
9. *Débats*, 27 avril 1964, p. 2706-7.
10. *Débats*, 28 avril 1964, p. 2773-5.
11. *Journaux*, 15 juin 1964, p. 425-6.
12. Voir, par exemple, les *Journaux*, 5 avril 1886, p. 112-5; 28 mai 1886, p. 322; 11 mai 1891, p. 55-9; 20 août 1891, p. 422-4; 21 mai 1976, p. 1305-7. On trouve des exemples semblables dans les *Débats*, 7 mai 1976, p. 13269-71, 13280-1; 20 février 1984, p. 1559-61.
13. Voir, par exemple, les propos de Sir Richard Cartwright sur l'affaire Rykert, *Débats*, 11 mars 1890, col. 1754-75. En 1906, on a ajouté à l'*Acte concernant le Sénat et la Chambre des communes* trois articles qui interdisaient spécifiquement aux députés de recevoir ou de convenir de recevoir une rémunération « pour services rendus... relativement à quelque bill, mesure, contrat, réclamation, dispute, accusation, arrestation ou autre affaire, devant le Sénat ou la Chambre des communes ou devant un comité de l'une ou de l'autre Chambre... » (S.C. 1906, ch. 49). Ces articles n'ont pas été modifiés depuis lors (voir la *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, art. 16 et 41). En 1892, on a ajouté au *Code criminel* des pénalités pour les auteurs de tentative de corruption sur la personne d'un parlementaire (S.C. 1892, ch. 29, art. 131). Ces dispositions sont aussi toujours en vigueur (*Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, art. 119).
14. May, 20^e éd., p. 149 (version anglaise seulement).
15. Voir le Code régissant les conflits d'intérêts des députés.

Notes de l'article 23(2) :

1. La principale loi est la *Loi électorale du Canada*, L.C. 2000, ch. 9, particulièrement les articles 19 et 20. Cette loi remplace les dispositions que l'on retrouvait autrefois dans la *Loi sur les élections fédérales contestées* (L.R.C. 1985, ch. C-39), maintenant abrogée, la

- c. C-45; the *Canada Elections Act*, R.S.C. 1985, c. E-2; and the *Disfranchising Act*, R.S.C. 1985, c. D-3.
2. See subsection 502(3) of the *Canada Elections Act*, S.C. 2000, c. 9.
 3. See for example, the Speaker's ruling of May 6, 1926 (*Debates*, pp. 3147-9, but particularly p. 3149). The provisions of the *Dominion Controverted Elections Act* referred to by the Chair are now contained in the *Canada Elections Act*, S.C. 2000, c. 9, sbs. 522(1).
 4. Bourinot, 4th éd., p. 134. See also *Debates*, March 20, 1875, pp. 807-8.
 5. See for example, *Journals*, November 21, 1867, p. 26; November 27, 1867, p. 37; November 29, 1867, p. 42; December 18, 1867, p. 108.
 6. During this time, voting was in public and oral, and polling days were held on different days over several weeks, with the result that election irregularities abounded. It was not until 1874 that the secret ballot was adopted, almost at the same time as a law making elections more or less simultaneous in all parts of the country.
 7. *Journals*, April 2, 1873, pp. 115-7.
 8. *Journals*, October 27, 1873, pp. 125-6.
 9. *Journals*, April 20, 1874, p. 82.
 10. *Debates*, February 23, 1876, pp. 207-9.
 11. Royal Assent was given to *An Act to make more effectual provision for the Administration of the Law relating to Corrupt Practices at Elections of Members of the House of Commons* and to *An Act to provide for the more effectual inquiry into the existence of Corrupt Practices at Elections of Members of the House of Commons* (*Journals*, April 12, 1876, pp. 324-5).
 12. *Journals*, March 10, 1879, pp. 70-1; *Debates*, March 10, 1879, pp. 236-8.
 13. *Journals*, February 15, 1881, pp. 199-200.
 14. *Debates*, April 28, 1887, pp. 154-90, especially the comments of Mr. Thompson, pp. 156-60. The King's County example referred to by Thompson occurred in 1883, not 1882 (see *Debates* for 1883).
 15. *Journals*, February 27, 1888, p. 52; February 28, 1888, p. 55. For yet another example, see *Journals*, May 10, 1886, pp. 247-8; May 17, 1886, pp. 278-80. In the 1886 case, the motion to refer the matter to committee was defeated.
 16. *Journals*, April 6, 1892, pp. 203-4; *Debates*, May 4, 1892, cols. 2068-73; *Journals*, May 27, 1892, pp. 334-5.
 17. *Journals*, March 22, 1893, p. 188; March 23, 1893, p. 190-1.
 18. *Debates*, April 24, 1901, cols. 3643-724. For other examples, see the Brockville and West Huron cases, both in 1899 and 1900.
 19. *Debates*, March 17, 1913, cols. 6050-160.
 20. *Debates*, May 4, 1926, pp. 3065-104; May 6, 1926, pp. 3147-50.
 21. See for example, *Debates*, February 2, 1938, p. 105. Another case is the Beauharnois scandal (see *Debates*, February 11, 1932, pp. 134-49).
 22. *Debates*, July 20, 1943, pp. 5092-103.
 23. *Debates*, February 15, 1927, pp. 297-311 (see *Debates Index* under "Athabaska Election" for further references); *Debates*, July 25, 1942, pp. 4700-1; July 30, 1942, pp. 4970-1; *Journals*, May 20, 1943, p. 370.
 24. See Notes 1 and 2.
 25. As with Standing Order 23(1), Standing Order 23(2) was, from 1867 to 1876, put forward at the beginning of each session as a Sessional Order. It was an unnumbered Standing Order between 1876 and 1906, after which it was assigned a number.
- Loi relative aux enquêtes sur les manœuvres frauduleuses* (L.R.C. 1985, ch. C-45), la *Loi électorale du Canada* (L.R.C. 1985, ch. E-2) et la *Loi sur la privation du droit électoral* (L.R.C. 1985, ch. D-3).
2. Voir le paragraphe 502(3) de la *Loi électorale du Canada*, L.C. 2000, ch. 9.
 3. Voir, par exemple, la décision du Président du 6 mai 1926 (*Débats*, p. 3171-3, mais surtout p. 3173). Les dispositions de la *Loi sur les élections fédérales contestées* auxquelles réfère la présidence se retrouvent maintenant dans la *Loi électorale du Canada*, L.C. 2000, ch. 9, par. 522(1).
 4. Bourinot, 4^e éd., p. 134 (version anglaise seulement). Voir aussi les *Débats*, 20 mars 1875, p. 856-8.
 5. Voir, par exemple, les *Journaux*, 21 novembre 1867, p. 26; 27 novembre 1867, p. 37; 29 novembre 1867, p. 42; 18 décembre 1867, p. 108.
 6. À cette époque, le vote était public et oral, et les scrutins avaient lieu à des jours différents sur une période de plusieurs semaines, ce qui fait que les irrégularités étaient très fréquentes. Ce n'est qu'en 1874 que le vote devint secret, et que presque au même moment, une loi rendait les élections à peu près simultanées dans toutes les parties du pays.
 7. *Journaux*, 2 avril 1873, p. 115-7.
 8. *Journaux*, 27 octobre 1873, p. 125-6.
 9. *Journaux*, 20 avril 1874, p. 82.
 10. *Débats*, 23 février 1876, p. 211-4.
 11. Deux projets de loi reçoivent la sanction royale : *Acte pour établir des dispositions plus efficaces pour l'administration de la loi concernant les manœuvres frauduleuses aux élections des membres de la Chambre des communes* et *Acte pour pourvoir plus efficacement aux enquêtes sur l'existence de manœuvres frauduleuses aux élections des membres de la Chambre des communes* (*Journaux*, 12 avril 1876, p. 324-5).
 12. *Journaux*, 10 mars 1879, p. 70-1; *Débats*, 10 mars 1879, p. 240-2.
 13. *Journaux*, 15 février 1881, p. 199-200.
 14. *Débats*, 28 avril 1887, p. 156-91, notamment les commentaires de M. Thompson, p. 157-61. L'exemple du comté de King dont parle M. Thompson est de 1883, non de 1882 (voir les *Débats* de 1883).
 15. *Journaux*, 27 février 1888, p. 52; 28 février 1888, p. 55. Un autre exemple apparaît dans les *Journaux*, 10 mai 1886, p. 247-8; 17 mai 1886, p. 278-80. Dans l'exemple de 1886, la motion visant à renvoyer la question à un comité a été rejetée.
 16. *Journaux*, 6 avril 1892, p. 203-4; *Débats*, 4 mai 1892, col. 2121-6; *Journaux*, 27 mai 1892, p. 334-5.
 17. *Journaux*, 22 mars 1893, p. 188; 23 mars 1893, p. 190-1.
 18. *Débats*, 24 avril 1901, col. 3719-99. Il y a aussi les affaires de Brockville et Huron-Ouest, en 1899 et 1900.
 19. *Débats*, 17 mars 1913, col. 6248-358.
 20. *Débats*, 4 mai 1926, p. 3090-129; 6 mai 1926, p. 3171-4.
 21. Voir, par exemple, les *Débats*, 2 février 1938, p. 107. Il y a aussi le scandale de Beauharnois (voir les *Débats*, 11 février 1932, p. 130-45).
 22. *Débats*, 20 juillet 1943, p. 5239-50.
 23. *Débats*, 15 février 1927, p. 297-311 (voir également d'autres renvois à l'index des *Débats* sous « Athabaska, élections »); *Débats*, 25 juillet 1942, p. 4856-7; 30 juillet 1942, p. 5137; *Journaux*, 20 mai 1943, p. 370.
 24. Voir les notes 1 et 2.
 25. De 1867 à 1876, l'article 23(2), comme l'article 23(1), était formulé au début de chaque session en tant qu'ordre sessionnel. De 1876 à 1906, il figurait au Règlement, mais sans numéro; ensuite, il a reçu un numéro.

Chapter III

Notes on Standing Order 24(1):

1. Motions proposing changes in the times of meeting of the House are possible without notice via Standing Order 54, while with the proper notice motions to have the House sit on days when it would not otherwise sit (or not to sit on days when it should) are also acceptable.

Chapitre III

Notes de l'article 24(1) :

1. Les motions portant modification des heures d'ouverture ou d'ajournement de la Chambre peuvent être présentées sans avis en vertu de l'article 54 du Règlement; les motions visant à faire siéger la Chambre les jours où elle ne se réunirait normalement pas (ou à ne pas

- In many cases, however, such motions are introduced and agreed to without notice with the unanimous consent of the House.
2. *Debates*, March 13, 1986, p. 11489; June 3, 1991, p. 1002; June 7, 1993, p. 20462; February 17, 1998, p. 4033.
 3. *Journals*, May 30, 1977, p. 874.
 4. The House has met frequently on a Saturday, but only once on a Sunday. See for example, *Journals*, December 19, 1975, p. 970; December 20, 1975, p. 971; March 23, 1995, p. 1265; March 25, 1995, p. 1277; March 26, 1995, p. 1289. The House has also met during a break week provided under Standing Order 28(2)(a) (*Journals*, October 5, 2004, pp. 12-4).
 5. *Journals*, March 30, 1973, p. 229
 6. See for example, *Journals*, June 12, 1998, pp. 1025-6; February 13, 2001, p. 84; February 24, 2004, p. 119
 7. *Debates*, June 23, 1887, pp. 1270-1.
 8. *Debates*, July 10, 1906, cols. 7611-6.
 9. *Debates*, July 9, 1906, col. 7465.
 10. *Debates*, July 10, 1906, col. 7613.
 11. *Debates*, December 12, 1907, col. 585.
 12. *Debates*, January 28, 1913, col. 2282.
 13. *Debates*, April 11, 1921, p. 1828.
 14. *Journals*, March 14, 1922, p. 23; February 6, 1923, p. 29; March 18, 1924, p. 45; June 4, 1925, p. 390; March 16, 1926, p. 153.
 15. *Journals*, March 22, 1927, p. 319. This permanent change had first been recommended in another Procedure Committee report in 1925 (*Journals*, May 29, 1925, p. 348).
 16. *Debates*, June 18, 1936, p. 3846.
 17. *Debates*, February 23, 1938, p. 742.
 18. *Debates*, June 25, 1947, pp. 4617-9.
 19. *Journals*, October 12, 1951, pp. 7-8; October 26, 1951, pp. 49-50; November 2, 1951, p. 65.
 20. *Journals*, December 13, 1951, pp. 311-3.
 21. *Journals*, July 1, 1952, p. 624.
 22. *Journals*, July 12, 1955, pp. 882-3.
 23. See *Journals*, December 20, 1968, p. 562; December 6, 1968, pp. 436-7.
 24. See Appendix “J” of the *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Procedure and Organization*, September 30, 1976, Issue No. 20, pp. 20:53-5.
 25. *Journals*, November 29, 1982, p. 5400. See page 35 of Appendix “C” of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328). See also the comments of Mr. Pinard in *Debates*, November 29, 1982, pp. 21069-70.
 26. *Journals*, June 3, 1987, p. 1016.
 27. *Journals*, December 20, 1989, pp. 1060-1.
 28. *Journals*, April 11, 1991, p. 2906.
 29. Consult the Indexes to the *Journals* of the House of Commons under “Sittings of the House” or “House of Commons”.
 30. See for example, *Journals*, March 25, 1995, p. 1277. The likelihood of a Saturday sitting came up again on September 16, 1991, when the government of the day moved a motion that the House designate “Saturday or Sunday, or both days as sitting days”, in order to complete consideration of Bill C-29, *An Act respecting compensation in the public sector of Canada* to force public servants back to work. By unanimous consent, it was replaced by a new motion the next day (*Journals*, September 16, 1991, pp. 271-2; September 17, 1991, pp. 354-5). See also Standing Order 27 concerning the extension of sitting hours.
 31. See for example, *Journals*, March 8, 1955, pp. 245-6; March 30, 1973, p. 229. In the 19th century, these distinct sittings were common toward the end of a session (see for example, *Journals*, July 18, 1895, p. 300 and subsequent days). See also *Journals*, June 16, 1869, p. 258; June 21, 1869, pp. 292, 301, 306.
- la faire siéger les jours où elle se réunirait normalement) sont également acceptables si un avis est dûment donné. Cependant, dans bien des cas, de telles motions sont présentées et adoptées sans avis, du consentement unanime de la Chambre.
2. *Débats*, 13 mars 1986, p. 11489; 3 juin 1991, p. 1002; 7 juin 1993, p. 20462; 17 février 1998, p. 4033.
 3. *Journaux*, 30 mai 1977, p. 874.
 4. La Chambre a souvent siégé le samedi mais n’a siégé qu’une seule fois le dimanche. Voir, par exemple, les *Journaux*, 19 décembre 1975, p. 970; 20 décembre 1975, p. 971; 23 mars 1995, p. 1265; 25 mars 1995, p. 1277; 26 mars 1995, p. 1289. La Chambre a également siégé durant une semaine de relâche prévue à l’article 28(2)a) du Règlement (*Journaux*, 5 octobre 2004, p. 12-4).
 5. *Journaux*, 30 mars 1973, p. 229.
 6. Voir, par exemple, les *Journaux*, 12 juin 1998, p. 1025-6; 13 février 2001, p. 84; 24 février 2004, p. 119.
 7. *Débats*, 23 juin 1887, p. 1277-9.
 8. *Débats*, 10 juillet 1906, col. 7829-34.
 9. *Débats*, 9 juillet 1906, col. 7676.
 10. *Débats*, 10 juillet 1906, col. 7830.
 11. *Débats*, 12 décembre 1907, col. 608.
 12. *Débats*, 28 janvier 1913, col. 2346-7.
 13. *Débats*, 11 avril 1921, p. 1869.
 14. *Journaux*, 14 mars 1922, p. 23; 6 février 1923, p. 29; 18 mars 1924, p. 45; 4 juin 1925, p. 390; 16 mars 1926, p. 153.
 15. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 319. Cette modification permanente avait été proposée pour la première fois en 1925 dans un autre rapport du Comité de la procédure (*Journaux*, 29 mai 1925, p. 348).
 16. *Débats*, 18 juin 1936, p. 3918-9.
 17. *Débats*, 23 février 1938, p. 761-2.
 18. *Débats*, 25 juin 1947, p. 4616-8.
 19. *Journaux*, 12 octobre 1951, p. 7-8; 26 octobre 1951, p. 49-50; 2 novembre 1951, p. 65.
 20. *Journaux*, 13 décembre 1951, p. 311-3.
 21. *Journaux*, 1^{er} juillet 1952, p. 624.
 22. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 882-3.
 23. Voir les *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 562; 6 décembre 1968, p. 436-7.
 24. Voir l’annexe « J » des *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la procédure et de l’organisation*, 30 septembre 1976, fascicule n° 20, p. 20:53-5.
 25. *Journaux*, 29 novembre 1982, p. 5400. Voir la page 35 de l’annexe « C » du troisième rapport du Comité spécial chargé d’examiner le Règlement et la procédure, déposé le 5 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5328). Voir également les commentaires du ministre Pinard dans les *Débats*, 29 novembre 1982, p. 21070.
 26. *Journaux*, 3 juin 1987, p. 1016.
 27. *Journaux*, 20 décembre 1989, p. 1060-1.
 28. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2906.
 29. Consulter les index des *Journaux* de la Chambre des communes aux rubriques « Séances de la Chambre » ou « Chambre des communes ».
 30. Voir, par exemple, les *Journaux*, 25 mars 1995, p. 1277. Cette possibilité s’était également offerte le 16 septembre 1991, lorsque le gouvernement de l’époque avait proposé une motion portant que la Chambre désigne « samedi et dimanche, ou l’un ou l’autre de ces jours, comme jours de séance » dans le but de compléter l’étude du projet de loi C-29, *Loi sur la rémunération du secteur public*, forçant ainsi le retour au travail d’employés de la fonction publique. Du consentement unanime, une nouvelle motion lui avait été substituée dès le lendemain (*Journaux*, 16 septembre 1991, p. 271-2; 17 septembre 1991, p. 354-5). Voir également l’article 27 du Règlement au sujet de la prolongation des séances.
 31. Voir, par exemple, les *Journaux*, 8 mars 1955, p. 245-6; 30 mars 1973, p. 229. Au XIX^e siècle, il était courant de proposer des motions visant la tenue de ces séances distinctes vers la fin d’une session (voir, par exemple, les *Journaux*, 18 juillet 1895, p. 300, et les jours suivants). Voir également les *Journaux*, 16 juin 1869, p. 258; 21 juin 1869, p. 292, 301, 306.

32. *Journals*, November 29, 1982, p. 5400. See pages 13-4 of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328).
33. *Journals*, June 3, 1987, p. 1017.
34. *Journals*, April 11, 1991, p. 2906.
35. *Journals*, February 7, 1994, p. 117. Standing Order 24 was amended by deleting section (2), and section (3) became the current Standing Order 24(2).

Notes on Standing Order 24(2):

1. See for example, *Debates*, May 21, 1985, pp. 4937-8; March 7, 1986, pp. 11313-4; October 30, 1995, p. 15988.
2. On occasion, the House decides to dispose of a question (or the first of a series of questions to be forthwith disposed of) shortly before the fixed hour of daily adjournment. Under such conditions, the length of the voting process causes sittings to last beyond the hour of adjournment. Despite this, following the announcement of the voting result or results, the Chair will still adjourn the House without a motion to that effect. In other circumstances, a motion to adjourn the House is provided for automatically (see Standing Orders 52(12), 53.1(3)(e) and 38(1)). In the case of Standing Order 26, however, a motion to adjourn is needed when business has not been completed; see for example, *Debates*, April 23, 1975, pp. 5136-7, 5148. (The original version of Standing Order 26 specified this—see 1966 Standing Order 6(2)). The same principle applies to a closure motion (see for example, *Journals*, June 5, 1956, p. 711) and to a motion on time allocation (see for example, *Journals*, June 12, 1995, pp. 1641, 1708-9).
3. On occasion, the House has adjourned for one or more days on the death of a Member, a former Member or a dignitary (*Debates*, November 17, 1970, pp. 1227-8; September 28, 2000, pp. 8838-9; September 29, 2000, p. 8845; April 6, 2005, p. 4753). In 1998, a Member collapsed during the sitting and the House adjourned with the unanimous consent of the Members. The next day, the House met for Routine Proceedings and a motion to adjourn was moved and adopted, “out of respect” for the late Member (*Debates*, December 9, 1998, p. 11122; December 10, 1998, pp. 11129, 11134).
4. *Debates*, February 19, 1877, pp. 99-100.
5. *Debates*, February 19, 1877, p. 102; see also pp. 99-101.
6. *Debates*, March 15, 1877, pp. 777-83.
7. *Debates*, February 20, 1878, pp. 393-5.
8. *Debates*, June 23, 1887, pp. 1270-3.
9. *Journals*, March 11, 1889, p. 142.
10. *Debates*, March 11, 1889, p. 527. See also *Debates*, March 28, 1890, col. 2667; June 22, 1900, cols. 8073-4.
11. *Debates*, July 9, 1906, cols. 7463-5.
12. *Journals*, December 12, 1907, p. 55; *Debates*, May 3, 1920, pp. 1893-5.
13. *Debates*, December 15, 1909, cols. 1536-46.
14. *Debates*, April 11, 1921, pp. 1828-45.
15. *Journals*, May 29, 1925, pp. 358-9.
16. *Debates*, March 22, 1927, pp. 318-9.
17. The reference to the closure rule has since been generalized and now forms Standing Order 25.
18. *Debates*, June 18, 1936, p. 3846; February 23, 1938, pp. 742-3.
19. *Debates*, June 25, 1947, p. 4617.
20. *Journal of the Society of Clerks-at-the-Table in Empire Parliaments*, Volume XVII, 1948, p. 235.
21. *Journals*, June 25, 1948, p. 680.
22. *Journals*, October 12, 1951, pp. 7-8; October 26, 1951, pp. 49-50; November 2, 1951, p. 65.
23. *Journals*, December 13, 1951, pp. 311-2.
24. *Journals*, July 1, 1952, p. 624.
25. *Journals*, July 12, 1955, pp. 882-3.
26. *Journals*, December 20, 1968, p. 562.
27. See Standing Order 38.
28. See Standing Order 26.

32. *Journals*, 29 novembre 1982, p. 5400. Voir les pages 13 et 14 du troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, déposé le 5 novembre 1982 (*Journals*, p. 5328).
33. *Journals*, 3 juin 1987, p. 1017.
34. *Journals*, 11 avril 1991, p. 2906.
35. *Journals*, 7 février 1994, p. 117. L'article 24 du Règlement est modifié par suppression du paragraphe (2) tandis que le paragraphe (3) devient le paragraphe (2) actuel.

Notes de l'article 24(2) :

1. Voir, par exemple, les *Débats*, 21 mai 1985, p. 4937-8; 7 mars 1986, p. 11313-4; 30 octobre 1995, p. 15988.
2. À l'occasion, la Chambre décide de terminer l'étude d'une affaire (ou de la première d'une série d'affaires devant être immédiatement réglées) peu avant l'heure fixe d'ajournement quotidien. Dans ces circonstances, s'il y a vote, la durée de celui-ci prolonge la séance au-delà de l'heure d'ajournement. Malgré cela, après l'annonce du résultat de la ou des mises aux voix, la présidence lève la séance sans motion expresse à cette fin. Dans d'autres circonstances, la motion d'ajournement est automatiquement stipulée (voir les articles 52(12), 53.1(3)e) et 38(1) du Règlement). Cependant, dans le cas de l'article 26, une motion d'ajournement est requise si les travaux ne sont pas terminés; voir, par exemple, les *Débats*, 23 avril 1975, p. 5136-7, 5148. (La version originale de l'article 26 le stipulait expressément – voir l'article 6(2) du Règlement de 1966.) Le même principe s'applique à la motion de clôture (voir, par exemple, les *Journals*, 5 juin 1956, p. 711) et à la motion d'attribution de temps (voir, par exemple, les *Journals*, 12 juin 1995, p. 1641, 1708-9).
3. À l'occasion, la Chambre s'est ajournée pour une journée ou plus lors du décès d'un député, d'un ancien député ou d'une personnalité de marque (*Débats*, 17 novembre 1970, p. 1227-8; 28 septembre 2000, p. 8838-9; 29 septembre 2000, p. 8845; 6 avril 2005, p. 4753). En 1998, une députée s'est écroulée en pleine séance et la Chambre s'est ajournée avec le consentement unanime des députés; le lendemain, la Chambre s'est réunie pour les affaires courantes et une motion d'ajournement a par la suite été présentée et adoptée « par respect pour la mémoire » de la député décédée (*Débats*, 9 décembre 1998, p. 11122; 10 décembre 1998, p. 11129, 11134).
4. *Débats*, 19 février 1877, p. 99-100.
5. *Débats*, 19 février 1877, p. 101; voir également p. 99-100.
6. *Débats*, 15 mars 1877, p. 777-81.
7. *Débats*, 20 février 1878, p. 392-5.
8. *Débats*, 23 juin 1887, p. 1277-80.
9. *Journals*, 11 mars 1889, p. 142.
10. *Débats*, 11 mars 1889, p. 542. Voir aussi les *Débats*, 28 mars 1890, col. 2726-7; 22 juin 1900, col. 8115-6.
11. *Débats*, 9 juillet 1906, col. 7674-6.
12. *Journals*, 12 décembre 1907, p. 55; *Débats*, 3 mai 1920, p. 1936-8.
13. *Débats*, 15 décembre 1909, col. 1624-35.
14. *Débats*, 11 avril 1921, p. 1869-87.
15. *Journals*, 29 mai 1925, p. 359.
16. *Débats*, 22 mars 1927, p. 318-9.
17. La référence à la règle de clôture a été généralisée depuis et fait maintenant l'objet d'une disposition distincte du Règlement (article 25).
18. *Débats*, 18 juin 1936, p. 3918-9; 23 février 1938, p. 761-2.
19. *Débats*, 25 juin 1947, p. 4616.
20. *Journal of the Society of Clerks-at-the-Table in Empire Parliaments*, volume XVII, 1948, p. 235.
21. *Journals*, 25 juin 1948, p. 680.
22. *Journals*, 12 octobre 1951, p. 7-8; 26 octobre 1951, p. 49-50; 2 novembre 1951, p. 65.
23. *Journals*, 13 décembre 1951, p. 311-2.
24. *Journals*, 1^{er} juillet 1952, p. 624.
25. *Journals*, 12 juillet 1955, p. 882-3.
26. *Journals*, 20 décembre 1968, p. 562.
27. Voir l'article 38 du Règlement.
28. Voir l'article 26 du Règlement.

29. See Appendix “J”, Report of the subcommittee on the use of time, in the *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Procedure and Organization*, September 30, 1976, Issue No. 20, pp. 20:54-5.
30. See pages 12-4 of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328). The recommendation was agreed to on November 29, 1982 (*Journals*, p. 5400).
31. *Journals*, June 3, 1987, p. 1016.
32. *Journals*, December 20, 1989, pp. 1060-1.
33. *Journals*, April 11, 1991, p. 2906.
34. *Journals*, February 7, 1994, p. 117.
35. See for example, *Journals*, February 29, 1916, p. 114.
36. See for example, *Journals*, July 14, 1958, pp. 249-50.
37. See for example, *Journals*, December 1, 1960, p. 69. See also Standing Order 26.
38. See for example, *Journals*, March 8, 1955, pp. 245-6; March 30, 1973, p. 229. In the last century, these distinct sittings were common toward the end of a session (see *Journals*, July 18, 1895, p. 300, and subsequent days).

Notes on Standing Order 25:

1. See Standing Order 24(2).
2. *Journals*, July 12, 1955, pp. 882-3.
3. *Journals*, July 12, 1955, pp. 908-9, 926-7.
4. *Journals*, June 11, 1965, pp. 223-4.
5. *Journals*, June 11, 1965, pp. 223-4. See 1965 Standing Orders 6(2) and 6(4).
6. See Standing Orders 6(5)(b) and 6(6) on pages 4-6 of the Provisional Reprint of the Standing Orders for the Second Session, Twenty-Seventh Parliament (1967).
7. *Debates*, November 2, 1967, pp. 3831-9.
8. *Journals*, December 20, 1968, p. 562. 1968 Standing Order 6(4) is identical to present Standing Order 25.
9. *Debates*, May 23, 1985, pp. 4984, 5011-2.
10. *Debates*, December 7, 1990, pp. 16463, 16470; October 20, 1997, pp. 860, 866.
11. *Debates*, January 31, 1983, p. 22341; February 1, 1983, pp. 22400-1; December 6, 1999, pp. 2156-7; December 13, 1999, pp. 2746-7; February 22, 2000, pp. 3833-4; February 25, 2000, pp. 4043, 4046-7.
12. *Journals*, May 11, 2005, pp. 740-2; May 12, 2005, pp. 745-6; May 13, 2005, pp. 751-4. See also the *Order Paper*, May 11, 2005, p. 26; May 12, 2005, p. 26; May 13, 2005, pp. 26-7; May 16, 2005, pp. 26-7.
13. *Journals*, October 31 and November 1, 1983, pp. 6383, 6388-9; May 25, 1993, pp. 2998-9, 3004.

Notes on Standing Order 26:

1. Any Member may move a motion to continue or extend the sitting during the proceedings, but once the motion has been moved, the Member must yield the floor. See for example, *Debates*, February 4, 1993, p. 15460.
2. In one case, a motion was amended with unanimous consent in order to provide for a meal break. See *Debates*, August 31, 1966, pp. 7862-3.
3. See for example, *Journals*, October 22, 2003, p. 1149 (motion adopted); November 3, 2004, p. 191 (motion deemed withdrawn).
4. *Debates*, February 14, 1969, p. 5560; November 5, 1991, pp. 4513-4; May 20, 1992, p. 10968.
5. *Debates*, February 17, 1987, p. 3541; March 26, 1991, pp. 19010-1; October 30, 2002, pp. 1106-7.
6. *Debates*, November 28, 1996, p. 6876.
7. See for example, *Debates*, February 19, 1877, pp. 99-102.
8. See for example, *Debates*, March 15, 1877, pp. 777-83.
9. *Debates*, December 12, 1907, cols. 584-94.
10. See for example, *Journals*, April 8, 1920, p. 123.
11. *Journals*, March 22, 1927, pp. 318-9.
12. See for example, *Journals*, May 27, 1948, p. 484.
13. See Standing Orders 24 and 27.
14. *Debates*, March 26, 1964, pp. 1532-5; March 27, 1964, p. 1539.

29. Voir l'annexe « J », Rapport du Sous-comité sur l'emploi du temps, dans les *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la procédure et de l'organisation*, 30 septembre 1976, fascicule n° 20, p. 20:54-5.
30. Voir les pages 12 à 14 du troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, déposé le 5 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5328). La recommandation a été adoptée le 29 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5400).
31. *Journaux*, 3 juin 1987, p. 1016.
32. *Journaux*, 20 décembre 1989, p. 1060-1.
33. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2906.
34. *Journaux*, 7 février 1994, p. 117.
35. Voir, par exemple, les *Journaux*, 29 février 1916, p. 114.
36. Voir, par exemple, les *Journaux*, 14 juillet 1958, p. 249-50.
37. Voir, par exemple, les *Journaux*, 1^{er} décembre 1960, p. 69. Voir également l'article 26 du Règlement.
38. Voir, par exemple, les *Journaux*, 8 mars 1955, p. 245-6; 30 mars 1973, p. 229. Au siècle dernier, ces séances distinctes étaient régulièrement proposées vers la fin d'une session (voir les *Journaux*, 18 juillet 1895, p. 300, et les jours suivants).

Notes de l'article 25 :

1. Voir l'article 24(2) du Règlement.
2. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 882-3.
3. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 908-9, 926-7.
4. *Journaux*, 11 juin 1965, p. 223-4.
5. *Journaux*, 11 juin 1965, p. 223-4. Voir l'article 6(2) et (4) du Règlement de 1965.
6. Voir l'article 6(5)(b) et 6(6) aux pages 4 à 6 de la réimpression provisoire du Règlement pour la deuxième session de la vingt-septième législature (1967).
7. *Débats*, 2 novembre 1967, p. 3831-9.
8. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 562. L'article 6(4) du Règlement de 1968 est identique à l'actuel article 25.
9. *Débats*, 23 mai 1985, p. 4984, 5011-2.
10. *Débats*, 7 décembre 1990, p. 16463, 16470; 20 octobre 1997, p. 860, 866.
11. *Débats*, 31 janvier 1983, p. 22341; 1^{er} février 1983, p. 22400-1; 6 décembre 1999, p. 2156-7; 13 décembre 1999, p. 2746-7; 22 février 2000, p. 3833-4; 25 février 2000, p. 4043, 4046-7.
12. *Journaux*, 11 mai 2005, p. 740-2; 12 mai 2005, p. 745-6; 13 mai 2005, p. 751-4. Voir également le *Feuilleton*, 11 mai 2005, p. 26; 12 mai 2005, p. 26; 13 mai 2005, p. 26-7; 16 mai 2005, p. 26-7.
13. *Journaux*, 31 octobre et 1^{er} novembre 1983, p. 6383, 6388-9; 25 mai 1993, p. 2998-9, 3004.

Notes de l'article 26 :

1. Tout député peut proposer une motion portant prolongation de la séance au cours du débat, mais une fois la motion proposée, le député doit céder son droit de parole. Voir, par exemple, les *Débats*, 4 février 1993, p. 15460.
2. Il est arrivé une fois qu'une motion soit amendée, avec le consentement unanime, en vue de prévoir une pause-repas. Voir les *Débats*, 31 août 1966, p. 7862-3.
3. Voir, par exemple, les *Journaux*, 22 octobre 2003, p. 1149 (motion adoptée); 3 novembre 2004, p. 191 (motion réputée retirée).
4. *Débats*, 14 février 1969, p. 5560; 5 novembre 1991, p. 4513-4; 20 mai 1992, p. 10968.
5. *Débats*, 17 février 1987, p. 3541; 26 mars 1991, p. 19010-1; 30 octobre 2002, p. 1106-7.
6. *Débats*, 28 novembre 1996, p. 6876.
7. Voir, par exemple, les *Débats*, 19 février 1877, p. 99-101.
8. Voir, par exemple, les *Débats*, 15 mars 1877, p. 777-81.
9. *Débats*, 12 décembre 1907, col. 607-17.
10. Voir, par exemple, les *Journaux*, 8 avril 1920, p. 121.
11. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 318-9.
12. Voir, par exemple, les *Journaux*, 27 mai 1948, p. 484.
13. Voir les articles 24 et 27 du Règlement.
14. *Débats*, 26 mars 1964, p. 1612-5; 27 mars 1964, p. 1619.

15. *Journals*, May 12, 1965, pp. 98-9.
16. *Debates*, June 10, 1965, pp. 2211-3.
17. *Debates*, June 10, 1965, pp. 2211-3.
18. *Debates*, June 10, 1965, pp. 2216, 2229.
19. *Journals*, April 26, 1967, pp. 1769-70. In a ruling on November 27, 1996, the Speaker ruled that such a motion was out of order, as Government Orders had been extended following a Minister's statement. As a result, the hour during which the motion would have been in order pursuant to Standing Order 26 had been moved back (*Debates*, November 27, 1996, pp. 6813-4).
20. *Journals*, December 20, 1968, pp. 562-3.
21. *Journals*, November 29, 1982, p. 5400. See pages 13-4 of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328).
22. *Journals*, June 3, 1987, p. 1017.
23. *Journals*, June 3, 1987, p. 1017. See Speaker's ruling dated December 14, 1990 (*Debates*, pp. 16797-8).
24. *Journals*, November 29, 1982, p. 5400. See pages 13-4 of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328).
25. *Journals*, June 3, 1987, p. 1017; April 11, 1991, p. 2906.
26. See Standing Order 26 in the consolidated version as of February 14, 1994. Standing Order 26 in the consolidated version as of June 30, 2005 still refers to a "dinner hour".

Notes on Standing Order 27:

1. Until 1991, the Standing Orders allowed any Member to propose such a motion on the tenth sitting day before June 30. On June 15, 1988, the New Democratic Party House Leader moved a motion to extend the hours of sitting pursuant to the Standing Order, as he was permitted to do at that time. See *Journals*, June 15, 1988, p. 2894. See also *Debates*, June 15, 1988, pp. 16498-501. The Standing Order was amended on April 11, 1991 so as to make these motions the prerogative of Ministers (*Journals*, p. 2906).
2. In 1983, when the rule was invoked, the motion was accepted at the very beginning of Routine Proceedings, before "Tabling of Documents" (*Debates*, June 15, 1983, pp. 26394, 26412). In 1988, the motion was moved during Routine Proceedings after "Introduction of Private Members' Bills" (*Debates*, June 15, 1988, pp. 16495-8). Since 1988, all such motions have been moved under the rubric "Motions" during Routine Proceedings.
3. In June 1991, the motion to extend the hours of sitting left out two sitting days: Wednesday, June 12 and Friday, June 14, 1991 (*Journals*, June 10, 1991, p. 157). In June 1992, the motion did not mention the sitting day of Tuesday, June 16, 1992 (*Journals*, June 9, 1992, p. 1661). In June 1994, the motion omitted two sitting days: Friday, June 10 and Friday, June 17, 1994 (*Journals*, June 9, 1994, p. 557). In June 1996, the motion left out four sitting days: Thursday, June 13, Friday, June 14, Thursday, June 20 and Friday, June 21, 1996 (*Journals*, June 5, 1996, p. 490). In June 2005, the motion did not refer to the sitting day of Friday, June 17, 2005 (*Journals*, June 13, 2005, pp. 874-5). The normal sitting hours remained in effect on the days in question.
4. *Journals*, June 15, 1983, pp. 6036-7; June 15, 1988, p. 2894; June 10, 1991, p. 157; June 9, 1992, p. 1661; June 9, 1994, p. 557; June 12, 1995, pp. 1639-40; June 5, 1996, p. 490; June 9, 1998, pp. 954-5; June 13, 2005, pp. 874-5.
5. *Journals*, June 14, 1984, p. 566; June 13, 1985, pp. 803-4; June 11, 1986, p. 2301; June 12, 1987, p. 1089; June 13, 1989, pp. 360-1; May 31, 1990, p. 1791.
6. See for example, *Journals*, April 6, 1877, p. 227.
7. See for example, *Journals*, June 8, 1897, p. 222. See also Redlich, Volume I, pp. 194-5 (re: double sittings).

15. *Journals*, 12 mai 1965, p. 98-9.
16. *Débats*, 10 juin 1965, p. 2211-3.
17. *Débats*, 10 juin 1965, p. 2211-3.
18. *Débats*, 10 juin 1965, p. 2216, 2229.
19. *Journals*, 26 avril 1967, p. 1769-70. Dans une décision rendue le 27 novembre 1996, le Président a jugé une telle motion irrecevable, les ordres émanant du gouvernement ayant été prolongés suite à une déclaration ministérielle. Conséquemment, l'heure durant laquelle il était loisible de proposer une motion conformément à l'article 26 avait été repoussée pour autant. (*Débats*, 27 novembre 1996, p. 6813-4).
20. *Journals*, 20 décembre 1968, p. 562-3.
21. *Journals*, 29 novembre 1982, p. 5400. Voir les pages 13 et 14 du troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, déposé le 5 novembre 1982 (*Journals*, p. 5328).
22. *Journals*, 3 juin 1987, p. 1017.
23. *Journals*, 3 juin 1987, p. 1017. Voir la décision du Président en date du 14 décembre 1990 (*Débats*, p. 16797-8).
24. *Journals*, 29 novembre 1982, p. 5400. Voir les pages 13 et 14 du troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, déposé le 5 novembre 1982 (*Journals*, p. 5328).
25. *Journals*, 3 juin 1987, p. 1017; 11 avril 1991, p. 2906.
26. Voir l'article 26 de la version codifiée du Règlement au 14 février 1994. L'article 26 de la version codifiée du Règlement au 30 juin 2005 fait encore mention de « l'heure du souper ».

Notes de l'article 27 :

1. Jusqu'en 1991, le Règlement permettait à tout député de proposer une motion de ce genre le dixième jour de séance avant le 30 juin. Le 15 juin 1988, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique a proposé une motion portant prolongation des heures de séance conformément au Règlement, comme il était alors permis de le faire. Voir *Journals*, 15 juin 1988, p. 2894. Voir aussi les *Débats*, 15 juin 1988, p. 16498-501. L'article du Règlement a été modifié le 11 avril 1991 de manière à faire de ces motions une prérogative des ministres (*Journals*, p. 2906).
2. Lorsque cette règle a été invoquée en 1983, la motion a été adoptée au tout début de la période consacrée aux affaires courantes ordinaires, avant la rubrique « Dépôt de documents » (*Débats*, 15 juin 1983, p. 26394, 26412). En 1988, la motion a été présentée pendant l'étude des affaires courantes, après le « Dépôt de projets de loi émanant des députés » (*Débats*, 15 juin 1988, p. 16495-8). Depuis cette date, les motions ont toutes été proposées sous la rubrique « Motions » aux affaires courantes ordinaires.
3. En juin 1991, la motion portant prolongation des heures de séance omettait deux jours de séance, à savoir le mercredi 12 juin et le vendredi 14 juin 1991 (*Journals*, 10 juin 1991, p. 157). En juin 1992, la motion ne faisait pas mention de la journée de séance du mardi 16 juin 1992 (*Journals*, 9 juin 1992, p. 1661). En juin 1994, la motion omettait deux jours de séance : le vendredi 10 juin et le vendredi 17 juin 1994 (*Journals*, 9 juin 1994, p. 557). En juin 1996, la motion omettait quatre jours de séance : le jeudi 13 juin; le vendredi 14 juin; le jeudi 20 juin; et le vendredi 21 juin 1996 (*Journals*, 5 juin 1996, p. 490). En juin 2005, la motion ne faisait pas mention de la journée de séance du vendredi 17 juin 2005 (*Journals*, 13 juin 2005, p. 874-5). Les jours en question, les heures de séance normales demeuraient en vigueur.
4. *Journals*, 15 juin 1983, p. 6036-7; 15 juin 1988, p. 2894; 10 juin 1991, p. 157; 9 juin 1992, p. 1661; 9 juin 1994, p. 557; 12 juin 1995, p. 1639-40; 5 juin 1996, p. 490; 9 juin 1998, p. 954-5; 13 juin 2005, p. 874-5.
5. *Journals*, 14 juin 1984, p. 566; 13 juin 1985, p. 803-4; 11 juin 1986, p. 2301; 12 juin 1987, p. 1089; 13 juin 1989, p. 360-1; 31 mai 1990, p. 1791.
6. Voir, par exemple, les *Journals*, 6 avril 1877, p. 227.
7. Voir, par exemple, les *Journals*, 8 juin 1897, p. 222. Voir également Redlich, volume I, p. 194-5 (à propos des séances doubles) (version anglaise seulement).

8. See for example, Index to the House *Journals* for 1905, under the heading “House of Commons”.
9. See for example, Index to the House *Journals* for 1920 under “Sittings of the House” and Index to the House *Journals* for 1943-44 under “Government Business”.
10. See for example, *Journals*, July 20, 1956, p. 911.
11. See for example, *Journals*, June 27, 1950, p. 600.
12. See for example, *Journals*, November 24, 1944, p. 927.
13. The last time the House passed a sessional order providing for Saturday sittings was on April 24, 1961 (*Journals*, pp. 467-8).
14. *Journals*, November 25, 1982, p. 5390; November 29, 1982, p. 5400.
15. *Debates*, June 15, 1983, pp. 26394-412.
16. See Note 5. On June 20, 1988, the House also adopted a government motion to extend both the sitting days and the sitting hours throughout the summer (*Journals*, pp. 2925-7).
17. *Debates*, June 15, 1988, pp. 16498-501.
18. *Debates*, June 9, 1995, pp. 13533-50; June 9, 1998, pp. 7775-92.

Notes on Standing Order 28(1):

1. St. John the Baptist Day is not a statutory holiday; nor are the Mondays and Fridays before and after St. John the Baptist and “Dominion” Day. For a complete list of statutory holidays, see the *Interpretation Act*, R.S.C. 1985, c. I-21, s. 35.
2. See for example, *Journals*, March 26, 1870, p. 114; April 11, 1870, p. 175. When John Sandfield Macdonald died in 1872, it was made clear that the previous practice would no longer be followed. Ironically, this had been the wish expressed by J.S. Macdonald before his death (*Debates*, June 3, 1872, cols. 947-9).
3. See for example, *Debates*, April 23, 1888, pp. 962-3. In the 1970s and 1980s, it was common practice to adjourn for the rest of the day only if the House learned of the death of a sitting Member while the House was sitting (see *Debates*, November 17, 1970, pp. 1227-8). In 1998, a Member collapsed during the sitting and the House adjourned with the unanimous consent of the Members. The next day, the House met for Routine Proceedings and a motion to adjourn was moved and agreed to, “out of respect” for the late Member (*Debates*, December 9, 1998, p. 11122; December 10, 1998, pp. 11129, 11134).
4. *Journals*, June 8, 1891, p. 208.
5. See for example, *Debates*, March 12, 1888, p. 124 (ex-Member); September 18, 1919, pp. 402-3 (non-Member); September 28, 2000, pp. 8838-9; September 29, 2000, p. 8845 (former Prime Minister Pierre Elliott Trudeau); April 6, 2005, p. 4753 (His Holiness Pope John Paul II). In September 2001, the sitting of the House was suspended for a few hours to enable the Members to attend an interfaith service to commemorate those killed in the attacks on the World Trade Center (*Debates*, September 20, 2001, p. 5329); the following April, a sitting of the House was again suspended for a few hours to allow the Members to attend a memorial service for Her Majesty Queen Elizabeth the Queen Mother (*Debates*, April 8, 2002, p. 10094; April 9, 2002, p. 10131).
6. See for example, *Debates*, March 24, 1885, p. 714 (Annunciation); June 3, 1885, p. 2301 (Corpus Christi); June 26, 1885, p. 2889 (St. Peter’s and St. Paul’s).
7. See for example, *Debates*, February 16, 1915, p. 206.
8. See for example, *Debates*, May 10, 1926, p. 3233.
9. See for example, *Debates*, March 29, 1877, p. 1051. Other Easter Monday sittings took place in, among other sessions, 1878, 1884, 1893 and as recently as 1964.
10. *Journals*, March 3, 1924, p. 13; *Debates*, February 15, 1926, pp. 983-4.
11. *Debates*, May 18, 1936, pp. 2895-6. The 1967 amendments to the *Interpretation Act* eliminated those days as statutory holidays.
12. *Debates*, March 16, 1880, p. 657 (St. Patrick’s Day); December 3, 1909, col. 923 (Immaculate Conception); January 5, 1881, p. 262 (Epiphany); October 28, 1932, p. 641 (All Saints’ Day).
13. S.C. 1893, c. 30.

8. Voir, par exemple, la version anglaise de l’index des *Journals* pour 1905, à la rubrique « House of Commons ».
9. Voir, par exemple, les index des *Journals* pour 1920, à la rubrique « Chambre des communes », et 1943-1944, à la rubrique « Chambre des communes (procédure) ».
10. Voir, par exemple, les *Journals*, 20 juillet 1956, p. 911.
11. Voir, par exemple, les *Journals*, 27 juin 1950, p. 600.
12. Voir, par exemple, les *Journals*, 24 novembre 1944, p. 927.
13. Le dernier ordre de session prévoyant des séances du samedi a été adopté par la Chambre le 24 avril 1961 (*Journals*, p. 467-8).
14. *Journals*, 25 novembre 1982, p. 5390; 29 novembre 1982, p. 5400.
15. *Debats*, 15 juin 1983, p. 26394-412.
16. Voir la note 5. Le 20 juin 1988, la Chambre a également adopté une motion émanant du gouvernement prolongeant à la fois les jours et les heures de séance de la Chambre pendant l’été (*Journals*, p. 2925-7).
17. *Debats*, 15 juin 1988, p. 16498-501.
18. *Debats*, 9 juin 1995, p. 13533-50; 9 juin 1998, p. 7775-92.

Notes de l’article 28(1) :

1. La Saint-Jean-Baptiste n’est pas un jour férié d’après la loi fédérale, non plus que les lundis qui précèdent ou les vendredis qui suivent la Saint-Jean-Baptiste et le jour du Dominion. Pour une liste complète des jours fériés, voir la *Loi d’interprétation*, L.R.C. 1985, ch. I-21, art. 35.
2. Voir, par exemple, les *Journals*, 26 mars 1870, p. 114; 11 avril 1870, p. 175. Lorsque John Sandfield Macdonald est décédé en 1872, il est devenu clair que la pratique antérieure ne serait plus observée. Ironiquement, cela avait été le souhait exprimé par J.S. Macdonald avant sa mort (*Debats*, 3 juin 1872, col. 947-9—version anglaise seulement).
3. Voir, par exemple, les *Debats*, 23 avril 1888, p. 990-2. Dans les années 1970 et 1980, il était de pratique courante d’ajourner pour le reste de la journée seulement lorsque la Chambre apprenait le décès d’un député en fonction au cours d’une séance (voir les *Debats*, 17 novembre 1970, p. 1227-8). En 1998, une députée s’est écroulée en pleine séance et la Chambre s’est ajournée avec le consentement unanime des députés; le lendemain, la Chambre s’est réunie pour les affaires courantes et une motion d’ajournement a par la suite été présentée et adoptée « par respect pour la mémoire » de la député décédée (*Debats*, 9 décembre 1998, p. 11122; 10 décembre 1998, p. 11129, 11134).
4. *Journals*, 8 juin 1891, p. 208.
5. Voir, par exemple, les *Debats*, 12 mars 1888, p. 124 (ancien député); 18 septembre 1919, p. 407 (personnalité autre qu’un député); 28 septembre 2000, p. 8838-9; 29 septembre 2000, p. 8845 (ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau); 6 avril 2005, p. 4753 (Sa Sainteté le Pape Jean Paul II). En septembre 2001, la Chambre a suspendu ses travaux pour quelques heures afin de permettre aux députés d’assister à un service oecuménique à la mémoire des victimes du World Trade Center (*Debats*, 20 septembre 2001, p. 5329); au mois d’avril suivant, la Chambre suspendait de nouveau ses travaux pour quelques heures afin de permettre aux députés d’assister à un service commémoratif à la mémoire de Sa Majesté La Reine Mère Élizabeth (*Debats*, 8 avril 2002, p. 10094; 9 avril 2002, p. 10131).
6. Voir, par exemple, les *Debats*, 24 mars 1885, p. 749 (Annonciation); 3 juin 1885, p. 2382 (Fête-Dieu); 26 juin 1885, p. 2983 (Saint-Pierre et Saint-Paul).
7. Voir, par exemple, les *Debats*, 16 février 1915, p. 217.
8. Voir, par exemple, les *Debats*, 10 mai 1926, p. 3257.
9. Voir, par exemple, les *Debats*, 29 mars 1877, p. 1057. D’autres séances ont eu lieu le lundi de Pâques lors, notamment, des sessions de 1878, 1884 et 1893, et pas plus tard qu’en 1964.
10. *Journals*, 3 mars 1924, p. 14; *Debats*, 15 février 1926, p. 993.
11. *Debats*, 18 mai 1936, p. 2949-50. Les modifications apportées en 1967 à la *Loi d’interprétation* retranchaient ces jours de la liste des fêtes légales.
12. *Debats*, 16 mars 1880, p. 655 (Saint-Patrick); 3 décembre 1909, col. 974 (Immaculée-Conception); 5 janvier 1881, p. 276 (Épiphanie); 28 octobre 1932, p. 641 (Toussaint).
13. S.C. 1893, ch. 30.

- | | |
|--|--|
| <p>14. S.C. 1879, c. 47. See for example, <i>Debates</i>, July 1, 1885, 1891, and 1958.</p> <p>15. S.C. 1894, c. 55. Labour Day was first observed in 1896.</p> <p>16. S.C. 1867, c. 1 (Thanksgiving); S.C. 1921, c. 16 (Remembrance Day).</p> <p>17. S.C. 1901, c. 12. <i>Debates</i>, May 23, 1935, pp. 2994-5; June 3, 1935, pp. 3225-6.</p> <p>18. <i>Journals</i>, April 11, 1872, p. 8; <i>Debates</i>, April 26, 1900, cols. 4331-2.</p> <p>19. <i>Debates</i>, April 12, 1945, pp. 837-9; November 22, 1963, pp. 5069-70. For a more recent example, see <i>Debates</i>, May 9, 1978, pp. 5263-4 (Aldo Moro). For examples of adjournments due to the visit of a foreign dignitary, see <i>Debates</i>, October 20, 1949, p. 965 (visit of Pandit Nehru); February 16, 1995, p. 9694 (visit of the President of the United States of America); October 8, 2004, pp. 190-1 (visit of the President of the United States of Mexico).</p> <p>20. <i>Journals</i>, February 21, 1944, pp. 107-8; <i>Debates</i>, June 15, 1959, p. 4709.</p> <p>21. <i>Journals</i>, October 9, 1964, pp. 780-1; <i>Debates</i>, October 9, 1964, pp. 8956-7.</p> <p>22. In 1973, for example, this was dropped for both Remembrance Day and St. John the Baptist Day (<i>Journals</i>, June 14, 1973, p. 413; November 5, 1973, p. 618). In 1989, the House adopted a similar order, that St. John the Baptist Day be observed on the Friday rather than on the Monday (<i>Journals</i>, May 3, 1989, p. 173).</p> <p>23. <i>Journals</i>, June 27, 1975, p. 671. See <i>Debates</i>, June 20, 1978, p. 6564, for a similar motion which was not agreed to.</p> <p>24. <i>Journals</i>, July 6, 1976, p. 1395. The resulting long and tortuous wording of the Standing Order was modified in a reprint of the Standing Orders in 1978. The corrected wording is still in effect today.</p> <p>25. See Standing Order 28(2). Refer also to Standing Order 28(3) (Recall of the House).</p> <p>26. See the Historical Summary for Standing Order 24(2).</p> | <p>14. S.C. 1879, ch. 47. Voir, par exemple, les <i>Débats</i>, 1^{er} juillet 1885, 1891 et 1958.</p> <p>15. S.C. 1894, ch. 55. La fête du Travail a été observée pour la première fois en 1896.</p> <p>16. S.C. 1867, ch. 1 (jour d'Action de grâces); S.C. 1921, ch. 16 (jour du Souvenir).</p> <p>17. S.C. 1901, ch. 12. <i>Débats</i>, 23 mai 1935, p. 2999-3000; 3 juin 1935, p. 3231-2.</p> <p>18. <i>Journaux</i>, 11 avril 1872, p. 8; <i>Débats</i>, 26 avril 1900, col. 4338-9.</p> <p>19. <i>Débats</i>, 12 avril 1945, p. 868-70; 22 novembre 1963, p. 5348-50. Pour un exemple plus récent, voir les <i>Débats</i>, 9 mai 1978, p. 5263-4 (Aldo Moro). Pour des exemples d'ajournement en raison de la visite d'un dignitaire étranger, voir les <i>Débats</i>, 20 octobre 1949, p. 949 (visite du pandit Nehru); 16 février 1995, p. 9694 (visite du Président des États-Unis d'Amérique); 8 octobre 2004, p. 190-1 (visite du Président des États-Unis du Mexique).</p> <p>20. <i>Journaux</i>, 21 février 1944, p. 107-8; <i>Débats</i>, 15 juin 1959, p. 4941.</p> <p>21. <i>Journaux</i>, 9 octobre 1964, p. 780-1; <i>Débats</i>, 9 octobre 1964, p. 9144-5.</p> <p>22. En 1973, par exemple, on a procédé ainsi tant pour le jour du Souvenir que pour la Saint-Jean-Baptiste (<i>Journaux</i>, 14 juin 1973, p. 413; 5 novembre 1973, p. 618). En 1989, la Chambre adoptait un ordre semblable, non pour que le congé soit reporté au lundi, mais bien pour que la Saint-Jean-Baptiste soit observée le vendredi (<i>Journaux</i>, 3 mai 1989, p. 173).</p> <p>23. <i>Journaux</i>, 27 juin 1975, p. 671. Voir les <i>Débats</i>, 20 juin 1978, p. 6564, pour une motion analogue qui a été rejetée.</p> <p>24. <i>Journaux</i>, 6 juillet 1976, p. 1395. Le long et tortueux énoncé qui en est résulté a été modifié lors d'une réimpression du Règlement en 1978. Le libellé corrigé est encore aujourd'hui en vigueur.</p> <p>25. Voir l'article 28(2) du Règlement. Consulter également l'article 28(3) (Rappel de la Chambre).</p> <p>26. Voir l'historique du paragraphe (2) de l'article 24 du Règlement.</p> |
|--|--|

Notes on Standing Order 28(2):

1. Because the First Session of the Thirty-Eighth Parliament opened on October 4, 2004, the calendar could not be tabled before the deadline given in Standing Order 28(2)(b). See *Journals*, October 13, 2004, p. 85. In September 2001, although the calendar had been tabled before the required date, it was amended the following month by unanimous consent (*Journals*, September 28, 2001, p. 665; October 31, 2001, p. 773).
2. See Standing Order 24(1).
3. *Journals*, October 4, 2004, p. 1.
4. *Journals*, July 24, 1986, p. 2474.
5. *Journals*, December 19, 1986, p. 360; *Debates*, June 13, 1988, pp. 16376-9; *Journals*, June 20, 1988, pp. 2925-7; June 12, 1998, pp. 1027-8; June 13, 2003, p. 935.
6. Until the 1970s, these were non-controversial motions. Most passed without discussion or disagreement.
7. *Journals*, December 20, 1867, p. 125; December 21, 1880, p. 56.
8. *Journals*, May 21, 1873, p. 423; June 8, 1891, p. 208.
9. In some cases, the House sat well into the summer, prompting vociferous complaints. See for example, *Debates*, July 13, 1904, cols. 6638-9.
10. In 1906, the beginning of the fiscal year was changed from July 1 to April 1, and the session began in November in the hope that business could be put through faster and the House would not sit in the summer. Although the fiscal year-end is still March 31, by 1913 the sessional pattern had returned to what it had been, as sessions were not in fact over earlier in the spring under the new arrangement.
11. *Journals*, May 19, 1911, p. 537.
12. *Journals*, December 5, 1947, p. 7.
13. *Journals*, December 5, 1947, pp. 24-5.
14. See for example, *Journals* for the summers of 1956, 1958, 1959, 1960, 1963, 1964, 1966 and 1969. Sessions lasting into the summer had, of

Notes de l'article 28(2) :

1. La première session de la trente-huitième législature ayant débuté le 4 octobre 2004, le calendrier n'a pu être déposé à l'intérieur du délai prévu à l'article 28(2)(b) du Règlement. Voir les *Journaux*, 13 octobre 2004, p. 85. En septembre 2001, bien que le calendrier ait été déposé à temps, il a néanmoins été modifié du consentement unanime dès le mois suivant (*Journaux*, 28 septembre 2001, p. 665; 31 octobre 2001, p. 773).
2. Voir l'article 24(1) du Règlement.
3. *Journaux*, 4 octobre 2004, p. 1.
4. *Journaux*, 24 juillet 1986, p. 2474.
5. *Journaux*, 19 décembre 1986, p. 360; *Débats*, 13 juin 1988, p. 16376-9; *Journaux*, 20 juin 1988, p. 2925-7; 12 juin 1998, p. 1027-8; 13 juin 2003, p. 935.
6. Jusqu'aux années 1970, ces motions n'étaient pas controversées. La plupart étaient adoptées sans discussion ni désaccord.
7. *Journaux*, 20 décembre 1867, p. 125; 21 décembre 1880, p. 56.
8. *Journaux*, 21 mai 1873, p. 423; 8 juin 1891, p. 208.
9. Dans certains cas, la Chambre a siégé bien avant dans l'été, ce qui a donné lieu à des plaintes virulentes. Voir, par exemple, les *Débats*, 13 juillet 1904, col. 6726.
10. En 1906, le début de l'année financière est passé du 1^{er} juillet au 1^{er} avril et l'on a fait débiter la session en novembre dans l'espoir que les affaires puissent être expédiées plus rapidement et que la Chambre ne siège pas durant l'été. Même si l'exercice financier se termine encore aujourd'hui le 31 mars, dès 1913, on était revenu à la pratique antérieure de l'ouverture des sessions à la fin de l'hiver, la nouvelle méthode n'ayant pas permis dans les faits de terminer les travaux plus tôt au printemps.
11. *Journaux*, 19 mai 1911, p. 597.
12. *Journaux*, 5 décembre 1947, p. 7.
13. *Journaux*, 5 décembre 1947, p. 24-5.
14. Voir, par exemple, les *Journaux* des étés suivants : 1956, 1958, 1959, 1960, 1963, 1964, 1966 et 1969. Il y avait bien sûr eu, au cours des

course, occurred in previous years, but not so frequently nor in this sustained way (except in the early 1900s).

15. See Appendix “J”, Report of the sub-committee on the use of time, in the *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Procedure and Organization*, September 30, 1976, Issue No. 20, pp. 20:53-4.
16. See *Journals*, December 23, 1971, p. 1005.
17. See pages 4 and 5 of the document entitled “Position Paper: The Reform of Parliament”, tabled on November 23, 1979 (*Journals*, p. 260).
18. *Journals*, July 18, 1980, p. 488; July 21, 1980, pp. 492-5; July 22, 1980, pp. 498-9; July 10, 1981, pp. 2848-50; July 16, 1981, pp. 2864-5 (notice of closure); July 17, 1981, pp. 2868-71; August 4, 1982, pp. 5279-80.
19. See pages 11 and 12 of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328). The recommendation was agreed to on November 29, 1982 (*Journals*, p. 5400).
20. *Debates*, November 29, 1982, p. 21069.
21. See the First Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on December 15, 1983 (*Journals*, p. 47). The recommendation was agreed to on December 19, 1983 (*Journals*, p. 55-6).
22. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2906-7.
23. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, *Minutes of Proceedings and Evidence*, June 8, 1994, Issue No. 16, p. 16:3. See also *Journals*, June 8, 1994, p. 545; June 10, 1994, p. 563.
24. See the Sixteenth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented and concurred in on May 15, 2001 (*Journals*, pp. 413-4). In its report, the Committee also suggested that if Easter is early in a particular year, the Speaker might decide that the House should recess for three weeks around Easter, rather than having a separate March break. Similarly, in some years it might be desirable to have a shorter Easter recess, or to break up the sitting weeks in February and March. This last suggestion has been put into practice every year since the amendment was adopted. See the parliamentary calendars for 2002 to 2005, inclusively.
25. *Journals*, July 24, 1986, p. 2474 (recall).
26. *Journals*, December 19, 1986, p. 360. See also *Journals*, June 18, 2002, p. 1602.
27. *Journals*, June 20, 1988, pp. 2925-7. In 2004, the House adopted a motion allowing it to sit during Thanksgiving week, again altering the dates of a scheduled adjournment in the parliamentary calendar (*Journals*, October 5, 2004, p. 13).

Notes on Standing Order 28(3):

1. The government made the case that there was urgent legislation to be passed in the Senate as a basis for recalling of the House on July 3, 1987. The House was not in fact recalled: the *Debates of the Senate* of the day reported discussions between the government and the Senate regarding action to be taken on the bills in question (June 30, 1987, pp. 1582-90; July 6, 1987, pp. 1615-7). On August 7, 1987, the government again requested that the House be recalled, using different reasons; the Speaker agreed to the request and the House was recalled on August 11 (*Journals*, p. 1308; copy of the letter from the President of the Privy Council and Government House Leader, dated August 7, 1987, to the Speaker of the House of Commons, asking that he recall the House of Commons for Tuesday, August 11, 1987, for consideration of bills required in the public interest). During the 1991 Persian Gulf crisis, the House passed a motion permitting two of its standing committees to ask the Speaker to recall the House and providing for a temporary amendment to Standing Order 28(3) to agree to a notice of only 12 hours (*Journals*, January 21, 1991, pp. 2587-8).
2. Before this time, a recall order was published over the Speaker’s signature in a special issue or “extra” of the *Canada Gazette*. There was no legislative requirement for this practice, and it was discontinued

années précédentes, des sessions se prolongeant jusqu’en été, mais pas à une si grande fréquence ni de façon aussi soutenue que durant cette période (si ce n’est au début des années 1900).

15. Voir l’annexe « J », Rapport du Sous-comité sur l’emploi du temps, dans les *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la procédure et de l’organisation*, 30 septembre 1976, fascicule n° 20, p. 20:53-4.
16. Voir les *Journaux*, 23 décembre 1971, p. 1005.
17. Voir les pages 4 et 5 du document intitulé « Énoncé de principes : la réforme du Parlement », déposé le 23 novembre 1979 (*Journaux*, p. 260).
18. *Journaux*, 18 juillet 1980, p. 488; 21 juillet 1980, p. 492-5; 22 juillet 1980, p. 498-9; 10 juillet 1981, p. 2848-50; 16 juillet 1981, p. 2864-5 (avis de clôture); 17 juillet 1981, p. 2868-71; 4 août 1982, p. 5279-80.
19. Voir les pages 11 et 12 du troisième rapport du Comité spécial chargé d’examiner le Règlement et la procédure, déposé le 5 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5328). La recommandation a été adoptée le 29 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5400).
20. *Débats*, 29 novembre 1982, p. 21069.
21. Voir le premier rapport du Comité spécial chargé d’examiner le Règlement et la procédure, déposé le 15 décembre 1983 (*Journaux*, p. 47). La recommandation a été adoptée le 19 décembre 1983 (*Journaux*, p. 55-6).
22. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2906-7.
23. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Procès-verbaux et témoignages*, 8 juin 1994, fascicule n° 16, p. 16:3. Voir également les *Journaux*, 8 juin 1994, p. 545; 10 juin 1994, p. 563.
24. Voir le seizième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé et agréé le 15 mai 2001 (*Journaux*, p. 413-4). Le Comité suggérait également dans son rapport que si Pâques était célébrée tôt une année, le Président pourrait décider que la Chambre suspende ses travaux durant trois semaines pour cette fête plutôt que de prendre une pause séparée en mars. Une autre année, il pourrait se révéler souhaitable de prendre une pause plus courte à Pâques, ou encore d’interrompre les semaines de séance en février et mars. C’est ce dernier scénario qui s’est reproduit annuellement depuis l’adoption de cette dernière modification. Voir les calendriers parlementaires pour les années 2002 à 2005 inclusivement.
25. *Journaux*, 24 juillet 1986, p. 2474 (rappel).
26. *Journaux*, 19 décembre 1986, p. 360. Voir également les *Journaux*, 18 juin 2002, p. 1602.
27. *Journaux*, 20 juin 1988, p. 2925-7. En 2004, la Chambre adoptait cette fois une motion qui lui permit de siéger durant la semaine de l’Action de grâces, outrepassant de nouveau un ajournement prévu par le calendrier de la Chambre (*Journaux*, 5 octobre 2004, p. 13).

Notes de l’article 28(3) :

1. Le gouvernement a fait valoir la présence de mesures législatives pressantes au Sénat pour demander le rappel de la Chambre le 3 juillet 1987. La Chambre n’a pas été rappelée; les *Débats du Sénat* de l’époque ont fait état de discussions entre le gouvernement et le Sénat quant à la suite à donner aux projets de loi en question (30 juin 1987, p. 1582-90; 6 juillet 1987, p. 1615-7). Le 7 août 1987, le gouvernement a de nouveau demandé le rappel de la Chambre en invoquant d’autres raisons; le Président a acquiescé et la Chambre a été rappelée le 11 août (*Journaux*, p. 1308; copie de la lettre du président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre adressée au Président de la Chambre, en date du 7 août 1987, demandant la convocation de la Chambre pour le mardi 11 août 1987, pour la prise en considération de projets de loi dans l’intérêt du public (texte anglais seulement)). Durant la crise de 1991 dans le Golfe persique, la Chambre a adopté une motion permettant à deux de ses comités permanents de demander au Président de rappeler la Chambre et prévoyant de modifier temporairement l’article 28(3) du Règlement de manière à accepter un préavis de 12 heures (*Journaux*, 21 janvier 1991, p. 2587-8).
2. Autrefois, un avis de rappel était publié sous la signature du Président dans un numéro spécial ou « extra » de la *Gazette du Canada*. Cette pratique, qui ne répondait à aucune exigence législative, a été

when the House was recalled in February 1991. See for example, the *Canada Gazette, Part I*, Extra No. 62, Volume 114. See also Standing Order 55, regarding a *Special Order Paper and Notice Paper*.

3. Between 1867 and 1906, for example, there were only three such occasions. The First Session of the First Parliament adjourned in December 1867 and resumed in March of 1868. In 1873, the House adjourned from May to August, while in 1880-81, a one-week adjournment took place, again for Christmas.
4. *Journals*, August 3, 1940, p. 325.
5. *Debates*, August 3, 1940, pp. 2398-401.
6. The 1940 adjournment motion did not refer, as the present Standing Order 28(3) does, to the absence of the Speaker. In 1966, the phrase “in the event of the Speaker being unable to act...the Deputy Speaker shall act...” was added as a contingency measure (*Journals*, July 14, 1966, p. 782). In 1968, the position of Deputy Chair of Committees of the Whole was added to that of the Deputy Speaker as a substitute (*Journals*, December 20, 1968, p. 581), and in 1980, the Assistant Deputy Chair of Committees of the Whole was added to the list (*Journals*, July 22, 1980, p. 500).
7. *Journals*, November 22, 1944, p. 921. Other recalls took place in this time period, but these were all made by the Governor General while the House was prorogued, not when it was adjourned (see for example, the Fourth Session of the Twenty-Second Parliament).
8. *Journals*, January 29, 1951, p. 75; August 29, 1966, p. 785; July 6, 1972, pp. 503-4; August 31, 1972, p. 507; August 30, 1973, p. 523; August 9, 1977, p. 1542; October 6, 1980, p. 504; July 24, 1986, p. 2474; August 11, 1987, p. 1308; January 15, 1991, p. 2556; February 25, 1991, p. 2602; September 8, 1992, p. 1924.
9. See page 12 of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328).
10. The original notice recalling the House for July 15, 1992 was issued on June 26; the notice rescinding the recall was issued on July 11 and tabled on September 8, the day the Speaker also tabled the messages received from the government about the recall (*Journals*, September 8, 1992, p. 1924; *Debates*, September 8, 1992, p. 12709).

Notes on Standing Order 28(4):

1. See for example, *Journals*, December 23, 1988, p. 80; December 19, 1990, pp. 2513-5; June 16, 1993, pp. 3321-2.
2. See Standing Order 29(5). In responding to a summons of the Crown, the House is simply being asked to witness an event, rather than to make a decision. See *House of Commons Procedure and Practice*, pp. 339-40.
3. This also excludes the tabling of any document with the Clerk of the House and the reading of any message from the Senate apart from messages relating to Royal Assent. See for example, *Journals*, July 7, 1994, pp. 672-3; December 10, 1998, pp. 1439-40; December 15, 2004, pp. 357-8.
4. See the Historical Summary for section (3) of Standing Order 28.
5. *Journals*, June 27, 1951, p. 637.
6. *Journals*, November 29, 1956, pp. 11-2; July 7, 1967, pp. 330-1; December 23, 1988, p. 80.
7. *Journals*, December 31, 1971, pp. 1035-6; January 12, 1972, p. 1037. See also the *Canada Gazette, Part I*, Extra No. 1, Volume 106. See also *Journals*, December 22, 1978, pp. 304-5; June 27, 1989, p. 463.
8. *Journals*, December 18, 1987, p. 2018. See also *Journals*, December 20, 1989, p. 1060; June 23, 1992, pp. 1833-4.
9. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, *Minutes of Proceedings and Evidence*, June 8, 1994, Issue No. 16, p. 16:3. See also *Journals*, June 8, 1994, p. 545; June 10, 1994, p. 563; June 23, 1994, p. 668.

Notes on Standing Order 28(5):

1. See Standing Order 32(1.1).
2. The written declaration of Royal Assent for Bills C-2 and C-10A, adopted during the Second Session of the Thirty-Seventh Parliament,

abandonnée lors du rappel de février 1991. Voir, par exemple, la *Gazette du Canada*, Partie I, Édition spéciale n° 62, volume 114. Voir également, au sujet du *Feuilleton et Feuilleton des avis* spécial, l'article 55 du Règlement.

3. De 1867 à 1906, par exemple, la chose ne s'est produite que trois fois. La première session de la première législature a été ajournée en décembre 1867 et n'a repris qu'en mars 1868. En 1873, la Chambre s'est ajournée de mai à août, tandis qu'en 1880-1881, la Chambre s'est ajournée pour une semaine, encore une fois pour la période de Noël.
4. *Journals*, 3 août 1940, p. 325.
5. *Débats*, 3 août 1940, p. 2471-4.
6. Contrairement à l'actuel article 28(3) du Règlement, la motion d'ajournement adoptée en 1940 ne faisait pas mention de l'absence du Président. En effet, c'est en 1966 que, pour parer à toute éventualité, on y a ajouté « si [le Président] n'est pas en état d'agir... [le Vice-président] agit en son nom... » (*Journals*, 14 juillet 1966, p. 782). En 1968, on a ajouté le vice-président des comités pléniers (*Journals*, 20 décembre 1968, p. 581) et, en 1980, le vice-président adjoint des comités pléniers (*Journals*, 22 juillet 1980, p. 500) à la liste des suppléants du Président de la Chambre.
7. *Journals*, 22 novembre 1944, p. 921. Durant cette période, il y a eu des rappels additionnels, tous faits par le Gouverneur général pendant une prorogation et non un ajournement (voir, par exemple, la quatrième session de la vingt-deuxième législature).
8. *Journals*, 29 janvier 1951, p. 75; 29 août 1966, p. 785; 6 juillet 1972, p. 503-4; 31 août 1972, p. 507; 30 août 1973, p. 523; 9 août 1977, p. 1542; 6 octobre 1980, p. 504; 24 juillet 1986, p. 2474; 11 août 1987, p. 1308; 15 janvier 1991, p. 2556; 25 février 1991, p. 2602; 8 septembre 1992, p. 1924.
9. Voir la page 12 du troisième rapport du Comité spécial chargé d'étudier le Règlement et la procédure, déposé le 5 novembre 1982 (*Journals*, p. 5328).
10. L'avis initial, convoquant la Chambre pour le 15 juillet 1992, avait été donné le 26 juin; l'avis d'annulation a été donné le 11 juillet et déposé le 8 septembre, le jour où le Président a aussi déposé les messages reçus du gouvernement au sujet du rappel (*Journals*, 8 septembre 1992, p. 1924; *Débats*, 8 septembre 1992, p. 12709).

Notes de l'article 28(4) :

1. Voir, par exemple, les *Journals*, 23 décembre 1988, p. 80; 19 décembre 1990, p. 2513-5; 16 juin 1993, p. 3321-2.
2. Voir l'article 29(5) du Règlement. Lorsqu'elle répond à une convocation de la Couronne, la Chambre est invitée simplement à attester un geste, plutôt qu'à prendre une décision. Voir *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 339-40.
3. Cela exclut aussi le dépôt de tout document auprès du Greffier de la Chambre et la lecture de tout message du Sénat sauf ceux qui ont trait à la sanction royale. Voir, par exemple, les *Journals*, 7 juillet 1994, p. 672-3; 10 décembre 1998, p. 1439-40; 15 décembre 2004, p. 357-8.
4. Voir l'historique du paragraphe (3) de l'article 28 du Règlement.
5. *Journals*, 27 juin 1951, p. 637.
6. *Journals*, 29 novembre 1956, p. 11-2; 7 juillet 1967, p. 330-1; 23 décembre 1988, p. 80.
7. *Journals*, 31 décembre 1971, p. 1035-6; 12 janvier 1972, p. 1037. Voir également la *Gazette du Canada*, Partie I, Édition spéciale n° 1, volume 106. Voir également les *Journals*, 22 décembre 1978, p. 304-5; 27 juin 1989, p. 463.
8. *Journals*, 18 décembre 1987, p. 2018. Voir également les *Journals*, 20 décembre 1989, p. 1060; 23 juin 1992, p. 1833-4.
9. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Procès-verbaux et témoignages*, 8 juin 1994, fascicule n° 16, p. 16:3. Voir également les *Journals*, 8 juin 1994, p. 545; 10 juin 1994, p. 563; 23 juin 1994, p. 668.

Notes de l'article 28(5) :

1. Voir l'article 32(1.1) du Règlement.
2. La déclaration écrite de sanction royale des projets de loi C-2 et C-10A, adoptés au cours de la deuxième session de la trente-septième

was signified to the House in the late afternoon on May 8 (*Journals*, p. 755). As the Senate had already adjourned, it was not notified until May 13, its next sitting date (*Journals of the Senate*, p. 823). Thus the date of Royal Assent given on copies of the Acts is May 13, 2003.

3. Sections 55 to 57 of the *Constitution Act, 1867* deal with the granting of Royal Assent by the Governor General, and with the circumstances in which Assent can be disallowed or withheld. Neither the *Constitution Act, 1867* nor the Standing Orders of the House of Commons specify any particular procedure that must be followed.
4. Norman Wilding and Philip Laundy, *An Encyclopaedia of Parliament*, 3rd ed., p. 642. In 1967, the British Parliament passed the *Royal Assent Act*, which allowed a simple report of Royal Assent by the Speakers of the two Houses to give a bill the force of law (see May, 23rd ed., pp. 653-4). In Australia, the formal Royal Assent ceremony has not taken place since the early years of the Australian Commonwealth. The usual practice is for the chamber that initiated the bill to transmit copies of it to the residence of the Governor General, who then affixes his or her signature. In New Zealand, the Governor General has not attended in person to assent to bills since 1875. Rather, Royal Assent is signified by written declaration and the Governor General sends a message to inform the House that Assent has been given to the bill on behalf of the Queen.
5. See pages 3-4 of the Second Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, presented to the House on March 26, 1985 (*Journals*, p. 420). In its response to the Committee's report, the government mentioned that it wanted to modernize the procedure for Royal Assent, in consultation with the Senate (*Journals*, October 9, 1985, p. 1082).
6. *Journals*, October 10, 1986, p. 72.
7. See *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on House Management*, April 1, 1993, Issue No. 53, p. 31.
8. *Debates of the Senate*, November 6, 1985, pp. 1448, 1469.
9. See *Debates of the Senate*, November 7, 1985, pp. 1480-2; January 22, 1986, pp. 1860-2; January 23, 1986, pp. 1873-5, to read statements made during the debate on the tabling of the Committee's Fourth Report. See also *Debates of the Senate*, July 26, 1988, pp. 4122-3; September 20, 1988, p. 4463, to read statements made during second reading debate on Bill S-19.
10. *Journals of the Senate*, April 2, 1998, pp. 576-7.
11. See *Journals of the Senate*, April 28, 1998, p. 597; June 9, 1998, p. 788; June 18, 1998, pp. 862-3, 898-9; December 8, 1998, pp. 1170-2.
12. *Journals of the Senate*, March 10, 1999, p. 1334.
13. *Journals of the Senate*, November 2, 1999, p. 58; November 4, 1999, p. 98.
14. *Journals of the Senate*, February 7, 2001, pp. 49-50; February 20, 2001, p. 68; May 2, 2001, p. 423; October 2, 2001, p. 802.
15. *Debates*, April 19, 2002, pp. 10587-92; May 10, 2002, p. 11500; May 31, 2002, pp. 11977-84, 11998.
16. *Journals*, June 4, 2002, pp. 1470-1; June 13, 2002, p. 1579.
17. *Journals*, February 13, 2003, p. 411. As of July 21, 2005, the new procedure for signifying Royal Assent by written declaration had been used 26 times, while the traditional ceremony had only been held six times.

Notes on Standing Order 29(1):

1. *Constitution Act, 1867*, s. 48.
2. In 1990, an opposition Member contended that it was the responsibility of the government to maintain quorum when the House was considering the Business of Supply (*Debates*, April 2, 1990, p. 10083). In the subsequent ruling, the Speaker expressed the view that it was difficult for the Chair to conclude that the government must bear the sole responsibility for the House adjourning for want of a quorum (*Debates*, April 3, 1990, p. 10119). For a more recent example, see *Debates*, May 17, 2000, pp. 6970-1.
3. *Rules, Orders and Forms of Proceeding of the House of Commons of Canada*, 1868, p. 4.
4. 1906 Rule 4(1).

législature, a été notifiée à la fin de l'après-midi du 8 mai à la Chambre des communes (*Journaux*, p. 755). Puisque le Sénat s'était déjà ajourné, il n'a été informé que le 13 mai, jour de sa séance suivante (*Journaux du Sénat*, p. 823). La date de la sanction royale qui figure sur les copies des deux lois est donc le 13 mai 2003.

3. Les articles 55 à 57 de la *Loi constitutionnelle de 1867* traitent de l'octroi de la sanction royale par le gouverneur général et des circonstances dans lesquelles cette sanction peut être désavouée ou refusée. Ni la *Loi constitutionnelle* ni le Règlement de la Chambre ne font cependant mention de la manière précise selon laquelle cette procédure doit se dérouler.
4. Norman Wilding et Philip Laundy, *An Encyclopaedia of Parliament*, 3^e éd. p. 642 (version anglaise seulement). En 1967, le Parlement britannique a adopté le *Royal Assent Act* qui permet depuis qu'un projet de loi puisse recevoir force de loi sur simple notification de la sanction royale par les Présidents respectifs des deux chambres (voir May, 23^e éd., p. 653-4, version anglaise seulement). En Australie, la cérémonie de la sanction royale n'a pas eu lieu depuis les débuts du Commonwealth australien. L'usage veut que la chambre qui a initié le projet de loi en transmette des copies à la résidence du gouverneur général qui y appose sa signature. En Nouvelle-Zélande, le gouverneur général n'a procédé à aucune sanction royale au Parlement depuis 1875. La procédure se fait plutôt par déclaration écrite, et le gouverneur général envoie ensuite un message à la Chambre pour annoncer que la sanction royale a été accordée au nom de la Reine.
5. Voir les pages 3 et 4 du deuxième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présenté à la Chambre le 26 mars 1985 (*Journaux*, p. 420). Dans sa réponse au rapport du Comité, le gouvernement a souligné qu'il souhaitait moderniser la procédure d'octroi de la sanction royale, en consultation avec le Sénat (*Journaux*, 9 octobre 1985, p. 1082).
6. *Journaux*, 10 octobre 1986, p. 72.
7. Voir les *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la gestion de la Chambre*, 1^{er} avril 1993, fascicule n° 53, p. 33.
8. *Débats du Sénat*, 6 novembre 1985, p. 1448, 1469.
9. Voir les *Débats du Sénat*, 7 novembre 1985, p. 1480-2; 22 janvier 1986, p. 1860-2; 23 janvier 1986, p. 1873-5 pour une lecture des propos tenus lors du débat entourant le dépôt du quatrième rapport du Comité. Voir également les *Débats du Sénat*, 26 juillet 1988, p. 4122-4; 20 septembre 1988, p. 4463-4 pour une lecture des propos tenus lors du débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi S-19.
10. *Journaux du Sénat*, 2 avril 1998, p. 576-7.
11. Voir les *Journaux du Sénat*, 28 avril 1998, p. 597; 9 juin 1998, p. 788; 18 juin 1998, p. 862-3, 898-9; 8 décembre 1998, p. 1170-2.
12. *Journaux du Sénat*, 10 mars 1999, p. 1334.
13. *Journaux du Sénat*, 2 novembre 1999, p. 58; 4 novembre 1999, p. 98.
14. *Journaux du Sénat*, 7 février 2001, p. 49-50; 20 février 2001, p. 68; 2 mai 2001, p. 423; 2 octobre 2001, p. 802.
15. *Débats*, 19 avril 2002, p. 10587-92; 10 mai 2002, p. 11500; 31 mai 2002, p. 11977-84, 11998.
16. *Journaux*, 4 juin 2002, p. 1470-1; 13 juin 2002, p. 1579.
17. *Journaux*, 13 février 2003, p. 411. Au 21 juillet 2005, la nouvelle procédure d'octroi par déclaration écrite a été employée 26 fois, alors que la cérémonie traditionnelle n'a eu lieu que six fois.

Notes de l'article 29(1) :

1. *Loi constitutionnelle de 1867*, art. 48.
2. En 1990, un député de l'opposition a fait valoir, entre autres, qu'il incombait au gouvernement de maintenir le quorum lorsque la Chambre étudiait les crédits (*Débats*, 2 avril 1990, p. 10083). Dans sa décision subséquente, le Président a affirmé qu'il pouvait difficilement conclure que le gouvernement devait être tenu seul responsable de l'ajournement de la Chambre faute de quorum (*Débats*, 3 avril 1990, p. 10119). Pour un exemple plus récent, voir les *Débats*, 17 mai 2000, p. 6970.
3. *Constitutions, règles et règlements de la Chambre des communes du Canada*, 1868, p. 5.
4. Article 4(1) du Règlement de 1906 (version anglaise seulement).

5. *Journals*, May 29, 1925, p. 348.
6. Mr. Knowles last presented such a bill in May 1980 (Bill C-511, *An Act to amend the British North America Acts, 1867 to 1975, with respect to the quorum of the House of Commons*).

Notes on Standing Order 29(2) and (3):

1. In practice, the bells summoning Members to the House at the start of a sitting are not in fact interrupted until a quorum exists, usually 5 to 10 minutes after the stated hour of meeting. On Wednesdays, custom has it that the bells will begin to ring a few minutes early for prayers and the national anthem so that no time is lost in Statements by Members or Question Period (see *Debates*, March 27, 1991, p. 19068; December 4, 1991, p. 5762).
2. Redlich, Volume II, p. 74.
3. *Debates*, November 1, 2004, p. 987.
4. *Journals*, October 30, 2003, p. 1211; February 10, 2004, p. 36; March 24, 2005, p. 566. In one case, a Member withdrew his quorum call when informed by the Chair that the bells were not working. See *Debates*, March 13, 2001, p. 1566.
5. See *Journals*, June 6, 1899, p. 239 for an approximation of current procedure.
6. See for example, *Journals*, June 15, 1988, p. 2893; May 26, 1989, p. 274. See also the July 12, 1982 ruling, in which the Speaker noted that, since according to the record of the proceedings no one had called for a quorum, “the House must accept the fact that there was a quorum” (*Debates*, July 9, 1982, p. 19201; July 12, 1982, pp. 19214-5).
7. See Standing Order 41(2). Prior to the adoption of Standing Order 41(2) on May 13, 1991, any business before the House when it was adjourned for want of a quorum was dropped from the *Order Paper*; the House could, however, be asked at a subsequent sitting to reinstate the business dropped following the count-out. See for example, *Journals*, March 30, 1990, p. 1477; April 3, 1990, p. 1486.
8. See for example, *Debates*, December 13, 1990, p. 16724.
9. *Debates*, April 19, 1982, pp. 16368-70.
10. See for example, *Debates*, February 12, 1997, pp. 8021-2; October 30, 1998, pp. 9664-5; October 27, 1999, pp. 770-1. For examples of Speakers’ rulings concerning the make-up of the House when there is a quorum call, see *Debates*, November 22, 1994, p. 8077; May 7, 1998, p. 6644.
11. See for example, *Debates*, May 5, 1982, p. 17067.
12. See for example, *Debates*, April 2, 1993, p. 18021.
13. See *Journals*, March 30, 1990, p. 1477; October 19, 1995, p. 2032.
14. *Rules, Orders and Forms of Proceeding of the House of Commons of Canada*, 1868, p. 2.
15. See for example, *Journals*, June 14, 1869, pp. 243-4; December 17, 1974, pp. 217-8; May 5, 1982, pp. 17067-8.
16. *Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on Standing Orders and Procedure*, November 4, 1982, Issue No. 7, p. 7:24. See also Appendix “J”, Report of the sub-committee on the use of time, in the *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Procedure and Organization*, September 30, 1976, Issue No. 20, pp. 20:55-6. See also *Debates*, December 18, 1974, pp. 2345-6.

Notes on Standing Order 29(4):

1. *Journals*, July 10, 1969, pp. 1329-30.
2. *Journals*, July 10, 1969, pp. 1329-30.
3. See *Journals*, March 30, 1990, p. 1477; October 19, 1995, p. 2032.
4. See 1867 Rule 4.
5. *Debates*, June 15, 1869, pp. 785-7.
6. See for example, *Journals*, May 5, 1982, p. 4797; November 16, 1982, p. 5353; *Debates*, November 16, 1982, p. 20729.

Notes on Standing Order 29(5):

1. Proceedings in the House have occasionally given rise to points of order when Members have assembled to wait for the request to go to the

5. *Journals*, 29 mai 1925, p. 348.
6. M. Knowles a présenté son dernier projet de loi en ce sens en mai 1980 (Projet de loi C-511, *Loi modifiant les Actes de l’Amérique du Nord britannique de 1867 à 1975 en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes*).

Notes de l’article 29(2) et (3) :

1. En pratique, la sonnerie qui appelle les députés à la Chambre en début de séance retentit jusqu’à ce qu’il y ait quorum, ordinairement 5 à 10 minutes après l’heure prévue pour le début de la séance. Le mercredi, l’usage est de déclencher la sonnerie quelques minutes avant l’heure prévue de la séance afin de pouvoir lire la prière et chanter l’hymne national plus tôt sans empiéter sur le temps consacré aux déclarations de députés et à la période des questions (voir les *Débats*, 27 mars 1991, p. 19068; 4 décembre 1991, p. 5762-3).
2. Traduction de Redlich, volume II, p. 74.
3. *Débats*, 1^{er} novembre 2004, p. 987.
4. *Journals*, 30 octobre 2003, p. 1211; 10 février 2004, p. 36; 24 mars 2005, p. 566. À une occasion, un député a retiré sa demande de vérification de quorum lorsqu’il a été avisé par la présidence que la sonnerie d’appel ne fonctionnait pas ce jour-là. Voir les *Débats*, 13 mars 2001, p. 1566.
5. Voir les *Journals*, 6 juin 1899, p. 239, pour avoir une idée de la procédure actuelle.
6. Voir, par exemple, les *Journals*, 15 juin 1988, p. 2893; 26 mai 1989, p. 274. Voir aussi la décision rendue le 12 juillet 1982, où le Président affirme que puisque personne n’a demandé, d’après le compte rendu des délibérations, que l’on vérifie l’absence de quorum : « Je dois donc en conclure que le quorum était atteint » (*Débats*, 9 juillet 1982, p. 19201; 12 juillet 1982, p. 19214-5).
7. Voir l’article 41(2) du Règlement. Avant l’adoption de cet article le 13 mai 1991, toute affaire à l’étude au moment de l’ajournement faute de quorum était rayée du *Feuilleton*; l’on pouvait cependant demander à la Chambre, à une séance subséquente, de rétablir toute affaire rayée faute de quorum. Voir, par exemple, les *Journals*, 30 mars 1990, p. 1477; 3 avril 1990, p. 1486.
8. Voir, par exemple, les *Débats*, 13 décembre 1990, p. 16724.
9. *Débats*, 19 avril 1982, p. 16368-70.
10. Voir, par exemple, les *Débats*, 12 février 1997, p. 8021-2; 30 octobre 1998, p. 9664-5; 27 octobre 1999, p. 770-1. Pour des exemples de décisions du Président sur la composition de la Chambre suite à une vérification du quorum, voir les *Débats*, 22 novembre 1994, p. 8077; 7 mai 1998, p. 6644.
11. Voir, par exemple, les *Débats*, 5 mai 1982, p. 17067.
12. Voir, par exemple, les *Débats*, 2 avril 1993, p. 18021.
13. Voir les *Journals*, 30 mars 1990, p. 1477; 19 octobre 1995, p. 2032.
14. *Constitutions, règles et règlements de la Chambre des communes du Canada*, 1868, p. 3.
15. Voir, par exemple, les *Journals*, 14 juin 1869, p. 243-4; 17 décembre 1974, p. 217-8; 5 mai 1982, p. 17067-8.
16. *Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial chargé d’étudier le Règlement et la procédure*, 4 novembre 1982, fascicule n° 7, p. 7:24. Voir également l’annexe « J », Rapport du Sous-comité sur l’emploi du temps, *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la procédure et de l’organisation*, 30 septembre 1976, fascicule n° 20, p. 20:55-6. Voir aussi les *Débats*, 18 décembre 1974, p. 2345-6.

Notes de l’article 29(4) :

1. *Journals*, 10 juillet 1969, p. 1329-30.
2. *Journals*, 10 juillet 1969, p. 1329-30.
3. Voir les *Journals*, 30 mars 1990, p. 1477; 19 octobre 1995, p. 2032.
4. Voir l’article 4 du Règlement de 1867.
5. *Débats*, 15 juin 1869, p. 785-7.
6. Voir, par exemple, les *Journals*, 5 mai 1982, p. 4797; 16 novembre 1982, p. 5353; *Débats*, 16 novembre 1982, p. 20729.

Notes de l’article 29(5) :

1. Les délibérations à la Chambre ont, à l’occasion, fait l’objet de rappels au Règlement lorsque les députés se sont regroupés dans l’attente

Senate for a Royal Assent ceremony when the House is adjourned. On December 30, 1988 and June 29, 1989, a Member rose to make the observation that, since the House was meeting solely in order to wait for the Usher of the Black Rod to request that the House go to the Senate, the House should not have held prayers and the Speaker should not have taken the Chair before the Sergeant-at-Arms announced that the Usher of the Black Rod was at the door (*Debates*, December 30, 1988, pp. 851-2; June 29, 1989, pp. 3803-6).

2. *Debates*, March 28, 1947, p. 1862.
3. May, 13th ed., p. 225; Beauchesne, 6th ed., p. 89. See also *House of Commons Procedure and Practice*, pp. 339-40.

Chapter IV

Notes on Standing Order 30(1) and (2):

1. Some Members contended that reading prayers in the House of Commons was contrary to the *Charter of Rights and Freedoms*. In response, the Speaker stated that it was not the role of the Speaker to rule on the constitutionality of this practice or to make decisions concerning the law of the land. He went on to say that the Speaker's jurisdiction was to make decisions concerning the procedural rules and that it was up to the House, not the Speaker, to make decisions concerning possible changes to the prayers and the practice of reading them (*Debates*, June 19, 1990, pp. 12927-9).
2. In a report presented in the House on November 10, 1995, the Standing Committee on Procedure and House Affairs recommended that a Member lead the House in singing the national anthem at the beginning of each Wednesday sitting; later in that same sitting, the House concurred in the Committee's report. The national anthem was sung for the first time at the beginning of a Wednesday sitting on November 22, 1995. See *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Procedure and House Affairs*, November 10, 1995, Issue No. 53, p. 53:10; *Journals*, November 10, 1995, pp. 2124-5; *Debates*, November 22, 1995, p. 16659. On April 23, 1997, and on June 8, 2005, the Speaker invited the pages to lead the House in the singing of the national anthem (*Debates*, April 23, 1997, p. 10111; June 8, 2005, p. 6807).
3. *Debates*, February 12, 1877, pp. 26-8.
4. The committee was appointed on February 13, 1877 (*Journals*, p. 26) and reported on February 19, 1877 (*Journals*, p. 42).
5. *Debates*, February 19, 1877, p. 94.
6. *Debates*, February 19, 1877, p. 94.
7. *Debates*, February 19, 1877, pp. 94-6.
8. Bourinot, 4th ed., pp. 215-6.
9. See for example, *Journals*, March 22, 1957, p. 303; July 28, 1958, p. 311. There is no record in *Journals* or *Debates* of the changes instituted by Speaker Sauvé, nor is there any indication that objections were raised.
10. See for example, *Debates*, November 12, 1957, p. 991; April 21, 1978, p. 4734; Item Nos. 16 and 17 of the Tenth Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, presented on September 30, 1983 (*Journals*, p. 6250); and Item No. 7.12 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, presented on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839).
11. On February 18, 1994, the House adopted the Sixth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs which contained the wording of the new prayer. See *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Procedure and House Affairs*, March 15, 1994, Issue No. 3, p. 3:5; *Journals*, February 18, 1994, pp. 172-3; *Debates*, February 18, 1994, pp. 1559-60, 1563-5.
12. *Debates*, February 21, 1994, p. 1581.
13. See for example, *Debates*, February 1, 1944, p. 65; Item No. 15 of the Tenth Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, presented on September 30, 1983 (*Journals*, p. 6250); and Item No. 7.12 of the Third Report of the Special Committee on the

d'une convocation au Sénat pour une cérémonie de sanction royale pendant l'ajournement de la Chambre. Le 30 décembre 1988 et le 29 juin 1989, un député s'est levé pour faire observer que, puisque la Chambre n'était convoquée que pour attendre l'arrivée de l'huissier du Bâton noir qui convoquerait la Chambre au Sénat, la Chambre n'aurait pas dû faire la prière et le Président n'aurait pas dû occuper le fauteuil avant que le Sergent d'armes n'annonce l'arrivée de l'huissier du Sénat (*Débats*, 30 décembre 1988, p. 851-2; 29 juin 1989, p. 3803-6).

2. *Débats*, 28 mars 1947, p. 1856.
3. May, 13^e éd., p. 225 (version anglaise seulement); Beauchesne, 6^e éd., p. 91-2. Voir aussi *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 339-40.

Chapitre IV

Notes de l'article 30(1) et (2) :

1. Certains ont fait valoir à la Chambre que la lecture d'une prière est contraire à la Charte des droits et libertés. Le Président a répliqué qu'il ne lui appartenait pas de porter un jugement sur la constitutionnalité de cette pratique ou de rendre des décisions au sujet des lois du pays. Il a ajouté que sa compétence se limitait aux décisions relatives aux règles de procédure et qu'il appartient non pas à la présidence mais à la Chambre de décider de tout changement éventuel à la pratique de la prière (*Débats*, 19 juin 1990, p. 12927-9).
2. Dans un rapport présenté à la Chambre le 10 novembre 1995, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre recommandait qu'un député entonne l'hymne national au début de la séance chaque mercredi; la Chambre a adopté le rapport du Comité au cours de la même séance. L'hymne national a été chanté pour la première fois dans ce nouveau contexte le 22 novembre 1995. Voir les *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre*, 10 novembre 1995, fascicule n° 53, p. 53:10; *Journaux*, 10 novembre 1995, p. 2124-5; *Débats*, 22 novembre 1995, p. 16659. Le 23 avril 1997 et le 8 juin 2005, le Président invita les pages à entonner l'hymne national (*Débats*, 23 avril 1997, p. 10111; 8 juin 2005, p. 6807).
3. *Débats*, 12 février 1877, p. 26-8.
4. Le comité a été constitué le 13 février 1877 (*Journaux*, p. 26) et a présenté son rapport le 19 février 1877 (*Journaux*, p. 42).
5. *Débats*, 19 février 1877, p. 93.
6. *Débats*, 19 février 1877, p. 93.
7. *Débats*, 19 février 1877, p. 93-5.
8. Bourinot, 4^e éd., p. 215-6 (version anglaise seulement).
9. Voir, par exemple, les *Journaux*, 22 mars 1957, p. 303; 28 juillet 1958, p. 311. Ni les *Journaux* ni les *Débats* ne font état des changements institués par le Président Sauvé; il n'y a pas non plus d'indication que des objections ont été soulevées.
10. Voir, par exemple, les *Débats*, 12 novembre 1957, p. 1041; 21 avril 1978, p. 4734; les paragraphes 16 et 17 du dixième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, présenté le 30 septembre 1983 (*Journaux*, p. 6250); et le paragraphe 7.12 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présenté le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839).
11. La Chambre a adopté, le 18 février 1994, le sixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre qui renfermait le texte de la nouvelle prière. Voir les *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre*, 15 mars 1994, fascicule n° 3, p. 3:5; *Journaux*, 18 février 1994, p. 172-3; *Débats*, 18 février 1994, p. 1559-60, 1563-5.
12. *Débats*, 21 février 1994, p. 1581.
13. Voir, par exemple, les *Débats*, 1^{er} février 1944, p. 68; le paragraphe 15 du dixième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, présenté le 30 septembre 1983 (*Journaux*, p. 6250); et le paragraphe 7.12 du troisième rapport du

- Reform of the House of Commons, presented on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839).
14. *Journals*, November 9, 1976, p. 122.
 15. *Debates*, November 10, 1976, pp. 939-40.
 16. On March 19, 1984, for instance, the sitting was suspended until the next day. When the sitting ended at 11:30 a.m., March 20, the next sitting began immediately. Visitors were in the gallery when the prayers were read because the galleries had remained open (*Debates*, March 19, 1984, pp. 2219-21; March 20, 1984, p. 2223). See also *Debates*, February 21, 1994, p. 1581, when the Speaker asked the House for permission to read the prayers in public.
 17. *Journals*, March 22, 1927, pp. 330-3.
 18. See Item No. 9 of the Second Report of the Standing Committee on Procedure and Organization, presented on March 14, 1975 (*Journals*, p. 373) and concurred in on March 24, 1975 (*Journals*, p. 399).

Notes on Standing Order 30(3) and (4):

1. *Rules, Orders, and Forms of Proceeding of the House of Commons of Canada*, 1868, p. 12.
2. Bourinot, 1st éd., p. 517.
3. *Rules, Orders and Forms of Proceeding of the House of Commons of Canada*, 1906, p. 13. The initial proposal actually put forward two new rubrics, one each for private and public bills, but only the general heading "Introduction of Bills" appeared in the reprinted Standing Orders (see *Debates*, July 9, 1906, col. 7475).
4. *Rules of the House of Commons of Canada*, 1910, p. 13.
5. *Debates*, April 29, 1910, cols. 8365-7. It remained thus until 1986, when the rubric "Presenting Petitions" was reinstated (*Journals*, February 13, 1986, p. 1710).
6. *Journals*, July 12, 1955, pp. 886-7.
7. *Journals*, July 12, 1955, pp. 886-7.
8. See Item No. 9 of the Second Report of the Standing Committee on Procedure and Organization, presented on March 14, 1975 (*Journals*, p. 373) and concurred in on March 24, 1975 (*Journals*, p. 399).
9. See Item No. 9 of the Second Report of the Standing Committee on Procedure and Organization, presented on March 14, 1975 (*Journals*, p. 373) and concurred in on March 24, 1975 (*Journals*, p. 399).
10. See page 46 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, presented on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839).
11. Proposed amendments were tabled on February 6, 1986 (*Journals*, p. 1646) and adopted on February 13, 1986 (*Journals*, p. 1710). The period set aside for Routine Proceedings was changed for the Monday sittings on December 20, 1989 (*Journals*, pp. 1060-1) and for the Tuesday and Thursday sittings on April 11, 1991 (*Journals*, p. 2907).
12. *Journals*, February 7, 1994, p. 117.
13. See for example, *Debates* for May 19, 1983.
14. See for example, *Debates* for April 8 and 9, 1987. A similar situation occurred in the Second Session of the Thirty-Sixth Parliament, when certain Members vigorously opposed Bill C-20, *An Act to give effect to the requirement for clarity as set out in the opinion of the Supreme Court of Canada in the Quebec Secession Reference*. Between the introduction and first reading of Bill C-20 on December 13, 1999 and its second reading on March 15, 2000, dilatory tactics accounted for a total of 22 hours and 15 minutes: moving dilatory motions used up 12 hours, 5 hours and 27 minutes were spent moving concurrence in committee reports, and seeking unanimous consent for Members to table documents took 4 hours and 48 minutes.
15. *Debates*, April 14, 1987, pp. 5121-2.
16. *Journals*, June 3, 1987, pp. 1017-8.
17. See pages 4-5 of the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of

- Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présenté le 18 juin 1985 (*Journals*, p. 839).
14. *Journals*, 9 novembre 1976, p. 122.
 15. *Débats*, 10 novembre 1976, p. 939.
 16. Le 19 mars 1984, par exemple, la séance a été suspendue pour reprendre le lendemain. Lorsque la séance a pris fin, à 11 h 30 le 20 mars, l'ouverture de la séance suivante a eu lieu immédiatement. Le public était dans les tribunes lors de la lecture de la prière puisque les tribunes étaient restées ouvertes (*Débats*, 19 mars 1984, p. 2219-21; 20 mars 1984, p. 2223). Voir aussi les *Débats*, 21 février 1994, p. 1581, lorsque le Président a demandé la permission de la Chambre de lire la prière en public.
 17. *Journals*, 22 mars 1927, p. 330-3.
 18. Voir le paragraphe 9 du deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, présenté le 14 mars 1975 (*Journals*, p. 373) et adopté le 24 mars 1975 (*Journals*, p. 399).

Notes de l'article 30(3) et (4) :

1. *Constitutions, règles et règlements de la Chambre des communes du Canada*, 1868, p. 13.
2. Bourinot, 1^{re} éd., p. 517 (version anglaise seulement).
3. *Constitutions, règles et règlements de la Chambre des communes du Canada*, 1906, p. 13 (version anglaise seulement). Selon la proposition initiale, on souhaitait en fait créer deux nouvelles rubriques (l'une pour les projets de loi d'intérêt privé et l'autre pour les projets de loi d'intérêt public), mais seule la rubrique générale « Présentation de bills » a été incorporée dans le Règlement réimprimé (voir les *Débats*, 9 juillet 1906, col. 7686-7).
4. *Règlement de la Chambre des communes du Canada*, 1910, p. 13 (version anglaise seulement).
5. *Débats*, 29 avril 1910, col. 8784-6. Il en a été ainsi jusqu'en 1986, année où la rubrique « Présentation de pétitions » a été réincorporée dans le Règlement (*Journals*, 13 février 1986, p. 1710).
6. *Journals*, 12 juillet 1955, p. 886-7.
7. *Journals*, 12 juillet 1955, p. 886-7.
8. Voir le paragraphe 9 du deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, présenté le 14 mars 1975 (*Journals*, p. 373) et adopté le 24 mars 1975 (*Journals*, p. 399).
9. Voir le paragraphe 9 du deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, présenté le 14 mars 1975 (*Journals*, p. 373) et adopté le 24 mars 1975 (*Journals*, p. 399).
10. Voir la page 48 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présenté le 18 juin 1985 (*Journals*, p. 839).
11. Les projets de modification ont été déposés le 6 février 1986 (*Journals*, p. 1646), et adoptés le 13 février 1986 (*Journals*, p. 1710). Les heures consacrées à l'étude des affaires courantes ont été modifiées pour les séances du lundi le 20 décembre 1989 (*Journals*, p. 1060-1) et pour les séances du mardi et du jeudi le 11 avril 1991 (*Journals*, p. 2907).
12. *Journals*, 7 février 1994, p. 117.
13. Voir, par exemple, les *Débats* du 19 mai 1983.
14. Voir, par exemple, les *Débats* du 8 et du 9 avril 1987. Une situation semblable s'est produite durant la deuxième session de la trente-sixième législature alors que certains députés se sont vivement opposés au projet de loi C-20, *Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec*. Entre le 13 décembre 1999 et le 15 mars 2000, dates correspondant au dépôt et à la première lecture et à la deuxième lecture du projet de loi C-20, un total de 22 heures et 15 minutes ont été attribuées à de telles tactiques : 12 heures ont été consacrées à des motions dilatoires, cinq heures et 27 minutes à des motions portant adoption de rapports de comités et quatre heures et 48 minutes à des motions demandant le consentement unanime pour permettre à des députés de déposer des documents.
15. *Débats*, 14 avril 1987, p. 5121-2.
16. *Journals*, 3 juin 1987, p. 1017-8.
17. Voir les pages 4 et 5 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes,

Commons, presented on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465) and adopted on October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).

Notes on Standing Order 30(5):

1. On November 1, 1995, following the tribute in Statements by Members by the Leader of the Opposition to Quebec Premier Jacques Parizeau on his resignation, the Speaker recognized the Prime Minister, who in turn also paid tribute to Mr. Parizeau. The Speaker then called for Oral Questions (*Debates*, pp. 16062-3).
2. On one occasion, Statements by Members began with unanimous consent at 1:45 p.m. rather than at 2:00 p.m., so that new Members could be introduced at 2:00 p.m., followed by the 45-minute Oral Question Period (*Debates*, September 19, 2000, p. 8333).
3. In fact, the two stages, Members' Statements and Question Period, together cannot last more than one hour. It is possible, for example, that Members' Statements could take up only 10 minutes, after which Question Period would begin and would last for a maximum of 50 minutes. See also Standing Order 30(3) and (4).
4. See for example, *Debates*, February 9, 1982, pp. 14811-3; September 18, 1991, pp. 2299-300; November 29, 1996, p. 6903. Conversely, when Members took more than 30 minutes to pay tribute to Prime Minister Brian Mulroney, there was unanimous consent in the House to skip Statements by Members and proceed directly with Question Period (*Debates*, February 24, 1993, pp. 16379-83).
5. See Standing Order 37 for a detailed history of Question Period.
6. *Debates*, November 26, 1962, p. 2011.
7. *Debates*, December 19, 1962, p. 2835.
8. *Journals*, April 20, 1964, p. 224.
9. *Journals*, June 11, 1965, p. 226.
10. *Journals*, January 21, 1966, p. 34.
11. See Item No. 29 of the Third Report of the Special Committee on Procedure of the House, presented on December 6, 1968 (*Journals*, p. 437); and the Fourth Report of the same Committee, presented on December 6, 1968 (*Journals*, pp. 453-4) and concurred in on December 20, 1968 (*Journals*, p. 568).
12. See Item Nos. 3, 4 and 5 of the Second Report of the Standing Committee on Procedure and Organization, presented on March 14, 1975 (*Journals*, p. 373) and concurred in on March 24, 1975 (*Journals*, p. 399).
13. See pages 12-3 of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, presented on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328). A motion to implement these proposals was adopted on November 29, 1982 (*Journals*, p. 5400).
14. The proposal was tabled on February 6, 1986 (*Journals*, p. 1646) and adopted on February 13, 1986 (*Journals*, p. 1710).
15. *Journals*, December 20, 1989, pp. 1060-1.

Notes on Standing Order 30(6):

1. For a complete program of House business, see *Rules, Orders and Forms of Proceeding of the House of Commons of Canada*, 1868, Rule 19.
2. These changes are reflected in: *Rules, Orders and Forms of Proceeding of the House of Commons of Canada*, 1876, Rule 19 and 1906 Rule 25; *Rules of the House of Commons of Canada*, 1910, Rule 25; *Standing Orders of the House of Commons*, 1927, Standing Order 15(3); 1953 Standing Order 15(3); 1955 Standing Order 15(3); 1962 Standing Order 15(3); 1966 Standing Order 15(3); 1969 Standing Order 15(4); *Provisional Standing Orders of the House of Commons*, 1975, Standing Order 15(4); *Permanent and Provisional Standing Orders of the House of Commons*, 1982, Standing Order 18(5); 1983 Standing Order 18(5); 1986 Standing Order 19(7); *Standing Orders of the House of Commons*, 1987, Standing Order 19(7); *Standing Orders of the House of Commons*, 1989, Standing Order 30(6); *Standing Orders of the House*

présenté le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3).

Notes de l'article 30(5) :

1. Le 1^{er} novembre 1995, suivant l'hommage à M. Parizeau, premier ministre démissionnaire du Québec, que le chef de l'Opposition venait de faire dans le cadre des déclarations de députés, le Président a donné la parole au premier ministre qui, à son tour, a rendu hommage à M. Parizeau. Le Président a ensuite fait l'appel des questions orales (*Débats*, p. 16062-3).
2. À une occasion, les déclarations de députés ont eu lieu, du consentement unanime, à 13 h 45 plutôt qu'à 14 heures, de façon à ce que la présentation de nouveaux députés puisse se faire à 14 heures, suivie de la période de 45 minutes réservée aux questions orales (*Débats*, 19 septembre 2000, p. 8333).
3. En fait, ces deux étapes des délibérations (les déclarations de députés et la période des questions) ne peuvent, au total, durer plus d'une heure. Il est possible, par exemple, que les déclarations des députés ne requièrent que 10 minutes, auquel cas la période des questions débiterait immédiatement après et durerait un maximum de 50 minutes. Voir également l'article 30(3) et (4) du Règlement.
4. Voir, par exemple, les *Débats*, 9 février 1982, p. 14811-3; 18 septembre 1991, p. 2299-300; 29 novembre 1996, p. 6903. Inversement, la Chambre a convenu, à l'unanimité, de sauter les déclarations de députés et de passer directement à la période des questions orales lorsque les députés avaient rendu hommage pendant plus de 30 minutes au premier ministre Brian Mulroney (*Débats*, 24 février 1993, p. 16379-83).
5. Voir le commentaire accompagnant l'article 37 du Règlement pour un historique détaillé de la période des questions.
6. *Débats*, 26 novembre 1962, p. 2112-3.
7. *Débats*, 19 décembre 1962, p. 2972.
8. *Journaux*, 20 avril 1964, p. 224.
9. *Journaux*, 11 juin 1965, p. 226.
10. *Journaux*, 21 janvier 1966, p. 34.
11. Voir le paragraphe 29 du troisième rapport du Comité spécial de la procédure de la Chambre, présenté le 6 décembre 1968 (*Journaux*, p. 437) ainsi que le quatrième rapport du même Comité, présenté le 6 décembre 1968 (*Journaux*, p. 453-4) et adopté le 20 décembre 1968 (*Journaux*, p. 568).
12. Voir les paragraphes 3, 4 et 5 du deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, présenté le 14 mars 1975 (*Journaux*, p. 373) et adopté le 24 mars 1975 (*Journaux*, p. 399).
13. Voir les pages 12 et 13 du troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, présenté le 5 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5328). Le 29 novembre 1982, la Chambre a adopté une motion de mise en oeuvre de ces propositions (*Journaux*, p. 5400).
14. La proposition a été déposée le 6 février 1986 (*Journaux*, p. 1646) et adoptée le 13 février 1986 (*Journaux*, p. 1710).
15. *Journaux*, 20 décembre 1989, p. 1060-1.

Notes de l'article 30(6) :

1. Pour la liste complète des travaux de la Chambre, voir les *Constitutions, règles et règlements de la Chambre des communes du Canada*, 1868, art. 19.
2. Ces modifications apparaissent dans les documents suivants : *Règles, ordres et règlements de la Chambre des communes du Canada* (1876), art. 19; *Règlement de la Chambre des communes du Canada* (1906), art. 25 (version anglaise seulement); *Règlement de la Chambre des communes du Canada* (1910), art. 25 (version anglaise seulement); *Règlement de la Chambre des communes du Canada* (1927), art. 15(3); (1953), art. 15(3); (1955), art. 15(3); (1962), art. 15(3); (1966), art. 15(3); (1969), art. 15(4); *Règlement provisoire de la Chambre des communes du Canada* (1975), art. 15(4); *Règlement de la Chambre des communes du Canada*, articles permanents et provisoires (1982), art. 18(5); (1983), art. 18(5); (1986), art. 19(7); *Règlement de la Chambre des communes*

of Commons, 1991, Standing Order 30(6); *Standing Orders of the House of Commons*, 1994, Standing Order 30(6).

Notes on Standing Order 30(7):

1. See for example, *Journals*, May 9, 1996, p. 346; May 4, 2005, pp. 702-4.
2. See for example, *Debates*, September 24, 1991, p. 2657; November 6, 1997, p. 1666; May 5, 2005, p. 5702.
3. See for example, *Debates*, October 7, 2003, pp. 8251, 8257, 8297-301.
4. See for example, *Debates*, March 20, 1997, p. 9306-7.
5. See for example, *Debates*, February 16, 2000, p. 3625.
6. Prior to February 1994, when Standing Order 30(7) was amended to provide for consideration of delays or interruptions for any reason in Private Members' Business, it was only possible to extend Private Members' Hour with the unanimous consent of the House (see for example, *Debates*, October 2, 1991, p. 3190; June 4, 1992, p. 11438).
7. On Tuesday, April 23, 1996, for instance, Private Members' Hour was scheduled for 5:30 to 6:30 p.m. Because of a ministerial statement, Government Orders was extended by 72 minutes. Moreover, it was then followed by a recorded division. As a result, the House was not ready to proceed with Private Members' Business until 7:15 p.m., 45 minutes after the time at which it would normally have ended. Pursuant to this Standing Order, the Speaker had to reschedule the debate for another sitting. See *Debates*, April 23, 1996, p. 1880; May 2, 1996, p. 2283. See also *Debates*, December 1, 1998, p. 10773; December 7, 1998, p. 10945; October 28, 2003, p. 8887; October 30, 2003, p. 8999.
8. See Standing Order 28(2).
9. See for example, the *Notice Paper*, May 2 1996, pp. III-IV; December 8, 1998, p. IV; October 30, 2003, p. IV.
10. See for example, the *Order Paper*, May 2, 1996, p. 15; December 8, 1998, p. 21; October 30, 2003, p. 35.
11. *Journals*, May 10, 1990, pp. 1685-7. See also Standing Order 45(6) in the *Standing Orders of the House of Commons*, February 1990.
12. *Journals*, April 11, 1991, p. 2908.
13. See page 26 of the Eighty-First Report of the Standing Committee on House Management, presented on April 1, 1993 (*Journals*, p. 2774).
14. *Journals*, February 7, 1994, pp. 117-8.
15. See *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Procedure and House Affairs*, June 9, 1994, Issue No. 16, p. 16:4; *Journals*, June 8, 1994, p. 545; June 10, 1994, p. 563.

Notes on Standing Order 31:

1. While Ministers are not permitted to use this period, Parliamentary Secretaries may (see for example, *Debates*, March 9, 1994, pp. 2036-7). Leaders of parties in opposition have availed themselves of this rule (see for example, *Debates*, November 27, 1997, p. 2379; February 26, 1998, p. 4495; June 9, 1998, p. 7807). Chair occupants other than the Speaker, in their capacity as Members, have also made statements (see for example, *Debates*, February 27, 1985, p. 2542; February 25, 1993, p. 16461).
2. As well, on occasion, the Chair, after consultation with the official parties, has also indicated to the House how the 15-minute period will be divided. See for example, *Debates*, January 19, 1994, p. 17.
3. Speaker Sauvé warned Members this would happen (*Debates*, January 17, 1983, pp. 21873-4). See also *Debates*, October 29, 1986, p. 864; November 23, 1990, pp. 15649-52.
4. See for example, *Debates*, March 19, 1998, p. 5126.
5. Bourinot, 4th ed., pp. 301-2.
6. *Journals*, May 29, 1925, p. 356 (Rule 41).
7. *Journals*, March 22, 1927, pp. 334-5 (Rule 41).

du Canada (1987), art. 19(7); *Règlement de la Chambre des communes du Canada* (1989), art. 30(6); *Règlement de la Chambre des communes du Canada* (1991), art. 30(6); *Règlement de la Chambre des communes du Canada* (1994), art. 30(6).

Notes de l'article 30(7) :

1. Voir, par exemple, les *Journaux*, 9 mai 1996, p. 346; 4 mai 2005, p. 702-4.
2. Voir, par exemple, les *Débats*, 24 septembre 1991, p. 2657; 6 novembre 1997, p. 1666; 5 mai 2005, p. 5702.
3. Voir, par exemple, les *Débats*, 7 octobre 2003, p. 8251, 8257, 8297-301.
4. Voir, par exemple, les *Débats*, 20 mars 1997, p. 9306.
5. Voir, par exemple, les *Débats*, 16 février 2000, p. 3625.
6. Jusqu'à ce que l'article 30(7) du Règlement soit modifié en février 1994 de manière à tenir compte des retards ou interruptions pour quelque raison que ce soit de l'heure réservée aux affaires émanant des députés, la prise en considération de celles-ci ne pouvait être prolongée qu'avec le consentement unanime de la Chambre (voir, par exemple, les *Débats*, 2 octobre 1991, p. 3190; 4 juin 1992, p. 11438).
7. Le mardi 23 avril 1996, par exemple, l'heure réservée aux affaires émanant des députés était prévue de 17 h 30 à 18 h 30. À cause d'une déclaration de ministre, la période réservée aux ordres émanant du gouvernement a été prolongée de 72 minutes. Elle a en outre été suivie d'un vote par appel nominal. La Chambre n'a donc été prête à procéder aux affaires émanant des députés qu'à 19 h 15, soit 45 minutes après la fin normale de la période qui leur est réservée. Conformément à cet article du Règlement, le Président a dû reporter le débat à une autre séance. Voir les *Débats*, 23 avril 1996, p. 1880; 2 mai 1996, p. 2283. Voir aussi les *Débats*, 1^{er} décembre 1998, p. 10773; 7 décembre 1998, p. 10945; 28 octobre 2003, p. 8887; 30 octobre 2003, p. 8999.
8. Voir l'article 28(2) du Règlement.
9. Voir, par exemple, le *Feuilleton des avis*, 2 mai 1996, p. III-IV; 8 décembre 1998, p. IV; 30 octobre 2003, p. IV.
10. Voir, par exemple, le *Feuilleton*, 2 mai 1996, p. 15; 8 décembre 1998, p. 21; 30 octobre 2003, p. 35.
11. *Journaux*, 10 mai 1990, p. 1685-7. Voir également l'article 45(6) de l'édition du Règlement de février 1990.
12. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2908.
13. Voir la page 28 du quatre-vingt-unième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre le 1^{er} avril 1993 (*Journaux*, p. 2774).
14. *Journaux*, 7 février 1994, p. 117-8.
15. Voir les *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre*, 9 juin 1994, fascicule n° 16, p. 16:4; *Journaux*, 8 juin 1994, p. 545; 10 juin 1994, p. 563.

Notes de l'article 31 :

1. S'il n'est pas permis aux ministres de profiter de cette période, les secrétaires parlementaires peuvent le faire (voir, par exemple, les *Débats*, 9 mars 1994, p. 2036-7). Les chefs de partis d'opposition se sont prévalus de cette règle (voir, par exemple, les *Débats*, 27 novembre 1997, p. 2379; 26 février 1998, p. 4495; 9 juin 1998, p. 7807). Les occupants du fauteuil autres que le Président, en leur qualité de députés, ont aussi fait des déclarations (voir, par exemple, les *Débats*, 27 février 1985, p. 2542; 25 février 1993, p. 16461).
2. De même, à l'occasion, la présidence a aussi indiqué à la Chambre, après consultation auprès des partis officiels, de quelle façon la période de 15 minutes serait divisée. Voir, par exemple, les *Débats*, 19 janvier 1994, p. 17.
3. Le Président Sauvé avait averti les députés que la chose se produirait (*Débats*, 17 janvier 1983, p. 21873-4). Voir aussi les *Débats*, 29 octobre 1986, p. 864; 23 novembre 1990, p. 15649-52.
4. Voir, par exemple, les *Débats*, 19 mars 1998, p. 5126.
5. Bourinot, 4^e éd., p. 301-2 (version anglaise seulement).
6. *Journaux*, 29 mai 1925, p. 357 (article 41).
7. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 334-5 (article 41).

8. See *Journals*, March 14, 1975, p. 373; March 24, 1975, p. 399.
9. See for example, *Journals*, October 28, 1971, p. 895; *Debates*, March 1, 1972, p. 413; *Journals*, May 16, 1972, p. 299; *Debates*, February 13, 1979, pp. 3164-6.
10. See page 19 of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, presented on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328) and agreed to on November 29, 1982 (*Journals*, p. 5400).
11. *Journals*, February 13, 1986, p. 1710; see also *Journals*, February 6, 1986, p. 1648.
12. See pages 13-4 of the Eighty-First Report of this Committee, presented on April 1, 1993 (*Journals*, p. 2774).
13. See page 1 of the Thirtieth Report of this Committee presented on June 17, 1994 (*Journals*, p. 610)

Notes on Standing Order 32(1), (2), (3), and (4):

1. Standing Order 153 obliges the Clerk of the House to publish and distribute a list of many of these reports, returns and other papers at the start of each session, although in fact the Law Clerk and Parliamentary Counsel has been delegated the task.
2. In April 1993, the Speaker stated that, in failing to submit a document whose tabling was required by statute within the required time limits, the government had committed a *prima facie* breach of privilege. The matter was subsequently referred to the Standing Committee on House Management (*Debates*, February 24, 1993, pp. 16393-4; March 29, 1993, p. 17722; April 19, 1993, pp. 18104-6). In its report to the House, the Committee confirmed that “the statutory and procedural time limits must be complied with. If a document cannot be tabled in the prescribed time, the responsible Minister should advise the House accordingly before the deadline; it is not acceptable that the deadline is ignored.” See *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on House Management*, June 15, 1993, Issue No. 56, pp. 56:13-5 (the Committee’s One Hundred and First Report), presented on September 8, 1993 (*Journals*, p. 3338). The Thirty-Fourth Parliament (1988-93) was dissolved before the House was able to deal with the Committee’s report. See also *Debates*, February 3, 1992, pp. 6289-93; February 5, 1992, pp. 6425-8; October 30, 2001, pp. 6735-7; November 21, 2001, pp. 7380-1 where related questions of privilege were raised and resolved.
3. See for example, *Journals*, January 31, 2005, pp. 367-8; March 21, 2005, p. 528. Even if a document is technically due during the adjournment period, a Minister still has the option of waiting until the first sitting day following the adjournment to table it in the House or deposit it with the Clerk.
4. See for example, *Debates*, February 5, 2003, pp. 3184-6; February 13, 2003, pp. 3506-7.
5. The Speaker has said on numerous occasions that a Minister of the Crown may table a document at any time (see for example, *Debates*, March 20, 2001, pp. 1960-1; February 27, 2003, p. 4146; April 13, 2005, pp. 5036-7; May 4, 2005, pp. 5657-8).
6. See for example, *Debates*, October 18, 1995, pp. 15530-2; October 25, 1995, pp. 15812-3; February 3, 2004, pp. 64-6; February 9, 2004, p. 320.
7. *Debates*, November 25, 2002, pp. 1845-6.
8. *Journals*, February 25, 1970, pp. 489-90; *Debates*, April 19, 1971, p. 5022. See also *Journals*, November 8, 1990, p. 2244 (audio cassette); May 12, 1992, p. 1445 (Braille summary and audio cassette); May 9, 2005, p. 718 (CD-ROM); *Debates*, November 8, 1990, pp. 15289-90; November 19, 1992, pp. 13604-5 (diskette).
9. *Journals*, April 6, 1971, pp. 475-6. Since the mid-1980s, Members have been authorized to table documents with the unanimous consent of the House (see for example, *Debates*, December 5, 1990, p. 16330; February 13, 1998, p. 3866; May 10, 2005, pp. 5884-5). Under the provisions of a special order of the House, Members were permitted to table documents in connection with the 1992 constitutional debate (*Journals*, February 5, 1992, p. 975; *Debates*, pp. 6429-30). Members have on occasion laid documents on the Table for the information of their colleagues, but this has not been considered an official tabling (see for example, *Debates*, June 13,

8. Voir les *Journals*, 14 mars 1975, p. 373; 24 mars 1975, p. 399.
9. Voir, par exemple, les *Journals*, 28 octobre 1971, p. 895; *Débats*, 1^{er} mars 1972, p. 413; *Journals*, 16 mai 1972, p. 299; *Débats*, 13 février 1979, p. 3164-6.
10. Voir la page 19 du troisième rapport du Comité spécial chargé d’étudier le Règlement et la procédure, présenté le 5 novembre 1982 (*Journals*, p. 5328) et adopté le 29 novembre 1982 (*Journals*, p. 5400).
11. *Journals*, 13 février 1986, p. 1710; voir également les *Journals*, 6 février 1986, p. 1648.
12. Voir les pages 14 et 15 du quatre-vingt-unième rapport de ce Comité, présenté le 1^{er} avril 1993 (*Journals*, p. 2774).
13. Voir la page 1 du trentième rapport de ce Comité, présenté le 17 juin 1994 (*Journals*, p. 610).

Notes de l’article 32(1), (2), (3) et (4) :

1. L’article 153 oblige le Greffier de la Chambre à publier et à faire distribuer une liste énumérant bon nombre de ces états, rapports et autres documents au début de chaque session, mais en pratique, cette tâche est déléguée au Légiste et Conseiller parlementaire.
2. En avril 1993, le Président a déclaré que, à défaut de produire à temps un document dont le dépôt était exigé par la loi, le gouvernement avait, à première vue, porté atteinte au privilège. La question a par la suite été renvoyée au Comité permanent de la gestion de la Chambre (*Débats*, 24 février 1993, p. 16393-4; 29 mars 1993, p. 17722; 19 avril 1993, p. 18104-6). Dans son rapport à la Chambre, le Comité estimait que : « [...] les délais réglementaires et procéduraux doivent être respectés. Si un document ne peut être déposé dans le délai prescrit, le ministre responsable devrait en informer la Chambre avant la date limite fixée; il est inacceptable que l’on ne tienne pas compte de la date limite ». Voir les *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la gestion de la Chambre*, 15 juin 1993, fascicule n° 56, p. 56:13-5 (cent unième rapport), présenté le 8 septembre 1993 (*Journals*, p. 3338). La trente-quatrième législature (1988-1993) a été dissoute avant que la Chambre puisse se pencher sur ledit rapport. Voir aussi les *Débats*, 3 février 1992, p. 6289-93; 5 février 1992, p. 6425-8; 30 octobre 2001, p. 6735-7; 21 novembre 2001, p. 7380-1 lorsque des questions de privilège connexes ont été soulevées et tranchées.
3. Voir, par exemple, les *Journals*, 31 janvier 2005, p. 367-8; 21 mars 2005, p. 528. Même si en principe le dépôt d’un document vient à échéance pendant une période d’ajournement, un ministre a toutefois la possibilité d’attendre le premier jour de séance qui suit pour le déposer à la Chambre ou auprès du Greffier.
4. Voir, par exemple, les *Débats*, 5 février 2003, p. 3184-6; 13 février 2003, p. 3506-7.
5. Le Président a soutenu à maintes reprises qu’un ministre de la Couronne peut déposer un document en tout temps (voir, par exemple, les *Débats*, 20 mars 2001, p. 1960-1; 27 février 2003, p. 4146; 13 avril 2005, p. 5036-7; 4 mai 2005, p. 5657-8).
6. Voir, par exemple, les *Débats*, 18 octobre 1995, p. 15530-2; 25 octobre 1995, p. 15812-3; 3 février 2004, p. 64-6; 9 février 2004, p. 320.
7. *Débats*, 25 novembre 2002, p. 1845-6.
8. *Journals*, 25 février 1970, p. 489-90; *Débats*, 19 avril 1971, p. 5022. Voir aussi les *Journals*, 8 novembre 1990, p. 2244 (audio-cassette); 12 mai 1992, p. 1445 (résumé en braille et audio-cassette); 9 mai 2005, p. 718 (cédéroms); *Débats*, 8 novembre 1990, p. 15289-90; 19 novembre 1992, p. 13604-5 (disquette).
9. *Journals*, 6 avril 1971, p. 475-6. Des députés ont parfois été autorisés, depuis le milieu des années 1980, à déposer des documents avec le consentement unanime de la Chambre (voir, par exemple, les *Débats*, 5 décembre 1990, p. 16330; 13 février 1998, p. 3866; 10 mai 2005, p. 5884-5). En vertu d’un ordre spécial de la Chambre, des députés ont déposé des documents sur le débat constitutionnel en 1992 (*Journals*, 5 février 1992, p. 975; *Débats*, p. 6429-30). À l’occasion, des députés ont déposé sur le Bureau de la documentation à l’intention de leurs collègues, mais cela n’a pas été considéré comme un dépôt officiel (voir, par exemple, les

1991, p. 1646; February 24, 1992, p. 7531). During the Second Session of the Thirty-Sixth Parliament, Members who objected to Bill C-20, *An Act to give effect to the requirement for clarity as set out in the opinion of the Supreme Court of Canada in the Quebec Secession Reference*, used the dilatory tactic of asking, on a regular if not daily basis, for unanimous consent for all of the Members of their caucus to table documents. The Speaker ruled that one submission per day per Member was enough (*Debates*, December 13, 1999, p. 2761; December 14, 1999, pp. 2922-3).

10. See for example, *Debates*, June 8, 1989, pp. 2812-3; December 17, 1990, p. 16824; February 18, 2000, pp. 3722, 3731-2; February 18, 2004, pp. 760-2.
11. *Debates*, April 23, 1879, p. 1453.
12. See for example, *Debates*, May 9, 1892, col. 2268; *Journals*, June 5, 1899, pp. 227-8.
13. See for example, *Debates*, March 5, 1902, cols. 760-2; October 6, 1986, p. 126; October 7, 1986, p. 156; October 29, 1997, p. 1287; March 17, 2000, p. 4824. See also *Debates*, February 19, 1998, p. 4125, when the Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons sought unanimous consent to table a news clipping cited by a Minister that was solely in English. Consent was given.
14. See Standing Order 97, which was first adopted on April 29, 1910 (*Journals*, pp. 536-7).
15. See for example, *Debates*, March 2, 1920, pp. 85-7; December 4, 1968, p. 3472.
16. *Journals*, July 12, 1955, pp. 916-7.
17. *Journals*, December 20, 1968, pp. 569-70.
18. *Debates*, January 30, 1969, pp. 4925-9; February 3, 1969, pp. 5027-8.
19. The report was presented on March 14, 1975 (*Journals*, p. 373) and concurred in on March 24, 1975 (*Journals*, p. 399).
20. *Journals*, September 16, 1988, p. 3556. See also *Debates*, September 16, 1988, pp. 19352-5.
21. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on June 8, 1994 (*Journals*, p. 545) and concurred in on June 10, 1994 (*Journals*, p. 563). See also *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Procedure and House Affairs*, June 9, 1994, Issue No. 16, pp. 16:3-4.

Notes on Standing Order 32(1.1):

1. See for example, *Journals*, June 19, 2003, pp. 939-40.
2. See Standing Order 28(5).
3. See the Historical Summary for Standing Order 28(5).
4. *Journals of the Senate*, October 2, 2001, p. 802.
5. *Journals of the House of Commons*, June 4, 2002, pp. 1470-1; June 13, 2002, p. 1579.

Notes on Standing Order 32(5) and (6):

1. In April 1993, the Speaker stated that, in failing to submit a document whose tabling was required by statute within the required time limits, the government had committed a *prima facie* breach of privilege. Not only did the Members not have the information required, but the Committee to which the document should have been referred was unable to proceed with its consideration of the orders made by the executive pursuant to section 59(2) of the *Customs Tariff*. The matter was subsequently referred to the Standing Committee on House Management (*Debates*, February 24, 1993, pp. 16393-4; March 29, 1993, p. 17722; April 19, 1993, pp. 18104-6). In its report to the House, the Committee confirmed that “the statutory and procedural time limits must be complied with. If a document cannot be tabled in the prescribed time, the responsible Minister should advise the House accordingly before the deadline; it is not acceptable that the deadline is ignored.” See *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on House Management*, June 15, 1993, Issue No. 56, pp. 56:13-5 (the Committee’s One Hundred and First Report), presented on

Débats, 13 juin 1991, p. 1646; 24 février 1992, p. 7531). Lorsque certains députés se sont opposés au projet de loi C-20, *Loi donnant effet à l’exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec*, durant la deuxième session de la trente-sixième législature, ils ont eu recours à une tactique dilatoire qui consistait à demander, de façon régulière sinon quotidienne, le consentement unanime pour permettre à tous les députés de leur formation politique de déposer des documents. Le Président a déclaré qu’une demande par député par jour était suffisante (*Débats*, 13 décembre 1999, p. 2761; 14 décembre 1999, p. 2922-3).

10. Voir, par exemple, les *Débats*, 8 juin 1989, p. 2812-3; 17 décembre 1990, p. 16824; 18 février 2000, p. 3722, 3731-2; 18 février 2004, p. 760-2.
11. *Débats*, 23 avril 1879, p. 1473.
12. Voir, par exemple, les *Débats*, 9 mai 1892, col. 2328; *Journaux*, 5 juin 1899, p. 227-8.
13. Voir, par exemple, les *Débats*, 5 mars 1902, col. 778-81; 6 octobre 1986, p. 126; 7 octobre 1986, p. 156; 29 octobre 1997, p. 1287; 17 mars 2000, p. 4824. Voir aussi les *Débats*, 19 février 1998, p. 4125, où le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a sollicité le consentement unanime au dépôt d’un article de journal cité par un ministre qui n’existait qu’en anglais. Le consentement a été donné.
14. Voir l’article 97 du Règlement, qui a été adopté le 29 avril 1910 (*Journaux*, p. 555-6).
15. Voir, par exemple, les *Débats*, 2 mars 1920, p. 88-9; 4 décembre 1968, p. 3472.
16. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 916-7.
17. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 569-70.
18. *Débats*, 30 janvier 1969, p. 4925-9; 3 février 1969, p. 5027-8.
19. Le rapport a été présenté le 14 mars 1975 (*Journaux*, p. 373) et adopté le 24 mars 1975 (*Journaux*, p. 399).
20. *Journaux*, 16 septembre 1988, p. 3556. Voir également les *Débats*, 16 septembre 1988, p. 19352-5.
21. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre présenté le 8 juin 1994 (*Journaux*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563). Voir aussi les *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre*, 9 juin 1994, fascicule n° 16, p. 16:3-4.

Notes de l’article 32(1.1) :

1. Voir, par exemple, les *Journaux*, 19 juin 2003, p. 939-40.
2. Voir l’article 28(5) du Règlement.
3. Voir l’historique de l’article 28(5) du Règlement.
4. *Journaux du Sénat*, 2 octobre 2001, p. 802.
5. *Journaux de la Chambre des communes*, 4 juin 2002, p. 1470-1; 13 juin 2002, p. 1579.

Notes de l’article 32(5) et (6) :

1. En avril 1993, le Président a déclaré que, à défaut de produire à temps un document dont le dépôt était exigé par la loi, le gouvernement avait, à première vue, porté atteinte au privilège. Non seulement les députés ne disposaient-ils pas de l’information voulue, mais le comité auquel le document devait être renvoyé ne pouvait procéder à un examen des décrets pris par l’exécutif en vertu du paragraphe 59(2) du *Tarif des douanes*. La question a par la suite été renvoyée au Comité permanent de la gestion de la Chambre (*Débats*, 24 février 1993, p. 16393-4; 29 mars 1993, p. 17722; 19 avril 1993, p. 18104-6). Dans son rapport à la Chambre, le Comité estimait que : « [...] les délais réglementaires et procéduraux doivent être respectés. Si un document ne peut être déposé dans le délai prescrit, le ministre responsable devrait en informer la Chambre avant la date limite fixée; il est inacceptable que l’on ne tienne pas compte de la date limite ». Voir les *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la gestion de la Chambre*, 15 juin 1993, fascicule n° 56, p. 56:13-5 (cent unième rapport), présenté le 8 septembre 1993 (*Journaux*, p. 3338). La

September 8, 1993 (*Journals*, p. 3338). The Thirty-Fourth Parliament (1988-93) was dissolved before the House was able to deal with the Committee's report. See also *Debates*, February 3, 1992, pp. 6289-93; February 5, 1992, pp. 6425-8; October 30, 2001, pp. 6735-7; November 21, 2001, pp. 7380-1 where related questions of privilege were raised and resolved. In March 2004, in response to a question of privilege, the Leader of the Government in the House tabled all the Order-in-Council appointments that had been published in the *Canada Gazette* between December 20, 2003 and February 7, 2004, that had not been tabled before the House adjourned on Friday, February 27, 2004. So as not to impede the right conferred on committees by an explicit order of the House, the Speaker ordered that the relevant committees would have 30 sitting days to study the appointments, from the date on which the appointments were actually tabled, not from the date on which they should have been tabled (*Debates*, March 8, 2004, pp. 1216-8; March 9, 2004, p. 1259-60).

2. On occasion, motions referring a report to more than one committee have been adopted, notwithstanding any order or practice of the House (see for example, *Debates*, June 27, 1990, pp. 13172-3; February 27, 1991, p. 17715).
3. See for example, *Debates*, January 31, 1969, p. 4981.
4. See the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, presented on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328) and the motion adopted on November 29, 1982 (*Journals*, p. 5400).
5. *Journals*, June 27, 1985, pp. 914, 919.
6. The new Standing Order was proposed on February 6, 1986 (*Journals*, p. 1654), and was adopted on February 13, 1986 (*Journals*, p. 1710).
7. See pages 29-34 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, presented on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839). See the statement of the Prime Minister on September 9, 1985 (*Debates*, p. 6399) and the statement of the President of the Privy Council on October 9, 1985 (*Debates*, p. 7500). See also the Response of the Government of Canada to the Second and Third Reports of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, tabled on October 9, 1985 (*Journals*, p. 1082).

Notes on Standing Order 33:

1. In one case, two ministers made a joint statement with the unanimous consent of the House (*Debates*, March 24, 1999, pp. 13442-4).
2. See *Parliament of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. P-1, s. 62. Only Members speaking on behalf of parties recognized by the House are permitted to speak in response to a Minister's statement (see for example, *Debates*, October 25, 1990, pp. 14665-9; June 19, 1991, p. 2084; June 1, 1992, p. 11166; June 3, 1992, p. 11306-7).
3. However, with the unanimous consent of the House, independent Members and Members who did not belong to recognized parties have been allowed to respond (see for example, *Debates*, March 10, 1992, pp. 7883-4; April 27, 1995, p. 11843; March 8, 1996, p. 489). The Chair of a Standing Committee was once permitted, by unanimous consent, to reply to a ministerial statement (*Debates*, March 16, 1994, p. 2364). Government backbenchers have also received unanimous consent to reply to statements by Ministers (*Debates*, February 8, 1994, p. 1035; March 12, 1997, p. 8955).
4. See for example, *Debates*, March 15, 1991, p. 18543; April 11, 1994, p. 2867.
5. The length of each response may not exceed the length of the Minister's statement; Members who exceed this length are interrupted by the Speaker. See for example, *Debates*, June 9, 1994, p. 5059; November 27, 2002, p. 1953.
6. See for example, *Journals*, June 9, 1992, p. 1661; *Debates*, June 10, 1992, pp. 11727, 11787; *Journals*, June 5, 1996, p. 490; *Debates*, June 19, 1996, pp. 4092, 4138.
7. See for example, *Debates*, December 3, 1998, pp. 10826-31; March 13, 2001, pp. 1601-3; October 8, 2002, pp. 477-8, 500.

rente-quatrième législature (1988-1993) a été dissoute avant que la Chambre puisse se pencher sur ledit rapport. Voir aussi les *Débats*, 3 février 1992, p. 6289-93; 5 février 1992, p. 6425-8; 30 octobre 2001, p. 6735-7; 21 novembre 2001, p. 7380-1 lorsque des questions de privilège connexes ont été soulevées et tranchées. En mars 2004, en réponse à une question de privilège, le leader du gouvernement à la Chambre déposait toutes les nominations par décret, publiées dans la *Gazette du Canada* du 20 décembre 2003 au 7 février 2004, qui n'avaient pas été déposées avant l'ajournement de la Chambre le vendredi 27 février 2004. Afin de ne pas brimer le droit explicite que le Règlement confère aux comités en la matière, le Président a ordonné que les comités chargés des décrets de nomination disposent de 30 jours de séance pour examiner ces nominations, à compter de la date effective du dépôt et non à compter de la date à laquelle les décrets auraient dû être déposés (*Débats*, 8 mars 2004, p. 1216-8; 9 mars 2004, p. 1259-60).

2. Il est arrivé que des motions renvoyant un rapport à plus d'un comité soient adoptées, par dérogation aux ordres ou pratiques de la Chambre (voir, par exemple, les *Débats*, 27 juin 1990, p. 13172-3; 27 février 1991, p. 17715).
3. Voir, par exemple, les *Débats*, 31 janvier 1969, p. 4981.
4. Voir le troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, présenté le 5 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5328) et la motion adoptée le 29 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5400).
5. *Journaux*, 27 juin 1985, p. 914, 919.
6. Cette nouvelle disposition a été proposée le 6 février 1986 (*Journaux*, p. 1654) et adoptée le 13 février suivant (*Journaux*, p. 1710).
7. Voir les pages 31 à 36 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présenté le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839). Voir la déclaration du premier ministre le 9 septembre 1985 (*Débats*, p. 6399) et la déclaration du président du Conseil privé le 9 octobre 1985 (*Débats*, p. 7500). Voir également la réponse du gouvernement du Canada aux deuxième et troisième rapports du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, déposée le 9 octobre 1985 (*Journaux*, p. 1082).

Notes de l'article 33 :

1. À une occasion, deux ministres ont fait une déclaration commune avec le consentement unanime de la Chambre (*Débats*, 24 mars 1999, p. 13442-4).
2. Voir la *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, art. 62. Seuls les porte-parole de partis reconnus par la Chambre peuvent intervenir en réponse à une déclaration de ministre (voir, par exemple, les *Débats*, 25 octobre 1990, p. 14665-9; 19 juin 1991, p. 2084; 1^{er} juin 1992, p. 11166; 3 juin 1992, p. 11307).
3. Il est arrivé cependant que des députés indépendants et des députés qui n'étaient pas membres de partis reconnus soient autorisés à intervenir avec le consentement unanime de la Chambre (voir, par exemple, les *Débats*, 10 mars 1992, p. 7883-4; 27 avril 1995, p. 11843; 8 mars 1996, p. 489). Le président d'un comité permanent a obtenu, à une occasion, le consentement unanime pour répliquer à une déclaration de ministre (*Débats*, 16 mars 1994, p. 2364). Des députés d'arrière-ban du parti ministériel ont aussi obtenu le consentement unanime pour répliquer à des déclarations de ministres (*Débats*, 8 février 1994, p. 1035; 12 mars 1997, p. 8955).
4. Voir, par exemple, les *Débats*, 15 mars 1991, p. 18543; 11 avril 1994, p. 2867.
5. Les députés se voient interrompre par le Président lorsque les répliques dépassent, en durée, la déclaration du ministre. Voir, par exemple, les *Débats*, 9 juin 1994, p. 5059; 27 novembre 2002, p. 1953.
6. Voir, par exemple, les *Journaux*, 9 juin 1992, p. 1661; *Débats*, 10 juin 1992, p. 11727, 11787; *Journaux*, 5 juin 1996, p. 490; *Débats*, 19 juin 1996, p. 4092, 4138.
7. Voir, par exemple, les *Débats*, 3 décembre 1998, p. 10826-31; 13 mars 2001, p. 1601-3; 8 octobre 2002, p. 477-8, 500.

8. See for example, *Debates*, April 11, 1994, p. 2867; October 27, 1994, pp. 7273-4. In one case, a point of order was raised to accuse an Opposition member of having given media interviews about a statement to be given in the House by the Minister of Fisheries before the statement was made. The Acting Speaker reminded all Members that it was important not to divulge the content of a statement before it was delivered in the House (*Debates*, February 6, 2003, pp. 3211-2).
9. See for example, *Debates*, December 12, 1867, pp. 257-63; September 12, 1919, pp. 242-58; April 19, 1932, pp. 2150-4; June 4, 1940, pp. 482-5.
10. See for example, *Debates*, February 12, 1877, pp. 32-3; February 16, 1915, pp. 207-8.
11. *Debates*, June 4, 1951, p. 3669.
11. *Debates*, November 25, 1953, p. 329.
13. *Debates*, March 24, 1959, pp. 2177-8. See also *Debates*, June 15, 1955, p. 4812; October 23, 1957, pp. 305-12.
14. See the Third Report of the Special Committee on Procedure and Organization, concurred in on May 7, 1964 (*Journals*, p. 297); and *Debates*, May 7, 1964, pp. 3007-10, particularly the comment of Stanley Knowles.
15. *Journals*, February 18, 1966, pp. 158-60. See also *Debates*, February 15, 1966, pp. 1224-7.
16. See the Second Report of the Standing Committee on Procedure and Organization, presented on March 14, 1975 (*Journals*, p. 373) and concurred in on March 24, 1975 (*Journals*, p. 399). See also *Journals*, April 18, 1975, pp. 459-60.
17. See *Debates*, February 10, 1983, pp. 22716-7.
18. See Item Nos. 7 and 8 of the Tenth Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, presented on September 30, 1983 (*Journals*, p. 6250).
19. See pages 18-9 of the First Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, presented on December 20, 1984 (*Journals*, p. 211). See also *Journals*, April 18, 1985, p. 486; June 27, 1985, pp. 912-3, 919.
20. See for example, *Debates*, February 27, 1992, p. 7682; May 14, 1992, p. 10695. In another instance, because of a ministerial statement, a sitting was extended past 1:00 p.m., while the House was considering Routine Proceedings, not Government Orders (*Debates*, January 30, 1987, p. 2927).
21. See for example, *Debates*, March 12, 1987, pp. 4085, 4098; September 24, 1991, pp. 2605-6; October 29, 1991, p. 4141. See also the Commentary and Historical Summary for Standing Order 30(7) of the Standing Orders.
22. See proposed amendments tabled on February 6, 1986 (*Journals*, p. 1647) and adopted on February 13, 1986 (*Journals*, p. 1710).
23. *Journals*, June 3, 1987, pp. 1018-9.
24. *Journals*, December 20, 1989, pp. 1060-1.
25. *Journals*, February 7, 1994, p. 118. See for example, *Debates*, February 7, 1995, pp. 9253, 9311.
26. See pages 4-5 of the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465) and adopted on October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).
8. Voir, par exemple, les *Débats*, 11 avril 1994, p. 2867; 27 octobre 1994, p. 7273-4. Un rappel au Règlement a été soulevé à une occasion pour accuser un député de l'Opposition d'avoir donné des entrevues aux médias sur la déclaration du ministre des Pêches et Océans avant qu'il ne prononce celle-ci à la Chambre. Le Président suppléant a rappelé aux députés l'importance de ne pas divulguer le contenu d'une déclaration avant qu'elle soit faite à la Chambre (*Débats*, 6 février 2003, p. 3211-2).
9. Voir, par exemple, les *Débats*, 12 décembre 1867, p. 257-63; 12 septembre 1919, p. 246-63; 19 avril 1932, p. 2136-40; 4 juin 1940, p. 497-500.
10. Voir, par exemple, les *Débats*, 12 février 1877, p. 32-3; 16 février 1915, p. 218-9.
11. *Débats*, 4 juin 1951, p. 3763.
12. *Débats*, 25 novembre 1953, p. 348.
13. *Débats*, 24 mars 1959, p. 2273-4. Voir aussi les *Débats*, 15 juin 1955, p. 5044; 23 octobre 1957, p. 321-9.
14. Voir le troisième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation, adopté le 7 mai 1964 (*Journaux*, p. 297); et les *Débats*, 7 mai 1964, p. 3153-6 (voir en particulier l'intervention de Stanley Knowles).
15. *Journaux*, 18 février 1966, p. 158-60. Voir également les *Débats*, 15 février 1966, p. 1224-7.
16. Voir le deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, présenté le 14 mars 1975 (*Journaux*, p. 373) et adopté le 24 mars 1975 (*Journaux*, p. 399). Voir également les *Journaux*, 18 avril 1975, p. 459-60.
17. *Débats*, 10 février 1983, p. 22716-7.
18. Voir les paragraphes 7 et 8 du dixième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, présenté le 30 septembre 1983 (*Journaux*, p. 6250).
19. Voir les pages 18 et 19 du premier rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présenté le 20 décembre 1984 (*Journaux*, p. 211). Voir également les *Journaux*, 18 avril 1985, p. 486; 27 juin 1985, p. 912-3, 919.
20. Voir, par exemple, les *Débats*, 27 février 1992, p. 7682; 14 mai 1992, p. 10695. Dans un autre cas, en raison d'une déclaration ministérielle, une séance s'est prolongée au-delà de 13 heures alors que la Chambre étudiait les affaires courantes, par opposition aux ordres émanant du gouvernement (*Débats*, 30 janvier 1987, p. 2927).
21. Voir, par exemple, les *Débats*, 12 mars 1987, p. 4085, 4098; 24 septembre 1991, p. 2605-6; 29 octobre 1991, p. 4141. Voir également le commentaire et l'historique de l'article 30(7) du Règlement.
22. Voir les projets de modification déposés le 6 février 1986 (*Journaux*, p. 1647) et adoptés le 13 février 1986 (*Journaux*, p. 1710).
23. *Journaux*, 3 juin 1987, p. 1018-9.
24. *Journaux*, 20 décembre 1989, p. 1060-1.
25. *Journaux*, 7 février 1994, p. 118. Voir, par exemple, les *Débats*, 7 février 1995, p. 9253, 9311.
26. Voir les pages 4 et 5 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présenté le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3).

Notes on Standing Order 34:

1. See Standing Order 30(3). The Chair has reminded Members that the report itself is not to be read to the House, nor long speeches made upon presentation (*Debates*, February 24, 1993, p. 16395; October 20, 1999, p. 398; December 15, 1999, p. 3006).
2. See for example, *Debates*, February 4, 1992, p. 6376. See also *Debates*, May 16, 1996, p. 2851; March 10, 1997, p. 8842.
3. The proposed amendments were tabled on February 6, 1986 (*Journals*, p. 1663) and adopted on February 13, 1986 (*Journals*, p. 1710).
4. See page 47 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, presented on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839). This idea had been mentioned as early as 1977 (*Debates*, December 20, 1977, p. 2054).
5. *Debates*, March 1, 1973, pp. 1803-9.

Notes de l'article 34 :

1. Voir l'article 30(3) du Règlement. La présidence a rappelé aux députés qu'ils ne devaient pas lire le rapport lui-même à la Chambre ou faire de longs discours lors de sa présentation (*Débats*, 24 février 1993, p. 16395; 20 octobre 1999, p. 398; 15 décembre 1999, p. 3006).
2. Voir, par exemple, les *Débats*, 4 février 1992, p. 6376. Voir aussi les *Débats*, 16 mai 1996, p. 2851; 10 mars 1997, p. 8842.
3. Les modifications proposées ont été déposées le 6 février 1986 (*Journaux*, p. 1663) et adoptées le 13 février 1986 (*Journaux*, p. 1710).
4. Voir la page 49 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présenté le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839). L'idée avait fait surface dès 1977 (*Débats*, 20 décembre 1977, p. 2054).
5. *Débats*, 1^{er} mars 1973, p. 1803-10.

6. *Debates*, March 25, 1986, p. 11836; October 17, 1986, p. 465.
7. *Journals*, June 3, 1987, p. 1026. There is no sanction in the Standing Orders in the instance of a report not being presented within the prescribed time-frame.

Notes on Standing Order 35:

1. On occasion, the Chair has reminded the presenter that he or she was to give a succinct explanation of the report. See for example, *Debates*, June 19, 1995, p. 14094; April 1, 2004, p. 1942.
2. See Commentary on Standing Order 108(1)(a) and the Historical Summary of Standing Orders 104 to 122 in Chapter XIII of this text for an explanation of the authority of committees with respect to supplementary or dissenting opinions or recommendations.
3. On occasion, however, Members not belonging to the Official Opposition have sought and received unanimous consent to speak. See *Debates*, April 13, 1994, p. 2980; November 7, 1997, p. 1716; December 1, 1997, p. 2503. When two dissenting opinions are appended to a report, a Member from a party other than the Official Opposition may comment on the appended material only with the consent of the House. See *Debates*, May 14, 1992, p. 10692. If the Official Opposition does not append a dissenting opinion, but a third party does, a Member from the third party may give an explanation of these views only with the unanimous consent of the House. See *Debates*, June 18, 1992, p. 12322; June 21, 1995, p. 14322.
4. *Debates*, October 18, 1994, p. 6816; November 7, 1997, pp. 1715-6; March 22, 2002, p. 10038. See also Speaker's remarks in *Debates*, December 1, 1997, p. 2503.
5. See for example, *Debates*, April 26, 1878, p. 2201.
6. See for example, *Journals*, April 20, 1877, p. 298.
7. *Journals*, July 12, 1955, p. 944.
8. The Speaker of the day cited making the *Votes and Proceedings* more readable and reducing printing costs as reasons for these changes (*Debates*, December 11, 1981, pp. 13973-4).
9. Reports for which the Member presenting stated an intention of moving concurrence later the same day continued to be read by a Table Officer during the 1980s. The practice now is to have such reports read by a Table Officer only when so requested by the Speaker before the House is asked for unanimous consent to proceed immediately with the concurrence motion. See for example, *Debates*, September 27, 1991, p. 2848; May 14, 1993, p. 19469.
10. The proposed Standing Order was tabled on February 6, 1986 (*Journals*, p. 1663) and adopted on February 13, 1986 (*Journals*, p. 1710).
11. See page 22 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, presented on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839).
12. *Journals*, April 11, 1991, p. 2908.
13. *Journals*, April 11, 1991, p. 2924. See also Standing Order 108(1)(a).
14. See ruling by the Chair on this matter in *Debates*, May 14, 1992, p. 10692; February 6, 1995, p. 9203.

Notes on Standing Order 36(1), (2) and (3):

1. Prior to 1986, a petition could be submitted bearing only one signature (see the 1985 Standing Order 73(6)). An individual may still petition the House seeking passage of private bills (see Standing Order 131).
2. Bourinot, 4th ed., pp. 232-3. See also *Debates*, April 23, 1879, pp. 1453-4.
3. See text of 1867 Rule 86; Bourinot, 1st ed., pp. 263-4; *Journals*, July 10, 1906, pp. 579-80.
4. *Journals*, May 7, 1868, p. 297.
5. *Journals*, April 20, 1869, pp. 22-3.
6. *Journals*, May 3, 1872, p. 80.
7. *Journals*, April 20, 1874, p. 82.

6. *Débats*, 25 mars 1986, p. 11836; 17 octobre 1986, p. 465.
7. *Journaux*, 3 juin 1987, p. 1026. Le Règlement ne prévoit aucune sanction dans le cas où un rapport ne serait pas présenté dans les délais prescrits.

Notes de l'article 35 :

1. À l'occasion, la présidence a rappelé au présentateur de se limiter à une brève explication du rapport. Voir, par exemple, les *Débats*, 19 juin 1995, p. 14094; 1^{er} avril 2004, p. 1942.
2. Voir le commentaire de l'article 108(1)(a) et l'historique des articles 104 à 122 du Règlement, au chapitre XIII du présent document, pour une explication du pouvoir dont disposent les comités en ce qui concerne les opinions ou recommandations complémentaires ou dissidentes.
3. À l'occasion, toutefois, des députés n'appartenant pas à l'Opposition officielle ont demandé et reçu le consentement unanime pour prendre la parole. Voir les *Débats*, 13 avril 1994, p. 2980; 7 novembre 1997, p. 1716; 1^{er} décembre 1997, p. 2503. Lorsque deux opinions dissidentes sont annexées à un rapport, un député d'un parti autre que l'Opposition officielle peut commenter l'opinion annexée uniquement s'il obtient le consentement de la Chambre. Voir les *Débats*, 14 mai 1992, p. 10692. Si l'Opposition officielle n'annexe pas d'opinion dissidente mais qu'un tiers parti le fait, un député de ce tiers parti peut expliquer cette opinion uniquement s'il y a consentement unanime de la Chambre. Voir les *Débats*, 18 juin 1992, p. 12322; 21 juin 1995, p. 14322.
4. *Débats*, 18 octobre 1994, p. 6816; 7 novembre 1997, p. 1715-6; 22 mars 2002, p. 10038. Voir aussi les remarques du Président dans les *Débats*, 1^{er} décembre 1997, p. 2503.
5. Voir, par exemple, les *Débats*, 26 avril 1878, p. 2226.
6. Voir, par exemple, les *Journaux*, 20 avril 1877, p. 298.
7. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 944.
8. Le Président du jour a justifié cette modification par la nécessité de rendre les *Procès-verbaux* plus intelligibles et de réduire les coûts d'impression (*Débats*, 11 décembre 1981, p. 13973-4).
9. Les rapports pour lesquels le présentateur avait annoncé son intention de proposer l'adoption plus tard le même jour ont continué d'être lus par un greffier au Bureau pendant les années 1980. Aujourd'hui, l'usage veut que ces rapports soient lus par un greffier au Bureau uniquement si le Président le demande, avant qu'il ne demande le consentement unanime de la Chambre pour mettre immédiatement aux voix la motion d'adoption. Voir, par exemple, les *Débats*, 27 septembre 1991, p. 2848; 14 mai 1993, p. 19469.
10. Le projet d'article fut déposé le 6 février 1986 (*Journaux*, p. 1663) et adopté le 13 février 1986 (*Journaux*, p. 1710).
11. Voir la page 24 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présenté le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839).
12. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2908.
13. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2924. Voir aussi l'article 108(1)(a) du Règlement.
14. Voir la décision de la présidence à cet égard dans les *Débats*, 14 mai 1992, p. 10692; 6 février 1995, p. 9203.

Notes de l'article 36(1), (2) et (3) :

1. Avant 1986, une pétition portant une seule signature pouvait être présentée à la Chambre. (Voir l'article 73(6) du Règlement de 1985). Un particulier peut toujours présenter une pétition à la Chambre pour réclamer l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé (voir l'article 131 du Règlement).
2. Bourinot, 4^e éd., p. 232-3 (version anglaise seulement). Voir également les *Débats*, 23 avril 1879, p. 1473.
3. Voir le texte de l'article 86 du Règlement de 1867; Bourinot, 1^{re} éd., p. 263-4 (version anglaise seulement); *Journaux*, 10 juillet 1906, p. 580.
4. *Journaux*, 7 mai 1868, p. 297.
5. *Journaux*, 20 avril 1869, p. 22-3.
6. *Journaux*, 3 mai 1872, p. 80.
7. *Journaux*, 20 avril 1874, p. 82.

8. See for example, *Journals*, February 16, 1956, p. 163; October 24, 1973, pp. 591-2.
9. *Journals*, March 22, 1876, p. 180.
10. *Journals*, March 28, 1876, p. 212.
11. *Journals*, February 19, 1877, p. 41.
12. See Indexes to the House of Commons *Journals* for this period under the heading "Petitions".
13. Bourinot, 1st ed., pp. 263-9.
14. See for example, *Journals*, March 16, 1885, p. 210-1.
15. See for example, *Debates*, May 21, 1885, pp. 2023-9.
16. *Journals*, April 19, 1886, pp. 163-4. See also *Journals*, April 1, 1902, p. 144.
17. *Journals*, March 30, 1905, p. 234; April 5, 1909, p. 234.
18. *Journals*, June 13, 1917, p. 342. See also *Journals*, May 18, 1922, p. 247.
19. See for example, *Journals*, April 16, 1874, p. 67; March 12, 1930, p. 86; May 12, 1936, p. 319; May 26, 1938, p. 373.
20. See the Historical Summary for Standing Order 36(4), (5), (6) and (7).
21. *Debates*, October 28, 1983, pp. 28475-9.
22. See for example, *Journals*, October 5, 1983, pp. 6264-5.
23. See pages 44-5 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, presented on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839).
24. See pages 44-5 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, presented on June 18, 1985, (*Journals*, p. 839).
25. The proposal was tabled on February 6, 1986 (*Journals*, p. 1665) and adopted on February 13, 1986 (*Journals*, p. 1710).
26. *Journals*, June 3, 1987, p. 1026.
27. See the Eighty-Second Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented and concurred in on June 14, 1995 (*Journals*, pp. 1722-3; *Debates*, pp. 13811-2).
28. See Item No. 16 of the First Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465), and concurred in on October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).
29. See Item Nos. 37 to 39 of the Fourth Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented on June 12, 2003 (*Journals*, p. 915), and concurred in on September 18, 2003 (*Journals*, p. 995).
30. See Item Nos. 41 and 42 of the Fourth Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons concurred in on September 18, 2003 (*Journals*, p. 995), and the Twenty-Sixth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, concurred in on February 9, 2005 (*Journals*, pp. 407-8). In essence, the Procedure and House Affairs Committee indicated that Members had questions and concerns, and thus the Committee would report to the House at a future date on this matter.
31. The Standing Orders no longer provide for petitions to be deemed received. By unanimous consent, however, a petition was received and referred to a standing committee for consideration on November 18, 1992 (*Journals*, p. 2070; *Debates*, pp. 13544-5).
8. Voir, par exemple, les *Journaux*, 16 février 1956, p. 163; 24 octobre 1973, p. 591-2.
9. *Journaux*, 22 mars 1876, p. 180.
10. *Journaux*, 28 mars 1876, p. 212.
11. *Journaux*, 19 février 1877, p. 41.
12. Voir l'index des *Journaux* de la Chambre des communes pour cette période, sous la rubrique « Pétitions ».
13. Bourinot, 1^{re} éd., p. 263-9 (version anglaise seulement).
14. Voir, par exemple, les *Journaux*, 16 mars 1885, p. 210.
15. Voir, par exemple, les *Débats*, 21 mai 1885, p. 2101-6.
16. *Journaux*, 19 avril 1886, p. 163-4. Voir également les *Journaux*, 1^{er} avril 1902, p. 143.
17. *Journaux*, 30 mars 1905, p. 234; 5 avril 1909, p. 238.
18. *Journaux*, 13 juin 1917, p. 334. Voir également les *Journaux*, 18 mai 1922, p. 247.
19. Voir, par exemple, les *Journaux*, 16 avril 1874, p. 67; 12 mars 1930, p. 86; 12 mai 1936, p. 319; 26 mai 1938, p. 373.
20. Voir l'historique des paragraphes (4), (5), (6) et (7) de l'article 36 du Règlement.
21. *Débats*, 28 octobre 1983, p. 28475-9.
22. Voir, par exemple, les *Journaux*, 5 octobre 1983, p. 6264-5.
23. Voir les pages 46 et 47 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présenté le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839).
24. Voir les pages 46 et 47 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présenté le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839).
25. Les modifications proposées ont été déposées le 6 février 1986 (*Journaux*, p. 1665), et adoptées le 13 février 1986 (*Journaux*, p. 1710).
26. *Journaux*, 3 juin 1987, p. 1026.
27. Voir le quatre-vingt-deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté et adopté le 14 juin 1995 (*Journaux*, p. 1722-3; *Débats*, p. 13811-2).
28. Voir le paragraphe n° 16 du premier rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présenté le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3).
29. Voir les paragraphes n°s 37 à 39 du quatrième rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présenté le 12 juin 2003 (*Journaux*, p. 915) et adopté le 18 septembre 2003 (*Journaux*, p. 995).
30. Voir les paragraphes n°s 41 et 42 du quatrième rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, adopté le 18 septembre 2003 (*Journaux*, p. 995), et le vingt-sixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, adopté le 9 février 2005 (*Journaux*, p. 407-8). En gros, le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre a indiqué que les membres avaient des questions et des préoccupations et que le Comité ferait rapport à la Chambre à une date ultérieure à ce sujet.
31. À présent, le Règlement ne stipule plus que les pétitions sont réputées reçues. Du consentement unanime, toutefois, la Chambre a reçu une pétition et l'a renvoyée à un comité permanent pour examen le 18 novembre 1992 (*Journaux*, p. 2070; *Débats*, p. 13544-5).

Notes on Standing Order 36(4), (5), (6) and (7):

1. The endorsement serves to identify the Member presenting the petition, in part because he or she is responsible for any improprieties the petition may contain, as well as to demonstrate that the Member consents to present the petition. It is also necessary to avoid confusion when many petitions are presented at the same sitting.
2. Guidelines issued to each Member of Parliament on February 26, 1986, by Speaker Bosley. In view of the limited time available and of the number of Members with petitions to present on any given day, the Chair is generally quick to intervene when Members appear to be making speeches, indulging in debate, or launching into the lengthy reading of the full text of a petition.

Notes de l'article 36(4), (5), (6) et (7) :

1. L'endossement sert à identifier le député qui présente la pétition, en partie parce que celui-ci est responsable de toute inopportunité éventuellement contenue dans le document; il atteste également de ce que le député consent à présenter la pétition. L'endossement permet en outre d'éviter la confusion lorsque de nombreuses pétitions sont présentées au cours d'une même séance.
2. Lignes directrices remises à tous les députés le 26 février 1986 par le Président Bosley. Compte tenu de la période de temps limitée et du nombre de députés qui souhaitent présenter des pétitions, habituellement, la présidence intervient rapidement lorsqu'un député semble vouloir faire un discours, se lancer dans un débat ou lire le texte complet d'une pétition.

- | | |
|--|--|
| <p>3. See <i>Debates</i>, April 23, 1879, pp. 1453-4; March 23, 1987, pp. 4433-4. Other Presiding Officers have presented petitions (<i>Journals</i>, October 26, 1994, p. 829; June 19, 1995, p. 1784).</p> <p>4. See for example, <i>Debates</i>, November 25, 1986, pp. 1501, 1505; December 1, 1986, pp. 1647-8; February 25, 1994, pp. 1863-4. See also remarks by the Deputy Speaker in <i>Debates</i>, April 27, 1994, p. 3576.</p> <p>5. The rule allowed Members to make “a statement from whom [the petition] comes, the number of signatures attached to it, and the material allegations it contains.” See <i>Rules, Orders and Forms of Proceeding of the House of Commons of Canada</i>, 1868, p. 62.</p> <p>6. Bourinot, 1st ed., p. 261. A typical example is <i>Journals</i>, February 20, 1879, p. 21. See also a discussion of the procedure in <i>Debates</i>, May 3, 1880, pp. 1915-6; May 16, 1885, pp. 1891-5.</p> <p>7. See for example, <i>Journals</i>, May 12, 1868, pp. 339-40.</p> <p>8. See for example, <i>Debates</i>, March 3, 1875, pp. 450-2. See also Bourinot, 3rd ed., pp. 352-3.</p> <p>9. See for example, <i>Journals</i>, March 20, 1876, p. 171; March 27, 1876, p. 204.</p> <p>10. See for example, <i>Journals</i>, October 19, 1962, pp. 123-4.</p> <p>11. <i>Debates</i>, April 29, 1910, cols. 8365-6; <i>Journals</i>, April 29, 1910, pp. 535-6. See also 1910 Rule 25. The Clerk of Petitions was also henceforth required to report the next day (instead of two days later) on the petitions presented.</p> <p>12. <i>Journals</i>, March 22, 1927, pp. 338-9. See also <i>Journals</i>, May 29, 1925, p. 357.</p> <p>13. The proposals were tabled on February 6, 1986 (<i>Journals</i>, pp. 1646, 1665) and adopted on February 13, 1986 (<i>Journals</i>, p. 1710).</p> <p>14. See for example, <i>Journals</i>, February 22, 1938, p. 97; February 10, 1942, p. 41. The last time this was done was in 1979 (see <i>Journals</i>, December 10, 1979, pp. 330-1). On November 18, 1992, however, by unanimous consent, a petition was received and referred to a standing committee (<i>Journals</i>, p. 2070; <i>Debates</i>, pp. 13544-5).</p> <p>15. Some of the conditions now attached to the formal presentation of petitions (see the Commentary) can be traced to occasions when “Presenting Petitions” took up long periods of House time. See for example, <i>Debates</i>, October 28, 1983, pp. 28457-8 for the origin of the condition that Members would not be recognized more than once during the same sitting for the purpose of presenting petitions.</p> <p>16. <i>Journals</i>, June 3, 1987, pp. 1017-8. “Presenting Petitions”, formerly the fifth of nine rubrics, became the ninth of ten rubrics.</p> <p>17. <i>Journals</i>, April 11, 1991, pp. 2908-9.</p> | <p>3. Voir les <i>Débats</i>, 23 avril 1879, p. 1473; 23 mars 1987, p. 4433-4. D'autres occupants du fauteuil ont présenté des pétitions (<i>Journaux</i>, 26 octobre 1994, p. 829; 19 juin 1995, p. 1784).</p> <p>4. Voir, par exemple, les <i>Débats</i>, 25 novembre 1986, p. 1501, 1505; 1^{er} décembre 1986, p. 1647-8; 25 février 1994, p. 1863-4. Voir aussi les remarques du Vice-président dans les <i>Débats</i>, 27 avril 1994, p. 3576.</p> <p>5. La règle permettait au député de « mentionner les personnes au nom desquelles il (présente la pétition), le nombre de signatures y apposées et les choses spéciales qui y sont alléguées. » Voir <i>Constitutions, règles et règlements de la Chambre des communes du Canada</i>, 1868, p. 62.</p> <p>6. Bourinot, 1^{re} éd., p. 261 (version anglaise seulement). On en trouve un exemple caractéristique dans les <i>Journaux</i>, 20 février 1879, p. 21. Voir également les délibérations sur cette procédure dans les <i>Débats</i>, 3 mai 1880, p. 1959-60; 16 mai 1885, p. 1966-70.</p> <p>7. Voir, par exemple, les <i>Journaux</i>, 12 mai 1868, p. 339-40.</p> <p>8. Voir, par exemple, les <i>Débats</i>, 3 mars 1875, p. 475-7. Voir également, Bourinot, 3^e éd., p. 352-3 (version anglaise seulement).</p> <p>9. Voir, par exemple, les <i>Journaux</i>, 20 mars 1876, p. 171; 27 mars 1876, p. 204.</p> <p>10. Voir, par exemple, les <i>Journaux</i>, 19 octobre 1962, p. 123-4.</p> <p>11. <i>Débats</i>, 29 avril 1910, col. 8784-6; <i>Journaux</i>, 29 avril 1910, p. 554-5. Voir également l'article 25 du Règlement de 1910. En outre, le greffier des pétitions était désormais requis de faire rapport le lendemain (au lieu de deux jours plus tard) des pétitions présentées.</p> <p>12. <i>Journaux</i>, 22 mars 1927, p. 339. Voir également les <i>Journaux</i>, 29 mai 1925, p. 358.</p> <p>13. La proposition a été déposée le 6 février 1986 (<i>Journaux</i>, p. 1646, 1665) et adoptée le 13 février 1986 (<i>Journaux</i>, p. 1710).</p> <p>14. Voir, par exemple, les <i>Journaux</i>, 22 février 1938, p. 97; 10 février 1942, p. 41. Le dernier cas du genre s'est produit en 1979 (voir les <i>Journaux</i>, 10 décembre 1979, p. 330-1). Le 18 novembre 1992, toutefois, une pétition a été reçue et renvoyée à un comité permanent par consentement unanime (<i>Journaux</i>, p. 2070; <i>Débats</i>, p. 13544-5).</p> <p>15. Il est possible de faire remonter l'origine de certaines des conditions maintenant fixées pour la présentation officielle des pétitions (voir le commentaire) aux occasions où la rubrique « Présentation de pétitions » accaparait d'importantes parts du temps de la Chambre. Voir, par exemple, les <i>Débats</i>, 28 octobre 1983, p. 28457-8 pour l'origine de la condition voulant qu'un député ne puisse obtenir la parole plus d'une fois au cours d'une même séance pour la présentation de pétitions.</p> <p>16. <i>Journaux</i>, 3 juin 1987, p. 1017-8. La « Présentation de pétitions », auparavant la cinquième des neuf rubriques, est devenue la neuvième des dix.</p> <p>17. <i>Journaux</i>, 11 avril 1991, p. 2908-9.</p> |
|--|--|

Notes on Standing Order 36(8):

- See for example, *Debates*, May 20, 2005, p. 6291.
- See for example, *Journals*, September 17, 2001, pp. 588-9.
- For recent examples of referral to committees, see *Journals*, April 23, 2004, pp. 304-5; April 26, 2004, p. 312; April 4, 2005, pp. 573-4.
- Debates*, June 27, 1986, p. 14969.
- See for example, *Journals*, October 19, 1962, pp. 123-4; December 18, 1970, p. 221.
- Debates*, June 1, 1983, pp. 25947-54.
- See pages 44-5 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, presented on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839).
- The proposal was tabled on February 6, 1986 (*Journals*, p. 1665) and adopted on February 13, 1986 (*Journals*, p. 1710).
- See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on June 8, 1994 (*Journals*, p. 545) and concurred in on June 10, 1994 (*Journals*, p. 563).
- For examples, see Note 3. It is the Member who presents the petition who identifies the committee to which the matter of the failure to respond should be referred. Afterwards, it is up to the individual committee to decide how it wishes to proceed with this reference. The change to the Standing Order on an experimental basis was effected by concurrence in the Fourth Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons (*Journals*, September 18, 2003, p. 995), and now forms a

Notes de l'article 36(8) :

- Voir, par exemple, les *Débats*, 20 mai 2005, p. 6291.
- Voir, par exemple, les *Journaux*, 17 septembre 2001, p. 588-9.
- Pour des exemples récents de renvois à des comités, voir les *Journaux*, 23 avril 2004, p. 304-5; 26 avril 2004, p. 312; 4 avril 2005, p. 573-4.
- Débats*, 27 juin 1986, p. 14969.
- Voir, par exemple, les *Journaux*, 19 octobre 1962, p. 123-4; 18 décembre 1970, p. 221.
- Débats*, 1^{er} juin 1983, p. 25947-54.
- Voir les pages 46 et 47 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présenté le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839).
- La proposition a été déposée le 6 février 1986 (*Journaux*, p. 1665) et adoptée le 13 février 1986 (*Journaux*, p. 1710).
- Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 8 juin 1994 (*Journaux*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563).
- Pour des exemples, voir la note 3. C'est habituellement le député qui présente la pétition qui désigne le comité qui sera saisi de l'absence de réponse. Ensuite, il revient à ce comité de décider comment traiter l'affaire. La modification au Règlement est entrée en vigueur de manière provisoire par adoption du quatrième rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes (*Journaux*, 18 septembre 2003, p. 995). Elle est ensuite devenue permanente par adoption du onzième rapport du

permanent part of the Standing Orders through concurrence in the Eleventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs (*Journals*, October 29, 2004, pp. 170-1).

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (*Journaux*, 29 octobre 2004, p. 170-1).

Chapter V

Chapitre V

Notes on Standing Order 37(1) and (2):

Notes de l'article 37(1) et (2) :

1. See for example, *Debates*, August 6, 1964, p. 6461; February 11, 1993, pp. 15784-5.
2. *Debates*, May 20, 1970, pp. 7126-7; June 12, 1991, pp. 1535-6; December 9, 2002, p. 2427; January 29, 2003, p. 2845.
3. See for example, guideline 7(2)(b) listed in the Second Report of the Special Committee on Procedure and Organization in *Journals*, April 15, 1964, p. 213.
4. *Debates*, February 24, 1986, pp. 10878-9.
5. *Debates*, February 24, 1986, p. 10879.
6. *Debates*, February 3, 1997, p. 7580; September 24, 1997, p. 23. The measure to shorten the length of time for both questions and answers and therefore recognize a greater number of Members during Question Period was introduced in 1997, when upon consultation with the political parties, the Speaker implemented the 35-second time-limit for questions and for answers. (*Debates*, September 25, 1997, p. 95; February 24, 1998, pp. 4370-1).
7. *Debates*, March 21, 1997, p. 9331; *Journals*, March 21, 1997, p. 1334.
8. *Debates*, March 20, 1878, p. 1269.
9. Bourinot, 4th ed., p. 315.
10. See for example, *Debates*, February 23, 1882, p. 73. This flowed naturally from a rule (1867 Rule 29) which had traditionally applied to written questions.
11. Beauchesne, 1st ed., pp. 97-9; 2nd ed., pp. 112-5; 3rd ed., pp. 119-25; 4th ed., pp. 147-56; 5th ed., pp. 129-34; 6th ed., pp. 119-23. Successive editions of Bourinot also listed precedents.
12. See for example, *Journals*, July 15, 1940, pp. 216-8; March 15, 1943, pp. 160-1; *Debates*, May 8, 1941, p. 2651; March 20, 1942, pp. 1486-7; February 16, 1944, pp. 547-9.
13. *Journals*, March 3, 1944, p. 151. The proposed rule read as follows: "A question of urgent character may be addressed orally to a Minister on the orders of the day being called, provided a copy thereof has been delivered to the Minister and to the Clerk of the House at least one hour before the meeting of the House. Such a question shall not be prefaced by the reading of telegrams, newspaper extracts, letters or preambles of any kind. The answer shall be oral and may be immediately followed by supplementary questions limited to three in number, without debate or comment, for the elucidation of the information given by the Minister."
14. *Journals*, December 5, 1947, pp. 17-20.
15. *Journals*, June 25, 1948, p. 680.
16. Dawson, p. 151.
17. The 1956 statement by Speaker Beaudoin makes this evident (*Journals*, March 16, 1956, pp. 299-305). It is important to note that Question Period was not a daily proceeding (see Standing Order 30(6)).
18. *Journals*, October 31, 1963, pp. 509-13.
19. *Journals*, April 20, 1964, p. 224.
20. *Journals*, April 20, 1964, p. 225.
21. *Journals*, June 11, 1965, p. 226.
22. *Debates*, March 6, 1973, pp. 1932-3. Speaker Jerome later modified this decision (*Debates*, November 5, 1974, pp. 1059-64). This decision was reiterated by succeeding Speakers on other occasions (see for example, *Debates*, October 1, 1991, p. 3001).
23. *Journals*, April 14, 1975, pp. 439-41. See also *Journals*, March 14, 1975, p. 373; March 24, 1975, p. 399. For recent examples of the Speaker reminding Members that points of order are not permitted during Question Period, see *Debates*, April 4, 1989, p. 32; February 9, 1993, p. 15637; April 23, 2002, p. 10720.
24. *Journals*, April 14, 1975, p. 439.

1. Voir, par exemple, les *Débats*, 6 août 1964, p. 6649; 11 février 1993, p. 15784-5.
2. *Débats*, 20 mai 1970, p. 7126-7; 12 juin 1991, p. 1535-6; 9 décembre 2002, p. 2427; 29 janvier 2003, p. 2845.
3. Voir, par exemple, la directive 7(2)(b) dans le deuxième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation, *Journaux*, 15 avril 1964, p. 213.
4. *Débats*, 24 février 1986, p. 10878-9.
5. *Débats*, 24 février 1986, p. 10879.
6. *Débats*, 3 février 1997, p. 7580; 24 septembre 1997, p. 23. C'est en 1997 que l'on a résolu, après consultation avec les partis politiques, de réduire le temps de parole à la fois pour les questions et les réponses, afin de donner la parole à un plus grand nombre de députés durant la période des questions. Le Président a alors commencé à imposer une limite de 35 secondes pour les questions et pour les réponses. (*Débats*, 25 septembre 1997, p. 95; 24 février 1998, p. 4370-1).
7. *Débats*, 21 mars 1997, p. 9331; *Journaux*, 21 mars 1997, p. 1334.
8. *Débats*, 20 mars 1878, p. 1285-6.
9. Traduction de Bourinot, 4^e éd., p. 315.
10. Voir, par exemple, les *Débats*, 23 février 1882, p. 78. Cela découlait naturellement d'une règle (article 29 du Règlement de 1867) qui s'appliquait traditionnellement aux questions écrites.
11. Beauchesne, 1^{re} éd., p. 97-9; 2^e éd., p. 112-5; 3^e éd., p. 119-25; 4^e éd., p. 151-60; 5^e éd., p. 131-7; 6^e éd., p. 121-6 (versions anglaises seulement pour les trois premières éditions). Les éditions successives de Bourinot ont également contenu des listes de précédents.
12. Voir, par exemple, les *Journaux*, 15 juillet 1940, p. 216-8; 15 mars 1943, p. 161-2; *Débats*, 8 mai 1941, p. 2711-2; 20 mars 1942, p. 1540-1; 16 février 1944, p. 574-5.
13. *Journaux*, 3 mars 1944, p. 151. La disposition proposée se lisait comme suit : « Une question d'un caractère urgent peut être posée verbalement à un ministre, à l'appel de l'ordre du jour, pourvu qu'une copie de cette question ait été fournie au ministre et au Greffier de la Chambre au moins une heure avant la séance de la Chambre. Une telle question ne doit pas être précédée d'une lecture de télégrammes, d'extraits de journaux, de lettres ni de préambules d'aucune sorte. La réponse sera orale et peut être immédiatement suivie de questions supplémentaires au nombre de trois au plus, sans débat ni commentaires, pour tirer au clair les renseignements fournis par le ministre. »
14. *Journaux*, 5 décembre 1947, p. 17-20.
15. *Journaux*, 25 juin 1948, p. 680.
16. Dawson, p. 151 (version anglaise seulement).
17. La déclaration faite en 1956 par le Président Beaudoin le montre clairement (*Journaux*, 16 mars 1956, p. 299-305). Il importe de signaler que la période des questions n'était pas alors un volet quotidien des délibérations (voir l'article 30(6) du Règlement).
18. *Journaux*, 31 octobre 1963, p. 509-13.
19. *Journaux*, 20 avril 1964, p. 224.
20. *Journaux*, 20 avril 1964, p. 225.
21. *Journaux*, 11 juin 1965, p. 226.
22. *Débats*, 6 mars 1973, p. 1932-3. Le Président Jerome a par la suite modifié cette décision (*Débats*, 5 novembre 1974, p. 1059-64). Cette décision a été réitérée à d'autres occasions par les Présidents qui ont suivi (voir, par exemple, les *Débats*, 1^{er} octobre 1991, p. 3001).
23. *Journaux*, 14 avril 1975, p. 439-41. Voir également les *Journaux*, 14 mars 1975, p. 373; 24 mars 1975, p. 399. Pour des exemples récents où le Président rappelle aux députés que les rappels au Règlement ne sont pas autorisés pendant la période des questions, voir les *Débats*, 4 avril 1989, p. 32; 9 février 1993, p. 15637; 23 avril 2002, p. 10720.
24. *Journaux*, 14 avril 1975, p. 439.

25. *Journals*, June 27, 1985, pp. 914, 919. Examples of such a question are found in *Debates*, February 5, 1986, p. 10473; November 19, 1992, p. 13654; February 2, 1994, pp. 791-2. See also Beauchesne, 6th ed., p. 58.
26. In an attempt to maintain order in the House, Speaker Bosley resorted to seeking the cooperation of Members through a statement he delivered in 1986 (*Debates*, February 24, 1986, pp. 10878-9). In spite of the Speaker's intervention, some Members still questioned which guidelines were in force (see *Debates*, October 3, 1986, pp. 36-7). In the mid-1990s, once again, Question Period became disorderly and resulted in the naming of a few Members (see for example, *Debates*, September 30, 1994, pp. 6386-7; November 2, 1995, pp. 16144-5).
27. A Special Advisory Group was asked to study sexist and racist language in the House. It reported to the Speaker in June 1992; the report was transmitted to House Leaders, but no official action was taken on its recommendations. See *Debates*, September 18, 1991, p. 2317; October 9, 1991, pp. 3515-6; October 10, 1991, pp. 3560-4. See also debate on a motion concerning decorum in the House which took place on October 23 and 25, and November 21, 1991.
28. See pages 15-8 of the Eighty-First Report of the Standing Committee on House Management entitled "Report on Parliamentary Reform", presented on April 1, 1993 (*Journals*, p. 2774).
29. *Debates*, March 4, 1997, pp. 8594-5; March 6, 1997, p. 8729; March 10, 1997, pp. 8836, 8840.
30. *Debates*, March 21, 1997, p. 9331; *Journals*, March 21, 1997, p. 1334.
31. *Debates*, April 7, 1997, p. 9377.

Notes on Standing Order 37(3):

1. *Journals*, April 20, 1964, pp. 224-5.
2. *Journals*, December 20, 1968, pp. 568-9.
3. *Journals*, June 3, 1987, p. 1022.
4. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2909, 2931-2.
5. *Debates*, May 7, 1986, p. 13048.
6. *Debates*, September 28, 2001, p. 5721-3.
7. *Journals*, October 2, 2001, p. 677; *Debates*, October 2, 2001, p. 5883; October 30, 2001, pp. 6757-8.

Notes on Standing Order 38:

1. See Standing Order 39(5)(b).
2. The Chair has applied these time limits rigorously. See *Debates*, February 9, 1999, p. 11687; February 1, 2005, p. 2966; March 7, 2005, p. 4072.
3. See Standing Order 53.1(2).
4. See Standing Order 52(12).
5. See Standing Order 2(3).
6. See Standing Order 83(2).
7. See Standing Order 81(17) and (18).
8. See Standing Order 33(2).
9. See Standing Order 98(3) and (5).
10. See Standing Order 45(7.1).
11. See for example, *Debates*, November 6, 1990, p. 15236.
12. *Debates*, September 23, 1968, pp. 382-3.
13. See Standing Order 81(4)(a). The practical consequences of this provision is that, rather than the adjournment motion being deemed adopted, it is proposed and then deemed "withdrawn". See, for example, *Journals*, November 16, 2004, p. 225; November 23, 2004, p. 253.
14. See Standing Order 38(3).
15. *Journals*, April 20, 1964, pp. 224-5.
16. *Debates*, April 20, 1964, p. 2342. See also the Historical Summary to Standing Order 37(3).
17. *Debates*, April 30, 1964, pp. 2799-802. See also *Debates*, March 20, 1984, pp. 2272-3; January 27, 1987, p. 2764; December 5, 1991, p. 5892; February 11, 1999, p. 11819. It has, however, happened that points of order have been allowed (*Debates*, November 3, 1986, p. 1033). It has been the case that points of order regarding unparliamentary language have been dealt with at the time they occurred (*Debates*, June 12, 1986, p. 14356; June 13, 1986, p. 14372).
18. *Debates*, April 27, 1964, pp. 2581-2.

25. *Journals*, 27 juin 1985, p. 914, 919. On trouve des exemples de questions de ce genre dans les *Débats*, 5 février 1986, p. 10473; 19 novembre 1992, p. 13654; 2 février 1994, p. 791-2. Voir également Beauchesne, 6^e éd., p. 60.
26. Pour tenter de maintenir l'ordre à la Chambre, le Président Bosley s'est vu obligé de demander la collaboration des députés en citant une déclaration qu'il avait faite en 1986 (*Débats*, 24 février 1986, p. 10878-9). Malgré l'intervention du Président, certains députés ont continué de mettre en doute la validité de certaines directives (voir les *Débats*, 3 octobre 1986, p. 36-7). Au milieu des années 1990, à nouveau, des désordres survenus durant la période des questions ont obligé le Président à désigner des députés par leur nom (voir, par exemple, les *Débats*, 30 septembre 1994, p. 6386-7; 2 novembre 1995, p. 16144-5).
27. Un groupe consultatif spécial a été chargé d'examiner la question des propos sexistes et racistes à la Chambre. Il a remis son rapport au Président en juin 1992; ce rapport a aussi été remis aux leaders parlementaires de la Chambre mais aucun suivi officiel n'a été entrepris. Voir les *Débats*, 18 septembre 1991, p. 2317; 9 octobre 1991, p. 3515-6; 10 octobre 1991, p. 3560-4. Voir aussi un débat tenu les 23 et 25 octobre ainsi que le 21 novembre 1991 sur une motion concernant le décorum à la Chambre.
28. Voir les pages 15 à 18 du quatre-vingt-unième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, intitulé « Réforme parlementaire », présenté le 1^{er} avril 1993 (*Journals*, p. 2774).
29. *Débats*, 4 mars 1997, p. 8594-5; 6 mars 1997, p. 8729; 10 mars 1997, p. 8836, 8840.
30. *Débats*, 21 mars 1997, p. 9331; *Journals*, 21 mars 1997, p. 1334.
31. *Débats*, 7 avril 1997, p. 9377.

Notes de l'article 37(3) :

1. *Journals*, 20 avril 1964, p. 224-5.
2. *Journals*, 20 décembre 1968, p. 568-9.
3. *Journals*, 3 juin 1987, p. 1022.
4. *Journals*, 11 avril 1991, p. 2909, 2931-2.
5. *Débats*, 7 mai 1986, p. 13048.
6. *Débats*, 28 septembre 2001, p. 5721-3.
7. *Journals*, 2 octobre 2001, p. 677; *Débats*, 2 octobre 2001, p. 5883; 30 octobre 2001, p. 6757-8.

Notes de l'article 38 :

1. Voir l'article 39(5)(b) du Règlement.
2. La présidence a respecté rigoureusement ces limites de temps. Voir les *Débats*, 9 février 1999, p. 11687; 1^{er} février 2005, p. 2966; 7 mars 2005, p. 4072.
3. Voir l'article 53.1(2) du Règlement.
4. Voir l'article 52(12) du Règlement.
5. Voir l'article 2(3) du Règlement.
6. Voir l'article 83(2) du Règlement.
7. Voir l'article 81(17) et (18) du Règlement.
8. Voir l'article 33(2) du Règlement.
9. Voir l'article 98(3) et (5) du Règlement.
10. Voir l'article 45(7.1) du Règlement.
11. Voir, par exemple, les *Débats*, 6 novembre 1990, p. 15236.
12. *Débats*, 23 septembre 1968, p. 382-3.
13. Voir l'article 81(4)(a) du Règlement. Dans les faits, avec cette disposition, au lieu que la motion d'ajournement soit réputée adoptée, elle est proposée puis réputée « retirée ». Voir, par exemple, les *Journals*, 16 novembre 2004, p. 225; 23 novembre 2004, p. 253.
14. Voir l'article 38(3) du Règlement.
15. *Journals*, 20 avril 1964, p. 224-5.
16. *Débats*, 20 avril 1964, p. 2457. Voir aussi l'historique de l'article 37(3) du Règlement.
17. *Débats*, 30 avril 1964, p. 2936-40. Voir aussi les *Débats*, 20 mars 1984, p. 2272-3; 27 janvier 1987, p. 2764; 5 décembre 1991, p. 5892; 11 février 1999, p. 11819. Il est cependant arrivé que des rappels au Règlement soient autorisés (*Débats*, 3 novembre 1986, p. 1033). Il est aussi arrivé qu'on traite des rappels au Règlement concernant des propos non parlementaires au moment où ces propos ont été exprimés (*Débats*, 12 juin 1986, p. 14356; 13 juin 1986, p. 14372).
18. *Débats*, 27 avril 1964, p. 2705-6.

19. See for example, *Debates*, June 3, 1969, p. 9395.
20. See for example, *Debates*, March 1, 1966, p. 2025.
21. *Journals*, December 6, 1968, p. 437; December 20, 1968, p. 569. The deletion of that section of the Standing Order was recommended in the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs presented on June 8, 1994 (*Journals*, p. 545) and adopted on June 10, 1994 (*Journals*, p. 563). For the original text of the Standing Order, see the *Standing Orders of the House of Commons, consolidated version as of February 14, 1994*, Standing Order 38 (7).
22. *Debates*, March 9, 1973, pp. 2075-6.
23. See Appendix “J” of the *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Procedure and Organization*, September 30, 1976, Issue No. 20, pp. 20:57-8; and *Journals*, November 1, 1976, pp. 90-1.
24. *Debates*, November 8, 1979, p. 1081.
25. See the *Permanent and Provisional Standing Orders of the House of Commons*, 1982, Standing Order 45(1).
26. See the *Permanent and Provisional Standing Orders of the House of Commons*, 1985, Standing Order 46(7).
27. *Journals*, December 20, 1989, pp. 1060-1.
28. *Journals*, April 11, 1991, p. 2909.
29. *Journals*, April 11, 1991, p. 2909.
30. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2909-10.
31. See Standing Order 39(5)(a) and Commentary for Standing Order 39(3), (4), (5), (6) and (7).
32. *Journals*, February 7, 1994, pp. 118-20.
33. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs presented on June 8, 1994 (*Journals*, p. 545) and adopted on June 10, 1994 (*Journals*, p. 563).
34. See page 7 of the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465) and adopted on October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).
35. See page 7 of the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465) and adopted on October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).
36. See page 14 of the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465) and adopted on October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).
37. See *Journals*, October 4, 2001, pp. 691-3.
38. *Debates*, December 6, 1999, pp. 2192, 2241-3.
39. *Debates*, April 25, 2002, pp. 10800, 10843-4.
40. See page 18 of the Fourth Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, tabled on June 12, 2003 (*Journals*, p. 915) and adopted on September 18, 2003 (*Journals*, p. 995). For examples of Members failing to appear to raise their question during the Adjournment Proceedings when previously scheduled, see *Debates*, November 3, 2004, pp. 1186-7; March 7, 2005, p. 4072.
19. Voir, par exemple, les *Débats*, 3 juin 1969, p. 9395.
20. Voir, par exemple, les *Débats*, 1^{er} mars 1966, p. 2025.
21. *Journaux*, 6 décembre 1968, p. 437; 20 décembre 1968, p. 569. La suppression de ce paragraphe figurait parmi les recommandations du vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 8 juin 1994 (*Journaux*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563). Pour le libellé original de l'article, voir le *Règlement de la Chambre des communes, version codifiée au 14 février 1994*, article 38(7).
22. *Débats*, 9 mars 1973, p. 2075-6.
23. Voir les *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la procédure et de l'organisation*, annexe « J », 30 septembre 1976, fascicule n° 20, p. 20:57-8; voir aussi les *Journaux*, 1^{er} novembre 1976, p. 90-1.
24. *Débats*, 8 novembre 1979, p. 1081.
25. Voir le *Règlement de la Chambre des communes, Articles permanents et provisoires*, 1982, article 45(1).
26. Voir le *Règlement de la Chambre des communes, Articles permanents et provisoires*, 1985, article 46(7).
27. *Journaux*, 20 décembre 1989, p. 1060-1.
28. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2909.
29. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2909.
30. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2909-10.
31. Voir l'article 39(5)(a) du Règlement et le commentaire de l'article 39(3), (4), (5), (6) et (7).
32. *Journaux*, 7 février 1994, p. 118-20.
33. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 8 juin 1994 (*Journaux*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563).
34. Voir les pages 7 et 8 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présenté le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3).
35. Voir les pages 7 et 8 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présenté le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3).
36. Voir la page 14 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présenté le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3).
37. *Journaux*, 4 octobre 2001, p. 691-3.
38. *Débats*, 6 décembre 1999, p. 2192, 2241-3.
39. *Débats*, 25 avril 2002, p. 10800, 10843-4.
40. Voir page 19 du quatrième rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présenté le 12 juin 2003 (*Journaux*, p. 915) et adopté le 18 septembre 2003 (*Journaux*, p. 995). Pour des exemples où des députés négligent de se présenter au débat sur la motion d'ajournement pour soulever leur question alors qu'elle était déjà prévue, voir les *Débats*, 3 novembre 2004, p. 1186-7; 7 mars 2005, p. 4072.

Notes on Standing Order 39(1) and (2):

- There are no known precedents of *Order Paper* questions being addressed to private Members.
- Normally a representative of the Clerk in the Journals Branch assumes the task.
- Beauchesne, 6th ed., pp. 124-6.
- Journals*, March 30, 1965, pp. 1191-4.
- See *House of Commons Procedure and Practice*, p. 441.
- See Standing Order 54.
- Aside from a 1906 amendment, which extended the conditions respecting the content of questions to the *answers* given as well, the substance of the rule has not since been altered (*Debates*, July 10, 1906, cols. 7602-3).
- Bourinot, 1st ed., p. 321.
- Bourinot wrote that “No Member may put a question to another Member unless it refers to some bill or motion before the House,” but his footnote reference did not support this claim (Bourinot, 2nd ed.,

Notes de l'article 39(1) et (2) :

- Il n'y a aucun exemple connu d'une question inscrite au *Feuilleton* adressée à un simple député.
- Normalement, un représentant du Greffier à la Direction des journaux assume cette tâche.
- Beauchesne, 6^e éd., p. 126-9.
- Journaux*, 30 mars 1965, p. 1191-4.
- Voir *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 441.
- Voir l'article 54 du Règlement.
- Outre une modification apportée en 1906, qui étend l'application des conditions relatives au contenu des questions aux réponses portant sur les sujets visés, le fond de la règle n'a pas été modifié depuis (*Débats*, 10 juillet 1906, col. 7819-20).
- Bourinot, 1^{re} éd., p. 321 (version anglaise seulement).
- Bourinot affirme qu'aucun député ne peut poser une question à un autre député à moins qu'elle ne porte sur un projet de loi ou une motion dont la Chambre est saisie, mais le renvoi en bas de page ne corrobore pas

p. 385). Yet the right of Members to submit *Order Paper* questions directed to private Members appears to have remained, and in at least one case, such a question would have been allowed if notice had been given in the usual way (*Debates*, March 26, 1914, pp. 2082-3. See also *Debates*, March 13, 1912, col. 4982).

10. Bourinot, 1st ed., pp. 321-5; 2nd ed., pp. 381-5; 3rd ed., pp. 430-5; 4th ed., pp. 310-5; Beauchesne, 1st ed., pp. 97-9; 2nd ed., pp. 112-5; 3rd ed., pp. 119-25; 4th ed., pp. 147-56; 5th ed., pp. 129-34, 6th ed., pp. 124-6.
11. Bourinot, 4th ed., p. 313.
12. See for example, *Debates*, February 27, 1878, p. 569; March 5, 1877, p. 437.
13. The proposal was tabled on February 6, 1986 (*Journals*, pp. 1653-4) and adopted on February 13, 1986 (*Journals*, p. 1710). The codification stemmed from the recommendations contained on page 46 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, tabled on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839).
14. See for example, Q-37 on the *Order Paper* (Second Session, Thirty-Seventh Parliament), *Debates*, February 4, 2004, pp. 104-8; February 6, 2004, p. 263; *Journals*, February 14, 2003, p. 421; February 6, 2004, p. 26; and Q-60 on the *Order Paper* (First Session, Thirty-Eighth Parliament), *Debates*, March 21, 2005, pp. 4375-6.
15. See Chapter 7 of the Auditor General Report entitled "Matters of Special Importance", tabled on November 23, 2004 (*Journals*, p. 245).

Notes on Standing Order 39(3), (4), (5), (6) and (7):

1. The complete list of questions on the *Order Paper* is available for consultation at the Table in the Chamber and on the Internet. Those questions not appearing on the list have been answered, withdrawn or made orders for return.
2. See for example, *Debates*, May 14, 1986, p. 13274; May 26, 2003, p. 6440; November 29, 2004, p. 2037.
3. See for example, *Debates*, March 17, 1986, pp. 11544-5; May 14, 2001, p. 3996; November 9, 2001, p. 7218-9.
4. See for example, *Debates*, June 26, 1986, p. 14874; November 6, 2003, p. 9238; October 12, 2004, p. 223.
5. One such example is found in *Debates*, February 16, 1923, pp. 343-4.
6. *Debates*, June 14, 1989, pp. 3023-6. The point of order was raised on May 29 and 30, 1989 (*Debates*, pp. 2228, 2333-44).
7. See for example, *Debates*, June 26, 1986, p. 14873; November 28, 2001, p. 7617; September 17, 2003, p. 7463; November 15, 2004, p. 1338. Each return is given a sessional paper number and may be consulted at the Journals Branch or at the Library of Parliament.
8. *Journals*, November 16, 1962, pp. 285-7.
9. See for example, *Debates*, September 15, 2003, pp. 7352-3; March 22, 2004, p. 1525; *Journals*, September 15, 2003, pp. 948-9; March 22, 2004, pp. 187-8.
10. The transfer of questions directly from the *Order Paper* into an adjournment proceeding item has occurred only twice since that portion of the written rule was adopted in 1991. It was applied on November 20, 1992 (*Journals*, p. 2096; *Debates*, pp. 13720-1; November 24, 1992, pp. 13987-8) and on September 25, 1995 (*Journals*, p. 1941; *Debates*, pp. 14819, 14847-8).
11. See for example, *Debates*, April 7, 1880, pp. 1151-2.
12. *Debates*, May 31, 1895, cols. 1882-3.
13. See 1876 Rule 25.
14. *Debates*, September 16, 1896, cols. 1303-4.
15. *Debates*, March 21, 1900, cols. 2367-97.
16. *Debates*, July 10, 1906, cols. 7602-3.
17. See 1906 Rule 31.
18. *Debates*, March 16, 1885, p. 568.
19. *Debates*, April 29, 1910, cols. 8367-9. In later years, delays occurred between the deemed order and the tabling of the return (see for example, *Debates*, March 1, 1943, pp. 774-5).
20. Bourinot, 4th ed., p. 315.

cette assertion (Bourinot, 2^e éd., p. 385, version anglaise seulement). Pourtant, le droit des députés de présenter des questions au *Feuilleton* adressées à d'autres députés semble avoir été maintenu et, dans au moins un cas, une question de ce genre aurait été admise si l'on en avait donné avis de la façon habituelle (*Débats*, 26 mars 1914, p. 2182-3; voir également les *Débats*, 13 mars 1912, col. 5084).

10. Bourinot, 1^{re} éd., p. 321-5; 2^e éd., p. 381-5; 3^e éd., p. 430-5; 4^e éd., p. 310-5 (versions anglaises seulement); Beauchesne, 1^{re} éd., p. 97-9; 2^e éd., p. 112-5; 3^e éd., p. 119-25; 4^e éd., p. 151-60; 5^e éd., p. 131-7; 6^e éd., p. 126-9 (versions anglaises seulement pour les trois premières éditions).
11. Traduction de Bourinot, 4^e éd., p. 313.
12. Voir, par exemple, les *Débats*, 27 février 1878, p. 572; 5 mars 1877, p. 431.
13. La proposition a été déposée le 6 février 1986 (*Journaux*, p. 1653-4) et adoptée le 13 février 1986 (*Journaux*, p. 1710). La codification découlait des recommandations présentées par le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes dans son troisième rapport, déposé le 18 juin 1985, p. 48 (*Journaux*, p. 839).
14. Voir, par exemple, la question Q-37 inscrite au *Feuilleton* (deuxième session, trente-septième législature), *Débats*, 4 février 2004, p. 104-8; 6 février 2004, p. 263; *Journaux*, 14 février 2003, p. 421; 6 février 2004, p. 26; et la question Q-60 inscrite au *Feuilleton* (première session, trente-huitième législature), *Débats*, 21 mars 2005, p. 4375-6.
15. Voir le chapitre 7 du rapport de la vérificatrice générale intitulé « Questions d'une importance particulière », déposé le 23 novembre 2004 (*Journaux*, p. 245).

Notes de l'article 39(3), (4), (5), (6) et (7) :

1. On peut prendre connaissance de la liste complète des questions inscrites au *Feuilleton* en consultant la copie placée sur le Bureau de la Chambre ou sur Internet. Les questions qui n'y apparaissent pas ont obtenu réponse, ont été retirées ou transformées en ordres de dépôt.
2. Voir, par exemple, les *Débats*, 14 mai 1986, p. 13274; 26 mai 2003, p. 6440; 29 novembre 2004, p. 2037.
3. Voir, par exemple, les *Débats*, 17 mars 1986, p. 11544-5; 14 mai 2001, p. 3996; 9 novembre 2001, p. 7218-9.
4. Voir, par exemple, les *Débats*, 26 juin 1986, p. 14874; 6 novembre 2003, p. 9238; 12 octobre 2004, p. 223.
5. On trouve un exemple de cette pratique dans les *Débats*, 16 février 1923, p. 338-40.
6. *Débats*, 14 juin 1989, p. 3023-6. Le rappel au Règlement a été soulevé les 29 et 30 mai 1989 (*Débats*, p. 2228, 2333-44).
7. Voir, par exemple, les *Débats*, 26 juin 1986, p. 14873; 28 novembre 2001, p. 7617; 17 septembre 2003, p. 7463; 15 novembre 2004, p. 1338. Chaque document se voit assigner un numéro de document parlementaire et peut être consulté à la Direction des journaux ou à la Bibliothèque du Parlement.
8. *Journaux*, 16 novembre 1962, p. 285-7.
9. Voir, par exemple, les *Débats*, 15 septembre 2003, p. 7353; 22 mars 2004, p. 1525; *Journaux*, 15 septembre 2003, p. 948-9; 22 mars 2004, p. 187-8.
10. Il n'est arrivé que deux fois que l'on transfère des questions directement du *Feuilleton* au débat sur la motion d'ajournement depuis l'adoption, en 1991, de cette partie de la règle écrite. Cela est arrivé le 20 novembre 1992 (*Journaux*, p. 2096; *Débats*, p. 13720-1; 24 novembre 1992, p. 13987-8) et le 25 septembre 1995 (*Journaux*, p. 1941; *Débats*, p. 14819, 14847-8).
11. Voir, par exemple, les *Débats*, 7 avril 1880, p. 1167-8.
12. *Débats*, 31 mai 1895, col. 1632-3.
13. Voir l'article 25 du Règlement de 1876.
14. *Débats*, 16 septembre 1896, col. 1130.
15. *Débats*, 21 mars 1900, col. 2349-79.
16. *Débats*, 10 juillet 1906, col. 7819-20.
17. Voir l'article 31 du Règlement de 1906 (version anglaise seulement).
18. *Débats*, 16 mars 1885, p. 595.
19. *Débats*, 29 avril 1910, col. 8786-9. Au cours des années ultérieures, il s'est produit des retards entre la transformation en ordre et le dépôt de l'état (voir, par exemple, les *Débats*, 1^{er} mars 1943, p. 787-8).
20. Traduction de Bourinot, 4^e éd., p. 315.

21. *Journals*, July 12, 1955, pp. 912-7.
22. *Journals*, September 26, 1961, pp. 952-3; September 27, 1961, p. 957.
23. *Journals*, April 10, 1962, p. 343; April 12, 1962, p. 350.
24. Stewart, p. 65.
25. *Debates*, July 17, 1963, p. 2295.
26. Stewart, p. 65.
27. See for instance, the sessions of 1964-65, 1968-69 and 1973-74.
28. See for instance, the session of 1974-76, when Tom Cossitt submitted a total of 718 *Order Paper* questions.
29. See for example, *Debates*, February 24, 1960, pp. 1401-2.
30. The proposals were tabled on February 6, 1986 (*Journals*, pp. 1653-4) and adopted on February 13, 1986 (*Journals*, p. 1710). The change stemmed from the recommendations contained on page 46 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, tabled on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839).
31. See the Historical Summary for Standing Order 30(3) and (4) as well as that for Standing Order 30(6).
32. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2909-10.
33. *Debates*, November 20, 1992, pp. 13720-1; November 24, 1992, pp. 13987-8; September 25, 1995, pp. 14819, 14847-8.
34. The issue had been brought to the Speaker's attention several times. See for example, *Debates*, March 10, 1992, pp. 7936-8; December 8, 1998, pp. 11066-71; February 8, 1999, pp. 11531-3.
35. See pages 5-6 of the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, tabled on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465), and adopted on October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).
36. This procedure was first invoked in the House on January 28, 2002 (*Debates*, pp. 8335-6). For other examples of the application of this rule, see *Debates*, January 27, 2003, p. 2735; May 12, 2003, p. 6097; March 29, 2004, p. 1810.
21. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 912-7.
22. *Journaux*, 26 septembre 1961, p. 952-3; 27 septembre 1961, p. 957.
23. *Journaux*, 10 avril 1962, p. 343; 12 avril 1962, p. 350.
24. Stewart, p. 65 (version anglaise seulement).
25. *Débats*, 17 juillet 1963, p. 2403.
26. Traduction de Stewart, p. 65.
27. Voir, par exemple, les sessions de 1964-1965, 1968-1969 et 1973-1974.
28. Voir, par exemple, la session de 1974-1975-1976, au cours de laquelle le député Tom Cossitt a fait inscrire au total 718 questions au *Feuilleton*.
29. Voir, par exemple, les *Débats*, 24 février 1960, p. 1472-3.
30. Les propositions ont été déposées le 6 février 1986 (*Journaux*, p. 1653-4) et adoptées le 13 février 1986 (*Journaux*, p. 1710). Le changement découlait des recommandations présentées par le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes dans son troisième rapport, déposé le 18 juin 1985, p. 48 (*Journaux*, p. 839).
31. Voir l'historique des paragraphes (3) et (4) de l'article 30 ainsi que celui du paragraphe (6) du même article.
32. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2909-10.
33. *Débats*, 20 novembre 1992, p. 13720-1; 24 novembre 1992, p. 13987-8; 25 septembre 1995, p. 14819, 14847-8.
34. La question a été portée à l'attention du Président à de nombreuses reprises. Voir, par exemple, les *Débats*, 10 mars 1992, p. 7936-8; 8 décembre 1998, p. 11066-71; 8 février 1999, p. 11531-3.
35. Voir les pages 6 et 7 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présenté le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3).
36. Cette procédure a été invoquée pour la première fois à la Chambre le 28 janvier 2002 (*Débats*, p. 8335-6). Pour d'autres exemples de l'application de cette règle, voir les *Débats*, 27 janvier 2003, p. 2734; 12 mai 2003, p. 6097; 29 mars 2004, p. 1810.

Chapter VI

Notes on Standing Order 40:

1. Bourinot, 1st éd., p. 256.
2. Bourinot, 1st éd., p. 253.
3. *Debates*, July 9, 1906, cols. 7477-80; *Journals*, July 10, 1906, pp. 579-80.
4. *Journals*, July 12, 1955, pp. 881, 896-7; 1955 Standing Orders 18 and 56(2).
5. *Journals*, May 12, 1965, p. 101; *Debates*, June 11, 1965, pp. 2274-5.
6. *Journals*, December 6, 1968, p. 438; December 20, 1968, pp. 554, 556-9, 565.
7. *Debates*, February 11, 1982, pp. 14896-9.
8. *Debates*, January 23, 1987, pp. 2651-3.
9. *Debates*, November 26, 2001, pp. 7474-8.
10. See for example, *Debates*, October 29, 1987, pp. 10508-9; May 25, 1988, pp. 15773-5; June 1, 1994, pp. 4709-10.
11. *Debates*, September 28, 2000, pp. 8766, 8775. When debate on a Government Order is interrupted, for Statements by Members and Question Period for example, the government may call a different item following the interruption (*Debates*, April 2, 1993, p. 18002).

Notes on Standing Order 41:

1. See for example, *Journals*, June 12, 1986, p. 2309. Debate on a bill was interrupted by the need to proceed to Statements by Members and Question Period, after which debate on a different bill was resumed (*Debates*, June 12, 1986, pp. 14304-6).
2. One of countless examples can be found in *Journals*, April 12, 1888, p. 181.
3. Bourinot, 4th éd., p. 214.
4. See 1867 Rule 27. See also Bourinot, 2nd éd., pp. 310-1.
5. *Debates*, July 10, 1906, cols. 7611-6.

Chapitre VI

Notes de l'article 40 :

1. Bourinot, 1^{re} éd., p. 256 (version anglaise seulement).
2. Bourinot, 1^{re} éd., p. 253 (version anglaise seulement).
3. *Débats*, 9 juillet 1906, col. 7689-92; *Journaux*, 10 juillet 1906, p. 580.
4. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 881, 896-7; articles 18 et 56(2) du Règlement de 1955.
5. *Journaux*, 12 mai 1965, p. 101; *Débats*, 11 juin 1965, p. 2274-5.
6. *Journaux*, 6 décembre 1968, p. 438; 20 décembre 1968, p. 554, 556-9, 565.
7. *Débats*, 11 février 1982, p. 14896-9.
8. *Débats*, 23 janvier 1987, p. 2651-3.
9. *Débats*, 26 novembre 2001, p. 7474-8.
10. Voir, par exemple, les *Débats*, 29 octobre 1987, p. 10508-9; 25 mai 1988, p. 15773-5; 1^{er} juin 1994, p. 4709-10.
11. *Débats*, 28 septembre 2000, p. 8766, 8775. Lorsqu'on interrompt le débat sur un ordre émanant du gouvernement, par exemple pour les déclarations des députés ou la période des questions, le gouvernement peut appeler une affaire différente après l'interruption (*Débats*, 2 avril 1993, p. 18002).

Notes de l'article 41 :

1. Voir, par exemple, les *Journaux*, 12 juin 1986, p. 2309. Les délibérations sur un projet de loi ont été interrompues par la nécessité de passer aux déclarations de députés et à la période des questions, après quoi les délibérations sur un projet de loi différent ont été reprises (*Débats*, 12 juin 1986, p. 14304-6).
2. On trouvera l'un des innombrables exemples de cette façon de procéder dans les *Journaux*, 12 avril 1888, p. 181.
3. Bourinot, 4^e éd., p. 214 (version anglaise seulement).
4. Voir l'article 27 du Règlement de 1867. Voir également Bourinot, 2^e éd., p. 310-1 (version anglaise seulement).
5. *Débats*, 10 juillet 1906, col. 7829-34.

- | | |
|---|--|
| <p>6. <i>Debates</i>, April 29, 1910, cols. 8372-4. Mr. Borden's comments in col. 8374 make it clear that the rule change took place in 1906.</p> <p>7. <i>Journals</i>, March 22, 1927, pp. 318-9.</p> <p>8. <i>Journals</i>, March 22, 1927, p. 318.</p> <p>9. See 1927 Rule 27.</p> <p>10. <i>Journals</i>, July 12, 1955, pp. 884-5, 902-3.</p> <p>11. <i>Journals</i>, November 29, 1982, p. 5400. The initial proposal was contained on page 14 of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on November 5, 1982 (<i>Journals</i>, p. 5328).</p> <p>12. <i>Journals</i>, June 3, 1987, p. 1017. Because of the new hours of sittings on Fridays, special provision had to be made in the text of the Standing Order for standing over the business interrupted at mid-morning by Members' Statements and Question Period.</p> <p>13. <i>Journals</i>, April 11, 1991, p. 2910.</p> <p>14. <i>Journals</i>, February 7, 1994, p. 118.</p> <p>15. <i>Journals</i>, April 11, 1991, p. 2910.</p> <p>16. See for example, <i>Journals</i>, March 23, 1979, p. 588. In this case a private Member's motion was superseded by a count-out.</p> <p>17. See <i>Journals</i>, June 29, 1917, p. 402; July 3, 1917, p. 403 concerning Bill No. 75.</p> <p>18. <i>Journals</i>, March 30, 1990, p. 1477. A point of order was raised at the next sitting (<i>Debates</i>, April 2, 1990, pp. 10076-89) and was ruled on by the Speaker on the following day. The Order for Supply was re-designated by way of a motion immediately following the Speaker's ruling (<i>Debates</i>, April 3, 1990, pp. 10119-22).</p> <p>19. <i>Journals</i>, October 19, 1995, p. 2032. The item was dropped to the bottom of the Order of Precedence on the <i>Order Paper</i> (see <i>Order Paper</i>, October 20, 1995, pp. 22-3).</p> <p>20. <i>Journals</i>, March 29, 2001, pp. 263-4; May 13, 2005, pp. 751-2.</p> | <p>6. <i>Débats</i>, 29 avril 1910, col. 8791-3. Les propos de M. Borden, à la colonne 8793, indiquent clairement que cette modification à la règle était survenue en 1906.</p> <p>7. <i>Journaux</i>, 22 mars 1927, p. 318-9.</p> <p>8. <i>Journaux</i>, 22 mars 1927, p. 318.</p> <p>9. Voir l'article 27 du Règlement de 1927.</p> <p>10. <i>Journaux</i>, 12 juillet 1955, p. 884-5, 902-3.</p> <p>11. <i>Journaux</i>, 29 novembre 1982, p. 5400. La proposition initiale figurait à la page 14 du troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, déposé le 5 novembre 1982 (<i>Journaux</i>, p. 5328).</p> <p>12. <i>Journaux</i>, 3 juin 1987, p. 1017. En raison des nouvelles heures de séance adoptées pour le vendredi, il a fallu intégrer au libellé de l'article une disposition spéciale visant la reprise des délibérations interrompues au milieu de la matinée par les déclarations de députés et la période des questions.</p> <p>13. <i>Journaux</i>, 11 avril 1991, p. 2910.</p> <p>14. <i>Journaux</i>, 7 février 1994, p. 118.</p> <p>15. <i>Journaux</i>, 11 avril 1991, p. 2910.</p> <p>16. Voir, par exemple, les <i>Journaux</i>, 23 mars 1979, p. 588. Dans ce cas, une motion d'initiative parlementaire a été mis de côté en raison d'un ajournement faute de quorum.</p> <p>17. Voir les <i>Journaux</i>, 29 juin 1917, p. 394-5; 3 juillet 1917, p. 396, au sujet du projet de loi n° 75.</p> <p>18. <i>Journaux</i>, 30 mars 1990, p. 1477. Un député a fait un rappel au Règlement à la séance suivante (<i>Débats</i>, 2 avril 1990, p. 10076-89), sur lequel le Président s'est prononcé le lendemain. L'ordre des subsides a été désigné à nouveau par voie de motion immédiatement après la décision du Président (<i>Débats</i>, 3 avril 1990, p. 10119-22).</p> <p>19. <i>Journaux</i>, 19 octobre 1995, p. 2032. L'affaire est tombée au bas de l'ordre de priorité au <i>Feuilleton</i> (voir le <i>Feuilleton</i>, 20 octobre 1995, p. 22-3).</p> <p>20. <i>Journaux</i>, 29 mars 2001, p. 263-4; 13 mai 2005, p. 751-2.</p> |
|---|--|

Notes on Standing Order 42:

- Rules, Orders and Forms of Proceeding of the House of Commons of Canada*, 1868, p. 18. 1867 Rule 25 reads: "Items not taken up when called shall be dropped. Dropped Orders shall be set down, in the Order Book, after the Orders of the Day for the next day on which the House shall sit." 1867 Rule 26 reads: "All Orders undisposed of at the adjournment of the House shall be postponed until the next Sitting Day, without a motion to that effect."
- The editorial change made in 1912 restored a word found in the draft version of the 1906 rule which had been inadvertently dropped. Another stylistic change had been made in 1904 when the original "undisposed" was replaced by "not disposed".
- Bourinot, 4th ed., p. 221. On one occasion in 1868, all notices of motions were allowed to stand because of the "thinness" of the House (*Debates*, March 12, 1868, p. 341).
- Debates*, April 6, 1875, p. 1088.
- Rules, Orders and Forms of Proceeding of the House of Commons of Canada*, 1876, p. 20.
- Debates*, April 3, 1878, p. 1638. This interpretation did not keep the Speaker from upholding the letter of the rule. Some weeks before, he refused a Member's request to stand his motion (*Debates*, February 20, 1878, p. 393).
- Debates*, August 21, 1896, col. 9.
- Rules of the House of Commons of Canada*, 1909, pp. 17-8.
- Debates*, January 10, 1912, col. 1015.
- Journals*, March 13, 1959, p. 239.
- Journals*, March 13, 1961, p. 351; *Debates*, March 13, 1961, pp. 2909-10.
- Debates*, October 24, 1983, p. 28263; November 14, 1983, p. 28837; November 17, 1983, pp. 28947-8; November 18, 1983, p. 28984; November 22, 1983, pp. 29081-2; November 24, 1983, p. 29175; November 29, 1983, p. 29307.

Notes de l'article 42 :

- Constitutions, règles et règlements de la Chambre des communes du Canada*, 1868, p. 19. Selon l'article 25 de 1867 : « Les items qui ne sont pas pris en considération lorsqu'ils sont appelés, sont ajournés. Les items ajournés sont inscrits sur le cahier des ordres, après les ordres du jour de la séance du lendemain. » Selon l'article 26 de 1867 : « Tous les ordres qui n'ont pas été pris en considération, lors de l'ajournement de la Chambre, sont remis à la séance du jour suivant, sans qu'il soit nécessaire de faire motion à cet effet. »
- Les remaniements du texte effectués en 1912 rétablissaient dans la version anglaise un mot qui figurait à l'origine dans le libellé révisé adopté en 1906, mais qui avait été supprimé par inadvertance à l'impression. Une autre modification de style avait été apportée en 1904 à la version anglaise, le mot « undisposed » utilisé à l'origine ayant été remplacé par les termes « not disposed ».
- Bourinot, 4^e éd., p. 221 (version anglaise seulement). À une occasion en 1868, tous les avis de motions ont été réservés « vu le petit nombre des présences » à la Chambre (*Débats*, 12 mars 1868, p. 341).
- Débats*, 6 avril 1875, p. 1150.
- Règles, ordres et règlements de la Chambre des communes du Canada*, 1876, p. 21.
- Débats*, 3 avril 1878, p. 1660. Cette interprétation n'a pas empêché le Président de faire respecter la lettre de la règle. Quelques semaines auparavant, il avait refusé la demande que lui avait faite un député de réserver sa motion (*Débats*, 20 février 1878, p. 392-3).
- Débats*, 21 août 1896, col. 7-8.
- Règlement de la Chambre des communes du Canada*, 1909, p. 17-8 (version anglaise seulement).
- Débats*, 10 janvier 1912, col. 1028.
- Journaux*, 13 mars 1959, p. 239.
- Journaux*, 13 mars 1961, p. 351; *Débats*, 13 mars 1961, p. 3019-20.
- Débats*, 24 octobre 1983, p. 28263; 14 novembre 1983, p. 28837; 17 novembre 1983, p. 28947-8; 18 novembre 1983, p. 28984; 22 novembre 1983, p. 29081-2; 24 novembre 1983, p. 29175; 29 novembre 1983, p. 29307.

13. *Debates*, December 13, 1983, p. 142; December 15, 1983, p. 225; December 16, 1983, p. 264; December 19, 1983, pp. 321-2.

Notes on Standing Order 43:

1. *Debates*, January 28, 1986, pp. 10246-7.
2. For example, speeches are limited to ten minutes during consideration of a motion instructing a committee to bring in a bill (Standing Order 68(4)), a motion to refer a bill to committee before second reading (Standing Order 73(1)(c)), most motions in amendment at report stage (Standing Order 76(7) and 76.1(7)), a motion to suspend the Standing Orders to consider an urgent matter (Standing Order 53(3)(c)), and a motion to take note of the Standing Orders and procedure (Standing Order 51(3)). In addition, after the five hours of debate that follow the opening round, speeches on the second or third reading of a government bill are limited to 10 minutes (Standing Order 74(1)(c)).
3. See remarks from the Chair in *Debates*, January 17, 1983, p. 21873; November 27, 1984, p. 652.
4. See *Debates*, November 29, 1984, p. 711; February 6, 1985, p. 2072.
5. See *Debates*, March 15, 1985, p. 3062; May 14, 1985, p. 4750; June 13, 1985, p. 5750; October 1, 1991, p. 3014.
6. See *Debates*, October 24, 1985, p. 7976; May 27, 1986, p. 13656.
7. *Debates*, March 14, 1985, p. 3029.
8. *Debates*, June 25, 1985, p. 6165; October 7, 1986, p. 177; September 17, 1992, p. 13307; June 7, 1994, p. 4930.
9. *Debates*, October 28, 1985, p. 8075; February 11, 1986, p. 10688; March 3, 1986, p. 11126; June 1, 1992, p. 11132.
10. *Debates*, May 28, 1986, p. 13746; October 7, 1986, p. 140; November 26, 1999, p. 1825.
11. *Debates*, June 9, 1986, p. 14128.
12. *Debates*, February 17, 1987, p. 3541; March 26, 1991, pp. 19010-1.
13. *Debates*, October 29, 1999, pp. 893-4.
14. The most notable exception is found in the closure rule of 1913, which provided that following adoption of the closure motion, each speaker was limited to 20 minutes.
15. *Journals*, April 19, 1886, pp. 167-8.
16. *Journals*, March 22, 1927, pp. 328-9. The rule became number 37 in the 1927 version of the Standing Orders.
17. *Journals*, July 12, 1955, pp. 906-7.
18. *Journals*, April 10, 1962, pp. 337-43; April 12, 1962, p. 350.
19. See the text of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled in the House on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328). These proposals were adopted by the House on November 29, 1982 (*Journals*, p. 5400).
20. See Item No. 41 of the First Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, tabled on December 20, 1984 (*Journals*, p. 211).
21. *Journals*, June 27, 1985, p. 913.
22. *Debates*, June 7, 1985, p. 5551; April 9, 1986, p. 12053; June 22, 1987, p. 7478; September 25, 1990, p. 13322.
23. *Journals*, April 11, 1991, p. 2910.
24. See for example, *Debates*, November 29, 1995, p. 16982; February 3, 2004, pp. 35, 37.
25. *Journals*, February 18, 2005, pp. 451-5. The provisions relating to questions and comments were deleted from Standing Orders 50(2), 81(22) and 84(7) since Standing Order 43 applied to all 20-minute speeches. The provisions relating to questions and comments were also removed from Standing Order 74(1) under the Clerk's power to make editorial and consequential changes.
26. *Journals*, April 11, 1991, p. 2910.
27. See for example, *Debates*, October 17, 1989, pp. 4733-4; May 24, 1990, pp. 11766-7. For an example of consent being refused, see *Debates*, October 4, 1990, pp. 13820-1.
28. See for example, *Debates*, September 20, 1991, p. 2475; October 6, 1997, p. 556; February 17, 2004, p. 694. For occasions where the Whips have indicated that Members of their party will be splitting their time,

13. *Débats*, 13 décembre 1983, p. 142; 15 décembre 1983, p. 225; 16 décembre 1983, p. 264; 19 décembre 1983, p. 321-2.

Notes de l'article 43 :

1. *Débats*, 28 janvier 1986, p. 10246-7.
2. Par exemple, les interventions sont limitées à dix minutes pendant l'étude d'une motion donnant instruction à un comité d'élaborer un projet de loi (article 68(4) du Règlement), d'une motion visant à renvoyer un projet de loi à un comité avant la deuxième lecture (article 73(1)c) du Règlement), de la plupart des motions d'amendement à l'étape du rapport (articles 76(7) et 76.1(7) du Règlement), d'une motion portant suspension du Règlement en vue d'examiner une question urgente (article 53(3)c) du Règlement) et d'une motion portant sur le Règlement et la procédure (article 51(3) du Règlement). En outre, après les cinq heures de débat suivant la ronde initiale, les interventions sur la deuxième ou la troisième lecture d'un projet de loi du gouvernement sont limitées à dix minutes (article 74(1)c) du Règlement).
3. Voir les observations faites par la présidence dans les *Débats*, 17 janvier 1983, p. 21873; 27 novembre 1984, p. 652.
4. Voir les *Débats*, 29 novembre 1984, p. 711; 6 février 1985, p. 2072.
5. Voir les *Débats*, 15 mars 1985, p. 3062; 14 mai 1985, p. 4750; 13 juin 1985, p. 5750; 1^{er} octobre 1991, p. 3014.
6. Voir les *Débats*, 24 octobre 1985, p. 7976; 27 mai 1986, p. 13656.
7. *Débats*, 14 mars 1985, p. 3029.
8. *Débats*, 25 juin 1985, p. 6165; 7 octobre 1986, p. 177; 17 septembre 1992, p. 13307; 7 juin 1994, p. 4930.
9. *Débats*, 28 octobre 1985, p. 8075; 11 février 1986, p. 10688; 3 mars 1986, p. 11126; 1^{er} juin 1992, p. 11132.
10. *Débats*, 28 mai 1986, p. 13746; 7 octobre 1986, p. 140; 26 novembre 1999, p. 1825.
11. *Débats*, 9 juin 1986, p. 14128.
12. *Débats*, 17 février 1987, p. 3541; 26 mars 1991, p. 19010-1.
13. *Débats*, 29 octobre 1999, p. 893-4.
14. L'exception la plus notable se trouve dans la règle de clôture de 1913, qui stipulait qu'après l'adoption de la motion de clôture, chaque orateur devait parler pendant au plus 20 minutes.
15. *Journaux*, 19 avril 1886, p. 167-8.
16. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 328-9. La règle est devenue l'article 37 du Règlement de 1927.
17. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 906-7.
18. *Journaux*, 10 avril 1962, p. 337-43; 12 avril 1962, p. 350.
19. Voir le texte du troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, déposé à la Chambre le 5 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5328). Les recommandations ont été adoptées le 29 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5400).
20. Voir le paragraphe 41 du premier rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, déposé le 20 décembre 1984 (*Journaux*, p. 211).
21. *Journaux*, 27 juin 1985, p. 913.
22. *Débats*, 7 juin 1985, p. 5551; 9 avril 1986, p. 12053; 22 juin 1987, p. 7478; 25 septembre 1990, p. 13322.
23. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2910.
24. Voir, par exemple, les *Débats*, 29 novembre 1995, p. 16982; 3 février 2004, p. 35, 37.
25. *Journaux*, 18 février 2005, p. 451-5. Les dispositions portant sur les questions et les observations ont été supprimées des articles 50(2), 81(22) et 84(7), étant donné que l'article 43 s'appliquait à toutes les interventions de 20 minutes. Les dispositions couvrant les questions et les observations ont aussi été supprimées de l'article 74(1), suivant le pouvoir conféré au Greffier d'apporter des modifications de forme et consécutives.
26. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2910.
27. Voir, par exemple, les *Débats*, 17 octobre 1989, p. 4733-4; 24 mai 1990, p. 11766-7. Pour un exemple de refus du consentement, voir les *Débats*, 4 octobre 1990, p. 13820-1.
28. Voir, par exemple, les *Débats*, 20 septembre 1991, p. 2475; 6 octobre 1997, p. 556; 17 février 2004, p. 694. Pour des exemples où des whips ont signalé que des députés de leurs partis partageraient leur

- see for example *Debates*, October 6, 1994, p. 6645; March 17, 1998, p. 4942; September 17, 2001, p. 5147.
29. *Debates*, October 29, 1999, pp. 882-3.
30. *Journals*, February 18, 2005, pp. 451-2.

Notes on Standing Order 44(1):

- Hatsell, Volume II, p. 105.
- Such explanations may be made part-way through another Member's speech, provided that Member gives his or her consent; otherwise, the explanation is put off until the end of the speech (see Historical Summary). See for example, *Debates*, May 15, 1984, pp. 3722-3.
- See for example, *Debates*, May 18, 1983, p. 25550. As well, in late 1983, the party leaders each spoke twice during debate on the Address in Reply to the Speech from the Throne (see *Debates Index* for 1983-84, pp. 227-8).
- A main motion and any superseding motions dependent thereon, such as an amendment or the previous question, are deemed to be separate questions and thus most Members have the right to speak to each one. However, it has also been recognized that a proposed amendment or other subsidiary motion is not a separate question until the Speaker presents it to the House. This means that the Member who proposes or speaks to second an amendment is deemed to have spoken to the main motion and may not speak to it again. In the same way, the Member who proposes or speaks to second a subamendment is deemed to have spoken to the amendment and cannot do so again, although this does not affect the Member's right to speak to the main motion (see for example, *Journals*, March 14, 1928, pp. 154-5; February 10, 1953, p. 232; May 30, 1960, pp. 514-5).
- See 1867 Rule 15.
- Debates*, April 14, 1877, pp. 1492-3.
- Bourinot, 1st ed., p. 354.
- Journals*, March 14, 1928, pp. 154-5; *Debates*, March 14, 1928, pp. 1328-30.
- See Bourinot, 4th ed., pp. 350-1 for an enumeration of the many types of violations of the Standing Order.
- Debates*, March 23, 1875, pp. 863-4.
- See 1906 Rule 21(a).
- Debates*, July 9, 1906, cols. 7467-70. See also *Debates*, February 28, 1884, p. 561, for an example of past practice.
- See Standing Order 16(2) and the Historical Summary to Standing Order 43.
- See the Historical Summary to Standing Order 43.
- Debates*, December 5, 1991, p. 5892.
- Debates*, May 12, 1995, pp. 12525-7.

Notes on Standing Order 44(2) and (3):

- Beauchesne, 6th ed., p. 173; *House of Commons Procedure and Practice*, p. 450.
- See the Historical Summary.
- Debates*, February 11, 1985, pp. 2219-20.
- Journals*, February 7, 1961, p. 226.
- See 1867 Rule 15.
- Debates*, July 9, 1906, col. 7468.
- See 1906 Rule 21(d).
- Debates*, July 9, 1906, cols. 7467-70.
- See for example, *Debates*, April 10, 1922, p. 835.
- Journals*, March 22, 1927, pp. 328-9.
- Journals*, March 3, 1944, pp. 150-1; *Debates*, March 7, 1944, pp. 1248-9; *Journal of the Society of Clerks-at-the-Table in Empire Parliaments*, Volume XVII, 1948, p. 239.
- See for example, *Debates*, April 18, 1955, p. 2911; February 7, 1961, pp. 1814-5; March 26, 1962, p. 2168; January 25, 1971, p. 2726.
- See for example, *Journals*, May 21, 1951, p. 400; *Debates*, April 18, 1955, pp. 2916-8. See also *Debates*, November 7, 1957, pp. 877-8; February 11, 1985, pp. 2219-20.
- See for example, *Debates*, May 11, 1920, p. 2251; May 12, 1960, p. 3849; February 10, 1969, pp. 5326-7; February 17, 1969, p. 5617; May 4, 1990, p. 11034.

- temps de parole, voir les *Débats*, 6 octobre 1994, p. 6645; 17 mars 1998, p. 4942; 17 septembre 2001, p. 5147.
29. *Débats*, 29 octobre 1999, p. 882-3.
30. *Journaux*, 18 février 2005, p. 451-2.

Notes de l'article 44(1) :

- Hatsell, volume II, p. 105 (version anglaise seulement).
- Ces explications peuvent être données pendant le discours d'un autre député, à condition que celui-ci y consente; sinon, elles sont reportées à la fin de l'intervention de ce député (voir l'historique). Voir, par exemple, les *Débats*, 15 mai 1984, p. 3722-3.
- Voir, par exemple, les *Débats*, 18 mai 1983, p. 25550. En outre, à la fin de 1983, les chefs de parti ont chacun pris la parole à deux reprises durant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône (voir l'index des *Débats* de 1983-1984, p. 47).
- Une motion principale et toute motion de remplacement dépendant de celle-ci, par exemple un amendement ou la question préalable, sont réputées être des questions distinctes; ainsi, la plupart des députés ont le droit de parler sur chacune d'entre elles. Cependant, il a également été reconnu qu'un amendement ou une autre motion secondaire ne constituait pas une question distincte avant que le Président n'en ait saisi la Chambre. Ainsi, le député qui propose un amendement ou prend la parole pour appuyer la motion est réputé avoir parlé sur la motion principale et ne peut de nouveau prendre la parole à ce sujet. De la même façon, le député qui propose un sous-amendement ou prend la parole pour appuyer la motion est réputé avoir parlé sur l'amendement et ne peut reprendre la parole à ce sujet, bien que cela n'entrave en rien son droit de parler sur la motion principale (voir, par exemple, les *Journaux*, 14 mars 1928, p. 154-5; 10 février 1953, p. 232; 30 mai 1960, p. 514-5).
- Voir l'article 15 du Règlement de 1867.
- Débats*, 14 avril 1877, p. 1494-5.
- Bourinot, 1^{re} éd., p. 354 (version anglaise seulement).
- Journaux*, 14 mars 1928, p. 154-5; *Débats*, 14 mars 1928, p. 1313-6.
- Voir Bourinot, 4^e éd., p. 350-1 (version anglaise seulement) pour une énumération des nombreux types d'infraction à cette disposition du Règlement.
- Débats*, 23 mars 1875, p. 916.
- Voir l'article 21a) du Règlement de 1906.
- Débats*, 9 juillet 1906, col. 7678-82. Voir également les *Débats*, 28 février 1884, p. 597, pour un exemple de la pratique antérieure.
- Voir l'article 16(2) du Règlement ainsi que l'historique de l'article 43.
- Voir l'historique de l'article 43 du Règlement.
- Débats*, 5 décembre 1991, p. 5892.
- Débats*, 12 mai 1995, p. 12525-7.

Notes de l'article 44(2) et (3) :

- Beauchesne, 6^e éd., p. 179; *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 450.
- Voir l'historique.
- Débats*, 11 février 1985, p. 2219-20.
- Journaux*, 7 février 1961, p. 226.
- Voir l'article 15 du Règlement de 1867.
- Débats*, 9 juillet 1906, col. 7678-80.
- Voir l'article 21d) du Règlement de 1906.
- Débats*, 9 juillet 1906, col. 7678-82.
- Voir, par exemple, les *Débats*, 10 avril 1922, p. 841.
- Journaux*, 22 mars 1927, p. 328-9.
- Journaux*, 3 mars 1944, p. 151; *Débats*, 7 mars 1944, p. 1301-2; *Journal of the Society of Clerks-at-the-Table in Empire Parliaments*, volume XVII, 1948, p. 239.
- Voir, par exemple, les *Débats*, 18 avril 1955, p. 3062; 7 février 1961, p. 1884; 26 mars 1962, p. 2275; 25 janvier 1971, p. 2726.
- Voir, par exemple, les *Journaux*, 21 mai 1951, p. 400; *Débats*, 18 avril 1955, p. 3068-70. Voir aussi les *Débats*, 7 novembre 1957, p. 922; 11 février 1985, p. 2219-20.
- Voir, par exemple, les *Débats*, 11 mai 1920, p. 2299; 12 mai 1960, p. 4015; 10 février 1969, p. 5326-7; 17 février 1969, p. 5617; 4 mai 1990, p. 11034.

15. See 1867 Rule 15; 1906 Rule 21; 1927 Rule 43.

Notes on Standing Order 44.1:

- The Register of Paired Members used in 2005 in the Thirty-Eighth Parliament is the same as that used since the Standing Order was first adopted in 1991. The Register includes a section for the date of the sitting, a column for the signature of the Government Whip, a column for the name of the Government Member being paired, a column for the name of the opposition Member or independent Member being paired, a column for the signature of the Whip of an opposition party or an independent Member, and a column for the date and time of the signature. Any alterations are also initiated by the Whip or independent Member, and the time noted by a Table Officer.
- House of Commons Procedure and Practice*, p. 493.
- Pairing was acknowledged in the First Session of the First Parliament (*Debates*, May 4, 1868, p. 618). For other examples and discussion on pairing in the early years of Confederation, see *Debates*, March 15, 1876, pp. 684-5; May 12, 1879, pp. 1978-9; May 9, 1887, pp. 358-9; May 10, 1887, p. 360; February 10, 1890, cols. 398-9; June 1, 1891, cols. 671-2; June 5, 1891, cols. 854-60; July 18, 1894, cols. 6353-5; September 8, 1896, pp. 851-3.
- See for example, references in *Debates*, July 1, 1926, pp. 5310-2; March 8, 1935, pp. 1541-2; May 22, 1946, pp. 1773-4; May 23, 1946, pp. 1793-4; May 24, 1946, pp. 1873-5; June 1, 1954, p. 5348. The 1926 case is particularly interesting since a 'paired' Member had inadvertently voted (for the "yeas"). The vote count, which was on a privilege motion critical of the government, was "yeas": 96, "nays": 95 (*Journals*, July 1, 1926, pp. 508-9). The Fifteenth Parliament was dissolved the following day, July 2, 1926.
- See for example, remarks by David Dingwall, *Debates*, April 8, 1991, p. 19149, during debate on the motion to concur in the proposed amendments to the Standing Orders. No other direct reference can be found.
- The motion was adopted on April 11, 1991, to come into effect on the first sitting day of the Third Session of the Thirty-Fourth Parliament (*Journals*, pp. 2910-1, 2931).
- Journals*, May 15, 1991, pp. 28-9; *Debates*, May 15, 1991, pp. 148-9.
- See remarks by Alex Kindy on June 4, 1992 (*Debates*, p. 11416), and his point of order raised on June 5, 1992 (*Debates*, p. 11473).
- See Speaker's ruling in *Debates*, June 11, 1992, p. 11789.
- See point of order raised by John Nunziata on December 7, 1999 (*Debates*, p. 2468).
- See Acting Speaker's initial ruling and Speaker's later ruling in *Debates*, December 7, 1999, pp. 2468, 2477.
- The term "Votes and Proceedings" was changed to "Journals" in Standing Order 44.1 as part of a number of technical amendments contained in the Twenty-Fourth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, adopted by the House on June 3, 1994 (*Journals*, p. 529).
- See pages 4, 26, 27, 57 and 58 of the Eighty-First Report of the Standing Committee on House Management, tabled on April 1, 1993 (*Journals*, p. 2774).
- See motion moved by Ted White and the ensuing discussion on this matter in *Debates*, February 6, 1998, pp. 3507-16.

Notes on Standing Order 45(1) and (2):

- When a recorded division is taken on an item of Private Members' Business, the vote of the Member sponsoring the item is recorded first, if he or she is present, followed by the votes of the other Members on the same side of the House, starting with the back row, who are in favour of the item and then the Members on the other side of the House, starting with the back row, who are in favour of the item. Votes against are recorded in the same order. See the Thirteenth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled November

15. Voir l'article 15 du Règlement de 1867, l'article 21 du Règlement de 1906 et l'article 43 du Règlement de 1927.

Notes de l'article 44.1 :

- Le registre des députés pairés employé en 2005 au cours de la trente-huitième législature est le même que celui employé depuis l'adoption de l'article en 1991. Le registre comporte une section où l'on inscrit la date de la séance, une colonne pour la signature du whip du gouvernement, une colonne pour le nom des députés donné par le whip du gouvernement, une colonne pour le nom des députés de l'opposition ou des députés indépendants qui leur sont jumelés, une colonne pour la signature du whip du parti d'opposition ou des députés indépendants ainsi qu'une colonne pour la date et l'heure de la signature. Toute modification au registre doit être paraphée par le whip ou le député indépendant concerné, et l'heure notée par un greffier au Bureau.
- La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 493.
- La pratique du pairage a été reconnue lors de la première session de la première législature (*Débats*, 4 mai 1868, p. 618). Pour d'autres exemples et des discussions sur le pairage dans les premières années de la Confédération, voir les *Débats*, 15 mars 1876, p. 702-3; 12 mai 1879, p. 1987-8; 9 mai 1887, p. 361-2; 10 mai 1887, p. 362-3; 10 février 1890, col. 408-9; 1^{er} juin 1891, col. 639-41; 5 juin 1891, col. 813-20; 18 juillet 1894, col. 5519-22; 8 septembre 1896, p. 731-2.
- Voir, par exemple, les références dans les *Débats*, 1^{er} juillet 1926, p. 5344-6; 8 mars 1935, p. 1539-40; 22 mai 1946, p. 1792-4; 23 mai 1946, p. 1813; 24 mai 1946, p. 1893-6; 1^{er} juin 1954, p. 5662. Le cas de 1926 est particulièrement intéressant, car un député « pairé » avait voté par inadvertance (par l'affirmative). Le vote, qui portait sur une motion de privilège critique à l'égard du gouvernement, a récolté 96 voix « pour » et 95 voix « contre » (*Journals*, 1^{er} juillet 1926, p. 508-9). La quinzième législature s'est dissoute le lendemain, 2 juillet 1926.
- Voir, par exemple, les remarques de David Dingwall, *Débats*, 8 avril 1991, p. 19149, au cours du débat sur la motion portant adoption d'amendements proposés au Règlement. On ne trouve aucune autre référence directe.
- La motion a été adoptée le 11 avril 1991 en vue d'entrer en vigueur le premier jour de séance de la troisième session de la trente-quatrième législature (*Journals*, p. 2910-1, 2931).
- Journals*, 15 mai 1991, p. 28-9; *Débats*, 15 mai 1991, p. 148-9.
- Voir les remarques d'Alex Kindy faites le 4 juin 1992 (*Débats*, p. 11416) et son rappel au Règlement, soulevé le 5 juin 1992 (*Débats*, p. 11473).
- Voir la décision du Président dans les *Débats*, 11 juin 1992, p. 11789.
- Voir le rappel au Règlement soulevé par John Nunziata le 7 décembre 1999 (*Débats*, p. 2468).
- Voir la décision initiale du Président suppléant et la décision subséquente du Président dans les *Débats*, 7 décembre 1999, p. 2468, 2477.
- Le terme « Procès-verbaux » a été remplacé par « Journals » dans l'article 44.1 du Règlement, dans le cadre d'une série d'amendements de forme énoncés dans le vingt-quatrième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, adopté le 3 juin 1994 (*Journals*, p. 529).
- Voir les pages 4, 28, 29, 59 et 60 du quatre-vingt-unième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, déposé le 1^{er} avril 1993 (*Journals*, p. 2774).
- Voir la motion proposée par Ted White et la discussion subséquente sur la question dans les *Débats*, 6 février 1998, p. 3507-16.

Notes de l'article 45(1) et (2) :

- Lorsqu'on tient un vote par appel nominal sur une affaire d'initiative parlementaire, on commence par le vote du parrain de la mesure, s'il est présent, puis on continue avec les autres députés qui sont du même côté de la Chambre que lui et qui sont en faveur de la mesure, à partir de la dernière rangée, puis avec les députés de l'autre côté de la Chambre qui sont en faveur de la mesure, à partir de la dernière rangée. Les votes à l'encontre de la mesure sont enregistrés dans le même ordre. Voir le treizième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de

- 26, 1997 (*Journals*, p. 270), and adopted November 4, 1998 (*Journals*, p. 1238). Prior to the adoption of this Report, votes were taken in the same manner but starting with the front row (see the Twenty-Fourth Report of the Standing Committee on House Management, presented February 14, 1992 (*Journals*, p. 1025), and adopted April 29, 1992 (*Journals*, p. 1337)). Prior to that, votes were taken by party unless a Member sought and received unanimous consent to have the vote taken row by row. See for example, *Debates*, March 27, 1990, p. 9861; October 23, 1991, p. 3908. For an example of a free vote on government business being taken row-by-row, see *Debates*, June 8, 1987, pp. 6864-5; June 29, 1987, pp. 7817-8.
2. Consent is an informal way of settling a question; the Speaker puts the question and the House responds with “agreed”. “On division” is shouted out by Members who want to protest a decision of the House but who do not want to see the matter decided by a formal voting process. See Dawson, p. 183.
 3. Dawson has written about the diversions Members indulged in while in the House when the division bells were ringing. See Dawson, pp. 114-5.
 4. Once the time allotted for the bells has expired, either the Chief Government Whip or the Chief Opposition Whip may enter alone. On March 1, 1999, the Speaker indicated that a division could proceed even if only one Whip had entered (*Debates*, p. 12212). Although this is not recorded in the *Debates*, votes were also taken after the entrance of only the Chief Government Whip on June 1, 1956; February 3, 1987; and October 8, 1997. A division was also held following the entrance of the Chief Opposition Whip on March 29, 2001.
 5. *Debates*, February 19, 1929, p. 266; December 7, 1945, pp. 3133-4; April 4, 1946, p. 572; April 12, 1962, p. 2909.
 6. *Debates*, March 5, 1912, cols. 4394-5; October 15, 1919, p. 1014; July 1, 1926, p. 5311.
 7. *Debates*, February 21, 1884, p. 458; February 19, 1929, pp. 266-7; April 21, 1931, pp. 790-5.
 8. *Debates*, April 28, 1931, pp. 1035-53.
 9. *Journals*, June 18, 1931, pp. 363-4; July 22, 1931, p. 598.
 10. *Journals*, March 3, 1944, p. 149. The proposed change was recommended again in 1948 to a committee on revision of the rules, in a memorandum by the Clerk of the House. See *Journal of the Society of Clerks-at-the-Table in Empire Parliaments*, Volume XVII, 1948, p. 237.
 11. *Debates*, September 28, 1945, p. 541; June 24, 1963, p. 1523; March 26, 1965, p. 12857.
 12. *Debates*, April 26, 1904, cols. 2055-61.
 13. *Debates*, July 3, 1919, p. 4527.
 14. *Debates*, March 19, 1929, p. 1077.
 15. *Debates*, May 25, 1961, p. 5377.
 16. *Debates*, June 23, 1992, p. 12686. This position was reiterated on January 30, 2003 (*Debates*, p. 2926).
 17. *Debates*, December 7, 2001, pp. 8028, 8030-1; December 10, 2001, p. 8033.
 18. *Debates*, February 11, 1890, col. 460; *Journals*, February 11, 1890, pp. 78-9; *Debates*, March 19, 1890, col. 2227; October 15, 1919, p. 1014; May 31, 1926, p. 3915; June 1, 1926, p. 3921; March 26, 1930, p. 962; *Journals*, March 26, 1930, pp. 137-8; *Debates*, May 22, 1946, p. 1774; May 23, 1946, pp. 1793-4.
 19. *Debates*, July 1, 1926, p. 5311.
 20. See Note 18 and *Debates*, June 1, 1954, p. 5348.
 21. *Debates*, September 16, 2003, p. 7436; March 31, 2004, p. 1919. After one particularly confusing episode, the Speaker cautioned Members that their behaviour during the taking of divisions should never detract from the authority and dignity of the House. See *Debates*, February 12, 1990, pp. 8187-8.
- la Chambre, déposé le 26 novembre 1997 (*Journals*, p. 270) et adopté le 4 novembre 1998 (*Journals*, p. 1238). Avant l’adoption de ce rapport, les votes étaient pris de la même façon mais en commençant par la rangée d’en avant (voir le vingt-quatrième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté le 14 février 1992 (*Journals*, p. 1025) et adopté le 29 avril 1992 (*Journals*, p. 1337)). Avant cela, les votes étaient pris parti par parti à moins qu’un député ne demande et n’obtienne le consentement unanime pour que le vote soit enregistré rangée par rangée. Voir, par exemple, les *Débats*, 27 mars 1990, p. 9861; 23 octobre 1991, p. 3908. Pour un exemple de vote libre sur une affaire émanant du gouvernement pris rangée par rangée, voir les *Débats*, 8 juin 1987, p. 6864-5; 29 juin 1987, p. 7817-8.
2. Le consentement unanime est une manière officieuse de rendre une décision; le Président demande à la Chambre s’il lui plaît d’adopter la motion et les députés répondent qu’ils y consentent. Les mots « avec dissidence » (c’est-à-dire à la pluralité des voix) sont lancés par des députés qui souhaitent protester contre une décision de la Chambre, mais qui ne veulent pas mettre en branle le processus officiel de vote par appel nominal. Voir Dawson, p. 183 (version anglaise seulement).
 3. Dawson fait mention des diversions auxquelles s’adonnaient les députés présents à la Chambre pendant que fonctionnait la sonnerie d’appel. Voir Dawson, p. 114-5 (version anglaise seulement).
 4. Une fois terminée la durée prévue pour la sonnerie d’appel, le whip en chef du gouvernement ou le whip en chef de l’Opposition peut entrer seul. Le 1^{er} mars 1999, le Président a indiqué qu’un vote pouvait avoir lieu même si un seul des whips était entré (*Débats*, p. 12212). Bien que les *Débats* n’en fassent pas mention, la Chambre a également tenu des votes alors que seul le whip en chef du gouvernement était entré, le 1^{er} juin 1956, le 3 février 1987 et le 8 octobre 1997. Elle a également tenu un vote suivant l’entrée du whip en chef de l’Opposition le 29 mars 2001.
 5. *Débats*, 19 février 1929, p. 262-3; 7 décembre 1945, p. 3202-3; 4 avril 1946, p. 584; 12 avril 1962, p. 3060-1.
 6. *Debates*, 5 mars 1912, col. 4394-5 (version anglaise seulement); *Débats*, 15 octobre 1919, p. 1018; 1^{er} juillet 1926, p. 5345.
 7. *Débats*, 21 février 1884, p. 488; 19 février 1929, p. 263; 21 avril 1931, p. 782-7.
 8. *Débats*, 28 avril 1931, p. 1027-45.
 9. *Journals*, 18 juin 1931, p. 363-4; 22 juillet 1931, p. 598.
 10. *Journals*, 3 mars 1944, p. 149. La modification a de nouveau été recommandée en 1948 à un comité chargé de réviser le Règlement, dans un mémoire présenté par le Greffier de la Chambre. Voir le *Journal of the Society of Clerks-at-the-Table in Empire Parliaments*, volume XVII, 1948, p. 237.
 11. *Débats*, 28 septembre 1945, p. 558; 24 juin 1963, p. 1598; 26 mars 1965, p. 13047.
 12. *Débats*, 26 avril 1904, col. 2074-80.
 13. *Débats*, 3 juillet 1919, p. 4688.
 14. *Débats*, 19 mars 1929, p. 1060.
 15. *Débats*, 25 mai 1961, p. 5572.
 16. *Débats*, 23 juin 1992, p. 12686. Cette opinion a été réitérée le 30 janvier 2003 (*Débats*, p. 2926).
 17. *Débats*, 7 décembre 2001, p. 8028, 8030-1; 10 décembre 2001, p. 8033.
 18. *Débats*, 11 février 1890, col. 471; *Journals*, 11 février 1890, p. 78-9; *Débats*, 19 mars 1890, col. 2275-6; 15 octobre 1919, p. 1018; 31 mai 1926, p. 3943; 1^{er} juin 1926, p. 3949; 26 mars 1930, p. 936-7; *Journals*, 26 mars 1930, p. 137-8; *Débats*, 22 mai 1946, p. 1793; 23 mai 1946, p. 1813.
 19. *Débats*, 1^{er} juillet 1926, p. 5345.
 20. Voir la note 18, ainsi que les *Débats*, 1^{er} juin 1954, p. 5662.
 21. *Débats*, 16 septembre 2003, p. 7436; 31 mars 2004, p. 1919. Après un épisode prêtant particulièrement à confusion, le Président a averti les députés que leur comportement durant la prise des votes ne devait jamais porter atteinte à l’autorité et à la dignité de la Chambre. Voir les *Débats*, 12 février 1990, p. 8187-8.

Notes on Standing Order 45(3):

1. *Journals*, December 19, 1967, p. 611.

Notes de l’article 45(3) :

1. *Journals*, 19 décembre 1967, p. 611.

2. Bourinot and Beauchesne explain that there was no fixed time for the bells to ring (Bourinot, 4th ed., p. 379; Beauchesne, 5th ed., p. 74).
3. *Debates*, September 8, 1964, p. 7736.
4. *Debates*, March 2, 1967, pp. 13664-5.
5. *Debates*, October 26, 1983, pp. 28354-8. This principle was reiterated on April 10, 1997, when the Chair refused to permit the Opposition Whip to defer the vote on a motion to refer a bill to committee before second reading. Since the proceedings on such a motion are limited to a fixed amount of time, the Chair ruled that the vote could not be deferred and that the bells would ring for only 15 minutes. See *Debates*, April 10, 1997, pp. 9540-1. Though proceedings on an opposition motion on an allotted day are of a fixed duration, the division on such motions may be deferred (see Standing Order 45(5)).
6. See Standing Order 45(4), (5) and (6).
7. *Debates*, August 31, 1987, pp. 8635-6.
8. *Debates*, September 1, 1987, pp. 8640-3.
9. *Debates*, September 15, 1987, pp. 8958-9.
10. *Debates*, October 30, 1991, pp. 4269-70; June 21, 1994, p. 5664. In the 1991 case, one Member objected so strenuously that he physically attempted to prevent the Mace from leaving the Chamber at the end of the sitting, resulting in his being called to the Bar of the House to be reprimanded.
11. *Debates*, March 20, 1990, pp. 9512-3.

Notes on Standing Order 45(4), (5), (6) and (7):

1. When faced with conflicting requests, the practice is for the Speaker to defer the vote to the latest time possible. On Thursday, June 15, 1995, the Government Whip requested a deferral to later that day and the Opposition Whip requested a deferral to the following day (which would have automatically been further deferred to the following Monday). The Speaker asked that the parties consult, but when no agreement was reached, the Speaker declared that the vote would be deferred to the following Monday (*Debates*, June 15, 1995, pp. 13905-6, 13908, 13927). In 1996 and 2005, faced with similar conflicting requests, the Speaker deferred the vote to the following day (*Debates*, September 24, 1996, p. 4639; May 9, 2005, pp. 5837-8).
2. *Debates*, June 19, 1991, p. 2125.
3. The bells episode was sparked by a failed request to divide Bill C-94, the *Energy Security Act*. In protest, an opposition Member moved “That the House do now adjourn” (*Debates*, March 2, 1982, pp. 15539-41).
4. One day after the bells episode had been resolved, the Speaker made a statement to the House explaining her views on the event and why she had decided that the Chair would not intervene at that time to end the impasse on its own authority (*Debates*, March 18, 1982, pp. 15555-7).
5. Bourinot indicates that the bells usually rang “for several minutes,” while the fifth edition of Beauchesne specifies 10 or 15 minutes (Bourinot, 4th ed., p. 379; Beauchesne, 5th ed., p. 74).
6. See pages 14 and 36 of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328). Certain parts were adopted on November 29, 1982 (*Journals*, p. 5400).
7. *Debates*, November 29, 1982, pp. 21067-103.
8. *Debates*, May 9, 1983, pp. 25288-9; May 17, 1983, pp. 25529-30; May 24, 1983, p. 25686; October 14, 1983, p. 28050; October 18, 1983, p. 28116; October 26, 1983, pp. 28353-9.
9. See the Second Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, tabled on March 26, 1985 (*Journals*, p. 420). Suggestions to consider electronic voting systems have been made numerous times in the past. See for example, *Debates*, February 10, 1959, p. 895; March 31, 1960, pp. 2641-2; May 25, 1965, p. 1624. The issue has also been examined by certain committees since 1985. See for example the Sixty-Ninth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled March 24, 1995 (*Journals*, p. 1274) and the Fifth Report of the Special Committee on the

2. Bourinot et Beauchesne indiquent que la durée de la sonnerie d’appel n’est pas fixée (Bourinot, 4^e éd., p. 379 (version anglaise seulement); Beauchesne, 5^e éd., p. 74).
3. *Débats*, 8 septembre 1964, p. 7924.
4. *Débats*, 2 mars 1967, p. 13664-5.
5. *Débats*, 26 octobre 1983, p. 28354-8. Ce principe a été réitéré le 10 avril 1997, lorsque la présidence a refusé d’autoriser le whip de l’Opposition à différer le vote sur une motion visant à renvoyer un projet de loi en comité avant la deuxième lecture. Puisque la durée des délibérations sur ce type de motion est fixe, la présidence a statué que le vote ne pouvait pas être différé et que la sonnerie d’appel fonctionnerait pendant seulement 15 minutes. Voir les *Débats*, 10 avril 1997, p. 9540-1. Même si les délibérations sur une motion d’opposition proposée un jour désigné sont de durée fixe, il est possible d’en différer la mise aux voix (voir l’article 45(5) du Règlement).
6. Voir l’article 45(4), (5) et (6) du Règlement.
7. *Débats*, 31 août 1987, p. 8635-6.
8. *Débats*, 1^{er} septembre 1987, p. 8640-3.
9. *Débats*, 15 septembre 1987, p. 8958-9.
10. *Débats*, 30 octobre 1991, p. 4269-70; 21 juin 1994, p. 5664. Dans le cas de 1991, un député s’est opposé si féroce qu’il a physiquement tenté d’empêcher que l’on sorte la masse de la Chambre à la fin de la séance, ce qui lui a valu d’être appelé à la barre de la Chambre pour être réprimandé.
11. *Débats*, 20 mars 1990, p. 9512-3.

Notes de l’article 45(4), (5), (6) et (7) :

1. Lorsqu’il est confronté à des demandes concurrentes, l’usage veut que le Président diffère le vote le plus tard possible. Le jeudi 15 juin 1995, le whip du gouvernement a demandé que l’on reporte le vote plus tard le même jour, alors que le whip de l’Opposition avait opté pour le jour suivant (ce qui aurait automatiquement entraîné un autre report au lundi suivant). Le Président a demandé aux partis de se consulter, mais comme ils n’ont pas pu s’entendre, le Président a déclaré que le vote serait repoussé au lundi suivant (*Débats*, 15 juin 1995, p. 13905-6, 13908, 13927). En 1996 et 2005, confronté à de telles demandes concurrentes, le Président a différé le vote au jour suivant (*Débats*, 24 septembre 1996, p. 4639; 9 mai 2005, p. 5837-8).
2. *Débats*, 19 juin 1991, p. 2125.
3. C’est le rejet d’une demande visant à scinder le projet de loi C-94, *Loi sur la sécurité énergétique*, qui a déclenché l’affaire de la sonnerie. En guise de protestation, un député de l’opposition a proposé « Que la Chambre s’ajourne maintenant » (*Débats*, 2 mars 1982, p. 15539-41).
4. Le lendemain du dénouement de cette affaire, le Président a fait une déclaration à la Chambre pour expliquer son point de vue et les raisons qui l’avaient amené à décider que la présidence ne pouvait intervenir pour dénouer l’impasse de son propre chef (*Débats*, 18 mars 1982, p. 15555-7).
5. Selon Bourinot, la sonnerie fonctionne habituellement pendant plusieurs minutes, tandis que Beauchesne indique une durée de 10 ou 15 minutes (Bourinot, 4^e éd., p. 379 (version anglaise seulement); Beauchesne, 5^e éd., p. 74).
6. Voir les pages 14 et 36 du troisième rapport du Comité spécial du Règlement et de la procédure, déposé le 5 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5328). Certaines parties du rapport ont été adoptées le 29 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5400).
7. *Débats*, 29 novembre 1982, p. 21067-103.
8. *Débats*, 9 mai 1983, p. 25288-9; 17 mai 1983, p. 25529-30; 24 mai 1983, p. 25686; 14 octobre 1983, p. 28050; 18 octobre 1983, p. 28116; 26 octobre 1983, p. 28353-9.
9. Voir le deuxième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, déposé le 26 mars 1985 (*Journaux*, p. 420). On avait déjà proposé à maintes reprises d’envisager la mise en place d’un système de vote électronique. Voir, par exemple, les *Débats*, 10 février 1959, p. 939; 31 mars 1960, p. 2763-4; 25 mai 1965, p. 1623-4. D’autres comités se sont aussi penchés sur la question depuis 1985. Voir, par exemple, le soixante-neuvième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 24 mars 1995 (*Journaux*, p. 1274) et le cinquième rapport du Comité spécial sur la

- Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, tabled June 12, 2003 (*Journals*, p. 915).
10. See pages 1 and 2 of the Response to the Second Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, tabled on October 9, 1985 (*Journals*, p. 1082).
 11. *Journals*, February 13, 1986, pp. 1709-10.
 12. *Journals*, June 3, 1987, p. 1017.
 13. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2911-2.
 14. For an example of a vote on a non-debatable motion being held on Friday, see *Journals*, October 29, 1999, p. 143.
 15. In practice, the Deputy Government Whip and Deputy Opposition Whip, or even an acting Whip, have asked that votes be deferred. See for example, *Debates*, May 28, 1990, p. 11966; November 26, 1991, pp. 5332-3; February 23, 2004, p. 946. In one case, the Opposition House Leader attempted to defer a vote and the Chief Government Whip objected, though she indicated that she agreed with the proposed deferral. The Government Whip rose later in the sitting to ask for consent to further defer the vote. See *Debates*, November 21, 2001, pp. 7385-6; 7391-2.
 16. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled June 8, 1994 (*Journals*, p. 545) and adopted June 10, 1994 (*Journals*, p. 563).
 17. See the Fifty-Third Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled December 9, 1994 (*Journals*, p. 1014) and adopted February 6, 1995 (*Journals*, p. 1081).
 18. The House instructed the Clerk to draft amendments to the Standing Orders giving effect to a motion and to have them approved by all of the party House Leaders. See *Journals*, June 12, 1998, pp. 1027-8.
 19. See for example, *Debates*, May 10, 1995, p. 12424; December 13, 1999, pp. 2730-1.
 20. *Debates*, March 20, 1990, pp. 9512-3.
 21. See for example, *Debates*, June 19, 1991, pp. 2116-7.
 22. *Debates*, October 23, 1995, pp. 15671-2, 15706.
 23. *Debates*, April 10, 1997, pp. 9540-1.

Notes on Standing Order 45(7.1):

1. See for example, *Debates*, November 20, 2001, p. 7344; April 2, 2003, p. 5044.
2. See for example, *Debates*, March 8, 1994, p. 2014.
3. See pages 7-8 of the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, tabled June 1, 2001 (*Journals*, p. 465) and adopted October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).
4. See for example, *Debates*, May 1, 2002, p. 11060; June 3, 2003, p. 6810.
5. See for example, *Debates*, May 13, 2003, p. 6173; April 6, 2005, p. 4760.

Notes on Standing Order 45(8):

1. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2911-2.
2. Beauchesne, 6th ed., p. 93. This was particularly true at report stage and for Supply. See for example, *Debates*, November 3, 1983, p. 28774; June 10, 1986, p. 14229.
3. *Debates*, May 12, 1882, pp. 1479-89. By agreement, the results of one division were applied to 25 other divisions. See also *Debates*, November 4, 1919, p. 1748; June 20, 1923, p. 4148. In 1955 Speaker Beaudoin tried to revive this practice, but was unsuccessful (*Debates*, February 24, 1955, p. 1493). In 1983, while considering a large number of report stage motions, the House agreed to vote only once on each group of motions and have the result applied to all of the motions in the group. See *Debates*, November 3, 1983, pp. 28706-75.
4. See for example, *Debates*, November 30, 1994, p. 8512; June 4, 2001, p. 4609.
5. For example, votes at report stage of Bill C-9, the *Canadian Security Intelligence Service Act*, took more than eight hours (*Debates*, June 20, 1984, pp. 4918-83). On one occasion, votes on the Estimates and

- modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, déposé le 12 juin 2003 (*Journaux*, p. 915).
10. Voir les pages 1 et 2 de la réponse du gouvernement au deuxième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, déposée le 9 octobre 1985 (*Journaux*, p. 1082).
 11. *Journaux*, 13 février 1986, p.p. 1709-10.
 12. *Journaux*, 3 juin 1987, p. 1017.
 13. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2911-2.
 14. Pour un exemple de vote sur une motion ne pouvant faire l'objet d'un débat pris un vendredi, voir les *Journaux*, 29 octobre 1999, p. 143.
 15. Dans la pratique, le whip adjoint du gouvernement et le whip adjoint de l'Opposition, ou même un whip suppléant, ont demandé le report des votes. Voir, par exemple, les *Débats*, 28 mai 1990, p. 11966; 26 novembre 1991, p. 5332-3; 23 février 2004, p. 946. Dans un cas, le leader de l'Opposition à la Chambre a tenté de différer un vote et la whip en chef du gouvernement s'y est opposée, bien qu'elle ait indiqué qu'elle était d'accord avec le report proposé. Elle a plus tard invoqué le Règlement pour demander le consentement en vue de repousser à nouveau le vote. Voir les *Débats*, 21 novembre 2001, p. 7385-6; 7391-2.
 16. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 8 juin 1994 (*Journaux*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563).
 17. Voir le cinquante-troisième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 9 décembre 1994 (*Journaux*, p. 1014) et adopté le 6 février 1995 (*Journaux*, p. 1081).
 18. La Chambre a chargé le Greffier de rédiger des amendements au Règlement pour donner suite à une motion et de les faire approuver par les leaders parlementaires de chacun des partis. Voir les *Journaux*, 12 juin 1998, p. 1027-8.
 19. Voir, par exemple, les *Débats*, 10 mai 1995, p. 12424; 13 décembre 1999, p. 2730-1.
 20. *Débats*, 20 mars 1990, p. 9512-3.
 21. Voir, par exemple, les *Débats*, 19 juin 1991, p. 2116-7.
 22. *Débats*, 23 octobre 1995, p. 15671-2, 15706.
 23. *Débats*, 10 avril 1997, p. 9540-1.

Notes de l'article 45(7.1) :

1. Voir, par exemple, les *Débats*, 20 novembre 2001, p. 7344; 2 avril 2003, p. 5044.
2. Voir, par exemple, les *Débats*, 8 mars 1994, p. 2014.
3. Voir la page 8 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, déposé le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3).
4. Voir, par exemple, les *Débats*, 1^{er} mai 2002, p. 11060; 3 juin 2003, p. 6810.
5. Voir, par exemple, les *Débats*, 13 mai 2003, p. 6173; 6 avril 2005, p. 4760.

Notes de l'article 45(8) :

1. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2911-2.
2. Beauchesne, 6^e éd., p. 95. Cela s'avère en particulier à l'étape du rapport et dans le cas des travaux des subsides. Voir, par exemple, les *Débats*, 3 novembre 1983, p. 28774; 10 juin 1986, p. 14229.
3. *Débats*, 12 mai 1882, p. 1581-9. Après entente, les résultats d'un vote ont été appliqués à 25 autres mises aux voix. Voir aussi les *Débats*, 4 novembre 1919, p. 1768; 20 juin 1923, p. 4136. En 1955, le Président Beaudoin a tenté en vain de ressusciter cette pratique (*Débats*, 24 février 1955, p. 1575). En 1983, devant examiner un grand nombre de motions à l'étape du rapport, la Chambre a convenu de voter une seule fois sur chaque groupe de motions et d'appliquer le résultat à toutes les motions du groupe. Voir les *Débats*, 3 novembre 1983, p. 28706-75.
4. Voir, par exemple, les *Débats*, 30 novembre 1994, p. 8512; 4 juin 2001, p. 4609.
5. Par exemple, il a fallu plus de huit heures pour voter à l'étape du rapport sur le projet de loi C-9, *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* (*Débats*, 20 juin 1984, p. 4918-83). À une occasion, il a fallu

certain government bills took approximately five hours (*Debates*, June 9, 1998, pp. 7874-918). In the Second Session of the Thirty-Sixth Parliament, the refusal to allow votes to be applied resulted in two particularly lengthy voting sessions. For Bill C-9, the *Nisga'a Final Agreement Act*, voting on 471 report stage motions took over 40 hours (*Debates*, December 7, 1999, pp. 2313-682). For Bill C-20, *An Act to give effect to the requirement for clarity as set out in the opinion of the Supreme Court of Canada in the Quebec Secession Reference*, there were 411 report stage motions and voting took over 35 hours (*Debates*, March 13, 2000, pp. 4462-693).

6. See the Thirty-First Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled May 17, 2000 (*Journals*, pp. 1721-2). Amendments to Standing Orders 76(5) and 76.1(5) adopted in February 2001 gave the Speaker greater power to select report stage amendments, thereby decreasing the probability of lengthy voting sessions at report stage. See the Historical Summary for Standing Orders 75, 76 and 76.1.

Notes on Standing Order 46:

1. See Rule 14 (1867-1906) and Rule 20 (1906-1927).
2. Beauchesne, 1st ed., p. 69.
3. *Journals*, March 22, 1927, pp. 328-9.

Notes on Standing Order 47:

1. See for example, *Debates*, March 26, 1987, p. 4596.
2. See remarks by the Speaker in *Debates*, April 4, 1989, p. 32; February 9, 1993, p. 15637; April 23, 2002, p. 10720 (with reference to Question Period), and by the Deputy Speaker in *Debates*, June 19, 1992, pp. 12448-9 (with reference to Statements by Members). As well, on one occasion, a Member was reminded of the proper timing of raising matters with respect to Question Period when he rose on a point of order during the middle of Routine Proceedings (*Debates*, June 10, 1991, pp. 1366-7).
3. See for example, *Debates*, January 14, 1971, p. 2401. As early as 1971, the Speaker indicated points of order should not be raised during the Question Period (*Debates*, April 26, 1971, p. 5221), but this admonition had little effect until the formal House decision in this regard in 1975.
4. See Item Nos. 3, 4 and 5 of the Second Report of the Standing Committee on Procedure and Organization, tabled on March 14, 1975 (*Journals*, p. 373) and concurred in on March 24, 1975 (*Journals*, p. 399). See also Speaker's ruling, *Journals*, April 14, 1975, pp. 439-41.
5. The agreement ceased to be in effect in October 1977, when the House failed to make permanent certain sessional orders. The Speaker nevertheless kept to the lapsed practice (see *Debates*, December 7, 1977, pp. 1649-52; December 7, 1979, pp. 2134-5).
6. *Debates*, November 9, 1978, pp. 947-8; April 19, 1983, pp. 24624-6; June 19, 1992, p. 12448.
7. For the treatment of points of order during Adjournment Proceedings, see the Historical Summary of Standing Order 38 in Chapter V of this text. There have been a number of rulings by the Chair on this issue. See for example, *Debates*, October 6, 1997, p. 567; February 3, 1998, pp. 3300-1; February 11, 1999, p. 11819.
8. See the proposed amendments tabled on February 6, 1986 (*Journals*, p. 1648) and concurred in on February 13, 1986 (*Journals*, p. 1710). The current daily routine of business is set out in Standing Order 30(3). The practical implication is that points of order could thus be raised following Routine Proceedings on Tuesday and Thursday mornings.

Notes on Standing Order 48(1):

1. Bourinot defines privilege as any matter "...affecting the rights and immunities of the house collectively, or...the position and conduct of members in their representative character" (Bourinot, 4th ed., p. 303). This Standing Order, however, refers only to the procedural aspects of privilege. Further information on the legal aspects of privilege is available from a host of sources, notably J. Maingot's *Parliamentary*

environ cinq heures pour voter sur le budget des dépenses et certains projets de loi du gouvernement (*Débats*, 9 juin 1998, p. 7874-918). Au cours de la deuxième session de la trente-sixième législature, des députés ayant refusé qu'on applique le résultat d'un vote, la Chambre s'est astreinte à deux séances de vote particulièrement longues : plus de 40 heures pour les 471 motions à l'étape du rapport du projet de loi C-9, *Loi sur l'Accord définitif nisga'a* (*Débats*, 7 décembre 1999, p. 2313-682) et plus de 35 heures pour les 411 motions à l'étape du rapport du projet de loi C-20, *Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec* (*Débats*, 13 mars 2000, p. 4462-693).

6. Voir le trente et unième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 17 mai 2000 (*Journals*, p. 1721-2). Les amendements apportés en février 2001 aux articles 76(5) et 76.1(5) du Règlement ont élargi le pouvoir du Président de choisir les amendements à l'étape du rapport, ce qui réduisait la probabilité de longues sessions de vote à l'étape du rapport. Voir l'historique des articles 75, 76 et 76.1 du Règlement.

Notes de l'article 46 :

1. Voir l'article 14 du Règlement (1867-1906) et l'article 20 du Règlement (1906-1927).
2. Beauchesne, 1^{re} éd., p. 69 (version anglaise seulement).
3. *Journals*, 22 mars 1927, p. 328-9.

Notes de l'article 47 :

1. Voir, par exemple, les *Débats*, 26 mars 1987, p. 4596.
2. Voir les remarques du Président dans les *Débats*, 4 avril 1989, p. 32; 9 février 1993, p. 15637; 23 avril 2002, p. 10720 (avec référence à la période des questions) et de la Vice-présidente dans les *Débats*, 19 juin 1992, p. 12448-9 (avec référence aux déclarations des députés). De même, il est arrivé que la présidence reproche le manque d'à-propos d'un député qui avait invoqué le Règlement au sujet de la période des questions au beau milieu des affaires courantes ordinaires (*Débats*, 10 juin 1991, p. 1366-7).
3. Voir, par exemple, les *Débats*, 14 janvier 1971, p. 2401. Dès 1971, le Président indiquait que le Règlement ne devrait pas être invoqué durant la période des questions (*Débats*, 26 avril 1971, p. 5221), mais cette admonestation n'a guère eu d'effet avant 1975, année où la Chambre a pris une décision officielle en ce sens.
4. Voir les paragraphes 3, 4 et 5 du deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, déposé le 14 mars 1975 (*Journals*, p. 373) et adopté le 24 mars 1975 (*Journals*, p. 399). Voir également la décision du Président, *Journals*, 14 avril 1975, p. 439-41.
5. L'entente a cessé de s'appliquer en octobre 1977, lorsque la Chambre a omis de rendre permanents certains ordres de session. La présidence a cependant continué d'observer la pratique devenue périmée (voir les *Débats*, 7 décembre 1977, p. 1649-52; 7 décembre 1979, p. 2134-5).
6. *Débats*, 9 novembre 1978, p. 947; 19 avril 1983, p. 24624-6; 19 juin 1992, p. 12448.
7. Pour le traitement des rappels au Règlement durant le débat sur la motion d'ajournement, voir l'historique de l'article 38 du Règlement au chapitre V du présent document. La présidence a statué à quelques occasions à ce sujet. Voir, par exemple, les *Débats*, 6 octobre 1997, p. 567; 3 février 1998, p. 3300-1; 11 février 1999, p. 11819.
8. Voir les projets de modification déposés le 6 février 1986 (*Journals*, p. 1648), et adoptés le 13 février 1986 (*Journals*, p. 1710). L'ordre actuel des affaires courantes ordinaires est énoncé à l'article 30(3) du Règlement. Dans la pratique, cela signifie que l'on peut faire des rappels au Règlement après les affaires courantes ordinaires les mardis et jeudis matins.

Notes de l'article 48(1) :

1. Pour Bourinot, les questions de privilège « se rapportent à toutes les affaires relatives aux droits et privilèges de la Chambre considérée collectivement, ou... à la fonction et aux agissements des députés en leur qualité de représentants » (Bourinot, 4^e éd., p. 303) (version anglaise seulement). Or, le Règlement ne traite du privilège qu'au plan de la procédure. De nombreux ouvrages, notamment *Le privilège*

- Privilege in Canada*, 2nd ed. (House of Commons and McGill-Queen's University Press, 1997).
2. See for example, *Debates*, March 9, 1972, p. 661; February 1, 1973, p. 850. See also remarks by the Speaker in *Debates*, June 26, 1990, p. 13124; October 4, 1990, pp. 13771-2; March 22, 2001, p. 2130; September 26, 2001, p. 5598.
 3. *Debates*, March 31, 1981, pp. 8801-6. See also remarks by the Speaker in *Debates*, March 28, 2001, p. 2438; November 29, 2001, p. 7685; January 31, 2002, pp. 8518-20; February 20, 2002, p. 9032; February 28, 2002, pp. 9389-90.
 4. *Debates*, December 20, 1983, p. 355. See also *Debates*, April 19, 1983, pp. 24624-6; February 9, 1993, p. 15637. See also *Debates*, December 17, 1990, p. 16830, when the Chair declined to recognize a Member because the procedure for Royal Assent had commenced.
 5. *Debates*, November 25, 1985, p. 8795. See also *Debates*, April 30, 1964, pp. 2799-802.
 6. *Debates*, April 12, 1962, p. 2909; March 20, 1990, pp. 9557-8.
 7. See remarks by the Speaker in *Debates*, October 29, 2001, pp. 6671-2, reminding Members of certain rules concerning the raising of questions of privilege.
 8. This has usually been interpreted to mean "at the earliest possible opportunity". See for example, *Journals*, November 9, 1978, p. 127. See remarks by Svend Robinson in bringing forward a question of privilege in *Debates*, May 25, 1989, p. 2127. See caution by the Speaker regarding bringing matters forward in a timely fashion in *Debates*, January 28, 1988, p. 12360; May 22, 1990, p. 11636.
 9. See for example, *Debates*, April 20, 1961, pp. 3825-6. See remarks by the Speaker in *Debates*, February 17, 1999, p. 12011-2.
 10. *Journals*, June 19, 1959, pp. 582-6. See also Standing Order 20. See motion moved on March 12, 1996 (*Journals*, p. 79). See also comments made by the Speaker in *Debates*, September 28, 1998, pp. 8469-73.
 11. *Journals*, November 1, 1962, pp. 201-2. See also *Debates*, April 3, 1918, pp. 314-6. On occasion, a Speaker has asked that documentation relevant to the question of privilege being raised be sent to the Speaker's office, rather than tabled. See, for example, *Debates*, March 14, 2001, p. 1652; April 16, 2002, p. 10466.
 12. In a number of early cases, persons were called to the Bar as a result of motions on matters of privilege. See for example, *Journals*, May 12, 1879, p. 423. In October 1966, a Member was dissuaded from moving a motion calling a journalist to the Bar (*Journals*, October 24, 1966, pp. 911-3). References to a committee, however, were the most common. In two more recent cases where privilege was found, the Members were called to the bar of the House and reprimanded. See *Journals*, October 31, 1991, pp. 574, 579; April 23 and 24, 2002, pp. 1337-8, 1341.
 13. See for example, *Debates*, May 6, 1985, p. 4439. See the questions of privilege debated on October 31, 1991 (*Journals*, p. 574); March 9 and 10, 1998 (*Journals*, pp. 540, 548, 550-2); April 22, 2002 (*Journals*, pp. 1323-4).
 14. *Journals*, April 15, 1874, pp. 64-5; April 16, 1874, pp. 67-71. See also Bourinot, 4th ed., pp. 304-6. Such motions are occasionally defeated. See for example, *Journals*, March 21, 1978, pp. 525-6; February 20, 1984, p. 188. For examples of where amendments have been moved to the privilege motion, see *Journals*, March 13, 1996, pp. 88-9; February 4, 2002, p. 997; April 22, 2002, p. 1323.
 15. *Routine Proceedings and Orders of the Day*, June 4, 1956, p. 2; March 18, 1964, p. 2. See also *Debates*, March 16, 1964, pp. 928-9. See *Order Paper and Notice Paper*, May 4, 1992, p. 11; March 16, 2000, p. 17.
 16. See for example, *Debates*, May 7, 1998, pp. 6674-5. See also Commons *Debates* Index, under the name of the Speaker "Privilege".
 17. A good example can be found in *Debates*, February 28, 1884, pp. 542-66. Note that Tupper was apprised ahead of time of Blake's intention to raise the matter. In two rare cases, the Speaker decided the matters raised were not urgent enough to be accorded precedence as
- parlementaire au Canada* de Joseph Maingot, 2^e éd., (Chambre des communes et Les presses universitaires McGill-Queen's, 1997), analysent les aspects juridiques du privilège.
2. Voir, par exemple, les *Débats*, 9 mars 1972, p. 661; 1^{er} février 1973, p. 850. Voir aussi les remarques du Président dans les *Débats*, 26 juin 1990, p. 13124; 4 octobre 1990, p. 13771-2; 22 mars 2001, p. 2130; 26 septembre 2001, p. 5598.
 3. *Débats*, 31 mars 1981, p. 8801-6. Voir aussi les remarques du Président dans les *Débats*, 28 mars 2001, p. 2438; 29 novembre 2001, p. 7685; 31 janvier 2002, p. 8518-20; 20 février 2002, p. 9032; 28 février 2002, p. 9389-90.
 4. *Débats*, 20 décembre 1983, p. 355. Voir également les *Débats*, 19 avril 1983, p. 24624-6; 9 février 1993, p. 15637. Voir aussi les *Débats*, 17 décembre 1990, p. 16830, pour un exemple de cas où la présidence n'a pas accordé la parole à un député parce que la procédure de sanction royale était commencée.
 5. *Débats*, 25 novembre 1985, p. 8795. Voir également les *Débats*, 30 avril 1964, p. 2936-40.
 6. *Débats*, 12 avril 1962, p. 3060-1; 20 mars 1990, p. 9557-8.
 7. Voir les remarques du Président dans les *Débats*, 29 octobre 2001, p. 6671, où il rappelle aux députés certaines règles sur les questions de privilège.
 8. On considère généralement que cette règle impose au député d'intervenir « le plus tôt possible ». Voir, par exemple, les *Journaux*, 9 novembre 1978, p. 127. Voir les remarques de Svend Robinson sur la façon de soulever une question de privilège (*Débats*, 25 mai 1989, p. 2127). Le Président a aussi rappelé aux députés l'importance de soulever les questions au moment opportun (*Débats*, 28 janvier 1988, p. 12360; 22 mai 1990, p. 11636).
 9. Voir, par exemple, les *Débats*, 20 avril 1961, p. 3973-4. Voir les remarques du Président dans les *Débats*, 17 février 1999, p. 12011-2.
 10. *Journaux*, 19 juin 1959, p. 582-6, ainsi que l'article 20 du Règlement. Voir la motion proposée le 12 mars 1996 (*Journaux*, p. 79). Voir aussi les commentaires du Président dans les *Débats*, 28 septembre 1998, p. 8469-73.
 11. *Journaux*, 1^{er} novembre 1962, p. 201-2. Voir aussi les *Débats*, 3 avril 1918, p. 332-4. Il est arrivé qu'un Président demande que la documentation pertinente à la question de privilège soulevée soit envoyée à son bureau plutôt que déposée à la Chambre. Voir, par exemple, les *Débats*, 14 mars 2001, p. 1652; 16 avril 2002, p. 10466.
 12. Dans quelques cas anciens, des personnes ont été convoquées à la barre en vertu de motions portant sur des questions de privilège. Voir, par exemple, les *Journaux*, 12 mai 1879, p. 423. En octobre 1966, on a déconseillé à un député de présenter une motion portant convocation d'un journaliste à la barre (*Journaux*, 24 octobre 1966, p. 911-3). En revanche, les renvois à un comité ont été nombreux. Dans deux cas récents où l'on a jugé qu'il y avait matière à question de privilège, les députés ont été appelés à la barre de la Chambre et réprimandés. Voir les *Journaux*, 31 octobre 1991, p. 574, 579; 23 et 24 avril 2002, p. 1337-8, 1341.
 13. Voir, par exemple, les *Débats*, 6 mai 1985, p. 4439. Voir aussi les questions de privilège débattues le 31 octobre 1991 (*Journaux*, p. 574); 9 et 10 mars 1998 (*Journaux*, p. 540, 548, 550-2); 22 avril 2002 (*Journaux*, p. 1323-4).
 14. *Journaux*, 15 avril 1874, p. 64-5; 16 avril 1874, p. 67-71. Voir aussi la 4^e éd. de Bourinot, p. 304-6 (version anglaise seulement). Il arrive que ces motions soient rejetées; voir, par exemple, les *Journaux*, 21 mars 1978, p. 525-6; 20 février 1984, p. 188. Pour des exemples d'amendements ayant été proposés à la motion de privilège, voir les *Journaux*, 13 mars 1996, p. 88-9; 4 février 2002, p. 997; 22 avril 2002, p. 1323.
 15. *Feuilleton, Ordres du Jour*, 4 juin 1956, p. 2; 18 mars 1964, p. 2. Voir aussi les *Débats*, 16 mars 1964, p. 974-5. Voir le *Feuilleton* et le *Feuilleton des avis*, 4 mai 1992, p. 11; 16 mars 2000, p. 17.
 16. Voir, par exemple, les *Débats*, 7 mai 1998, p. 6674-5. Voir aussi l'Index des *Débats*, sous le nom du Président – « Questions de privilège ».
 17. On en trouve un bon exemple dans les *Débats*, 28 février 1884, p. 577-603. Signalons que Tupper avait été avisé de l'intention de Blake de soulever la question. En deux rares occasions, le Président a décidé que l'affaire n'était pas assez urgente pour être étudiée en priorité en tant

- matters of privilege (*Debates*, March 21, 1892, cols. 287-9; April 6, 1892, cols. 1032-5).
18. See for example, *Debates*, May 18, 1883, pp. 1281-3. Some early examples of interference from the Speaker are *Debates*, February 20, 1877, pp. 122-3; April 11, 1878, pp. 1867-72; April 24, 1883, pp. 785-6.
19. A few representative examples are *Debates*, June 9, 1936, p. 3528; May 16, 1947, p. 3159; March 7, 1955, p. 1761.
20. *Journals*, April 20, 1921, p. 199; May 22, 1924, p. 299; February 8, 1932, pp. 15-6; *Debates*, June 7, 1928, pp. 3873-4.
21. *Journals*, June 30, 1943, pp. 565-6.
22. Beauchesne, 4th ed., pp. 94-6; May, 16th ed., pp. 380-4.
23. See Note 15. Other examples are *Debates*, April 3, 1918, p. 315; May 29, 1951, p. 3494. Speakers' interventions became more frequent through the 1940s and 1950s.
24. See for example, *Debates*, January 26, 1962, pp. 231-5; May 15, 1964, pp. 3299-302.
25. *Debates*, May 29, 1951, p. 3494.
26. Bourinot, 4th ed., p. 303.
27. *Debates*, April 30, 1964, pp. 2799-802. See also *Debates*, May 17, 1973, p. 3903.
28. The Second Report of the Standing Committee on Procedure and Organization was tabled on March 14, 1975 (*Journals*, p. 373) and concurred in on March 24, 1975 (*Journals*, p. 399).
29. *Journals*, March 14, 1975, p. 374; March 24, 1975, p. 399. The provisional part of the rule expired in 1977.
30. *Debates*, April 12, 1962, p. 2909.
31. See for example, *Debates*, March 9, 1972, p. 661.
32. See for example, *Debates*, April 14, 1969, p. 7451. This condition had in fact existed since 1867, but appeared to be misunderstood and hence badly respected because so few matters of privilege were actually considered by the House in the 1920s, 30s, 40s and 50s.
33. *Journals*, June 19, 1959, pp. 582-6.
34. See for example, *Journals*, March 11, 1966, pp. 279-81; October 7, 1970, pp. 1423-4; May 16, 1972, pp. 300-1. See also remarks by the Speaker in *Debates*, September 28, 1998, pp. 8469-73.
35. See for example, *Debates*, October 29, 1970, p. 686. The Chair usually refers to that normal procedure as a substantive motion after notice. By definition, a matter of privilege also involves a substantive proposal which, because it involves the privileges of the House or of its Members, is given precedence with the usual notice requirements being waived.
36. See *House of Commons Procedure and Practice*, Appendix 14, pp. 1045-52, for relevant information on the *prima facie* cases of privilege from 1960 to 2000. References for the cases from January 2000 to June 2005 can be found in *Journals*, March 28, 2000, p. 1497; March 19, 2001, p. 187; October 15, 2001, p. 707; February 4, 2002, pp. 997-8; April 23, 2002, pp. 1337-8; May 26, 2003, p. 797; November 6, 2003, pp. 1245, 1249; February 6, 2004, p. 25; March 25, 2004, p. 216; November 23, 2004, pp. 245-6; December 1, 2004, p. 279; April 18, 2005, p. 642; May 3, 2005, pp. 685, 688; May 10, 2005, p. 728.
- que question de privilège (*Débats*, 21 mars 1892, col. 294-6; 6 avril 1892, col. 1058-61).
18. Voir, par exemple, les *Débats*, 18 mai 1883, p. 1359-62. On trouve d'autres exemples anciens de l'intervention du Président dans les *Débats*, 20 février 1877, p. 122-3; 11 avril 1878, p. 1890-6; 24 avril 1883, p. 835.
19. On en trouve quelques illustrations dans les *Débats*, 9 juin 1936, p. 3596; 16 mai 1947, p. 3146; 7 mars 1955, p. 1859.
20. *Journaux*, 20 avril 1921, p. 199; 22 mai 1924, p. 299; 8 février 1932, p. 15-6; *Débats*, 7 juin 1928, p. 3827-9.
21. *Journaux*, 30 juin 1943, p. 565-6.
22. Beauchesne, 4^e éd., p. 98-9; May, 16^e éd., p. 380-4 (version anglaise seulement).
23. Voir la note 15. On en trouve d'autres exemples dans les *Débats*, 3 avril 1918, p. 333; 29 mai 1951, p. 3582. Les interventions du Président deviennent plus fréquentes dans les années 1940 et 1950.
24. Voir, par exemple, les *Débats*, 26 janvier 1962, p. 247-52; 15 mai 1964, p. 3459-62.
25. *Débats*, 29 mai 1951, p. 3582.
26. Bourinot, 4^e éd., p. 303 (version anglaise seulement).
27. *Débats*, 30 avril 1964, p. 2936-40. Voir aussi les *Débats*, 17 mai 1973, p. 3903.
28. Voir le deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, déposé le 14 mars 1975 (*Journaux*, p. 373) et adopté le 24 mars 1975 (*Journaux*, p. 399).
29. *Journaux*, 14 mars 1975, p. 374; 24 mars 1975, p. 399. L'élément provisoire de la règle a pris fin en 1977.
30. *Débats*, 12 avril 1962, p. 3060-1.
31. Voir, par exemple, les *Débats*, 9 mars 1972, p. 661.
32. Voir, par exemple, les *Débats*, 14 avril 1969, p. 7451. En fait, cette disposition existait depuis 1867, mais elle était mal comprise et, par conséquent, fort peu respectée, étant donné le petit nombre de questions de privilège prises en considération à la Chambre entre les années 1920 et les années 1950.
33. *Journaux*, 19 juin 1959, p. 582-6.
34. Voir, par exemple, les *Journaux*, 11 mars 1966, p. 279-81; 7 octobre 1970, p. 1423-4; 16 mai 1972, p. 300-1. Voir aussi les remarques du Président dans les *Débats*, 28 septembre 1998, p. 8469-73.
35. Voir, par exemple, les *Débats*, 29 octobre 1970, p. 686. La présidence indique généralement que la procédure normale consiste à présenter une motion de fond qui a été précédée d'un avis. La question de privilège comporte par définition une proposition de fond qui, parce qu'elle concerne les privilèges de la Chambre ou des députés, a priorité et n'est pas assujettie au préavis ordinaire.
36. Voir *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, Annexe 14, p. 1045-52, pour des renseignements pertinents sur les questions de privilège jugées fondées de prime abord entre 1960 et 2000. On trouve des références pour les cas de janvier 2000 à juin 2005 dans les *Journaux*, 28 mars 2000, p. 1497; 19 mars 2001, p. 187; 15 octobre 2001, p. 707; 4 février 2002, p. 997-8; 23 avril 2002, p. 1337-8; 26 mai 2003, p. 797; 6 novembre 2003, p. 1245, 1249; 6 février 2004, p. 25; 25 mars 2004, p. 216; 23 novembre 2004, p. 245-6; 1^{er} décembre 2004, p. 279; 18 avril 2005, p. 642; 3 mai 2005, p. 685, 688; 10 mai 2005, p. 728.

Notes on Standing Order 48(2):

1. See for example, *Debates*, May 20, 1982, p. 17643; October 19, 2001, pp. 6378-9. See also *Debates*, November 3, 1989, p. 5511 where a Member sought and obtained the consent of the House to waive the usual one hour's notice.
2. This was last attempted in 1959 (*Journals*, June 19, 1959, pp. 581-6). The Speaker is guided in this respect by historically evolved criteria (see Standing Order 48(1)). See remarks of Svend Robinson in a similar instance in *Debates*, May 25, 1989, pp. 2122-3.
3. See for example, *Debates*, November 19, 1867, p. 99; September 22, 1891, cols. 6161-2.
4. *Debates*, February 22, 1875, p. 273; February 24, 1875, p. 307.
5. *Journals*, April 15, 1874, p. 64; Bourinot, 4th ed., pp. 304-5.
6. *Debates*, April 5, 1886, p. 488.

Notes de l'article 48(2) :

1. Voir, par exemple, les *Débats*, 20 mai 1982, p. 17643; 19 octobre 2001, p. 6378-9. Voir aussi les *Débats*, 3 novembre 1989, p. 5511, où un député demande et obtient le consentement de la Chambre pour passer outre au préavis habituel d'une heure.
2. On s'y est employé pour la dernière fois en 1959 (*Journaux*, 19 juin 1959, p. 581-6). À cet égard, le Président s'inspire de certains critères (voir l'article 48(1) du Règlement). Voir les remarques de Svend Robinson dans un cas semblable dans les *Débats*, 25 mai 1989, p. 2122-3.
3. Voir, par exemple, les *Débats*, 19 novembre 1867, p. 99; 22 septembre 1891, col. 5982-3.
4. *Débats*, 22 février 1875, p. 287; 24 février 1875, p. 324.
5. *Journaux*, 15 avril 1874, p. 64; Bourinot, 4^e éd., p. 304-5 (version anglaise seulement).
6. *Débats*, 5 avril 1886, p. 498-9.

7. *Debates*, March 18, 1892, cols. 245-9; March 21, 1892, cols. 287-9; April 6, 1892, cols. 1032-5.
8. See for example, *Debates*, April 25, 1877, p. 1810; May 11, 1891, cols. 156-7.
9. *Debates*, March 3, 1911, cols. 4566-7.
10. *Debates*, February 8, 1932, p. 8.
11. See for example, *Debates*, May 22, 1924, p. 2401.
12. *Debates*, June 16, 1959, p. 4761.
13. *Journals*, June 19, 1959, pp. 581-6.
14. See Historical Summary for Standing Order 48(1).
15. See the First Report of the Special Committee on Procedure, concurred in on June 11, 1965 (*Journals*, p. 226).
16. See *Debates*, June 11, 1965, p. 2275, for comments on the change before it was agreed to.
17. See for example, *Debates*, March 10, 1966, p. 2477.
18. *Debates*, October 17, 1973, p. 6942.
19. *Debates*, March 14, 1972, p. 795; December 22, 1976, p. 2241. See Standing Order 31 for information about the old Standing Order 43.
20. See the Second Report of the Standing Committee on Procedure and Organization, tabled on March 14, 1975 (*Journals*, p. 374) and concurred in on March 24, 1975 (*Journals*, p. 399). The provisional part of the rule expired in 1977.
21. See for example, *Debates*, February 22, 1990, p. 8663; March 2, 1995, p. 10273; December 7, 1995, p. 17392.

Notes on Standing Order 49:

1. Beauchesne, 6th ed., pp. 66-7; *House of Commons Procedure and Practice*, p. 330.
2. See point of order raised by Jean-Robert Gauthier in *Debates*, June 26, 1986, p. 14870, and the Speaker's ruling in *Debates*, June 27, 1986, p. 14969.
3. See Index to the *Journals* for 1875 and 1876.
4. Bourinot, 1st ed., p. 279. See for example, *Journals*, March 3, 1882, p. 104; March 10, 1882, p. 142.
5. See 1906 Rule 33.

Chapter VII

Notes on Standing Order 50(1) and (2):

1. While this has been the practice, there is no requirement for all party leaders to speak on the same day. In 1989, for example, the Prime Minister waited until the second day of resumed debate to make his speech (*Debates*, April 6, 1989, p. 145). In 1991, when the Prime Minister did not rise to speak after the Leader of the Opposition, a complaint was lodged with the Chair. The Speaker ruled that Members were not bound by any particular speaking order (*Debates*, May 14, 1991, pp. 24-5).
2. Standing Order 43 provides for a ten-minute question-and-comment period following any speech by the Prime Minister or the Leader of the Opposition, though this is a recent addition to the rules (*Journals*, February 18, 2005, p. 451). The practice once was that the mover and the seconder of the Address in Reply were not questioned after their speeches. In fact, when a Member attempted to ask a question of the mover in 1986, the Speaker suggested that this was not the usual course of action (*Debates*, October 2, 1986, p. 21). However, in 2001, the seconder did receive several questions, prompting an objection from the Prime Minister (*Debates*, January 30, 2001, pp. 20-1). In subsequent Address debates, the mover and the seconder have been questioned (see, for example, *Debates*, September 30, 2002, p. 13; February 2, 2004, p. 13; October 5, 2004, pp. 17-8).
3. For example, in 1873 (2nd Session), debate on the Address had lasted 7 days when the government resigned, while in 1899, debate lasted 20 days before an amendment was agreed to and the engrossed Address presented to the Governor General.
4. *Journals*, March 2, 1926, pp. 123-7.
5. See for example, 1931, 1939, 1940-42, 1942-43 and 1943-44.
6. Beauchesne, 3rd ed., pp. vi-vii.
7. *Journals*, March 3, 1944, p. 148.

7. *Débats*, 18 mars 1892, col. 250-4; 21 mars 1892, col. 294-6; 6 avril 1892, col. 1058-61.
8. Voir, par exemple, les *Débats*, 25 avril 1877, p. 1811-2; 11 mai 1891, col. 149-50.
9. *Débats*, 3 mars 1911, col. 4783.
10. *Débats*, 8 février 1932, p. 7-8.
11. Voir, par exemple, les *Débats*, 22 mai 1924, p. 2408-9.
12. *Débats*, 16 juin 1959, p. 4995.
13. *Journaux*, 19 juin 1959, p. 581-6.
14. Voir l'historique de l'article 48(1) du Règlement.
15. Voir le premier rapport du Comité spécial sur la procédure, adopté le 11 juin 1965 (*Journaux*, p. 226).
16. Voir les propos concernant la modification avant son adoption dans les *Débats*, 11 juin 1965, p. 2275.
17. Voir, par exemple, les *Débats*, 10 mars 1966, p. 2477.
18. *Débats*, 17 octobre 1973, p. 6942.
19. *Débats*, 14 mars 1972, p. 795; 22 décembre 1976, p. 2241. Voir l'article 31 à propos des dispositions de l'ancien article 43 du Règlement.
20. Voir le deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, déposé le 14 mars 1975 (*Journaux*, p. 374) et adopté le 24 mars 1975 (*Journaux*, p. 399). Les dispositions provisoires ont pris fin en 1977.
21. Voir, par exemple, les *Débats*, 22 février 1990, p. 8663; 2 mars 1995, p. 10273; 7 décembre 1995, p. 17392.

Notes de l'article 49 :

1. Beauchesne, 6^e éd., p. 68-9; *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 330.
2. Voir le rappel au Règlement soulevé par Jean-Robert Gauthier dans les *Débats*, 26 juin 1986, p. 14870, et la décision du Président dans les *Débats*, 27 juin 1986, p. 14969.
3. Voir l'index des *Journaux* de 1875 et 1876.
4. Bourinot, 1^{er} éd., p. 279 (version anglaise seulement). Voir, par exemple, les *Journaux*, 3 mars 1882, p. 104; 10 mars 1882, p. 142.
5. Voir l'article 33 du Règlement de 1906.

Chapitre VII

Notes de l'article 50(1) et (2) :

1. Même si cela est d'usage, rien n'oblige les chefs de parti à tous intervenir le même jour. En 1989, par exemple, le premier ministre a attendu le deuxième jour de reprise du débat pour intervenir (*Débats*, 6 avril 1989, p. 145). En 1991, lorsque le premier ministre ne s'est pas levé pour prendre la parole après le chef de l'Opposition, on a logé une plainte auprès du Président, qui a statué que rien n'obligeait les députés à intervenir dans un ordre en particulier (*Débats*, 14 mai 1991, p. 24-5).
2. L'article 43 prévoit une période de questions et d'observations de dix minutes après toute intervention du premier ministre ou du chef de l'Opposition, bien qu'il s'agisse d'un ajout récent à la règle (*Journaux*, 18 février 2005, p. 451). Autrefois, l'usage voulait qu'on ne questionne pas le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse après leur intervention. En fait, lorsqu'un député a voulu poser une question au motionnaire en 1986, le Président a fait savoir que cela n'était pas d'usage (*Débats*, 2 octobre 1986, p. 21). Toutefois, en 2001, on a adressé plusieurs questions au comotionnaire, ce qui a entraîné une objection du premier ministre (*Débats*, 30 janvier 2001, p. 20-1). Lors de débats sur l'Adresse subséquents, le motionnaire et le comotionnaire ont été questionnés (voir, par exemple, les *Débats*, 30 septembre 2002, p. 13; 2 février 2004, p. 13-4; 5 octobre 2004, p. 16-8).
3. Par exemple, en 1873 (deuxième session), le débat sur l'Adresse a duré sept jours, après quoi le gouvernement a démissionné. En 1899, il a duré 20 jours avant qu'un amendement ne soit adopté et que l'Adresse grossoyée ne soit présentée au Gouverneur général.
4. *Journaux*, 2 mars 1926, p. 123-7.
5. Voir, par exemple, 1931, 1939, 1940-1942, 1942-1943 et 1943-1944.
6. Beauchesne, 3^e éd., p. vi-vii (version anglaise seulement).
7. *Journaux*, 3 mars 1944, p. 148.

8. *Debates*, February 9, 1943, p. 293; March 18, 1946, p. 35; February 4, 1947, pp. 86, 102.
9. *Journals*, April 7, 1952, pp. 189-91; June 27, 1952, pp. 601-2.
10. *Journals*, June 14, 1955, pp. 732-3.
11. *Journals*, July 12, 1955, pp. 881, 908-9. See also Standing Order 2(2) of the *Standing Orders of the House of Commons*, 1955.
12. *Journals*, July 25, 1960, pp. 825-6; August 8, 1960, p. 898; April 10, 1962, p. 340; April 12, 1962, p. 350.
13. This was recommended on page 17 of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328). These changes also resulted in, due to the elimination of evening sittings, the loss of the extra time previously provided in the morning during the Address debate.
14. As Standing Order 43 makes clear that there is a ten-minute question-and-comment period after every 20-minute speech, the reference to questions and comments in Standing Order 50(2) was superfluous. See *Journals*, February 18, 2005, pp. 451-2.
15. *Journals*, April 11, 1991, p. 2912.
16. See Address debates in 1956 (both Sessions), 1960 (2nd Session), 1965, 1968 and 1978. Unused days may be added to allotted days in the supply period in which they occur (see Standing Order 81(11)).

Notes on Standing Order 50(3):

1. See for example, the 1984 (First Session of the Thirty-Third Parliament) Address Debate, which was suspended for an economic statement and other government initiatives.
2. The only exception during this period was the Second Session of the Second Parliament, when the Pacific Scandal occurred.
3. *Journals*, March 19, 1894, p. 15.
4. *Journals*, February 7, 1898, p. 23.
5. See *Journals* for Sessions beginning in 1903, 1905, 1906 (2nd), 1910, 1914 (2nd), 1932 (2nd), 1934, 1935, 1936, 1937, 1939 (2nd), 1940 (1st), 1945 (1st).
6. See for example, *Journals*, January 30, 1947, p. 11; February 6, 1947, p. 39; February 21, 1947, p. 107; March 11, 1947, pp. 176-7.
7. *Journals*, January 30, 1951, p. 4.
8. See the Second Report of the Special Committee on Procedure concurred in on July 12, 1955 (*Journals*, pp. 908-9, 945).
9. *Journals*, April 26, 1967, pp. 1771-2.
10. This change was provisionally adopted in March 2003. See the Third Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, tabled February 28, 2003 (*Journals*, p. 492) and concurred in March 17, 2003 (*Journals*, p. 495). The change was made permanent May 11, 2005 when the House adopted the Thirty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs (*Journals*, pp. 738-9).

Notes on Standing Order 50(4), (5), (6) and (7):

1. *Journals*, January 30, 1959, pp. 56-7; January 24, 1966, pp. 43-4.
2. Since the current rules were adopted in 1991, there have been four cases where no second subamendment was moved: in 1994, in 1997 and in both sessions that began in 2004. (In one case, by unanimous consent, the House agreed not to allow a second subamendment. See *Journals*, October 8, 2004, p. 64.) In 1999 and 2002, the mover of the second subamendment was a Member of the Official Opposition, and, in 1996, it was a Member of the third party. In 2001, a Member of the fourth largest party moved a second subamendment. In 1991, a second subamendment was moved by a Member of the Bloc Québécois, which was not a recognized party at the time.
3. *Journals*, March 13, 1903, p. 25.
4. *Journals*, January 30, 1893, p. 33.

8. *Débats*, 9 février 1943, p. 295-6; 18 mars 1946, p. 36-7; 4 février 1947, p. 87, 103.
9. *Journaux*, 7 avril 1952, p. 189-91; 27 juin 1952, p. 601-2.
10. *Journaux*, 14 juin 1955, p. 732-3.
11. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 881, 908-9. Voir aussi l'article 2(2) du *Règlement de la Chambre des communes* de 1955.
12. *Journaux*, 25 juillet 1960, p. 825-6; 8 août 1960, p. 898; 10 avril 1962, p. 340; 12 avril 1962, p. 350.
13. Recommandations présentées dans le troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, déposé le 5 novembre 1982, p. 17 (*Journaux*, p. 5328). Ces modifications ont également entraîné, en raison de la suppression des séances du soir, l'élimination du temps supplémentaire antérieurement accordé le matin durant le débat sur l'Adresse.
14. Comme l'article 43 du Règlement stipule clairement qu'il y a une période de questions et de commentaires de dix minutes après chaque intervention de vingt minutes, la référence aux questions et aux commentaires dans l'article 50(2) était superflue. Voir les *Journaux*, 18 février 2005, p. 451-2.
15. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2912.
16. Voir les débats sur l'Adresse de 1956 (les deux sessions), 1960 (deuxième session), 1965, 1968 et 1978. Les jours inutilisés peuvent être ajoutés au nombre de jours désignés pour les travaux relatifs aux subsides dans la période dont ils font partie (voir l'article 81(11) du Règlement).

Notes de l'article 50(3) :

1. Voir, par exemple, le débat sur l'Adresse de 1984 (première session, trente-troisième législature), qui a été suspendu pour permettre un exposé économique et d'autres initiatives émanant du gouvernement.
2. La seule exception au cours de cette période est celle de la deuxième session de la deuxième législature, lorsqu'a éclaté le scandale du Pacifique.
3. *Journaux*, 19 mars 1894, p. 15.
4. *Journaux*, 7 février 1898, p. 23.
5. Voir les *Journaux* relatifs aux sessions ayant débuté en 1903, 1905, 1906 (2^e), 1910, 1914 (2^e), 1932 (2^e), 1934, 1935, 1936, 1937, 1939 (2^e), 1940 (1^{re}) et 1945 (1^{re}).
6. Voir, par exemple, les *Journaux*, 30 janvier 1947, p. 11; 6 février 1947, p. 39; 21 février 1947, p. 107; 11 mars 1947, p. 176-7.
7. *Journaux*, 30 janvier 1951, p. 4.
8. Voir le deuxième rapport du Comité spécial de la procédure adopté le 12 juillet 1955 (*Journaux*, p. 908-9, 945).
9. *Journaux*, 26 avril 1967, p. 1771-2.
10. Cette modification a été adoptée à titre provisoire en mars 2003. Voir le troisième rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, déposé le 28 février 2003 (*Journaux*, p. 492) et adopté le 17 mars 2003 (*Journaux*, p. 495). La modification est devenue permanente le 11 mai 2005, lorsque la Chambre a adopté le trente-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (*Journaux*, p. 738-9).

Notes de l'article 50(4), (5), (6) et (7) :

1. *Journaux*, 30 janvier 1959, p. 56-7; 24 janvier 1966, p. 43-4.
2. Depuis l'adoption des règles actuelles, en 1991, on compte quatre cas où l'on n'a proposé aucun deuxième sous-amendement : en 1994, en 1997 et dans les deux sessions commencées en 2004. (Dans un cas, la Chambre a convenu, à l'unanimité, de ne pas autoriser de deuxième sous-amendement. Voir les *Journaux*, 8 octobre 2004, p. 64.) En 1999 et 2002, le motionnaire du deuxième sous-amendement était un membre de l'Opposition officielle et, en 1996, c'était un membre du troisième parti. En 2001, un membre du quatrième parti en importance a proposé un deuxième sous-amendement. En 1991, un deuxième sous-amendement a été proposé par un membre du Bloc québécois, qui n'était pas un parti reconnu à l'époque.
3. *Journaux*, 13 mars 1903, p. 25.
4. *Journaux*, 30 janvier 1893, p. 33.

- | | |
|--|---|
| <p>5. The exceptions were in 1873 (Second Session) when two amendments were proposed, and in 1893 when one amendment was put forward.</p> <p>6. <i>Debates</i>, February 5, 1875, p. 12; February 11, 1878, p. 36; February 17, 1879, p. 24.</p> <p>7. <i>Journals</i>, First Session, Twentieth Parliament (1945); Fifth Session, Twenty-First Parliament (1951).</p> <p>8. <i>Journals</i>, July 25, 1960, p. 825; August 8, 1960, p. 898.</p> <p>9. <i>Journals</i>, April 11, 1991, p. 2912.</p> <p>10. <i>Journals</i>, April 18, 1899, pp. 64-5; December 5, 1951, pp. 258-61. In 1899, the Address in Reply consisted of nine paragraphs. The amendment added a tenth paragraph calling for the appointment of an independent judicial commission to investigate the administration of the Yukon Territory. The subamendment noted the speed at which the government had acted on complaints and praised the integrity of the Commissioner appointed. The second example occurred in 1951. To an amendment critical of the government's failure to make a payment to grain producers, a Member of the government party moved a subamendment commending the government for its continuing attention to the problems of farmers.</p> <p>11. <i>Journals</i>, October 7, 2004, pp. 32-3, 58; October 18, 2004, pp. 97-8; October 20, 2004, pp. 125-6. Neither the amendment nor the subamendment was overtly critical of the government. The amendment recommended that the government consider five specific measures, while the subamendment asked the government to respect provincial jurisdiction and to alleviate financial pressures. It should be noted that, in 1959, the Speaker ruled out of order an amendment which was not deemed to challenge the government's policies directly (see <i>Journals</i>, January 30, 1959, pp. 56-7).</p> | <p>5. Sauf en 1873 (deuxième session) où deux amendements ont été proposés, et en 1893, où on en a proposé un.</p> <p>6. <i>Débats</i>, 5 février 1875, p. 13; 11 février 1878, p. 36; 17 février 1879, p. 23.</p> <p>7. <i>Journaux</i>, première session, vingtième législature (1945); cinquième session, vingt et unième législature (1951).</p> <p>8. <i>Journaux</i>, 25 juillet 1960, p. 825; 8 août 1960, p. 898.</p> <p>9. <i>Journaux</i>, 11 avril 1991, p. 2912.</p> <p>10. <i>Journaux</i>, 18 avril 1899, p. 64-5; 5 décembre 1951, p. 258-60. En 1899, l'Adresse en réponse tenait en neuf paragraphes. L'amendement ajoutait un dixième paragraphe dans lequel on demandait la nomination d'une commission judiciaire indépendante pour enquêter sur l'administration du territoire du Yukon. Le sous-amendement soulignait la rapidité avec laquelle le gouvernement avait répondu aux plaintes et louait l'intégrité du commissaire nommé. Le second cas remonte à 1951. À un amendement qui critiquait le gouvernement pour avoir négligé de verser un paiement aux producteurs de grains, un député du parti au pouvoir a proposé un sous-amendement qui félicitait le gouvernement pour son intérêt constant envers les problèmes des producteurs.</p> <p>11. <i>Journaux</i>, 7 octobre 2004, p. 32-3, 58; 18 octobre 2004, p. 97-8; 20 octobre 2004, p. 125-6. Ni l'amendement, ni le sous-amendement ne critiquaient ouvertement le gouvernement. L'amendement recommandait au gouvernement d'examiner cinq mesures en particulier, tandis que le sous-amendement lui demandait de respecter les compétences des provinces et d'alléger leurs pressions financières. Soulignons qu'en 1959, le Président a déclaré irrecevable un amendement qui n'était pas réputé remettre directement en question les politiques du gouvernement (voir les <i>Journaux</i>, 30 janvier 1959, p. 56-7).</p> |
|--|---|

Notes on Standing Order 51:

- See the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328).
- Journals*, December 5, 1984, pp. 153-4; December 7, 1984, p. 164.
- Journals*, February 7, 1994, pp. 112-20.
- Journals*, March 15, 2001, pp. 175-6. In addition to the debate on the motion establishing the special committee (see *Journals*, March 21, 2001, pp. 208-9), there was an additional debate on May 1, 2001, to "take note of proposals to modernize the Standing Orders" (*Journals*, p. 351).
- Journals*, April 21, 1998, pp. 681-2. This was the 89th sitting day of the session, one day before the debate would have been held automatically. Debate on the motion concluded at the end of the time provided for Government Orders, after which the House proceeded to the taking of deferred divisions and then to Private Members' Business (*Journals*, April 21, 1998, pp. 682-9).
- Journals*, April 11, 2005, pp. 599, 604. The debate was relatively brief, as consideration of a motion during Routine Proceedings occupied three hours of the sitting (*Journals*, April 11, 2005, pp. 601-2).

Notes on Standing Order 52(1), (2) and (3):

- Speaker Fraser expressed reservations about holding over requests beyond the day they were filed, as the nature of the emergency could change in a short period of time. See *Debates*, March 6, 1990, p. 8845. Speakers have refused to hear applications for emergency debates when notice was not filed that day. See for example, *Debates*, January 29, 1990, p. 7559.
- Debates*, April 6, 1989, p. 155-6; May 9, 1989, pp. 1501-2. Speakers may allow Members to expand on the application if the Chair feels that additional information could be of assistance in reaching a decision.
- Bourinot, 3rd ed., pp. 466-7.

Notes de l'article 51 :

- Voir le troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, déposé le 5 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5328).
- Journaux*, 5 décembre 1984, p. 153-4; 7 décembre 1984, p. 164.
- Journaux*, 7 février 1994, p. 112-20.
- Journaux*, 15 mars 2001, p. 175-6. Outre le débat sur la motion portant création du comité spécial (voir les *Journaux*, 21 mars 2001, p. 208-9), un débat supplémentaire s'est tenu le 1^{er} mai 2001 pour que le comité «prenne note des propositions pour moderniser le Règlement» (*Journaux*, p. 351).
- Journaux*, 21 avril 1998, p. 681-2. C'était le 89^e jour de séance de la session, un jour avant que le débat ne prenne automatiquement place. Le débat sur la motion s'est terminé à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement, après quoi la Chambre est passée à la prise de votes différés, puis aux affaires émanant des députés (*Journaux*, 21 avril 1998, p. 682-9).
- Journaux*, 11 avril 2005, p. 599, 604. Le débat est resté relativement court, puisqu'on avait passé trois heures de la séance à examiner une motion durant les affaires courantes (*Journaux*, 11 avril 2005, p. 601-2).

Notes de l'article 52(1), (2) et (3) :

- Le Président Fraser a exprimé de fortes réserves quant au report des demandes de débats d'urgence au-delà de la journée où on en a présenté l'avis, puisque l'affaire à débattre d'urgence pouvait rapidement changer de nature. Voir les *Débats*, 6 mars 1990, p. 8845. Les Présidents ont refusé d'entendre les demandes de débats d'urgence lorsque le député avait omis d'en présenter l'avis la journée même. Voir, par exemple, les *Débats*, 29 janvier 1990, p. 7559.
- Débats*, 6 avril 1989, p. 155-6; 9 mai 1989, p. 1501-2. Les Présidents peuvent autoriser les députés à étoffer leur demande s'ils jugent que l'information supplémentaire ainsi fournie pourrait les aider à statuer.
- Bourinot, 3^e éd., p. 466-7 (version anglaise seulement).

4. See for example, *Debates*, May 13, 1904, col. 3017. The Prime Minister's interjection, "A very urgent question", shows the frustration felt at the time.
5. May, 9th ed., p. 350.
6. *Debates*, July 10, 1906, col. 7611.
7. *Debates*, July 10, 1906, cols. 7608-9.
8. *Rules, Orders and Forms of Proceeding of the House of Commons*, 1906, p. 21.
9. *Standing Orders of the House of Commons*, 1955, p. 16. See also *Journals*, July 12, 1955, pp. 904-5.
10. See Standing Order 26(1) in 1962, 1969, 1975 and 1978 and Standing Order 29(1) in 1987.
11. *Journals*, April 5, 1951, p. 247. See also *Debates*, January 11, 1956, p. 20.
12. *Journals*, July 12, 1955, pp. 904-5; April 12, 1962, p. 350.
13. *Journals*, December 20, 1968, pp. 554-6. See also *Standing Orders of the House of Commons*, January 1969 (Standing Order 26).
14. *Standing Orders of the House of Commons*, January 1969, p. 19. See also *Journals*, December 6, 1968, pp. 434-5; December 20, 1968, pp. 554-6.
15. See page 15 of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328); and the motion concurred in on November 29, 1982 (*Journals*, p. 5400).
16. *Permanent and Provisional Standing Orders of the House of Commons*, 1986, p. 20. Had the wording not been changed, written notice would have been required by 8:00 a.m. on Mondays, Tuesdays and Thursdays.

Notes on Standing Order 52(4), (5), (6), (7) and (8):

1. See for example, *Debates*, April 16, 1975, pp. 4863-4; April 4, 1989, pp. 12-3, 40-1. On one occasion, the Speaker accepted two applications on the same day, ordering that one debate be held that night and the second held the following night. See *Debates*, April 28, 2003, pp. 5456-7.
2. There are too many to provide a complete list here. See Beauchesne, 6th ed., pp. 113-4; *House of Commons Procedure and Practice*, pp. 587-9 for examples.
3. In that time period, there were few sessions where four or more requests were made (1910-11, 1912-13, 1915, 1917 and 1923).
4. In 1907 for example, one Member's request to debate the outlet of the Trent Canal into Lake Ontario and another's to debate railway connections to Ottawa were both accepted (*Journals*, February 25, 1907, p. 205; December 4, 1907, p. 28). Cases later in the period were not much different; requests seeking to debate salmon canning regulations in British Columbia and the handling and delivery of mail were also accepted (*Journals*, March 27, 1923, p. 233; June 26, 1924, p. 446).
5. *Debates*, July 10, 1906, col. 7608.
6. *Rules, Orders and Forms of Proceeding of the House of Commons*, 1906, pp. 22-3.
7. Objecting to requests proved the rule from 1906 to 1911-12. Then, given its futility as a tactic, the practice essentially disappeared, although it occasionally resurfaced for brief periods. The most recent case was September 25, 1985 (*Journals*, p. 1027).
8. *Debates*, December 15, 1910, cols. 1356-8.
9. *Journals*, April 2, 1919, p. 130.
10. *Journals*, May 30, 1921, p. 395.
11. *Journals*, September 8, 1917, pp. 639-40; June 26, 1924, pp. 446-7.
12. *Journals*, May 29, 1925, p. 356 (Rule 39). The session ended June 27, 1925.
13. *Journals*, March 22, 1927, pp. 334-5 (Rule 39).
14. *Journals*, February 19, 1932, pp. 62-3. He did, however, allow an appeal to his ruling that there be no more appeals (the ruling was sustained).
15. The deterioration of Speaker Black's health led him to resign in 1935. His successor allowed these appeals. See Gary Levy, *Speakers of the House of Commons*, Library of Parliament, 1988, pp. 55-60.

4. Voir, par exemple, les *Débats*, 13 mai 1904, col. 3050. L'interjection lancée par le premier ministre – « une question très urgente » – montre la frustration alors éprouvée.
5. May, 9^e éd., p. 350 (version anglaise seulement).
6. *Débats*, 10 juillet 1906, col. 7828-9.
7. *Débats*, 10 juillet 1906, col. 7826-7.
8. *Règles, ordres et règlements de la Chambre des communes*, 1906, p. 21 (version anglaise seulement).
9. *Règlement de la Chambre des communes*, 1955, p. 17. Voir également les *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 904-5.
10. Voir l'article 26(1) du Règlement de 1962, 1969, 1975 et 1978 et l'article 29(1) du Règlement de 1987.
11. *Journaux*, 5 avril 1951, p. 247. Voir également les *Débats*, 11 janvier 1956, p. 21.
12. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 904-5; 12 avril 1962, p. 350.
13. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 554-6. Voir également le *Règlement de la Chambre des communes*, janvier 1969 (article 26).
14. *Règlement de la Chambre des communes*, janvier 1969, p. 19. Voir également les *Journaux*, 6 décembre 1968, p. 434-5; 20 décembre 1968, p. 554-6.
15. Voir la page 15 du troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, déposé le 5 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5328) et la motion adoptée le 29 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5400).
16. *Règlement de la Chambre des communes, articles permanents et provisoires*, 1986, p. 20. Si le libellé n'avait pas été modifié, l'avis écrit aurait dû être déposé avant 8 heures les lundis, mardis et jeudis.

Notes de l'article 52(4), (5), (6), (7) et (8) :

1. Voir, par exemple, les *Débats*, 16 avril 1975, p. 4863-4; 4 avril 1989, p. 12-3, 40-1. Une fois, le Président a accepté deux demandes le même jour et ordonné qu'un premier débat ait lieu le soir même et le second le lendemain soir. Voir les *Débats*, 28 avril 2003, p. 5456-7.
2. Il y en a trop pour que l'on puisse en donner une liste complète. Pour des exemples, voir Beauchesne, 6^e éd., p. 116-7; *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 587-9.
3. Pendant cette période, il y a eu peu de sessions où l'on a présenté quatre demandes ou plus (1910-1911, 1912-1913, 1915, 1917 et 1923).
4. En 1907, par exemple, une demande concernant le débouché du canal de la Trent dans le lac Ontario et une autre concernant les correspondances ferroviaires à Ottawa furent toutes les deux acceptées (*Journaux*, 25 février 1907, p. 205; 4 décembre 1907, p. 28). Plus tard, au cours de cette même période, on note des cas assez semblables : des demandes pour débattre des règlements concernant la mise en conserve du saumon en Colombie-Britannique ou la distribution du courrier furent également acceptées (*Journaux*, 27 mars 1923, p. 233; 26 juin 1924, p. 446).
5. *Débats*, 10 juillet 1906, col. 7825.
6. *Règles, ordres et règlements de la Chambre des communes*, 1906, p. 22-3 (version anglaise seulement).
7. L'opposition aux demandes s'est avérée être la règle de 1906 à 1911-1912. Ensuite, cette pratique a presque disparu, bien qu'elle ait refait surface à l'occasion, pendant de brèves périodes. Le cas le plus récent est celui du 25 septembre 1985 (*Journaux*, p. 1027).
8. *Débats*, 15 décembre 1910, col. 1415-7.
9. *Journaux*, 2 avril 1919, p. 132.
10. *Journaux*, 30 mai 1921, p. 395.
11. *Journaux*, 8 septembre 1917, p. 640-1; 26 juin 1924, p. 446-7.
12. *Journaux*, 29 mai 1925, p. 356 (article 39). La session s'est terminée le 27 juin 1925.
13. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 334-5 (article 39).
14. *Journaux*, 19 février 1932, p. 62-3. Il a toutefois autorisé un appel de sa décision interdisant de nouveaux appels (et la décision a été maintenue).
15. La détérioration de la santé du Président Black l'a obligé à démissionner en 1935. C'est son successeur qui a autorisé ces appels. Voir Gary Levy, *Les présidents de la Chambre des communes*, Bibliothèque du Parlement, 1988, p. 59-65.

16. *Journals*, March 10, 1939, p. 178. As well, a Special Committee in 1948 considered the question of appeals. See the *Journal of the Society of Clerks-at-the-Table in Empire Parliaments*, Volume XVII, 1948, p. 238.
17. *Journals*, February 1, 1949, pp. 35-7.
18. *Journals*, January 31, 1963, pp. 461-3.
19. The discussions quickly took on the form of mini-debates, taking up government time. See for example the 1966-67 session, when numerous requests were “discussed”, sometimes for several hours, before being rejected.
20. *Journals*, May 22, 1935, pp. 408-9.
21. *Journals*, May 30, 1921, p. 395.
22. *Debates*, June 5, 1947, pp. 3814-5.
23. *Debates*, February 16, 1953, pp. 1959-60.
24. *Debates*, January 11, 1956, p. 21.
25. *Journals*, March 20, 1968, pp. 792-4.
26. *Journals*, December 20, 1968, pp. 554-6.
27. The Standing Orders now specified that the matter raised: (a) had to fall within either the administrative responsibility of the government or the scope of ministerial action; (b) be such that no other opportunity for debate existed; and (c) be a genuine emergency needing “immediate and urgent consideration”.
28. *Standing Orders of the House of Commons*, January 1969, pp. 18-9 (Standing Order 26(1)).
29. *Standing Orders of the House of Commons*, January 1969, pp. 23-4, section 26(16). The dropped conditions concerned the rule of anticipation.
30. There are too many to give an exhaustive list, but these ranged from the matter not being eligible if it was essentially a censure or non-confidence motion, to the matter being unacceptable for discussion given its hypothetical nature (see also Beauchesne, 6th ed., pp. 113-4; *House of Commons Procedure and Practice*, pp. 587-9).
31. In the 1968-69, 1969-70 and 1970-72 sessions, many debates were allowed to proceed, although most took place on Wednesdays and Fridays when government business was not disrupted.
32. See page 45 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, tabled on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839); *Journals*, February 13, 1986, p. 1710.
33. See, for example, *Debates*, October 7, 1991, pp. 3391-3; February 6, 1992, pp. 6458-64.
34. *Journals*, June 3, 1987, p. 1020.
16. *Journaux*, 10 mars 1939, p. 178. De même, un comité spécial, en 1948, envisagea la question des appels. Voir le *Journal of the Society of Clerks-at-the-Table in Empire Parliaments*, volume XVII, 1948, p. 238.
17. *Journaux*, 1^{er} février 1949, p. 35-7.
18. *Journaux*, 31 janvier 1963, p. 461-3.
19. Les discussions ont rapidement pris la forme de mini-débats, qui occupaient du temps réservé au gouvernement. Voir, par exemple, la session 1966-1967, au cours de laquelle de nombreuses demandes ont été « discutées », parfois pendant plusieurs heures, avant d’être rejetées.
20. *Journaux*, 22 mai 1935, p. 408-9.
21. *Journaux*, 30 mai 1921, p. 395.
22. *Débats*, 5 juin 1947, p. 3807-8.
23. *Débats*, 16 février 1953, p. 2076-7.
24. *Débats*, 11 janvier 1956, p. 22.
25. *Journaux*, 20 mars 1968, p. 792-4.
26. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 554-6.
27. Le Règlement prévoyait maintenant que la question mise en discussion devait : a) concerner les responsabilités administratives du gouvernement ou faire partie du domaine de l’action ministérielle; b) être telle qu’il y ait peu de probabilité que l’affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable; c) être une véritable urgence qui requiert « une mise à l’étude immédiate et urgente ».
28. *Règlement de la Chambre des communes*, janvier 1969, p. 18-9 (article 26(1)).
29. *Règlement de la Chambre des communes*, janvier 1969, p. 23-4 (article 26(16)). Les conditions supprimées concernent l’anticipation.
30. Il y en a trop pour qu’on en donne une liste complète, mais cela va du refus parce que la motion est essentiellement une motion de censure ou de non confiance, jusqu’au fait qu’elle ne soit pas recevable parce qu’elle est de nature hypothétique (voir également Beauchesne, 6^e éd., p. 116-7; *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 587-9).
31. Lors des sessions 1968-1969, 1969-1970 et 1970-1972, de nombreux débats ont été autorisés, mais la plupart d’entre eux ont eu lieu le mercredi ou le vendredi, ce qui ne perturbait pas les affaires émanant du gouvernement.
32. Voir les pages 47 et 48 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, déposé le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839); *Journaux*, 13 février 1986, p. 1710.
33. Voir, par exemple, les *Débats*, 7 octobre 1991, p. 3391-3; 6 février 1992, p. 6458-64.
34. *Journaux*, 3 juin 1987, p. 1020.

Notes on Standing Order 52(9), (10), (11), (12) and (13):

1. This has been done in consultation with House Leaders, even though it is entirely at the Speaker’s discretion (*Journals*, June 25, 1970, p. 1121). Emergency debates granted on a Friday often are deferred until the following Monday (see for example, *Journals*, December 15, 1989, p. 1022; November 27, 1998, p. 1323).
2. *Journals*, December 5, 1947, p. 21. The Speaker based his recommendation on British practice.
3. Arthur Beauchesne, the Clerk of the House, in a brief presented to the Special Committee on Procedure, spelled out in more detail the proposal of holding over emergency debates (see the *Journal of the Society of Clerks-at-the-Table in Empire Parliaments*, Volume XVII, 1948, p. 238). However, when the Committee presented an interim report on June 25, 1948 (*Journals*, pp. 679-81), the issue was not addressed. The session ended a few days later.
4. *Journals*, March 20, 1968, p. 793.
5. *Journals*, December 20, 1968, p. 555.
6. Fridays remain as a potential source of conflicting demands on House time. See *Debates*, June 13, 1986, pp. 14373-4.
7. The 1986 change was adopted on February 13, 1986 (*Journals*, p. 1710) and was based on proposals initially tabled on February 6, 1986 (*Journals*, p. 1648). The 1987 change was adopted June 3, 1987 (*Journals*, p. 1020).

Notes de l’article 52(9), (10), (11), (12) et (13) :

1. Cette heure est généralement fixée en concertation avec les leaders parlementaires, bien qu’elle puisse l’être discrétionnairement par le Président (*Journaux*, 25 juin 1970, p. 1121). Les débats d’urgence accordés un vendredi sont souvent reportés au lundi suivant (voir, par exemple, les *Journaux*, 15 décembre 1989, p. 1022; 27 novembre 1998, p. 1323).
2. *Journaux*, 5 décembre 1947, p. 21. Le Président s’est fondé sur l’usage britannique.
3. Dans un mémoire présenté au Comité spécial de la procédure, le Greffier de la Chambre, Arthur Beauchesne, a présenté de façon plus détaillée la proposition de report du débat d’urgence (voir le *Journal of the Society of Clerks-at-the-Table in Empire Parliaments*, volume XVII, 1948, p. 238). Néanmoins, la question ne figurait pas dans le rapport provisoire présenté par le Comité le 25 juin 1948 (*Journaux*, p. 679-81). La session s’est terminée quelques jours plus tard.
4. *Journaux*, 20 mars 1968, p. 793.
5. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 555.
6. Le vendredi, il existe toujours un risque de conflit. Voir les *Débats*, 13 juin 1986, p. 14373-4.
7. La modification de 1986 eu lieu le 13 février 1986 (*Journaux*, p. 1710) d’après un projet d’article déposé le 6 février 1986 (*Journaux*, p. 1648). La modification de 1987 eut lieu le 3 juin 1987 (*Journaux*, p. 1020).

8. See for example, *Debates*, May 29, 1995, p. 12912; November 30, 1998, p. 10590; September 18, 2000, p. 8256.
9. See the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented June 1, 2001 (*Journals*, p. 465) and adopted October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).
10. See for example, *Journals*, May 2, 1913, pp. 546-8.
11. *Journals*, April 26, 1917, p. 128.
12. *Journals*, March 22, 1927, pp. 318-9.
13. See for example, *Journals*, March 17, 1930, pp. 98-9 (motion withdrawn); June 3, 1943, pp. 410-1 (motion deemed carried).
14. *Journals*, May 26, 1966, pp. 579-81.
15. *Journals*, May 5, 1916, pp. 334-5; July 16, 1942, pp. 544-5; February 25, 1957, pp. 181-2.
16. *Journals*, March 16, 1943, pp. 163-4.
17. *Journals*, June 14, 1961, pp. 668-9; November 24, 1967, pp. 534-5.
18. As the wide-sweeping 1968 changes also meant that emergency debates would now be held later in the day, perhaps it was felt that the time allotted for them was too short, hence the abolition of the guillotine provision.
19. *Journals*, December 20, 1968, p. 556; see also *Journals*, March 20, 1968, p. 793.
20. *Journals*, May 4-5, 1982, pp. 4796-800.
21. The Special Committee on the Reform of the House of Commons recommended the change in its Third Report, tabled on June 18, 1985, based on testimony by Speaker Bosley, who said he believed the rule lent itself to dilatory tactics. The House agreed to an amendment in this respect on February 13, 1986 (*Journals*, p. 1710); the proposal was initially tabled on February 6, 1986 (*Journals*, p. 1648). Examples of extensions past midnight are found in *Journals*, January 28, 1987, p. 413; April 28, 1987, p. 796.
22. *Journals*, April 9, 1974, pp. 108-9.
23. See page 45 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, tabled on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839).
24. The original recommendation was to allow Members to share their time only with other Members of their party, but this recommendation was modified when the House adopted the report. See the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented June 1, 2001 (*Journals*, p. 465) and the motion adopted October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).
25. *Debates*, September 27, 2001, pp. 5629, 5674; October 4, 2001, pp. 5983-4. The House had increasingly been using the Committee of the Whole format for take-note debates (see Standing Order 53.1). As a motion to adjourn the House is not appropriate in committee, on these two occasions, the committee considered a motion to “take note” of the matter.
8. Voir, par exemple, les *Débats*, 29 mai 1995, p. 12912; 30 novembre 1998, p. 10590; 18 septembre 2000, p. 8256.
9. Voir le rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présenté le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3).
10. Voir, par exemple, les *Journaux*, 2 mai 1913, p. 585-7.
11. *Journaux*, 26 avril 1917, p. 133.
12. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 318-9.
13. Voir, par exemple, les *Journaux*, 17 mars 1930, p. 98-9 (motion retirée); 3 juin 1943, p. 410-1 (motion réputée adoptée).
14. *Journaux*, 26 mai 1966, p. 579-81.
15. *Journaux*, 5 mai 1916, p. 362-3; 16 juillet 1942, p. 544-5; 25 février 1957, p. 181-2.
16. *Journaux*, 16 mars 1943, p. 163-4.
17. *Journaux*, 14 juin 1961, p. 668-9; 24 novembre 1967, p. 534-5.
18. Comme les profonds changements de 1968 comportaient également la tenue des débats d'urgence à un moment ultérieur de la même journée, on a sans doute estimé qu'il ne leur était pas consacré suffisamment de temps, d'où la suppression des dispositions concernant la guillotine.
19. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 556; voir également les *Journaux*, 20 mars 1968, p. 793.
20. *Journaux*, 4 et 5 mai 1982, p. 4796-800.
21. Le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes a recommandé cette modification dans son troisième rapport, déposé le 18 juin 1985, en se fondant sur le témoignage du Président Bosley, pour qui cette règle prêtait à des manœuvres dilatoires. Le 13 février 1986, la Chambre a convenu de modifier la procédure à cet égard (*Journaux*, p. 1710); la proposition avait été déposée initialement le 6 février 1986 (*Journaux*, p. 1648). On trouve des exemples de prolongation passé minuit dans les *Journaux*, 28 janvier 1987, p. 413; 28 avril 1987, p. 796.
22. *Journaux*, 9 avril 1974, p. 108-9.
23. Voir la page 47 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, déposé le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839).
24. La recommandation initiale visait à autoriser les députés à partager leur temps uniquement avec des collègues de leur parti, mais la Chambre l'a modifiée à l'adoption du rapport. Voir le rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présenté le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465), et la motion adoptée le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3).
25. *Débats*, 27 septembre 2001, p. 5629, 5674; 4 octobre 2001, p. 5983-4. La Chambre avait de plus en plus recours au format du comité plénier pour tenir des débats exploratoires (voir l'article 53.1 du Règlement). Comme il ne sied pas de présenter une motion d'ajournement de la Chambre en comité, à ces deux occasions, le comité a examiné une motion visant à « prendre note » de la question.

Notes on Standing Order 52(14) and (15):

1. See for example, *Debates*, June 5, 1947, pp. 3814-5 (*sub judice*); April 28, 1944, pp. 2425-7 (anticipation).
2. *Journals*, February 25, 1957, pp. 181-2.
3. *Debates*, April 13, 1959, p. 2605.
4. *Journals*, September 26, 1961, pp. 950-1; September 27, 1961, p. 957.
5. *Journals*, December 20, 1968, pp. 554-6.

Notes on Standing Order 53:

1. *Journals*, March 13, 1964, p. 95; *Debates*, March 13, 1964, pp. 910-26.
2. *Journals*, December 16, 1966, pp. 1148-50; *Debates*, December 16, 1966, pp. 11229-34.
3. *Debates*, December 16, 1966, pp. 11230-1.
4. *Debates*, December 16, 1966, pp. 11231-4.
5. *Journals*, December 20, 1968, pp. 570-1.
6. See the Third Report of the Special Committee on Procedure, tabled on December 6, 1968 (*Journals*, pp. 434-5).
7. *Journals*, August 9, 1977, p. 1545; *Debates*, August 9, 1977, pp. 8177-8. Its application in this instance is anomalous: the Minister

Notes de l'article 52(14) et (15) :

1. Voir, par exemple, les *Débats*, 5 juin 1947, p. 3807-8 (instances judiciaires); 28 avril 1944, p. 2509-10 (anticipation).
2. *Journaux*, 25 février 1957, p. 181.
3. *Débats*, 13 avril 1959, p. 2727.
4. *Journaux*, 26 septembre 1961, p. 950-1; 27 septembre 1961, p. 957.
5. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 554-6.

Notes de l'article 53 :

1. *Journaux*, 13 mars 1964, p. 95; *Débats*, 13 mars 1964, p. 954-71.
2. *Journaux*, 16 décembre 1966, p. 1148-50; *Débats*, 16 décembre 1966, p. 11229-34.
3. *Débats*, 16 décembre 1966, p. 11230-1.
4. *Débats*, 16 décembre 1966, p. 11231-4.
5. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 570-1.
6. Voir le troisième rapport du Comité spécial de la procédure déposé le 6 décembre 1968 (*Journaux*, p. 434-5).
7. *Journaux*, 9 août 1977, p. 1545; *Débats*, 9 août 1977, p. 8177-8. Son application dans ce cas a été irrégulière : le ministre n'a pas exposé les

did not give a reason for the urgency; the Deputy Speaker advised Members opposed to the motion of their right to rise in their places at the wrong time in the proceedings; and the motion itself did not seek to suspend a Standing Order related to notice requirements or the times of sitting.

8. *Journals*, September 16, 1991, pp. 270-1.
9. *Journals*, June 1, 1992, pp. 1560-1.
10. *Journals*, March 15, 1995, p. 1219.
11. *Journals*, March 20, 1995, p. 1240.
12. *Journals*, June 10, 1999, p. 2097.
13. *Debates*, December 11, 1992, pp. 15131-3. The Minister sought to suspend the notice requirements for a government motion, which dealt with proceedings on an amendment to the Constitution concerning official languages in New Brunswick.

Notes on Standing Order 53.1:

1. See pages 19-20 of the Eighty-First Report of the Standing Committee on House Management, tabled April 1, 1993 (*Journals*, p. 2774) and the Thirtieth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled June 17, 1994 (*Journals*, p. 610). Both reports suggested that a special debate be scheduled when requested by 100 Members and that no dilatory motions be receivable during such debates. The 1994 report spelled out a series of measures to limit the length and the number of such debates.
2. See for example, *Journals*, November 14, 1994, pp. 877, 879; March 11, 1996, pp. 75, 78.
3. See for example, *Journals*, February 28, 1996, pp. 9-10; October 7, 1998, pp. 1132, 1135-6.
4. See for example, *Journals*, March 29, 1995, p. 1308; October 17, 2000, pp. 2065-6.
5. Only two take-note debates have resulted in a vote, with the motion being adopted in both cases, though in the second case there was a recorded division. See *Journals*, May 6, 1992, p. 1405; May 7, 1992, p. 1418; November 24, 1994, pp. 927-8; November 30, 1994, pp. 957-9. In the 1994 case, the motion, in addition to taking note of pre-budget consultations, authorized the Standing Committee on Finance to report thereon by a certain date. For an example of a motion being withdrawn, see *Journals*, February 18, 1994, p. 174.
6. See *Journals*, May 6, 1992, p. 1405; May 7, 1992, p. 1418.
7. See comments of the Prime Minister, *Debates*, January 25, 1994, pp. 261-2.
8. See *Journals*, January 26, 1994, p. 67 (cruise missile testing); October 6, 1994, p. 774 (social security programs); December 6, 1994, p. 983 (violence against women); February 28, 1996, p. 10 (peacekeeping); December 9, 1996, p. 977 (budgetary policy); October 7, 1998, p. 1135 (Kosovo); April 24, 2001, p. 322 (resource industries).
9. See the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented June 1, 2001 (*Journals*, p. 465) and adopted October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).
10. See *Journals*, April 24, 2001, p. 322; May 1, 2001, p. 351; September 20, 2001, p. 621; October 1, 2001, p. 671; October 15, 2001, p. 709. See also remarks made by the Chair of Committees of the Whole in *Debates*, April 24, 2001, p. 3089.
11. As provided in Standing Order 7 and 8, Committees of the Whole are usually presided over by the Chair of Committees or, in his or her absence, the Deputy Chair or Assistant Deputy Chair. When the Speaker presides over a Committee of the Whole, he or she does so as the Acting Chair, a role that can be filled by any Member. See *Debates*, June 11, 2002, p. 12579.
12. By consent, a take-note debate may be resumed on a subsequent day, in which case the Committee reports progress upon rising. Such consent must be given by the House, as the Committee is not empowered to consider any motion except a motion to rise. See for example, *Journals*, October 7, 2004, pp. 33, 59.

raisons de l'urgence; le Président adjoint a avisé les députés s'opposant à la motion de leur droit de se lever de leur place au mauvais moment des délibérations; et la motion elle-même ne visait pas à suspendre une disposition du Règlement ayant trait à la nécessité d'un préavis ou aux heures et jours de séance.

8. *Journaux*, 16 septembre 1991, p. 270-1.
9. *Journaux*, 1^{er} juin 1992, p. 1560-1.
10. *Journaux*, 15 mars 1995, p. 1219.
11. *Journaux*, 20 mars 1995, p. 1240.
12. *Journaux*, 10 juin 1999, p. 2097.
13. *Débats*, 11 décembre 1992, p. 15131-3. Le ministre voulait faire suspendre l'obligation de donner un préavis pour une motion du gouvernement portant sur des délibérations relatives à un amendement à la Constitution, au sujet des langues officielles du Nouveau-Brunswick.

Notes de l'article 53.1 :

1. Voir les pages 20 et 21 du quatre-vingt-unième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, déposé le 1^{er} avril 1993 (*Journaux*, p. 2774) et le trentième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 17 juin 1994 (*Journaux*, p. 610). Dans l'un comme dans l'autre, on recommandait de tenir un débat spécial dès que cent députés en faisaient la demande et de ne pas y autoriser les motions dilatoires. Le rapport de 1994 énonçait une série de mesures visant à limiter la durée et le nombre de ces débats.
2. Voir, par exemple, les *Journaux*, 14 novembre 1994, p. 877, 879; 11 mars 1996, p. 75, 78.
3. Voir, par exemple, les *Journaux*, 28 février 1996, p. 9-10; 7 octobre 1998, p. 1132, 1135-6.
4. Voir, par exemple, les *Journaux*, 29 mars 1995, p. 1308; 17 octobre 2000, p. 2065-6.
5. Seuls deux débats exploratoires ont donné lieu à un vote; dans les deux cas, la motion a été adoptée, bien qu'il y ait eu vote par appel nominal dans le deuxième cas. Voir les *Journaux*, 6 mai 1992, p. 1405; 7 mai 1992, p. 1418; 24 novembre 1994, p. 927-8; 30 novembre 1994, p. 957-9. Dans l'exemple de 1994, la motion, en plus de faire prendre note des consultations prébudgétaires, autorisait le Comité permanent des finances à en faire rapport à une certaine date. Pour un exemple d'une motion retirée, voir les *Journaux*, 18 février 1994, p. 174.
6. Voir les *Journaux*, 6 mai 1992, p. 1405; 7 mai 1992, p. 1418.
7. Voir les commentaires du premier ministre dans les *Débats*, 25 janvier 1994, p. 261-2.
8. Voir les *Journaux*, 26 janvier 1994, p. 67 (essais de missiles de croisière); 6 octobre 1994, p. 774 (programmes de sécurité sociale); 6 décembre 1994, p. 983 (violence envers les femmes); 28 février 1996, p. 10 (maintien de la paix); 9 décembre 1996, p. 977 (politique budgétaire); 7 octobre 1998, p. 1135 (Kosovo); 24 avril 2001, p. 322 (industries des ressources).
9. Voir le rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présenté le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3).
10. Voir les *Journaux*, 24 avril 2001, p. 322; 1^{er} mai 2001, p. 351; 20 septembre 2001, p. 621; 1^{er} octobre 2001, p. 671; 15 octobre 2001, p. 709. Voir aussi les commentaires du président du comité plénier dans les *Débats*, 24 avril 2001, p. 3089.
11. Comme le prévoient les articles 7 et 8 du Règlement, les comités pléniers sont habituellement présidés par le président des comités pléniers ou, en son absence, par le vice-président ou le vice-président adjoint des comités pléniers. Lorsque le Président de la Chambre préside un comité plénier, il le fait à titre de président suppléant, rôle que peut jouer n'importe quel député. Voir les *Débats*, 11 juin 2002, p. 12579.
12. Par consentement, on peut reprendre un débat exploratoire un autre jour. Dans ce cas, le comité fait rapport de l'état de la question à l'ajournement de la séance. La Chambre doit en effet donner son consentement, car un comité plénier n'est pas autorisé à entendre de motion, sauf celle d'ajournement. Voir, par exemple, les *Journaux*, 7 octobre 2004, p. 33, 59.

13. See for example, *Journals*, November 1, 2001, p. 780; October 28, 2002, p. 119.
14. See for example, *Debates*, January 28, 2002, p. 8298 when the Parliamentary Secretary to the Government House Leader obtained unanimous consent for a take-note debate later that day.
15. See *Debates*, February 12, 2004, pp. 516-7. The Opposition House Leader objected to the debate being held on the same day as a supply day.

Chapter VIII

Notes on Standing Order 54:

1. The 48-hour requirement in fact covers two nights and not a full 48 hours. For example, a Member might give notice at 6:00 p.m. on a Tuesday and be free as early as 10:00 a.m. on Thursday to proceed with his or her initiative—the actual notice in this case thus amounts to just 40 hours. See *Journals*, October 6, 1970, pp. 1417-20.
2. See Standing Orders 77(1), 81(14)(a) and 76.1(2), respectively.
3. See Standing Orders 48 and 58, respectively.
4. This provision is contained in Standing Order 54. “Times of meeting” reads “heures d’ouverture” in the French version. The English version has prompted several procedural arguments, which have typically been settled with reference to the French version of the Standing Order. See for example, *Debates*, May 21, 1920, pp. 2625-6 and *Journals*, December 20, 1951, pp. 345-7.
5. Standing Order 54 refers to the stages of bills, while Standing Orders 57, 78 and those in Chapter XV deal with closure, time allocation and private bills, respectively. Unique rules also apply to private Members’ bills after their introduction.
6. See for example, *Debates*, September 20, 2001, pp. 5350-1.
7. See for example, *Debates*, June 17, 1986, pp. 14542-3; November 27, 1990, p. 15765. Under special circumstances, Ministers may propose the suspension of notice requirements (see Standing Order 53) or propose to override the need for unanimous consent for certain routine motions (see Standing Order 56.1).
8. This procedure has been followed since Confederation (see Bourinot, 1st ed., pp. 308-9). On occasion, Members not satisfied with the Clerk’s changes to their notices have brought their cases to the Speaker, who holds final authority in such matters under Standing Order 10. See for example, *Journals*, January 14, 1953, p. 127; *Debates*, December 11, 2002, pp. 2564-5.
9. When several notices in the same category (written questions for instance) are received, they are inserted in the *Notice Paper* in the order of their reception.
10. See Stewart, p. 41 for a discussion of the evolution of the practice of printing notices with the *Order Paper*.
11. The same reasoning applies in cases where the House sits on a Saturday (see *Journals*, May 8, 1961, p. 516 and the Historical Summary to Standing Order 24(1)).
12. See Speaker Fraser’s ruling, *Debates*, December 7, 1989, p. 6584. This is a practice followed to ensure the integrity of the Clerk’s records and is similar to the requirement for withdrawal from candidacy for the Speakership (see Standing Order 4(1)).
13. *Journals*, January 13, 1910, p. 154; *Debates*, February 12, 1993, p. 15851.
14. See for example, *Journals*, May 12, 1873, p. 326; March 26, 1928, pp. 200-1.
15. The proposal was tabled on February 6, 1986 (*Journals*, p. 1654) and adopted on February 13, 1986 (*Journals*, p. 1710). Changes in the procedure to revoke a regulation led to a consequential amendment to Standing Order 54 in 2003 (*Journals*, November 5, 2003, p. 1237).

13. Voir, par exemple, les *Journaux*, 1^{er} novembre 2001, p. 780; 28 octobre 2002, p. 119.
14. Voir, par exemple, les *Débats*, 28 janvier 2002, p. 8298, cas où le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a obtenu le consentement unanime pour la tenue d’un débat exploratoire plus tard le même jour.
15. Voir les *Débats*, 12 février 2004, p. 516-7. Le leader parlementaire de l’Opposition s’est opposé à ce qu’on tienne le débat un jour désigné.

Chapitre VIII

Notes de l’article 54 :

1. Les 48 heures requises correspondent en réalité à deux nuits, et non à deux jours pleins. Par exemple, un député peut déposer un avis à 18 heures le mardi et être en mesure dès 10 heures le jeudi de donner suite à son initiative; dans un tel cas, l’avis ne correspond en réalité qu’à 40 heures. Voir les *Journaux*, 6 octobre, 1970, p. 1417-20.
2. Voir l’article 77(1), 81(14)a) et l’article 76.1(2) du Règlement, respectivement.
3. Voir les articles 48 et 58 du Règlement, respectivement.
4. Cette disposition fait partie intégrante de l’article 54. Les « heures d’ouverture » se lisent « times of meeting » dans la version anglaise. Cette version anglaise a donné lieu à plusieurs querelles de procédure, que l’on a généralement résolues en se fondant sur la version française. Voir, par exemple, les *Débats*, 21 mai 1920, p. 2681, et les *Journaux*, 20 décembre 1951, p. 345-7.
5. L’article 54 traite des étapes de l’étude des projets de loi tandis que les articles 57, 78 et ceux du chapitre XV visent les motions de clôture, les motions d’attribution de temps et les projets de loi d’intérêt privé, respectivement. Des règles particulières s’appliquent également aux projets de loi d’initiative parlementaire après leur présentation.
6. Voir, par exemple, les *Débats*, 20 septembre 2001, p. 5350-1.
7. Voir, par exemple, les *Débats*, 17 juin 1986, p. 14542-3; 27 novembre 1990, p. 15765. Dans des circonstances spéciales, un ministre de la Couronne peut proposer la suspension des exigences relatives aux avis (voir l’article 53 du Règlement) ou proposer de déroger à l’exigence de consentement unanime pour certaines motions pour affaires courantes (voir l’article 56.1 du Règlement).
8. On procède de cette façon depuis la Confédération (voir Bourinot, 1^{re} éd., p. 308-9 (version anglaise seulement)). À l’occasion, des députés mécontents des modifications apportées par le Greffier à leur avis ont soumis la question au Président, qui détient l’autorité suprême sur ces questions en vertu de l’article 10 du Règlement. Voir, par exemple, les *Journaux*, 14 janvier 1953, p. 127; *Débats*, 11 décembre 2002, p. 2564-5.
9. Lorsque plusieurs avis de même catégorie (questions écrites, par exemple) sont reçus, ils sont inscrits au *Feuilleton des avis* dans l’ordre de leur réception.
10. Voir Stewart, p. 41 (version anglaise seulement) pour un exposé sur l’évolution parlementaire de la pratique de l’impression des avis au *Feuilleton*.
11. Le même raisonnement s’applique dans les cas où la Chambre siège le samedi (voir les *Journaux*, 8 mai 1961, p. 516, ainsi que l’historique de l’article 24(1) du Règlement).
12. Voir la décision du Président Fraser dans les *Débats*, 7 décembre 1989, p. 6584. Cette pratique vise à assurer l’intégrité des archives du Greffier et est analogue à l’exigence posée pour le retrait des candidatures à la présidence (voir l’article 4(1) du Règlement).
13. *Journaux*, 13 janvier 1910, p. 149-50; *Débats*, 12 février 1993, p. 15851.
14. Voir, par exemple, les *Journaux*, 12 mai 1873, p. 326; 26 mars 1928, p. 200-1.
15. La proposition a été déposée le 6 février 1986 (*Journaux*, p. 1654) et adoptée le 13 février 1986 (*Journaux*, p. 1710). Les changements apportés à la procédure pour abroger un règlement ont entraîné des amendements consécutifs à l’article 54 du Règlement en 2003 (*Journaux*, 5 novembre 2003, p. 1237).

16. See Note 7.
17. Bourinot, 1st éd., pp. 308-9 and 2nd éd., pp. 367-8, notes that the practice existed.
18. *Journals*, March 22, 1927, pp. 334-5.
19. *Journals*, December 20, 1968, p. 570.
20. *Journals*, June 3, 1987, p. 1022.
21. *Journals*, December 20, 1989, pp. 1060-1.
22. *Journals*, May 11, 1991, p. 2912.
23. Since 1968, the government could make representations to the Speaker to have a special *Order Paper* printed with notices of government bills or motions, but there was no equivalent provision for private Members. See Standing Order 55.
24. See the Fifty-Third Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled December 9, 1994 (*Journals*, p. 1014) and adopted February 6, 1995 (*Journals*, p. 1081).
25. *Debates*, February 15, 1993, pp. 15899-900.
26. See the Fourth Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, tabled June 12, 2003 (*Journals*, p. 915) and adopted September 18, 2003 (*Journals*, p. 995); and the Twenty-Sixth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled and adopted February 9, 2005 (*Journals*, pp. 407-8).
27. An early example is *Journals*, March 3, 1875, p. 152. The House has, however, always been free to circumvent the rules via unanimous consent and the Chair has on occasion called the attention of the House to this right (see for example, *Journals*, April 10, 1871, pp. 249-50).

Notes on Standing Order 55:

1. Since 1991, it has been the practice to include the time the notice was received in the *Special Order Paper and Notice Paper*. This serves to demonstrate that the 48-hour notice requirement has been met. See for example, *Special Order Paper and Notice Paper*, February 25, 1991, p. III.
2. *Journals*, August 29, 1966, pp. 785-7. For the discussion, see *Debates*, August 29, 1966, pp. 7732-44.
3. *Journals*, December 20, 1968, p. 570.
4. *Journals*, September 7, 1971, p. 777.
5. *Journals*, August 31, 1972, p. 507; August 30, 1973, p. 523; August 9, 1977, p. 1542; October 10, 1978, p. 962; October 6, 1980, p. 504; August 11, 1987, p. 1308.
6. *Journals*, September 24, 1990, p. 1974; January 15, 1991, p. 2556; February 25, 1991, p. 2602; September 16, 1991, p. 268; September 8, 1992, p. 1924; September 19, 1994, p. 675; March 20, 1995, p. 1239; November 15, 1999, p. 180; September 17, 2001, p. 587. See also for example, *Special Order Paper and Notice Paper*, September 17, 2001.
7. *Journals*, February 27, 1996, p. 1. Notice was given of a motion to allow for the reinstatement of certain bills, as well as to adjust the Supply calendar.
8. *Journals*, September 23, 1997, p. 11; October 5, 2004, p. 11. In both cases, the notices related to amendments to the Standing Orders and adjustments to the Supply calendar.

Notes on Standing Order 56:

1. See Standing Order 38(1)(a) of the *Standing Orders of the House of Commons of Canada*, 1927.
2. *Journals*, July 12, 1955, p. 900.
3. *Journals*, July 12, 1955, p. 900.
4. Dawson, p. 232.
5. In his speech on the motion to adopt the June 1987 reforms, the Deputy Prime Minister explained that the purpose of the new rule was to allow time allocation motions to be considered under Government Orders without moving them under Routine Proceedings. The lead-off opposition spokesperson took note of this and objected to it (*Debates*, June 2, 1987, pp. 6624, 6626).

16. Voir la note 7.
17. Bourinot, dans sa 1^{re} éd., p. 308-9, et dans sa 2^e éd., p. 367-8 (versions anglaises seulement), relève l'existence de la pratique.
18. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 334-5.
19. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 570.
20. *Journaux*, 3 juin 1987, p. 1022.
21. *Journaux*, 20 décembre 1989, p. 1060-1.
22. *Journaux*, 11 mai 1991, p. 2912.
23. Depuis 1968, le gouvernement était autorisé à demander au Président de faire imprimer un *Feuilleton spécial* contenant des avis relatifs à des projets de loi ou à des motions émanant du gouvernement, mais il n'existait aucune disposition équivalente pour les simples députés. Voir l'article 55 du Règlement.
24. Voir le cinquante-troisième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 9 décembre 1994 (*Journaux*, p. 1014) et adopté le 6 février 1995 (*Journaux*, p. 1081).
25. *Débats*, 15 février 1993, p. 15899-900.
26. Voir le quatrième rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, déposé le 12 juin 2003 (*Journaux*, p. 915) et adopté le 18 septembre 2003 (*Journaux*, p. 995); et le vingt-sixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé et adopté le 9 février 2005 (*Journaux*, p. 407-8).
27. On en trouve un exemple dès 1875 (voir les *Journaux*, 3 mars, p. 152). La Chambre a cependant toujours eu la liberté de circonvenir les règles en recourant au consentement unanime, et la présidence a, à l'occasion, attiré son attention sur ce droit (voir, par exemple, les *Journaux*, 10 avril 1871, p. 249-50).

Notes de l'article 55 :

1. Depuis 1991, il est d'usage de noter dans le *Feuilleton et Feuilleton des avis* spécial l'heure à laquelle l'avis a été reçu. Cela prouve que l'on a respecté l'échéance d'avis de 48 heures. Voir, par exemple, le *Feuilleton et Feuilleton des avis* spécial, 25 février 1991, p. III.
2. *Journaux*, 29 août 1966, p. 785-7. Voir les propos échangés à ce sujet dans les *Débats*, 29 août 1966, p. 7732-44.
3. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 570.
4. *Journaux*, 7 septembre 1971, p. 777.
5. *Journaux*, 31 août 1972, p. 507; 30 août 1973, p. 523; 9 août 1977, p. 1542; 10 octobre 1978, p. 962; 6 octobre 1980, p. 504; 11 août 1987, p. 1308.
6. *Journaux*, 24 septembre 1990, p. 1974; 15 janvier 1991, p. 2556; 25 février 1991, p. 2602; 16 septembre 1991, p. 268; 8 septembre 1992, p. 1924; 19 septembre 1994, p. 675; 20 mars 1995, p. 1239; 15 novembre 1999, p. 180; 17 septembre 2001, p. 587. Voir aussi, par exemple, le *Feuilleton et Feuilleton des avis* spécial, 17 septembre 2001.
7. *Journaux*, 27 février 1996, p. 1. Avis a été donné pour une motion visant le rétablissement de certains projets de loi ainsi que l'ajustement du calendrier des travaux des subsides.
8. *Journaux*, 23 septembre 1997, p. 11; 5 octobre 2004, p. 11. Dans les deux cas, les avis se rapportaient à des amendements au Règlement et à des ajustements au calendrier des travaux des subsides.

Notes de l'article 56 :

1. Voir l'article 38(1)(a) du *Règlement de la Chambre des communes du Canada* de 1927.
2. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 900.
3. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 900.
4. Dawson, p. 232 (version anglaise seulement).
5. Dans son intervention sur la motion visant à faire adopter les réformes de juin 1987, le vice-premier ministre a expliqué que cette nouvelle règle avait pour but de permettre l'étude des motions d'attribution de temps dans le cadre des ordres émanant du gouvernement plutôt que sous la rubrique des « Affaires courantes ». Le premier représentant de l'opposition à prendre la parole en a pris note et s'y est opposé (*Débats*, 2 juin 1987, p. 6624, 6626).

Notes on Standing Order 56.1:

1. See the Commentary and Historical Summary of Standing Order 64 found in this Chapter. For additional information with respect to procedures and issues surrounding unanimous consent, see *House of Commons Procedure and Practice*, pp. 497-502.
2. See the ruling by the Speaker on October 24, 2002, where he indicates that motions moved pursuant to Standing Order 56.1 have to be moved under the rubric “Motions” during Routine Proceedings, unless there is unanimous consent to do otherwise (*Debates*, p. 828). The Speaker’s ruling was in response to a point of order raised by John Reynolds on October 22, 2002 (*Debates*, pp. 757-9). Among other concerns, Mr. Reynolds had raised the issue that the motion had been moved under the rubric “Tabling of Documents”. This point was reiterated on May 13, 2005 (*Debates*, p. 5971).
3. For examples where the motion was deemed withdrawn pursuant to Standing Order 56.1(3), see *Journals*, March 19, 1999, p. 1640; October 22, 2002, p. 21.
4. For examples where the motion was adopted pursuant to Standing Order 56.1(3), see *Journals*, April 12, 1999, p. 1687; June 13, 2003, p. 935.
5. See for example, unanimous consent request sought on April 21, 1997 (*Debates*, pp. 10012-3) and motion moved under Standing Order 56.1 on April 24, 1997 (*Debates*, p. 10144).
6. See for example, unanimous consent request sought on September 28, 1994 (*Debates*, p. 6263) and motion moved under Standing Order 56.1 on September 30, 1994 (*Debates*, p. 6390).
7. See for example, unanimous consent request sought on June 7, 1995 (*Debates*, p. 13375) and motion moved under Standing Order 56.1 on June 8, 1995 (*Debates*, p. 13443).
8. See for example, unanimous consent request sought on December 1, 1997 at the beginning of the sitting prior to Private Members’ Business hour (*Debates*, p. 2471) and motion moved under Standing Order 56.1 later that day during Routine Proceedings (*Debates*, p. 2508).
9. See for example, unanimous consent request sought on December 12, 1991 and refused (*Debates*, p. 6174), and the motion moved under Standing Order 56.1 immediately thereafter (*Debates*, pp. 6174-5). In that case, a point of order was raised that the procedure followed was incorrect. The Acting Speaker ruled that the procedure was “according to the Standing Orders” (*Debates*, p. 6175). See also three separate requests (proposing different scenarios) moved in sequence by the Parliamentary Secretary to the Government House Leader for unanimous consent to move a motion with respect to consideration of a government bill (C-77), and the motion moved by a Cabinet Minister under Standing Order 56.1 immediately after the third attempt (*Debates*, March 23, 1995, pp. 10859-60).
10. In fact, from the adoption of the Standing Order in April 1991 until December 1997, the original request for unanimous consent had been sought—in all cases except one—by the individual holding the position of Parliamentary Secretary to the Government House Leader. In that one instance, the Chief Government Whip made the original request (*Debates*, June 15, 1995, p. 13881). Since December 1997, the request for unanimous consent has been sought in all cases by a Minister, with one exception when it was sought by the Deputy Government Whip (*Debates*, October 21, 2002, p. 669).
11. For example, unanimous consent was sought to move a motion concerning travel by the Subcommittee on International Financial Institutions on both December 9 and 10, 1992 (*Debates*, pp. 14913, 14995), prior to the invocation of Standing Order 56.1 with respect to this motion during Routine Proceedings on December 10, 1992 (*Debates*, p. 14997).
12. Standing Order 56.1 was invoked twice on December 12, 1991 (*Journals*, p. 935) and twice on December 10, 1992 (*Journals*, pp. 2387-8).
13. See Speaker’s ruling on September 18, 2001 (*Debates*, pp. 5256-8).

Notes de l’article 56.1 :

1. Voir le commentaire et l’historique de l’article 64 du Règlement, dans le présent chapitre. Pour d’autres renseignements sur la procédure et les questions relatives au consentement unanime, voir *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 497-502.
2. Voir la décision du Président du 24 octobre 2002, dans laquelle il indique que les motions proposées en vertu de l’article 56.1 du Règlement doivent l’être sous la rubrique « Motions » pendant les affaires courantes, à moins qu’on en décide autrement du consentement unanime (*Débats*, p. 828). La décision du Président faisait suite à un rappel au Règlement soulevé par John Reynolds le 22 octobre 2002 (*Débats*, p. 757-9). Entre autres inquiétudes, M. Reynolds avait signalé que la motion avait été proposée sous la rubrique « Dépôt de documents ». Ce rappel a été réitéré le 13 mai 2005 (*Débats*, p. 5971).
3. Pour des exemples de motions réputées retirées en vertu de l’article 56.1(3), voir les *Journaux*, 19 mars 1999, p. 1640; 22 octobre 2002, p. 21.
4. Pour des exemples de motions adoptées en vertu de l’article 56.1(3) du Règlement, voir les *Journaux*, 12 avril 1999, p. 1687; 13 juin 2003, p. 935.
5. Voir, par exemple, une demande de consentement unanime faite le 21 avril 1997 (*Débats*, p. 10012-3) et une motion proposée en vertu de l’article 56.1 du Règlement le 24 avril 1997 (*Débats*, p. 10144).
6. Voir, par exemple, une demande de consentement unanime faite le 28 septembre 1994 (*Débats*, p. 6263) et une motion proposée en vertu de l’article 56.1 du Règlement le 30 septembre 1994 (*Débats*, p. 6390).
7. Voir, par exemple, une demande de consentement unanime faite le 7 juin 1995 (*Débats*, p. 13375) et une motion proposée en vertu de l’article 56.1 du Règlement le 8 juin 1995 (*Débats*, p. 13443).
8. Voir, par exemple, une demande de consentement unanime faite le 1^{er} décembre 1997 au début de la séance avant l’heure réservée aux affaires émanant des députés (*Débats*, p. 2471) et une motion proposée en vertu de l’article 56.1 du Règlement plus tard le même jour pendant les affaires courantes ordinaires (*Débats*, p. 2508).
9. Voir, par exemple, une demande de consentement unanime faite le 12 décembre 1991 et refusée (*Débats*, p. 6174) et la motion proposée en vertu de l’article 56.1 du Règlement immédiatement après (*Débats*, p. 6174-5). Dans ce cas, quelqu’un a fait un rappel au Règlement en alléguant que la procédure suivie n’était pas la bonne. Le Président suppléant a statué que la procédure était conforme au Règlement (*Débats*, p. 6175). Voir aussi trois demandes distinctes (proposant différents scénarios) faites l’une après l’autre par le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre en vue d’obtenir le consentement unanime pour une motion portant examen d’un projet de loi du gouvernement (C-77), et la motion proposée par un ministre en vertu de l’article 56.1 immédiatement après la troisième tentative (*Débats*, 23 mars 1995, p. 10859-60).
10. En fait, dès l’adoption de l’article, en avril 1991, et jusqu’à décembre 1997, la demande initiale de consentement unanime a été faite – dans tous les cas sauf un – par la personne occupant le poste de secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. En ce qui concerne l’exception, c’est le whip en chef du gouvernement qui l’a faite (*Débats*, 15 juin 1995, p. 13881). Depuis décembre 1997, la demande initiale de consentement unanime a toujours été faite par un ministre, sauf dans un cas, où elle a été faite par le whip adjoint du gouvernement (*Débats*, 21 octobre 2002, p. 669).
11. Par exemple, on a demandé le consentement unanime pour proposer une motion relative aux déplacements du Sous-comité sur les institutions financières internationales les 9 et 10 décembre 1992 (*Débats*, p. 14913, 14995), avant d’invoquer l’article 56.1 du Règlement relativement à cette motion pendant les affaires courantes ordinaires, le 10 décembre 1992 (*Débats*, p. 14997).
12. L’article 56.1 du Règlement a été invoqué deux fois le 12 décembre 1991 (*Journaux*, p. 935) et deux fois le 10 décembre 1992 (*Journaux*, p. 2387-8).
13. Voir la décision du Président du 18 septembre 2001 (*Débats*, p. 5256-8).

14. See Speaker's ruling on October 24, 2002 (*Debates*, pp. 828-9).
15. See Speaker's ruling on May 13, 2005 (*Debates*, pp. 5973-4).
16. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2912-3. See point of order raised by Nelson Riis on the procedural acceptability of the motion to amend the Standing Orders, with particular reference to his concerns in respect of Standing Order 56.1, on March 26, 1991 (*Debates*, pp. 19042-6). See Speaker's ruling on April 9, 1991 (*Debates*, pp. 19233-7) which found the motion and the proposed Standing Order 56.1 to be in order.
17. See for example, *Journals*, March 23, 1995, p. 1265; April 12, 1999, p. 1687.
18. See for example, *Journals*, March 16, 1995, p. 1226; June 13, 2003, p. 935.
19. See for example, *Journals*, October 7, 1994, p. 780; June 8, 1995, p. 1594.
20. See for example, remarks by Nelson Riis on December 12, 1991 (*Debates*, pp. 6174-5); by Randy White and other Members on June 9, 1998 (*Debates*, p. 7774); by Peter MacKay and other Members on June 12, 2001 (*Debates*, pp. 5027-31); and by John Reynolds and Don Boudria on October 22, 2002 (*Debates*, pp. 757-9).
21. See specific remarks on study by the Committee by Speaker Parent on June 9, 1998 (*Debates*, p. 7774) and by Speaker Milliken on September 18, 2001 (*Debates*, p. 5258). In his examination of how the rule had been used since its adoption in 1991, Speaker Milliken noted what he termed a "disturbing trend" since December 1997 when Standing Order 56.1 was used, or attempted to be used, for "the adoption of motions less readily identified as routine" and indicated this expanded use "causes the Chair serious concern" (*Debates*, pp. 5256-8). The Standing Committee did not take up this issue.
22. The three points of order were raised on June 12, 2001 (*Debates*, pp. 5027-31), on October 22, 2002 (*Debates*, pp. 757-9), and on May 13, 2005 (*Debates*, pp. 5972-3). The points of order were ruled on September 18, 2001 (*Debates*, pp. 5256-8), October 24, 2002 (*Debates*, pp. 828-9), and May 13, 2005 (*Debates*, pp. 5973-4) respectively.

Notes on Standing Order 56.2:

1. See Standing Order 107(1) in Chapter XIII of this text for the mandate of the Liaison Committee.
2. See for example, requests for unanimous consent with respect to committee travel sought on February 8, 2005 (*Journals*, pp. 399-401).
3. See for example, the First Report of the Standing Committee on Fisheries and Oceans seeking permission of the House to travel, tabled on December 15, 1999 and concurred in on February 8, 2000 (*Journals*, pp. 818, 853).
4. See for example, motions adopted pursuant to Standing Order 56.1(3) on December 11, 1991 (*Journals*, p. 935) and December 10, 1992 (*Journals*, pp. 2387-8).
5. *Journals*, October 4, 2001, pp. 691-3.
6. See page 12 of the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons tabled on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465). For an example of the difficulties sometimes inherent in securing permission for a committee to travel, see the proceedings during debate on a motion authorizing travel by the Standing Committee on Finance in *Debates*, October 29, 1999, pp. 881-95. Notice of closure was given on the motion (*Journals*, October 29, 1999, p. 144), but never applied. The motion was adopted by unanimous consent on the next sitting day (*Journals*, November 1, 1999, p. 145).
7. See pages 12-3 of the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons (*Journals*, June 1, 2001, p. 465).
8. That is not to imply, however, that standing, special and joint committees did not travel following the adoption of this Standing Order. In fact, there were at least 50 travel motions passed by unanimous consent during the remainder of the Thirty-Seventh

14. Voir la décision du Président du 24 octobre 2002 (*Débats*, p. 828-9).
15. Voir la décision du Président du 13 mai 2005 (*Débats*, p. 5973-4).
16. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2912-3. Voir le rappel au Règlement soulevé par Nelson Riis sur la recevabilité procédurale de la motion visant à amender le Règlement, particulièrement en ce qui concerne ses doutes à l'égard de l'article 56.1, le 26 mars 1991 (*Débats*, p. 19042-6). Voir la décision du Président du 9 avril 1991 (*Débats*, p. 19233-7), selon laquelle la motion ainsi que l'article 56.1 proposé étaient recevables.
17. Voir, par exemple, les *Journaux*, 23 mars 1995, p. 1265; 12 avril 1999, p. 1687.
18. Voir, par exemple, les *Journaux*, 16 mars 1995, p. 1226; 13 juin 2003, p. 935.
19. Voir, par exemple, les *Journaux*, 7 octobre 1994, p. 780; 8 juin 1995, p. 1594.
20. Voir, par exemple, les observations faites par Nelson Riis le 12 décembre 1991 (*Débats*, p. 6174-5); par Randy White et d'autres députés le 9 juin 1998 (*Débats*, p. 7774); par Peter MacKay et d'autres députés le 12 juin 2001 (*Débats*, p. 5027-31); ainsi que par John Reynolds et Don Boudria le 22 octobre 2002 (*Débats*, p. 757-9).
21. Voir les observations spécifiques sur l'étude du Comité faites par le Président Parent le 9 juin 1998 (*Débats*, p. 7774) et par le Président Milliken le 18 septembre 2001 (*Débats*, p. 5258). Suivant son examen de la façon dont on avait appliqué la règle depuis son adoption en 1991, le Président Milliken a souligné qu'il se dessinait « une tendance inquiétante » depuis décembre 1997, selon laquelle on utilisait ou tentait d'utiliser l'article 56.1 pour « adopter des motions moins aisément qualifiables de motions pour affaires courantes ». Il a de plus déclaré que le recours accru à cet article était pour lui « une source de sérieuses préoccupations » (*Débats*, p. 5256-8). Le Comité permanent n'a pas abordé cette question.
22. Les trois rappels au Règlement ont été soulevés le 12 juin 2001 (*Débats*, p. 5027-31), le 22 octobre 2002 (*Débats*, p. 757-9) et le 13 mai 2005 (*Débats*, p. 5972-3). La présidence a statué sur ces rappels le 18 septembre 2001 (*Débats*, p. 5256-8), le 24 octobre 2002 (*Débats*, p. 828-9) et le 13 mai 2005 (*Débats*, p. 5973-4), respectivement.

Notes de l'article 56.2 :

1. Voir l'article 107(1), au chapitre XIII du présent document, pour connaître le mandat du Comité de liaison.
2. Voir, par exemple, les demandes de consentement unanime pour autoriser un comité à se déplacer, faites le 8 février 2005 (*Journaux*, p. 399-401).
3. Voir, par exemple, le premier rapport du Comité permanent des pêches et des océans, dans lequel il demande à la Chambre l'autorisation de se déplacer, déposé le 15 décembre 1999 et adopté le 8 février 2000 (*Journaux*, p. 818, 853).
4. Voir, par exemple, les motions adoptées en vertu de l'article 56.1(3) du Règlement le 11 décembre 1991 (*Journaux*, p. 935) et le 10 décembre 1992 (*Journaux*, p. 2387-8).
5. *Journaux*, 4 octobre 2001, p. 691-3.
6. Voir la page 13 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, déposé le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465). Pour un exemple des difficultés parfois inhérentes aux demandes visant à autoriser un comité à se déplacer, voir les délibérations sur une motion pour autoriser le déplacement du Comité permanent des finances (*Débats*, 29 octobre 1999, p. 881-95). Un avis de clôture a été donné pour la motion (*Journaux*, 29 octobre 1999, p. 144) mais la clôture elle-même n'a jamais été appliquée. La motion a été adoptée du consentement unanime à la séance suivante (*Journaux*, 1^{er} novembre 1999, p. 145).
7. Voir les pages 13 et 14 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, déposé le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465).
8. Cela ne veut pas dire pour autant que les comités permanents, spéciaux et mixtes ne se sont pas déplacés après l'adoption de cet article du Règlement. En fait, la Chambre a adopté, par consentement unanime, au moins 50 motions de ce type pendant le reste de la

Parliament. In the Thirty-Eighth Parliament, as of June 2005, more than 25 such motions had been adopted, including 16 separate motions in one day (*Journals*, February 8, 2005, p. 399-401).

Notes on Standing Order 57:

1. See point of order raised by Jean-Robert Gauthier on December 14, 1988 (*Debates*, pp. 71-4) and the Speaker's decision on December 15, 1988 (*Debates*, pp. 76-8) where he ruled a notice of intention to impose closure out of order since debate on the item (a government motion) had not yet begun. See also the ruling by the Deputy Speaker and Chair of Committees of the Whole (appealed and sustained by the Speaker) on December 21, 1988, with respect to the acceptability of a notice of closure given during debate in Committee of the Whole on a bill (*Debates*, pp. 532-41).
2. *Debates*, April 12, 1921, p. 2026; December 20, 1988, p. 500.
3. *Debates*, March 1, 1926, p. 1431.
4. *Debates*, July 16, 1981, p. 11629; March 22, 1999, p. 13257; June 10, 1999, pp. 16225-6; October 29, 1999, pp. 892-3; December 6, 2002, p. 2384.
5. *Debates*, April 6, 1981, p. 9014; February 16, 1990, pp. 8470-1; October 9, 1990, p. 13900; May 28, 1991, p. 699; June 19, 1995, p. 14150; December 5, 1995, p. 17250; February 26, 2001, p. 1190; December 5, 2002, p. 2350.
6. *Debates*, October 22, 1980, p. 3934; June 16, 1989, p. 3146; September 28, 1989, p. 4047; December 7, 1989, p. 6618; March 20, 1990, p. 9559; March 1, 1996, p. 188; October 4, 2002, p. 317.
7. See point of order raised by Jean-Robert Gauthier and the ruling by the Deputy Speaker on the procedural acceptability of giving notice on the second reading of three government bills and the third reading of a fourth government bill, all at the same time (*Debates*, June 16, 1989, pp. 3147-8).
8. See Speaker's remarks, *Debates*, October 23, 1980, pp. 3976-8.
9. See Commentary and Historical Summary of Standing Order 67.1 in this chapter. For an example of the questioning of a Minister on an item which had been the subject of a closure motion, see *Debates*, December 9, 2002, pp. 2412-7.
10. When debate takes place in Committee of the Whole on an item which has been closed, the Member speaking is also limited to 20 minutes and that time period includes time taken to reply to any questions asked by that Member. See ruling by the Chair in *Debates*, December 21, 1988, pp. 573-5.
11. Any amendment or other motion that may be proposed to a main motion comes under the cut-off time set out in the Standing Order if the whole debate is to be closed (*Journals*, July 24, 1969, pp. 1393-6). If an amendment or subamendment is to be closed, only that particular debate is cut off.
12. See Speaker's ruling, *Journals*, December 14, 1964, p. 1000; *Debates*, June 22, 1989, pp. 3492, 3535-6.
13. See remarks by the Chairman of Committee of the Whole, *Debates*, April 13, 1921, p. 2094. It should also be noted that points of order and questions of privilege have been addressed to the Chair after the deadline, but were ruled not valid (*Debates*, October 23, 1980, pp. 4049-53).
14. For examples of a closed debate ending before the cut-off time, and the bells being rung for a 30-minute period, see *Debates*, June 26, 1989, pp. 3674-5; October 26, 1989, pp. 5208-10; November 20, 1989, pp. 5927-8; December 8, 1989, pp. 6718-9.
15. See for example, the closure motion moved on May 9, 1913 (*Debates*, col. 9445); August 28, 1917 (*Debates*, p. 5016); April 28, 1919 (*Debates*, p. 1797); April 13, 1921 (*Debates*, p. 2076). See also *Debates*, December 21, 1988, pp. 539-41.
16. Prior to 1955, the exemption of the closure rule to the automatic 10:00 p.m. adjournment was spelled out in the text of the applicable rule. In July 1955, the reference to the closure rule was deleted from that Standing Order (*Journals*, July 12, 1955, pp. 882-5). The proceedings on the Adjournment Motion, known as the "late show",

trente-septième législature. Pour ce qui est de la trente-huitième législature, en date de juin 2005, la Chambre avait adopté plus de 25 motions autorisant un comité à se déplacer, dont pas moins de 16 le même jour (*Journaux*, 8 février 2005, p. 399-401).

Notes de l'article 57 :

1. Voir le rappel au Règlement soulevé par Jean-Robert Gauthier le 14 décembre 1988 (*Débats*, p. 71-4) et la décision du Président rendue le 15 décembre 1988 (*Débats*, p. 76-8). Il déclare irrecevable un avis de motion de clôture parce que le débat sur la question (une motion émanant du gouvernement) n'avait pas encore commencé. Voir aussi la décision du Vice-président et président du comité plénier (portée en appel, puis maintenue par le Président) rendue le 21 décembre 1988 sur la recevabilité d'un avis de clôture donné pendant le débat sur un projet de loi alors que la Chambre était en comité plénier (*Débats*, p. 532-41).
2. *Débats*, 12 avril 1921, p. 2072; 20 décembre 1988, p. 500.
3. *Débats*, 1^{er} mars 1926, p. 1446.
4. *Débats*, 16 juillet 1981, p. 11629; 22 mars 1999, p. 13257; 10 juin 1999, p. 16225-6; 29 octobre 1999, p. 892-3; 6 décembre 2002, p. 2384.
5. *Débats*, 6 avril 1981, p. 9014; 16 février 1990, p. 8470-1; 9 octobre 1990, p. 13900; 28 mai 1991, p. 699; 19 juin 1995, p. 14150; 5 décembre 1995, p. 17250; 26 février 2001, p. 1190; 5 décembre 2002, p. 2350.
6. *Débats*, 22 octobre 1980, p. 3934; 16 juin 1989, p. 3146; 28 septembre 1989, p. 4047; 7 décembre 1989, p. 6618; 20 mars 1990, p. 9559; 1^{er} mars 1996, p. 188; 4 octobre 2002, p. 317.
7. Voir le rappel au Règlement soulevé par Jean-Robert Gauthier et la décision du Vice-président sur la recevabilité de donner avis à la deuxième lecture de trois projets de loi du gouvernement et à la troisième lecture d'un quatrième projet de loi du gouvernement, tous en même temps (*Débats*, 16 juin 1989, p. 3147-8).
8. Voir les observations du Président dans les *Débats*, 23 octobre 1980, p. 3976-8.
9. Voir le commentaire et l'historique de l'article 67.1 dans le présent chapitre. Pour un exemple de questions adressées à un ministre sur une question qui avait fait l'objet d'une motion de clôture, voir les *Débats*, 9 décembre 2002, p. 2412-7.
10. Lorsque la Chambre tient un débat en comité plénier sur une question pour laquelle la clôture avait été imposée, le député qui a la parole dispose aussi de 20 minutes tout au plus, y compris pour les réponses aux questions qu'il pourrait poser. Voir la décision de la présidence dans les *Débats*, 21 décembre 1988, p. 573-5.
11. Tout amendement ou toute autre motion accessoire à la motion principale est soumis à l'interruption prescrite par cet article si la clôture vise l'ensemble du débat (*Journaux*, 24 juillet 1969, p. 1393-6). Si la clôture vise un amendement ou un sous-amendement, seul le débat sur cette question est interrompu.
12. Voir la décision du Président dans les *Journaux*, 14 décembre 1964, p. 1000; *Débats*, 22 juin 1989, p. 3492, 3535-6.
13. Voir les observations du président du comité plénier dans les *Débats*, 13 avril 1921, p. 2140-1. Signalons que des rappels au Règlement et des questions de privilège ont été soumis à la présidence après l'interruption, mais ont été jugés irréguliers (*Débats*, 23 octobre 1980, p. 4049-53).
14. Pour des exemples d'un débat visé par la clôture se terminant avant l'interruption et où l'appel du timbre a duré 30 minutes, voir les *Débats*, 26 juin 1989, p. 3674-5; 26 octobre 1989, p. 5208-10; 20 novembre 1989, p. 5927-8; 8 décembre 1989, p. 6718-9.
15. Voir, par exemple, les motions de clôture proposées le 9 mai 1913 (*Débats*, col. 9717); le 28 août 1917 (*Débats*, p. 5180); le 28 avril 1919 (*Débats*, p. 1873); le 13 avril 1921 (*Débats*, p. 2122). Voir également les *Débats*, 21 décembre 1988, p. 539-41.
16. Avant 1955, la règle visant l'ajournement automatique à 22 heures exemptait expressément la clôture de ses dispositions. En juillet 1955, la référence à la clôture était biffée de cet article (*Journaux*, 12 juillet 1955, p. 882-5). Le débat sur la motion d'ajournement était adopté à titre provisoire en 1964; ce débat est suspendu lors de l'application de la

- were adopted provisionally in 1964 and these proceedings were suspended during closure, pursuant to a former Standing Order. On June 10, 1994, that portion of the relevant Standing Order (i.e. 1994 Standing Order 38(7)) was deleted through concurrence in the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs (*Journals*, p. 563). Since that time, 12 items have been closed. On two of those occasions, the “late show” took place: on June 20, 1995 pursuant to a Special Order adopted June 12, 1995 (*Journals*, pp. 1639-40); and on December 9, 2002, following the deferred division, pursuant to special order, on a subamendment to an item being closed (*Journals*, p. 281).
17. *Journals*, April 23, 1913, pp. 507-9.
 18. *Debates*, May 9, 1913, col. 9445.
 19. Between 1913 and 1932, closure was applied in the following instances: *Debates*, August 28, 1917, p. 5016; *Journals*, August 30, 1917, p. 606; *Journals*, September 10, 1917, p. 643; *Debates*, September 12, 1917, p. 5707; *Journals*, September 14, 1917, p. 659; *Debates*, April 28, 1919, p. 1797; *Debates*, April 13, 1921, p. 2076; *Journals*, March 2, 1926, p. 123; *Journals*, March 29, 1932, pp. 177-8; *Debates*, April 1, 1932, p. 1609.
 20. *Debates*, May 15, 1956, p. 3895; May 22, 1956, p. 4165; May 31, 1956, p. 4498; June 5, 1956, p. 4689.
 21. *Journals*, December 14, 1964, p. 996.
 22. *Journals*, July 24, 1969, p. 1396.
 23. *Journals*, October 23, 1980, p. 598.
 24. *Journals*, July 17, 1981, pp. 2868-9.
 25. *Journals*, June 29, 1987, p. 1274.
 26. *Journals*, June 20, 1988, p. 2920.
 27. *Journals*, December 16, 1988, pp. 42-3.
 28. *Journals*, December 19, 1988, pp. 52-3; December 21, 1988, pp. 67-8; December 23, 1988, pp. 78-9.
 29. *Journals*, June 21, 1989, pp. 425-6 (Bill C-21); June 26, 1989, pp. 450-1 (Bill C-20); June 27, 1989, pp. 470-1 (Bill C-15); October 26, 1989, pp. 754-5 (Bill C-36); November 20, 1989, pp. 851-2 (Bill C-28); December 8, 1989, p. 950 (Bill C-49); February 7, 1990, pp. 1183-4 (Bill C-62).
 30. *Journals*, March 13, 1990, pp. 1331-2.
 31. *Journals*, March 21, 1990, pp. 1379-80.
 32. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2898-9.
 33. *Journals*, May 29, 1991, pp. 101-2.
 34. *Journals*, June 20, 1995, pp. 1817-8; December 6, 1995, pp. 2214-5; March 4, 1996, pp. 33-4; March 14, 1996, pp. 94-5; October 29, 1996, pp. 784-5.
 35. *Journals*, March 23, 1999, pp. 1649-50; June 11, 1999, pp. 2101-2.
 36. *Journals*, February 27, 2001, pp. 139-40; October 7, 2002, pp. 29-30 (Note: the closure motion was voted on once (covering Government Business 2A and 2B), but pursuant to a Speaker’s ruling, the final votes on these two matters were taken separately); December 9, 2002, pp. 280-1; February 10, 2004, pp. 34-5.
 37. *Journals*, June 23, 2005, pp. 974-5.
 38. *Journals*, July 12, 1955, pp. 910-1.
 39. *Journals*, April 11, 1991, p. 2913.
 40. *Journals*, October 4, 2001, pp. 691-3 See pages 9-10 of the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, tabled on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465).
 41. *Journals*, December 9, 1957, p. 255.
 42. *Debates*, July 21, 1960, p. 6676.
 43. *Journals*, March 26, 1962, p. 277.
 44. *Journals*, September 27, 1962, p. 15.
 45. *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Procedure and Organization*, September 30, 1976, Issue No. 20, p. 20:57.
 46. See pages 23-4 of the Eighty-First Report of the Standing Committee on House Management, tabled on April 1, 1993 (*Journals*, p. 2774).
- clôture, en vertu d’un ancien article du Règlement. Le 10 juin 1994, cette portion de l’article en question (l’article 38(7) de 1994) a été supprimée par l’adoption du vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (*Journals*, p. 563). Depuis, 12 affaires ont été visées par la clôture et le débat sur la motion d’ajournement a eu lieu à deux occasions : le 20 juin 1995, en vertu d’un ordre spécial adopté le 12 juin 1995 (*Journals*, p. 1639-40), et le 9 décembre 2002, suivant un vote différé, en vertu d’un ordre spécial, sur un sous-amendement relatif à une affaire visée par la clôture (*Journals*, p. 281).
17. *Journals*, 23 avril 1913, p. 546-8.
 18. *Débats*, 9 mai 1913, col. 9717.
 19. Entre 1913 et 1932, la clôture a été appliquée dans les cas suivants : *Débats*, 28 août 1917, p. 5180; *Journals*, 30 août 1917, p. 605; *Journals*, 10 septembre 1917, p. 644; *Débats*, 12 septembre 1917, p. 5902; *Journals*, 14 septembre 1917, p. 660; *Débats*, 28 avril 1919, p. 1873; *Débats*, 13 avril 1921, p. 2122; *Journals*, 2 mars 1926, p. 123; *Journals*, 29 mars 1932, p. 177-8; *Débats*, 1^{er} avril 1932, p. 1599-600.
 20. *Débats*, 15 mai 1956, p. 4039; 22 mai 1956, p. 4317; 31 mai 1956, p. 4662; 5 juin 1956, p. 4863.
 21. *Journals*, 14 décembre 1964, p. 996.
 22. *Journals*, 24 juillet 1969, p. 1396.
 23. *Journals*, 23 octobre 1980, p. 598.
 24. *Journals*, 17 juillet 1981, p. 2868-9.
 25. *Journals*, 29 juin 1987, p. 1274.
 26. *Journals*, 20 juin 1988, p. 2920.
 27. *Journals*, 16 décembre 1988, p. 42-3.
 28. *Journals*, 19 décembre 1988, p. 52-3; 21 décembre 1988, p. 67-8; 23 décembre 1988, p. 78-9.
 29. *Journals*, 21 juin 1989, p. 425-6 (projet de loi C-21); 26 juin 1989, p. 450-1 (projet de loi C-20); 27 juin 1989, p. 470-1 (projet de loi C-15); 26 octobre 1989, p. 754-5 (projet de loi C-36); 20 novembre 1989, p. 851-2 (projet de loi C-28); 8 décembre 1989, p. 950 (projet de loi C-49); 7 février 1990, p. 1183-4 (projet de loi C-62).
 30. *Journals*, 13 mars 1990, p. 1331-2.
 31. *Journals*, 21 mars 1990, p. 1379-80.
 32. *Journals*, 11 avril 1991, p. 2898-9.
 33. *Journals*, 29 mai 1991, p. 101-2.
 34. *Journals*, 20 juin 1995, p. 1817-8; 6 décembre 1995, p. 2214-5; 4 mars 1996, p. 33-4; 14 mars 1996, p. 94-5; 29 octobre 1996, p. 784-5.
 35. *Journals*, 23 mars 1999, p. 1649-50; 11 juin 1999, p. 2101-2.
 36. *Journals*, 27 février 2001, p. 139-40; 7 octobre 2002, p. 29-30 (Nota : on a voté une fois sur la motion de clôture (elle couvrait les affaires émanant du gouvernement 2A et 2B); toutefois, conformément à la décision du Président, les votes finaux sur ces deux affaires ont été pris séparément); 9 décembre 2002, p. 280-1; 10 février 2004, p. 34-5.
 37. *Journals*, 23 juin 2005, p. 974-5.
 38. *Journals*, 12 juillet 1955, p. 910-1.
 39. *Journals*, 11 avril 1991, p. 2913.
 40. *Journals*, 4 octobre 2001, p. 691-3. Voir la page 10 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l’amélioration de la procédure à la Chambre des communes, déposé le 1^{er} juin 2001 (*Journals*, p. 465).
 41. *Journals*, 9 décembre 1957, p. 255.
 42. *Débats*, 21 juillet 1960, p. 6956-7.
 43. *Journals*, 26 mars 1962, p. 277.
 44. *Journals*, 27 septembre 1962, p. 15.
 45. *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la procédure et de l’organisation*, 30 septembre 1976, fascicule n° 20, p. 20:57.
 46. Voir la page 25 du quatre-vingt-unième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, déposé le 1^{er} avril 1993 (*Journals*, p. 2774).

47. See pages 8-9 of the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, tabled on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465) and adopted on October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).
48. See for example, attempts to delete the closure rule from the Standing Orders found in *Debates*, May 26, 1998, pp. 7246-7; May 27, 1998, p. 7292; June 8, 1998, pp. 7737-8 (rescinded June 12, 1998, p. 8121); November 26, 1999, p. 1819.
49. On March 2, 1926, the government moved closure on the motion on the Address in Reply to the Speech from the Throne (*Journals*, p. 123). Debate on this motion had continued for 26 days.
50. Third reading of the bill on the Canadian Northern Railway began on August 29, 1917 and a notice of closure was given that same day (*Journals*, p. 605). The motion for closure was moved the following day on August 30, 1917 (*Journals*, p. 606). In December 1988, notice of closure was given during the first day of debate of the second reading, Committee of the Whole and third reading stages of Bill C-2, *An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America* (*Journals*, December 15, 1988, p. 37; *Debates*, December 20, 1988, p. 500; *Journals*, December 22, 1988, p. 73). For other examples of notice given on the first day of debate, see *Journals*, March 1, 1996, p. 25; October 28, 1996, p. 779; March 22, 1999, p. 1646; October 29, 1999, p. 144; February 26, 2001, p. 133; October 4, 2002, p. 24; June 22, 2005, p. 968.
51. Donald S. Macdonald gave notice of closure on the motion for concurrence in the Third Report of the Standing Committee on Procedure and Organization on July 22, 23 and 24, 1969 (*Journals*, pp. 1383, 1386, 1393). The motion was finally moved on July 24, 1969 (*Journals*, p. 1396). Don Mazankowski gave notice of closure on the motion concerning capital punishment on June 18, 1987 (*Journals*, p. 1200) and on June 26, 1987 (*Journals*, p. 1263). The closure motion was moved the following sitting day (*Journals*, June 29, 1987, p. 1274). For other examples of multiple notices of closure, see *Journals*, October 5 and 25, 1989, pp. 581 and 720, with respect to second reading of Bill C-28 (*Income Tax Act* amendment); February 5 and 6, 1990, pp. 1166 and 1176, with respect to second reading of Bill C-62 (Goods and Services Tax); December 5 and 6, 2002, pp. 264 and 277, with respect to debate on Government Business No. 9 (ratification of the Kyoto Protocol).
52. For examples of notice of motions for closure on items that were never moved, see *Journals*, December 4, 1986, p. 272; August 26, 1987, p. 1384; September 28, 1989, p. 549; December 11, 1989, p. 959; February 16, 1990, pp. 1235-6; April 23, 1990, p. 1576; October 9, 1990, p. 2086; September 16, 1991, p. 272; October 29, 1999, p. 144.
53. See Standing Orders 50, 81, 84, 93, 95, 97.1, and 98(2).
54. *Journals*, July 24, 1969, pp. 1396-402.
55. See Chapter IX "Public Bills" and, more particularly, the Commentary for Standing Orders 66(2), 68(4), 73(1), and 73(5).
56. See for example, remarks by Speaker Lamoureux in *Journals*, July 24, 1969, pp. 1393-4.
57. See remarks on the point of order raised by Stanley Knowles in *Debates*, July 24, 1969, pp. 11551-7; the alleged question of privilege raised by Robert Kaplan in *Debates*, June 19, 1987, pp. 7375-9; and the point of order raised by Nelson Riis in *Debates*, February 7, 1990, pp. 7947-53.
58. See Speakers' rulings in *Journals*, July 24, 1969, pp. 1397-9; *Debates*, June 29, 1987, pp. 7713-4; February 7, 1990, pp. 7953-4.
47. Voir les pages 8 à 10 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, déposé le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3).
48. Voir, par exemple, les tentatives pour supprimer la règle de clôture du Règlement, dans les *Débats*, 26 mai 1998, p. 7246-7; 27 mai 1998, p. 7292; 8 juin 1998, p. 7737-8 (annulé le 12 juin 1998, p. 8121); 26 novembre 1999, p. 1819-20.
49. Le 2 mars 1926, le gouvernement proposait la clôture à l'égard de la motion d'Adresse en réponse au discours du Trône (*Journaux*, p. 123). Le débat sur cette motion se poursuivait depuis 26 jours.
50. L'étape de la troisième lecture du projet de loi relatif à la Canadian Northern Railway a débuté le 29 août 1917, et un avis de clôture a été donné le même jour (*Journaux*, p. 604). La motion de clôture était proposée le jour de séance suivant, soit le 30 août 1917 (*Journaux*, p. 605). En décembre 1988, on a donné avis de clôture le premier jour du débat à l'étape de la deuxième lecture, à l'étape de l'étude en comité plénier et à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-2, *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique* (*Journaux*, 15 décembre 1988, p. 37; *Débats*, 20 décembre 1988, p. 500; *Journaux*, 22 décembre 1988, p. 73). Pour d'autres exemples d'avis de clôture donnés le premier jour de débat, voir les *Journaux*, 1^{er} mars 1996, p. 25; 28 octobre 1996, p. 779; 22 mars 1999, p. 1646; 29 octobre 1999, p. 144; 26 février 2001, p. 133; 4 octobre 2002, p. 24; 22 juin 2005, p. 968.
51. Donald S. Macdonald a donné avis de la clôture du débat sur la motion portant adoption du troisième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation les 22, 23 et 24 juillet 1969 (*Journaux*, p. 1383, 1386, 1393). La motion a finalement été proposée le 24 juillet 1969 (*Journaux*, p. 1396). Don Mazankowski a donné avis de la clôture du débat sur la motion concernant la peine capitale le 18 juin 1987 (*Journaux*, p. 1200) et le 26 juin 1987 (*Journaux*, p. 1263). La motion de clôture a été proposée le jour de séance suivant (*Journaux*, 29 juin 1987, p. 1274). Pour d'autres exemples d'avis de clôture « multiples », voir les *Journaux*, 5 et 25 octobre 1989, p. 581 et 720, relativement à la deuxième lecture du projet de loi C-28 (*Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu*); 5 et 6 février 1990, p. 1166 et 1176, relativement à la deuxième lecture du projet de loi C-62 (*Taxe sur les produits et services*); 5 et 6 décembre 2002, p. 264 et 277, relativement au débat sur l'affaire émanant du gouvernement n^o 9 (ratification du protocole de Kyoto).
52. Pour des exemples d'avis de clôture pour des motions n'ayant jamais été présentées, voir les *Journaux*, 4 décembre 1986, p. 272; 26 août 1987, p. 1384; 28 septembre 1989, p. 549; 11 décembre 1989, p. 959; 16 février 1990, p. 1235-6; 23 avril 1990, p. 1576; 9 octobre 1990, p. 2086; 16 septembre 1991, p. 272; 29 octobre 1999, p. 144.
53. Voir les articles 50, 81, 84, 93, 95, 97.1 et 98(2) du Règlement.
54. *Journaux*, 24 juillet 1969, p. 1396-402.
55. Voir le chapitre IX, « Projets de loi d'intérêt public », et en particulier les commentaires des articles 66(2), 68(4), 73(1) et 73(5) du Règlement.
56. Voir, par exemple, les remarques du Président Lamoureux dans les *Journaux*, 24 juillet 1969, p. 1393-4.
57. Voir les remarques relatives au rappel au Règlement soulevé par Stanley Knowles dans les *Débats*, 24 juillet 1969, p. 11551-7; l'allégation de Robert Kaplan concernant une question de privilège dans les *Débats*, 19 juin 1987, p. 7375-9; et le rappel au Règlement soulevé par Nelson Riis dans les *Débats*, 7 février 1990, p. 7947-53.
58. Voir la décision du Président dans les *Journaux*, 24 juillet 1969, p. 1397-9; *Débats*, 29 juin 1987, p. 7713-4; 7 février 1990, p. 7953-4.

Notes on Standing Order 58:

1. This does not mean that all the motions listed in the rule can only be moved when a question is under debate. There are countless examples of motions to proceed to the Orders of the Day, or to proceed to another order, or to adjourn the House for example, being moved at a time

Notes de l'article 58 :

1. Cela ne signifie pas que toutes les motions visées par cet article sont recevables uniquement lorsqu'une question est en délibération. On trouve des exemples innombrables de motions tendant à passer à l'ordre du jour, ou à passer à un ordre expressément mentionné, ou à suspendre

when no question was before the House. See in particular, events during Routine Proceedings of November 6, 7, 19, 20, 21, 24 and 25, 1986 and those of April 1987, culminating in the Speaker's ruling of April 14, 1987 (*Debates*, pp. 5119-22).

2. *Debates*, March 10, 1966, pp. 2493-6; *Journals*, December 30, 1971, p. 1014.
3. *Journals*, May 14, 1956, p. 543.
4. *Debates*, November 24, 1986, p. 1435; November 25, 1986, p. 1488.
5. *Debates*, July 9, 1906, col. 7480. Laurier was probably referring to Bourinot, 3rd ed., pp. 435-51 and May, 10th ed., pp. 266-71, although the wording of the rule appears to have been based on the then Senate Rule No. 23 (see *Rules, Orders and Forms of Proceeding of the Senate of Canada*, 1896, p. 7).
6. *Journals*, June 11, 1965, pp. 226-7.
7. *Journals*, December 20, 1968, p. 571.
8. There are too many to enumerate. For key examples, see Historical Summaries for Standing Orders 26, 59, 60, 61 and 67.

Notes on Standing Order 59:

1. *Journals*, June 29, 1971, p. 759.
2. In 1873, the Speaker rejected an amendment to the motion "that the House do now proceed to the Orders of the Day", stating that if the motion were adopted, it would "obliterate the original motion, and no further amendment can be proposed, pending its consideration" (*Journals*, May 8, 1873, p. 300). Nonetheless, in 1880, the Speaker did allow an amendment to the motion (*Journals*, April 5, 1880, p. 194), although since that time, the original ruling has held. Since the motion is not included in Standing Order 67(1), there is now no question that it is non-debatable and non-amendable.
3. *Debates*, May 10, 1956, pp. 3763-8. The motion had been put to a vote but, after the division, the Speaker ruled that it should not have been admissible as there was no question before the House.
4. *Debates*, March 11, 1966, p. 2586.
5. *Debates*, November 13, 1970, p. 1138.
6. *Debates*, May 24, 1983, p. 25686; May 25, 1983, pp. 25698-705. In this case, during the ringing of the division bells, the House reached the ordinary hour of daily adjournment. The Speaker declared that the motion had lapsed and adjourned the House until the next sitting day.
7. *Debates*, February 9, 1987, p. 3219.
8. *Debates*, February 10, 1987, pp. 3267-8.
9. A motion to proceed to the Orders of the Day has been moved during Routine Proceedings under "Presenting Petitions" (*Journals*, November 6, 1986, pp. 180-1); under "Tabling of Documents" (*Journals*, October 27, 2003, pp. 1170-1); and under "Presenting Reports from Committees" (*Journals*, February 5, 1993, pp. 2461-2). The Chair has ruled, however, that the motion cannot be moved on a point of order (*Debates*, November 20, 1996, p. 6503).

Notes on Standing Order 60:

1. See for example, *Debates*, December 13, 1999, pp. 2746-7; February 25, 2000, pp. 4046-7.
2. *Debates*, December 7, 1990, pp. 16463, 16470.
3. See for example, *Journals*, May 11, 2005, pp. 740-2; May 12, 2005, pp. 745-6; May 13, 2005, pp. 751-4. In all three cases, the motion to adjourn was moved and adopted before debate resumed on the concurrence motion. The debate was thus rescheduled for the following sitting day. See *Order Paper*, May 11, 2005, p. 26; May 12, 2005, p. 26; May 13, 2005, pp. 26-7; May 16, 2005, pp. 26-7.
4. "Intermediate proceeding" is defined as "a proceeding that can properly be entered on the *Journals*... it is not applied to [speeches or] arguments but it covers such things as utterances bearing directly on making motions, moving amendments, presenting reports, putting the

les travaux de la Chambre, par exemple, qui ont été présentées à des moments où la Chambre n'était saisie d'aucune question. Voir en particulier les événements survenus durant les affaires courantes ordinaires les 6, 7, 19, 20, 21, 24 et 25 novembre 1986, ainsi que ceux d'avril 1987, qui ont donné lieu à une décision de la présidence le 14 avril 1987 (*Débats*, p. 5119-22).

2. *Débats*, 10 mars 1966, p. 2493-6; *Journaux*, 30 décembre 1971, p. 1014.
3. *Journaux*, 14 mai 1956, p. 543.
4. *Débats*, 24 novembre 1986, p. 1435; 25 novembre 1986, p. 1488.
5. *Débats*, 9 juillet 1906, col. 7692. Laurier faisait sans doute référence à Bourinot, 3^e éd., p. 435-51 (version anglaise seulement), ainsi qu'à May, 10^e éd., p. 266-71 (version anglaise seulement), bien qu'on semble s'être inspiré, pour le libellé de la règle, de ce qui était alors l'article 23 du Règlement du Sénat. (Voir le *Règlement du Sénat du Canada*, 1896, p. 7 (version anglaise seulement)).
6. *Journaux*, 11 juin 1965, p. 226-7.
7. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 571.
8. Les cas de ce genre sont trop abondants pour être énumérés ici. Pour des exemples clés, voir les historiques relatifs aux articles 26, 59, 60, 61 et 67 du Règlement.

Notes de l'article 59 :

1. *Journaux*, 29 juin 1971, p. 759.
2. En 1873, le Président a rejeté un amendement à la motion « Que cette Chambre passe maintenant aux Ordres du jour », déclarant : « [Cette motion, si elle est adoptée,] fait disparaître la motion principale, et aucun autre amendement ne peut être proposé pendant sa prise en considération » (*Journaux*, 8 mai 1873, p. 300). Néanmoins, en 1880, le Président a permis un amendement à la motion (*Journaux*, 5 avril 1880, p. 194); depuis, en revanche, on s'en est tenu à la décision initiale. Étant donné qu'il n'est pas fait mention de la motion à l'article 67(1) du Règlement, il est maintenant hors de doute que cette motion ne peut faire l'objet d'aucun débat ou amendement.
3. *Débats*, 10 mai 1956, p. 3901-6. La motion avait été mise aux voix, mais après le vote, le Président a déclaré qu'elle n'aurait pas dû être recevable, puisque la Chambre n'avait pas été saisie de l'affaire.
4. *Débats*, 11 mars 1966, p. 2586.
5. *Débats*, 13 novembre 1970, p. 1138.
6. *Débats*, 24 mai 1983, p. 25686; 25 mai 1983, p. 25698-705. Dans ce cas, l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien est arrivée pendant la sonnerie d'appel. Le Président a déclaré que la motion était périmée et a ajourné la Chambre jusqu'à la prochaine séance.
7. *Débats*, 9 février 1987, p. 3219.
8. *Débats*, 10 février 1987, p. 3267-8.
9. Une motion visant à passer à l'ordre du jour a été proposée pendant les affaires courantes sous la rubrique « Présentation de pétitions » (*Journaux*, 6 novembre 1986, p. 180-1); sous la rubrique « Dépôt de documents » (*Journaux*, 27 octobre 2003, p. 1170-1) et sous la rubrique « Présentation de rapports de comités » (*Journaux*, 5 février 1993, p. 2461-2). La présidence a déclaré, toutefois, que la motion ne pouvait pas être proposée à partir d'un rappel au Règlement (*Débats*, 20 novembre 1996, p. 6503).

Notes de l'article 60 :

1. Voir, par exemple, les *Débats*, 13 décembre 1999, p. 2746-7; 25 février 2000, p. 4046-7.
2. *Débats*, 7 décembre 1990, p. 16463, 16470.
3. Voir, par exemple, les *Journaux*, 11 mai 2005, p. 740-2; 12 mai 2005, p. 745-6; 13 mai 2005, p. 751-4. Dans les trois cas, la motion d'ajournement avait été proposée et adoptée avant que le débat sur la motion d'adoption ne reprenne. Le débat a donc été reprogrammé pour la séance suivante. Voir le *Feuilleton*, 11 mai 2005, p. 26; 12 mai 2005, p. 26; 13 mai 2005, p. 26-7; 16 mai 2005, p. 26-7.
4. « L'autre opération... s'entend d'une délibération pouvant faire l'objet d'une inscription ultérieure aux *Journaux*... ». Ces délibérations ne sont « pas synonymes de [discours ou de] présentation d'arguments, mais visent plus précisément les propos

questions, answering questions placed on the *Order Paper*, voting, naming a Member; it is construed as relating to procedure and not to debates” (Beauchesne, 6th ed., pp. 112-3). In 1904, the Speaker ruled that unanimous consent to withdraw a motion to adjourn does not constitute an intermediate proceeding, and thus ruled out of order a subsequent motion to adjourn (*Debates*, April 13, 1904, cols. 1152-3). For an example of two adjournment motions being moved in the same sitting, see *Journals*, February 24, 2000, pp. 1021-4.

5. *Debates*, March 10, 1966, pp. 2494-5.
6. Standing Order 41(2). Until 1991, if a motion to adjourn the House was adopted, the item under consideration was dropped from the *Order Paper*. See Bourinot, 4th ed., p. 323.
7. *Debates*, May 10, 1956, p. 3767; March 10, 1966, pp. 2494-5.
8. See for example, *Debates*, November 19, 1986, pp. 1335-6.
9. *Rules of the House of Commons of Canada*, 1906, p. 20-1.
10. See Standing Order 52.
11. The House adopted an amendment to the Standing Orders surrounding which motions were debatable, while specifying that all other motions were to be decided without debate (*Journals*, April 23, 1913, pp. 507-9). While the 1906 changes established the process for what are now emergency debates, regular motions to adjourn were still, in theory, debatable. The Prime Minister, in introducing the 1913 changes, pointed out that this would no longer be the case under the new rule (*Debates*, April 9, 1913, col. 7403, 7406).
12. *Journals*, December 20, 1968, p. 566.

Notes on Standing Order 61:

1. The present British version of the previous question is “That the question be not now put” which dates back to the late nineteenth century (May, 23rd ed., pp. 395-6).
2. Bourinot, 4th ed., p. 326; Beauchesne, 6th ed., pp. 160-1. Since Confederation, the motion “That this question be now put” has been negated four times. In 1869, the main motion was not presented to the House again. On the other three occasions, it was. In 1870 and 1929, the revived motions were adopted and, in 1928, no decision was taken (*Journals*, May 31, 1869, pp. 163-4; April 28, 1870, pp. 254-5; June 1, 1928, p. 489; April 15, 1929, p. 242).
3. See Appendix “A” of *The Previous Question*, Procedural Paper No. 3, Table Research Branch, House of Commons, 1983.
4. Beauchesne, 6th ed., pp. 160-1. See also *Debates*, October 29, 1999, p. 886.
5. *Debates*, June 4, 1948, p. 4808; December 17, 1964, p. 11298; February 9, 1983, p. 22685; May 10, 1990, p. 11290.
6. Beauchesne, 6th ed., pp. 160-1. See for example, *Journals*, May 10, 1995, pp. 1458-9.
7. Beauchesne, 6th ed., pp. 160-1. For examples of closure being applied on the previous question, see *Journals*, March 2, 1926, pp. 123-7; March 29, 1932, pp. 177-9.
8. *Journals*, May 31, 1869, pp. 163-4; April 28, 1870, pp. 254-5; March 11, 1879, p. 77; March 11, 1886, p. 45.
9. See Note 3.
10. In the Thirty-Third Parliament (1984-88), the previous question was moved 20 times; in the Thirty-Fourth Parliament (1988-93), 15 times; in the Thirty-Fifth Parliament (1994-97), three times; in the Thirty-Sixth Parliament (1997-2000), 12 times; in the Thirty-Seventh Parliament (2001-04), 14 times.
11. See for example, *Journals*, January 28, 1985, p. 248; October 24, 1989, pp. 712-3; April 14, 1994, p. 347; May 10, 1999, p. 1841; April 2, 2003, p. 651.

directement liés à la présentation de motions, d’amendements ou de rapports, à la mise aux voix, aux réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*, au vote, à la désignation d’un député par son nom, etc. En somme, la délibération est affaire de procédure, non de débats » (Beauchesne, 6^e éd., p. 115). En 1904, le Président a établi que le retrait d’une motion d’ajournement du consentement unanime ne constituait pas une « autre opération », et a donc jugé irrecevable une motion d’ajournement subséquente (*Débats*, 13 avril 1904, col. 1166-7). Pour un exemple de deux motions d’ajournement proposées lors d’une même séance, voir les *Journaux*, 24 février 2000, p. 1021-4.

5. *Débats*, 10 mars 1966, p. 2495.
6. Article 41(2) du Règlement. Jusqu’en 1991, si une motion visant à ajourner la Chambre était adoptée, l’affaire à l’étude disparaissait du *Feuilleton*. Voir Bourinot, 4^e éd., p. 323 (version anglaise seulement).
7. *Débats*, 10 mai 1956, p. 3906; 10 mars 1966, p. 2494-5.
8. Voir, par exemple, les *Débats*, 19 novembre 1986, p. 1335-6.
9. *Règlement de la Chambre des communes du Canada* (1906), p. 20-1 (version anglaise seulement).
10. Voir l’article 52 du Règlement.
11. La Chambre a adopté un amendement au Règlement au sujet des motions pouvant faire l’objet d’un débat tout en précisant que toutes les autres devaient être résolues sans débat (*Journaux*, 23 avril 1913, p. 546-8). Même si les changements adoptés en 1906 sont venus fixer le processus de ce qui constitue aujourd’hui les débats d’urgence, les motions habituelles d’ajournement pouvaient quand même, en théorie, être débattues. Le premier ministre, en présentant les changements de 1913, a souligné que cela ne serait plus le cas avec la nouvelle règle (*Débats*, 9 avril 1913, col. 7622, 7625).
12. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 566.

Notes de l’article 61 :

1. La version britannique actuelle de la question préalable, « That the question be not now put », remonte à la fin du XIX^e siècle (May, 23^e éd., p. 395-6, version anglaise seulement).
2. Bourinot, 4^e éd., p. 326 (version anglaise seulement); Beauchesne, 6^e éd., p. 166-7. Depuis la Confédération, la motion « Que cette question soit maintenant mise aux voix » a été rejetée quatre fois. En 1869, la motion principale n’a pas été proposée de nouveau à la Chambre. Dans les trois autres cas, elle l’a été. En 1870 et 1929, les motions rétablies ont été adoptées et, en 1928, aucune décision n’a été prise (*Journaux*, 31 mai 1869, p. 163-4; 28 avril 1870, p. 254-5; 1^{er} juin 1928, p. 489; 15 avril 1929, p. 242).
3. Voir l’annexe « A » de *La question préalable*, Étude sur la procédure n° 3, Direction des recherches pour le Bureau, Chambre des communes, 1983.
4. Beauchesne, 6^e éd., p. 166-7. Voir aussi les *Débats*, 29 octobre 1999, p. 886.
5. *Débats*, 4 juin 1948, p. 4944; 17 décembre 1964, p. 11486; 9 février 1983, p. 22685; 10 mai 1990, p. 11290.
6. Beauchesne, 6^e éd., p. 166-7. Voir, par exemple, les *Journaux*, 10 mai 1995, p. 1458-9.
7. Beauchesne, 6^e éd., p. 166-7. Pour des exemples de motions de clôture appliquées sur la question préalable, voir les *Journaux*, 2 mars 1926, p. 123-7; 29 mars 1932, p. 177-9.
8. *Journaux*, 31 mai 1869, p. 163-4; 28 avril 1870, p. 254-5; 11 mars 1879, p. 77; 11 mars 1886, p. 45.
9. Voir la note 3.
10. Au cours de la trente-troisième législature (1984-1988), la question préalable a été proposée 20 fois; au cours de la trente-quatrième législature (1988-1993), 15 fois; au cours de la trente-cinquième législature (1994-1997), trois fois; au cours de la trente-sixième législature (1997-2000), 12 fois; au cours de la trente-septième législature (2001-2004), 14 fois.
11. Voir, par exemple, les *Journaux*, 28 janvier 1985, p. 248; 24 octobre 1989, p. 712-3; 14 avril 1994, p. 347; 10 mai 1999, p. 1841; 2 avril 2003, p. 651.

12. See for example, *Journals*, March 27, 1990, pp. 1417-20; May 3, 1990, pp. 1636-9; January 16, 1991, p. 2571; December 11, 1992, p. 2394.
13. See for example, *Journals*, October 29, 1999, p. 143; November 3, 2004, pp. 190-1.
14. See for example, *Journals*, June 7, 1999, pp. 2057-9.

Notes on Standing Order 62:

1. This is the lone exception to the rule that Members cannot move motions when recognized on a point of order (Beauchesne, 6th ed., p. 96; *House of Commons Procedure and Practice*, p. 507). See also *Debates*, November 7, 1979, p. 1049; February 3, 1987, p. 3086; November 20, 1996, pp. 6503-4.
2. See Speaker's rulings in *Debates*, July 19, 1960, p. 6506; March 13, 1961, p. 2922. The Member named in the motion has the right to vote on the motion (*Debates*, April 29, 1965, p. 766).
3. See Rule 11 of the *Rules, Orders and Forms of Proceeding of the Legislative Assembly of Canada*, 1866; Rule 7 of the *Rules for the Government of the Assembly of New Brunswick*, 1862; and Rule 9 of the *Rules for the Regulation and Practice of the House of Assembly of Nova Scotia*, 1862.
4. Rule 11 of the *Rules, Orders and Forms of Proceeding of the House of Commons of Canada*, 1868.
5. *Journals*, July 10, 1906, pp. 579-80; *Debates*, July 9, 1906, col. 7465.
6. See for example, *Debates*, April 23, 1870, p. 1163; April 27, 1870, p. 1226.
7. See for example, *Debates*, March 30, 1870, p. 772. Bourinot, in all four editions of his work, writes that it was irregular to interfere with the Speaker's call in favour of any other Member (Bourinot, 1st ed., pp. 344-5).
8. *Journals*, April 9, 1913, pp. 452-3.
9. *Debates*, April 14, 1913, cols. 7652-3.
10. See for example, *Debates*, May 26, 1920, p. 2756; March 15, 1923, p. 1159; June 30, 1926, p. 5176; March 7, 1927, p. 953; March 16, 1927, p. 1282.
11. A review of the records of the House indicates that no recorded divisions were held between 1913 and 1955 on the motion "That the Member be now heard".
12. See for example, *Debates*, March 13, 1942, pp. 1310-1; July 2, 1942, pp. 3878-9; December 20, 1951, pp. 2280-1; July 19, 1960, p. 6506; May 18, 1961, pp. 4981-2; April 17, 1962, pp. 3079-80; January 25, 1963, pp. 3137-8; January 20, 1966, p. 82; January 27, 1966, p. 320; April 21, 1980, p. 248; March 24, 1981, pp. 8567-8; October 9, 1986, p. 223; October 3, 1990, pp. 13761-2.
13. The Chair has refused to put the motion if the Speaker saw the moving of the motion as a challenge to the authority of the Chair (*Debates*, November 7, 1979, p. 1049), or if the motion was proposed when no motion for debate was already before the House (*Debates*, October 26, 1979, p. 646; June 8, 1984, p. 4484; January 31, 1990, p. 7660; March 11, 1992, p. 7988), although there are precedents where the Chair has accepted such motions when no motion was under debate (*Journals*, November 7, 1986, pp. 188-9; April 8, 1987, pp. 722-3). On one occasion, when the Speaker had recognized a Member on a question of privilege, another Member rose on a point of order to move this motion. The Speaker did not accept the motion "that a Member be now heard" because such a motion is traditionally moved during the course of a debate, and a question of privilege has precedence over any other matter. See *Debates*, April 27, 1989, p. 1003.
14. *Debates*, November 25, 1957, pp. 1491-2; December 5, 1963, p. 5471.
15. *Debates*, December 4, 1980, p. 5377; January 22, 1987, p. 2615; February 3, 1987, p. 3078; September 24, 1990, pp. 13244-5; October 29, 1999, p. 894.
16. *Debates*, July 14, 1981, p. 11522; October 26, 1983, p. 28350; October 27, 1983, p. 28390; November 7, 1986, p. 1191; February 3, 1987, p. 3067; June 18, 1987, p. 7305.
17. *Debates*, May 24, 1956, p. 4310.

12. Voir, par exemple, les *Journaux*, 27 mars 1990, p. 1417-20; 3 mai 1990, p. 1636-9; 16 janvier 1991, p. 2571; 11 décembre 1992, p. 2394.
13. Voir, par exemple, les *Journaux*, 29 octobre 1999, p. 143; 3 novembre 2004, p. 190-1.
14. Voir, par exemple, les *Journaux*, 7 juin 1999, p. 2057-9.

Notes de l'article 62 :

1. Il s'agit de la seule exception à la règle selon laquelle un député ne peut proposer une motion lorsqu'on lui a accordé la parole à l'occasion d'un rappel au Règlement (Beauchesne, 6^e éd., p. 99; *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 507). Voir aussi les *Débats*, 7 novembre 1979, p. 1049; 3 février 1987, p. 3086; 20 novembre 1996, p. 6503-4.
2. Voir les décisions du Président dans les *Débats*, 19 juillet 1960, p. 6783-4; 13 mars 1961, p. 3033. Le député nommé dans la motion a le droit de prendre part au vote sur celle-ci (*Débats*, 29 avril 1965, p. 766).
3. Voir l'article 11 des *Constitutions, règles et règlements de l'Assemblée législative du Canada*, 1866; l'article 7 des *Rules for the Government of the Assembly of New Brunswick*, 1862; et l'article 9 des *Rules for the Regulation and Practice of the House of Assembly of Nova Scotia*, 1862.
4. Article 11 des *Constitutions, règles et règlements de la Chambre des communes du Canada*, 1868.
5. *Journaux*, 10 juillet 1906, p. 580; *Débats*, 9 juillet 1906, col. 7676.
6. Voir, par exemple, les *Débats*, 23 avril 1870, p. 1163; 27 avril 1870, p. 1226.
7. Voir, par exemple, les *Débats*, 30 mars 1870, p. 772. Bourinot, dans les quatre éditions de son ouvrage, indiquait qu'il était irrégulier de faire obstacle à la décision du Président d'accorder la parole à tout autre député (Bourinot, 1^{re} éd., p. 344-5 (version anglaise seulement)).
8. *Journaux*, 9 avril 1913, p. 492.
9. *Débats*, 14 avril 1913, col. 7874.
10. Voir, par exemple, les *Débats*, 26 mai 1920, p. 2814; 15 mars 1923, p. 1155; 30 juin 1926, p. 5209; 7 mars 1927, p. 950; 16 mars 1927, p. 1277-8.
11. Un examen des *Journaux* et *Débats* de la Chambre indique qu'aucun vote par appel nominal n'a été tenu entre 1913 et 1955 sur une motion portant qu'un député « soit maintenant entendu ».
12. Voir, par exemple, les *Débats*, 13 mars 1942, p. 1359-60; 2 juillet 1942, p. 4012; 20 décembre 1951, p. 2411; 19 juillet 1960, p. 6783-4; 18 mai 1961, p. 5168-9; 17 avril 1962, p. 3241-2; 25 janvier 1963, p. 3289-90; 20 janvier 1966, p. 82; 27 janvier 1966, p. 320; 21 avril 1980, p. 248; 24 mars 1981, p. 8567-8; 9 octobre 1986, p. 223; 3 octobre 1990, p. 13761-2.
13. La présidence a refusé de mettre la motion aux voix parce que le Président considérait la proposition de la motion comme une contestation de l'autorité de la présidence (*Débats*, 7 novembre 1979, p. 1049), ou parce que la motion était proposée alors qu'aucune motion n'avait été mise en délibération (*Débats*, 26 octobre 1979, p. 646; 8 juin 1984, p. 4484; 31 janvier 1990, p. 7660; 11 mars 1992, p. 7988), malgré qu'il existe des précédents où la présidence a accepté une telle motion alors qu'aucune motion n'avait été mise en délibération (*Journaux*, 7 novembre 1986, p. 188-9; 8 avril 1987, p. 722-3). Une autre fois, alors que le Président avait donné la parole à un député sur une question de privilège, un autre député s'est levé pour faire un rappel au Règlement en vue de proposer cette motion. Le Président n'a pas accepté la motion « qu'on entende maintenant un député » parce que, normalement, ce type de motion doit être proposé pendant un débat et qu'une question de privilège a préséance sur toute autre affaire. Voir les *Débats*, 27 avril 1989, p. 1003.
14. *Débats*, 25 novembre 1957, p. 1569-71; 5 décembre 1963, p. 5780.
15. *Débats*, 4 décembre 1980, p. 5377; 22 janvier 1987, p. 2615; 3 février 1987, p. 3078; 24 septembre 1990, p. 13244-5; 29 octobre 1999, p. 894.
16. *Débats*, 14 juillet 1981, p. 11522; 26 octobre 1983, p. 28350; 27 octobre 1983, p. 28390; 7 novembre 1986, p. 1191; 3 février 1987, p. 3067; 18 juin 1987, p. 7305.
17. *Débats*, 24 mai 1956, p. 4466-7.

18. *Debates*, November 7, 1986, p. 1191; February 12, 1997, p. 8025. The motion also cannot be moved at the end of a speech (see *Debates*, May 12, 1995, p. 12528).
19. *Debates*, June 19, 1991, p. 2109.
20. *Debates*, October 29, 1999, p. 894.
21. *Debates*, October 30, 1991, p. 4231.
22. *Debates*, February 25, 2000, p. 4048.

Notes on Standing Order 63:

1. This is not to be confused with a bill referred to committee before second reading, pursuant to Standing Order 73(1).
2. *Journals*, March 22, 1927, p. 337. The House agreed to the revision, without debate, on the same day (*Debates*, March 22, 1927, p. 1426).
3. *Journals*, June 27, 1985, pp. 914, 919.
4. During debate, the Prime Minister (Mr. King) moved “That the original motion and amendment be referred to the committee appointed to deal with all matters connected with pension...”. In response to Members’ questions, the Speaker made a series of rulings on the admissibility and operation of then Standing Order 50 (*Debates*, March 6, 1930, pp. 331-4).

Notes on Standing Order 64:

1. Implicit here is the notion that it is typically the Member who proposed the motion who requests its withdrawal. However, Members have occasionally received the consent of the House for the withdrawal of motions moved by other Members. See for example, *Debates*, March 3, 1997, p. 8482; February 16, 1999, p. 11982; February 3, 2004, p. 64. A Minister may request a withdrawal of a motion in the absence of the sponsoring Minister (see *Debates*, November 13, 1981, p. 12743; April 24, 2002, p. 10771).
2. Beauchesne, 6th ed., p. 178.
3. Beauchesne, 6th ed., p. 178; *House of Commons Procedure and Practice*, p. 478; *Journals*, April 7, 1941, p. 260.
4. Beauchesne, 6th ed., p. 178; *House of Commons Procedure and Practice*, p. 478. See for example, *Debates*, May 14, 2001, p. 4024; September 27, 2001, p. 5629.
5. Beauchesne, 6th ed., p. 178; Bourinot, 4th ed., p. 299; *House of Commons Procedure and Practice*, p. 478. See for example, *Debates*, April 29, 1980, p. 542; May 26, 1993, p. 19858. Even corrections to apparent errors in wording require unanimous consent (*Debates*, May 6, 1976, p. 13245; April 9, 1990, p. 10382), unless accomplished by way of an amendment moved by another Member.
6. Beauchesne, 6th ed., p. 178; *House of Commons Procedure and Practice*, p. 478; May, 23rd ed., p. 393. See for example, *Debates*, March 23, 2000, p. 5126.
7. See for example, Standing Orders 26(2), 53(4), 56.1(3) and 56.2(2). In a similar way, Standing Order 98(3) provides for the withdrawal of a motion if fewer than twenty Members rise in support of it.
8. *Journals*, May 12, 1873, p. 326.
9. *Journals*, April 7, 1941, p. 260.
10. *Journals*, July 12, 1955, pp. 918-9. The original wording read: “A Member who has made a motion may withdraw the same by leave of the House, such leave being granted without any negative voice”.

Notes on Standing Order 65:

1. May, 23rd ed., p. 392.
2. Bourinot, 4th ed., p. 296.
3. *Debates*, June 21, 1994, p. 5698; June 8, 1999, pp. 15965-6.
4. The requirement that a motion be seconded does not apply in any House committee, pursuant to Standing Order 116.
5. Bourinot, 4th ed., p. 297.
6. *Debates*, February 1, 1957, p. 888; January 25, 1983, p. 22176; October 28, 1991, pp. 4070-2, 4076.
7. On occasion, consent to dispense with the reading of a motion has been refused. For example, in June 1987 and March 1991, when the text of the motion involved extensive revisions to the Standing Orders Members specifically requested that the entire text be read in

18. *Débats*, 7 novembre 1986, p. 1191; 12 février 1997, p. 8025. La motion ne peut non plus être proposée à la fin d’une allocution (voir les *Débats*, 12 mai 1995, p. 12528).
19. *Débats*, 19 juin 1991, p. 2109.
20. *Débats*, 29 octobre 1999, p. 894.
21. *Débats*, 30 octobre 1991, p. 4231.
22. *Débats*, 25 février 2000, p. 4048.

Notes de l’article 63 :

1. À ne pas confondre avec un projet de loi renvoyé à un comité avant la deuxième lecture, en vertu de l’article 73(1) du Règlement.
2. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 337. La Chambre a adopté la recommandation, sans débat, le jour même (*Débats*, 22 mars 1927, p. 1421).
3. *Journaux*, 27 juin 1985, p. 914, 919.
4. Durant le débat, le premier ministre (M. King) a proposé : « Que la motion principale et l’amendement soient renvoyés au comité nommé pour s’enquérir de toutes les matières relatives aux pensions... ». En réponse aux questions des députés, le Président a rendu une série de décisions sur la recevabilité et le fonctionnement de l’ancien article 50 du Règlement. (*Débats*, 6 mars 1930, p. 323-6).

Notes de l’article 64 :

1. Cette disposition sous-entend que c’est habituellement le député qui a proposé la motion qui en demande le retrait. Toutefois, il est arrivé que la Chambre autorise des députés à retirer des motions proposées par un autre. Voir, par exemple, les *Débats*, 3 mars 1997, p. 8482; 16 février 1999, p. 11982; 3 février 2004, p. 64. Un ministre peut demander le retrait d’une motion en l’absence du ministre responsable (voir les *Débats*, 13 novembre 1981, p. 12743; 24 avril 2002, p. 10771).
2. Beauchesne, 6^e éd., p. 184.
3. Beauchesne, 6^e éd., p. 185; *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 478; *Journaux*, 7 avril 1941, p. 260.
4. Beauchesne, 6^e éd., p. 184; *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 478. Voir, par exemple, les *Débats*, 14 mai 2001, p. 4024; 27 septembre 2001, p. 5629.
5. Beauchesne, 6^e éd., p. 185; Bourinot, 4^e éd., p. 299 (version anglaise seulement); *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 478. Voir, par exemple, les *Débats*, 29 avril 1980, p. 542; 26 mai 1993, p. 19858. Même une correction à une erreur apparente du libellé requiert le consentement unanime (*Débats*, 6 mai 1976, p. 13245; 9 avril 1990, p. 10382), à moins qu’on n’ait recours, pour ce faire, à un amendement proposé par un autre député.
6. Beauchesne, 6^e éd., p. 184; *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 478; May, 23^e éd., p. 393 (version anglaise seulement). Voir, par exemple, les *Débats*, 23 mars 2000, p. 5126.
7. Voir, par exemple, les articles 26(2), 53(4), 56.1(3) et 56.2(2) du Règlement. De même, l’article 98(3) prévoit le retrait d’une motion si moins de 20 députés se lèvent pour l’appuyer.
8. *Journaux*, 12 mai 1873, p. 326.
9. *Journaux*, 7 avril 1941, p. 260.
10. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 918-9. Le libellé initial se lisait comme suit : « Tout député qui a fait une motion peut la retirer, si la Chambre l’y autorise à l’unanimité ».

Notes de l’article 65 :

1. May, 23^e éd., p. 392 (version anglaise seulement).
2. Bourinot, 4^e éd., p. 296 (version anglaise seulement).
3. *Débats*, 21 juin 1994, p. 5698; 8 juin 1999, p. 15965-6.
4. La nécessité qu’un deuxième député appuie la motion ne s’applique pas en comité, en vertu de l’article 116 du Règlement.
5. Bourinot, 4^e éd., p. 297 (version anglaise seulement).
6. *Débats*, 1^{er} février 1957, p. 925; 25 janvier 1983, p. 22176; 28 octobre 1991, p. 4070-1, 4076.
7. Il est arrivé qu’on refuse le consentement pour dispenser le Président de lire une motion. Par exemple, en juin 1987 et mars 1991, à propos d’une motion qui proposait d’importants remaniements au Règlement, des députés ont expressément demandé que la motion soit lue intégralement

both languages as is required by Standing Order 65 (*Debates*, June 2, 1987, p. 6618; March 26, 1991, pp. 19025-7). In 2002, when faced with a number of particularly lengthy report stage motions, the Chair indicated that, when putting the questions to a vote, only the motion number would be read and that Members could refer to the *Notice Paper* for the full text of the motions. See *Debates*, March 21, 2002, p. 9936; June 10, 2002, p. 12431.

8. However, for an earlier example where Members insisted that the motion be read in both languages, see *Debates*, April 9, 1913, col. 7413.
9. Bourinot, 1st ed., p. 217.
10. Quoted in Bourinot, 1st ed., p. 218.

Notes on Standing Order 66:

1. Beauchesne, 6th ed., p. 109.
2. See for example, *Debates*, April 7, 2005, p. 4818. On some occasions, the designation has been announced by the Chief Government Whip (*Debates*, May 10, 2005, p. 5897; May 16, 2005, p. 6016).
3. See for example, *Order Paper*, May 19, 2005, p. 27; May 20, 2005, p. 27; May 31, 2005, pp. 27-8; June 2, 2005, p. 29.
4. Though the Standing Order provides that the motion should be considered for three hours, time taken for voting on dilatory motions has been counted in the three hours of debate. See for example, *Debates*, May 4, 2005, pp. 5661-6.
5. Concurrence motions superseded by motions to adjourn the House have, however, remained on the *Order Paper*. See for example, *Journals*, May 11, 2005, pp. 739-42; May 12, 2005, pp. 745-6; *Order Paper*, May 13, 2005, p. 28.
6. See *Debates*, May 2, 2005, p. 5517; May 3, 2005, p. 5549; May 4, 2005, p. 5661.
7. See *Proposals for changes in the Procedures of the House of Commons*, May 12, 1965, explanatory notes to Government Order No. 15, p. 15.
8. *Debates*, June 10, 1965, p. 2234.
9. *Debates*, June 11, 1965, pp. 2274-5.
10. *Journals*, December 6, 1968, p. 438.
11. *Journals*, December 6, 1968, p. 456.
12. *Journals*, December 20, 1968, p. 571.
13. See page 13 of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328). The provisions were formally adopted, by motion, on November 29, 1982, to become effective December 22, 1982 (*Journals*, November 29, 1982, p. 5400).
14. This amendment was made pursuant to provisions in the motion for adoption of the amended Standing Orders which allowed the Clerk to make any consequential amendments necessary (*Journals*, February 13, 1986, p. 1710).
15. *Journals*, June 3, 1987, p. 1022.
16. Like the 1986 change, the Clerk was instructed to amend the text of the Standing Orders to give effect to a motion adopted by the House (*Journals*, December 20, 1989, pp. 1060-1).
17. *Journals*, February 18, 2005, p. 452.
18. For examples of another type of motion being transferred to Government Orders under this Standing Order, see *Journals*, February 21, 2001, pp. 121-2; November 22, 2002, pp. 219-20.
19. For an example of debate being resumed under Government Orders, see *Debates*, July 6, 1969, p. 11028. In this case, the concurrence motion had been moved by a government backbencher.
20. *Journals*, September 20, 1973, pp. 565-6.
21. See for example, *Debates*, September 19, 1973, p. 6711; April 21, 1998, pp. 5876, 5892; November 20, 2002, p. 1670.
22. Concurrence motions were moved on 13 consecutive sitting days between April 19, 2005 and May 12, 2005.
23. As of June 2005, consideration of a concurrence motion was resumed in only one case. See *Debates*, April 14, 2005, p. 5132. (As there were only two minutes remaining for debate, no Members rose and the vote on the matter was deferred.) In another case, the motion was withdrawn (*Journals*, May 30, 2005, p. 796). In all

dans les deux langues, comme l'exige l'article 65 du Règlement (*Débats*, 2 juin 1987, p. 6618; 26 mars 1991, p. 19025-7). En 2002, confrontée à une série de motions à l'étape du rapport particulièrement longues, la présidence a indiqué que lorsqu'elle les mettrait aux voix, elle se contenterait d'énoncer le numéro correspondant à chaque motion et que les députés devraient consulter le *Feuilleton des avis* pour connaître leur libellé intégral. Voir les *Débats*, 21 mars 2002, p. 9936; 10 juin 2002, p. 12431.

8. Cependant, pour un exemple plus ancien de cas où des députés ont insisté pour qu'une motion soit lue dans les deux langues, voir les *Débats*, 9 avril 1913, col. 7632.
9. Bourinot, 1^{re} éd., p. 217 (version anglaise seulement).
10. Traduction d'une résolution citée dans Bourinot, 1^{re} éd., p. 218.

Notes de l'article 66 :

1. Beauchesne, 6^e éd., p. 111.
2. Voir, par exemple, les *Débats*, 7 avril 2005, p. 4818. Dans certains cas, la désignation a été annoncée par le whip en chef du gouvernement (*Débats*, 10 mai 2005, p. 5897; 16 mai 2005, p. 6016).
3. Voir, par exemple, le *Feuilleton*, 19 mai 2005, p. 27; 20 mai 2005, p. 27; 31 mai 2005, p. 27-8; 2 juin 2005, p. 29.
4. Bien que l'article stipule que la motion devrait être débattue pendant trois heures, il est arrivé que l'on compte dans ces trois heures le temps pris pour voter sur les motions dilatoires. Voir, par exemple, les *Débats*, 4 mai 2005, p. 5661-6.
5. Des motions d'adoption remplacées par des motions d'ajournement de la Chambre sont cependant demeurées au *Feuilleton*. Voir, par exemple, les *Journaux*, 11 mai 2005, p. 739-42; 12 mai 2005, p. 745-6; et le *Feuilleton*, 13 mai 2005, p. 28.
6. Voir les *Débats*, 2 mai 2005, p. 5517; 3 mai 2005, p. 5549; 4 mai 2005, p. 5661.
7. Voir les *Propositions de modification de la procédure de la Chambre des communes*, 12 mai 1965, notes explicatives de l'Ordre du jour n° 15 inscrit au nom du gouvernement, p. 15 (version anglaise seulement).
8. *Débats*, 10 juin 1965, p. 2234.
9. *Débats*, 11 juin 1965, p. 2274-5.
10. *Journaux*, 6 décembre 1968, p. 438.
11. *Journaux*, 6 décembre 1968, p. 456.
12. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 571.
13. Voir la page 13 du troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, déposé le 5 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5328). Les dispositions ont été officiellement adoptées par motion le 29 novembre 1982 et sont entrées en vigueur le 22 décembre suivant (*Journaux*, 29 novembre 1982, p. 5400).
14. Cette modification a été effectuée en vertu des dispositions de la motion portant adoption du Règlement modifié, qui permettaient au Greffier d'apporter tout changement corrélatif nécessaire (*Journaux*, 13 février 1986, p. 1710).
15. *Journaux*, 3 juin 1987, p. 1022.
16. Comme pour le changement de 1986, le Greffier a reçu ordre d'amender le libellé du Règlement de façon à donner effet à la motion adoptée par la Chambre (*Journaux*, 20 décembre 1989, p. 1060-1).
17. *Journaux*, 18 février 2005, p. 452.
18. Pour des exemples d'un autre type de motion transférée aux ordres émanant du gouvernement en vertu du présent article, voir les *Journaux*, 21 février 2001, p. 121-2; 22 novembre 2002, p. 219-20.
19. Pour un exemple de débat repris aux ordres émanant du gouvernement, voir les *Débats*, 6 juillet 1969, p. 11028. Dans ce cas, la motion portant adoption avait été proposée par un simple député du parti ministériel.
20. *Journaux*, 20 septembre 1973, p. 565-6.
21. Voir, par exemple, les *Débats*, 19 septembre 1973, p. 6711; 21 avril 1998, p. 5876, 5892; 20 novembre 2002, p. 1670.
22. Des motions d'adoption ont été proposées pendant 13 jours de séance consécutifs entre le 19 avril 2005 et le 12 mai 2005.
23. En date de juin 2005, il n'est arrivé qu'une seule fois que l'on reprenne l'étude d'une motion d'adoption. Voir les *Débats*, 14 avril 2005, p. 5132. (Comme il ne restait que deux minutes au débat, aucun député ne s'est levé et le vote sur l'affaire a été différé.) Dans un cas, la motion a été retirée (*Journaux*, 30 mai 2005, p. 796). Dans tous les autres cas, la

other cases, the House agreed that the debate be deemed to have taken place and that a recorded division be deemed requested and deferred. See for example, *Journals*, May 16, 2005, p. 758; May 17, 2005, p. 764; May 20, 2005, p. 789.

24. See point of order raised on May 2, 2005 (*Debates*, pp. 5512-7) and Speaker's ruling on May 5, 2005 (*Debates*, pp. 5725-7). See also *Debates*, May 5, 2005, p. 5696; May 9, 2005, p. 5821.

Notes on Standing Order 67:

- See for example, Speaker's rulings in *Journals*, May 30, 1928, p. 476; May 11, 1944, p. 365; May 2, 1961, pp. 493-5. This is not to say that the rubric "Motions" under Routine Proceedings is the exclusive purview of the government, despite the government's unquestioned prerogative to determine the agenda of the House. See Speaker's rulings in *Debates*, July 13, 1988, pp. 17504-9 (concerning motions of instruction to a committee); September 23, 1996, pp. 4560-2; November 21, 1996, pp. 6519-20 (concerning the reporting back of a private Member's bill from committee). The Chair has ruled that motions for a free conference with the Senate may not be moved during Routine Proceedings (*Debates*, June 18, 1996, pp. 3981-2).
- Journals*, April 23, 1913, pp. 507-9.
- Debates*, April 9, 1913, cols. 7403-6.
- The amendments were adopted following debate on April 9, 10, 11, 14, 15, 16, 22 and 23, 1913. The three measures involved a listing of debatable motions, the closure rule and a restriction on the number of days when the motion to resolve into Supply was debatable.
- These were reflected in Rules 17, 18 and 39 of the 1912 version of the *Rules of the House of Commons of Canada*.
- Bourinot, 4th ed., p. 344.
- In total, seven new entries were made to the list of debatable motions (*Journals*, March 22, 1927, pp. 322-5).
- The new text was listed as Standing Order 38 in the 1927 version of the Standing Orders.
- Journals*, July 12, 1955, pp. 906-7.
- Journals*, December 20, 1968, pp. 566-7.
- These changes were made to subsections (d) and (e) (*Journals*, June 27, 1985, pp. 913-4).

Notes on Standing Order 67.1:

- The closure rule was adopted on April 23, 1913 (*Journals*, pp. 507-9). For a full description of this rule, see the Commentary and Historical Summary of Standing Order 57 in this chapter.
- For the exact wording of the time allocation rule when it provided for a maximum two-hour debate, see Standing Order 78(2) and 78(3) in the *Standing Orders of the House of Commons* dated February 1990, pp. 43-4. The amendments to Standing Order 78, which deleted the provision for such debates, were adopted on April 11, 1991 (*Journals*, pp. 2915-6).
- Journals*, October 4, 2001, pp. 691-3.
- See page 8 of the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons tabled on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465). Some of the recommendations with respect to time allocation were similar to those proposed by the Standing Committee on Procedure and House Affairs in its Thirty-First Report, tabled on May 17, 2000 (*Journals*, pp. 1721-2). The Thirty-First Report, however, was neither debated nor adopted. With respect to time limits of questions and answers during this 30-minute period, the limits have varied between one and two minutes, depending on the number of Members who have indicated an interest in participating. See the Chair's observation on November 4, 2003 (*Debates*, p. 9114).
- See *Debates*, November 27, 2001, pp. 7532-8; February 4, 2002, pp. 8628-33; March 11, 2002, pp. 9447-54; June 3, 2002,

Chambre a convenu que le débat soit réputé avoir eu lieu et qu'un vote par appel nominal soit réputé demandé et différé. Voir, par exemple, les *Journaux*, 16 mai 2005, p. 758; 17 mai 2005, p. 764; 20 mai 2005, p. 789.

24. Voir le rappel au Règlement soulevé le 2 mai 2005 (*Débats*, p. 5512-7) et la décision du Président du 5 mai 2005 (*Débats*, p. 5725-7). Voir aussi les *Débats*, 5 mai 2005, p. 5696; 9 mai 2005, p. 5821.

Notes de l'article 67 :

- Voir, par exemple, les décisions de la présidence dans les *Journaux*, 30 mai 1928, p. 476; 11 mai 1944, p. 365; 2 mai 1961, p. 493-5. Cela ne veut pas dire que la rubrique « Motions » des affaires courantes soit de la compétence exclusive du gouvernement, malgré sa prérogative indiscutable d'arrêter le programme des travaux dont la Chambre est saisie. Voir les décisions de la présidence dans les *Débats*, 13 juillet 1988, p. 17504-9 (au sujet de motions donnant instruction à un comité); 23 septembre 1996, p. 4560-2; 21 novembre 1996, p. 6519-20 (au sujet de la décision d'un comité de ne pas faire rapport d'un projet de loi d'initiative parlementaire). La présidence a statué que les motions en vue d'une conférence libre avec le Sénat ne pouvaient pas être proposées pendant les affaires courantes ordinaires (*Débats*, 18 juin 1996, p. 3981-2).
- Journaux*, 23 avril 1913, p. 546-8.
- Débats*, 9 avril 1913, col. 7622-5.
- Les amendements ont été adoptés à la suite d'un débat tenu les 9, 10, 11, 14, 15, 16, 22 et 23 avril 1913. Les trois mesures avaient trait à l'établissement d'une liste des motions pouvant faire l'objet d'un débat, à la règle de clôture et à la restriction du nombre de jours durant lesquels la motion portant formation en comité des subsides pouvait être débattue.
- Ces trois questions étaient régies par les articles 17, 18 et 39 du *Règlement de la Chambre des communes* de 1912.
- Bourinot, 4^e éd., p. 344 (version anglaise seulement).
- Au total, sept ajouts étaient faits à la liste des motions susceptibles d'être débattues (*Journaux*, 22 mars 1927, p. 322-5).
- Le nouveau texte constituait l'article 38 du Règlement de 1927.
- Journaux*, 12 juillet 1955, p. 906-7.
- Journaux*, 20 décembre 1968, p. 566-7.
- Cette modification a été apportée aux alinéas d) et e) (*Journaux*, 27 juin 1985, p. 913-4).

Notes de l'article 67.1 :

- La règle de clôture a été adoptée le 23 avril 1913 (*Journaux*, p. 546-8). Pour la description complète de la règle, voir le commentaire et l'historique de l'article 57 du Règlement dans le présent chapitre.
- Pour le libellé exact de la règle d'attribution de temps à l'époque où elle prévoyait un débat d'une durée maximale de deux heures, voir les articles 78(2) et 78(3) du *Règlement de la Chambre des communes* de février 1990, p. 43-4. Les amendements à l'article 78, par lesquels on a supprimé les dispositions relatives à de tels débats, ont été adoptés le 11 avril 1991 (*Journaux*, p. 2915-6).
- Journaux*, 4 octobre 2001, p. 691-3.
- Voir la page 9 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, déposé le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465). Certaines recommandations sur l'attribution de temps étaient semblables à celles proposées par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre dans son trente et unième rapport, déposé le 17 mai 2000 (*Journaux*, p. 1721-2), qui n'a toutefois jamais été débattu ni adopté. En ce qui concerne la durée maximale des questions et des réponses au cours de la période de 30 minutes, elle a varié entre une et deux minutes, selon le nombre de députés ayant signalé leur volonté de participer. Voir les commentaires de la présidence du 4 novembre 2003 (*Débats*, p. 9114).
- Voir les *Débats*, 27 novembre 2001, p. 7532-8; 4 février 2002, p. 8628-33; 11 mars 2002, p. 9447-54; 3 juin 2002, p. 12023-31;

- pp. 12023-31; June 10, 2002, pp. 12374-80; May 6, 2003, pp. 5840-5; June 10, 2003, pp. 7065-70; October 7, 2003, pp. 8251-7; November 4, 2003, pp. 9113-9.
6. See *Debates*, October 7, 2002, pp. 335-40; December 9, 2002, pp. 2412-8; February 10, 2004, pp. 350-5; June 23, 2005, pp. 7688-94.
7. *Debates*, March 11, 2002, p. 9448.

Chapter IX

Notes on Standing Order 68(1) and (2):

- The requirement for 48-hours' written notice is specified in Standing Order 54.
- See for example, *Journals*, December 13, 1985, p. 1390.
- See Rule 39 in *Rules, Orders and Forms of Proceeding of the House of Commons of Canada*, 1868. The rule was also numbered 39 in the 1866 version of the *Rules of the Legislative Assembly of the Province of Canada*.
- Contrary to motions for leave, motions to appoint a committee are debatable and must be considered either under Government Orders or under Private Members' Business. See Speaker's ruling in , *Debates*, November 10, 1969, pp. 661-6. See also, for example, the motion moved under Private Members' Business, *Journals*, December 13, 1985, p. 1390; the motion moved under Government Orders, *Journals*, April 27, 1987, pp. 783-5; and the motion adopted by unanimous consent, *Journals*, November 22, 1991, pp. 717-8. Standing Orders 68(4) to (8), adopted in 1994, now deal specifically with committees drafting and bringing in bills.
- See for example, *Journals*, March 17, 1933, p. 318; February 21, 1936, pp. 61-2; October 29, 1945, p. 191; April 30, 1949, pp. 409-10.
- See for example, *Journals*, April 30, 1874, pp. 142-3; November 29, 1909, p. 82; January 25, 1911, p. 125; February 9, 1915, p. 21.
- Journals*, March 4, 1884, pp. 184-5.
- Journals*, April 23, 1913, pp. 507-9.
- See Speakers' remarks in *Debates*, February 27, 1912, col. 3902; February 13, 1933, p. 2016; December 15, 1982, p. 21623; September 23, 1983, p. 27427; March 1, 1995, p. 10196; June 15, 2000, pp. 8075-6. Note that Cabinet Ministers also have the right to explain succinctly the purpose of the bill on introduction. See Speaker's remarks in *Debates*, December 1, 1987, pp. 11343-4. See also examples in *Debates*, February 27, 1992, p. 7681; February 5, 1998, pp. 3402-3.
- Debates*, February 22, 1932, pp. 380-4; August 3, 1964, p. 6285; November 13, 1967, pp. 4165-6; December 5, 1967, pp. 5035-6; November 7, 1986, p. 1193.
- Journals*, July 12, 1955, pp. 930-1.
- Journals*, April 11, 1991, p. 2913.

Notes on Standing Order 68(3):

- Debates*, April 2, 1878, p. 1583.
- Journals*, May 6, 1882, pp. 405-6.
- Journals*, May 16, 1923, p. 373.
- For text of report adopted, see *Journals*, June 14, 1923, pp. 469-70. The text of the report was incorporated in the Senate Rules and is currently reflected as Rule 72 in that House. The text, however, was never incorporated into the Standing Orders of the House of Commons.
- Debates*, May 12, 1931, pp. 1514-7.
- Journals*, May 10, 1938, p. 322.
- Journals*, June 14, 1938, pp. 450-1.
- Debates*, April 16, 1943, pp. 2275-7.
- Journals*, May 17, 1956, pp. 567-9.
- See for example, *Debates*, April 2, 1962, p. 2382; *Journals*, October 1, 1962, p. 26; May 20, 1963, pp. 23-4; February 20, 1964, p. 17. As a result of rule changes adopted in December 1982, private Members' public bills were no longer introduced *en masse* but were subject to a balloting system using Members' names only. Following further

10 juin 2002, p. 12374-80; 6 mai 2003, p. 5840-5; 10 juin 2003, p. 7065-70; 7 octobre 2003, p. 8251-7; 4 novembre 2003, p. 9113-9.

6. Voir les *Débats*, 7 octobre 2002, p. 335-40; 9 décembre 2002, p. 2412-8; 10 février 2004, p. 350-5; 23 juin 2005, p. 7688-94.
7. *Débats*, 11 mars 2002, p. 9448.

Chapitre IX

Notes de l'article 68(1) et (2) :

- Le préavis de 48 heures est stipulé à l'article 54 du Règlement.
- Voir, par exemple, les *Journaux*, 13 décembre 1985, p. 1390.
- Voir la règle 39 des *Constitutions, règles et règlements de la Chambre des communes* de 1868. La règle constituait également l'article 39 de la version de 1866 des *Constitutions, règles et règlements de l'Assemblée législative du Canada*.
- Contrairement aux motions d'autorisation, les motions visant à saisir un comité d'un projet de loi sont sujettes à débat et doivent être examinées soit sous les ordres émanant du gouvernement, soit sous les affaires émanant des députés. Voir la décision du Président dans les *Débats*, 10 novembre 1969, p. 661-6. Voir aussi, par exemple, la motion proposée sous les affaires émanant des députés, *Journaux*, 13 décembre 1985, p. 1390; la motion proposée sous les ordres émanant du gouvernement, *Journaux*, 27 avril 1987, p. 783-5; et la motion adoptée du consentement unanime, *Journaux*, 22 novembre 1991, p. 717-8. Les articles 68(4) à (8) du Règlement, adoptés en 1994, traitent maintenant précisément de la responsabilité qu'ont les comités d'élaborer et de déposer des projets de loi.
- Voir, par exemple, les *Journaux*, 17 mars 1933, p. 318; 21 février 1936, p. 61-2; 29 octobre 1945, p. 191; 30 avril 1949, p. 409-10.
- Voir, par exemple, les *Journaux*, 30 avril 1874, p. 142-3; 29 novembre 1909, p. 77-8; 25 janvier 1911, p. 129; 9 février 1915, p. 21.
- Journaux*, 4 mars 1884, p. 184-5.
- Journaux*, 23 avril 1913, p. 546-8.
- Voir les observations de la présidence dans les *Débats*, 27 février 1912, col. 3985-6; 13 février 1933, p. 2002; 15 décembre 1982, p. 21623; 23 septembre 1983, p. 27427; 1^{er} mars 1995, p. 10196; 15 juin 2000, p. 8075-6. Signalons qu'un ministre a également le droit de donner des explications succinctes sur l'objet d'un projet de loi lors de sa présentation. Voir les observations du Président dans les *Débats*, 1^{er} décembre 1987, p. 11343-4. Voir aussi des exemples dans les *Débats*, 27 février 1992, p. 7681; 5 février 1998, p. 3402-3.
- Débats*, 22 février 1932, p. 377-82; 3 août 1964, p. 6473; 13 novembre 1967, p. 4165-6; 5 décembre 1967, p. 5035-6; 7 novembre 1986, p. 1193.
- Journaux*, 12 juillet 1955, p. 930-1.
- Journaux*, 11 avril 1991, p. 2913.

Notes de l'article 68(3) :

- Débats*, 2 avril 1878, p. 1605.
- Journaux*, 6 mai 1882, p. 405-6.
- Journaux*, 16 mai 1923, p. 373.
- Pour le texte du rapport adopté, voir les *Journaux*, 14 juin 1923, p. 469-70. Le libellé proposé dans le rapport a été intégré au Règlement du Sénat et y constitue l'actuel article 72. Il n'a toutefois jamais été intégré au Règlement de la Chambre.
- Débats*, 12 mai 1931, p. 1502-5.
- Journaux*, 10 mai 1938, p. 322.
- Journaux*, 14 juin 1938, p. 450-1.
- Débats*, 16 avril 1943, p. 2329-31.
- Journaux*, 17 mai 1956, p. 567-9.
- Voir, par exemple, les *Débats*, 2 avril 1962, p. 2500; *Journaux*, 1^{er} octobre 1962, p. 26; 20 mai 1963, p. 23-4; 20 février 1964, p. 17. Par suite des modifications adoptées en décembre 1982, les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire ont cessé d'être présentés en masse, car on avait mis sur pied un système de sélection se fondant

changes in 1985, the balloting system took place *after* introduction. For the current procedures surrounding Private Members' Business, see Commentary on Standing Orders 86 to 99.

11. *Debates*, April 20, 1970, pp. 6046-8. Similar rulings were made by Speaker Lamoureux in 1971 (*Debates*, February 24, 1971, p. 3712) and by Speaker Fraser in 1988 (*Debates*, June 8, 1988, pp. 16252-9). Even when the matter of interdependent bills has been raised at third reading, Speakers have been hesitant to intervene, though Speaker Fraser expressed grave concern that the House could find itself "in the invidious situation of legislating in the subjunctive". See *Debates*, November 28, 1991, pp. 5513-5. See also ruling of Deputy Speaker McCleave in *Debates*, February 5, 1973, pp. 972-5.
12. *Debates*, March 29, 1972, pp. 1267-8.
13. *Debates*, May 16, 1978, p. 5461; December 15, 1980, p. 5746.
14. *Debates*, February 19, 1981, pp. 7480-2.
15. *Debates*, December 3, 1981, pp. 13699-700.
16. *Debates*, February 5, 1982, pp. 14732-3.
17. *Debates*, June 26, 1984, p. 5139.
18. See remarks by Herb Gray and Lloyd Axworthy, *Debates*, January 23, 1987, pp. 2634, 2637.
19. *Debates*, January 26, 1987, pp. 2667-9.
20. *Debates*, February 23, 2004, p. 932-3. In this case, the bill in question had been reinstated from a previous session, pursuant to a special order. The Member raising the matter argued the bill was not in the same form as its predecessor, as it was required to be under the terms of the order.

Notes on Standing Order 68(4), (5), (6) and (7):

1. See for example, *Journals*, March 22, 1946, p. 35; March 27, 1972, p. 224; December 13, 1985, p. 1390; April 27, 1987, pp. 783-5; November 22, 1991, pp. 717-8. See also Speaker's ruling in *Debates*, November 10, 1969, p. 661-6.
2. See pages 21-2 of the Third Report of the Special Committee on Reform of the House of Commons, tabled June 18, 1985 (*Journals*, p. 839).
3. *Debates*, February 7, 1994, pp. 961-2.
4. *Debates*, February 7, 1994, p. 967.
5. *Journals*, April 19, 1994, pp. 363, 368-70. The motion spelled out several matters the Committee should consider during its study. An amendment to these terms of reference was moved and adopted by the House.
6. See the Fifty-First Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled November 25, 1994 (*Debates*, p. 8299).
7. *Journals*, February 9, 1995, pp. 1107-8; February 14, 1995, pp. 1125-6.
8. *Journals*, February 16, 1995, p. 1141.
9. *Journals*, February 22, 1995, p. 1162; *Debates*, February 24, 1995, pp. 9987-92. The Committee reported the Bill with amendments a few weeks later. See *Journals*, March 22, 1995, p. 1256.
10. *Journals*, October 30, 1997, pp. 174-5. For another example of a motion instructing a committee to draft a bill being moved on an opposition day, see *Journals*, February 5, 2002, pp. 1006-9. In this case, the motion was negated.
11. See the Twenty-First Report of the Standing Committee on Justice and Human Rights, tabled May 25, 1999 (*Journals*, p. 1905).
12. *Journals*, June 7, 1999, p. 2060. The Minister of Justice had given notice of a motion to concur in the Committee's report on May 25, 1999, but did not move it.
13. *Journals*, June 9, 1999, pp. 2085-6. The Committee of the Whole reported an amendment to the Bill, as it had been instructed to do by the House.
14. See for example, *Journals*, November 26, 1997, pp. 273-4; May 26, 1998, p. 893; June 2, 1998, p. 924; February 8, 2000, p. 858; May 15, 2001, pp. 415-6. Under the rules for Private Members' Business in place at the time, two such motions were designated as votable items. One was defeated (*Journals*, March 25, 1998, pp. 624-7), while the

exclusivement sur le nom des députés. Par suite d'autres modifications apportées en 1985, le système de sélection s'appliquait après la présentation. Pour connaître la procédure actuelle régissant les affaires émanant des députés, voir le commentaire sur les articles 86 à 99 du Règlement.

11. *Débats*, 20 avril 1970, p. 6046-8. Des décisions semblables ont été prises en 1971 (*Débats*, 24 février 1971, p. 3712) et en 1988 (*Débats*, 8 juin 1988, p. 16252-9) par les Présidents Lamoureux et Fraser, respectivement. Même lorsqu'on a soulevé la question des projets de loi interdépendants en troisième lecture, les Présidents ont hésité à intervenir. Le Président Fraser s'est toutefois dit très inquiet que la Chambre se retrouve « dans une position peu enviable, celle de légiférer de manière hypothétique ». Voir les *Débats*, 28 novembre 1991, p. 5513-5. Voir aussi la décision du Vice-président McCleave dans les *Débats*, 5 février 1973, p. 970-3.
12. *Débats*, 29 mars 1972, p. 1267-8.
13. *Débats*, 16 mai 1978, p. 5461; 15 décembre 1980, p. 5746.
14. *Débats*, 19 février 1981, p. 7480-2.
15. *Débats*, 3 décembre 1981, p. 13699-700.
16. *Débats*, 5 février 1982, p. 14732-3.
17. *Débats*, 26 juin 1984, p. 5139.
18. Voir les observations de Herb Gray et de Lloyd Axworthy dans les *Débats*, 23 janvier 1987, p. 2634, 2637.
19. *Débats*, 26 janvier 1987, p. 2667-9.
20. *Débats*, 23 février 2004, p. 932-3. Dans ce cas, le projet de loi en question avait été rétabli à partir d'une session précédente, en vertu d'un ordre spécial. Le député ayant soulevé la question avait soutenu que le projet de loi n'avait pas la même forme que son prédécesseur, comme l'exigeait l'ordre.

Notes de l'article 68(4), (5), (6) et (7) :

1. Voir, par exemple, les *Journaux*, 22 mars 1946, p. 35; 27 mars 1972, p. 224; 13 décembre 1985, p. 1390; 27 avril 1987, p. 783-5; 22 novembre 1991, p. 717-8. Voir aussi la décision du Président dans les *Débats*, 10 novembre 1969, p. 661-6.
2. Voir les pages 23 et 24 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, déposé le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839).
3. *Débats*, 7 février 1994, p. 961-2.
4. *Débats*, 7 février 1994, p. 967.
5. *Journaux*, 19 avril 1994, p. 363, 368-70. La motion énumérait plusieurs des questions que le Comité devrait examiner au cours de son étude. La Chambre a ensuite proposé et adopté une modification à ce mandat.
6. Voir le cinquante et unième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 25 novembre 1994 (*Débats*, p. 8299).
7. *Journaux*, 9 février 1995, p. 1107-8; 14 février 1995, p. 1125-6.
8. *Journaux*, 16 février 1995, p. 1141.
9. *Journaux*, 22 février 1995, p. 1162; *Débats*, 24 février 1995, p. 9987-92. Le Comité a fait rapport du projet de loi quelques semaines plus tard avec des amendements. Voir les *Journaux*, 22 mars 1995, p. 1256.
10. *Journaux*, 30 octobre 1997, p. 174-5. Pour un autre exemple de motion chargeant un comité d'élaborer un projet de loi proposée un jour désigné, voir les *Journaux*, 5 février 2002, p. 1006-9. Dans ce cas, la motion a été rejetée.
11. Voir le vingt et unième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, déposé le 25 mai 1999 (*Journaux*, p. 1905).
12. *Journaux*, 7 juin 1999, p. 2060. Le ministre de la Justice avait donné avis d'une motion visant à adopter le rapport du Comité le 25 mai 1999, mais ne l'avait pas proposée.
13. *Journaux*, 9 juin 1999, p. 2085-6. Le comité plénier avait fait rapport d'un amendement au projet de loi, comme l'en avait chargé la Chambre.
14. Voir, par exemple, les *Journaux*, 26 novembre 1997, p. 273-4; 26 mai 1998, p. 893; 2 juin 1998, p. 924; 8 février 2000, p. 858; 15 mai 2001, p. 415-6. En vertu des règles en vigueur à l'époque sur les affaires émanant des députés, deux motions de ce genre ont été désignées comme pouvant faire l'objet d'un vote. L'une a été rejetée (*Journaux*,

other did not come to a vote before the end of the session (*Journals*, May 11, 1999, p. 1862). The Standing Order also allowed a Minister to become the sponsor of the bill after it was drafted by a committee, even if the original motion of instruction was initiated by a private Member. Since none of the private Members' motions ever carried, these provisions were never invoked.

15. See the Third Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, tabled February 28, 2003 (*Journals*, p. 492) and concurred in March 17, 2003 (*Journals*, p. 495). The change was made permanent May 11, 2005 when the House adopted the Thirty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs (*Journals*, pp. 738-9).

Notes on Standing Order 69:

1. Although the motion for first reading usually follows immediately after leave has been granted, the motion has sometimes, because of circumstances, been moved on a subsequent sitting day. See for example, *Journals*, May 9, 1983, p. 5873; May 10, 1983, p. 5878; November 6, 1986, pp. 181-2; November 7, 1986, pp. 190-1.
2. For exceptions to this procedure, see *Journals*, March 21, 1877, p. 160; April 21, 1879, pp. 266-7. A motion for placing a bill on the orders of the day was divided upon on May 22, 1956 (*Journals*, p. 594). The Speaker declined to propose the question on May 24, 1988 (*Debates*, pp. 15722-3).
3. See Rule 42 in the *Rules, Orders and Forms of Proceeding of the House of Commons of Canada*, 1868.
4. Bourinot, 1st ed., p. 518.
5. *Debates*, April 2, 1878, pp. 1582-4.
6. See for example, remarks by the Speaker in *Debates*, February 27, 1912, col. 3902; February 13, 1933, pp. 2016-7; February 26, 1934, p. 927; April 2, 1962, p. 2383; April 6, 1982, p. 16202; February 1, 1983, pp. 22398-9.
7. See Item No. 10 of the Third Report of the Special Committee on Procedure of the House, tabled on December 6, 1968 (*Journals*, p. 432).
8. See Item Nos. 10 and 11 of the Third Report of the Special Committee on Procedure of the House, tabled on December 6, 1968 (*Journals*, pp. 432-4).
9. The revised text was contained in the Fifth Report of the Special Committee on Procedure of the House, adopted without debate on December 20, 1968 (*Journals*, December 20, 1968, p. 576).
10. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2913-4. During the Second Sessions of both the Thirty-Third Parliament (1986-1988) and Thirty-Fourth Parliament (1989-1991), the opposition parties frequently forced recorded divisions on the introduction and first reading motions for both government and private Members' bills as a means of delaying the proceedings. For example, between June 9 and June 22, 1988, there were 15 such divisions. See also *Debates*, May 26, 1989, pp. 2209-12; January 24, 1990, pp. 7434-42.
11. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled June 8, 1994 (*Journals*, p. 545) and concurred in June 10, 1994 (*Journals*, p. 563). Until the rule was changed, motions for first reading of Senate bills were occasionally voted on and even defeated. See for example *Journals*, December 20, 1989, pp. 1059-60; June 18, 1990, pp. 1920-1.

Notes on Standing Order 70:

1. The decision of the Supreme Court of Canada in *Re Manitoba Language Rights*, [1985] (1 S.C.R. 721-83) interprets section 133 of the *Constitution Act, 1867* as a requirement that bills proceed in both languages through the *entire* legislative process, including first reading. See also section 18 of the *Constitution Act, 1982* and section 6 of the *Official Languages Act*, S.C. 1988, c. 38.

25 mars 1998, p. 624-7), tandis que l'autre n'a pas été mise aux voix avant la fin de la session (*Journaux*, 11 mai 1999, p. 1862). Le Règlement autorisait également un ministre à devenir le parrain d'un projet de loi après que celui-ci ait été rédigé par un comité, même si la motion originale donnant instruction au comité avait été proposée par un simple député. Étant donné que la Chambre n'a adopté aucune des motions des simples députés, ces dispositions n'ont jamais été invoquées.

15. Voir le troisième rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, déposé le 28 février 2003 (*Journaux*, p. 492) et adopté le 17 mars 2003 (*Journaux*, p. 495). La modification est devenue permanente le 11 mai 2005, au moment où la Chambre a adopté le trente-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (*Journaux*, p. 738-9).

Notes de l'article 69 :

1. Même si la motion de première lecture suit d'ordinaire immédiatement l'obtention de la permission, il est arrivé qu'en raison des circonstances, elle soit proposée durant un jour de séance ultérieur. Voir, par exemple, les *Journaux*, 9 mai 1983, p. 5873; 10 mai 1983, p. 5878; 6 novembre 1986, p. 181-2; 7 novembre 1986, p. 190-1.
2. On trouve des exceptions à cette procédure dans les *Journaux*, 21 mars 1877, p. 160; 21 avril 1879, p. 266-7. Une motion tendant à faire inscrire un projet de loi à l'ordre du jour a été mise aux voix le 22 mai 1956 (*Journaux*, p. 594). Le Président a refusé de mettre la motion aux voix le 24 mai 1988 (*Débats*, p. 15722-3).
3. Voir la règle 42 des *Constitutions, règles et règlements de la Chambre des communes*, 1868.
4. Bourinot, 1^{re} éd., p. 518 (version anglaise seulement).
5. *Débats*, 2 avril 1878, p. 1604-6.
6. Voir, par exemple, les observations de la présidence dans les *Débats*, 27 février 1912, col. 3985-6; 13 février 1933, p. 2002-3; 26 février 1934, p. 923-4; 2 avril 1962, p. 2501; 6 avril 1982, p. 16202; 1^{er} février 1983, p. 22398-9.
7. Voir le paragraphe 10 du troisième rapport du Comité spécial de la procédure de la Chambre, déposé le 6 décembre 1968 (*Journaux*, p. 432).
8. Voir les paragraphes 10 et 11 du troisième rapport du Comité spécial de la procédure de la Chambre, déposé le 6 décembre 1968 (*Journaux*, p. 432-4).
9. Le texte révisé figurait dans le cinquième rapport du Comité spécial de la procédure de la Chambre, adopté sans débat le 20 décembre 1968 (*Journaux*, 20 décembre 1968, p. 576).
10. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2913-4. Au cours des deuxièmes sessions de la trente-troisième (1986-1988) et de la trente-quatrième législature (1989-1991), les partis d'opposition ont souvent forcé la tenue de votes par appel nominal sur le dépôt et la première lecture de projets de loi émanant du gouvernement et d'initiative parlementaire dans le but de prolonger les délibérations. Par exemple, entre le 9 et le 22 juin 1988, la Chambre a tenu 15 de ces votes. Voir aussi les *Débats*, 26 mai 1989, p. 2209-12; 24 janvier 1990, p. 7434-42.
11. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 8 juin 1994 (*Journaux*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563). Avant qu'on ne modifie la règle, il arrivait qu'on mette aux voix et qu'on rejette des motions portant première lecture de projets de loi émanant du Sénat. Voir par exemple les *Journaux*, 20 décembre 1989, p. 1059-60; 18 juin 1990, p. 1920-1.

Notes de l'article 70 :

1. La décision de la Cour suprême du Canada dans *Renvoi : Droits linguistiques au Manitoba* [1985] (1 R.C.S. 721-83) interprète l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* comme exigeant que les projets de loi soient établis dans les deux langues dans l'*ensemble* du processus législatif, y compris lors de la première lecture. Voir également l'article 18 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et l'article 6 de la *Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada*, S.C. 1988, ch. 38.

- | | |
|---|---|
| <p>2. <i>Débats</i>, 29 mars 1876, p. 929. It should be noted that the English version of the <i>Debates</i> for March 29, 1876 does not indicate the correct version of the amended rule.</p> <p>3. Section 133 provided for the use of both English and French in the debates, records and journals of the House and Senate and indicated that Acts would be printed and published in both these languages.</p> <p>4. <i>Debates</i>, April 29, 1879, p. 1620.</p> <p>5. <i>Debates</i>, July 27, 1903, cols. 7467-9.</p> <p>6. <i>Debates</i>, April 6, 1897, cols. 552-65; May 17, 1960, p. 3957; February 10, 1961, pp. 1928-9; July 7, 1966, pp. 7332-5.</p> <p>7. <i>Journals</i>, April 6, 1910, pp. 418-20; <i>Debates</i>, March 11, 1957, pp. 2067-73; June 3, 2003, pp. 6810-4.</p> <p>8. <i>Debates</i>, April 1, 1947, pp. 1919-20.</p> <p>9. The Speaker has also not interfered with the progress of a bill when one text seemed to be at variance with the text in the other official language (<i>Journals</i>, January 19, 1970, pp. 322-3). See also <i>Debates</i>, January 31, 2002, p. 8527. When discrepancies have been pointed out in the French and English versions of amendments to bills proposed at report stage, the Chair has sometimes offered corrections (<i>Debates</i>, November 1, 1990, pp. 14981-2, 14986) or, with the consent of the House, suggested that the language in which the amendment was originally drafted apply (<i>Debates</i>, October 4, 1995, p. 15229).</p> <p>10. <i>Journals</i>, September 13, 1968, p. 31; September 16, 1968, p. 35.</p> | <p>2. <i>Débats</i>, 29 mars 1876, p. 929. Signalons que la version anglaise des <i>Débats</i> de ce jour n'indique pas correctement la règle modifiée.</p> <p>3. L'article 133 prescrivait l'utilisation de l'anglais et du français dans les débats, les archives et les journaux de la Chambre et du Sénat, et stipulait que les lois devraient être imprimées et publiées dans ces deux langues.</p> <p>4. <i>Débats</i>, 29 avril 1879, p. 1639.</p> <p>5. <i>Débats</i>, 27 juillet 1903, col. 7692-5.</p> <p>6. <i>Débats</i>, 6 avril 1897, col. 469-81; 17 mai 1960, p. 4127-8; 10 février 1961, p. 2002-4; 7 juillet 1966, p. 7332-5.</p> <p>7. <i>Journaux</i>, 6 avril 1910, p. 435-7; <i>Débats</i>, 11 mars 1957, p. 2156-62; 3 juin 2003, p. 6810-4.</p> <p>8. <i>Débats</i>, 1^{er} avril 1947, p. 1913-5.</p> <p>9. De même, la présidence n'a pas entravé l'avancement des travaux relatifs à un projet de loi lorsqu'il semblait y avoir divergence entre le libellé de sa version anglaise et celui de sa version française (<i>Journaux</i>, 19 janvier 1970, p. 322-3). Voir aussi les <i>Débats</i>, 31 janvier 2002, p. 8527. Dans les cas où l'on a signalé des divergences entre les versions française et anglaise d'amendements proposés à des projets de loi à l'étape du rapport, la présidence a parfois proposé des corrections (<i>Débats</i>, 1^{er} novembre 1990, p. 14981-2, 14986) ou, avec le consentement de la Chambre, proposé qu'on considère la version originale de l'amendement comme étant celle qui s'applique (<i>Débats</i>, 4 octobre 1995, p. 15229).</p> <p>10. <i>Journaux</i>, 13 septembre 1968, p. 31; 16 septembre 1968, p. 35.</p> |
|---|---|

Notes on Standing Order 71:

1. Stewart, p. 80; Campion, pp. 22-3.
2. The rule was numbered 43 in the 1866 version of the *Rules of the Legislative Assembly of the Province of Canada*.
3. See Mr. Blake's remarks in *Debates*, June 1, 1886, p. 1714. In the first three parliaments from 1867 to 1878, bills were expedited on 27 occasions.
4. Bourinot, 1st ed., p. 559.
5. *Debates*, April 15, 1878, pp. 2006-7; April 24, 1878, p. 2157; October 11, 1949, pp. 667-9; February 24, 1969, pp. 5893-4.
6. *Journals*, February 24, 1969, pp. 738-9.
7. This principle is also reiterated in Standing Order 76(10). On occasion, by unanimous consent, the House has agreed to proceed to third reading, even if the bill was concurred in at report stage and read a second time in that sitting. See for example, *Journals*, April 18, 1997, p. 1489; March 26, 2004, p. 219.

Note on Standing Order 72:

1. Beauchesne, 3rd ed., pp. 239-40.

Notes on Standing Order 73(1), (2), (3) and (4):

1. In the Thirty-Fifth Parliament (1994-97), the practice was for a Minister to inform the House of the government's intention at the moment of first reading (see for example, *Debates*, May 5, 1995, p. 12257; October 31, 1996, p. 5919). Though the weekly business statement has become the preferred moment, notification has also been given on a point of order (see for example, *Debates*, May 1, 2001, p. 3427; February 24, 2004, p. 1001).
2. Beauchesne, 6th ed., pp. 200-2; *House of Commons Procedure and Practice*, pp. 636-41.
3. In 1968, the Special Committee on Procedure of the House recommended rewording the second reading motion so that it included reference to a committee. This was part of their goal to explain more clearly the philosophy behind each of the reading stages. See the Third Report of the Committee, tabled December 6, 1968 (*Journals*, pp. 432-3). From 1968 to 1991, the Standing Order also specified that a motion to refer a bill to committee was to be decided without debate or amendment, though this applied only to referral motions distinct from the motion for second reading. It was always clear that the motion for second reading and reference of a bill could be debated and amended.

Notes de l'article 71 :

1. Stewart, p. 80 (version anglaise seulement); Campion, p. 22-3 (version anglaise seulement).
2. Il s'agissait de l'article 43 de la version de 1866 du *Règlement de l'Assemblée législative de la Province du Canada*.
3. Voir les observations de M. Blake dans les *Débats*, 1^{er} juin 1886, p. 1732. Au cours des trois premières législatures, entre 1867 et 1878, l'adoption de projets de loi a été expédiée de la sorte à 27 reprises.
4. Bourinot, 1^{re} éd., p. 559 (version anglaise seulement).
5. *Débats*, 15 avril 1878, p. 2027-8; 24 avril 1878, p. 2181; 11 octobre 1949, p. 677-80; 24 février 1969, p. 5893-4.
6. *Journaux*, 24 février 1969, p. 738-9.
7. L'article 76(10) du Règlement réitère aussi ce principe. Il est arrivé que la Chambre, du consentement unanime, convienne de passer à la troisième lecture même si le projet de loi avait été adopté à l'étape du rapport et lu une deuxième fois au cours de la même séance. Voir, par exemple, les *Journaux*, 18 avril 1997, p. 1489; 26 mars 2004, p. 219.

Note de l'article 72 :

1. Beauchesne, 3^e éd., p. 239-40 (version anglaise seulement).

Notes de l'article 73(1), (2), (3) et (4) :

1. Au cours de la trente-cinquième législature (1994-1997), l'usage voulait qu'un ministre informe la Chambre de l'intention du gouvernement au moment de la première lecture (voir, par exemple, les *Débats*, 5 mai 1995, p. 12257; 31 octobre 1996, p. 5919). Bien que la déclaration hebdomadaire soit devenue le moment privilégié pour informer la Chambre, on l'a également fait à l'occasion d'un rappel au Règlement (voir, par exemple, les *Débats*, 1^{er} mai 2001, p. 3427; 24 février 2004, p. 1001).
2. Beauchesne, 6^e éd., p. 206-9; *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 636-41.
3. En 1968, le Comité spécial de la procédure de la Chambre, souhaitant expliquer plus clairement l'objet de chaque étape législative, a recommandé de remanier le libellé de la motion portant deuxième lecture de façon à y inclure le renvoi à un comité. Voir le troisième rapport du Comité, déposé le 6 décembre 1968 (*Journaux*, p. 432-3). De 1968 à 1991, l'article prescrivait aussi qu'une motion tendant au renvoi d'un projet de loi à un comité devait être mise aux voix sans débat ni amendement. Il a toujours été évident que la motion portant deuxième lecture et tendant au renvoi d'un projet de loi pouvait être débattue et modifiée.

4. See for example, Speakers' rulings in *Journals*, February 2, 1954, p. 257; February 13, 1969, pp. 697-8.
5. See for example, Speakers' rulings in *Journals*, March 10, 1933, pp. 298-300; March 8, 1934, pp. 156-7; April 24, 1934, pp. 271-3; June 18, 1940, p. 124; February 26, 1942, pp. 101-2; June 11, 1942, pp. 379-81; June 17, 1942, pp. 396-7; October 30, 1963, pp. 505-6.
6. See for example, *Journals*, July 25, 1944, pp. 606-7.
7. See for example, Item No. 2 of the First Report of the Special Committee on Procedure and Organization of the House, tabled on December 19, 1963 (*Journals*, p. 706); Item No. 9 of the First Report of the Special Committee on Procedure and Organization, tabled on March 25, 1964 (*Journals*, p. 125); and the Fourth Report of the Special Committee on Procedure of the House, tabled on March 13, 1968 (*Journals*, pp. 761-7).
8. See motion adopted on June 8, 1965 (*Journals*, pp. 210-1).
9. *Journals*, December 20, 1968, p. 560.
10. See the Third Report of the Special Committee on Procedure of the House, tabled on December 6, 1968 (*Journals*, pp. 432-3).
11. See page 8 of the "Position Paper: The Reform of Parliament", tabled on November 23, 1979 (*Journals*, p. 260).
12. See the Sixth Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on March 29, 1983 (*Journals*, p. 5765).
13. See pages 7 to 10 and 21 of the First Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, tabled on December 20, 1984 (*Journals*, p. 211).
14. *Journals*, June 27, 1985, p. 919.
15. *Journals*, April 11, 1991, p. 2914. In moving second reading, a Minister could give notice that he or she intended to move that the bill be referred after second reading to a standing or special committee. This motion was deemed adopted unless five or more Members rose to object. In the case of such an objection, the motion would be deemed withdrawn and would be put to the House again after the bill had received second reading. If rejected, the bill would be referred to a legislative committee. During the time this rule was in effect, there were no cases where more than five Members objected to the proposed referral. For an example of a motion being deemed adopted, see *Journals*, October 4, 1991, p. 444.
16. See page 24 of the First Report of the Liaison Committee, tabled April 2, 1993 (*Journals*, p. 2784).
17. *Journals*, January 25, 1994, p. 61. The sponsor of the bill usually designates the committee of his or her choice when the bill is placed on notice.
18. *Journals*, February 10, 2000, pp. 869-71 (Bill C-20, *An Act to give effect to the requirement for clarity as set out in the opinion of the Supreme Court of Canada in the Quebec Secession Reference*); November 20, 2002, pp. 205-6 (Bill C-17, *An Act to amend certain Acts of Canada, and to enact measures for implementing the Biological and Toxin Weapons Convention, in order to enhance public safety*); May 4, 2005, pp. 698-701 (Bill C-38, *An Act respecting certain aspects of legal capacity for marriage for civil purposes*).
19. See pages 21-2 of the Third Report of the Special Committee on Reform of the House of Commons, tabled June 18, 1985 (*Journals*, p. 839).
20. For example, in 1991, the Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs and Government Operations had been instructed to do a pre-study, before second reading, of Bill C-22, *An Act to enact the Wage Claim Payment Act, to amend the Bankruptcy Act and to amend other acts in consequence thereof* (*Journals*, June 19, 1991, p. 242). This was the first time that the House had used this procedure, and the initiative was very favourably received (see *Debates*, October 7, 1991, p. 3388).
21. See pages 22-3 of the Eighty-First Report of the Standing Committee on House Management, tabled April 1, 1993 (*Journals*, p. 2774) and pages 27-8 of the First Report of the Liaison Committee, tabled April 2, 1993 (*Journals*, p. 2784).
22. *Journals*, February 7, 1994, pp. 112-4.
23. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled June 8, 1994 (*Journals*, p. 545) and adopted June 10, 1994 (*Journals*, p. 563). The first motion to refer
4. Voir, par exemple, les décisions de la présidence dans les *Journaux*, 2 février 1954, p. 257; 13 février 1969, p. 697-8.
5. Voir, par exemple, les décisions de la présidence dans les *Journaux*, 10 mars 1933, p. 299; 8 mars 1934, p. 156-7; 24 avril 1934, p. 272-3; 18 juin 1940, p. 124; 26 février 1942, p. 102; 11 juin 1942, p. 379-81; 17 juin 1942, p. 396-7; 30 octobre 1963, p. 505-6.
6. Voir, par exemple, les *Journaux*, 25 juillet 1944, p. 606-7.
7. Voir, par exemple, le paragraphe 2 du premier rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation de la Chambre, déposé le 19 décembre 1963 (*Journaux*, p. 706); le paragraphe 9 du premier rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation de la Chambre, déposé le 25 mars 1964 (*Journaux*, p. 125); ainsi que le quatrième rapport du Comité spécial de la procédure de la Chambre, déposé le 13 mars 1968 (*Journaux*, p. 761-7).
8. Voir la motion adoptée le 8 juin 1965 (*Journaux*, p. 210-1).
9. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 560.
10. Voir le troisième rapport du Comité spécial de la procédure de la Chambre, déposé le 6 décembre 1968 (*Journaux*, p. 432-3).
11. Voir la page 9 du document intitulé « Énoncé de principes : la réforme parlementaire », déposé le 23 novembre 1979 (*Journaux*, p. 260).
12. Voir le sixième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, déposé le 29 mars 1983 (*Journaux*, p. 5765).
13. Voir les pages 7 à 10 et la page 21 du premier rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, déposé le 20 décembre 1984 (*Journaux*, p. 211).
14. *Journaux*, 27 juin 1985, p. 919.
15. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2914. En proposant la deuxième lecture, un ministre pouvait donner avis de son intention de proposer que le projet de loi soit renvoyé après deuxième lecture à un comité permanent ou spécial. La motion était réputée adoptée à moins que cinq députés ou plus se lèvent pour s'y opposer. Dans ce cas, la motion serait réputée retirée et mise aux voix à nouveau après deuxième lecture du projet de loi. Si la motion était rejetée, le projet de loi serait renvoyé à un comité législatif. Au moment où cette règle était en vigueur, il n'est jamais arrivé que plus de cinq députés s'opposent au renvoi proposé. Pour un exemple de motion réputée adoptée, voir les *Journaux*, 4 octobre 1991, p. 444.
16. Voir la page 26 du premier rapport du Comité de liaison, déposé le 2 avril 1993 (*Journaux*, p. 2784).
17. *Journaux*, 25 janvier 1994, p. 61. Le parrain du projet de loi désigne habituellement le comité de son choix lorsqu'il donne avis du projet de loi.
18. *Journaux*, 10 février 2000, p. 869-71 (projet de loi C-20, *Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec*); 20 novembre 2002, p. 205-6 (projet de loi C-17, *Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique*); 4 mai 2005, p. 698-701 (projet de loi C-38, *Loi concernant certaines conditions de fond du mariage civil*).
19. Voir les pages 23 et 24 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, déposé le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839).
20. Par exemple, en 1991, le Comité permanent des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale avait été chargé de faire une étude préalable, avant la deuxième lecture, du projet de loi C-22, *Loi édictant la Loi sur le recouvrement des créances salariales et modifiant la Loi sur la faillite et d'autres lois en conséquence* (*Journaux*, 19 juin 1991, p. 242). C'était la première fois que la Chambre avait recouru à cette procédure, et la mesure a été très bien reçue (voir les *Débats*, 7 octobre 1991, p. 3388).
21. Voir les pages 23 et 24 du quatre-vingt-unième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, déposé le 1^{er} avril 1993 (*Journaux*, p. 2774) et la page 30 du premier rapport du Comité de liaison, déposé le 2 avril 1993 (*Journaux*, p. 2784).
22. *Journaux*, 7 février 1994, p. 112-4.
23. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 8 juin 1994 (*Journaux*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563). La première motion tendant

- a bill to committee before second reading was moved on June 14, 1994 (*Journals*, pp. 578-9).
24. Speaker Parent ruled that this prerogative cannot be invoked by private Members (*Debates*, May 11, 1994, pp. 4226-7; June 1, 1994, pp. 4710-1).
 25. See the Fifty-Third Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled December 9, 1994 (*Journals*, p. 1014) and adopted February 6, 1995 (*Journals*, p. 1081).
 26. See page 5 of the document entitled “Ethics, Responsibility, Accountability: An Action Plan for Democratic Reform”, tabled February 4, 2004 (*Journals*, p. 15).
 27. See *Debates*, February 7, 1994, pp. 966. See also *Debates*, April 21, 1998, pp. 5875, 5891.
 28. *Journals*, February 18, 2005, p. 452.

Notes on Standing Order 73(5):

1. *Debates*, December 10, 1974, pp. 2138-9; December 11, 1974, p. 2143; March 20, 1975, pp. 4357-62; March 21, 1975, pp. 4364-5.
2. *Debates*, December 9, 1975, pp. 9880-3.
3. *Journals*, December 16, 1975, p. 943. The bill was considered at second reading, in Committee of the Whole and at third reading in one sitting.
4. *Journals*, March 21, 1977, p. 598; *Debates*, March 24, 1977, p. 4298; *Journals*, March 13, 1978, p. 476; *Debates*, March 16, 1978, pp. 3837-8.
5. No procedural objection was raised in the 1977 case, though the opposition suggested it was not usual to include borrowing provisions in an income tax bill (*Debates*, November 7, 1977, p. 646). In 1981, objections were raised regarding the inclusion of borrowing provisions in an income tax bill (*Debates*, January 16, 1981, pp. 6276-82). Speaker Sauvé ruled that she had no quarrel with the practice of combining in the same bill taxation matters based on a ways and means motion with other matters. However, while the ways and means motion constituted notice for the taxation provisions, no notice had been given of the borrowing provisions. She therefore ordered that the borrowing provisions be struck from the bill (*Debates*, January 19, 1981, p. 6319). In the 1982 case, as proper notice of the borrowing provisions had been given, the Speaker allowed the bill to proceed (*Debates*, February 16, 1982, p. 15053).
6. *Debates*, May 7, 1982, pp. 17203-4.
7. See pages 9-12 of the document entitled “The Canadian Budgetary Process—Proposals for Improvement”, tabled May 23, 1985 (*Journals*, pp. 648-9).
8. Time allocation was used for second reading of borrowing bills in 1980, 1981, 1983, 1984 and 1990. In the 1981 and 1983 cases, a time allocation motion was also adopted for report stage and third reading.
9. *Journals*, April 11, 1991, p. 2914.
10. *Journals*, April 30, 1993, pp. 2884, 2887; March 19, 1996, p. 114; March 21, 1996, pp. 129-30.
11. *Journals*, December 1, 1992, pp. 2265-6.

Notes on Standing Order 74:

1. *Debates*, February 17, 1987, p. 3541; *Debates*, March 15, 1985, p. 3060.
2. *Debates*, May 16, 1983, p. 25477; January 20, 1987, p. 2491.
3. *Debates*, May 26, 1983, p. 25746.
4. For an example of a Member sharing his or her time with someone from another party, see *Debates*, May 5, 2005, p. 5695.
5. See for example, *Debates*, October 21, 2003, pp. 8526-7; April 19, 2004, p. 2091. Members with unlimited time have also asked for consent to share their time, after having indicated to the Chair how long they intend to speak. See *Debates*, March 21, 2001, p. 1998.
6. *Debates*, October 29, 1999, pp. 893-4.
7. See Standing Order 43.

- au renvoi d'un projet de loi à un comité avant la deuxième lecture a été proposée le 14 juin 1994 (*Journals*, p. 578-9).
24. Le Président Parent a statué que les prérogatives prévues à l'article 73 ne pouvaient pas être invoquées par de simples députés (*Débats*, 11 mai 1994, p. 4226-7; 1^{er} juin 1994, p. 4710-1).
 25. Voir le cinquante-troisième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 9 décembre 1994 (*Journals*, p. 1014) et adopté le 6 février 1995 (*Journals*, p. 1081).
 26. Voir la page 5 du document intitulé « Éthique, responsabilité, imputabilité : Plan d'action pour la réforme démocratique », déposé le 4 février 2004 (*Journals*, p. 15).
 27. Voir les *Débats*, 7 février 1994, p. 966. Voir aussi les *Débats*, 21 avril 1998, p. 5875, 5891.
 28. *Journals*, 18 février 2005, p. 452.

Notes de l'article 73(5) :

1. *Débats*, 10 décembre 1974, p. 2138-9; 11 décembre 1974, p. 2143; 20 mars 1975, p. 4357-62; 21 mars 1975, p. 4364-5.
2. *Débats*, 9 décembre 1975, p. 9880-3.
3. *Journals*, 16 décembre 1975, p. 943. Le projet de loi a été étudié en deuxième lecture, en comité plénier et à la troisième lecture en une seule séance.
4. *Journals*, 21 mars 1977, p. 598; *Débats*, 24 mars 1977, p. 4298; *Journals*, 13 mars 1978, p. 476; *Débats*, 16 mars 1978, p. 3837-8.
5. On n'a soulevé aucune objection sur le plan de la procédure dans le cas de 1977, même si l'opposition a laissé entendre qu'il n'était pas habituel d'incorporer des dispositions d'emprunt dans un projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu (*Débats*, 7 novembre 1977, p. 646). En 1981, on s'est opposé à l'inclusion de dispositions d'emprunt dans un projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu (*Débats*, 16 janvier 1981, p. 6276-82). Le Président Sauvé avait statué qu'elle n'avait rien contre la pratique qui consiste à combiner dans le même projet de loi des questions fiscales basées sur une motion de voies et moyens à d'autres questions. Toutefois, bien que la motion des voies et moyens équivalait à un avis relatif aux dispositions fiscales, aucun avis n'avait été donné pour les dispositions d'emprunt. Elle a par conséquent ordonné qu'on supprime les dispositions d'emprunt du projet de loi (*Débats*, 19 janvier 1981, p. 6319). Dans le cas de 1982, comme on avait respecté l'exigence de préavis, le Président a autorisé que l'on poursuive l'étude du projet de loi (*Débats*, 16 février 1982, p. 15053).
6. *Débats*, 7 mai 1982, p. 17203-4.
7. Voir les pages 11 à 14 du document intitulé « Le processus budgétaire canadien – Propositions d'amélioration », déposé le 23 mai 1985 (*Journals*, p. 648-9).
8. On a eu recours à l'attribution de temps pour la deuxième lecture de projets de loi portant sur le pouvoir d'emprunt en 1980, 1981, 1983, 1984 et 1990. Dans les cas de 1981 et 1983, on a aussi adopté une motion d'attribution de temps pour l'étape du rapport et l'étape de la troisième lecture.
9. *Journals*, 11 avril 1991, p. 2914.
10. *Journals*, 30 avril 1993, p. 2884, 2887; 19 mars 1996, p. 114; 21 mars 1996, p. 129-30.
11. *Journals*, 1^{er} décembre 1992, p. 2265-6.

Notes de l'article 74 :

1. *Débats*, 17 février 1987, p. 3541; 15 mars 1985, p. 3060.
2. *Débats*, 16 mai 1983, p. 25477; 20 janvier 1987, p. 2491.
3. *Débats*, 26 mai 1983, p. 25746.
4. Pour un exemple de cas où un député partage son temps de parole avec un collègue d'un autre parti, voir les *Débats*, 5 mai 2005, p. 5695.
5. Voir, par exemple, les *Débats*, 21 octobre 2003, p. 8526-7; 19 avril 2004, p. 2091. Des députés dont le temps de parole était illimité ont aussi demandé le consentement de la Chambre pour partager leur temps, après avoir signalé à la présidence la durée prévue de leur intervention. Voir les *Débats*, 21 mars 2001, p. 1998.
6. *Débats*, 29 octobre 1999, p. 893-4.
7. Voir l'article 43 du Règlement.

8. *Journals*, November 29, 1982, p. 5400. See also the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328).
9. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2914-5.
10. *Journals*, February 7, 1994, p. 112.
11. See pages 9-10 of the Fourth Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, tabled June 12, 2003 (*Journals*, p. 915) and adopted September 18, 2003 (*Journals*, p. 995).
12. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2914-5.
13. See for example, *Debates*, October 17, 1989, pp. 4733-4; May 24, 1990, pp. 11766-7. For an example of consent being refused, see *Debates*, October 4, 1990, pp. 13820-1.
14. See for example, *Debates*, September 20, 1991, p. 2475; October 6, 1997, p. 556; February 17, 2004, p. 694. For occasions where the Whips have indicated that Members of their party will be splitting their time, see for example *Debates*, October 6, 1994, p. 6645; March 17, 1998, p. 4942; September 17, 2001, p. 5147.
15. *Debates*, October 29, 1999, pp. 882-3.
16. *Journals*, February 18, 2005, pp. 452-3.
17. This change was made editorially, as references to questions and comments were removed from all other Standing Orders. The question-and-comments provisions in Standing Order 43 now apply to all speeches, except those listed in that Standing Order. See *Journals*, February 18, 2005, pp. 451-5.

Notes on Standing Order 75, 76, and 76.1:

1. See for example, *Debates*, February 26, 1992, pp. 7620-4; September 23, 1996, pp. 4560-1.
2. *Journals*, June 2, 1970, pp. 908-9.
3. See for example, *Debates*, February 23, 2004, p. 904.
4. See for example, *Notice Paper*, November 6, 2003, p. XIII.
5. *Journals*, June 20, 1969, p. 1218.
6. *Journals*, February 13, 1969, pp. 698-9.
7. See remarks of Speaker Jerome on the subject of motions to delete (*Journals*, June 29, 1976, pp. 1384-5; *Debates*, July 6, 1976, pp. 15051-2). Speakers have expressed reservations about a series of motions to delete every clause in a bill. See remarks of Speaker Fraser (*Debates*, October 10, 1989, pp. 4464-5; April 3, 1990, pp. 10124-6).
8. *Debates*, December 30, 1971, p. 10887.
9. See for example, *Debates*, June 7, 2000, p. 7633.
10. *Debates*, November 15, 2004, p. 1299; June 10, 2005, p. 6922. For examples of amendments judged to be of exceptional significance, see *Debates*, April 3, 2000, pp. 5558-9, 5608-9; February 18, 2002, p. 8899.
11. *Debates*, March 21, 2001, p. 1993. On occasion, when Members have presented reasons why they were not able to propose certain motions in committee, the Speaker has selected them at report stage. See for example, *Debates*, November 6, 2001, p. 6974; January 28, 2003, p. 2766.
12. Speaker Milliken pointed out that much of the United Kingdom practice regarding what is called "consideration stage" at Westminster is not relevant to our own procedures. See *Debates*, March 21, 2001, p. 1993. Regarding the fact that documents from the United Kingdom are available in English only, see Speaker's ruling in *Debates*, March 15, 2001, pp. 1726-8.
13. *Debates*, February 7, 1969, p. 5285; April 28, 1969, pp. 8063-8; November 28, 1973, p. 8233. Amendments must always be relevant to the motion they seek to amend; they must not attempt to modify the clause. See *Debates*, December 12, 1989, p. 6797.
14. See for example, proceedings on time allocation motion (*Debates*, December 21, 1978, pp. 2380-91).
15. *Debates*, July 5, 1976, p. 15017.
16. Standing Order 43 provides for a ten-minute question-and-comment period after 20-minute speeches, and a five-minute question-and-comment period after ten-minute speeches. The provisional rules were adopted February 18, 2005 (*Journals*, pp. 451-5). There is no

8. *Journals*, 29 novembre 1982, p. 5400. Voir aussi le troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, déposé le 5 novembre 1982 (*Journals*, p. 5328).
9. *Journals*, 11 avril 1991, p. 2914-5.
10. *Journals*, 7 février 1994, p. 112.
11. Voir la page 13 du quatrième rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, déposé le 12 juin 2003 (*Journals*, p. 915) et adopté le 18 septembre 2003 (*Journals*, p. 995).
12. *Journals*, 11 avril 1991, p. 2914-5.
13. Voir, par exemple, les *Débats*, 17 octobre 1989, p. 4733-4; 24 mai 1990, p. 11766-7. Pour un exemple de consentement refusé, voir les *Débats*, 4 octobre 1990, p. 13820-1.
14. Voir, par exemple, les *Débats*, 20 septembre 1991, p. 2475; 6 octobre 1997, p. 556; 17 février 2004, p. 694. Pour des exemples de cas où des whips ont signalé que des députés de leur parti partageraient leur temps, voir les *Débats*, 6 octobre 1994, p. 6645; 17 mars 1998, p. 4942; 17 septembre 2001, p. 5147.
15. *Débats*, 29 octobre 1999, p. 882-3.
16. *Journals*, 18 février 2005, p. 452-3.
17. Il s'agit d'une modification rédactionnelle, puisque les dispositions relatives à la période de questions et d'observations ont été supprimées de tous les autres articles. Celles de l'article 43 s'appliquent maintenant à toutes les interventions, sauf les exceptions qui y sont énumérées. Voir les *Journals*, 18 février 2005, p. 451-5.

Notes de l'article 75, 76, et 76.1 :

1. Voir, par exemple, les *Débats*, 26 février 1992, p. 7620-4; 23 septembre 1996, p. 4560-1.
2. *Journals*, 2 juin 1970, p. 908-9.
3. Voir, par exemple, les *Débats*, 23 février 2004, p. 904.
4. Voir, par exemple, le *Feuilleton des avis*, 6 novembre 2003, p. XIII.
5. *Journals*, 20 juin 1969, p. 1218.
6. *Journals*, 13 février 1969, p. 698-9.
7. Voir les observations du Président Jerome sur les motions tendant à biffer un article (*Journals*, 29 juin 1976, p. 1384-5; *Débats*, 6 juillet 1976, p. 15051-2). Les Présidents ont exprimé certaines réserves quant à une série de motions visant à supprimer tous les articles d'un projet de loi. Voir les observations du Président Fraser (*Débats*, 10 octobre 1989, p. 4464-5; 3 avril 1990, p. 10124-6).
8. *Débats*, 30 décembre 1971, p. 10887.
9. Voir, par exemple, les *Débats*, 7 juin 2000, p. 7633.
10. *Débats*, 15 novembre 2004, p. 1299; 10 juin 2005, p. 6922. Pour des exemples de modifications jugées d'importance exceptionnelle, voir les *Débats*, 3 avril 2000, p. 5558-9, 5608-9; 18 février 2002, p. 8899.
11. *Débats*, 21 mars 2001, p. 1993. À l'occasion, lorsque des députés ont expliqué pourquoi ils n'avaient pas été en mesure de proposer certaines motions en comité, le Président les a choisies à l'étape du rapport. Voir, par exemple, les *Débats*, 6 novembre 2001, p. 6974; 28 janvier 2003, p. 2766.
12. Le Président Milliken a souligné qu'une bonne partie de la pratique britannique relative à l'étape de prise en considération des projets de loi à Westminster n'avait aucun rapport avec nos propres traditions. Voir les *Débats*, 21 mars 2001, p. 1993. Sur le fait que les documents britanniques soient uniquement disponibles en anglais, voir la décision du Président dans les *Débats*, 15 mars 2001, p. 1726-8.
13. *Débats*, 7 février 1969, p. 5285; 28 avril 1969, p. 8063-8; 28 novembre 1973, p. 8233. Les modifications doivent toujours se rapporter à la motion qu'elles sont censées toucher et ne doivent pas s'appliquer à l'article. Voir les *Débats*, 12 décembre 1989, p. 6797.
14. Voir, par exemple, les délibérations sur la motion d'attribution de temps (*Débats*, 21 décembre 1978, p. 2380-91).
15. *Débats*, 5 juillet 1976, p. 15017.
16. L'article 43 prévoit une période de questions et d'observations de dix minutes après les interventions de 20 minutes, ainsi qu'une période de questions et d'observations de cinq minutes après les interventions de dix minutes. Les règles provisoires ont été adoptées le 18 février 2005

- equivalent provision for an opening round of 20-minute speeches for bills considered at report stage after second reading (see Standing Order 76.1(7)).
17. See for example, deferred recorded divisions on amendments and subamendments to report stage motions on Bill C-176 (*Journals*, November 28, 1973, pp. 693-4).
18. For an example of the deferring of divisions and the taking of such votes prior to further consideration of motions in amendment at report stage, see the proceedings on Bill C-84 (*Journals*, July 8, 1976, pp. 1410-5; July 9, 1976, pp. 1417-9).
19. See for example, *Journals*, April 21, 1997, p. 1493.
20. See for example, *Journals*, October 20, 2003, p. 1129.
21. See for example, *Journals*, May 27, 1996, p. 444.
22. See for example, *Journals*, February 25, 2003, p. 465.
23. See for example, *Journals*, April 18, 1997, p. 1489.
24. *Journals*, June 2, 1970, pp. 908-9.
25. See for example, *Notice Paper*, November 22, 1995, p. VIII.
26. *Journals*, June 20, 1969, p. 1218.
27. *Journals*, February 13, 1969, pp. 698-9.
28. See remarks of Speaker Jerome on the subject of motions to delete (*Journals*, June 29, 1976, pp. 1384-5; *Debates*, July 6, 1976, pp. 15051-2). Speakers have expressed reservations about a series of motions to delete every clause in a bill. See remarks of Speaker Fraser (*Debates*, October 10, 1989, pp. 4464-5; April 3, 1990, pp. 10124-6).
29. *Debates*, December 30, 1971, p. 10887.
30. See for example, *Debates*, March 1, 2002, p. 9399. The exception regarding motions which require a Royal Recommendation is explicitly stated in the equivalent provision of Standing Order 76(5).
31. *Debates*, November 15, 2004, p. 1299; June 10, 2005, p. 6922. For examples of amendments judged to be of exceptional significance, see *Debates*, April 3, 2000, pp. 5558-9, 5608-9; February 18, 2002, p. 8899.
32. *Debates*, March 21, 2001, p. 1993. On occasion, when Members have presented compelling reasons why they were not able to propose certain motions in committee, the Speaker has selected them at report stage. See for example, *Debates*, November 6, 2001, p. 6974; January 28, 2003, p. 2766.
33. Speaker Milliken pointed out that much of the United Kingdom practice regarding what is called “consideration stage” at Westminster is not relevant to our own procedures. See *Debates*, March 21, 2001, p. 1993. Regarding the fact that documents from the United Kingdom are available in English only, see Speaker’s ruling in *Debates*, March 15, 2001, pp. 1726-8.
34. *Debates*, February 7, 1969, p. 5285; April 28, 1969, pp. 8063-8; November 28, 1973, p. 8233. Amendments must always be relevant to the motion they seek to amend; they must not attempt to modify the clause. See *Debates*, December 12, 1989, p. 6797.
35. See for example, proceedings on time allocation motion (*Debates*, December 21, 1978, pp. 2380-91).
36. *Debates*, July 5, 1976, p. 15017.
37. The provisional rules were adopted February 18, 2005 (*Journals*, pp. 451-5). Prior to then, there were no questions and comments after speeches at report stage. See *Debates*, April 7, 1978, p. 4259; January 18, 1983, p. 21963.
38. See for example, deferred divisions on amendments and subamendments to report stage motions on Bill C-176 (*Journals*, November 28, 1973, pp. 693-4).
39. For an example of the deferring of divisions and the taking of such votes prior to further consideration of motions in amendment at report stage, see the proceedings on Bill C-84 (*Journals*, July 8, 1976, pp. 1410-5; July 9, 1976, pp. 1417-9).
40. See proceedings on Bill C-92, *Journals*, July 11, 1988, pp. 3129-30.
41. See proceedings on Bill C-121, *Journals*, July 11, 1988, p. 3138.
42. See proceedings on Bill C-136, *Journals*, September 26, 1988, p. 3632.
- (*Journals*, p. 451-5). Il n’existe aucune disposition équivalente pour une première ronde d’interventions de 20 minutes pour les projets de loi examinés à l’étape du rapport après la deuxième lecture (voir l’article 76.1(7) du Règlement).
17. Voir, par exemple, les votes par appel nominal différés sur les amendements et sous-amendements aux motions lors de l’étude, à l’étape du rapport, du projet de loi C-176 (*Journals*, 28 novembre 1973, p. 693-4).
18. Pour un exemple de report des votes par appel nominal et de mise aux voix des motions afférentes avant l’étude d’autres motions d’amendement à l’étape du rapport, voir les délibérations sur le projet de loi C-84 (*Journals*, 8 juillet 1976, p. 1410-5; 9 juillet 1976, p. 1417-9).
19. Voir, par exemple, les *Journals*, 21 avril 1997, p. 1493.
20. Voir, par exemple, les *Journals*, 20 octobre 2003, p. 1129.
21. Voir, par exemple, les *Journals*, 27 mai 1996, p. 444.
22. Voir, par exemple, les *Journals*, 25 février 2003, p. 465.
23. Voir, par exemple, les *Journals*, 18 avril 1997, p. 1489.
24. *Journals*, 2 juin 1970, p. 908-9.
25. Voir, par exemple, le *Feuilleton des avis*, 22 novembre 1995, p. VIII.
26. *Journals*, 20 juin 1969, p. 1218.
27. *Journals*, 13 février 1969, p. 698-9.
28. Voir les observations du Président Jerome sur les motions tendant à biffer un article (*Journals*, 29 juin 1976, p. 1384-5; *Débats*, 6 juillet 1976, p. 15051-2). Les Présidents ont exprimé certaines réserves quant à une série de motions visant à supprimer tous les articles d’un projet de loi. Voir les observations du Président Fraser (*Débats*, 10 octobre 1989, p. 4464-5; 3 avril 1990, p. 10124-6).
29. *Débats*, 30 décembre 1971, p. 10887.
30. Voir, par exemple, les *Débats*, 1^{er} mars 2002, p. 9399. L’exception relative aux motions exigeant une recommandation royale est explicitement énoncée dans la disposition équivalente de l’article 76(5) du Règlement.
31. *Débats*, 15 novembre 2004, p. 1299; 10 juin 2005, p. 6922. Pour des exemples de modifications jugées d’importance exceptionnelle, voir les *Débats*, 3 avril 2000, p. 5558-9, 5608-9; 18 février 2002, p. 8899.
32. *Débats*, 21 mars 2001, p. 1993. À l’occasion, lorsque des députés ont expliqué pourquoi ils n’avaient pas été en mesure de proposer certaines motions en comité, le Président les a choisies à l’étape du rapport. Voir, par exemple, les *Débats*, 6 novembre 2001, p. 6974; 28 janvier 2003, p. 2766.
33. Le Président Milliken a souligné qu’une bonne partie de la pratique britannique relative à l’étape de prise en considération des projets de loi à Westminster n’avait aucun rapport avec nos propres traditions. Voir les *Débats*, 21 mars 2001, p. 1993. Sur le fait que les documents britanniques soient uniquement disponibles en anglais, voir la décision du Président dans les *Débats*, 15 mars 2001, p. 1726-8.
34. *Débats*, 7 février 1969, p. 5285; 28 avril 1969, p. 8063-8; 28 novembre 1973, p. 8233. Les modifications doivent toujours se rapporter à la motion qu’elles sont censées toucher et ne doivent pas s’appliquer à l’article. Voir les *Débats*, 12 décembre 1989, p. 6797.
35. Voir, par exemple, les délibérations sur la motion d’attribution de temps (*Débats*, 21 décembre 1978, p. 2380-91).
36. *Débats*, 5 juillet 1976, p. 15017.
37. Les règles provisoires ont été adoptées le 18 février 2005 (*Journals*, p. 451-5). Avant cette date, il n’y avait pas de période de questions et d’observations après les interventions à l’étape du rapport. Voir les *Débats*, 7 avril 1978, p. 4259; 18 janvier 1983, p. 21963.
38. Voir, par exemple, les votes par appel nominal différés sur les amendements et sous-amendements aux motions à l’étape du rapport du projet de loi C-176 (*Journals*, 28 novembre 1973, p. 693-4).
39. Pour un exemple de report de votes et de la tenue de ces votes différés avant l’étude de motions d’amendement à l’étape du rapport, voir les délibérations sur le projet de loi C-84 (*Journals*, 8 juillet 1976, p. 1410-5; 9 juillet 1976, p. 1417-9).
40. *Journals*, 11 juillet 1988, p. 3129-30 (projet de loi C-92).
41. *Journals*, 11 juillet 1988, p. 3138 (projet de loi C-121).
42. *Journals*, 26 septembre 1988, p. 3632 (projet de loi C-136).

43. See proceedings on Bill C-54, *Journals*, October 8, 1996, p. 725.
44. *Journals*, February 24, 1969, pp. 738-9.
45. Dawson claims that the practice was that a motion for concurrence in the amendments was made and decided at once. Dawson, p. 234.
46. *Journals*, July 12, 1955, pp. 932-3.
47. *Journals*, October 9, 1964, pp. 777-80. This provisional change was extended for the First and Second Sessions of the Twenty-Seventh Parliament (*Journals*, January 21, 1966, p. 34; April 26, 1967, pp. 1769-74).
48. *Journals*, December 20, 1968, pp. 554-62.
49. *Journals*, December 6, 1968, pp. 432-4.
50. *Journals*, November 29, 1982, p. 5400. See also the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328). Under provisional rules currently in effect, the House has reinstated 20-minute speeches for the opening round of a bill being considered at report stage and second reading. See *Journals*, February 18, 2005, p. 453.
51. *Journals*, June 27, 1985, p. 919.
52. *Journals*, April 11, 1991, p. 2915.
53. Speaker Lamoureux ruled in October 1970 that a bill which had been reported back from committee on the day Parliament adjourned for the summer (June 26, 1970) could not be taken up on the first sitting day of the resumed session (*Journals*, October 6, 1970, pp. 1417-20). With respect to the reporting of a bill on a Friday, Speaker Jerome ruled in July 1977 that while technically the bill could be taken up on the following Monday, he had no hesitation in indicating that the bill ought not to be taken into consideration until the following Tuesday (*Debates*, July 15, 1977, p. 7712). He repeated in March 1979 that, in the strictest interpretation of the language of the Standing Order, a bill reported on a Friday could be called on Monday, but that was a practice that ought to be discouraged (*Debates*, March 9, 1979, pp. 3999-4001).
54. See for example, *Debates*, May 7, 1992, pp. 10277-82; November 26, 2001, pp. 7474-8; June 3, 2003, pp. 6810-4.
55. *Journals*, February 7, 1994, pp. 113-5.
56. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled June 8, 1994 (*Journals*, p. 545) and adopted June 10, 1994 (*Journals*, p. 563).
57. *Journals*, February 13, 1986, p. 1710.
58. See pages 38-40 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, tabled on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839), and page 6 of the Response of the Government to the Third Report of the Special Committee, tabled on October 9, 1985 (*Journals*, p. 1082).
59. The wording of the "Note" adopted by the House in February 1986 contrasts with remarks by Speaker Jerome (*Debates*, April 23, 1975, p. 5116), wherein he noted "There is no disagreement, however, that the report stage is one of reconsideration of events that have taken place in the standing committee."
60. See for example, *Debates*, December 14, 1990, p. 16772.
61. For example, there were 267 motions for report stage of Bill C-68 concerning firearms (*Debates*, June 12, 1995, p. 13568); 192 motions for Bill C-12 concerning Employment Insurance (*Debates*, May 2, 1996, p. 2214-5); and 206 motions for Bill C-43 concerning the Canada Customs and Revenue Agency (*Debates*, December 2, 1998, p. 10794).
62. There were 471 report stage motions for Bill C-9, the *Nisga'a Final Agreement Act*. Voting on these motions took over 40 hours (*Debates*, December 7, 1999, p. 2681). For Bill C-20, commonly known as the Clarity Bill, there were 411 motions and voting took over 35 hours (*Debates*, March 13, 2000, p. 4693). When 3,133 motions were filed for report stage of Bill C-3, the *Youth Criminal Justice Act*, some Members argued that the Chair needed to make more vigorous use of his selection powers. The Deputy Speaker replied that he was hesitant to institute a new procedure without some direction from the House
43. *Journals*, 8 octobre 1996, p. 725 (projet de loi C-54).
44. *Journals*, 24 février 1969, p. 738-9.
45. Dawson prétend que les pratiques de la Chambre prévoyaient qu'une motion portant adoption des amendements était proposée et mise aux voix immédiatement. Dawson, p. 234 (version anglaise seulement).
46. *Journals*, 12 juillet 1955, p. 932-3.
47. *Journals*, 9 octobre 1964, p. 777-80. La modification provisoire a été reconduite durant les première et deuxième sessions de la vingt-septième législature (*Journals*, 21 janvier 1966, p. 34; 26 avril 1967, p. 1769-74).
48. *Journals*, 20 décembre 1968, p. 554-62.
49. *Journals*, 6 décembre 1968, p. 432-4.
50. *Journals*, 29 novembre 1982, p. 5400. Voir aussi le troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, déposé le 5 novembre 1982 (*Journals*, p. 5328). Selon les règles provisoires actuellement en vigueur, la Chambre a rétabli les interventions de 20 minutes pour la première ronde d'interventions sur un projet de loi examiné à l'étape du rapport et de la deuxième lecture. Voir les *Journals*, 18 février 2005, p. 453.
51. *Journals*, 27 juin 1985, p. 919.
52. *Journals*, 11 avril 1991, p. 2915.
53. Le Président Lamoureux a établi en octobre 1970 qu'un projet de loi dont un comité avait fait rapport le dernier jour de séance de la Chambre avant le congé d'été (le 26 juin 1970) ne pouvait pas être pris en considération lors de la première séance à la reprise de la session (*Journals*, 6 octobre 1970, p. 1417-20). En ce qui a trait au rapport d'un projet de loi le vendredi, dans une décision rendue en juillet 1977, le Président Jerome a déclaré que même si, en théorie, le projet pouvait être abordé le lundi suivant, il affirmait sans hésitation qu'on ne devrait pas le prendre en considération avant le mardi suivant (*Debats*, 15 juillet 1977, p. 7712). Il répétait en mars 1979 que selon l'interprétation stricte du libellé de l'article, un projet de loi dont on faisait rapport le vendredi pouvait être mis en délibération le lundi, mais que c'était là une pratique qui ne devait pas être encouragée (*Debats*, 9 mars 1979, p. 3999-4001).
54. Voir, par exemple, les *Debats*, 7 mai 1992, p. 10277-82; 26 novembre 2001, p. 7474-8; 3 juin 2003, p. 6810-4.
55. *Journals*, 7 février 1994, p. 113-5.
56. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 8 juin 1994 (*Journals*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journals*, p. 563).
57. *Journals*, 13 février 1986, p. 1710.
58. Voir les pages 40 à 42 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, déposé le 18 juin 1985 (*Journals*, p. 839), ainsi que la page 6 de la réponse du gouvernement au troisième rapport du Comité spécial, déposée le 9 octobre 1985 (*Journals*, p. 1082).
59. Le libellé du « Nota » adopté par la Chambre en février 1986 fait contraste avec les observations du Président Jerome (*Debats*, 23 avril 1975, p. 5116), qui déclarait : « Toutefois, tout le monde est d'accord pour admettre que cette étape sert à revenir sur des événements qui se sont produits en comité [...] ».
60. Voir, par exemple, les *Debats*, 14 décembre 1990, p. 16772.
61. Par exemple, il y a eu 267 motions à l'étape du rapport pour le projet de loi C-68 concernant les armes à feu (*Debats*, 12 juin 1995, p. 13568); 192 motions pour le projet de loi C-12 concernant l'assurance-emploi (*Debats*, 2 mai 1996, p. 2214-5) et 206 motions pour le projet de loi C-43 concernant l'Agence des douanes et du Revenu du Canada (*Debats*, 2 décembre 1998, p. 10794).
62. Il y a eu 471 motions à l'étape du rapport pour le projet de loi C-9, *Loi sur l'Accord définitif nisga'a*. Leur mise aux voix a pris plus de 40 heures (*Debats*, 7 décembre 1999, p. 2681). Pour le projet de loi C-20, appelé projet de loi sur la clarté, on a proposé 411 motions, dont la mise aux voix a pris plus de 35 heures (*Debats*, 13 mars 2000, p. 4693). Devant les 3 133 motions soumises à l'étape du rapport du projet de loi C-3, *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, des députés ont objecté que la présidence devait faire un usage plus strict de ses pouvoirs de sélection. Le Vice-président a

(*Debates*, September 25, 2000, pp. 8569-73). Parliament was dissolved before report stage of the bill concluded.

63. *Journals*, February 27, 2001, pp. 140-3.
64. *Debates*, March 21, 2001, pp. 1991-3.

Notes on Standing Order 77:

- The number of managers has varied for each conference. For the conferences held in 1903, the numbers of Members and Senators were 12 and 6 respectively. For the conferences held in 1919, the numbers were 11 and 8; in 1922, 8 and 5; and in 1924, 5 and 3. In each of the other conferences, the number of Members and Senators was equal. For five of the fourteen free conferences, the breakdown was three managers from each House.
- See Rule 99 in *Rules, Orders and Forms of Proceeding of the House of Commons of Canada*, 1868.
- Journals*, July 12, 1905, pp. 500-1.
- Journals*, July 10, 1906, pp. 579-80.
- A review of the Indexes to the *Journals* between 1867 and 1902 does not reveal a single instance of a conference being held in that time period.
- Journals*, October 22, 1903, p. 716.
- Journals*, October 22, 1903, p. 723.
- Journals*, October 22, 1903, p. 727.
- Journals*, October 23, 1903, pp. 757-8.
- Journals*, October 24, 1903, p. 759.
- House records indicate these 13 conferences were held on the following dates: *Journals*, May 4, 1910, pp. 619-20; June 18, 1919, p. 386; July 4, 1919, p. 521; May 27, 1921, p. 382 and May 28, 1921, p. 385; June 27, 1922, p. 519 (two conferences); July 16, 1924, p. 572; June 25, 1925, p. 532; May 27, 1933, p. 650; June 29, 1934, p. 562; June 24, 1938, p. 522; July 31, 1940, p. 307; July 14, 1947, p. 905. On one occasion, the Senate declined an invitation to participate in a free conference (*Journals*, July 19, 1924, p. 653). Though the practice has fallen into disuse, the Senate has attempted to revive it on two occasions. On November 18, 1987, the Senate passed a motion that the Leader of the Government in the Senate ask his Cabinet colleagues whether they would agree to a conference on Bill C-22, *An Act to amend the Patent Act*. On November 19, the Leader of the Government in the Senate informed the Senators that the government would not recommend such a conference to the House of Commons (*Senate Debates*, November 18, 1987, pp. 2179-84; November 19, 1987, pp. 2212-3). On May 22, 1990, when the Senate was examining the possibility of sending to the House a message respecting the amendments it wished to make to Bill C-21, *An Act to amend the Unemployment Insurance Act*, Senator Allan J. MacEachen moved that the motion being considered be referred to a conference between the two Houses of Parliament. Senator MacEachen's amendment was negated on October 22, 1990 (*Senate Journals*, May 22, 1990, pp. 991-2; October 22, 1990, pp. 1848-9).
- Journals*, April 11, 1991, p. 2915.
- See for example, *Debates*, October 6, 1970, p. 8811; July 11, 1988, p. 17363. On occasion, the sponsor delivered his or her speech after the Order of the Day had been read, only moving the motion at the end of his or her remarks (see for example, *Debates*, July 12, 1988, p. 17445; June 18, 1990, p. 12888). In some rare cases, notice was required for motions relating to Senate amendments. In 1959, Speaker Michener ruled that a motion to waive the House's financial privileges in relation to money bills required notice, as it effectively suspended what is now Standing Order 80(1). See *Journals*, July 14, 1959, pp. 707-10. Notice must also be given of a Royal Recommendation, if the motion in question proposes further amendments which entail spending provisions. See for example *Order and Notice Paper*, August 21, 1987, pp. I-II.
- See for example, *Journals*, August 21, 1987, pp. 1364-7; January 26, 1988, pp. 2061-4; March 12, 1990, pp. 1324-6.
- Debates*, March 22, 1990, p. 9617.

répliqué qu'il hésitait à instituer une nouvelle procédure sans directive de la Chambre (*Débats*, 25 septembre 2000, p. 8569-73). Le Parlement s'est dissout avant que la Chambre ne termine l'étape du rapport du projet de loi.

63. *Journaux*, 27 février 2001, p. 140-3.
64. *Débats*, 21 mars 2001, p. 1991-3.

Notes de l'article 77 :

- Le nombre des délégués a varié à chaque conférence. Aux conférences tenues en 1903, le rapport députés/sénateurs était de 12 à 6. Aux conférences tenues en 1919, le rapport était de 11 à 8; en 1922, le rapport était de 8 à 5 et en 1924, le rapport était de 5 à 3. Lors de chacune des autres conférences, il y avait un nombre égal de députés et de sénateurs. À cinq des quatorze conférences libres, on a envoyé trois délégués de chaque Chambre.
- Constitutions, règles et règlements de la Chambre des communes*, 1868, article 99.
- Journaux*, 12 juillet 1905, p. 500-1.
- Journaux*, 10 juillet 1906, p. 580.
- Un examen des index des *Journaux* entre 1867 et 1902 révèle qu'aucune conférence n'a été tenue au cours de cette période.
- Journaux*, 22 octobre 1903, p. 717.
- Journaux*, 22 octobre 1903, p. 724.
- Journaux*, 22 octobre 1903, p. 728.
- Journaux*, 23 octobre 1903, p. 759.
- Journaux*, 24 octobre 1903, p. 760.
- D'après les *Journaux*, ces 13 conférences ont été tenues aux dates suivantes : *Journaux*, 4 mai 1910, p. 658-9; 18 juin 1919, p. 384; 4 juillet 1919, p. 519; 27 mai 1921, p. 382 et 28 mai 1921, p. 385; 27 juin 1922, p. 518-9 (deux conférences); 16 juillet 1924, p. 572; 25 juin 1925, p. 532; 27 mai 1933, p. 650; 29 juin 1934, p. 562; 24 juin 1938, p. 522; 31 juillet 1940, p. 307; 14 juillet 1947, p. 905. Dans une circonstance, le Sénat a refusé une invitation à entrer en conférence libre (*Journaux*, 19 juillet 1924, p. 652-3). Bien que la pratique soit tombée en désuétude, le Sénat a tenté par deux fois de la remettre en vigueur. Le 18 novembre 1987, le Sénat a adopté une motion portant que le leader du gouvernement au Sénat demande à ses collègues du Cabinet s'ils accepteraient la tenue d'une conférence relativement au projet de loi C-22, *Loi modifiant la Loi sur les brevets*. Le 19 novembre, le leader du gouvernement au Sénat a informé les sénateurs que le gouvernement ne recommanderait pas la tenue d'une telle conférence à la Chambre des communes (*Débats du Sénat*, 18 novembre 1987, p. 2179-84; 19 novembre 1987, p. 2212-3). Le 22 mai 1990, alors que le Sénat envisageait de faire parvenir un message à la Chambre au sujet des modifications qu'il souhaitait apporter au projet de loi C-21, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage*, le sénateur Allan J. MacEachen a proposé que la motion à l'étude soit renvoyée à une conférence entre les deux chambres du Parlement. L'amendement du sénateur MacEachen a été rejeté le 22 octobre 1990 (*Journaux du Sénat*, 22 mai 1990, p. 991-2; 22 octobre 1990, p. 1848-9).
- Journaux*, 11 avril 1991, p. 2915.
- Voir, par exemple, les *Débats*, 6 octobre 1970, p. 8811; 11 juillet 1988, p. 17363. À l'occasion, le parrain a prononcé son discours après lecture de l'ordre du jour, en proposant sa motion à la fin seulement de son intervention (voir, par exemple, les *Débats*, 12 juillet 1988, p. 17455; 18 juin 1990, p. 12888). Dans certains cas, il fallait donner avis des motions relatives à des modifications apportées par le Sénat. En 1959, le Président Michener a statué qu'il fallait donner avis d'une motion visant à renoncer aux privilèges financiers de la Chambre relativement à des projets de loi financiers, puisque ce renoncement suspendait en réalité ce qui est aujourd'hui l'article 80(1) du Règlement. Voir les *Journaux*, 14 juillet 1959, p. 707-10. Un avis est aussi exigé dans le cas des recommandations royales, si la motion porte sur des modifications qui entraîneraient des dispositions de dépenses. Voir, par exemple, le *Feuilleton* et le *Feuilleton des avis*, 21 août 1987, p. I-II.
- Voir, par exemple, les *Journaux*, 21 août 1987, p. 1364-7; 26 janvier 1988, p. 2061-4; 12 mars 1990, p. 1324-6.
- Débats*, 22 mars 1990, p. 9617.

Notes on Standing Order 78:

1. Standing Order 78(1) has been invoked on nine occasions since its adoption in 1969. On the first six occasions, the motion was moved during Routine Proceedings. On two occasions, the agreement under Standing Order 78(1) was announced during debate on the bill being allocated (*Journals*, April 2, 1993, pp. 2791-2; June 4, 1993, p. 3122). On the most recent occasion, Standing Order 78(1) was invoked on a bill respecting back to work legislation, and the announcement was made under Government Orders during the Budget Debate (*Journals*, March 15, 1995, pp. 1219-20). The motion adopted on April 2, 1993 is especially interesting since it was expressed in terms of 'decimals' of an hour (0.1 hours for report stage and 0.25 hours for third reading stage). For an example of a time allocation motion under Standing Order 78(1) being moved on the stage of a bill not yet debated, see proceedings on Bill C-74, *An Act respecting the supervision of longshoring and related operations at west coast ports*, *Journals*, March 15, 1995, pp. 1219-23.
2. For an example of motions moved and adopted pursuant to Standing Order 78(2), see *Journals*, June 21, 1994, pp. 633-7; March 22, 1995, pp. 1257-60; March 25, 1995, pp. 1277-8; June 8, 1995, pp. 1595-8; April 2, 2001, p. 271; June 23, 2005, pp. 981-2; June 27, 2005, pp. 991-3. For examples of time allocation motions under Standing Order 78(2) being moved on the stage of a bill not yet debated, see proceedings at report stage and third reading stage of Bill C-34, *An Act respecting self-government for first nations in the Yukon Territory*, *Journals*, June 21, 1994, pp. 633-4, 637-8; proceedings at third reading stage of Bill C-35, *An Act to establish the Department of Citizenship and Immigration and to make consequential amendments to other Acts*, *Journals*, June 21, 1994, pp. 636-7; June 22, 1994, p. 660; proceedings at third reading stage of Bill C-38, *An Act respecting certain aspects of legal capacity for marriage for civil purposes*, *Journals*, June 27, 2005, pp. 991-3; June 28, 2005, p. 1003. See also Speaker's Ruling, *Debates*, June 21, 1994, pp. 5693-4.
3. There is no requirement to actually move a time allocation motion, even though notice of time allocation has been given. See, for example, notice of time allocation given in *Journals*, May 1, 1996, p. 286, on Bill C-33, *An Act to amend the Canadian Human Rights Act* which was never moved. Equally, the time allocation motion does not have to be moved on the day after notice, but can be moved days or even months afterwards. See notice of time allocation given on February 14, 2003 (*Journals*, p. 419) and the motion moved on May 6, 2003 (*Journals*, pp. 739-40) with respect to Bill C-10, *An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals and firearms) and the Firearms Act*.
4. A practice has developed whereby the Minister moving the motion does not necessarily have to be the Minister who gave notice of the motion. For recent examples, see notice of intention to move time allocation on report and third reading stages of Bill C-43, *An Act to establish the Canada Customs and Revenue Agency* (*Journals*, October 26, 1998, p. 1184) and the moving of the motion by a different Minister (*Journals*, October 27, 1998, pp. 1189-91). See also *Journals*, April 7, 2000, p. 1565; April 10, 2000, pp. 1567-8; May 18, 2001, p. 429; May 28, 2001, pp. 433-4; April 26, 2002, p. 1351; June 10, 2002, pp. 1495-6.
5. See the Commentary and Historical Summary of Standing Order 67.1 in Chapter VIII of this text. Standing Order 67.1, adopted in October 2001, applies both to motions moved under Standing Order 78(3) and those moved under Standing Order 57 (closure rule). For an example of the questioning of a Minister on a bill which had been the subject of a time allocation motion, see *Debates*, November 27, 2001, pp. 7532-6.
6. In the First Session of the First Parliament, a select committee was appointed on March 31, 1868 to consider whether "the dispatch of public business can be more effectually promoted" (*Journals*, March 31, 1868, pp. 168-9). In June 1869, a motion was adopted concerning the times for the assembling of Parliament and, during debate, concern was expressed that important business was rushed through at the close

Notes de l'article 78 :

1. L'article 78(1) a été invoqué à neuf occasions depuis son adoption en 1969. Dans les six premiers cas, la motion a été proposée durant les affaires courantes ordinaires. À deux occasions, l'accord prévu à l'article 78(1) a été annoncé durant le débat sur le projet de loi pour lequel on faisait l'attribution de temps (*Journaux*, 2 avril 1993, p. 2791-2; 4 juin 1993, p. 3122). Pour le cas le plus récent, l'article 78(1) a été invoqué relativement à un projet de loi sur le retour au travail, et l'annonce a été faite durant les ordres émanant du gouvernement au cours du débat sur le budget (*Journaux*, 15 mars 1995, p. 1219-20). La motion adoptée le 2 avril 1993 est particulièrement intéressante, du fait que le temps attribué est exprimé en décimales, (0,1 heure pour l'étape du rapport et 0,25 heure pour la troisième lecture). Pour un exemple de motion d'attribution de temps proposée en vertu de l'article 78(1) à l'étape d'un projet de loi qui n'avait pas encore été débattu, voir les délibérations sur le projet de loi C-74, *Loi concernant la supervision du débarquement et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest*, dans les *Journaux*, 15 mars 1995, p. 1219-23.
2. Pour un exemple de motions proposées et adoptées en vertu de l'article 78(2), voir les *Journaux*, 21 juin 1994, p. 633-7; 22 mars 1995, p. 1257-60; 25 mars 1995, p. 1277-8; 8 juin 1995, p. 1595-8; 2 avril 2001, p. 271; 23 juin 2005, p. 981-2; 27 juin 2005, p. 991-3. Pour des exemples de motions d'attribution de temps proposées en vertu de l'article 78(2) à l'étape d'un projet de loi qu'on n'avait pas encore débattu, voir les délibérations à l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-34, *Loi relative à l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon*, dans les *Journaux*, 21 juin 1994, p. 633-4, 637-8; les délibérations à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-35, *Loi constituant le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et modifiant certaines lois en conséquence*, dans les *Journaux*, 21 juin 1994, p. 636-7; 22 juin 1994, p. 660; les délibérations à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-38, *Loi concernant certaines conditions de fond du mariage civil*, dans les *Journaux*, 27 juin 2005, p. 991-3; 28 juin 2005, p. 1003. Voir aussi la décision du Président dans les *Débats*, 21 juin 1994, p. 5693-4.
3. Rien n'oblige de proposer une motion d'attribution de temps même si l'on a donné avis d'une telle motion. Voir, par exemple, l'avis donné relativement à une motion d'attribution de temps dans les *Journaux*, 1^{er} mai 1996, p. 286, sur le projet de loi C-33, *Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne*, motion qui n'a jamais été proposée. De même, il n'est pas obligatoire de proposer la motion d'attribution de temps le lendemain de l'avis; on peut le faire plusieurs jours ou mois plus tard. Voir l'avis donné relativement à une attribution de temps le 14 février 2003 (*Journaux*, p. 419) et la motion proposée le 6 mai 2003 (*Journaux*, p. 739-40) relativement au projet de loi C-10, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu*.
4. Il est devenu coutumier que le ministre proposant la motion ne soit pas nécessairement celui qui donne avis de la motion. Pour des exemples récents, voir l'avis d'intention de proposer une attribution de temps aux étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-43, *Loi portant création de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence* (*Journaux*, 26 octobre 1998, p. 1184) et la motion proposée par un autre ministre (*Journaux*, 27 octobre 1998, p. 1189-91). Voir aussi les *Journaux*, 7 avril 2000, p. 1565; 10 avril 2000, p. 1567-8; 18 mai 2001, p. 429; 28 mai 2001, p. 433-4; 26 avril 2002, p. 1351; 10 juin 2002, p. 1495-6.
5. Voir le commentaire et l'historique de l'article 67.1 du Règlement dans le chapitre VIII du présent ouvrage. L'article 67.1, adopté en octobre 2001, s'applique autant aux motions proposées en vertu de l'article 78(3) qu'en vertu de l'article 57 (règle de clôture). Pour un exemple de questions adressées au ministre sur un projet de loi ayant fait l'objet d'une motion d'attribution de temps, voir les *Débats*, 27 novembre 2001, p. 7532-6.
6. Au cours de la première session de la première législature, un comité spécial était créé le 31 mars 1868 afin de déterminer si « on ne pourrait pas donner plus de facilités à l'expédition des affaires publiques » (*Journaux*, 31 mars 1868, p. 168-9). En juin 1869, on adoptait une motion relative au moment de la convocation du Parlement et, dans le cours du débat, on s'est montré préoccupé de ce que des affaires

- of the session (*Journals*, June 14, 1869, p. 241; *Debates*, pp. 779-80). A similar motion was adopted in 1873 (*Journals*, May 12, 1873, p. 330). On April 19, 1886, a motion was adopted concerning the length of speeches. Debate on the motion indicated that, in order to ensure proper attention to business before the House, some plan would have to be adopted to economize time (*Debates*, April 19, 1886, pp. 789-92).
7. *Journals*, April 23, 1913, pp. 507-9.
8. *Journals*, March 22, 1927, pp. 328-9. This rule was numbered 37 in the subsequent reprint of the Standing Orders.
9. *Journals*, July 12, 1955, pp. 908-9, 922-9. These rules were numbered 38, 56, 58 and 59 in the subsequent reprint of the Standing Orders.
10. *Journals*, April 12, 1962, p. 350. These rules were numbered 31(2), 38 and 58 in the subsequent reprint of the Standing Orders.
11. *Journals*, December 20, 1968, p. 573. This rule was numbered 55(3) in the subsequent reprint of the Standing Orders.
12. See for example, comments by Donald Fleming (*Debates*, May 9, 1960, pp. 3685, 3687); by Lester B. Pearson and Hazen Argue (*Debates*, January 18, 1961, pp. 1169-70); by the J.W. Pickersgill and Erhart Regier (*Debates*, March 26, 1962, pp. 2164-7); by former Prime Minister John G. Diefenbaker (*Debates*, October 23, 1963, pp. 3925-31); by Stanley Knowles (*Debates*, May 20, 1965, pp. 1530-1) and by Gilles Grégoire (*Debates*, May 21, 1965, p. 1564).
13. Motions to appoint these committees were adopted on May 9, 1960 (*Journals*, p. 434); January 18, 1961 (*Journals*, p. 163); March 26, 1962 (*Journals*, p. 277); October 23, 1963 (*Journals*, p. 482); March 9, 1964 (*Journals*, pp. 76-7); January 25, 1967 (*Journals*, pp. 1227-8); May 8, 1967 (*Journals*, p. 12).
14. *Journals*, August 19, 1964, p. 633.
15. *Journals*, May 19, 1965, pp. 128-9.
16. *Journals*, May 19, 1965, pp. 128-9.
17. The motion was debated on May 19, 20, 21, 25, 26 and 27 and on June 1, 2, 3, 4, 7 and 8, 1965.
18. *Journals*, May 27, 1965, pp. 155-6.
19. *Journals*, June 8, 1965, pp. 210-1.
20. *Journals*, June 11, 1965, pp. 220-3.
21. These guidelines were that written notice would have to have been sent to the Speaker one hour prior to the normal time of adjournment indicating the desire of the Member to speak on the matter under consideration; that a time limit would be imposed on the Member speaking; and that no Member speaking during the extended sitting could move an amendment or subamendment (see Standing Order 15-A(9), *Journals*, June 11, 1965, p. 223).
22. *Journals*, June 11, 1965, pp. 219-23.
23. *Journals*, April 25, 1966, p. 433; April 28, 1966, p. 460; February 1, 1968, p. 651.
24. *Journals*, April 13, 1967, p. 1727; April 18, 1967, p. 1733; April 20, 1967, pp. 1739-42.
25. See for example, remarks by T.C. Douglas (*Debates*, April 20, 1967, pp. 15140-1), by H.A. Olson (*Debates*, April 20, 1967, p. 15145), and by G. Churchill (*Debates*, April 20, 1967, p. 15161).
26. *Journals*, September 20, 1968, p. 58.
27. *Journals*, September 24, 1968, p. 68.
28. *Journals*, December 6, 1968, pp. 439-40.
29. The Proceedings Committee proposal specified that the quorum for the meeting would be those Members in attendance. If a unanimous decision of the committee could not be reached, the Minister, acting on his own, could move a time allotment order which would be debatable for a maximum of two hours. The requirement for a minimum amount of debate on the item under consideration had been removed and, under the new proposed Standing Order 16-A, the Government House Leader by himself could constitute a quorum of the Proceedings Committee.
30. *Journals*, December 20, 1968, p. 579.
31. *Journals*, June 20, 1969, pp. 1211-2.
- importantes étaient expédiées à toute vapeur vers la fin de la session (*Journaux*, 14 juin 1869, p. 241; *Débats*, p. 779-80). Une motion analogue a été adoptée en 1873 (*Journaux*, 12 mai 1873, p. 330). Le 19 avril 1886, on adoptait une motion concernant la durée des discours. Le débat sur cette motion a fait ressortir qu'afin de veiller à ce que les affaires dont la Chambre était saisie reçoivent toute l'attention voulue, il faudrait prendre des mesures pour économiser du temps (*Débats*, 19 avril 1886, p. 803-7).
7. *Journaux*, 23 avril 1913, p. 546-8.
8. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 328-9. Cette disposition est devenue l'article 37 dans la version du Règlement ultérieurement imprimée.
9. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 908-9, 922-9. Ces dispositions sont devenues les articles 38, 56, 58 et 59 dans la version du Règlement ultérieurement imprimée.
10. *Journaux*, 12 avril 1962, p. 350. Ces dispositions sont devenues les articles 31(2), 38 et 58 dans la version du Règlement ultérieurement imprimée.
11. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 573. Cette disposition est devenue l'article 55(3) dans la version du Règlement ultérieurement imprimée.
12. Voir, par exemple, les observations de Donald Fleming (*Débats*, 9 mai 1960, p. 3847, 3849); de Lester B. Pearson et de Hazen Argue (*Débats*, 18 janvier 1961, p. 1216-7); de J.W. Pickersgill et d'Erhart Regier (*Débats*, 26 mars 1962, p. 2271-4); de l'ancien premier ministre John G. Diefenbaker (*Débats*, 23 octobre 1963, p. 4126-32); de Stanley Knowles (*Débats*, 20 mai 1965, p. 1530-1) et de Gilles Grégoire (*Débats*, 21 mai 1965, p. 1564).
13. Les motions portant création de ces comités ont été adoptées le 9 mai 1960 (*Journaux*, p. 434); le 18 janvier 1961 (*Journaux*, p. 163); le 26 mars 1962 (*Journaux*, p. 277); le 23 octobre 1963 (*Journaux*, p. 482); le 9 mars 1964 (*Journaux*, p. 76-7); le 25 janvier 1967 (*Journaux*, p. 1227-8); et le 8 mai 1967 (*Journaux*, p. 12).
14. *Journaux*, 19 août 1964, p. 633.
15. *Journaux*, 19 mai 1965, p. 128-9.
16. *Journaux*, 19 mai 1965, p. 128-9.
17. La motion a été débattue les 19, 20, 21, 25, 26 et 27 mai, ainsi que les 1^{er}, 2, 3, 4, 7 et 8 juin 1965.
18. *Journaux*, 27 mai 1965, p. 155-6.
19. *Journaux*, 8 juin 1965, p. 210-1.
20. *Journaux*, 11 juin 1965, p. 220-3.
21. Selon ces lignes directrices, le député souhaitant prendre la parole sur la question à l'étude devrait faire part de son désir au Président en lui envoyant un avis écrit une heure avant le moment normal de l'ajournement; une limite de temps serait imposée au député qui prendrait la parole; et aucun député intervenant durant la période de prolongation de la séance ne pourrait présenter d'amendement ni de sous-amendement (voir l'article 15-A(9), *Journaux*, 11 juin 1965, p. 223).
22. *Journaux*, 11 juin 1965, p. 219-23.
23. *Journaux*, 25 avril 1966, p. 433; 28 avril 1966, p. 460; 1^{er} février 1968, p. 651.
24. *Journaux*, 13 avril 1967, p. 1727; 18 avril 1967, p. 1733; 20 avril 1967, p. 1739-42.
25. Voir, par exemple, les interventions de T.C. Douglas (*Débats*, 20 avril 1967, p. 15140-1); de H.A. Olson (*Débats*, 20 avril 1967, p. 15145); et de G. Churchill (*Débats*, 20 avril 1967, p. 15161).
26. *Journaux*, 20 septembre 1968, p. 58.
27. *Journaux*, 24 septembre 1968, p. 68.
28. *Journaux*, 6 décembre 1968, p. 439-40.
29. La proposition de création d'un comité des délibérations précisait que le quorum des réunions serait celui des membres présents. S'il était impossible pour le comité de rendre une décision à l'unanimité, le ministre pourrait de son propre chef proposer un ordre d'attribution de temps sujet à un débat d'une durée maximale de deux heures. La durée minimale imposée aux délibérations sur l'affaire à l'étude avait été supprimée et, en vertu du nouvel article 16-A proposé, le leader parlementaire du gouvernement à la Chambre pouvait à lui seul constituer le quorum du Comité des délibérations de la Chambre.
30. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 579.
31. *Journaux*, 20 juin 1969, p. 1211-2.

32. *Journals*, July 24, 1969, pp. 1393-402. The rules were numbered 75A, 75B and 75C in the subsequent reprint of the *Standing Orders of the House of Commons* dated October 1969.
33. Standing Order 78(3) (then numbered 75C) was invoked on December 2, 1971 (*Journals*, pp. 951-2) and on December 14, 1971 (*Journals*, p. 975), while Standing Order 78(1) (then numbered 75A) was invoked on December 30, 1971 (*Journals*, p. 1013).
34. See for example, remarks by Stanley Knowles and Gerald Baldwin (*Debates*, December 1, 1971, pp. 10047-51); remarks by Stanley Knowles (*Debates*, March 10, 1976, p. 11677); remarks by James McGrath (*Debates*, April 1, 1976, p. 12381); and remarks by Claude-André Lachance (*Debates*, February 9, 1977, pp. 2888-90).
35. *Journals*, December 1, 1971, pp. 947-8.
36. *Journals*, December 30, 1971, pp. 1013-4. See also Speaker's ruling in *Journals*, February 18, 1966, pp. 158-60; *Debates*, February 15, 1966, pp. 1224-7. This matter arose in a later Parliament as well. See Speaker's Ruling in *Debates*, April 2, 1993, pp. 18051-2.
37. *Debates*, November 13, 1975, p. 9022.
38. *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Procedure and Organization*, September 30, 1976, Issue No. 20, pp. 20:59-63.
39. *Debates*, December 20, 1978, pp. 2317-20.
40. *Debates*, March 20, 1979, pp. 4330-6.
41. See pages 20-1 of the document entitled "Position Paper: The Reform of Parliament", tabled on November 23, 1979 (*Journals*, p. 260).
42. *Debates*, March 7, 1983, pp. 23510-1.
43. *Debates*, October 26, 1983, pp. 28357-8.
44. *Debates*, May 16, 1985, pp. 4821-2.
45. *Journals*, June 3, 1987, pp. 1026-7.
46. See point of order raised by Herb Gray on June 6, 1988 and the Speaker's immediate ruling (*Debates*, pp. 16142-9).
47. *Debates*, August 15, 1988, pp. 18309-11; August 16, 1988, pp. 18352-5, 18380-1.
48. *Debates*, March 29, 1990, pp. 9916-7. The Chair reiterated that point on October 1, 1990 (*Debates*, p. 13622) and on October 11, 1990 (*Debates*, p. 14030).
49. *Debates*, April 4, 1990, pp. 10183-5.
50. *Journals*, April 30, 1990, pp. 1612-3. The Standing Committee on Privileges and Elections eventually reported on this matter on March 20, 1991 (*Journals*, p. 2727). This Twenty-Fifth Report, which contained a dissenting opinion as an Appendix, was never debated nor concurred in.
51. See point of order raised on April 2, 1990 and the withdrawal of the motion on April 3, 1990 (*Debates*, pp. 10102-3, 10124).
52. See point of order raised and ruled on April 3, 1990 (*Debates*, pp. 10153-6).
53. See point of order originally raised by Jean-Robert Gauthier, the ensuing wide-ranging discussion, and the Speaker's ruling on October 11, 1990 (*Debates*, pp. 14019-28, 14030). See also the notice of time allocation given by the same Minister for the same stage of the same bill on October 22, 1990 (*Debates*, p. 14523).
54. Debate on these and other amendments to the Standing Orders took place on March 26, April 8, 9, 10 and 11, 2001. Closure was moved on April 11 and the motion was adopted later that day. See *Journals*, April 11, 1991, pp. 2904-32. The specific textual changes to Standing 78(2) and 78(3) are found on pages 2915-6.
55. See, for example, remarks by Bill Blaikie and Peter MacKay (*Debates*, April 21, 1998, pp. 5874-5, 5878), as well as remarks by Deborah Grey (*Debates*, May 16, 2000, pp. 6854-5), and by a number of other Members later that same day (*Debates*, May 16, 2000, pp. 6903-9). See also comments made by various Members during debate on the motion to establish the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons held on March 21, 2001 (*Debates*, pp. 1996-7, 2002, 2007, 2011-2, 2017, 2025, 2053-4, 2061). See also comments by Members during a take-note debate on the modernization of the procedures of the House held
32. *Journals*, 24 juillet 1969, p. 1393-402. Les règles ont été numérotées 75A, 75B et 75C dans la version subséquente du *Règlement de la Chambre des communes*, datée d'octobre 1969.
33. L'article 78(3) (il portait alors le numéro 75-C) a été invoqué le 2 décembre 1971 (*Journals*, p. 951-2) et le 14 décembre suivant (*Journals*, p. 975), tandis que l'article 78(1) (qui portait le numéro 75-A) a été invoqué le 30 décembre de la même année (*Journals*, p. 1013).
34. Voir, par exemple, les interventions de Stanley Knowles et de Gerald Baldwin (*Débats*, 1^{er} décembre 1971, p. 10047-51); de Stanley Knowles (*Débats*, 10 mars 1976, p. 11677); de James McGrath (*Débats*, 1^{er} avril 1976, p. 12381); et de Claude-André Lachance (*Débats*, 9 février 1977, p. 2888-90).
35. *Journals*, 1^{er} décembre 1971, p. 947-8.
36. *Journals*, 30 décembre 1971, p. 1013-4. Voir également la décision du Président dans les *Journals*, 18 février 1966, p. 158-60; *Débats*, 15 février 1966, p. 1224-7. La question a refait surface lors d'une législature subséquente. Voir la décision du Président dans les *Débats*, 2 avril 1993, p. 18051-2.
37. *Débats*, 13 novembre 1975, p. 9022.
38. *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la procédure et de l'organisation*, 30 septembre 1976, fascicule n° 20, p. 20:61-3.
39. *Débats*, 20 décembre 1978, p. 2317-20.
40. *Débats*, 20 mars 1979, p. 4330-6.
41. Voir la page 22 du document intitulé « Énoncé de principes : la réforme parlementaire », déposé le 23 novembre 1979 (*Journals*, p. 260).
42. *Débats*, 7 mars 1983, p. 23510-1.
43. *Débats*, 26 octobre 1983, p. 28357-8.
44. *Débats*, 16 mai 1985, p. 4821-2.
45. *Journals*, 3 juin 1987, p. 1026-7.
46. Voir le rappel au Règlement soulevé par Herb Gray le 6 juin 1988 et la décision du Président rendue immédiatement après (*Débats*, p. 16142-9).
47. *Débats*, 15 août 1988, p. 18309-11; 16 août 1988, p. 18352-5, 18380-1.
48. *Débats*, 29 mars 1990, p. 9916-7. La présidence a réitéré ce point le 1^{er} octobre 1990 (*Débats*, p. 13622) et le 11 octobre 1990 (*Débats*, p. 14030).
49. *Débats*, 4 avril 1990, p. 10183-5.
50. *Journals*, 30 avril 1990, p. 1612-3. Le Comité permanent des privilèges et des élections a par la suite fait rapport de la question le 20 mars 1991 (*Journals*, p. 2727). Ce vingt-cinquième rapport, lequel contenait une opinion dissidente en annexe, n'a jamais été débattu ni adopté.
51. Voir le rappel au Règlement soulevé le 2 avril 1990 et le retrait de la motion le 3 avril 1990 (*Débats*, p. 10102-3, 10124).
52. Voir le rappel au Règlement et la décision s'y rapportant, 3 avril 1990 (*Débats*, p. 10153-6).
53. Voir le rappel au Règlement soulevé au départ par Jean-Robert Gauthier, la discussion générale ayant suivi et la décision du Président, le 11 octobre 1990 (*Débats*, p. 14019-28, 14030). Voir aussi l'avis d'attribution de temps donné par le même ministre pour la même étape du même projet de loi le 22 octobre 1990 (*Débats*, p. 14523).
54. La Chambre a tenu un débat sur ces modifications et d'autres modifications au Règlement le 26 mars ainsi que les 8, 9, 10 et 11 avril 2001. On a proposé la clôture le 11 avril et la motion a été adoptée plus tard le même jour. Voir les *Journals*, 11 avril 1991, p. 2904-32. On trouvera les modifications rédactionnelles à l'article 78(2) et 78(3) aux pages 2915-6.
55. Voir, par exemple, les observations de Bill Blaikie et de Peter MacKay (*Débats*, 21 avril 1998, p. 5874-5, 5878), de même que les observations de Deborah Grey (*Débats*, 16 mai 2000, p. 6854-5), et de quelques autres députés plus tard le même jour (*Débats*, 16 mai 2000, p. 6903-9). Voir aussi les observations de divers députés au cours du débat sur la motion visant à établir le Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, tenu le 21 mars 2001 (*Débats*, p. 1996-7, 2002, 2007, 2011-2, 2017, 2025, 2053-4, 2061). Voir aussi les observations des députés durant un débat exploratoire sur la modernisation de la procédure à la Chambre tenu du

- November 20-22, 2002 (*Debates*, pp. 1676-7, 1749-50). Some Members have, from time to time, attempted to remove the Standing Order from operation. In two instances in 1995 and in two instances in 1998, Members unsuccessfully sought unanimous consent to have Standing Order 78 deleted (*Debates*, May 11, 1995, p. 12461; June 15, 1995, p. 13902; May 26, 1998, pp. 7246-7; May 27, 1998, p. 7292). On June 8, 1998, the House agreed, by unanimous consent that the Chair would not receive motions pursuant to Standing Order 57 (closure) or Standing Order 78 (time allocation) for the remainder of the session, an Order which was rescinded four sitting days later (*Journals*, June 8, 1998, p. 948; June 12, 1998, pp. 1027-8). In November 1999, a Member unsuccessfully sought unanimous consent to have motions moved pursuant to certain standing orders (including Standing Order 78) found not receivable for the duration of that Parliament (*Debates*, November 26, 1999, p. 1819).
56. *Debates*, December 9, 1992, pp. 14917-22; March 31, 1993, pp. 17854-61; October 8, 1997, pp. 662-6; May 16, 2000, pp. 6903-9; March 1, 2001, pp. 1415-6; June 3, 2002, pp. 12019-22.
57. See point of order raised by John Williams on November 25, 1996 and ruled on by the Deputy Speaker that same day (*Debates*, pp. 6645-6).
58. See *Debates*, February 25, 2000, pp. 4046-7 which mirrored a decision taken by Speaker Sauvé (*Debates*, January 31, 1983, p. 22341; February 1, 1983, pp. 22400-1; *Journals*, February 1, 1983, p. 5557). On both the February 1983 and February 2000 occasions, the motion to adjourn the House was attempted while the House was subject to a time allocation motion as part of the day's procedural activities. It should be noted, however, that in both cases it was the present day Standing Order 25 which was cited as the principal authority for refusing to receive the motion to adjourn.
59. See point of order raised by Peter MacKay on June 12, 2001 (*Debates*, pp. 5027-31), and ruled on by the Speaker on September 18, 2001 (*Debates*, pp. 5256-8).
60. See point of order raised by John Reynolds on April 7, 2003 (*Debates*, pp. 5182-6), and the Speaker's Ruling on April 10, 2003 (*Debates*, pp. 5363-4).
61. See pages 23, 24, 50 and 51 of the Eighty-First Report of the Standing Committee on House Management, tabled on April 1, 1993 (*Journals*, p. 2774).
62. See the Thirty-First Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled on May 17, 2000 (*Journals*, pp. 1721-2).
63. See pages 8, 9 and 27 of the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, tabled on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465).
64. *Journals*, October 4, 2001, pp. 691-3; *Debates*, October 4, 2001, pp. 5946-64.
- 20 au 22 novembre 2002 (*Débats*, p. 1676-7, 1749-50). Certains députés ont tenté, de temps à autre, de révoquer l'article. À deux occasions en 1995 et à deux occasions en 1998, des députés ont tenté en vain d'obtenir le consentement unanime en vue de supprimer l'article 78 (*Débats*, 11 mai 1995, p. 12461; 15 juin 1995, p. 13902; 26 mai 1998, p. 7246-7; 27 mai 1998, p. 7292). Le 8 juin 1998, la Chambre a convenu, du consentement unanime, que la présidence ne recevrait plus de motions en vertu de l'article 57 (clôture) ou de l'article 78 (attribution de temps) pour le reste de la session, ordre annulé quatre jours de séance plus tard (*Journaux*, 8 juin 1998, p. 948; 12 juin 1998, p. 1027-8.) En novembre 1999, un député a tenté en vain d'obtenir le consentement unanime pour que les motions proposées en vertu de certains articles du Règlement (dont l'article 78) soient jugées irrecevables pour la durée de la législature (*Débats*, 26 novembre 1999, p. 1819-20).
56. *Débats*, 9 décembre 1992, p. 14917-22; 31 mars 1993, p. 17854-61; 8 octobre 1997, p. 662-6; 16 mai 2000, p. 6903-9; 1^{er} mars 2001, p. 1415-6; 3 juin 2002, p. 12019-22.
57. Voir le rappel au Règlement soulevé par John Williams le 25 novembre 1996 et la décision du Vice-président, rendue le même jour (*Débats*, p. 6645-6).
58. Voir les *Débats*, 25 février 2000, p. 4046-7, qui témoignent d'une décision rendue par le Président Sauvé (*Débats*, 31 janvier 1983, p. 22341; 1^{er} février 1983, p. 22400-1; *Journaux*, 1^{er} février 1983, p. 5557). Dans le cas de février 1983 comme dans celui de février 2000, on a tenté de proposer une motion d'ajournement alors que la Chambre était sous le coup d'une motion d'attribution de temps dans le cadre des activités procédurales de la journée. Soulignons toutefois que dans les deux cas, c'est l'article 25 actuel qui a été cité à titre d'autorité principale pour justifier le refus d'une motion d'ajournement.
59. Voir le rappel au Règlement soulevé par Peter MacKay le 12 juin 2001 (*Débats*, p. 5027-31) et la décision du Président rendue le 18 septembre 2001 (*Débats*, p. 5256-8).
60. Voir le rappel au Règlement soulevé par John Reynolds le 7 avril 2003 (*Débats*, p. 5182-6) et la décision du Président rendue le 10 avril 2003 (*Débats*, p. 5363-4).
61. Voir les pages 25, 52 et 53 du quatre-vingt-unième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, déposé le 1^{er} avril 1993 (*Journaux*, p. 2774).
62. Voir le trente et unième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 17 mai 2000 (*Journaux*, p. 1721-2).
63. Voir les pages 8 à 10 et 29 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, déposé le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465).
64. *Journaux*, 4 octobre 2001, p. 691-3; *Débats*, 4 octobre 2001, p. 5946-64.

Chapter X

Notes on Standing Order 79 to 85:

1. A 1994 amendment allows the Royal Recommendation to be provided after the bill has been introduced in the House, as long as it is provided before the bill is read a third time and passed. However, the government has maintained the practice of providing the Royal Recommendation to their own bills at the moment they are put on notice for introduction in the House. See for example, Bill C-12, *An Act to amend the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act* (*Journals*, October 23, 1997, p. 140), and Bill C-54, *An Act to provide first nations with the option of managing and regulating oil and gas exploration and exploitation and of receiving moneys otherwise held for them by Canada* (*Journals*, June 1, 2005, p. 814.)
2. The government has on occasion provided the Royal Recommendation after first reading. See for example, Bill C-45, *An Act to amend the Criminal Code (judicial review of parole ineligibility) and another act*, which was introduced and read the first time on June 11, 1996 (*Journals*, p. 510) prior to the Royal Recommendation, which was received at the second reading stage on June 14, 1996 (*Journals*, p. 553). On another occasion, a Royal Recommendation was attached

Chapitre X

Notes de l'article 79 à 85 :

1. Depuis 1994, la recommandation royale peut suivre la présentation d'un projet de loi à la Chambre, à condition que ce soit avant la troisième lecture et l'adoption du texte. Cependant, le gouvernement a conservé la pratique de joindre la recommandation royale à ses propres projets de loi à l'étape de l'avis de présentation à la Chambre. Voir, par exemple, les projets de loi C-12, *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (*Journaux*, 23 octobre 1997, p. 140), et C-54, *Loi visant à donner aux Premières Nations la possibilité de gérer et de réglementer l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz ainsi que de recevoir les fonds que le Canada détient pour elles* (*Journaux*, 1^{er} juin 2005, p. 814).
2. À l'occasion, le gouvernement a produit la recommandation royale après la première lecture. Voir, par exemple, le projet de loi C-45, *Loi modifiant le Code criminel (révision judiciaire de l'inadmissibilité à la libération conditionnelle) et une autre loi en conséquence*, dont le dépôt et la première lecture le 11 juin 1996 (*Journaux*, p. 510) avaient précédé la recommandation royale, produite à l'étape de la deuxième lecture le 14 juin 1996 (*Journaux*, p. 553). À une autre occasion, une

- to a private Member's public bill prior to the report stage (*Journals*, December 6, 1994, p. 997).
3. The Speaker has ruled that a Senate bill which had been read a first time in the House was in fact imposing a tax and should have originated in the Commons; the proceedings on the bill were declared null and void and the bill was ordered withdrawn from the *Order Paper* (*Debates*, December 2, 1998, pp. 10788-91; June 12, 2001, pp. 5024-7). In some instances, the House of Commons has rejected the Senate's amendments to a financial bill and claimed its financial privilege (see for example, *Journals*, July 18, 1988, pp. 3210, 3223-4; May 9, 1990, pp. 1668-71). In other cases, however, the House of Commons has chosen to accept a Senate amendment to a financial bill and waived its financial prerogative, while insisting that its decision in this instance did not constitute a precedent (see for example, *Journals*, March 20, 1997, pp. 1326-8).
 4. The traditional request to appropriate the funds required has on occasion been omitted from the Speech from the Throne. On the last occasion, a Member rose on a question of privilege and contended that, because no supply had been requested from the Crown, the House was not required to consider it (*Debates*, April 6, 1989, p. 177). In his ruling, Speaker Fraser pointed out that the Standing Orders do not specify that a request for funds must appear in the Speech from the Throne, and that the phrase is a tradition but not a requirement of the Standing Orders (*Debates*, May 2, 1989, p. 1177).
 5. See for example, *Journals*, October 5, 2004, p. 15.
 6. On March 30, 1990, an allotted day, the House adjourned for lack of quorum. At that point, the absence of a quorum and the subsequent adjournment brought the Business of Supply already under way to an end (*Debates*, p. 10050). The continuing order for supply was dropped from the *Order Paper*. Speaker Fraser subsequently ruled that the withdrawal of the continuing order did not erase previous supply-related decisions made by the House. The order could be re-established by way of a non-debatable motion proposed by a Minister (*Debates*, April 3, 1990, pp. 10119-21). A motion for the redesignation of the continuing order for supply was then moved and adopted (*Journals*, April 3, 1990, p. 1486). In 1991, an amendment to the Standing Orders was adopted to ensure that a lack of quorum would no longer bring an end to proceedings under way in the House (*Journals*, April 11, 1991, p. 2910). See Standing Order 41(2).
 7. See the discussion on this matter and the ruling by Speaker Sauvé, *Debates*, February 11, 1982, pp. 14896-904; the ruling by Deputy Speaker Francis, *Debates*, October 27, 1983, p. 28375; and the ruling by Speaker Fraser, *Debates*, March 26, 1990, p. 9759. See also *Debates*, April 18, 2005, p. 5237.
 8. See for example, *Journals*, November 16, 1999, p. 189.
 9. The government may also decide not to restore a Vote that has been reduced or eliminated by the committee. See for example, *Journals*, June 12, 2003, p. 925; June 14, 2005, p. 888.
 10. See the statement by the Chair of Committees of the Whole, *Debates*, May 7, 2002, p. 11333; May 31, 2005, p. 6443.
 11. See for example, *Debates*, November 16, 2004, pp. 1439, 1449, 1461; May 18, 2005, pp. 6165, 6173.
 12. In 1999, because the Leader of the Opposition had chosen not to provide such a notice, Progressive Conservative MP Peter MacKay placed a notice of motion on the *Notice Paper* to the effect that consideration of the Main Estimates of the Department of Human Resources Development by the Standing Committee on Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities be extended beyond May 31, 1999 (*Notice Paper*, May 27, 1999, p. V). The Member asked that the Speaker transfer the power which is normally reserved solely for the Leader of the Opposition under Standing Order 81(4) to another opposition party (*Debates*, May 27, 1999, pp. 15351-2). After taking the matter under advisement, the Acting Speaker stated that Standing Order 81(4) permits the measure but does not require it, that there is no Standing Order that allows anyone other than the Leader of the Opposition to propose an recommendation royale a été jointe à un projet de loi d'intérêt public émanant d'un député avant l'étape du rapport (*Journals*, 6 décembre 1994, p. 997).
 3. Le Président a jugé qu'un projet de loi du Sénat, qui avait franchi l'étape de la première lecture à la Chambre, imposait de fait une taxe et aurait dû provenir de la Chambre; la procédure entreprise a été déclarée nulle et non avenue et il a été ordonné que le projet de loi soit rayé du *Feuilleton* (*Débats*, 2 décembre 1998, p. 10788-91; 12 juin 2001, p. 5024-7). Dans certains cas, la Chambre des communes a rejeté les amendements du Sénat à un projet de loi à incidence financière et revendiqué son privilège financier (voir, par exemple, les *Journals*, 18 juillet 1988, p. 3210, 3223-4; 9 mai 1990, p. 1668-71). Dans d'autres cas cependant, la Chambre a accepté des amendements du Sénat à un tel projet de loi et renoncé son privilège financier, tout en insistant sur le fait que sa décision en l'espèce ne devait pas constituer un précédent (voir, par exemple, les *Journals*, 20 mars 1997, p. 1326-8).
 4. Il est arrivé que cette demande traditionnelle de crédits ne soit pas incluse dans le discours du Trône. À la dernière occasion, un député a soulevé une question de privilège et soutenu qu'étant donné que la Couronne n'avait pas demandé de crédits, la Chambre n'était nullement tenue de les étudier (*Débats*, 6 avril 1989, p. 177). Dans sa décision, le Président Fraser a signalé que le Règlement n'exigeait pas qu'une demande de crédits soit incluse dans le discours du Trône, que l'inclusion de cette formule relevait de la tradition et qu'il ne s'agissait pas d'une prescription du Règlement (*Débats*, 2 mai 1989, p. 1177).
 5. Voir, par exemple, les *Journals*, 5 octobre 2004, p. 15.
 6. Le 30 mars 1990, lors d'un jour désigné, la Chambre s'est ajournée faute de quorum. À ce moment-là, l'absence de quorum et l'ajournement subséquent de la séance ont mis un terme aux travaux des subsides alors en cours (*Débats*, p. 10050). L'ordre permanent des travaux des subsides a été supprimé du *Feuilleton*. Le Président Fraser a par la suite statué que le retrait de l'ordre permanent n'avait pas pour effet d'invalider toutes les décisions antérieures de la Chambre concernant les travaux des subsides. L'ordre pouvait être rétabli au moyen d'une motion proposée par un ministre et ne donnant pas lieu à un débat (*Débats*, 3 avril 1990, p. 10119-21). Une motion visant à désigner l'ordre permanent des travaux des subsides a donc été présentée et adoptée (*Journals*, 3 avril 1990, p. 1486). En 1991, le Règlement a été modifié pour que l'absence de quorum n'ait plus pour effet de mettre un terme aux délibérations en cours à la Chambre (*Journals*, 11 avril 1991, p. 2910). Voir l'article 41(2) du Règlement.
 7. Voir le débat sur cette question et la décision du Président Sauvé, *Débats*, 11 février 1982, p. 14896-904; la décision du Vice-président Francis, *Débats*, 27 octobre 1983, p. 28375; et la décision du Président Fraser, *Débats*, 26 mars 1990, p. 9759. Voir également les *Débats*, 18 avril 2005, p. 5237.
 8. Voir, par exemple, les *Journals*, 16 novembre 1999, p. 189.
 9. Le gouvernement peut choisir toutefois de ne pas rétablir les crédits ainsi réduits ou supprimés en comité. Voir, par exemple les *Journals*, 12 juin 2003, p. 925; 14 juin 2005, p. 888.
 10. Voir la déclaration du président des comités pléniers, *Débats*, 7 mai 2002, p. 11333; 31 mai 2005, p. 6443.
 11. Voir, par exemple, les *Débats*, 16 novembre 2004, p. 1439, 1449, 1461; 18 mai 2005, p. 6165, 6173.
 12. En 1999, le chef de l'Opposition ayant choisi de ne pas donner un tel avis, le député progressiste-conservateur Peter MacKay fait inscrire un avis de motion au *Feuilleton des avis* portant que l'étude du budget principal des dépenses du ministère du Développement des ressources humaines par le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées soit prolongée au-delà du 31 mai (*Feuilleton des avis*, 27 mai 1999, p. V). Le député demande que le Président transfère le pouvoir réservé au chef de l'Opposition officielle en vertu de l'article 81(4) du Règlement à un autre parti de l'opposition (*Débats*, 27 mai 1989, p. 15351-2). Après avoir pris la question en délibéré, le président suppléant déclare que l'article 81(4), sans l'exiger, rend seulement la mesure facultative, qu'il ne permet à personne d'autre que le chef de l'Opposition officielle de proposer une prolongation et qu'il ne laisse aucune marge de manoeuvre

- extension and that, on the issue of extension, the Standing Orders leave the Speaker no discretionary power (*Debates*, May 28, 1999, pp. 15429-30).
13. In its report, the Committee pointed out that, for historical reasons, the House was unable to refer the estimates to standing committees without first voting on a motion to do so, and expressed the concern that, if such a vote were not to pass, it was “unclear from a procedural point of view what would happen with the estimates.” See pages 13-5 of the Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented to the House on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465) and adopted on October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).
14. Such studies have previously been permitted under Standing Order 108(2), which sets out the general mandate for standing committees, but the inclusion of an explicit Standing Order for this purpose indicates the House’s willingness to empower its committees accordingly.
15. Many House standing committees have studied the future expenditure plans and priorities of the departments and agencies whose estimates they were considering, but none have reported back to the House (see for example, *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food*, April 13, 1994, Issue No. 14, p. 14:4; April 19, 1994, Issue No. 15, p. 15:3-4; April 26, 1994, Issue No. 16, p. 16:3; April 28, 1994, Issue No. 17, p. 17:3-4; May 3, 1994, Issue No. 18, p. 18:3; May 5, 1994, Issue No. 19, p. 19:3; May 31, 1994, Issue No. 20, p. 20:3-4).
16. In reply to a point of order raised regarding the admissibility of this proposed amendment to the Standing Order in April 1991, the Speaker stated that it was very difficult to see these changes as any more than an adjustment to the supply process, and went so far as to say that the proposed changes, by establishing a set formula to determine how adjustments are to be made, would add an element of certainty to what had until then been an *ad hoc* process (*Debates*, April 9, 1991, pp. 19233-5).
17. See for example, *Journals*, February 2, 2004, p. 2.
18. See for example, *Journals*, January 30, 2001, p. 13.
19. It is clear from previous rulings, such as that given on November 14, 1975 (*Journals*, pp. 861-2), that the Chair was not disposed to interfere with the use of the allotted day “except on the clearest and most certain procedural grounds.” On December 10, 1974, it is also interesting to note that an allotted day was used to discuss a motion moved by the President of the Privy Council, specifically the referral of a Green Paper on Conflict of Interest to a standing committee for study (*Journals*, p. 183).
20. See Speakers’ rulings in *Journals*, December 6, 1973, pp. 725-6; *Debates*, December 10, 1979, p. 2189.
21. See Standing Order 81(8) and (9).
22. See Speakers’ rulings in *Journals*, March 24, 1976, pp. 1144-5; June 22, 1972, pp. 401-2.
23. See Speakers’ statements in *Debates*, March 3, 1969, p. 6121; December 10, 1973, p. 8569; February 18, 1982, p. 15143; December 7, 1989, p. 6584; November 5, 2002, pp. 1263-4.
24. For an example of an opposition motion debated over two sitting days, see *Journals*, April 21, 1989, pp. 124, 128; April 24, 1989, pp. 132-5.
25. See for example, *Debates*, June 7, 2005, pp. 6696, 6711.
26. The practice has been to decide the question of restoring or reinstating items in the estimates (which items must be concurred in before a bill can be introduced based on them), followed by decisions on specific concurrence motions (in response to a notice of objection), followed by a decision on the global concurrence motion.
27. While Standing Order 81(18) enumerates which items must be called, the rule does not establish the sequence; this has been established by practice.
28. The term “at any time” has been interpreted quite literally. Notices of Ways and Means motions have been tabled at the start of a sitting (*Debates*, April 15, 2005, p. 5139), on a point of order (*Debates*, September 9, 1985, p. 6420), during Routine Proceedings (*Debates*, à la présidence en ce qui concerne la prolongation (*Débats*, 28 mai 1999, p. 15429-30).
13. Dans son rapport, le Comité signalait que c’était pour des raisons historiques que la Chambre ne pouvait pas renvoyer les budgets des dépenses aux divers comités permanents sans d’abord adopter une motion et exprimait l’inquiétude suivante : « [...] on ignore ce qu’il adviendrait du budget si la motion était rejetée. ». Voir les pages 14 à 16 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l’amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présenté à la Chambre le 1^{er} juin 2001 (*Journals*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journals*, p. 691-3).
14. Ces travaux étaient auparavant possibles en vertu des dispositions de l’article 108(2) concernant le mandat général des comités permanents, mais l’ajout d’un article précis au Règlement signale que la Chambre tient à habilitier ses comités en conséquence.
15. De nombreux comités permanents de la Chambre ont étudié les plans de dépenses et priorités futurs des ministères et organismes dont ils examinaient le budget principal des dépenses, mais aucun n’a fait rapport à la Chambre (voir, par exemple, les *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l’agriculture et de l’agro-alimentaire*, 13 avril 1994, fascicule n° 14, p. 14:4; 19 avril 1994, fascicule n° 15, p. 15:3-4; 26 avril 1994, fascicule n° 16, p. 16:3; 28 avril 1994, fascicule n° 17, p. 17:3-4; 3 mai 1994, fascicule n° 18, p. 18:3; 5 mai 1994, fascicule n° 19, p. 19:3; 31 mai 1994, fascicule n° 20, p. 20:3-4).
16. Un rappel au Règlement ayant été soulevé concernant la recevabilité de cette modification proposée au Règlement en avril 1991, le Président a déclaré ne pas voir dans ces changements plus qu’une adaptation au mécanisme de l’étude des crédits et a même ajouté que ces changements, en insérant une formule établie pour déterminer la façon d’effectuer les rajustements, apporteraient un élément de certitude dans ce qui était jusque-là un processus *ad hoc* (*Débats*, 9 avril 1991, p. 19233-5).
17. Voir, par exemple, les *Journals*, 2 février 2004, p. 2.
18. Voir, par exemple, les *Journals*, 30 janvier 2001, p. 13.
19. Il ressort clairement des décisions antérieures, telle que celle du 14 novembre 1975 (*Journals*, p. 861-2), que la présidence n’était pas disposée à s’ingérer dans le mode d’utilisation des jours désignés, « sauf pour des raisons de procédure des plus évidentes et des plus impérieuses ». Il est également intéressant de constater que le 10 décembre 1974, un jour désigné a été utilisé pour débattre une motion proposée par le président du Conseil privé, à savoir le renvoi à un comité permanent d’un Livre vert sur les conflits d’intérêts (*Journals*, p. 183).
20. Voir les décisions de la présidence dans les *Journals*, 6 décembre 1973, p. 725-6; *Débats*, 10 décembre 1979, p. 2189.
21. Voir les articles 81(8) et (9) du Règlement.
22. Voir les décisions de la présidence dans les *Journals*, 24 mars 1976, p. 1144-5; 22 juin 1972, p. 401-2.
23. Voir les déclarations de la présidence dans les *Débats*, 3 mars 1969, p. 6121; 10 décembre 1973, p. 8569; 18 février 1982, p. 15143; 7 décembre 1989, p. 6584; 5 novembre 2002, p. 1263-4.
24. Pour un exemple de motion de l’opposition débattue durant deux jours de séance, voir les *Journals*, 21 avril 1989, p. 124, 128; 24 avril 1989, p. 132-5.
25. Voir, par exemple, les *Débats*, 7 juin 2005, p. 6696, 6711.
26. L’usage veut que l’on dispose d’abord de la question du rétablissement des postes du budget (qui doivent être adoptés avant qu’un projet de loi s’en inspirant ne puisse être présenté), puis des motions d’adoption à caractère particulier (en réponse à un avis d’opposition), puis de la motion générale d’adoption.
27. Même si l’article 81(18) du Règlement énumère les affaires qui doivent être mises aux voix, il ne prescrit aucun ordre à cet égard; celui-ci a été établi par la pratique.
28. L’expression « à n’importe quel moment » a été interprétée à la lettre. Des avis de motions de voies et moyens ont été déposés à l’ouverture de la séance (*Débats*, 15 avril 2005, p. 5139), lors d’un rappel au Règlement (*Débats*, 9 septembre 1985, p. 6420), durant les affaires

- April 29, 1994, pp. 3710-1), during Government Orders (*Debates*, December 6, 2004, pp. 2328-9), during an emergency debate (*Debates*, October 14, 1971, p. 8689) and during an Address Debate (*Journals*, April 21, 1980, pp. 61-2).
29. The Speaker ruled that a private Member's bill proposed an amendment to the *Income Tax Act* that would have the effect of eliminating from the act an existing deduction from taxation for fines or penalties imposed by law. As a bill that seeks to eliminate an existing tax deduction cannot be introduced in the House unless it is preceded by a Ways and Means motion, the Speaker ruled that the bill's first reading was null and void, and ruled that the order for second reading of the bill be discharged and the bill withdrawn from the *Order Paper* (*Debates*, October 24, 2002, p. 889; March 11, 2004, p. 1366).
30. This restriction may be waived with the unanimous consent of the House (see for example, *Journals*, October 15, 2001, p. 705; June 2, 2005, pp. 825, 827).
31. See for example, *Journals*, March 23, 2004, p. 201-2 (Sessional Paper No. 8570-373-05).
32. See for example, *Journals*, October 15, 2004, pp. 95-6 (Sessional Paper No. 8570-381-01).
33. See Speaker Fraser's ruling, *Debates*, January 29, 1990, pp. 7546-9.
34. The announcement does not necessarily have to be made by the Minister of Finance. See for example, *Debates*, February 24, 1992, p. 7522; April 23, 1993, p. 18385; February 10, 2003, p. 3361.
35. In 1991, the Standing Orders were amended to provide that, if required, the House could sit beyond the ordinary hour of daily adjournment for a Budget presentation (*Journals*, April 11, 1991, pp. 2918-9); it was then no longer necessary for the House to adopt a special order to suspend the normal course of House business and allow the Minister of Finance to present the Budget (see for example, *Journals*, April 19, 1989, p. 116).
36. In 1989, the House adopted a special order for the Budget to be presented at 5:00 p.m. on April 27. Due to a major Budget leak in the late afternoon of April 26, highlights of the Budget speech were presented during a televised press conference that same evening, even though the House had already adjourned, despite attempts by the Government House Leader to extend the sitting beyond the ordinary hour of daily adjournment (*Debates*, April 26, 1989, p. 1001). The next day, the opposition tried without success to withdraw its consent to the special order authorizing the Budget presentation, on the grounds that the Budget had already been presented. However, the Speaker ruled that he was bound by the House Order, as adopted (*Debates*, April 27, 1989, p. 1060).
37. See for example, *Journals*, February 23, 2005, pp. 473-5.
38. Convention dictates that taxation proposals are effective as soon as the Minister tables a notice of a Ways and Means motion, even though the government's taxation plans have not yet been officially adopted by way of legislation.
39. Since the early 1990s, bills based on a Ways and Means motion are normally introduced and read a first time during the first sitting of the House following the adoption of the motion. Notwithstanding this recent practice, a Minister will sometimes proceed with the introduction and first reading of the bill immediately after the Ways and Means motion has been adopted (see for example, *Journals*, March 25, 2003, pp. 548-9, 551-3).
40. See Speaker Fraser's ruling, *Debates*, June 8, 1988, pp. 16254-5. Even though two different procedures are used, such bills are acceptable as long as the required notice has been given.
41. Prior to 1994, the Finance Committee already had the authority to undertake this type of consultative study. However, the inclusion of an explicit Standing Order for this purpose indicates the House's willingness to receive and consider a report on the matter. See Standing Order 108(2), which authorizes the Finance Committee to look into the mandate and operations of the Department of Finance.
42. See for example, *Journals*, November 24, 1994, pp. 927-8; November 1, 1999, p. 145; October 10, 2002, pp. 57-8.
- courantes ordinaires (*Débats*, 29 avril 1994, p. 3710-1), durant les ordres émanant du gouvernement (*Débats*, 6 décembre 2004, p. 2328-9), durant un débat d'urgence (*Débats*, 14 octobre 1971, p. 8689) et durant un débat sur l'Adresse (*Journaux*, 21 avril 1980, p. 61-2).
29. Le Président a jugé qu'un projet de loi émanant d'un député proposait une modification à la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui aurait pour effet d'éliminer la déductibilité d'impôt des amendes ou pénalités prévus par la Loi. Comme un projet de loi visant à supprimer une déduction fiscale ne peut être présenté à la Chambre que s'il est précédé d'une motion des voies et moyens, le Président a déclaré l'étape de la première lecture nulle et non avenue et a ordonné que l'ordre portant deuxième lecture du projet de loi soit révoqué et le projet de loi, rayé du *Feuilleton* (*Débats*, 24 octobre 2002, p. 889; 11 mars 2004, p. 1366).
30. Cette restriction peut être levée avec le consentement unanime de la Chambre (voir, par exemple, les *Journaux*, 15 octobre 2001, p. 705; 2 juin 2005, p. 825, 827).
31. Voir, par exemple, les *Journaux*, 23 mars 2004, p. 201-2 (Document parlementaire n° 8570-373-05).
32. Voir, par exemple, les *Journaux*, 15 octobre 2004, p. 95-6 (Document parlementaire n° 8570-381-01).
33. Voir la décision du Président Fraser, *Débats*, 29 janvier 1990, p. 7546-9.
34. Il n'est pas nécessaire que ce soit le ministre des Finances. Voir, par exemple, les *Débats*, 24 février 1992, p. 7522; 23 avril 1993, p. 18385; 10 février 2003, p. 3361.
35. C'est en 1991 qu'on a ajouté au Règlement la disposition prévoyant que la Chambre pourrait siéger au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement quotidien pour un exposé budgétaire (*Journaux*, 11 avril 1991, p. 2918-9); ainsi, il n'était plus nécessaire que la Chambre adopte un ordre spécial pour suspendre le cours normal de ses travaux et permettre au ministre des Finances de présenter le Budget (voir, par exemple, les *Journaux*, 19 avril 1989, p. 116).
36. En 1989, la Chambre avait adopté un ordre spécial pour que le Budget soit prononcé à 17 heures, le 27 avril. À cause d'une fuite importante survenue en fin d'après-midi du 26 avril, l'essentiel du discours du Budget a été présenté lors d'une conférence de presse télévisée le soir même, alors que la Chambre s'était déjà ajournée malgré les tentatives du leader du gouvernement de faire prolonger la séance au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien (*Débats*, 26 avril 1989, p. 1001). Le lendemain, l'opposition a alors essayé sans succès de retirer son consentement à l'ordre spécial autorisant l'exposé budgétaire, pour le motif qu'il avait déjà été présenté. Toutefois, le Président a jugé qu'il était lié par l'ordre de la Chambre tel que convenu (*Débats*, 27 avril 1989, p. 1060).
37. Voir, par exemple, les *Journaux*, 23 février 2005, p. 473-5.
38. Par convention, les propositions fiscales entrent en vigueur dès que le ministre dépose un avis d'une motion des voies et moyens, et ce même si les plans fiscaux du gouvernement n'ont pas encore été adoptés officiellement en vertu d'un texte de loi.
39. Depuis le début des années 1990, les projets de loi fondés sur une motion des voies et moyens sont ordinairement déposés et lus une première fois à la première séance de la Chambre suivant l'adoption de cette motion. Il arrive parfois que, nonobstant cette pratique plus moderne, un ministre procède au dépôt et à la première lecture d'un projet de loi immédiatement après l'adoption de la motion des voies et moyens (voir, par exemple, les *Journaux*, 25 mars 2003, p. 548-9, 551-3).
40. Voir la décision du Président Fraser, *Débats*, 8 juin 1988, p. 16254-5. Même si deux procédures différentes sont utilisées, de tels projets de loi sont acceptables à condition que l'avis requis ait été donné.
41. Avant 1994, le Comité permanent des finances était habilité à réaliser ce genre d'études consultatives, mais l'ajout d'un article précis au Règlement signale que la Chambre tient à recevoir et à examiner un rapport sur le sujet. Voir l'article 108(2) du Règlement, qui autorise ledit Comité à examiner le mandat et le fonctionnement du ministère des Finances.
42. Voir, par exemple, les *Journaux*, 24 novembre 1994, p. 927-8; 1^{er} novembre 1999, p. 145; 10 octobre 2002, p. 57-8.

43. For examples of reports tabled in the House, see *Journals*, December 8, 1994, p. 1004; December 4, 1998, p. 1397; November 29, 2002, p. 243.
44. In certain cases, the House has authorized the Committee to table its report after the deadline (see for example, *Journals*, November 30, 1994, pp. 957-8; December 8, 1994, p. 1004; November 23, 1998, p. 1288; November 25, 1998, p. 1313; December 4, 1998, p. 1397; December 1, 2004, p. 280; December 10, 2004, p. 337; January 31, 2005, p. 367).
45. On three occasions since 1994, the House debated a motion to concur in the report of the Standing Committee on Finance dealing with the pre-budget consultations (*Journals*, December 15, 1999, pp. 819-20; December 13, 2001, p. 953; April 22, 2005, pp. 673-4; May 30, 2005, pp. 803-4). On November 1 and 7, 2001, the House debated the government motion “That this House take note of ongoing pre-budget consultations” (*Journals*, November 1, 2001, pp. 780-2; November 7, 2001, p. 811). On November 26, 2001, the Standing Committee on Finance presented its Tenth Report (Pre-Budget Consultations) (*Journals*, p. 853). On December 10, the budget speech was delivered; it was debated on December 11 and 12 (*Journals*, December 10, 2001, p. 939; December 11, 2001, p. 943; December 12, 2001, p. 950). On December 13, concurrence was moved in the Tenth Report of the Standing Committee on Finance and debated that day (*Journals*, p. 953). In accordance with the procedural rules in effect at the time, the motion was transferred to Government Orders. The Budget was debated again on January 28 and on January 29, 2002, when it was adopted (*Journals*, January 28, 2002, p. 964; January 29, 2002, p. 976). At the time, no objections were raised as to the acceptability of moving a motion to concur in the committee's report made under Standing Order 83.1.
46. See for example, *Journals*, November 28, 1994, p. 943; November 30, 1994, p. 957; December 10, 2002, pp. 289-90, 295; December 12, 2002, pp. 305-7.
47. See Note 45. See also Speaker Milliken's ruling (*Debates*, May 5, 2005, pp. 5725-7).
48. In 1987, the then Minister of Finance announced that, every year from that year forward, the Budget would be brought down in mid-February, just before the beginning of the new fiscal year (*Debates*, January 30, 1987, p. 2924). Exceptions were made to this commitment on April 27, 1989 (*Journals*, p. 150) and on April 26, 1993 (*Journals*, p. 2859). See also *Journals*, March 6, 1996, p. 54; December 10, 2001, pp. 939-40; March 23, 2004, pp. 201-3.
49. For instances when the debate has not lasted the maximum number of days, see *House of Commons Procedure and Practice*, p. 756.
50. *Journals*, December 20, 1867, pp. 115-25.
51. Bourinot, 1st ed., pp. 462-3.
52. Bourinot, 1st ed., p. 474.
53. Bourinot, 1st ed., p. 477.
54. Bourinot, 1st ed., p. 491.
55. Bourinot, 1st ed., pp. 496-7.
56. Bourinot, 1st ed., p. 503.
57. See for example, the discussion in *Debates*, July 10, 1905, cols. 9085-105, on the motion for the House to resolve into Committee of Supply.
58. *Journals*, April 9, 1913, pp. 451-2. The first section dealt with debatable motions, the second introduced the closure rule, while the third dealt with the right to move amendments to the motion for resolving into the Committee of Supply.
59. *Debates*, April 9, 1913, col. 7409.
60. Debate on the motion to amend then Rule 17 and on the motion “that the question be now put” began on April 9, 1913 and was debated on April 10, 11, 14, 15, 16, 22 and 23, 1913. The effect of the adoption of the change was that from 1913 to 1955 only 132 amendments to the motion were moved, while in the period 1867 to 1913, 271 amendments had been moved.
43. Pour des exemples de rapports présentés à la Chambre, voir les *Journaux*, 8 décembre 1994, p. 1004; 4 décembre 1998, p. 1397; 29 novembre 2002, p. 243.
44. Dans certains cas, la Chambre a autorisé le Comité à présenter son rapport après la date limite (voir, par exemple, les *Journaux*, 30 novembre 1994, p. 957-8; 8 décembre 1994, p. 1004; 23 novembre 1998, p. 1288; 25 novembre 1998, p. 1313; 4 décembre 1998, p. 1397; 1^{er} décembre 2004, p. 280; 10 décembre 2004, p. 337; 31 janvier 2005, p. 367).
45. Depuis 1994, il est arrivé à trois reprises que la Chambre débâte d'une motion portant adoption d'un rapport du Comité permanent des finances portant sur les consultations prébudgétaires (*Journaux*, 15 décembre 1999, p. 819-20; 13 décembre 2001, p. 953; 22 avril 2005, p. 673-4; 30 mai 2005, p. 803-4). Les 1^{er} et 7 novembre 2001, la Chambre a tenu un débat sur une motion du gouvernement portant « Que la Chambre prenne note des consultations prébudgétaires en cours » (*Journaux*, 1^{er} novembre 2001, p. 780-2; 7 novembre 2001, p. 811). Le 26 novembre 2001, le Comité permanent des finances a présenté son dixième rapport concernant les consultations prébudgétaires (*Journaux*, p. 853). Le 10 décembre, le discours du Budget a été prononcé; il a fait l'objet d'un débat les 11 et 12 décembre (*Journaux*, 10 décembre 2001, p. 939; 11 décembre 2001, p. 943; 12 décembre 2001, p. 950). Le 13 décembre 2001, la motion portant adoption du dixième rapport du Comité a été proposée et a fait l'objet d'un débat ce jour-là (*Journaux*, p. 953). Conformément aux règles de procédure en vigueur à cette époque, la motion a été transférée sous la rubrique des « Ordres émanant du gouvernement » au *Feuilleton*. Le Budget a été débattu de nouveau les 28 et 29 janvier 2002, date à laquelle il a été adopté (*Journaux*, 28 janvier 2002, p. 964; 29 janvier 2002, p. 976). À l'époque, aucune objection n'a été soulevée quand à l'acceptabilité de proposer une motion d'adoption d'un rapport de comité présenté aux termes de l'article 83.1 du Règlement.
46. Voir, par exemple, les *Journaux*, 28 novembre 1994, p. 943; 30 novembre 1994, p. 957; 10 décembre 2002, p. 289-90, 295; 12 décembre 2002, p. 305-7.
47. Voir la note 45. Voir également la décision du Président Milliken (*Débats*, 5 mai 2005, p. 5725-7).
48. En 1987, le ministre des Finances a annoncé que, dorénavant, le Budget serait présenté chaque année au milieu de février, juste avant le début du nouvel exercice financier (*Débats*, 30 janvier 1987, p. 2924). Il y a eu des exceptions à cet engagement le 27 avril 1989 (*Journaux*, p. 150) et le 26 avril 1993 (*Journaux*, p. 2859). Voir aussi les *Journaux*, 6 mars 1996, p. 54; 10 décembre 2001, p. 939-40; 23 mars 2004, p. 201-3.
49. Pour des exemples de cas où le débat n'a pas duré le nombre maximum de jours, voir *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 756.
50. *Journaux*, 20 décembre 1867, p. 115-25.
51. Bourinot, 1^{re} éd., p. 462-3 (version anglaise seulement).
52. Bourinot, 1^{re} éd., p. 474 (version anglaise seulement).
53. Bourinot, 1^{re} éd., p. 477 (version anglaise seulement).
54. Bourinot, 1^{re} éd., p. 491 (version anglaise seulement).
55. Bourinot, 1^{re} éd., p. 496-7 (version anglaise seulement).
56. Bourinot, 1^{re} éd., p. 503 (version anglaise seulement).
57. Voir, par exemple, la discussion consignée dans les *Débats*, 10 juillet 1905, col. 9302-21, sur la motion portant formation de la Chambre en Comité des subsides.
58. *Journaux*, 9 avril 1913, p. 492. La première disposition traitait des motions pouvant faire l'objet d'un débat, la deuxième introduisait la règle de la clôture, tandis que la troisième traitait du droit de proposer des amendements à la motion portant que la Chambre se forme en Comité des subsides.
59. *Débats*, 9 avril 1913, col. 7628.
60. Le débat sur la motion tendant à modifier l'article 17 d'alors, et sur la question préalable, a débuté le 9 avril 1913 et s'est poursuivi les 10, 11, 14, 15, 16, 22 et 23 avril. L'adoption de la modification a eu pour résultat que seulement 132 amendements à la motion ont été proposés entre 1913 et 1955, tandis que 271 avaient été proposés entre 1867 et 1913.

61. *Debates*, April 18, 1921, pp. 2193-211; *Journals*, June 6, 1922, pp. 301-5; *Debates*, March 6, 1923, pp. 856-7; March 19, 1923, pp. 1299-307.
62. *Debates*, February 23, 1925, pp. 412-29.
63. *Debates*, February 25, 1925, pp. 521-39.
64. *Journals*, March 22, 1927, pp. 342-3.
65. *Journals*, February 15, 1933, p. 227; *Debates*, June 23, 1936, pp. 4123-6; July 24, 1943, pp. 5382-6; *Journals*, March 3, 1944, pp. 146-52; April 10, 1946, pp. 125-6; December 5, 1947, pp. 13-7.
66. *Journals*, July 12, 1955, pp. 881-945.
67. *Journals*, February 8, 1955, pp. 127-8.
68. *Journals*, May 30, 1958, p. 71.
69. *Journals*, April 26, 1967, pp. 1769-74. These temporary changes resulted from a consensus gained through House decisions and recommendations of procedure committees tabled throughout the period 1964-67. See for example, the Fifteenth Report of the Special Committee on Procedure and Organization, presented on December 14, 1964 (*Journals*, pp. 985-96); the Nineteenth Report of the Special Committee on Procedure and Organization, presented on March 26, 1965 (*Journals*, pp. 1176-7); and the motion adopted concerning Supply proceedings on June 8, 1965 (*Journals*, pp. 210-1).
70. Bourinot, 1st éd., p. 495.
71. This occurred in 1867, 1868, 1875, 1876, 1878, 1889, 1892, 1896 and 1911.
72. This occurred in 1870, 1874 and 1879.
73. *Journals*, March 22, 1927, pp. 316-68. This rule was adopted as 1927 Standing Order 49. This had followed agitation throughout the 1920s to bring about such an amendment to the rules. See for example, *Journals*, June 6, 1922, pp. 301-5; *Debates*, April 28, 1924, p. 1534; *Journals*, March 26, 1925, pp. 171-2.
74. See for example, the resolution debated and adopted April 19, 1886 (*Journals*, pp. 167-8).
75. This rule was adopted as Standing Order 37 in 1927 (*Journals*, March 22, 1927, pp. 328-9).
76. *Debates*, March 18, 1927, pp. 1352-7, 1364-71.
77. This was adopted as Standing Order 58 in 1955 (*Journals*, July 12, 1955, pp. 926-7).
78. *Journals*, August 8, 1960, p. 898; September 27, 1961, p. 957.
79. *Journals*, April 12, 1962, p. 350.
80. For example, motions were ruled out of order on April 4, 1870 (*Journals*, p. 145); on March 13, 1871 (*Journals*, pp. 72-3); and on March 10, 1898 (*Journals*, p. 74).
81. For example, bills were not proceeded with on February 27, 1889 (*Journals*, p. 110) and on June 12, 1895 (*Journals*, p. 147).
82. *Journals*, March 13, 1871, p. 72; September 30, 1903, pp. 606-8.
83. For examples of this dispute, see *Debates*, October 15, 1919, pp. 1013-4; *Journals*, February 23, 1942, p. 89; March 26, 1953, pp. 419-21. For further discussion on this matter, see *Debates*, April 11, 1946, pp. 761-3; March 26, 1947, pp. 1760-3; March 27, 1947, pp. 1795-6; May 20, 1952, pp. 2371-2; *Journals*, December 5, 1947, pp. 11-3; June 25, 1948, p. 680; December 13, 1951, pp. 311-3; June 18, 1952, pp. 534-5; March 26, 1953, pp. 419-21; January 26, 1954, pp. 218-20.
84. This was adopted as Standing Order 53 in July 1955 (*Journals*, July 12, 1955, pp. 920-1).
85. See for example, comments by former Prime Minister John G. Diefenbaker, *Debates*, March 9, 1964, p. 718.
86. *Journals*, October 9, 1964, pp. 777-8.
87. See for example, remarks made in *Debates*, October 9, 1964, by G.W. Baldwin (p. 8929), F. Howard (pp. 8930-1) and H.A. Olson (pp. 8931-2).
88. *Journals*, January 21, 1966, p. 34.
89. See for example, *Journals*, July 18, 1959, pp. 750-1; July 6, 1961, p. 812. The House of Commons' assertion that the Senate cannot amend appropriation and taxation bills is, however, a matter of dispute
61. *Débats*, 18 avril 1921, p. 2242-60; *Journaux*, 6 juin 1922, p. 301-5; *Débats*, 6 mars 1923, p. 850-1; 19 mars 1923, p. 1297-304.
62. *Débats*, 23 février 1925, p. 413-30.
63. *Débats*, 25 février 1925, p. 523-39.
64. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 342-3.
65. *Journaux*, 15 février 1933, p. 227; *Débats*, 23 juin 1936, p. 4201-4; 24 juillet 1943, p. 5538-42; *Journaux*, 3 mars 1944, p. 146-53; 10 avril 1946, p. 126; 5 décembre 1947, p. 13-7.
66. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 881-945.
67. *Journaux*, 8 février 1955, p. 127-8.
68. *Journaux*, 30 mai 1958, p. 71.
69. *Journaux*, 26 avril 1967, p. 1769-74. Ces modifications temporaires résultaient d'un consensus qui s'était dégagé à la suite de décisions prises à la Chambre et de recommandations faites par des comités de la procédure au cours de la période allant de 1964 à 1967. Voir, par exemple, le quinzième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964 (*Journaux*, p. 985-96); le dix-neuvième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté le 26 mars 1965 (*Journaux*, p. 1176-7); et la motion concernant la procédure des subsides qui a été adoptée le 8 juin 1965 (*Journaux*, p. 210-1).
70. Bourinot, 1^{re} éd., p. 495 (version anglaise seulement).
71. Ce fut le cas en 1867, 1868, 1875, 1876, 1878, 1889, 1892, 1896 et 1911.
72. Ce fut le cas en 1870, 1874 et 1879.
73. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 316-68. Cette règle est devenue en 1927 l'article 49 du Règlement. Ce changement faisait suite à une agitation qui se manifestait depuis le début des années 20 en faveur d'une telle modification du Règlement. Voir, par exemple, les *Journaux*, 6 juin 1922, p. 301-5; *Débats*, 28 avril 1924, p. 1535; *Journaux*, 26 mars 1925, p. 171-2.
74. Voir, par exemple, la résolution débattue et adoptée le 19 avril 1886 (*Journaux*, p. 167-8).
75. Cette règle a été adoptée pour devenir l'article 37 du Règlement en 1927 (*Journaux*, 22 mars 1927, p. 328-9).
76. *Débats*, 18 mars 1927, p. 1347-52, 1360-7.
77. Cette règle a été adoptée et est devenue l'article 58 du Règlement en 1955 (*Journaux*, 12 juillet 1955, p. 926-7).
78. *Journaux*, 8 août 1960, p. 898; 27 septembre 1961, p. 957.
79. *Journaux*, 12 avril 1962, p. 350.
80. Par exemple, des motions ont été jugées irrecevables le 4 avril 1870 (*Journaux*, p. 145); le 13 mars 1871 (*Journaux*, p. 72-3); et le 10 mars 1898 (*Journaux*, p. 74).
81. Par exemple, on n'a pas procédé à l'étude de projets de loi pour ce motif le 27 février 1889 (*Journaux*, p. 110) et le 12 juin 1895 (*Journaux*, p. 147).
82. *Journaux*, 13 mars 1871, p. 72; 30 septembre 1903, p. 606-8.
83. Pour des illustrations de ce différend, voir les *Débats*, 15 octobre 1919, p. 1017; *Journaux*, 23 février 1942, p. 89; 26 mars 1953, p. 419-21. Pour plus de renseignements sur cette question, voir les *Débats*, 11 avril 1946, p. 774-6; 26 mars 1947, p. 1755-8; 27 mars 1947, p. 1790-1; 20 mai 1952, p. 2532; *Journaux*, 5 décembre 1947, p. 11-3; 25 juin 1948, p. 680; 13 décembre 1951, p. 311-3; 18 juin 1952, p. 534-5; 26 mars 1953, p. 419-21; 26 janvier 1954, p. 218-20.
84. Elle est devenue l'article 53 en juillet 1955 (*Journaux*, 12 juillet 1955, p. 920-1).
85. Voir, par exemple, l'intervention de l'ancien premier ministre John G. Diefenbaker dans les *Débats*, 9 mars 1964, p. 755.
86. *Journaux*, 9 octobre 1964, p. 777-8.
87. Voir, par exemple, les interventions consignées dans les *Débats*, 9 octobre 1964, de G.W. Baldwin (p. 9117), F. Howard (pp. 9118-9) et H.A. Olson (p. 9119-20).
88. *Journaux*, 21 janvier 1966, p. 34.
89. Voir, par exemple, les *Journaux*, 18 juillet 1959, p. 750-1; 6 juillet 1961, p. 812. L'assertion de la Chambre des communes, selon laquelle le Sénat n'aurait pas le droit de modifier les projets de loi portant

- between the two Houses. See the Senate's assertion of its rights in *Senate Journals*, May 15, 1918, pp. 193-204.
90. See for example, *Journals*, September 15, 1917, pp. 662-3; June 11, 1941, p. 491.
91. *Journals*, December 20, 1968, pp. 554-79.
92. *Journals*, December 6, 1968, pp. 429-31.
93. *Journals*, December 20, 1968, pp. 556-9.
94. *Journals*, March 24, 1975, p. 399. Dissatisfaction with the Supply procedures and especially with the work carried out by the standing committees studying estimates had surfaced frequently in the period 1969-75. See for example, the debates on opposition motions moved on April 21, 1970; March 7, 1972; May 26, 1972; May 25, 1973.
95. Study of specific items of the Main and Supplementary Estimates was carried out in Committee of the Whole on May 9, 12, 13, 22, 28 and June 5 and 17, 1975, and on May 20 and 21, 1976.
96. For example, proposals were made by J. Clark on December 9, 1976 (*Debates*, p. 1828), April 26, 1977 (*Debates*, p. 5011), and October 12, 1978 (*Debates*, p. 26). In a document tabled in the House on November 23, 1979, entitled "Position Paper: The Reform of Parliament", the government put forward three specific proposals "to widen the range of options available to the Opposition and the House in considering the business of Supply" (*Journals*, p. 260).
97. *Journals*, November 29, 1982, p. 5400.
98. *Journals*, June 27, 1985, p. 919. A further technical change concerned provision for delaying the ordinary daily hour of adjournment pursuant to Standing Order 33(2).
99. *Journals*, February 13, 1986, p. 1710.
100. The text of these amendments as agreed to by the House is found in *Journals*, June 3, 1987, pp. 1022-3 and was reflected in sections (4)(a) and (b), (8), 12(a) and 14 of Standing Order 82 of the June 1987 version of the *Standing Orders of the House of Commons*.
101. *Journals*, December 6, 1968, pp. 431-2.
102. *Journals*, December 20, 1968, pp. 559-60.
103. See for example, remarks by the Ministers of Finance in *Debates*, May 25, 1976, p. 13829; December 11, 1979, p. 2266; May 23, 1985, p. 5019. Also, see the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, presented to the House on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839); and the text of the First Report of the Standing Committee on Procedure and Organization, presented on December 19, 1985 (*Journals*, p. 1443). A Green Paper entitled "The Budget Process—A paper on budget secrecy and proposals for broader consultation" was tabled in the House by the Minister of Finance on April 20, 1982 (*Journals*, p. 4722). On May 23, 1985, the Minister of Finance tabled a discussion paper entitled "The Canadian Budgetary Process—Proposals for Improvement" (*Journals*, p. 649).
104. *Journals*, November 29, 1982, p. 5400.
105. This is reflected in Standing Order 73(3), the wording of which was adopted on June 27, 1985 (*Journals*, p. 919).
106. *Journals*, December 6, 1968, p. 432.
107. See for example, Speakers' rulings in *Journals*, May 21, 1970, pp. 836-7; October 26, 1970, p. 53; *Debates*, November 2, 1970, pp. 783-4; *Journals*, November 3, 1970, p. 82; December 16, 1974, pp. 212-3.
108. For purposes of comparison, Bill C-44 (introduced on December 16, 1974) contained a recommendation divided into four parts, with one of the parts containing 15 sub-paragraphs. Towards the end of the First Session of the Thirtieth Parliament, a new form of abbreviated recommendation began to appear on government bills (see for example, Bill C-88, introduced on March 8, 1976, *Journals*, p. 1093 and Bill C-92, introduced on March 29, 1976, *Journals*, p. 1159). With the commencement of the Second Session of the Thirtieth Parliament in October 1976, all the bills introduced bore a brief standard recommendation (*Journals*, October 21, 1976, pp. 46-9).
109. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2917-8.
110. *Journals*, February 7, 1994, pp. 117, 120.
- affectation de crédits et les projets de loi fiscaux, fait cependant l'objet d'un litige entre les deux Chambres. Voir l'affirmation faite par le Sénat de ses droits dans les *Journaux* du Sénat, 15 mai 1918, p. 193-205.
90. Voir, par exemple, les *Journaux*, 15 septembre 1917, p. 663-4; 11 juin 1941, p. 491-2.
91. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 554-79.
92. *Journaux*, 6 décembre 1968, p. 429-31.
93. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 556-9.
94. *Journaux*, 24 mars 1975, p. 399. Le mécontentement au sujet de la procédure des subsides, et particulièrement au sujet du travail accompli par les comités permanents dans l'étude des prévisions budgétaires, avait fréquemment fait surface pendant la période allant de 1969 à 1975. Voir, par exemple, les débats sur les motions de l'opposition proposées le 21 avril 1970, le 7 mars 1972, le 26 mai 1972 et le 25 mai 1973.
95. On a procédé à l'étude en comité plénier de postes particuliers d'un budget principal ou supplémentaire des dépenses les 9, 12, 13, 22, 28 mai et les 5 et 17 juin 1975, ainsi que les 20 et 21 mai 1976.
96. Par exemple, J. Clark a formulé des propositions le 9 décembre 1976 (*Débats*, p. 1828), le 26 avril 1977 (*Débats*, p. 5011) et le 12 octobre 1978 (*Débats*, p. 26). Dans un document déposé à la Chambre le 23 novembre 1979 et intitulé « Énoncé de principes : la réforme parlementaire », le gouvernement présentait trois propositions concrètes afin d'élargir la gamme d'options dont disposaient l'opposition et la Chambre quant aux travaux des subsides (*Journaux*, p. 260).
97. *Journaux*, 29 novembre 1982, p. 5400.
98. *Journaux*, 27 juin 1985, p. 919. On apportait en outre une modification de forme visant le report de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien en vertu de l'article 33(2) du Règlement.
99. *Journaux*, 13 février 1986, p. 1710.
100. Le libellé de ces modifications, tel qu'il a été adopté par la Chambre, figure dans les *Journaux*, 3 juin 1987, p. 1022-3, et se trouve reflété dans les dispositions (4a) et (b), (8), (12a) et (14) de l'article 82 de la version de juin 1987 du *Règlement de la Chambre des communes*.
101. *Journaux*, 6 décembre 1968, p. 431-2.
102. *Journaux*, 20 décembre 1968, p. 559-60.
103. Voir, par exemple, les observations des ministres des Finances dans les *Débats*, 25 mai 1976, p. 13829-30; 11 décembre 1979, p. 2266; 23 mai 1985, p. 5019. Voir également le troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présenté à la Chambre le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839); et le texte du premier rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation présenté le 19 décembre 1985 (*Journaux*, p. 1443). Un Livre vert intitulé « Le processus budgétaire—Document sur le secret budgétaire et propositions pour une consultation plus ouverte » a été déposé à la Chambre par le ministre des Finances le 20 avril 1982 (*Journaux*, p. 4722). Le 23 mai 1985, le ministre des Finances a déposé un document d'étude intitulé « Le processus budgétaire canadien—Propositions d'amélioration » (*Journaux*, p. 649).
104. *Journaux*, 29 novembre 1982, p. 5400.
105. La nouvelle disposition constitue l'article 73(3) du Règlement, dont le libellé a été adopté le 27 juin 1985 (*Journaux*, p. 919).
106. *Journaux*, 6 décembre 1968, p. 432.
107. Voir, par exemple, les décisions de la présidence dans les *Journaux*, 21 mai 1970, p. 836-7; 26 octobre 1970, p. 53; *Débats*, 2 novembre 1970, p. 783-4; *Journaux*, 3 novembre 1970, p. 82; 16 décembre 1974, p. 212-3.
108. À titre d'illustration, le projet de loi C-44 (présenté le 16 décembre 1974) contenait une recommandation divisée en quatre parties, l'une d'entre elles comportant 15 sous-alinéas. Vers la fin de la première session de la trentième législature, une nouvelle forme de recommandation abrégée a fait son apparition dans les projets de loi émanant du gouvernement (voir, par exemple, le projet de loi C-88, présenté le 8 mars 1976, *Journaux*, p. 1093; et le projet de loi C-92, présenté le 29 mars 1976, *Journaux*, p. 1159). À partir du début de la deuxième session de la trentième législature, en octobre 1976, tous les projets de loi présentés étaient accompagnés d'une brève recommandation normalisée (*Journaux*, 21 octobre 1976, p. 46-9).
109. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2917-8.
110. *Journaux*, 7 février 1994, p. 117, 120.

111. This was a consequential amendment necessitated by amendments to Standing Order 45 (deferred divisions) through concurrence in the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs (*Journals*, June 10, 1994, p. 563).
112. This was a consequential amendment necessitated by amendments to Standing Order 28 (regarding Royal Assent) through concurrence in the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs (*Journals*, June 10, 1994, p. 563).
113. *Journals*, June 12, 1998, pp. 1027-8.
114. See pages 13-7 of the First Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons adopted on October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3).
115. A practice had developed whereby Members of the opposition parties moved amendments to their own supply motions in order to prevent government amendments. For an example of an amendment moved by a government member to a supply day motion which changed the direction and purpose of the original motion, see *Journals*, October 23, 1997, pp. 142-3; October 28, 1997, pp. 155-7. For an example of a member of an opposition party moving an amendment to the motion originally moved by a Member of his or her own party on a supply day, see *Journals*, February 8, 2001, p. 54. See pages 16-7 of the First Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons adopted on October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3) which noted this practice and recommended the amendment to the Standing Orders.
116. See Items 43 and 44 of the Fourth Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons adopted on September 18, 2003 (*Journals*, p. 995).
117. *Journals*, February 18, 2005, pp. 453, 455.
118. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2918-9.
119. *Journals*, February 7, 1994, p. 117.
120. *Journals*, June 10, 1994, p. 563.
121. See for example, Speaker's statement at the beginning of the Thirty-Eighth Parliament with respect to the Royal Recommendation in *Debates*, November 18, 2004, pp. 1553-4, and Speaker's rulings in *Debates*, November 22, 2004, p. 1621 (Bill C-243); December 8, 2004, pp. 2474-5 (Bill C-278); February 8, 2005, p. 3253 (Bill C-280); February 24, 2005, pp. 3939-42 (amendments moved by Members at the committee stage of Bill C-23); March 21, 2005, pp. 4372-3 (Bills C-331 and C-333); May 5, 2005, pp. 5743-4 (Bill C-281). Note that in December 1994, a Royal Recommendation was provided for a private Member's public bill, Bill C-216 (*Unemployment Insurance Act (Jury Service)*). See *Debates*, December 6, 1994, p. 8734; *Journals*, December 6, 1994, p. 997.
111. Cette modification est consécutive à la modification de l'article 45 (votes différés), suivant l'adoption du vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (*Journaux*, 10 juin 1994, p. 563).
112. Cette modification est consécutive à la modification de l'article 28 (sanction royale), suivant l'adoption du vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (*Journaux*, 10 juin 1994, p. 563).
113. *Journaux*, 12 juin 1998, p. 1027-8.
114. Voir les pages 14 à 18 du premier rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3).
115. Certains députés des partis de l'opposition avaient pris l'habitude de proposer des amendements à leurs propres motions de subsides afin d'empêcher le gouvernement d'y apporter des amendements. Pour un exemple d'amendement proposé par un député du parti ministériel à une motion des subsides ayant modifié l'orientation et l'objet de la motion originale, voir les *Journaux*, 23 octobre 1997, p. 142-3; 28 octobre 1997, p. 155-7. Pour un exemple d'amendement proposé par un député de l'opposition à une motion proposée au départ par un député de son propre parti un jour désigné, voir les *Journaux*, 8 février 2001, p. 54. Voir les pages 17 et 18 du premier rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3), lequel fait état de cette pratique et recommande de modifier en conséquence le Règlement.
116. Voir les paragraphes n° 43 et 44 du quatrième rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, adopté le 18 septembre 2003 (*Journaux*, p. 995).
117. *Journaux*, 18 février 2005, p. 453, 455.
118. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2918-9.
119. *Journaux*, 7 février 1994, p. 117.
120. *Journaux*, 10 juin 1994, p. 563.
121. Voir, par exemple, la déclaration du Président au début de la trente-huitième législature au sujet de la recommandation royale dans les *Débats*, 18 novembre 2004, p. 1553-4, et les décisions du Président dans les *Débats*, 22 novembre 2004, p. 1621 (projet de loi C-243); 8 décembre 2004, p. 2474-5 (projet de loi C-278); 8 février 2005, p. 3253 (projet de loi C-280); 24 février 2005, p. 3939-42 (amendements proposés par des députés à l'étape du comité du projet de loi C-23); 21 mars 2005, p. 4372-3 (projets de loi C-331 et C-333); 5 mai 2005, p. 5743-4 (projet de loi C-281). Soulignons qu'en décembre 1994, une recommandation royale a été donnée pour un projet de loi d'intérêt public émanant d'un député, le projet de loi C-216, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage (fonctions du juré)*. Voir les *Débats*, 6 décembre 1994, p. 8734; *Journaux*, 6 décembre 1994, p. 997.

Chapter XI

Notes on Standing Order 86 to 99:

- See ruling by Speaker Fraser, *Debates*, November 2, 1989, pp. 5474-5. In current practice, only an item which is virtually identical to another item will be refused.
- For example, when the Second Session of the Thirty-Seventh Parliament was prorogued, a recorded division on the motion for second reading of Bill C-452 had been requested and deferred (see *Order Paper*, November 12, 2003, p. 39). At the opening of the Third Session, the Bill remained in the order of precedence, but debate at second reading had to begin again since that stage had not been completed (see *Order Paper*, February 3, 2004, p. 15).
- Debates*, February 2, 2004, p. 10.
- See for example, *Debates*, February 13, 2004, p. 559.
- See for example, *Journals*, March 26, 2003, p. 613; September 16, 2003, p. 971.
- See the Thirty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented and adopted on May 11, 2005

Chapitre XI

Notes de l'article 86 à 99 :

- Voir la décision du Président Fraser, *Débats*, 2 novembre 1989, p. 5474-5. Dans l'usage courant, seule une affaire virtuellement identique à une autre sera refusée.
- Par exemple, lorsque la deuxième session de la trente-septième législature a été prorogée, on avait différé un vote par appel nominal sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-452 (voir le *Feuilleton*, 12 novembre 2003, p. 39). À l'ouverture de la troisième session, le projet de loi a gardé son rang dans l'ordre de priorité, mais le débat en deuxième lecture a dû recommencer car cette étape n'avait pas été complétée (voir le *Feuilleton*, 3 février 2004, p. 15).
- Débats*, 2 février 2004, p. 10.
- Voir, par exemple, les *Débats*, 13 février 2004, p. 559.
- Voir, par exemple, les *Journaux*, 26 mars 2003, p. 613; 16 septembre 2003, p. 971.
- Voir le trente-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté et adopté le 11 mai 2005

- (*Journals*, pp. 738-9). A similar two-week notice requirement for private Members' motions was removed from Standing Order 86 at the same time.
7. See the Twenty-Fourth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on March 26, 2003 (*Journals*, pp. 569-70).
 8. Between March 2003 and June 2005, only three items were designated non-votable by the Subcommittee on Private Members' Business. In each case, the sponsor of the item appeared before the Standing Committee on Procedure and House Affairs to argue that the item should be votable, but the Committee upheld the recommendation of the Subcommittee. See the Forty-Eighth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on October 10, 2003 (*Journals*, p. 1125) and deemed concurred in on October 24, 2003 (*Journals*, p. 1165); the Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on February 27, 2004 (*Journals*, p. 142) and deemed concurred in on March 12, 2004 (*Journals*, p. 179); and the Sixteenth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on November 26, 2004 (*Journals*, p. 264) and deemed concurred in on December 3, 2004 (*Journals*, p. 295). In none of the cases was an appeal made to the House.
 9. See for example, *Debates*, May 1, 2003, p. 5739; October 3, 2003, p. 8176; March 10, 2005, p. 4299; April 15, 2005, p. 5173. In one case, the sponsor refused to allow an amendment. See *Debates*, April 20, 2004, p. 2171.
 10. See for example, *Debates*, March 31, 2003, pp. 4891-2. In another case, the mover of the amendment indicated he had the support of the sponsor before moving the amendment. See *Debates*, March 30, 2004, pp. 1896-7.
 11. See for example, *Debates*, April 19, 2004, p. 2047.
 12. *House of Commons Procedure and Practice*, p. 458.
 13. Ministers have risen to express qualifications or reservations with the leave of the House (*Journals*, February 27, 1961, pp. 295-7).
 14. See for example, *Journals*, June 7, 1967, p. 104; *Debates*, December 9, 1981, p. 13891; October 24, 2001, p. 6529.
 15. See for example, *Journals*, April 28, 1965, p. 55; *Debates*, March 10, 1999, p. 12684; October 29, 2003, p. 8906. The request cannot be made by a Parliamentary Secretary. See *Debates*, November 25, 1998, p. 10436.
 16. See for example, *Debates*, November 29, 2001, pp. 7693-4.
 17. It has happened that committees have reported bills back after having deleted all of the clauses and the title of the bill. This fulfils the requirement to report the bill back. See for example, *Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Justice and Human Rights*, March 24, 1999, Meeting No. 130; *Journals*, April 19, 1999, p. 1733. Members may choose to move motions in amendment at report stage to restore the clauses and title of the bill. See for example, *Journals*, May 28, 1999, pp. 1949-50.
 18. See for example, the Twentieth Report of the Standing Committee on Justice and Human Rights, presented on May 12, 1999 (*Journals*, p. 1864); the Seventh Report of the Standing Committee on Health, presented on June 9, 1999 (*Journals*, p. 2083); the Twelfth Report of the Standing Committee on Justice and Human Rights, presented on March 1, 2002 (*Journals*, p. 1148); the Thirteenth Report of the Standing Committee on Finance, presented on March 11, 2002 (*Journals*, p. 1155); and the Eighth Report of the Standing Committee on Health, presented on April 11, 2005 (*Journals*, p. 601).
 19. See for example, the Seventh Report of the Standing Committee on Justice and Human Rights, presented on September 21, 2000 (*Journals*, p. 1935) and concurred in on September 27, 2000 (*Journals*, p. 1996); and the Second Report of the Standing Committee on Health, presented on May 1, 2003 (*Journals*, p. 721) and concurred in on June 11, 2003 (*Journals*, p. 904). In only one case has the House refused to grant an extension. See the Fourth Report of the Standing Committee on Canadian Heritage, presented on June 3, 2002 (*Journals*, p. 1459). A motion to concur in the report was deemed negated on June 6, 2002 (*Journals*, p. 738-9). On a supprimé en même temps, à l'article 86, l'exigence similaire d'un avis de deux semaines pour les motions émanant des députés.
 7. Voir le vingt-quatrième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 26 mars 2003 (*Journals*, p. 569-70).
 8. Entre mars 2003 et juin 2005, le Sous-comité des affaires émanant des députés n'a désigné que trois affaires comme non votables. Dans chaque cas, le parrain de l'affaire a comparu devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre afin de contester la décision, mais le Comité s'est rangé à l'avis du Sous-comité. Voir le quarante-huitième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 10 octobre 2003 (*Journals*, p. 1125) et réputé adopté le 24 octobre 2003 (*Journals*, p. 1165); le septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 27 février 2004 (*Journals*, p. 142) et réputé adopté le 12 mars 2004 (*Journals*, p. 179); et le seizième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 26 novembre 2004 (*Journals*, p. 264) et réputé adopté le 3 décembre 2004 (*Journals*, p. 295). Il n'y a eu appel à la Chambre dans aucun de ces cas.
 9. Voir, par exemple, les *Débats*, 1^{er} mai 2003, p. 5739; 3 octobre 2003, p. 8176; 10 mars 2005, p. 4299; 15 avril 2005, p. 5173. Dans un cas, le parrain a refusé d'autoriser un amendement. Voir les *Débats*, 20 avril 2004, p. 2171.
 10. Voir, par exemple, les *Débats*, 31 mars 2003, p. 4891-2. Dans un autre cas, l'auteur de l'amendement a indiqué qu'il avait obtenu l'aval du parrain avant de proposer son amendement. Voir les *Débats*, 30 mars 2004, p. 1896-7.
 11. Voir, par exemple, les *Débats*, 19 avril 2004, p. 2047.
 12. *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 458.
 13. Il est arrivé que des ministres expriment des réserves, avec la permission de la Chambre (*Journals*, 27 février 1961, p. 295-7).
 14. Voir, par exemple, les *Journals*, 7 juin 1967, p. 104; *Débats*, 9 décembre 1981, p. 13891; 24 octobre 2001, p. 6529.
 15. Voir, par exemple, les *Journals*, 28 avril 1965, p. 55; *Débats*, 10 mars 1999, p. 12684; 29 octobre 2003, p. 8906. La demande ne peut être présentée par un secrétaire parlementaire. Voir les *Débats*, 25 novembre 1998, p. 10436.
 16. Voir, par exemple, les *Débats*, 29 novembre 2001, p. 7693-4.
 17. Il est arrivé que des comités fassent rapport de projets de loi après en avoir supprimé tous les articles ainsi que le titre; cela satisfait à l'obligation de faire rapport du projet de loi. Voir, par exemple, les *Procès-verbaux du Comité permanent de la justice et des droits de la personne*, 24 mars 1999, séance n° 130; *Journals*, 19 avril 1999, p. 1733. Les députés ont cependant la possibilité de présenter des motions d'amendement à l'étape du rapport afin de rétablir les articles et le titre du projet de loi. Voir, par exemple, les *Journals*, 28 mai 1999, p. 1949-50.
 18. Voir, par exemple, le vingtième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, présenté le 12 mai 1999 (*Journals*, p. 1864); le septième rapport du Comité permanent de la santé, présenté le 9 juin 1999 (*Journals*, p. 2083); le douzième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, présenté le 1^{er} mars 2002 (*Journals*, p. 1148); le treizième rapport du Comité permanent des finances, présenté le 11 mars 2002 (*Journals*, p. 1155); et le huitième rapport du Comité permanent de la santé, présenté le 11 avril 2005 (*Journals*, p. 601).
 19. Voir, par exemple, le septième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, présenté le 21 septembre 2000 (*Journals*, p. 1935) et adopté le 27 septembre 2000 (*Journals*, p. 1996); et le deuxième rapport du Comité permanent de la santé, présenté le 1^{er} mai 2003 (*Journals*, p. 721) et adopté le 11 juin 2003 (*Journals*, p. 904). La Chambre n'a refusé qu'une seule fois d'octroyer une prolongation. Voir le quatrième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, présenté le 3 juin 2002 (*Journals*, p. 1459). Une motion portant adoption du rapport a été réputée rejetée le 6 juin 2002

- (*Journals*, p. 1482), resulting in the bill being deemed reported back that day.
20. See for example, *Order Paper*, March 28, 2000, p. 40; June 7, 2002, p. 43; May 29, 2003, p. 34.
21. See for example, *Debates*, May 8, 1996, p. 2520; December 1, 1998, p. 10773; March 25, 2003, p. 4704.
22. *Debates*, July 9, 1906, cols. 7475-7.
23. *Journals*, July 12, 1955, pp. 889, 893.
24. The report was presented on April 10, 1962 (*Journals*, pp. 338-9) and concurred in on April 12, 1962 (*Journals*, p. 350).
25. *Journals*, December 6, 1968, pp. 436-7; December 20, 1968, pp. 563-5.
26. See pages 14-5 of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, presented on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328) and the motion adopted on November 29, 1982 (*Journals*, p. 5400).
27. See the First Report of the Special Committee on Standing Orders, presented on December 15, 1983 (*Journals*, p. 47) and adopted on December 19, 1983 (*Journals*, pp. 55-6).
28. *Journals*, April 29, 1910, pp. 535-7.
29. *Journals*, September 26, 1961, pp. 950, 953; September 27, 1961, p. 957.
30. *Journals*, March 22, 1927, pp. 340-1.
31. See 1927 Rule 27, for instance.
32. Such a procedure was initially proposed in 1925 (*Journals*, May 29, 1925, p. 359).
33. *Debates*, November 28, 1979, p. 1794.
34. See pages 22-3 of the Third Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, presented on November 5, 1982 (*Journals*, p. 5328) and the motion adopted on November 29, 1982 (*Journals*, p. 5400).
35. See page 40 of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, presented on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839).
36. See *Journals*, February 13, 1986, p. 1710; June 3, 1987, pp. 1016, 1020-2.
37. In June 1987, Private Members' Hour was moved on Friday from 4:00 p.m. to 2:00 p.m. In December 1989, Private Members' Hour was moved from 5:00 p.m. to 1:00 p.m. on Mondays.
38. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2907-8. In addition, Private Members' Hour was moved from 1:00 p.m. to 11:00 a.m. on Mondays and from 2:00 p.m. to 3:00 p.m. on Fridays.
39. *Journals*, February 7, 1994, p. 117. Private Members' Hour moved to 5:30 p.m. on Tuesdays, Wednesdays and Thursdays and to 1:30 p.m. on Fridays.
40. *Journals*, June 19, 1986, p. 2365.
41. *Debates*, December 9, 1986, pp. 1906-8.
42. *Journals*, December 18, 1986, p. 351. See also *Journals*, February 12, 1987, pp. 476-7; February 20, 1987, pp. 515-6; April 7, 1987, pp. 706-7.
43. *Journals*, June 3, 1987, p. 1021.
44. *Journals*, April 11, 1991, p. 2921. The Standing Committee on Privileges and Elections had recommended many of these changes in its Twenty-First Report (*Journals*, December 6, 1990, pp. 2385-8), though the Report was not adopted by the House.
45. See for example, *Debates*, April 25, 1986, pp. 12671-2; May 22, 1986, pp. 13531-2; *Journals*, February 12, 1987, pp. 476-7; April 7, 1987, pp. 706-7.
46. See the Seventh Report of the Standing Committee on Elections, Privileges, Procedure and Private Members' Business, presented on December 6, 1989 (*Journals*, pp. 930-1).
47. *Journals*, May 10, 1990, pp. 1685-7; April 11, 1991, pp. 2921-2. The changes provisionally adopted in May 1990 lapsed on the last sitting day in December 1990, despite recommendations that they be made permanent. See the Twenty-First Report of the Standing Committee on Privileges and Elections, presented on December 6, 1990 (*Journals*, pp. 2385-6).
48. See Standing Order 40(4) in the February 24, 1986 version of the Standing Orders.
- (*Journals*, p. 1482), de sorte que le projet de loi a été réputé avoir fait l'objet d'un rapport ce jour-là.
20. Voir, par exemple, le *Feuilleton*, 28 mars 2000, p. 40; 7 juin 2002, p. 43; 29 mai 2003, p. 34.
21. Voir, par exemple, les *Débats*, 8 mai 1996, p. 2520; 1^{er} décembre 1998, p. 10773; 25 mars 2003, p. 4704.
22. *Débats*, 9 juillet 1906, col. 7686-9.
23. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 889, 893.
24. Le rapport a été présenté le 10 avril 1962 (*Journaux*, p. 338-9) et adopté le 12 avril 1962 (*Journaux*, p. 350).
25. *Journaux*, 6 décembre 1968, p. 436-7; 20 décembre 1968, p. 563-5.
26. Voir les pages 14 et 15 du troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, présenté le 5 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5328) et la motion adoptée le 29 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5400).
27. Voir le premier rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement, présenté le 15 décembre 1983 (*Journaux*, p. 47) et adopté le 19 décembre 1983 (*Journaux*, p. 55-6).
28. *Journaux*, 29 avril 1910, p. 554-6.
29. *Journaux*, 26 septembre 1961, p. 950, 953; 27 septembre 1961, p. 957.
30. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 340-1.
31. Voir, par exemple, l'article 27 du Règlement de 1927.
32. Cette manière de procéder avait déjà été proposée en 1925 (*Journaux*, 29 mai 1925, p. 359-60).
33. *Débats*, 28 novembre 1979, p. 1794.
34. Voir les pages 22 et 23 du troisième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, présenté le 5 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5328) et la motion adoptée le 29 novembre 1982 (*Journaux*, p. 5400).
35. Voir la page 42 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présenté le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839).
36. Voir les *Journaux*, 13 février 1986, p. 1710; 3 juin 1987, p. 1016, 1020-2.
37. En juin 1987, l'heure réservée le vendredi aux affaires émanant des députés était avancée pour débiter à 14 heures plutôt qu'à 16 heures. En décembre 1989, l'heure réservée le lundi aux affaires émanant des députés est passée de 17 heures à 13 heures.
38. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2907-8. De plus, l'heure réservée aux affaires émanant des députés est passée de 13 heures à 11 heures le lundi et de 14 heures à 15 heures le vendredi.
39. *Journaux*, 7 février 1994, p. 117. L'heure réservée aux affaires émanant des députés est passée à 17 h 30 les mardis, mercredis et jeudis et à 13 h 30 les vendredis.
40. *Journaux*, 19 juin 1986, p. 2365.
41. *Débats*, 9 décembre 1986, p. 1906-8.
42. *Journaux*, 18 décembre 1986, p. 351. Voir aussi les *Journaux*, 12 février 1987, p. 476-7; 20 février 1987, p. 515-6; 7 avril 1987, p. 706-7.
43. *Journaux*, 3 juin 1987, p. 1021.
44. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2921. Le Comité permanent des privilèges et des élections avait recommandé nombre de ces changements dans son vingt et unième rapport (*Journaux*, 6 décembre 1990, p. 2385-8), bien que la Chambre n'ait pas adopté le rapport.
45. Voir, par exemple, les *Débats*, 25 avril 1986, p. 12671-2; 22 mai 1986, p. 13531-2; *Journaux*, 12 février 1987, p. 476-7; 7 avril 1987, p. 706-7.
46. Voir le septième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés, présenté le 6 décembre 1989 (*Journaux*, p. 930-1).
47. *Journaux*, 10 mai 1990, p. 1685-7; 11 avril 1991, p. 2921-2. Les modifications adoptées à titre provisoire en mai 1990 sont devenues périmées le dernier jour de séance de décembre 1990, même si l'on avait recommandé de les rendre permanentes. Voir le vingt et unième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, présenté le 6 décembre 1990 (*Journaux*, p. 2385-6).
48. Voir l'article 40(4) dans la version du 24 février 1986 du Règlement.

49. *Journals*, December 20, 1989, pp. 1060-1. The House adopted a motion stating that Private Members' Business be the first order of business on Mondays and instructed the Speaker and the Clerk to draft the appropriate Standing Order changes.
50. See the Eighty-First Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on June 7, 1995 (*Journals*, p. 1572) and concurred in on June 8, 1995 (*Journals*, p. 1594).
51. Though not "selected" items, Notices of Motions (Papers) were required to come to a vote and were specifically protected from being dropped from the *Order Paper*.
52. These items take their place automatically at the bottom of the order of precedence without having to be drawn.
53. *Journals*, December 6, 1989, pp. 927-34.
54. *Journals*, May 10, 1990, pp. 1685-7. Some Members objected to the new rules, arguing that they favoured larger parties at the expense of smaller ones. See *Debates*, May 3, 1990, p. 10996.
55. See the Twenty-First Report of the Standing Committee on Privileges and Elections, presented on December 6, 1990 (*Journals*, pp. 2385-6).
56. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2919-22.
57. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on House Management, presented on March 11, 1992 (*Journals*, p. 1123) and concurred in on April 29, 1992 (*Journals*, p. 1338).
58. See the Thirteenth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on November 26, 1997 (*Journals*, p. 270) and concurred in on November 4, 1998 (*Journals*, p. 1238). On November 30, 1998 (*Journals*, p. 1328), the House adopted a new Standing Order 87(6) to give effect to the Committee's recommendations. The 100 signatures had to include at least ten Members each from a majority of the recognized parties in the House. Only one such item could be in the order of precedence at any given time.
59. A Member objected to the use of his name in support of a bill, claiming that the bill placed in the order of precedence was different from the one he had supported. See *Debates*, February 7, 2000, pp. 3155-6, 3185-90. The Speaker in his ruling asked that the Standing Committee on Procedure and House Affairs look into the matter. See *Debates*, February 8, 2000, pp. 3211-2. The Committee's Thirty-Sixth Report, presented on June 12, 2000 (*Journals*, p. 1844), recommended that the 100-signature rule be deleted. No decision was taken on the report.
60. See the Twenty-Second Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on May 31, 2001 (*Journals*, p. 458) and concurred in on June 13, 2001 (*Journals*, p. 576).
61. In 1992, a private Member's bill was allowed to die on the *Order Paper* when the legislative committee to which it was referred adopted a motion to adjourn *sine die* its consideration of the bill (*Minutes of Proceedings and Evidence of Legislative Committee H on Bill C-203*, February 18, 1992, Issue No. 10, p. 10:3; *Debates*, February 26, 1992, pp. 7620-4). On another occasion, Speaker Parent ruled that the decision of a committee not to report a bill back to the House did not constitute a matter of privilege (*Debates*, September 23, 1996, pp. 4560-2) and later ruled in order a motion moved by a private Member under Routine Proceedings to have the same bill reported back to the House within a specified time (*Debates*, November 21, 1996, pp. 6519-20).
62. *Journals*, April 9, 1997, pp. 1366-8.
63. See the Thirteenth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on November 26, 1997 (*Journals*, p. 270) and concurred in on November 4, 1998 (*Journals*, p. 1238). On November 30, 1998 (*Journals*, pp. 1328-9), the House adopted amendments to the Standing Orders to give effect to the Committee's recommendations.
64. See the Thirteenth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on November 26, 1997 (*Journals*, p. 270) and concurred in on November 4, 1998 (*Journals*, p. 1238). On November 30, 1998 (*Journals*, pp. 1327-8), the House adopted amendments to the Standing Orders to give effect to the Committee's recommendations.
65. *Journals*, February 6, 1986, pp. 1649-50; February 13, 1986, p. 1710.
49. *Journals*, 20 décembre 1989, p. 1060-1. La Chambre a adopté une motion énonçant que les affaires émanant des députés seraient le premier point à l'ordre du jour les lundis et donnant ordre au Président et au Greffier de modifier les articles pertinents du Règlement en conséquence.
50. Voir le quatre-vingt-unième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 7 juin 1995 (*Journals*, p. 1572) et adopté le 8 juin 1995 (*Journals*, p. 1594).
51. Bien qu'il ne s'agisse pas d'affaires « choisies », les avis de motions (documents) devaient être mis aux voix et étaient exemptés de la radiation du *Feuilleton*.
52. Ces affaires sont automatiquement inscrites au bas de l'ordre de priorité sans qu'il faille procéder à un tirage au sort.
53. *Journals*, 6 décembre 1989, p. 927-34.
54. *Journals*, 10 mai 1990, p. 1685-7. Certains députés se sont opposés aux nouvelles règles parce qu'ils estimaient qu'elles favorisaient les grands partis au détriment des petits. Voir les *Débats*, 3 mai 1990, p. 10996.
55. Voir le vingt et unième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, présenté le 6 décembre 1990 (*Journals*, p. 2385-6).
56. *Journals*, 11 avril 1991, p. 2919-22.
57. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté le 11 mars 1992 (*Journals*, p. 1123) et adopté le 29 avril 1992 (*Journals*, p. 1338).
58. Voir le treizième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 26 novembre 1997 (*Journals*, p. 270) et adopté le 4 novembre 1998 (*Journals*, p. 1238). Le 30 novembre 1998 (*Journals*, p. 1328), la Chambre a adopté le nouvel article 87(6) pour donner suite aux recommandations du Comité. Les 100 signatures devaient comprendre au moins dix députés d'une majorité de partis reconnus à la Chambre. Il ne pouvait y avoir qu'une seule de ces affaires à la fois dans l'ordre de priorité.
59. Un député s'est opposé à ce qu'on mette son nom dans la liste des appuyeurs car il estimait que le projet de loi placé dans l'ordre de priorité était différent de celui qu'il avait appuyé. Voir les *Débats*, 7 février 2000, p. 3155-6, 3185-90. Dans sa décision, le Président a demandé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre de se pencher sur la question. Voir les *Débats*, 8 février 2000, p. 3211-2. Le trente-sixième rapport du Comité, présenté le 12 juin 2000 (*Journals*, p. 1844), recommandait la suppression de la règle des 100 signatures. Aucune décision n'a été prise quant au rapport.
60. Voir le vingt-deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 31 mai 2001 (*Journals*, p. 458) et adopté le 13 juin 2001 (*Journals*, p. 576).
61. En 1992, on a autorisé qu'un projet de loi d'initiative parlementaire expire au *Feuilleton* lorsque le comité législatif qui en avait été saisi a adopté une motion visant à ajourner indéfiniment son étude du projet de loi (*Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif H chargé du projet de loi C-203*, 18 février 1992, fascicule n° 10, p. 10:3; *Débats*, 26 février 1992, p. 7620-4). À une autre occasion, le Président Parent a statué que la décision d'un comité de ne pas faire rapport à la Chambre d'un projet de loi ne constituait pas matière à question de privilège (*Débats*, 23 septembre 1996, p. 4560-2) et a par la suite jugé recevable une motion proposée par un député durant les affaires courantes pour que ce même projet de loi fasse l'objet d'un rapport dans un certain délai (*Débats*, 21 novembre 1996, p. 6519-20).
62. *Journals*, 9 avril 1997, p. 1366-8.
63. Voir le treizième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 26 novembre 1997 (*Journals*, p. 270) et adopté le 4 novembre 1998 (*Journals*, p. 1238). Le 30 novembre 1998 (*Journals*, p. 1328-9), la Chambre a adopté des modifications au Règlement pour donner suite aux recommandations du Comité.
64. Voir le treizième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 26 novembre 1997 (*Journals*, p. 270) et adopté le 4 novembre 1998 (*Journals*, p. 1238). Le 30 novembre 1998 (*Journals*, p. 1327-8), la Chambre a adopté des modifications au Règlement pour donner suite aux recommandations du Comité.
65. *Journals*, 6 février 1986, p. 1649-50; 13 février 1986, p. 1710.

66. *Journals*, April 5, 1989, pp. 40-2.
67. *Journals*, April 11, 1991, pp. 2920-1. For the creation of the Subcommittee, see *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on House Management*, May 21, 1991, Issue No. 1, pp. 1:4-5.
68. *Journals*, January 25, 1994, p. 61.
69. See *Journals*, May 23, 1986, pp. 2200-1, for a list of these criteria.
70. *Journals*, October 21, 1987, pp. 1717-8.
71. See the Seventieth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on April 20, 1999 (*Journals*, pp. 1737-8). A motion to concur in the report was moved on April 29, 1999 (*Journals*, p. 1785) but no decision was taken on it.
72. *Journals*, May 10, 1990, pp. 1685-6.
73. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on House Management, presented on March 11, 1992 (*Journals*, p. 1123) and concurred in on April 29, 1992 (*Journals*, p. 1338).
74. See the Thirteenth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on November 26, 1997 (*Journals*, p. 270) and concurred in on November 4, 1998 (*Journals*, p. 1238). On November 30, 1998 (*Journals*, p. 1328), the House adopted amendments to the Standing Orders to give effect to the Committee's recommendations.
75. See for example, *Debates*, November 19, 1986, pp. 1325-34, and Speaker Fraser's ruling, *Debates*, December 4, 1986, pp. 1759-60. See also *Debates*, March 10, 1994, pp. 2129-31; November 4, 1998, pp. 9836-7; March 18, 2002, pp. 9762-4; March 22, 2002, p. 10037.
76. *Journals*, June 12, 2001, pp. 536-7.
77. See the Sixty-Sixth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on June 12, 2002 (*Journals*, p. 1571).
78. See the Fourth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on October 30, 2002 (*Journals*, p. 138) and concurred in on November 6, 2002 (*Journals*, p. 170).
79. See the First Report of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented and concurred in on February 20, 2003 (*Journals*, p. 439), as well as the Committee's Third Report, presented on February 28, 2003 (*Journals*, p. 492) and concurred in on March 17, 2003 (*Journals*, p. 495).
80. See the Thirty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented and concurred in on May 11, 2005 (*Journals*, pp. 738-9).
81. See the Twenty-Fourth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on March 26, 2003 (*Journals*, pp. 569-70).
82. A controversy arose in April 2002, when a Member grabbed the Mace in protest after an amendment was adopted to the motion for second reading of his private Members' bill, resulting in the withdrawal of the bill and the referral of its subject-matter to a special committee. See *Debates*, April 17, 2002, pp. 10524-7. The Member was called to the Bar of the House to apologize (*Debates*, April 24, 2002, p. 10770). See also *Debates*, May 9, 2002, pp. 11456-8.
83. A complaint was raised in June 2000 due to a Member frequently being absent when his item of Private Members' Business was scheduled for debate. See *Debates*, June 5, 2000, pp. 7425-6; June 7, 2000, pp. 7632-3; June 15, 2000, pp. 8073-4.
66. *Journaux*, 5 avril 1989, p. 40-2.
67. *Journaux*, 11 avril 1991, p. 2920-1. Pour la création du Sous-comité, voir les *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la gestion de la Chambre*, 21 mai 1991, fascicule n° 1, p. 1:4-5.
68. *Journaux*, 25 janvier 1994, p. 61.
69. Voir les *Journaux*, 23 mai 1986, p. 2200-1 pour obtenir la liste de ces critères.
70. Voir les *Journaux*, 21 octobre 1987, p. 1717-8.
71. Voir le soixante-dixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 20 avril 1999 (*Journaux*, p. 1737-8). Une motion portant adoption du rapport a été proposée le 29 avril 1999 (*Journaux*, p. 1785) mais aucune décision n'a été prise à son sujet.
72. *Journaux*, 10 mai 1990, p. 1685-6.
73. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté le 11 mars 1992 (*Journaux*, p. 1123) et adopté le 29 avril 1992 (*Journaux*, p. 1338).
74. Voir le treizième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 26 novembre 1997 (*Journaux*, p. 270) et adopté le 4 novembre 1998 (*Journaux*, p. 1238). Le 30 novembre 1998 (*Journaux*, p. 1328), la Chambre a adopté des modifications au Règlement pour donner suite aux recommandations du Comité.
75. Voir, par exemple, les *Débats*, 19 novembre 1986, p. 1325-34, et la décision du Président Fraser, *Débats*, 4 décembre 1986, p. 1759-60. Voir aussi les *Débats*, 10 mars 1994, p. 2129-31; 4 novembre 1998, p. 9836-7; 18 mars 2002, p. 9762-4; 22 mars 2002, p. 10037.
76. *Journaux*, 12 juin 2001, p. 536-7.
77. Voir le soixante-sixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 12 juin 2002 (*Journaux*, p. 1571).
78. Voir le quatrième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 30 octobre 2002 (*Journaux*, p. 138) et adopté le 6 novembre 2002 (*Journaux*, p. 170).
79. Voir le premier rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présenté et adopté le 20 février 2003 (*Journaux*, p. 439), de même que le troisième rapport du Comité, présenté le 28 février 2003 (*Journaux*, p. 492) et adopté le 17 mars 2003 (*Journaux*, p. 495).
80. Voir le trente-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté et adopté le 11 mai 2005 (*Journaux*, p. 738-9).
81. Voir le vingt-quatrième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 26 mars 2003 (*Journaux*, p. 569-70).
82. En avril 2002, un député a suscité la controverse en s'emparant de la masse en signe de protestation parce qu'un amendement avait été adopté à la motion portant deuxième lecture de son projet de loi. Cela a entraîné le retrait du projet de loi et le renvoi de la question à un comité spécial. Voir les *Débats*, 17 avril 2002, p. 10524-7. Le député a été convoqué à la barre de la Chambre pour présenter ses excuses (*Débats*, 24 avril 2002, p. 10770). Voir aussi les *Débats*, 9 mai 2002, p. 11456-8.
83. En juin 2000, on s'était plaint de l'absence répétée d'un député au moment où l'on devait débattre de sa mesure durant les affaires émanant des députés. Voir les *Débats*, 5 juin 2000, p. 7425-6; 7 juin 2000, p. 7632-3; 15 juin 2000, p. 8073-4.

Chapter XII

Notes on Standing Order 100:

1. See for example, proceedings on Bill C-74 (*Journals*, March 7, 1961, p. 328) and on Bill C-28 (*Journals*, June 6, 2001, p. 500).
2. See for example, proceedings on Bill C-30 (*Journals*, March 15, 1978, pp. 491-2) and on Bill C-22 (*Journals*, November 24, 1997, p. 252).

Chapitre XII

Notes de l'article 100 :

1. Voir, par exemple, les délibérations sur le projet de loi C-74 (*Journaux*, 7 mars 1961, p. 328) et sur le projet de loi C-28 (*Journaux*, 6 juin 2001, p. 500).
2. Voir, par exemple, les délibérations sur le projet de loi C-30 (*Journaux*, 15 mars 1978, p. 491-2) et sur le projet de loi C-22 (*Journaux*, 24 novembre 1997, p. 252).

- | | |
|--|---|
| <p>3. The motion for the House to resolve itself into Committee of Supply and into Committee of Ways and Means was, generally, debatable.</p> <p>4. In 1913, the House adopted an amendment to the rules which provided that if an Order of the Day were called to go into the Committee of Supply or of Ways and Means on a Thursday or Friday, the Speaker left the Chair without putting any question (<i>Journals</i>, April 23, 1913, pp. 507-9).</p> <p>5. Until March 1953, there was some confusion as to whether the motion for the Speaker to leave the Chair for the House to resolve itself into Committee of the Whole on the resolution stage of a bill was debatable. Speaker Macdonald declared that in this particular circumstance the motion would no longer be debatable (<i>Journals</i>, March 26, 1953, pp. 419-21). This confusion is noted in the Historical Summary to Standing Orders 79 to 85.</p> <p>6. The rule was adopted on July 12, 1955 (<i>Journals</i>, pp. 920-1).</p> <p>7. The rule was numbered 53 in the 1955 version of the Standing Orders.</p> <p>8. <i>Journals</i>, December 20, 1968, p. 572.</p> <p>9. The amended Standing Order was listed as number 54 in the 1969 version of the Standing Orders.</p> | <p>3. Une motion portant formation de la Chambre en comité des subsides ou en comité des voies et moyens pouvait en général faire l'objet d'un débat.</p> <p>4. En 1913, la Chambre a adopté un amendement au Règlement stipulant que si l'on faisait l'appel d'un ordre du jour portant formation en comité des subsides ou des voies et moyens, le jeudi ou le vendredi, le Président quitterait le fauteuil d'office (<i>Journaux</i>, 23 avril 1913, p. 546-8).</p> <p>5. Jusqu'en mars 1953, il a régné une certaine confusion sur la possibilité de débattre des motions portant que le Président quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier à l'étape de la résolution d'un projet de loi. Le Président Macdonald a déclaré que dans cette circonstance particulière, la motion ne pourrait plus faire l'objet d'un débat (<i>Journaux</i>, 26 mars 1953, p. 419-21). On note cette confusion dans l'historique des articles 79 à 85 du Règlement.</p> <p>6. La règle a été adoptée le 12 juillet 1955 (<i>Journaux</i>, p. 920-1).</p> <p>7. La règle constituait l'article 53 du Règlement de 1955.</p> <p>8. <i>Journaux</i>, 20 décembre 1968, p. 572.</p> <p>9. La règle modifiée constituait l'article 54 du Règlement de 1969.</p> |
|--|---|

Notes on Standing Order 101:

- When the House is meeting in Committee of the Whole for a take-note debate, Members are limited to ten-minute speeches with ten minutes for questions and comments (Standing Order 53.1(3)(b)). During consideration of the Main Estimates in Committee of the Whole, Members are limited to 15-minute interventions, of which a maximum of ten minutes may be used for making a speech (Standing Order 81(4)(a)).
- Journals*, May 7-8, 1913, p. 560. Another unwritten exception exempts Members from having to speak from their own place. This exception is explicitly provided for during take-note debates (see Standing Order 17), but has long been the practice for all Committees of the Whole (*Debates*, October 15, 1987, p. 10064; October 16, 1987, pp. 10089-90).
- Debates*, June 6, 1899, col. 4461.
- The Chair has frequently cited this rule and requested that Members observe it. See for example, *Debates*, December 20, 1976, p. 2175; November 30, 1978, pp. 1657, 1665-6; December 10, 1979, p. 2213; December 11, 1979, pp. 2239, 2244; September 30, 1991, p. 2937; March 15, 1995, pp. 10565-6.
- See 1868 Rule 76.
- See 1906 Rule 13.
- See 1955 Standing Order 59.
- The rule of relevance was mentioned only in the context of the 1867-1906 Rule 13 which enjoined Members not to "speak beside the question in debate". See for example, *Debates*, May 20, 1892, cols. 2922, 2932-3; May 10, 1909, col. 6168.
- Debates*, April 29, 1910, col. 8377.
- Journals*, July 12, 1955, pp. 928-9; December 20, 1968, p. 573.
- Journals*, March 3, 1944, p. 150.
- Journals*, December 5, 1947, p. 24; June 25, 1948, p. 680. Another procedure committee in 1951 recommended speeches, such as those given in Committee of the Whole, be "limited as to time" (*Journals*, December 13, 1951, p. 313).
- See remarks by Mr. Knowles in *Debates*, July 1, 1955, p. 5568.

Notes on Standing Order 102:

- Bourinot, 4th ed., pp. 399-400. For examples of a motion "that the Chair report progress", see *Debates*, November 8, 1919, pp. 1992-3; March 17, 1966, p. 2825; November 30, 1978, p. 1679.
- See 1868 Rule 78.
- See for example, *Debates*, May 19, 1869, pp. 393-4; March 5, 1884, p. 671; May 9, 1892, cols. 2294-305.
- See current Standing Order 67.
- Debates*, April 3, 1916, pp. 2449, 2453-4.

Notes de l'article 101 :

- Quand la Chambre se réunit en comité plénier pour un débat exploratoire, les députés disposent de dix minutes pour intervenir et de dix minutes pour poser des questions ou faire des observations (alinéa 53.1(3)b) du Règlement). Quand la Chambre examine le budget principal des dépenses en comité plénier, les députés doivent se limiter à des interventions de quinze minutes, dont dix au maximum pour prononcer un discours (article 81(4)a) du Règlement).
- Journaux*, 7 et 8 mai 1913, p. 600-1. Une autre exception non écrite dispense les députés de l'obligation de prendre la parole de leur place attitrée. Cette exception est explicitement prévue par l'article 17 pour les débats exploratoires, mais constitue depuis longtemps la norme pour l'ensemble des comités pléniers (*Débats*, 15 octobre 1987, p. 10064; 16 octobre 1987, p. 10089-90).
- Débats*, 6 juin 1899, col. 4478.
- Le président du comité plénier a fréquemment invoqué cette règle en demandant aux députés de s'y conformer. Voir, par exemple, les *Débats*, 20 décembre 1976, p. 2175; 30 novembre 1978, p. 1657, 1665-6; 10 décembre 1979, p. 2213; 11 décembre 1979, p. 2239, 2244; 30 septembre 1991, p. 2937; 15 mars 1995, p. 10565-6.
- Voir l'article 76 du Règlement de 1868.
- Voir l'article 13 du Règlement de 1906 (version anglaise seulement).
- Voir l'article 59 du Règlement de 1955.
- La règle de la pertinence n'apparaît que dans le contexte de la Règle 13 en vigueur de 1867 à 1906, qui obligeait les députés à « s'en tenir à la question débattue ». Voir, par exemple, les *Débats*, 20 mai 1892, col. 3001, 3011; 10 mai 1909, col. 6476.
- Débats*, 29 avril 1910, col. 8797.
- Journaux*, 12 juillet 1955, p. 928-9; 20 décembre 1968, p. 573.
- Journaux*, 3 mars 1944, p. 150.
- Journaux*, 5 décembre 1947, p. 24; 25 juin 1948, p. 680. Un autre comité de la procédure a recommandé en 1951 que les discours, notamment ceux prononcés en comité plénier, soient « assujettis à une limite de temps » (*Journaux*, 13 décembre 1951, p. 313).
- Voir les observations de M. Knowles dans les *Débats*, 1^{er} juillet 1955, p. 5833.

Notes de l'article 102 :

- Bourinot, 4^e éd., p. 399-400 (version anglaise seulement). Voir un exemple de motion portant « que le président fasse rapport de l'état de la question » dans les *Débats*, 8 novembre 1919, p. 2016; 17 mars 1966, p. 2825; 30 novembre 1978, p. 1679.
- Voir l'article 78 du Règlement de 1868.
- Voir, par exemple, les *Débats*, 19 mai 1869, p. 393-4; 5 mars 1884, p. 714; 9 mai 1892, col. 2554-65.
- Voir l'actuel article 67 du Règlement.
- Débats*, 3 avril 1916, p. 2567, 2572-3.

6. Standing Order 53.1 specifically states that the only receivable motion during a take-note debate is a motion “That the Committee do now rise”.
7. See 1927 Standing Order 59. See also *Journals*, May 29, 1925, p. 352 (Rule 15), where a procedure committee initially suggested the amendment.

Notes on Standing Order 103:

1. Beauchesne, 6th ed., p. 172; *House of Commons Procedure and Practice*, p. 448.
2. *Journals*, July 12, 1955, p. 929.
3. As an example, see *Journals*, July 6, 1967, pp. 326-7. For an extensive commentary on this practice, see Bourinot, 4th ed., pp. 433-9 and Beauchesne, 4th ed., pp. 207-14. In a somewhat modified form, the practice existed in Britain (see May, 21st ed., pp. 589-90) until 1997, when the relevant Standing Orders were repealed (see May, 22nd ed., p. 689, n. 1).
4. For a brief period between 1975 and 1977, the House reverted to the former practice of referring the estimates to Committee of the Whole (the Committee of Supply having been abolished in 1968), where a resolution was agreed to and subsequently reported to the House for concurrence. As an example, see *Journals*, May 9, 1975, pp. 533-4. Another example of the use of this Standing Order occurred on January 28, 1988 (*Journals*, p. 2076), when Supplementary Estimates were reported from a Committee of the Whole. Since 2001, the House has once again started considering certain estimates in Committee of the Whole, but no resolutions arise out of this process. The estimates are deemed reported at the end of the time provided for consideration and, upon the Committee rising, the House adjourns immediately without transacting any other business. Motions for concurrence in the reported items are only considered on the last allotted day of the supply period in question, along with the other items reported from standing committees (see Standing Order 81).

Chapter XIII

Notes on Standing Order 104 to 122:

1. See for example, the motions establishing the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons (*Journals*, March 21, 2001, pp. 208-9) and the Special Committee on the Non-Medical Use of Drugs (*Journals*, May 17, 2001, pp. 427-8).
2. See point of order raised and Speaker’s ruling on this issue on November 5, 2002 (*Debates*, pp. 1311, 1327).
3. See point of order raised and the Speaker’s ruling on this issue on March 15, 1999 (*Debates*, pp. 12866-8).
4. For an example of a substantive committee report from the Liaison Committee, see the First Report of the Committee (Committee Effectiveness), presented on April 2, 1993 (*Journals*, p. 2784).
5. In certain cases, a committee has refused to allow the addition of an appendix. See point of order raised on this matter and ruled on by the Chair in *Debates*, June 5, 2003, pp. 6904-5. In some cases, a committee will specify the parameters of such appendices. See for example, the *Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Human Resources, Skills Development, Social Development and the Status of Persons with Disabilities*, February 8, 2005, Meeting No. 16; *Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Fisheries and Oceans*, March 10, 2005, Meeting No. 27. The Chair also cautioned Members about the necessity to ensure that parliamentary practice be followed with respect to the language and form of such dissenting opinions (*Debates*, April 16, 2002, p. 10463).
6. See point of order raised on November 16, 1994 (*Debates*, pp. 7859-62) and ruled on by the Speaker on November 24, 1994 (*Debates*, pp. 8252-3).
7. The power of committees to “send for persons” does not include Members of the House and Senators (Bourinot, 4th ed., pp. 480-1). In the case of Members, only the House can order the attendance of a Member, or confer this authority on a committee. For examples of

6. L’article 53.1 du Règlement stipule expressément que la seule motion recevable lors d’un débat exploratoire est celle portant « Que la séance soit maintenant levée ».
7. Voir l’article 59 du Règlement de 1927. Voir également les *Journaux*, 29 mai 1925, p. 352 (article 15), où un comité de la procédure propose cette modification pour la première fois.

Notes de l’article 103 :

1. Beauchesne, 6^e éd., p. 178; *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 448.
2. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 929.
3. Voir, par exemple, les *Journaux*, 6 juillet 1967, p. 326-7. On trouvera un commentaire détaillé de cet usage dans Bourinot, 4^e éd., p. 433-9 (version anglaise seulement) et dans Beauchesne, 4^e éd., p. 211-8. Cette pratique existait toujours en Grande-Bretagne, quoique sous une forme un peu différente (voir May, 21^e éd., p. 589-90, version anglaise seulement), jusqu’en 1997, année où l’on a abrogé les articles s’y rattachant (voir May, 22^e éd. P. 689, n. 1, version anglaise seulement).
4. Pendant une brève période entre 1975 et 1977, la Chambre est revenue à l’ancien usage qui consistait à soumettre le budget des dépenses au comité plénier (le comité des subsides ayant été aboli en 1968) lorsqu’une résolution était agréée puis rapportée à la Chambre pour acceptation. Voir, par exemple, les *Journaux*, 9 mai 1975, p. 533-4. Cet article a été invoqué par la suite le 28 janvier 1988 (*Journaux*, p. 2076), alors qu’un comité plénier avait fait rapport sur le budget supplémentaire des dépenses. Depuis 2001, la Chambre a recommencé à examiner certains crédits en comité plénier, mais ne rapporte dans ce cas aucune résolution. Le comité est réputé avoir fait rapport desdits crédits à la fin de la période prévue pour leur examen et, quand le comité lève sa séance, la Chambre ajourne immédiatement sans plus traiter aucune autre affaire. Les motions portant adoption des crédits dont on a fait rapport sont examinées uniquement le dernier jour désigné de la période des subsides en question, en même temps que les autres crédits dont les comités permanents ont fait rapport (voir l’article 81 du Règlement).

Chapitre XIII

Notes de l’article 104 à 122 :

1. Voir, par exemple, les motions établissant le Comité spécial sur la modernisation et l’amélioration de la procédure à la Chambre des communes (*Journaux*, 21 mars 2001, p. 208-9) et le Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments (*Journaux*, 17 mai 2001, p. 427-8).
2. Voir à cet égard le rappel au Règlement soulevé et la décision rendue par le Président le 5 novembre 2002 (*Débats*, p. 1311, 1327).
3. Voir à cet égard le rappel au Règlement soulevé et la décision rendue par le Président le 15 mars 1999 (*Débats*, p. 12866-8).
4. Pour un exemple de rapport de fond du Comité de liaison, voir le premier rapport de ce Comité (sur l’efficacité des comités), présenté le 2 avril 1993 (*Journaux*, p. 2784).
5. Il est arrivé qu’un comité refuse d’autoriser l’ajout d’une annexe. Voir le rappel au Règlement à cet égard et la décision rendue par la présidence dans les *Débats*, 5 juin 2003, p. 6904-5. Dans certains cas, le comité précise les paramètres de ces annexes. Voir, par exemple, les *Procès-verbaux du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées*, 8 février 2005, séance n° 16; et les *Procès-verbaux du Comité permanent des pêches et des océans*, 10 mars 2005, séance n° 27. La présidence a également rappelé aux députés la nécessité de respecter les usages parlementaires pour ce qui est du choix du libellé et de la forme de telles opinions dissidentes (*Débats*, 16 avril 2002, p. 10463).
6. Voir le rappel au Règlement soulevé le 16 novembre 1994 (*Débats*, p. 7859-62) et la décision rendue par le Président le 24 novembre 1994 (*Débats*, p. 8252-3).
7. Le pouvoir des comités de « convoquer des personnes » ne s’applique ni aux députés ni aux sénateurs (Bourinot, 4^e éd., p. 480-1, version anglaise seulement). Dans le cas des premiers, seule la Chambre peut ordonner la présence d’un député ou conférer ce pouvoir à un comité. Pour des

- committees exercising their right to send for persons, see *Minutes of Proceedings of the Standing Joint Committee on Official Languages* November 19, 2001, Meeting No. 23; *Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Government Operations and Estimates*, June 12, 2003, Meeting No. 52; *Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food*, February 25, 2004, Meeting No. 5; *Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Public Accounts*, April 11, 2005, Meeting No. 28.
8. The power of committees to “send for papers and records” is qualified in that the papers must be relevant to their order of reference and should only be requested if, according to the rules and practices, the House would itself order such papers (Beauchesne, 6th ed., p.236). For examples of committees exercising their right to send for papers and records, see *Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Procedure and House Affairs*, February 20, 2002, Meeting No. 46; *Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Government Operations and Estimates*, April 8, 2003, Meeting No. 29; *Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Public Accounts*, February 19, 2004, Meeting No. 4.
 9. For examples of standing committees sitting jointly with other standing committees, see *Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade*, January 17, 2002, Meeting No. 51; *Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Canadian Heritage*, February 13, 2003, Meeting No. 21. It has happened that a standing committee of the House has met jointly with a standing committee of the Senate (see *Minutes of Proceeding of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade*, April 22, 2004, Meeting No. 11); a House standing committee has met jointly with one of its subcommittees (see *Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade*, April 1, 2003, Meeting No. 27); and two subcommittees have met jointly (see *Minutes of Proceedings of the Subcommittee on Children and Youth at Risk*, May 30, 2001, Meeting No. 6).
 10. This is to distinguish from the review of and report on the annual report of the Ethics Commissioner with reference to his or her responsibilities under the *Parliament of Canada Act* respecting public office holders, which stands referred to the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics (see Standing Order 108(3)(h)(iv)).
 11. See remarks by Speaker Bosley in *Debates*, March 7, 1986, p. 11301. See also point of order raised by Lloyd Axworthy on this issue on March 29, 1993 (*Debates*, p. 17722) and ruled on by the Speaker (in conjunction with another question of privilege) on April 19, 1993 (*Debates*, pp. 18104-6; *Journals*, pp. 2796-7). See the One Hundred and First Report of the Standing Committee on House Management, filed with the Clerk on September 8, 1993 (*Journals*, p. 3338).
 12. See remarks by Speaker Bosley in *Debates*, May 13, 1986, p. 13232.
 13. See Speaker’s ruling in *Debates*, June 27, 1986, p. 14969.
 14. See Speaker’s rulings in *Debates*, April 21, 1986, p. 12480; September 24, 1987, pp. 9266-8.
 15. See Speaker’s ruling in *Debates*, June 29, 1987, pp. 7749-50.
 16. Standing Orders 110 and 111 were adopted on a provisional basis in February 1986, based in part on certain recommendations found in Chapter V (pp. 29-34) of the Third Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, presented on June 18, 1985. It is clear that judicial appointments are not included in this procedure (see comments by D. Mazankowski in *Debates*, October 30, 1986, p. 889). These Standing Orders were made permanent in June 1987.
 17. Order-in-Council appointments have been withdrawn from certain committees and referred to other committees (see motions adopted by the House in *Debates*, October 30, 1986, p. 889; February 22, 2005, p. 3845). The 30-day period allowed for the committee’s study is deemed to have begun upon the adoption of that order.
 18. See question of privilege raised on March 8, 2004 (*Debates*, pp. 1216-8), and ruled on by the Speaker on March 9, 2004 (*Debates*,
- exemples de comités ayant exercé leur pouvoir de convoquer des personnes, voir les *Procès-verbaux du Comité mixte permanent des langues officielles*, 19 novembre 2001, séance n° 23; les *Procès-verbaux du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires*, 12 juin 2003, séance n° 52; les *Procès-verbaux du Comité permanent de l’agriculture et de l’agroalimentaire*, 25 février 2004, séance n° 5; et les *Procès-verbaux du Comité permanent des comptes publics*, 11 avril 2005, séance n° 28.
8. Le pouvoir des comités d’« exiger la production de documents et de dossiers » est limité, en ce que ces documents doivent se rapporter à l’ordre de renvoi et leur production ne doit être exigée que dans les cas où, en conformité des règles et coutumes, la Chambre en ordonnerait elle-même la production (Beauchesne, 6^e éd., p.244-5). Pour des exemples de comités ayant exercé ce pouvoir d’exiger la production de documents et de dossiers, voir les *Procès-verbaux du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre*, 20 février 2002, séance n° 46; les *Procès-verbaux du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires*, 8 avril 2003, séance n° 29; et les *Procès-verbaux du Comité permanent des comptes publics*, 19 février 2004, séance n° 4.
 9. Pour des exemples de comités permanents s’étant réunis conjointement avec d’autres comités permanents, voir les *Procès-verbaux du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international*, 17 janvier 2002, séance n° 51; et les *Procès-verbaux du Comité permanent du patrimoine canadien*, 13 février 2003, séance n° 21. Il est aussi arrivé qu’un comité permanent de la Chambre se réunisse avec un comité sénatorial permanent (voir les *Procès-verbaux du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international*, 22 avril 2004, séance n° 11); qu’un comité permanent de la Chambre se réunisse avec l’un de ses sous-comités (voir les *Procès-verbaux du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international*, 1^{er} avril 2003, séance n° 27); et que deux sous-comités se réunissent conjointement (voir les *Procès-verbaux du Sous-comité des enfants et jeunes à risque*, 30 mai 2001, séance n° 6).
 10. Fonctions distinctes de l’étude du rapport annuel du Commissaire à l’éthique au titre des responsabilités qui lui incombent aux termes de la *Loi sur le Parlement du Canada* concernant les titulaires de charge publique, et de la présentation de rapports à ce sujet, qui relèvent du Comité de l’accès à l’information, de la protection des renseignements personnels et de l’éthique (voir l’article 108(3)(h)(iv) du Règlement).
 11. Voir les observations du Président Bosley dans les *Débats*, 7 mars 1986, p. 11301. Voir également la question de privilège soulevée par Lloyd Axworthy à ce sujet le 29 mars 1993 (*Débats*, p. 17722) et la décision rendue par le Président (en même temps que sur une autre question de privilège) le 19 avril 1993 (*Débats*, p. 18104-6; *Journaux*, p. 2796-7). Voir le cent unième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, déposé auprès du Greffier le 8 septembre 1993 (*Journaux*, p. 3338).
 12. Voir les observations du Président Bosley dans les *Débats*, 13 mai 1986, p. 13232.
 13. Voir la décision du Président dans les *Débats*, 27 juin 1986, p. 14969.
 14. Voir les décisions du Président dans les *Débats*, 21 avril 1986, p. 12480; 24 septembre 1987, p. 9266-8.
 15. Voir la décision du Président dans les *Débats*, 29 juin 1987, p. 7749-50.
 16. Les articles 110 et 111 ont été adoptés à titre provisoire en février 1986, à la suite notamment de certaines recommandations contenues dans le chapitre V (p. 31-6) du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, déposé le 18 juin 1985. Il est clair que les nominations à des postes judiciaires ne sont pas visées par cette règle (voir les observations de D. Mazankowski dans les *Débats*, 30 octobre 1986, p. 889). Ces articles sont devenus permanents en juin 1987.
 17. Il est arrivé que des nominations par décret soient retirées de comités et renvoyées à d’autres (voir les motions adoptées par la Chambre dans les *Débats*, 30 octobre 1986, p. 889; 22 février 2005, p. 3845). Le délai maximal de 30 jours fixé pour l’étude en comité est réputé avoir débuté au moment de l’adoption de la motion tendant à ce transfert.
 18. Voir la question de privilège soulevée le 8 mars 2004 (*Débats*, p. 1216-8) et la décision rendue par le Président le 9 mars 2004 (*Débats*,

- pp. 1259-60), respecting the late tabling of a list of Order-in-Council nominees and appointees, and the resultant effect on the 30 sitting-day review by the applicable standing committees. In 1986, the Speaker was called upon to rule whether or not during the period that a particular nomination or appointment was being studied by a committee, questions could be addressed to the Ministry on this matter during Question Period. The Chair ruled that they could (see *Debates*, November 6, 1986, pp. 1151-3; December 11, 1986, pp. 1997-9).
19. Of the more than 2400 appointments and nominations referred to various committees in the period from February 1986 to September 1988, fewer than 100 of the individuals concerned were invited to appear before committees. Although statistics are no longer available with respect to the exact number of appointments and nominations referred to committees, in the period April 1989 to April 2004, 122 individual appointments were scrutinized. In the same period, 11 reports were presented to the House (eight reports covering 20 individuals pronounced on nominees' qualifications; one report reflected on the workload of the position; two reports related to the process of scrutinizing the appointments). It should also be noted that during the Third Session of the Thirty-Fourth Parliament, three subcommittees (those on Legislation on Financial Institutions (Meeting Nos. 17 and 20), on Bank of Canada (Meeting Nos. 7 and 9), and on National Security (Meeting Nos. 2, 5, 6, 8, 10 and 14)) studied order-in-council appointments. See Speaker's ruling on alleged question of privilege raised concerning the calling of witnesses before a committee pursuant to Standing Orders 110 and 111 (*Debates*, November 18, 1986, pp. 1283-7; December 16, 1986, pp. 2137-8). See the *Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Energy, Mines and Resources*, February 23, 1993, Meeting No. 52, for an example of a committee deciding not to examine appointees.
 20. See remarks by Speaker Fraser in *Debates*, December 11, 1986, p. 1998. See also, Chair's statement in *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Government Operations*, November 27, 1986, Issue No. 4, pp. 4:5-7; *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Transport*, March 25, 1993, pp. 35:4-5; and Chair's opening statement in *Evidence of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade*, March 19, 2002, Meeting No. 65. See also the discussion on the question of privilege raised on March 19, 2002 (*Debates*, pp. 9833-8), and ruled on by the Speaker on April 18, 2002 (*Debates*, pp. 10539-40). Some committees have suggested ways to improve the process for considering order-in-council appointments. See for example, the Second Report of the Standing Committee on Health (*Journals*, October 3, 1994, p. 760); the Fourth Report of the Standing Committee on Citizenship and Immigration (*Journals*, February 17, 2005, p. 447); the *Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Environment and Sustainable Development*, March 22, 2005, Meeting No. 25.
 21. Section (4) was adopted by the House on June 3, 1987 (*Journals*, p. 1026).
 22. For example, the members of the Standing Committee on Government Operations and Estimates did not actually meet with the appointee to the position of President of the Public Service Commission, referred to them pursuant to Standing Order 111.1, before recommending that her appointment be confirmed. See the *Minutes of Proceedings* of this Committee, April 1, 2004, Meeting No. 7.
 23. See for example, the Fourth Report of the Standing Committee on Environment and Sustainable Development reporting unfavourably on an appointment to the National Roundtable on the Environment, presented on March 24, 2005 (*Journals*, p. 564), debated on April 5, 2005 (*Journals*, p. 579), and concurred in on April 6, 2005 (*Journals*, pp. 583-4). The appointment, however, stood. See also the Fifth Report of the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics, presented on May 11, 2005 (*Journals*, p. 738), and concurred in on June 15, 2005 (*Journals*, pp. 905-7). In this case, the Committee recommended an extension of the term of the Information Commissioner for a period of one year. The government chose to extend the appointment for a period of three months only.
 24. For an example of the Speaker naming Members to comprise the Panel of Chairs, pursuant to Standing Order 112, see *Journals*, May 19, 1989, p. 248. As legislative committees have been used infrequently, since the
- p. 1259-60) concernant le dépôt tardif d'une liste de nominations par décret et l'effet de ce retard sur l'examen dans le délai de 30 jours de séance par les comités permanents concernés. En 1986, la présidence été appelée à déterminer si, durant l'étude en comité d'une nomination ou d'une proposition de nomination, le gouvernement pouvait ou non être interpellé à ce sujet durant la période des questions. Elle a établi qu'il était possible de le faire (voir les *Débats*, 6 novembre 1986, p. 1151-3; 11 décembre 1986, p. 1997-9).
 19. Parmi les quelques 2400 nominations et propositions de nomination renvoyées à divers comités entre février 1986 et septembre 1988, moins de 100 des personnes concernées ont été invitées à comparaître devant ces comités. Bien qu'on ne tienne plus de statistiques sur le nombre exact de nominations renvoyées à des comités, 122 nominations ont fait l'objet d'un examen d'avril 1989 à avril 2004. Au cours de la même période, 11 rapports ont été déposés à la Chambre (huit portaient sur 20 nominations et passaient en revue les compétences des personnes visées; un rapport traitait de la charge de travail du poste; et deux avaient trait au « processus » d'examen des nominations). Il convient également de noter que pendant la troisième session de la trente-quatrième législature, trois sous-comités (législation sur les institutions financières (séances n^{os} 17 et 20), Banque du Canada (séances n^{os} 7 et 9) et sécurité nationale (séances n^{os} 2, 5, 6, 8, 10 et 14)) ont étudié des nominations par décret. Voir la décision du Président sur la présumée question de privilège soulevée à propos des témoins appelés à comparaître devant un comité en vertu des articles 110 et 111 (*Débats*, 18 novembre 1986, p. 1283-7; 16 décembre 1986, p. 2137-8). Pour un exemple de refus d'examiner des nominations par un comité, voir les *Procès-verbaux du Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources*, 23 février 1993, séance n^o 52.
 20. Voir les observations du Président Fraser dans les *Débats*, 11 décembre 1986, p. 1998. Voir aussi la déclaration du président dans les *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'administration gouvernementale*, 27 novembre 1986, fascicule n^o 4, p. 4:5-7, les *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des transports*, 25 mars 1993, p. 35:4-5, ainsi que la déclaration préliminaire de la présidence dans les *Témoignages du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international*, 19 mars 2002, séance n^o 65. Voir aussi l'examen de la question de privilège soulevée le 19 mars 2002 (*Débats*, p. 9833-8) et tranchée par le Président le 18 avril 2002 (*Débats*, p. 10539-40). Certains comités ont proposé des moyens d'améliorer le processus d'examen des nominations par décret. Voir, par exemple, le deuxième rapport du Comité permanent de la santé (*Journaux*, 3 octobre 1994, p. 760), le quatrième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration (*Journaux*, 17 février 2005, p. 447) et les *Procès-verbaux du Comité permanent de l'environnement et du développement durable*, 22 mars 2005, séance n^o 25.
 21. Le paragraphe (4) a été adopté par la Chambre le 3 juin 1987 (*Journaux*, p. 1026).
 22. Par exemple, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires n'a pas rencontré la candidate à la présidence de la Commission de la fonction publique, dont le nom lui avait été renvoyé conformément à l'article 111.1 du Règlement, avant de recommander la confirmation de sa nomination. Voir les *Procès-verbaux* de ce Comité, 1^{er} avril 2004, séance n^o 7.
 23. Voir, par exemple, le quatrième rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, déposé le 24 mars 2005 (*Journaux*, p. 564), débattu le 5 avril 2005 (*Journaux*, p. 579) et agréé le 6 avril 2005 (*Journaux*, p. 583-4), qui exprime une opinion défavorable concernant une nomination à la Table ronde nationale sur l'environnement. La nomination a toutefois été maintenue. Voir aussi le cinquième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, présenté le 11 mai 2005 (*Journaux*, p. 738) et adopté le 15 juin 2005 (*Journaux*, p. 905-7). Dans ce cas, le Comité a recommandé qu'on prolonge d'un an le mandat du Commissaire à l'information. Le gouvernement a décidé de le prolonger de trois mois seulement.
 24. Pour un exemple de nomination de députés au comité des présidents par le Président de la Chambre conformément à l'article 112, voir les *Journaux*, 19 mai 1989, p. 248. Puisqu'on n'a recours que rarement aux

- Thirty-Fifth Parliament (1994) the Speaker has not named Members to a Panel. The individuals designated by the Speaker to chair the legislative committees established in the intervening years have all been Members occupying the position of Chair Occupants in the House, who are automatically on the Panel pursuant to Standing Order 112.
25. See point of order raised by Dick Harris on June 17, 1994 (*Debates*, pp. 5522-4), and ruled on by the Speaker on June 20, 1994 (*Debates*, pp. 5582-4) with respect to the interpretation of Standing Order 114(2) and, more specifically, with respect to substitutions on committees.
 26. See point of order raised by Chuck Strahl on October 28, 1996 (*Debates*, pp. 5714-6) and ruled on by the Speaker on November 7, 1996 (*Debates*, pp. 6225-6) with respect to the rights of substitute members in committees.
 27. For an example of such a report, see the Twenty-Eighth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs presented on June 10, 1994 (*Journals*, p. 563), and concurred in on September 19, 1994 (*Journals*, p. 682).
 28. Prior to the amendments to Standing Order 106(2) adopted in November 2002, some committees had chosen to carry out the election of their Chairs in a manner similar to the proceedings on the election of the Speaker of the House (*Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Government Operations*, October 22, 1986, Issue No. 1, p. 1:4; *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration*, October 7, 1987, Issue No. 42, p. 42:4). The current rules with respect to the election of a committee Chair still differ in many respects to those spelled out for the election of the Speaker in the House. See Commentary of Standing Orders 2 to 6 in Chapter I.
 29. See for example, *Debates*, October 10, 1997, p. 797; October 19, 1999, p. 360; November 24, 1999, p. 1686. In addition to being given permission to broadcast by the House, a committee may need to obtain additional budgetary authorization from the Liaison Committee, as funds for broadcasting purposes are not included in the ordinary budgets of committees.
 30. See for example, the Forty-Eighth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on December 8, 1998 (*Journals*, p. 1424). This report was then deemed presented on December 2, 1999 and concurred in (*Journals*, p. 268). See also the Nineteenth Report (presented and concurred in on May, 16, 2001, *Journals*, pp. 419, 421), which listed certain guidelines, and the Fifth Report of that same Committee (presented and concurred in on October 20, 2004, *Journals*, pp. 121, 124), which extended such guidelines until the end of the First Session of the Thirty-Eighth Parliament.
 31. See for example, *Journals*, June 6, 2003, p. 873; October 14, 2004, p. 94. For an example of the Board issuing guidelines with respect to committee expenditures, see *Minutes of the Board of Internal Economy*, dated December 6, 2004.
 32. In 1867, 1883 and 1891, the Speech from the Throne occurred on the second day of sitting, the first day being taken up by the election of the Speaker (*Journals*, November 7, 1867, p. 5; February 9, 1883, p. 15; April 30, 1891, p. 5). In all other instances, committees were established on the first day of the new session.
 33. In the First Session of the First Parliament, the House agreed to the appointment of a Standing Committee on Contingencies. This committee made a substantive report on the staff of the House, which recommendations were agreed to. Later in that session, a bill was adopted creating a Commission of Internal Economy whose responsibilities basically rendered the Standing Committee redundant and it was never re-established in following years (*Journals*, November 7, 1867, p. 5; April 15, 1869, p. 8). The list of standing committees remained unchanged from 1869 to 1906 with the exception that the Standing Committee on Immigration and Colonization was renamed Agriculture and Colonization (*Journals*, April 14, 1887, p. 5).
 34. Joint Committees on the Library of Parliament and on the Printing of Parliament were established in each session of Parliament from 1867 to 1906, with the exception of the Second Session of the Second Parliament in 1873, a session which lasted only nine sitting days
- comités législatifs, le Président n'a pas nommé de députés à ce comité depuis la trente-cinquième législature (1994). Les personnes nommées à la présidence des comités législatifs établis depuis cette date ont tous été des occupants du fauteuil, qui font automatiquement partie du comité des présidents en vertu de l'article 112 du Règlement.
25. Voir le rappel au Règlement soulevé par Dick Harris le 17 juin 1994 (*Débats*, p. 5522-4) et la décision rendue par le Président le 20 juin 1994 (*Débats*, p. 5582-4) au sujet de l'interprétation de l'article 114(2) du Règlement, et en particulier des membres substitués des comités.
 26. Voir le rappel au Règlement soulevé par Chuck Strahl le 28 octobre 1996 (*Débats*, p. 5714-6) et la décision rendue par le Président le 7 novembre 1996 (*Débats*, p. 6225-6) au sujet des droits des membres substitués des comités.
 27. Pour un exemple d'un tel rapport, voir le vingt-huitième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563) et adopté le 19 septembre 1994 (*Journaux*, p. 682).
 28. Avant les modifications apportées à l'article 106(2) en novembre 2002, certains comités avaient choisi d'élire leur président d'une façon analogue à celle prescrite pour l'élection du Président de la Chambre (*Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'administration gouvernementale*, 22 octobre 1986, fascicule n° 1, p. 1:4, et du *Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration*, 7 octobre 1987, fascicule n° 42, p. 42:4). Les règles actuelles concernant l'élection d'un président de comité demeurent différentes à bien des égards de celles visant l'élection du Président de la Chambre. Voir le commentaire des articles 2 à 6, au chapitre I.
 29. Voir, par exemple, les *Débats*, 10 octobre 1997, p. 797; 19 octobre 1999, p. 360; 24 novembre 1999, p. 1686. En plus d'être autorisé par la Chambre à télédiffuser, un comité pourrait devoir obtenir du Comité de liaison une autorisation budgétaire supplémentaire car les fonds nécessaires ne sont pas inclus dans les budgets réguliers des comités.
 30. Voir, par exemple, le quarante-huitième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 8 décembre 1998 (*Journaux*, p. 1424). Ce rapport a été réputé présenté le 2 décembre 1999, puis adopté (*Journaux*, p. 268). Voir également le dix-neuvième rapport (déposé et adopté le 16 mai 2001), *Journaux*, p. 419, 421, qui énonçait une série de directives, et le cinquième rapport du même Comité (présenté et adopté le 20 octobre 2004, *Journaux*, p. 121, 124), qui prolongeait l'application de ces directives jusqu'à la fin de la première session de la trente-huitième législature.
 31. Voir, par exemple, les *Journaux*, 6 juin 2003, p. 873; 14 octobre 2004, p. 94. Pour un exemple de lignes directrices établies par le Bureau relativement aux dépenses des comités, voir les *Procès-verbaux du Bureau de régie interne* du 6 décembre 2004.
 32. En 1867, 1883 et 1891, le discours du Trône a été prononcé lors du deuxième jour de séance, le premier ayant été consacré à l'élection du Président (*Journaux*, 7 novembre 1867, p. 5; 9 février 1883, p. 15; 30 avril 1891, p. 5). Dans tous les autres cas, les comités ont été créés le premier jour de la nouvelle session.
 33. Au cours de la première session de la première législature, la Chambre a créé un Comité permanent des dépenses contingentes. Ce comité a présenté un rapport de fond sur le personnel de la Chambre, dont les recommandations ont été adoptées. Plus tard au cours de la même session, on entérinait un projet de loi stipulant la création d'une Commission d'économie interne, dont les responsabilités rendaient fondamentalement superflue l'existence du comité permanent; celui-ci n'a pas été rétabli au cours des années ultérieures (*Journaux*, 7 novembre 1867, p. 5; 15 avril 1869, p. 8). La liste des comités permanents est demeurée intacte de 1869 à 1906, exception faite du Comité de l'immigration et de la colonisation, qui a été rebaptisé Comité de l'agriculture et de la colonisation (*Journaux*, 14 avril 1887, p. 5).
 34. Les comités mixtes de la bibliothèque du Parlement et des impressions du Parlement ont été constitués lors de chaque session entre 1867 et 1906, à l'exception de la deuxième session de la deuxième législature, en 1873, qui n'a duré que neuf jours de séance (*Journaux*, 19 novembre

- (*Journals*, November 19, 1867, p. 22; December 4, 1867, p. 48; March 14, 1906, p. 46). It is interesting to note that the motion concerning the Library appointed the group of Members to act as members of a select committee to assist the Speaker in the direction of the Library so far as the interests of the House were concerned and the same individuals were also to act as members of a Joint Committee on the Library. The motion for the Joint Committee on the Printing of Parliament followed a similar pattern.
35. The number of select (special) committees established consecutively in the first nine Parliaments were 24, 7, 48, 15, 12, 16, 9, 13 and 7. During the same period, seven joint committees, other than on the Library and Printing of Parliament, were established.
36. See for example, *Journals*, April 6, 1868, p. 184; February 24, 1870, p. 23; January 21, 1884, p. 22.
37. *Journals*, May 9, 1890, p. 452.
38. In 1877, the Standing Committee on Railways, Canals and Telegraph Lines had a membership of 147 and thus a quorum, by rule, of 74; while the Standing Committee on Banking and Commerce had a membership of 104 and thus a quorum, by rule, of 53. The membership of the House in 1877 was 215.
39. See for example, *Journals*, May 17, 1873, p. 384; March 29, 1876, p. 216; March 27, 1893, p. 205.
40. *Journals*, July 10, 1906, pp. 579-80. The new rule was adopted with little discussion, since it was made simply "to conform with the present practice". See *Debates*, July 9, 1906, col. 7465.
41. This change, although reflected in the text of the 1906 Rules, was not debated in the House. See 1906 Rule 81.
42. *Journals*, February 19, 1909, pp. 97-8.
43. *Journals*, March 27, 1924, p. 98.
44. See for example, remarks by W.M. Martin in *Debates*, December 15, 1909, cols. 1543-4.
45. *Debates*, April 18, 1921, pp. 2193-211.
46. *Debates*, February 25, 1925, pp. 521-39.
47. *Debates*, March 11, 1925, pp. 1034-41.
48. *Debates*, May 29, 1925, pp. 348-51.
49. *Journals*, March 22, 1927, pp. 320-3.
50. See for example, *Debates*, February 21, 1928, pp. 677-8; March 6, 1928, pp. 1042-3; March 20, 1928, p. 1512; June 9, 1928, pp. 4047-9. See extracts from the *Journals*, February 15, 1929, p. 48; February 21, 1929, p. 78; February 26, 1929, p. 100; March 13, 1930, p. 90; February 15, 1933, p. 227. See also *Debates*, June 23, 1936, pp. 4123-6; July 24, 1943, pp. 5382-6; *Journals*, March 3, 1944, pp. 147-8; April 10, 1946, pp. 125-6; December 5, 1947, pp. 13-7; December 13, 1951, pp. 311-3.
51. The House, however, continued to establish select (special) committees to study and report upon specific subjects. The records of the House indicate, for example, that a Committee on railways and shipping owned and controlled by the government was set up with few exceptions during each year from 1924 to 1963, while a Joint Committee on the Parliamentary Restaurant was formed in 1909 and continued to be appointed in each succeeding session.
52. *Journals*, September 18, 1945, p. 52.
53. In the Eighteenth Parliament (1936-40), at least 19 special committees were set up; in the Nineteenth Parliament (1940-45) at least 30 were established; and in the Twentieth Parliament (1945-49), at least 28 special committees were agreed to. Just prior to the 1955 rule changes, the Twenty-First Parliament (1949-53) established 37 special committees. These committees were in addition to the usual 14 standing and joint committees established under the Standing Orders.
54. *Journals*, July 12, 1955, pp. 926-7. For a number of years previous to 1955, the House had routinely agreed to send certain of its estimates to a Special Committee on Railways and Shipping and to the Standing Committee on External Affairs. Estimates had occasionally been sent as well to the Banking and Commerce Committee and to the Special Committees on Radio Broadcasting and on Veterans Affairs.
55. *Journals*, July 12, 1955, p. 930-1.
- 1867, p. 22; 4 décembre 1867, p. 48; 14 mars 1906, p. 46). Fait digne de mention, la motion relative au Comité de la bibliothèque nommait un groupe de députés pour agir à titre de membres d'un Comité spécial devant aider le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en ce qui concernait les intérêts de la Chambre, et aussi pour agir à titre de membres d'un Comité conjoint de la bibliothèque. La motion relative au Comité mixte des impressions adoptait une forme analogue.
35. Au cours des neuf premières législatures, on a établi consécutivement le nombre suivant de comités spéciaux : 24, 7, 48, 15, 12, 16, 9, 13 et 7. Au cours de la même période, sept comités mixtes autres que ceux de la bibliothèque et des impressions du Parlement ont été créés.
36. Voir, par exemple, les *Journaux*, 6 avril 1868, p. 184; 24 février 1870, p. 23; 21 janvier 1884, p. 22.
37. *Journaux*, 9 mai 1890, p. 452.
38. En 1877, le Comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques comptait 147 membres et son quorum était donc, en vertu du Règlement, de 74; le Comité permanent des banques et du commerce comptait quant à lui 104 membres, et son quorum était donc fixé à 53. Cette année-là, la Chambre se composait de 215 députés.
39. Voir, par exemple, les *Journaux*, 17 mai 1873, p. 384; 29 mars 1876, p. 216; 27 mars 1893, p. 205.
40. *Journaux*, 10 juillet 1906, p. 580. La nouvelle règle a été adoptée sans discussion, puisqu'elle visait simplement à « se conformer à la pratique actuelle ». Voir les *Débats*, 9 juillet 1906, col. 7676.
41. Cette modification, même si elle figurait dans le Règlement de 1906, n'a fait l'objet d'aucun débat à la Chambre. Voir l'article 81 du Règlement de 1906.
42. *Journaux*, 19 février 1909, p. 100-1.
43. *Journaux*, 27 mars 1924, p. 98.
44. Voir, par exemple, les observations du député W.M. Martin dans les *Débats*, 15 décembre 1909, col. 1632-3.
45. *Débats*, 18 avril 1921, p. 2242-60.
46. *Débats*, 25 février 1925, p. 523-39.
47. *Débats*, 11 mars 1925, p. 1030-7.
48. *Débats*, 29 mai 1925, p. 348-51.
49. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 320-3.
50. Voir, par exemple, les *Débats*, 21 février 1928, p. 665; 6 mars 1928, p. 1026-7; 20 mars 1928, p. 1502; 9 juin 1928, p. 3997-8. Voir les extraits des *Journaux*, 15 février 1929, p. 48; 21 février 1929, p. 78; 26 février 1929, p. 100; 13 mars 1930, p. 90; 15 février 1933, p. 227. Voir également les *Débats*, 23 juin 1936, p. 4201-4; 24 juillet 1943, p. 5538-42; *Journaux*, 3 mars 1944, p. 147-8; 10 avril 1946, p. 126; 5 décembre 1947, p. 13-7; 13 décembre 1951, p. 311-3.
51. Cependant, la Chambre a continué de créer des comités spéciaux ayant pour mandat d'examiner des sujets précis et d'en faire rapport. Comme les archives de la Chambre l'indiquent, par exemple, un Comité des chemins de fer et de la marine marchande chargé d'étudier les sociétés possédées et administrées par l'État a été constitué tous les ans de 1924 à 1963, à quelques exceptions près, tandis qu'un Comité mixte du restaurant du Parlement a été créé en 1909 et constitué de nouveau lors de toutes les sessions ultérieures.
52. *Journaux*, 18 septembre 1945, p. 52.
53. Au cours de la dix-huitième législature (de 1936 à 1940), au moins 19 comités spéciaux ont été créés; pendant la dix-neuvième législature (de 1940 à 1945), on en a créé au moins 30; et durant la vingtième législature (de 1945 à 1949), on en a constitué au moins 28. Immédiatement avant les modifications apportées au Règlement en 1955, la vingt et unième législature (de 1949 à 1953) a établi 37 comités spéciaux. Ces comités venaient s'ajouter aux 14 comités permanents et mixtes habituels constitués en vertu du Règlement.
54. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 926-7. Avant 1955, la Chambre avait régulièrement accepté pendant plusieurs années de renvoyer certaines de ses prévisions budgétaires à un Comité spécial des chemins de fer et de la marine marchande, ainsi qu'au Comité permanent des affaires extérieures. Des prévisions budgétaires avaient également été déferées à l'occasion au Comité des banques et du commerce, de même qu'aux Comités spéciaux de la radiodiffusion et des affaires des anciens combattants.
55. *Journaux*, 12 juillet 1955, p. 930-1.

56. *Journals*, May 30, 1958, p. 71.
57. See remarks by Prime Minister J. G. Diefenbaker when moving the motion, *Debates*, May 30, 1958, pp. 679-81.
58. *Journals*, October 19, 1964, pp. 801-2.
59. *Journals*, December 14, 1964, pp. 985-96.
60. *Journals*, March 19, 1965, p. 1143.
61. See text of the Eighteenth Report of the Special Committee on Procedure and Organization (*Journals*, March 26, 1965, pp. 1173-6).
62. *Journals*, May 12, 1965, pp. 101-3.
63. The resolution was adopted on June 11, 1965. The changes agreed to in Committee of the Whole to the original text presented on May 12, 1965 were an increase of members on the standing committees from 22 to 24; a change in the title of one of the standing committees to include Indian Affairs; a requirement for the Striking Committee to report within ten sitting days after its appointment as opposed to "with all convenient speed"; and a further Standing Order which specified that questions of order were to be decided by Chairs in the standing and special committees subject only to an appeal to the committee (*Journals*, June 11, 1965, pp. 227-8).
64. *Journals*, January 21, 1966, p. 34; April 26, 1967, p. 1769.
65. *Journals*, September 24, 1968, pp. 67-8.
66. *Journals*, September 20, 1968, pp. 59-60.
67. *Journals*, December 20, 1968, pp. 554-79.
68. *Journals*, October 14, 1971, p. 870.
69. *Journals*, July 21, 1975, p. 729.
70. *Journals*, June 28, 1977, p. 1255; October 24, 1977, p. 28.
71. *Journals*, April 10, 1978, p. 597.
72. *Journals*, November 27, 1979, p. 270.
73. *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Procedure and Organization*, September 30, 1976, Issue No. 20, pp. 20:66-7.
74. All five editions of Beauchesne, all four editions of Bourinot, and May referred to practices in committees of the House. As well, individual rulings from Chairs of committees were taken into consideration, although they were not binding on other committees.
75. See for example, *Journals*, August 6, 1958, pp. 371-2; November 28, 1963, p. 595; May 26, 1975, pp. 569-70; April 6, 1976, pp. 1183-4; *Debates*, December 10, 1982, p. 21482.
76. See for example, *Debates*, April 22, 1902, cols. 3224-5; October 23, 1903, cols. 14847-9; April 26, 1906, col. 2106; June 5, 1914, pp. 4880-6; April 14, 1943, p. 2179; July 8, 1943, p. 4543; *Journals*, April 14, 1908, p. 389; July 24, 1956, pp. 919-21.
77. See for example, *Journals*, May 20, 1874, p. 282; July 18, 1924, pp. 619-20; June 9, 1928, p. 571; February 10, 1944, p. 72.
78. See for example, Speakers' rulings in *Journals*, May 19, 1943, pp. 365-6; August 22, 1946, pp. 758-9; January 20, 1970, pp. 327-9; December 6, 1973, pp. 725-6; December 20, 1973, pp. 773-5.
79. See for example, *Journals*, April 6, 1910, pp. 418-20; March 11, 1957, pp. 251-5.
80. See for example, *Journals*, March 31, 1969, pp. 873-4; December 20, 1973, pp. 773-5.
81. See Speaker's ruling in *Debates*, November 6, 1980, pp. 4531-2.
82. *Journals*, November 29, 1982, p. 5400.
83. These recommendations were contained in the Fifth, Sixth and Seventh Reports of the Special Committee on Standing Orders and Procedure (see *Journals*, March 3, 1983, p. 5668; March 29, 1983, p. 5765; June 7, 1983, p. 5973). The concept of the Panel of Chairs was also raised in 1976 (see *Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Procedure and Organization*, September 30, 1976, Issue No. 20, p. 20:66).
84. *Journals*, March 22, 1984, p. 282.
85. *Journals*, December 5, 1984, pp. 153-4.
86. *Journals*, December 7, 1984, p. 164.
56. *Journals*, 30 mai 1958, p. 71.
57. Voir les observations qu'a faites le premier ministre J.G. Diefenbaker lorsqu'il a proposé la motion, dans les *Débats*, 30 mai 1958, p. 712-4.
58. *Journals*, 19 octobre 1964, p. 801-2.
59. *Journals*, 14 décembre 1964, p. 985-96.
60. *Journals*, 19 mars 1965, p. 1143.
61. Voir le texte du dix-huitième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation (*Journals*, 26 mars 1965, p. 1173-6).
62. *Journals*, 12 mai 1965, p. 101-3.
63. La résolution a été adoptée le 11 juin 1965. Les changements apportés en comité plénier au libellé original présenté le 12 mai précèdent étaient les suivants : l'augmentation de 22 à 24 du nombre des membres des comités permanents; la modification du nom de l'un des comités permanents pour y faire mention des affaires indiennes; l'obligation pour le Comité de sélection de présenter son rapport dans les 10 jours de séance suivant sa constitution, plutôt qu'« avec toute la diligence possible »; et l'ajout d'un article stipulant que toute question d'ordre serait tranchée par le président d'un comité permanent ou spécial, sous réserve seulement d'un appel au comité (*Journals*, 11 juin 1965, p. 227-8).
64. *Journals*, 21 janvier 1966, p. 34; 26 avril 1967, p. 1769.
65. *Journals*, 24 septembre 1968, p. 67-8.
66. *Journals*, 20 septembre 1968, p. 59-60.
67. *Journals*, 20 décembre 1968, p. 554-79.
68. *Journals*, 14 octobre 1971, p. 870.
69. *Journals*, 21 juillet 1975, p. 729.
70. *Journals*, 28 juin 1977, p. 1255; 24 octobre 1977, p. 28.
71. *Journals*, 10 avril 1978, p. 597.
72. *Journals*, 27 novembre 1979, p. 270.
73. *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la procédure de l'organisation*, 30 septembre 1976, fascicule n° 20, p. 20:66-7.
74. Beauchesne, Bourinot et May traitent des pratiques qui ont cours dans les comités de la Chambre. En outre, on a souvent tenu compte des diverses décisions rendues par les présidents des comités, même si celles-ci n'étaient aucunement exécutoires pour les autres comités.
75. Voir, par exemple, les *Journals*, 6 août 1958, p. 371-2; 28 novembre 1963, p. 595; 26 mai 1975, p. 569-70; 6 avril 1976, p. 1183-4; *Débats*, 10 décembre 1982, p. 21482.
76. Voir, par exemple, les *Débats*, 22 avril 1902, col. 3241; 23 octobre 1903, col. 15150-2; 26 avril 1906, col. 2167; 5 juin 1914, p. 5064-71; 14 avril 1943, p. 2230; 8 juillet 1943, p. 4672; *Journals*, 14 avril 1908, p. 389; 24 juillet 1956, p. 919-21.
77. Voir, par exemple, les *Journals*, 20 mai 1874, p. 282; 18 juillet 1924, p. 619-20; 9 juin 1928, p. 571; 10 février 1944, p. 72.
78. Voir, par exemple, les décisions de la présidence dans les *Journals*, 19 mai 1943, p. 365-6; 22 août 1946, p. 758-9; 20 janvier 1970, p. 327-9; 6 décembre 1973, p. 725-6; 20 décembre 1973, p. 773-5.
79. Voir, par exemple, les *Journals*, 6 avril 1910, p. 436-7; 11 mars 1957, p. 251-5.
80. Voir, par exemple, les *Journals*, 31 mars 1969, p. 873-4; 20 décembre 1973, p. 773-5.
81. Voir la décision du Président dans les *Débats*, 6 novembre 1980, p. 4531-2.
82. *Journals*, 29 novembre 1982, p. 5400.
83. Ces recommandations figurent dans les cinquième, sixième et septième rapports du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure (voir les *Journals*, 3 mars 1983, p. 5668; 29 mars 1983, p. 5765; 7 juin 1983, p. 5973). L'idée d'une liste des présidents survint également en 1976 (voir les *Procès-verbaux et témoignages du Comité de la procédure et de l'organisation*, 30 septembre 1976, fascicule n° 20, p. 20:66).
84. *Journals*, 22 mars 1984, p. 282.
85. *Journals*, 5 décembre 1984, p. 153-4.
86. *Journals*, 7 décembre 1984, p. 164.

87. On February 28, 1985, the House agreed to change the name of the Standing Committee on Labour, Manpower and Immigration to Labour, Employment and Immigration (*Journals*, pp. 339-40).
88. *Journals*, June 27, 1985, p. 919.
89. *Journals*, June 28, 1985, p. 936.
90. For example, new Standing Committees were created on Consumer and Corporate Affairs; Energy, Mines and Resources; Human Rights; Research, Science and Technology; Secretary of State; and Government Operations.
91. For example, the Standing Committee on Fisheries and Forestry was divided into a Committee on Fisheries and Oceans and a Committee on Environment and Forestry; and the Standing Committee on External Affairs and National Defence was divided into a Committee on External Affairs and International Trade and a Committee on National Defence.
92. For example, the Justice and Legal Affairs Committee was renamed Justice and Solicitor General and the Indian Affairs and Northern Development Committee was renamed Aboriginal Affairs and Northern Development.
93. *Journals*, February 13, 1986, p. 1710.
94. *Journals*, November 7, 1986, p. 192.
95. *Journals*, December 12, 1986, p. 319; December 18, 1986, pp. 350-2.
96. *Journals*, April 14, 1987, p. 748; May 22, 1987, p. 946.
97. *Journals*, June 3, 1987, pp. 1016-28.
98. *Journals*, June 30, 1987, p. 1295; November 4, 1987, p. 1831.
99. See the Sixth Report of the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure concurred in, with amendments, on December 18, 1987 (*Journals*, p. 2017). The name of the Committee was changed to the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations in 1988 (see *Journals*, June 2, 1988, p. 2778).
100. See remarks by Speakers Sauvé (*Debates*, December 10, 1982, p. 21482), Francis (*Debates*, May 23, 1984, pp. 3962-3), and Fraser (*Debates*, December 9, 1987, pp. 11628-9).
101. See for example, rulings by Speaker Bosley in *Debates*, December 14, 1984, pp. 1242-3; February 28, 1985, p. 2603; April 16, 1986, p. 12315; and by Speaker Fraser in *Debates*, June 16, 1987, p. 7123.
102. See for example, rulings by Speaker Bosley in *Debates*, March 7, 1986, p. 11301; April 21, 1986, p. 12480; June 27, 1986, p. 14969. See also rulings by Deputy Speaker Danis in *Debates*, December 10, 1986, p. 1978; and by Speaker Fraser in *Debates*, March 19, 1987, p. 4327; June 29, 1987, pp. 7749-50.
103. See remarks by Speaker Bosley in *Debates*, December 14, 1984, p. 1243; and by Speaker Fraser in *Debates*, April 9, 1987, pp. 5015-6.
104. The motion to amend the Standing Orders was moved and adopted on April 5, 1989 (*Journals*, pp. 40-2; *Debates*, pp. 117-8).
105. See Standing Order 104(2) of the April 1989 version of the Standing Orders for the exact names of all the standing committees. See Standing Order 108(3) of the same version for the changes to the mandates of certain committees.
106. The Standing Committee on Communications and Culture was combined with the Standing Committee on Multiculturalism and the Standing Committee on Secretary of State to become one committee named the Standing Committee on Communications, Culture, Citizenship and Multiculturalism.
107. Consumer and Corporate Affairs, along with Government Operations, became Consumer and Corporate Affairs and Government Operations; Elections, Privileges and Procedures, along with Private Members' Business, became Elections, Privileges, Procedure and Private Members' Business; Human Rights, along with Status of Disabled Persons, became Human Rights and Status of Disabled Persons; Regional Industrial Expansion, along with Research, Science and Technology, became Industry, Science and
87. Le 28 février 1985, la Chambre décidait de modifier le nom du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration pour le rebaptiser Comité du travail, de l'emploi et de l'immigration (*Journals*, p. 339-40).
88. *Journals*, 27 juin 1985, p. 919.
89. *Journals*, 28 juin 1985, p. 936.
90. Par exemple, les comités permanents suivants étaient créés : Comité de la consommation et des corporations; Comité de l'énergie, des mines et des ressources; Comité des droits de la personne; Comité de la recherche, de la science et de la technologie; Comité du Secrétariat d'État; et Comité de l'administration gouvernementale.
91. Par exemple, le Comité permanent des pêches et des forêts était scindé pour former le Comité des pêches et des océans, et le Comité de l'environnement et des forêts; le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale était scindé pour former le Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur, et le Comité de la défense nationale.
92. Par exemple, le Comité de la justice et des questions juridiques était rebaptisé Comité de la justice et du Solliciteur général, et le Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien recevait le nom de Comité des affaires autochtones et du développement du Nord.
93. *Journals*, 13 février 1986, p. 1710.
94. *Journals*, 7 novembre 1986, p. 192.
95. *Journals*, 12 décembre 1986, p. 319; 18 décembre 1986, p. 350-2.
96. *Journals*, 14 avril 1987, p. 748; 22 mai 1987, p. 946.
97. *Journals*, 3 juin 1987, p. 1016-28.
98. *Journals*, 30 juin 1987, p. 1295; 4 novembre 1987, p. 1831.
99. Voir le sixième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure adopté, avec des amendements, le 18 décembre 1987 (*Journals*, p. 2017). En 1988, le Comité fut rebaptisé Comité mixte permanent d'examen de la réglementation (voir les *Journals*, 2 juin 1988, p. 2778).
100. Voir les observations faites par les Présidents Sauvé (*Débats*, 10 décembre 1982, p. 21482), Francis (*Débats*, 23 mai 1984, p. 3962-3) et Fraser (*Débats*, 9 décembre 1987, p. 11628-9).
101. Voir, par exemple, les décisions du Président Bosley dans les *Débats*, 14 décembre 1984, p. 1242-3; 28 février 1985, p. 2603; 16 avril 1986, p. 12315; et du Président Fraser dans les *Débats*, 16 juin 1987, p. 7123.
102. Voir, par exemple, les décisions du Président Bosley dans les *Débats*, 7 mars 1986, p. 11301; 21 avril 1986, p. 12480; 27 juin 1986, p. 14969. Voir également les décisions du vice-président Danis dans les *Débats*, 10 décembre 1986, p. 1978, et du Président Fraser dans les *Débats*, 19 mars 1987, p. 4327; 29 juin 1987, p. 7749-50.
103. Voir les observations du Président Bosley dans les *Débats*, 14 décembre 1984, p. 1243; et du Président Fraser dans les *Débats*, 9 avril 1987, p. 5015-6.
104. La motion portant modification du Règlement a été proposée et adoptée le 5 avril 1989 (*Journals*, p. 40-2; *Débats*, p. 117-8).
105. Voir l'article 104(2) de la version d'avril 1989 du Règlement pour le nom exact de tous les comités permanents. Voir l'article 108(3) de la même version pour les changements au mandat de certains comités.
106. On a fusionné le Comité permanent des communications et de la culture avec le Comité permanent du multiculturalisme et le Comité permanent du Secrétariat d'État pour former un seul comité appelé Comité des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme.
107. Le Comité de la consommation et des corporations et celui de l'administration gouvernementale sont devenus le Comité de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale; le Comité des élections, des privilèges et de la procédure et celui des affaires émanant des députés sont devenus le Comité des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés; le Comité des droits de la personne et celui sur la condition des personnes handicapées sont devenus le Comité des droits

- Technology, Regional and Northern Development; National Defence, along with Veterans Affairs, became National Defence and Veterans Affairs.
108. Aboriginal Affairs and Northern Development became Aboriginal Affairs; Environment and Forestry became Environment; Fisheries and Oceans became Forestry and Fisheries; Finance and Economic Affairs became Finance; National Health and Welfare became Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and Women.
109. For example, reference to forestry matters prior to April 5, 1989 was found in the Standing Committee on Environment and Forestry; after April 5, 1989, it was found in the Standing Committee on Forestry and Fisheries. Reference to Northern Development matters prior to April 5, 1989 was found in the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development; after April 5, 1989, it was found in the Standing Committee on Industry, Science and Technology, Regional and Northern Development. With respect to the new version of Standing Order 108(3), after April 5, 1989, the mandates of certain of the newly-formed committees reflected the former individual mandates. In the case of the Standing Committee on Communications, Culture, Citizenship and Multiculturalism, the word “multiracial” was deleted, and a new paragraph on citizenship programs was added.
110. On September 27, 1989, the House agreed to separate the Standing Committee on Communications, Culture, Citizenship and Multiculturalism, which had been created on April 5, 1989, into two committees: a committee on Communications and Culture, and one on Multiculturalism and Citizenship (*Journals*, p. 534; *Debates*, pp. 3980-1). This change triggered a consequential amendment to Standing Order 108(2) and (3). These changes came into effect on October 9, 1989.
111. The Standing Committee on Elections, Privileges, Procedure and Private Members’ Business was changed to Privileges and Elections on February 16, 1990 (*Journals*, p. 1234).
112. The motion to amend the Standing Orders was moved on March 26, and debated on March 27, April 8, 9, 10, and 11, 1991. With respect to the changes concerning committees, see for example, remarks of the Government House Leader on April 8, 1991 (*Debates*, pp. 19137-8) and by the Opposition House Leader (*Debates*, pp. 19150-2). The motion was adopted on April 11, 1991 (*Journals*, pp. 2922-9), to come into effect on the first sitting day of the following session (May 13, 1991).
113. *Debates*, April 8, 1991, p. 19138.
114. The House agreed to have a Standing Committee on Official Languages, rather than a Standing Joint Committee on Official Languages. It should be noted, however, that the Senate did not agree to revise the *Rules of the Senate* accordingly.
115. The Privileges and Elections Committee was combined with the Management and Members Services Committee to become the Standing Committee on House Management.
116. The new rule provided that two of the three positions would be held by government members with the other being held by an opposition member. See Standing Order 106(2) of the May 1991 version of the Standing Orders.
117. Standing Order 107(2) provided that the Chair and Vice-Chair of the Liaison Committee would be elected within five sittings days of the meeting of the last standing committee to organize (as previously done), but an additional proviso was added to the effect that the selection of this Chair and Vice-Chair would, in any event, occur no later than the twentieth sitting day after the adoption of the relevant report of the House Management Committee naming the membership of all committees.
118. An amendment to Standing Order 108(1)(a) gave standing committees the authority to print a brief appendix to any committee de la personne et de la condition des personnes handicapées; le Comité de l’expansion industrielle régionale et celui de la recherche, de la science et de la technologie sont devenus le Comité de l’industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord; et le Comité de la défense nationale et celui des affaires des anciens combattants sont devenus le Comité de la défense nationale et des affaires des anciens combattants.
108. Le Comité des affaires autochtones et du développement du Grand Nord est devenu le Comité des affaires autochtones; le Comité de l’environnement et des forêts est devenu le Comité des forêts et des pêches; le Comité des finances et des affaires économiques est devenu le Comité des finances; le Comité de la santé nationale et du bien-être social est devenu le Comité de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine.
109. Par exemple, avant le 5 avril 1989, les questions de foresterie étaient renvoyées au Comité permanent de l’environnement et des forêts; après le 5 avril 1989, c’est le Comité permanent des forêts et des pêches qui en était chargé. Avant le 5 avril 1989, les questions touchant le développement du Nord étaient renvoyées au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord; après le 5 avril 1989, c’est le Comité permanent de l’industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord qui en était chargé. Dans la nouvelle version de l’article 108(3), après le 5 avril 1989, le mandat de certains comités nouvellement formés s’inspirait des mandats individuels antérieurs. Dans le cas du Comité permanent des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme, on supprimait le mot « multiraciale » et on ajoutait un nouveau paragraphe sur les programmes de citoyenneté.
110. Le 27 septembre 1989, la Chambre a convenu de scinder le Comité permanent des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme, établi par suite de la modification du 5 avril 1989, en deux comités distincts : l’un chargé des communications et de la culture et l’autre chargé du multiculturalisme et de la citoyenneté (*Journaux*, p. 534; *Débats*, p. 3980-1). Ce changement a entraîné une modification consécutive aux articles 108(2) et (3), qui sont entrées en vigueur le 9 octobre 1989.
111. Le 16 février 1990 (*Journaux*, p. 1234), le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés est devenu le Comité permanent des privilèges et des élections.
112. La motion tendant à modifier les articles en question a été proposée le 26 mars et débattue le 27 mars ainsi que les 8, 9, 10 et 11 avril 1991. Pour ce qui est des modifications visant les comités, voir par exemple les observations faites le 8 avril 1991 par le leader du gouvernement à la Chambre (*Débats*, p. 19137-8) et par le leader de l’Opposition à la Chambre (*Débats*, p. 19150-2). On a adopté la motion le 11 avril 1991 (*Journaux*, p. 2922-9), son entrée en vigueur étant fixée pour le premier jour de séance de la session suivante (13 mai 1991).
113. *Débats*, 8 avril 1991, p. 19138.
114. La Chambre a convenu de se doter d’un Comité permanent des langues officielles, au lieu du Comité mixte permanent des langues officielles. Il convient cependant de noter que le Sénat n’a pas accepté de réviser le *Règlement du Sénat* en conséquence.
115. On a fusionné le Comité des privilèges et des élections avec le Comité de la gestion et des services aux députés pour former le Comité permanent de la gestion de la Chambre.
116. Le nouvel article prévoyait que deux des trois postes seraient occupés par des députés du parti ministériel, et l’autre par un député de l’opposition. Voir l’article 106(2) de la version de mai 1991 du Règlement.
117. L’article 107(2) prévoyait l’élection du président et du vice-président du Comité de liaison dans les cinq jours de séance suivant la réunion du dernier comité permanent convoqué à des fins d’organisation (comme auparavant), mais avec la disposition additionnelle que ces choix devaient avoir lieu au plus tard le vingtième jour de séance suivant l’adoption du rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre nommant les membres de tous les comités.
118. Une modification de l’article 108(1)(a) conférait aux comités permanents le pouvoir de joindre en appendice à leurs rapports, à la suite de la

- report, containing dissenting or supplementary opinions, after the signature of the committee Chair, if so agreed by the committee.
119. Standing Order 112 was amended to provide that for each of the envelopes (except Management), the Speaker was to appoint as many as six Members to the Panel of Chairs, making provision for a proportionate number of government and opposition members.
120. A new paragraph was added to Standing Order 113 to stipulate that each envelope (again with the exception of Management) should have two legislative committees, and to decrease the maximum number of Members of such legislative committees from 30 to 14. In addition, the Speaker was now to appoint the Chair of a legislative committee within five days of debate commencing (rather than awaiting concurrence in the report of the former Striking Committee). The membership of legislative committees would hence be permanent, pursuant to Standing Orders 104(3), 113(1) and 114(1). In consequence, the method of replacement was also changed for legislative committees, pursuant to Standing Order 114(2).
121. Instead of the power to send for persons, Standing Order 113 was amended to provide that legislative committees could send for “officials from government departments and agencies and crown corporations or other persons whom the committee deems to be competent to appear as witnesses on technical matters”. As well, the amendments to this Standing Order removed the provision that the committee ceased to exist upon reporting a bill.
122. Standing Order 115 was changed to indicate a type of “substantive priority” to legislative committees over standing committees. Whenever a legislative committee was meeting on a bill affecting a particular department or agency, no standing or standing joint committee was to meet at the same time. As well, a paragraph was added (Standing Order 115(4)) to designate priority use of committee rooms to each envelope.
123. A new Standing Order (119.1) was adopted with respect to the broadcasting of committee proceedings. It was now clear that, if a committee wished to broadcast, it had to first obtain the consent of the House. The Standing Committee on House Management was to establish experimental guidelines, through a report to the House.
124. See Standing Orders 104(1), 108(3), 113(1), 115(4), and 119.1 of the May 1991 version of the Standing Orders.
125. See the Twenty-Sixth Report of the Privileges and Elections Committee presented on March 20, 1991 (*Journals*, p. 2728), and concurred in on April 12, 1991 (*Journals*, p. 2943; *Debates*, p. 19456).
126. See the First Report of the Standing Committee on House Management presented and adopted on May 23, 1991 (*Journals*, pp. 61-2; *Debates*, p. 487). The Standing Orders affected were 104, 108, and 114.
127. See Recommendation No. 8 of the Twenty-Third Report of the Standing Committee on House Management presented on February 14, 1992 (*Journals*, p. 1024), and concurred in on March 27, 1992 (*Journals*, p. 1230).
128. See the Twenty-Eighth Report of the Standing Committee on House Management presented on March 18, 1992 (*Journals*, pp. 1175-8), and concurred in on April 29, 1992 (*Journals*, p. 1338). The Standing Orders affected were 104, 113, 114, and 115. It should also be noted that, through amendments to Standing Order 114, changes in membership were no longer required to be printed in the *Journals*.
129. See the Thirty-Second Report of the Standing Committee on House Management presented and concurred in on May 1, 1992, revising the French text with respect to the name of the Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs and Government Operations (*Journals*, pp. 1351-2).
130. See the motion moved and agreed to, following one small amendment, on January 25, 1994 (*Journals*, pp. 58-61; *Debates*, pp. 259-61).
131. The Standing Committee on Agriculture became Agriculture and Agri-Food; Communications and Culture became Canadian Heritage; Environment became Environment and Sustainable
- signature de leur président, un bref énoncé des opinions dissidentes ou supplémentaires de certains de leurs membres.
119. L'article 112 était modifié de manière à disposer que, pour chaque secteur (à l'exception du secteur Gestion), le Président nomme jusqu'à six députés au comité des présidents, choisis en nombre proportionnel parmi les membres du parti ministériel et des partis d'opposition.
120. On a ajouté à l'article 113 un nouveau paragraphe disposant que chaque secteur (encore une fois, à l'exception de la Gestion) aurait deux comités législatifs et réduisant de 30 à 14 le nombre maximum de membres de ces comités. En outre, le Président devait maintenant nommer le président d'un comité législatif dans les cinq jours de séance suivant le début du débat (plutôt que d'attendre l'adoption du rapport de l'ancien Comité de sélection). La composition des comités législatifs devenait donc permanente en vertu des articles 104(3), 113(1) et 114(1). On a aussi modifié les modalités de remplacement pour les comités législatifs, conformément à l'article 114(2) du Règlement.
121. Au lieu du pouvoir de convoquer des personnes, l'article 113 modifié disposait que les comités législatifs pouvaient convoquer « des fonctionnaires ou représentants des ministères ou organismes gouvernementaux ou des sociétés d'État ainsi que les autres personnes qu'il juge compétentes pour témoigner sur des questions techniques ». On éliminait en outre la disposition énonçant que le comité cessait d'exister après le dépôt de son rapport sur un projet de loi.
122. On a modifié l'article 115 de façon à instituer une certaine « priorité de fond » des comités législatifs par rapport aux comités permanents. Lorsqu'un comité législatif se réunissait pour étudier un projet de loi touchant un ministère ou un organisme particulier, aucun comité permanent ou mixte permanent ne pouvait siéger en même temps. On a aussi ajouté un paragraphe (article 115(4)) afin d'attribuer l'usage prioritaire de salles aux comités de chaque secteur.
123. On a adopté un nouvel article (119.1) sur la radiodiffusion et la télédiffusion des séances de comités, où il était maintenant précisé qu'un comité voulant radiodiffuser ou télédiffuser ses séances devait d'abord obtenir le consentement de la Chambre. Le Comité permanent de la gestion de la Chambre était chargé d'établir des principes directeurs à cet égard dans le cadre d'un rapport à la Chambre.
124. Voir les articles 104(1), 108(3), 113(1), 115(4) et 119.1 de la version de mai 1991 du Règlement.
125. Voir le vingt-sixième rapport du Comité des privilèges et des élections présenté le 20 mars 1991 (*Journaux*, p. 2728) et adopté le 12 avril 1991 (*Journaux*, p. 2943; *Débats*, p. 19456).
126. Voir le premier rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté et adopté le 23 mai 1991 (*Journaux*, p. 61-2; *Débats*, p. 487). Les articles modifiés étaient les suivants : 104, 108 et 114.
127. Voir la huitième recommandation du vingt-troisième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté le 14 février 1992 (*Journaux*, p. 1024) et adopté le 27 mars 1992 (*Journaux*, p. 1230).
128. Voir le vingt-huitième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté le 18 mars 1992 (*Journaux*, p. 1175-8) et adopté le 29 avril 1992 (*Journaux*, p. 1338). Les articles modifiés étaient les suivants : 104, 113, 114 et 115. Il convient également de noter que par suite des modifications à l'article 114, il n'était plus nécessaire d'imprimer dans les *Journaux* les changements aux listes de membres.
129. Voir le trente-deuxième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté et adopté le 1^{er} mai 1992, au sujet de la nouvelle version française du nom du Comité permanent des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale (*Journaux*, p. 1351-2).
130. Voir la motion proposée et adoptée, par suite d'un amendement mineur, le 25 janvier 1994 (*Journaux*, p. 58-61; *Débats*, p. 259-61).
131. Le Comité de l'agriculture est devenu le Comité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire; le Comité des communications et de la culture est devenu le Comité du patrimoine canadien; le Comité de l'environnement

- Development; Forestry and Fisheries became Fisheries and Oceans; External Affairs and International Trade became Foreign Affairs and International Trade; Consumer and Corporate Affairs and Government Operations became Government Operations; Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and Women became Health; Labour and Employment became Human Resources Development; Aboriginal Affairs became Indian Affairs and Northern Development; Industry, Science and Technology, Regional and Northern Development became Industry; Justice and Solicitor General became Justice and Legal Affairs; Energy, Mines and Resources became Natural Resources; House Management became Procedure and House Affairs. Immigration and Citizenship were combined into one committee Citizenship and Immigration.
132. Official Languages was re-established as a Standing Joint Committee, and a Standing Joint Committee on the Library of Parliament was established (and thus removed from the joint services which were under the mandate of the House Management Committee). The mandate of the former Multiculturalism and Citizenship committee became that of Canadian Heritage, and the reference to citizenship programs was dropped.
133. The three Standing Joint Committees were: the Library of Parliament, Official Languages, and Scrutiny of Regulations. Their mandates were listed as part of Standing Order 108(4).
134. The major changes were reflected in Standing Orders 104, 108, 112, and 115.
135. See *Journals*, January 25, 1994, p. 61.
136. The changes to Standing Orders 68, 73 and 76, adopted in February 1994, impacted the work of committees and, in particular, necessitated revisions to the text of Standing Order 113 (see *Journals*, February 7, 1994, pp. 112-6, 119-20). See also the Commentary and Historical Summary of Standing Orders 68, 73, and 76 in Chapter IX. In essence, the text of Standing Order 113 was amended to reflect the fact that, instead of striking the legislative committee within five sitting days of the commencement of debate on second reading of a bill being referred to a legislative committee, the Procedure and House Affairs Committee would strike the legislative committee within five sitting days of the commencement of debate on a motion to appoint a legislative committee or to refer a bill thereto. The maximum number of members on a legislative committee was also raised from 14 to 15.
137. Through adoption of the Ninth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs on March 9, 1994, the name of the Indian Affairs and Northern Development Committee became the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development (*Journals*, p. 229).
138. See the Twenty-Fourth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on June 1, 1994 (*Journals*, p. 516), and adopted on June 3, 1994 (*Journals*, p. 529).
139. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on June 8, 1994 (*Journals*, p. 545), and adopted on June 10, 1994 (*Journals*, p. 563). The Standing Orders affected were 107(1) and (2), 108(3)(a), 118(1), 119.1, and 122.
140. See the One Hundredth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs presented and concurred in on November 10, 1995 (*Journals*, p. 2125).
141. See the One Hundred and Ninth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs presented and concurred in on December 13, 1995 (*Journals*, pp. 2249-51). The name of the committee was amended in the English version to Human Rights and Status of Persons with Disabilities.
- est devenu le Comité de l'environnement et du développement durable; le Comité des forêts et des pêches est devenu le Comité des pêches et des océans; le Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur est devenu le Comité des affaires étrangères et du commerce international; le Comité des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale est devenu le Comité des opérations gouvernementales; le Comité de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine est devenu le Comité de la santé; le Comité du travail et de l'emploi est devenu le Comité du perfectionnement des ressources humaines; le Comité des affaires autochtones est devenu le Comité des affaires indiennes et du Nord canadien; le Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie et du développement régional et du Nord est devenu le Comité de l'industrie; le Comité de la justice et du solliciteur général est devenu le Comité de la justice et des questions juridiques; le Comité de l'énergie, des mines et des ressources est devenu le Comité des ressources naturelles; et le Comité de la gestion de la Chambre est devenu le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. L'immigration et la citoyenneté ont été combinées sous l'égide d'un comité appelé le Comité de la citoyenneté et de l'immigration.
132. On a rétabli le Comité des langues officielles en tant que comité mixte permanent et institué le Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement (ainsi retranchée des services conjoints relevant du Comité de la gestion de la Chambre). Le mandat de l'ancien Comité du multiculturalisme et de la citoyenneté est devenu celui du Comité du patrimoine canadien, et on a laissé tomber la mention des programmes de citoyenneté.
133. Les trois Comités mixtes permanents étaient les suivants : de la Bibliothèque du Parlement, des langues officielles et de l'examen de la réglementation. Le mandat de ces comités était exposé à l'article 108(4) du Règlement.
134. Les principales modifications se trouvaient aux articles 104, 108, 112 et 115 du Règlement.
135. Voir les *Journaux*, 25 janvier 1994, p. 61.
136. Les amendements apportés en février 1994 aux articles 68, 73 et 76 ont eu une incidence sur le travail des comités et, en particulier, ont nécessité la révision de l'article 113 (voir les *Journaux*, 7 février 1994, p. 112-6, 119-20). Voir également le commentaire et l'historique des articles 68, 73 et 76 du Règlement au chapitre IX. Essentiellement, le libellé de l'article 113 était amendé de façon à indiquer qu'au lieu de créer le comité législatif dans les cinq jours de séance suivant le début du débat en deuxième lecture d'un projet de loi renvoyé à un comité législatif, le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre nommait les membres du comité dans les cinq jours de séance suivant le début du débat sur une motion tendant à créer un comité législatif ou à lui renvoyer un projet de loi. Le nombre maximum de membres d'un comité législatif passait de 14 à 15.
137. Par suite de l'adoption du neuvième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, le 9 mars 1994, le Comité des affaires indiennes et du Nord canadien est devenu le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord (*Journaux*, p. 229).
138. Voir le vingt-quatrième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 1^{er} juin 1994 (*Journaux*, p. 516) et adopté le 3 juin 1994 (*Journaux*, p. 529).
139. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 8 juin 1994 (*Journaux*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563). Les articles modifiés étaient les suivants : 107(1) et (2), 108(3)a), 118(1), 119.1 et 122.
140. Voir le centième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté et adopté le 10 novembre 1995 (*Journaux*, p. 2125).
141. Voir le cent neuvième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté et adopté le 13 décembre 1995 (*Journaux*, p. 2249-51). Dans la version anglaise, le nom du comité en question est devenu « Human Rights and Status of Persons with Disabilities ».

142. See the Thirty-Sixth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs presented and concurred in on October 9, 1996 (*Journals*, p. 730).
143. The motion to effect these changes was agreed to without debate on September 23, 1997 (*Journals*, pp. 12-3). Two committees (Government Operations and Human Rights and the Status of Persons with Disabilities) were combined into already-existing committees, thus forming committees named Natural Resources and Government Operations, Justice and Human Rights, and Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities. The mandates of the last two committees were agreed to as well (see Standing Order 108(3) of the February 1998 version of the Standing Orders).
144. *Journals*, October 1, 1997, p. 56. The two committees concerned were those on Foreign Affairs and International Trade and on Human Resources Development and Status of Persons with Disabilities.
145. Natural Resources was included in the Standing Committee on Aboriginal Affairs, Northern Development and Natural Resources, while Government Operations became part of the Standing Committee on Transport and Government Operations (See *Journals*, February 1, 2001, p. 27.)
146. *Journals*, February 1, 2001, p. 27.
147. *Journals*, February 15, 2001, p. 101.
148. See pages 17-9 of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465), and adopted on October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3). This proposal became the new Standing Order 111.1.
149. See pages 19-20 of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented on June 1, 2001 (*Journals*, p. 465), and adopted on October 4, 2001 (*Journals*, pp. 691-3). These changes were reflected in sections (1) and (3) of Standing Order 108.
150. See the Fifty-Ninth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented and concurred in on May 24, 2002 (*Journals*, p. 1426).
151. *Journals*, May 27, 2002, pp. 1431-2.
152. See the Second Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on October 29, 2002 (*Journals*, pp. 128-9).
153. Concurrence was moved on October 31, 2002, and debate took place under the rubric "Motions". The debate was interrupted in order to proceed with "Statements by Members" (*Debates*, pp. 1110-35).
154. Following Question Period on October 31, 2002, and a Speaker's ruling which found the Supply Day motion to be in order, debate took place and the vote was deferred (*Debates*, pp. 1147-71). The Supply Day motion amending Standing Order 106 was then adopted on November 5, 2002 (*Journals*, pp. 162-4).
155. *Journals*, November 7, 2002, pp. 181-2. Standing Orders 104 and 108 were thus amended.
156. Pursuant to provisional amendments to the Standing Orders on Private Members' Business adopted on March 17, 2003 (*Journals*, p. 495), the mandate of the Procedure and House Affairs Committee to select votable items was suspended.
157. *Journals*, February 17, 2004, p. 86. The Justice and Human Rights Committee became Justice, Human Rights, Public Safety and Emergency Preparedness, while the Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities Committee became Human Resources, Skills Development, Social Development and the Status of Persons with Disabilities.
158. See the Twenty-Fifth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented on April 27, 2004 (*Journals*, p. 319) and concurred in on April 29, 2004 (*Journals*, pp. 348-9).
159. See motion adopted by unanimous consent on October 5, 2004 (*Journals*, pp. 12-4) and the Eighth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented and adopted on October 22, 2004 (*Journals*, p. 136). It should also be noted that it took considerable time for the House to agree on the mandate of the
142. Voir le trente-sixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté et adopté le 9 octobre 1996 (*Journaux*, p. 730).
143. La motion tendant à ces modifications a été adoptée sans débat le 23 septembre 1997 (*Journaux*, p. 12-3). Deux comités (opérations gouvernementales et droits de la personne et condition des personnes handicapées) ont été rattachés à des comités existants pour former respectivement le Comité des ressources naturelles et des opérations gouvernementales, le Comité de la justice et des droits de la personne et le Comité du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées. On a également arrêté le mandat de ces deux derniers comités (voir l'article 108(3) de la version de février 1998 du Règlement).
144. *Journaux*, 1^{er} octobre 1997, p. 56. Les deux comités en question étaient celui des affaires étrangères et du commerce international et celui du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées.
145. On a rattaché l'élément ressources naturelles au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles, et l'élément opérations gouvernementales au Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales (voir les *Journaux*, 1^{er} février 2001, p. 27).
146. *Journaux*, 1^{er} février 2001, p. 27.
147. *Journaux*, 15 février 2001, p. 101.
148. Voir les pages 18 à 20 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, déposé le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3). Cette proposition est devenue le nouvel article 111.1 du Règlement.
149. Voir les pages 20 et 21 du rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, déposé le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-3). Ces modifications ont été intégrées aux paragraphes (1) et (3) de l'article 108 du Règlement.
150. Voir le cinquante-neuvième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé et adopté le 24 mai 2002 (*Journaux*, p. 1426).
151. *Journaux*, 27 mai 2002, p. 1431-2.
152. Voir le deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 29 octobre 2002 (*Journaux*, p. 128-9).
153. On en a proposé l'adoption le 31 octobre 2002 et le débat a eu lieu sous la rubrique « Motions ». Le débat a ensuite été interrompu afin de laisser place aux « Déclarations de députés » (*Debats*, p. 1110-35).
154. Après la période de questions, le 31 octobre 2002, et par suite d'une décision de la présidence déclarant recevable la motion de l'opposition, un débat a eu lieu et le vote a été différé (*Debats*, pp. 1147-71). La motion de l'opposition amendant l'article 106 du Règlement a par la suite été adoptée, le 5 novembre 2002 (*Journaux*, p. 162-4).
155. *Journaux*, 7 novembre 2002, p. 181-2. Les articles 104 et 108 du Règlement ont été modifiés.
156. Conformément aux modifications provisoires du Règlement concernant les affaires émanant des députés adoptées le 17 mars 2003 (*Journaux*, p. 495), le mandat du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre de choisir les affaires à mettre aux voix a été suspendu.
157. *Journaux*, 17 février 2004, p. 86. Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne est devenu le Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile, tandis que le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées est devenu le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.
158. Voir le vingt-cinquième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le 27 avril 2004 (*Journaux*, p. 319) et adopté le 29 avril 2004 (*Journaux*, p. 348-9).
159. Voir la motion adoptée du consentement unanime le 5 octobre 2004 (*Journaux*, p. 12-4) et le huitième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté et adopté le 22 octobre 2004 (*Journaux*, p. 136). Soulignons aussi qu'il a fallu beaucoup de temps à la Chambre pour acquiescer au mandat du nouveau Comité

- new Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics, such mandate finally being adopted on December 14, 2004 (*Journals*, p. 353).
160. See the Twentieth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented and adopted on December 14, 2004 (*Journals*, p. 353). The changes were specifically to: add a six-part mandate for the new Access to Information, Privacy and Ethics Committee; remove consideration of the reports of the Information and Privacy Commissioners, as well as the Ethics Commissioners report on lobbyists, from the mandate of the Government Operations and Estimates Committee; and clarify that the Procedure and House Affairs Committee would still review the Ethics Commissioner's report on Members.
161. *Journals*, February 18, 2005, pp. 451-5.
162. See the Thirtieth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented and adopted on March 23, 2005 (*Journals*, pp. 544, 546). A technical adjustment to the French text of a previous report was made, and the French version of the mandate of the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics was amended accordingly.
163. See for example, remarks by Speaker Fraser in *Debates*, March 26, 1990, pp. 9756-8; November 28, 1990, pp. 15854-5; March 21, 1991, pp. 18827-9; February 26, 1992, pp. 7620-4. See remarks by Speaker Parent in *Debates*, December 9, 1997, pp. 2945-6; February 18, 1998, pp. 4070-1; March 26, 1998, pp. 5422-4. See remarks by Speaker Milliken in *Debates*, March 19, 2001, pp. 1836-7; April 18, 2002, pp. 10539-40; November 27, 2002, pp. 1949-50.
164. See for example, rulings on Standing Order 114 regarding substitution of Members in *Debates*, June 20, 1994, pp. 5582-4, and ruling on consideration of Bill C-203 in *Debates*, February 26, 1992, pp. 7620-4.
165. See for example, rulings by the Speaker on the procedural acceptability of certain committee reports or portions thereof in *Debates*, September 27, 1991, pp. 2823-5; April 28, 1992, p. 9801; June 1, 1992, pp. 11162-3; November 19, 1992, pp. 13599-604, 13654-8, 13661; June 3, 2003, pp. 6771-3.
166. See for example, Speaker's ruling in *Debates*, March 21, 1991, p. 18830; March 26, 1991, pp. 18991-3; March 16, 1993, pp. 17071-3; June 3, 2003, pp. 6810-4.
167. See for example, Speaker's ruling in *Debates*, December 9, 1997, pp. 2945-6; November 26, 1998, pp. 10467-8; December 1, 1998, pp. 10731-3; December 3, 1998, pp. 10863-6; March 28, 2000, pp. 5368-9; April 16, 2002, pp. 10463-4; February 25, 2003, pp. 3988-9.
168. See Speaker's ruling and finding of *prima facie* privilege in *Debates*, December 4, 1992, pp. 14629-31.
169. See for example, Speaker's ruling in *Debates*, November 7, 1996, pp. 6225-6.
170. See for example, Speaker's ruling in *Debates*, February 22, 2001, pp. 1049-51, and Speaker's remarks (on a question of privilege on a separate matter) in *Debates*, February 25, 2003, pp. 3988-9.
- permanant de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, ce mandat ayant été finalement adopté le 14 décembre 2004 (*Journaux*, p. 353).
160. Voir le vingtième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé et adopté le 14 décembre 2004 (*Journaux*, p. 353). Les modifications visaient précisément à énoncer le mandat en six points du nouveau Comité de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique; à retrancher du mandat du Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires l'étude des rapports du Commissaire à l'information et du Commissaire à la protection de la vie privée ainsi que du rapport du Commissaire à l'éthique sur les lobbyistes; et à clarifier le fait que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre continuerait à examiner le rapport du Commissaire à l'éthique sur les députés.
161. *Journaux*, 18 février 2005, p. 451-5.
162. Voir le trentième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé et adopté le 23 mars 2005 (*Journaux*, p. 544, 546). On a apporté un rectificatif à la version française d'un rapport antérieur et modifié en conséquence la version française du mandat du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.
163. Voir, par exemple, les observations du Président Fraser dans les *Débats*, 26 mars 1990, p. 9756-8; 28 novembre 1990, p. 15854-5; 21 mars 1991, p. 18827-9; 26 février 1992, p. 7620-4. Voir les observations du Président Parent dans les *Débats*, 9 décembre 1997, p. 2945-6; 18 février 1998, p. 4070-1; 26 mars 1998, p. 5422-4. Voir les observations du Président Milliken dans les *Débats*, 19 mars 2001, p. 1836-7; 18 avril 2002, p. 10539-40; 27 novembre 2002, p. 1949-50.
164. Voir, par exemple, les décisions sur l'article 114 du Règlement concernant le remplacement de députés dans les *Débats*, 20 juin 1994, p. 5582-4, et la décision sur l'examen du projet de loi C-203 dans les *Débats*, 26 février 1992, p. 7620-4.
165. Voir, par exemple, les décisions du Président sur la recevabilité de certains rapports ou parties de rapports de comités dans les *Débats*, 27 septembre 1991, p. 2823-5; 28 avril 1992, p. 9801; 1^{er} juin 1992, p. 11162-3; 19 novembre 1992, p. 13599-604, 13654-8, 13661; 3 juin 2003, p. 6771-3.
166. Voir, par exemple, la décision du Président dans les *Débats*, 21 mars 1991, p. 18830; 26 mars 1991, p. 18991-3; 16 mars 1993, p. 17071-3; 3 juin 2003, p. 6810-4.
167. Voir, par exemple, la décision du Président dans les *Débats*, 9 décembre 1997, p. 2945-6; 26 novembre 1998, p. 10467-8; 1^{er} décembre 1998, p. 10731-3; 3 décembre 1998, p. 10863-6; 28 mars 2000, p. 5368-9; 16 avril 2002, p. 10463-4; 25 février 2003, p. 3988-9.
168. Voir la décision du Président établissant le bien-fondé à première vue d'une question de privilège dans les *Débats*, 4 décembre 1992, p. 14629-31.
169. Voir, par exemple, la décision du Président dans les *Débats*, 7 novembre 1996, p. 6225-6.
170. Voir, par exemple, la décision du Président dans les *Débats*, 22 février 2001, p. 1049-51, et les observations du Président (sur une question de privilège dans une affaire distincte) dans les *Débats*, 25 février 2003, p. 3988-9.

Chapter XIV

Notes on Standing Order 123 to 128:

- For an historical perspective on delegated legislation in the Canadian federal system, see Chapter 17 of *House of Commons Procedure and Practice*, pp. 686-7.
- The mandate of the Standing Joint Committee is found in Standing Order 108(4); in the *Statutory Instruments Act*, R.S.C. 1985, c. S-22, ss. 11(1) and 19, as amended in June 2003; and in the *Statute Revision Act*, R.S.C. 1985, c.S-20, sbs. 19(3). At the beginning of each session, the Joint Committee normally provides each House with the criteria under

Chapitre XIV

Notes de l'article 123 à 128 :

- Pour une perspective historique des décrets-lois au sein du système fédéral canadien, voir le chapitre 17 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 686-7.
- Le mandat du Comité mixte permanent est décrit à l'article 108(4) du Règlement; dans la *Loi sur les textes réglementaires*, L.R.C. 1985, ch. S-22, art. 11(1) et 19, telle que modifiée en juin 2003; et dans la *Loi sur la révision des lois*, L.R.C. 1985, ch. S-20, par. 19(3). Au début de chaque session, le Comité mixte informe habituellement la Chambre des

- which it intends to review the statutory instruments referred to it. See, for example, the First Report of the Standing Joint Committee, presented and adopted on October 21, 2004 (*Journals*, pp. 130, 132) in the First Session of the Thirty-Eighth Parliament.
3. For an example of when the Standing Joint Committee presented two disallowance reports on consecutive days in order to comply with this requirement, see *Journals*, February 11, 1999, p. 1500; February 12, 1999, p. 1504. Both of these reports were adopted in the Committee at the same time (see *Minutes of Proceedings of Meeting No. 18 of the First Session of the Thirty-Sixth Parliament*).
 4. For an example of when the House adjourned prior to the ordinary hour of daily adjournment and the report was deemed adopted, see *Journals*, December 12, 1991, pp. 938, 940 and *Debates*, December 12, 1991, pp. 6215-6, noting especially the remarks of the Speaker.
 5. Standing Order 126(2) suspends the provisions of Standing Order 45(5) in this case, but makes no mention of Standing Order 45(7). See *House of Commons Procedure and Practice*, p. 696, Note 68.
 6. *Journals*, October 14, 1971, p. 870. This Committee has been called the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations since June 1988 (*Journals*, June 2, 1988, p. 2778).
 7. *Debates*, October 14, 1971, pp. 8679-81.
 8. See pages 35-6 of the Third Report of the Special Committee on the Reform on the House of Commons, presented on June 18, 1985 (*Journals*, p. 839).
 9. The amendments were tabled on February 6, 1986 (*Journals*, p. 1652) and concurred in on February 13, 1986 (*Journals*, p. 1710). Clarifying changes to these Standing Orders were adopted in 1987. The report was presented on December 7, 1987 (*Journals*, pp. 1934-7) and concurred in on December 18, 1987 (*Journals*, p. 2017).
 10. See amendment to Standing Order 123(1) recommended in the Eleventh Report of the Standing Committee on Privileges and Elections presented on March 19, 1990 (*Journals*, pp. 1362-3) and adopted on April 11, 1990 (*Journals*, p. 1565). See also amendments to Standing Orders 123, 125, and 126 tabled as part of a group of Standing Order amendments on March 26, 1991 (*Journals*, pp. 2801, 2825) and adopted on April 11, 1991 (*Journals*, pp. 2929-30).
 11. *Journals*, June 19, 2003, p. 940.
 12. See the Fifty-Third Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs presented and concurred in on November 5, 2003 (*Journals*, p. 1237).
 13. See *Journals*, May 13, 2004, pp. 416-7; *Debates*, May 13, 2004, pp. 3115-6.
 14. See the Third Report of the Committee presented in the Second Session of the Thirty-Third Parliament (*Journals*, February 19, 1987, pp. 508-9); the Second, Third and Sixth Reports of the Committee presented in the Third Session of the Thirty-Fourth Parliament (*Journals*, October 10, 1991, p. 468; November 19, 1991, p. 682; November 19, 1992, p. 2078 respectively); the Third Report of the Committee presented in the First Session of the Thirty-Fifth Parliament (*Journals*, May 11, 1995, p. 1463); the Third and Fourth Reports of the Committee presented in the First Session of the Thirty-Sixth Parliament (*Journals*, February 11, 1999, p. 1500; February 12, 1999, p. 1504 respectively); the Second and Fourth Reports of the Committee presented in the First Session of the Thirty-Seventh Parliament (*Journals*, June 7, 2001, p. 505; December 6, 2001, p. 926); the Second Report of the Committee presented in the First Session of the Thirty-Eighth Parliament (*Journals*, May 9, 2005, p. 720). In each case except the first and the last, the recommendation of the Committee was agreed to.
 15. In the first case, the Third Report of the Committee was presented on February 19, 1987 and, pursuant to the Standing Orders then in place, a motion for concurrence in the report was placed on the *Notice Paper* in the name of the Chair of the Committee. Debate on the motion for concurrence then occurred (following some remarks from the Speaker expressing concern on the form of the report) on Wednesday, March 18, 1987 for a period of approximately 25 minutes. The report was referred back to the Standing Joint Committee for further consideration and the sitting was suspended until 2:00 p.m. that day. See *Journals*, March 18, 1987, p. 610. The matter was not resubmitted to the House. In the second case, the Second Report of the Committee was presented on critères à partir desquels il compte réviser les textes réglementaires dont il est saisi. Voir, par exemple, le premier rapport du Comité mixte permanent, présenté et adopté le 21 octobre 2004 (*Journaux*, p. 130, 132), lors de la première session de la trente-huitième législature.
 3. Pour un exemple de cas où le Comité mixte permanent a présenté deux rapports de désaveu deux jours de suite pour se conformer à cette exigence, voir les *Journaux*, 11 février 1999, p. 1500; 12 février 1999, p. 1504. Ces deux rapports ont été adoptés par le Comité au même moment (voir le *Procès-verbal* de la réunion n° 18 de la première session de la trente-sixième législature).
 4. Pour un exemple de cas où la Chambre s'est ajournée avant l'heure ordinaire d'ajournement quotidien et où le rapport a été réputé adopté, voir les *Journaux*, 12 décembre 1991, p. 938, 940, et les *Débats*, 12 décembre 1991, p. 6215-6, et en particulier les remarques du Président.
 5. L'article 126(2) du Règlement suspend les dispositions de l'article 45(5) dans ce cas, mais ne fait aucune mention de l'article 45(7). Voir *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, p. 696, note 68.
 6. *Journaux*, 14 octobre 1971, p. 870. Ce comité s'appelle le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation depuis juin 1988 (*Journaux*, 2 juin 1988, p. 2778).
 7. *Débats*, 14 octobre 1971, p. 8679-81.
 8. Voir les pages 37 et 38 du troisième rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présenté le 18 juin 1985 (*Journaux*, p. 839).
 9. Les propositions d'amendement ont été déposées le 6 février 1986 (*Journaux*, p. 1652) et adoptées le 13 février 1986 (*Journaux*, p. 1710). Des changements ont été adoptés en 1987 pour clarifier le libellé de ces articles. Le rapport a été présenté le 7 décembre 1987 (*Journaux*, p. 1934-7) et adopté le 18 décembre 1987 (*Journaux*, p. 2017).
 10. Voir l'amendement de l'article 123(1) du Règlement recommandé dans le onzième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, présenté le 19 mars 1990 (*Journaux*, p. 1362-3) et adopté le 11 avril 1990 (*Journaux*, p. 1565). Voir aussi les amendements aux articles 123, 125 et 126 du Règlement présentés dans le cadre d'une série d'amendements le 26 mars 1991 (*Journaux*, p. 2801, 2825) et adoptés le 11 avril 1991 (*Journaux*, p. 2929-30).
 11. *Journaux*, 19 juin 2003, p. 940.
 12. Voir le cinquante-troisième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté et adopté le 5 novembre 2003 (*Journaux*, p. 1237).
 13. Voir les *Journaux*, 13 mai 2004, p. 416-7; *Débats*, 13 mai 2004, p. 3115-6.
 14. Voir le troisième rapport du Comité présenté lors de la deuxième session de la trente-troisième législature (*Journaux*, 19 février 1987, p. 508-9); les deuxième, troisième et sixième rapports du Comité présentés lors de la troisième session de la trente-quatrième législature (*Journaux*, 10 octobre 1991, p. 468; 19 novembre 1991, p. 682; 19 novembre 1992, p. 2078 respectivement); le troisième rapport du Comité présenté lors de la première session de la trente-cinquième législature (*Journaux*, 11 mai 1995, p. 1463); les troisième et quatrième rapports du Comité présentés lors de la première session de la trente-sixième législature (*Journaux*, 11 février 1999, p. 1500; 12 février 1999, p. 1504 respectivement); les deuxième et quatrième rapports du Comité présentés lors de la première session de la trente-septième législature (*Journaux*, 7 juin 2001, p. 505; 6 décembre 2001, p. 926); le deuxième rapport du Comité présenté lors de la première session de la trente-huitième législature (*Journaux*, 9 mai 2005, p. 720). Dans chaque cas, sauf le premier et le dernier, la recommandation du Comité a été adoptée.
 15. Dans le premier cas, le troisième rapport du Comité a été présenté le 19 février 1987 et, conformément aux articles du Règlement alors en vigueur, une motion d'adoption du rapport a été inscrite au *Feuilleton des avis* au nom du président du Comité. Il s'est alors tenu un débat sur la motion portant adoption du rapport (le Président ayant formulé des craintes quant à la forme du rapport) le mercredi 18 mars 1987 pendant environ 25 minutes. Le rapport a été renvoyé de nouveau au Comité mixte permanent pour plus ample considération et la séance a été suspendue jusqu'à 14 heures ce jour-là. Voir les *Journaux*, 18 mars 1987, p. 610. La Chambre n'a plus été saisie de la question. Dans le second cas, le deuxième rapport du Comité a été présenté le

May 9, 2005 and, pursuant to the (revised) Standing Orders then in place, the Minister of Fisheries and Oceans gave notice of a motion not to concur in the Report but to refer the matter back to the Standing Joint Committee. Debate on the motion took place on Wednesday, June 8, 2005, between 1:00 and 2:00 p.m., for the full hour. The vote on the motion was then deferred to the expiry of Government Orders that day. The motion was adopted on a recorded division. See *Journals*, June 8, 2005, pp. 849-50, 853-4.

16. See for example, the Second Report of the Standing Joint Committee presented on April 8, 2003 (*Journals*, p. 664), where the Committee noted the divergence of rules and practices of the Senate and House as they related to the role, functions and powers of the Joint Committee. As well, in its Fourth Report to the House presented on June 12, 2003 (*Journals*, p. 915), the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House “encouraged the development of systems to ensure that the House and Members are made aware of the pre-publication of draft regulations.”

Chapter XV

Notes on Standing Order 129 to 147:

1. There are two classes of bills, namely public and private. A bill affecting private interests may be introduced as a public bill, if it touches upon a matter of public policy. Canadian authorities refer to this kind of public bill which affects private or third party rights as a hybrid bill (Bourinot, 4th ed., pp. 573-5; Beauchesne, 4th ed., pp. 274-5) and indicate the passage of such a bill would follow private bill procedure where applicable. Speaker Lamoureux, however, has indicated that in his opinion hybrid bills do not, in fact, exist in Canadian parliamentary practice (*Journals*, February 22, 1971, pp. 351-2).
2. Bourinot, 4th ed., pp. 558-9. For an example of a committee acting in this quasi-judicial function, see Issue No. 1 of the *Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on Bill S-10, An Act respecting the Canadian Institute of Chartered Accountants*, May 20 and May 30, 1990.
3. Various Speakers have been called upon to rule whether particular bills met the criteria of public or private legislation. See for example, Speakers' rulings in *Journals*, March 12, 1875, p. 213; October 23, 1975, pp. 795-6; and in *Debates*, February 2, 1911, cols. 2883-4; April 15, 1985, pp. 3699-700; November 19, 1996, pp. 6409-11.
4. In the First Session of the Twelfth Parliament (1911-12) for example, 38 private bills were introduced in the Senate and 66 in the House; in the Second Session of the Twenty-Second Parliament (1955), 28 private bills were introduced in the Senate and none in the House; and in the First Session of the Twenty-Ninth Parliament (1973-74), two private bills were introduced in the Senate and none in the House. It should be noted also that the passage of the *Dissolution and Annulment of Marriages Act* in August 1963 relieved the House of a great deal of private legislation. The passage of Bill S-14, *An Act respecting the laws prohibiting marriage between related persons* in December 1990 also decreased the number of private bills brought forward.
5. The original Rules pertaining to private bills (Nos. 49 to 74), adopted by the House in December 1867, were modified in 1876, 1883, 1887, 1893, 1903, 1906, 1927, 1934 and 1955. For 35 years after that (1955 to 1990), amendments to the text were of a technical nature. In March 1990, however, the Standing Orders were revised with respect to the publication of the rules in the *Canada Gazette*. In June 1994, the House removed the requirement for petitions for private bills to be filed

9 mai 2005 et, conformément aux articles (révisés) du Règlement en vigueur, le ministre des Pêches et des Océans a donné avis d'une motion visant à rejeter le rapport et à renvoyer de nouveau la question au Comité mixte permanent. Il s'est alors tenu un débat sur la motion le mercredi 8 juin 2005 entre 13 heures et 14 heures, pendant toute l'heure accordée. Le vote sur la motion a été différé à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement de ce jour-là. La motion a été adoptée à la suite d'un vote par appel nominal. Voir les *Journaux*, 8 juin 2005, p. 849-50, 853-4.

16. Voir, par exemple, le deuxième rapport du Comité mixte permanent présenté le 8 avril 2003 (*Journaux*, p. 664), dans lequel le Comité souligne la divergence des règles et des pratiques du Sénat et de la Chambre des communes relativement aux rôles, tâches et pouvoirs du Comité mixte. De même, dans son quatrième rapport, présenté le 12 juin 2003 (*Journaux*, p. 915), le Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes « encourage l'aménagement de systèmes permettant d'informer la Chambre et les députés de la prépublication des projets de règlements ».

Chapitre XV

Notes de l'article 129 à 147 :

1. Il y a deux catégories de projets de loi, nommément les projets de loi d'intérêt public et les projets de loi d'intérêt privé. Un projet de loi influant sur des intérêts privés peut être présenté comme projet de loi d'intérêt public, s'il touche à une question de politique publique. Les autorités canadiennes en la matière qualifient de projets hybrides ce genre de projets de loi d'intérêt public qui ont des répercussions sur des intérêts privés ou sur les droits d'une tierce partie (Bourinot, 4^e éd., p. 573-5 (version anglaise seulement); Beauchesne, 4^e éd., p. 280-1), et précisent que pour l'adoption d'un tel projet, on appliquera, s'il y a lieu, les modalités relatives aux projets de loi d'intérêt privé. Le Président Lamoureux a toutefois déclaré qu'à son avis, les projets de loi hybrides n'existent pas dans la pratique parlementaire canadienne (*Journaux*, 22 février 1971, p. 351-2).
2. Bourinot, 4^e éd., p. 558-9 (version anglaise seulement). Pour un exemple d'un comité s'acquittant de cette fonction quasi-judiciaire, voir le fascicule n° 1 des *Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le projet de loi S-10, Loi concernant l'Institut canadien des comptables agréés*, 20 mai et 30 mai 1990.
3. Divers Présidents ont été appelés à déterminer si un projet de loi en particulier satisfaisait aux critères visant les mesures législatives publiques ou privées. Voir, par exemple, les décisions de la présidence dans les *Journaux*, 12 mars 1875, p. 213; 23 octobre 1975, p. 795-6; et dans les *Débats*, 2 février 1911, col. 3011-3; 15 avril 1985, p. 3699-700; 19 novembre 1996, p. 6409-11.
4. Au cours de la première session de la douzième législature (1911-1912) par exemple, 38 projets de loi d'intérêt privé ont été présentés au Sénat et 66 à la Chambre; lors de la deuxième session de la vingt-deuxième législature (1955), 28 projets de loi de cette catégorie ont été présentés au Sénat et aucun à la Chambre; et durant la première session de la vingt-neuvième législature (1973 et 1974), deux projets de loi d'intérêt privé ont été présentés au Sénat et aucun à la Chambre. Signalons également que l'adoption en août 1963 de la *Loi sur la dissolution et l'annulation du mariage* a libéré la Chambre de l'étude d'un grand nombre de projets de loi d'intérêt privé. L'adoption, en décembre 1990, du projet de loi S-14, *Loi concernant le droit interdisant le mariage entre personnes apparentées*, a également réduit le nombre de présentations de projets de loi d'intérêt privé.
5. Les règles initiales régissant les projets de loi d'intérêt privé (articles 49 à 74), adoptées par la Chambre en décembre 1867, ont été modifiées en 1876, 1883, 1887, 1893, 1903, 1906, 1927, 1934 et 1955. Dans les 35 années qui ont suivi (1955 à 1990), seules des modifications de forme ont été apportées à leur libellé. En mars 1990, cependant, on a révisé les articles du Règlement portant sur la publication des règles dans la *Gazette du Canada*. En juin 1994, la

within the first six weeks of a session and for private bills to be presented within two weeks of a favourable report on the petition. The Standing Orders pertaining to the proceedings for the passage of public bills were greatly modified in 1968, 1982, 1985, 1991 and 1994 and these changes, as well as recent modifications to the manner of dealing with items under Private Members' Business, have affected the way that private bills proceed through the House. As well, pursuant to present Standing Order 108(3)(a), the consideration of business relating to private bills now falls under the mandate of the Standing Committee on Procedure and House Affairs.

6. Bourinot, 4th ed., p. 559.
7. For an example of the original publication in a new session and, later, notice of the publication of this Standing Order, see *Canada Gazette*, Part 1, dated January 31, 2004, pp. 171-2; February 7, 2004, p. 219.
8. Bourinot, 4th ed., p. 581. It is contrary to the law of Parliament for Members to engage in the promotion of private bills in Parliament for pecuniary reward; nor is any officer of the House allowed to transact private business before the House for profit (Bourinot, 4th ed., pp. 581-2).
9. See for example, Bill C-259, *An Act to extend the term of a patent relating to a certain food additive* (*Journals*, June 17, 1987, p. 1184) and Bill S-25, *An Act respecting Hudson's Bay Company* (*Journals*, June 17, 1970, p. 1026).
10. Prior to June 1994, petitions for private bills were to be filed within the first six weeks of each session, and private bills originating in the Commons were to be presented within two weeks after the petition had been reported upon favourably. Through concurrence in the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs on June 10, 1994 (*Journals*, p. 563), the relevant Standing Order (S.O.132) was deleted, and these time limits were thus no longer imposed.
11. It has happened that the Clerk of Petitions and the Examiner have reported the same day. See for example, *Journals*, April 1, 2004, p. 258; May 13, 2005, p. 752. For an example of a report by the Examiner of Petitions for Private Bills indicating insufficiency of notice, see *Journals*, February 7, 2000, p. 849.
12. For an example of this committee studying "insufficiency of notice" and making a subsequent report, see the proceedings with respect to Bill S-14, *An Act to amend the Act of incorporation of the Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America* in the Second Session of the Thirty-Sixth Parliament and, more specifically, the Eighteenth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled on March 1, 2000 (*Journals*, p. 1052) and concurred in on March 15, 2000 (*Journals*, p. 1397).
13. By agreeing to the second reading of a private bill, the House affirms the principle of the bill conditionally, subject to proof of the allegations of fact before the committee. The expediency of the measure is usually left for the consideration of a committee (Beauchesne, 6th ed., p. 291).
14. The Law Clerk may be called upon to advise the committee of any provisions in a private bill at variance with general laws and of any unusual provisions deserving special attention. Until June 1994, this responsibility formed part of a specific Standing Order (Standing Order 156) which was deleted through adoption of the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs (*Journals*, June 10, 1994, p. 563).
15. See Speaker's ruling in *Journals*, February 26, 1976, p. 1070.

Chambre a levé l'obligation de présenter les pétitions introductives de projets de loi d'intérêt privé dans les six premières semaines d'une session et de présenter les projets de loi eux-mêmes dans les deux semaines suivant un rapport favorable sur la pétition les concernant. Les dispositions régissant les modalités d'étude et d'adoption des projets de loi d'intérêt public, en revanche, ont subi d'importantes modifications en 1968, 1982, 1985, 1991 et 1994. Ces modifications, à l'instar d'autres changements récents à la façon de traiter les affaires relevant des « Affaires émanant des députés », ont influé sur le processus d'acheminement des projets de loi d'intérêt privé à la Chambre. De plus, en vertu de l'actuel article 108(3)(a) du Règlement, la prise en considération des travaux relatifs aux projets de loi d'intérêt privé relève maintenant du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

6. Bourinot, 4^e éd., p. 559 (version anglaise seulement).
7. Pour un exemple de la publication originale au début d'une nouvelle session et, plus tard, d'un avis de la publication de l'article en question, voir la *Gazette du Canada*, Partie 1, en date du 31 janvier 2004, p. 171-2; 7 février 2004, p. 219.
8. Bourinot, 4^e éd., p. 581 (version anglaise seulement). Il est contraire aux principes parlementaires qu'un député fasse la promotion au Parlement d'un projet de loi d'intérêt privé contre une gratification financière; aucun fonctionnaire de la Chambre ne peut non plus participer à des affaires d'intérêt privé à la Chambre contre rémunération ou à son avantage personnel (Bourinot, 4^e éd., p. 581-2, version anglaise seulement).
9. Voir, par exemple, le projet de loi C-259, *Loi prolongeant la durée du brevet relatif à un additif alimentaire* (*Journals*, 17 juin 1987, p. 1184), et le projet de loi S-25, *Loi concernant la Compagnie de la Baie d'Hudson* (*Journals*, 17 juin 1970, p. 1026).
10. Avant juin 1994, les pétitions introductives de projets de loi d'intérêt privé devaient être présentées dans les six premières semaines d'une nouvelle session, et les projets de loi émanant de la Chambre devaient eux-mêmes être présentés dans les deux semaines suivant un rapport favorable sur la pétition les concernant. En adoptant le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, le 10 juin 1994 (*Journals*, p. 563), la Chambre a supprimé l'article 132 et, ce faisant, les délais relatifs à la présentation des pétitions.
11. Il est déjà arrivé que le greffier des pétitions et l'examineur fassent dépôt du rapport le même jour. Voir, par exemple, les *Journals*, 1^{er} avril 2004, p. 258; 13 mai 2005, p. 752. Pour un exemple de rapport dans lequel l'examineur des pétitions introductives de projets de loi d'intérêt privé indique « qu'il est douteux que l'avis soit suffisant », voir les *Journals*, 7 février 2000, p. 849.
12. Pour un exemple de l'examen qu'a fait ce comité dans le cas de « l'avis insuffisant » et du rapport subséquent qui en a résulté, voir les délibérations sur le projet de loi S-14, *Loi modifiant la Loi constituant en personne morale le Conseil des anciens de la section canadienne de l'Église morave d'Amérique*, dans la deuxième session de la trente-sixième législature et, en particulier, le dix-huitième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 1^{er} mars 2000 (*Journals*, p. 1052) et adopté le 15 mars 2000 (*Journals*, p. 1397).
13. En acceptant qu'un projet de loi d'intérêt privé soit lu pour la deuxième fois, la Chambre accepte le principe dont il s'inspire à titre conditionnel, sous réserve de confirmation ultérieure des faits lors de l'étude en comité. Pour des raisons de commodité, elle s'en remet souvent au comité pour ce qui est d'apprécier la pertinence de la mesure (Beauchesne, 6^e éd., p. 302).
14. Le Légiste peut être appelé à conseiller le comité, au sujet, par exemple, de dispositions de projets de loi d'intérêt privé pouvant être inconciliables avec les lois d'intérêt général, ou de toute disposition méritant une attention particulière. Jusqu'en juin 1994, cette responsabilité relevait de l'article 156 du Règlement, supprimé par adoption du vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (*Journals*, 10 juin 1994, p. 563).
15. Voir la décision du Président dans les *Journals*, 26 février 1976, p. 1070.

16. Bourinot, 4th ed., p. 622. Examples can be found in the *Journals* of private bills originating in the Senate for which petitions were not tabled in the House.
17. From the First Session of the Twenty-First Parliament (1949) to June 2005 of the First Session of the Thirty-Eighth Parliament inclusive, only 20 of the 545 private bills considered in Parliament were introduced in the House.
18. For procedures relative to passage of a private bill originating in the Senate, see the entry in the Index to the *Journals* of the House for Bill S-11, *British Columbia Telephone Company Act*, in the First Session of the Thirtieth Parliament (1974-76). For procedures relative to passage of a private bill originating in the House of Commons, see the entry in the Index to the *Journals* for Bill C-1001, *Bell Canada Act*, in the Third Session of the Thirtieth Parliament (1977-78). For procedures relative to committee proceedings when a petition *against* a private bill has been received by the legislative committee, see text of committee evidence on Bill S-10, *An Act respecting the Canadian Institute of Chartered Accountants*, in the Second Session of the Thirty-Fourth Parliament (1989-91).

Chapter XVI

Notes on Standing Order 148:

1. *Parliament of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. P-1, s. 50-3; R.S.C. 1985, c. 42 (1st Supp.), s. 2; S.C. 1991, c. 20, s. 2; S.C. 1997, c. 32, s. 1. See also *Debates*, October 29, 1997, pp. 1291-6.
2. *Journals*, May 19, 1868, p. 414. See also S.C. 1867-68, c. 27.
3. *Debates*, July 9, 1906, col. 7465. See also 1906 Rule 56 as compared to 1867 Rule 102. This rule concerning salaries remained in existence until 1994 (see Standing Order 149).
4. *Debates*, October 9, 1979, p. 6; Ninth Report of the Special Committee on Standing Orders and Procedure, tabled on June 22, 1983 (*Journals*, pp. 6073-4); First Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, tabled on December 19, 1984 (*Journals*, p. 211). See also Commons *Debates* Index for 1980-83 and 1984-86, under "House of Commons—Internal Economy Commission".
5. *Debates*, June 27, 1985, pp. 6327-32.
6. *Debates*, October 29, 1997, pp. 1291-6.
7. See the minutes of the Board of Internal Economy for February 15, 1994. See also *Debates*, February 17, 1994, p. 1507. For examples of minutes being tabled, see *Journals*, May 12, 1994, p. 461; December 4, 1998, p. 1400; March 12, 2004, p. 179.
8. See the First Report of the Special Committee on the Reform of the House of Commons, tabled on December 20, 1984 (*Journals*, p. 211). The recommendation was adopted on June 27, 1985 (*Journals*, pp. 918-9).
9. The last tabling relating exclusively to a committee budget was on June 21, 1994 (*Journals*, p. 647). Before the regular tabling of all Board minutes, extracts relating to committees were tabled in accordance with Standing Order 148(2). See for example, *Journals*, April 13, 1987, p. 743; January 15, 1991, pp. 2560-1; June 10, 1993, p. 3197.

Note on Standing Orders 149 and 150:

1. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled June 8, 1994 (*Journals*, p. 545) and adopted June 10, 1994 (*Journals*, p. 563). For the history of these former Standing Orders, see the first edition of the *Annotated Standing Orders of the House of Commons*, published in April 1989.

16. Bourinot, 4^e éd., p. 622 (version anglaise seulement). On trouve dans les *Journaux* des exemples de projets de loi d'intérêt privé émanant du Sénat à l'égard desquels aucune pétition n'a été présentée à la Chambre.
17. De la première session de la vingt et unième législature (1949) à juin 2005 de la première session de la trente-huitième législature inclusivement, seuls 20 des 545 projets de loi d'intérêt privé examinés au Parlement ont été présentés à la Chambre.
18. Pour un exemple des modalités d'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé émanant du Sénat, voir l'inscription faite dans l'Index des *Journaux* relativement au projet de loi S-11, *Loi concernant la « British Columbia Telephone Company »*, au cours de la première session de la trentième législature (de 1974 à 1976). Pour un exemple des modalités d'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé émanant de la Chambre des communes, voir l'inscription faite dans l'Index des *Journaux* relativement au projet de loi C-1001, *Loi sur Bell Canada*, au cours de la troisième session de la trentième législature (1977-1978). Pour un exemple des modalités de délibérations lorsque le comité législatif reçoit une pétition *défavorable* à un projet de loi d'intérêt privé, voir les témoignages reçus en comité au sujet du projet de loi S-10, *Loi concernant l'Institut canadien des comptables agréés*, dans la deuxième session de la trente-quatrième législature (1989-1991).

Chapitre XVI

Notes de l'article 148 :

1. Voir la *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, art. 50-3; L.R.C. 1985, ch. 42 (1^{er} suppl.), art. 2; L.C. 1991, ch. 20, art. 2; L.C. 1997, ch. 32, art. 1. Voir également les *Débats*, 29 octobre 1997, p. 1291-6.
2. *Journaux*, 19 mai 1868, p. 414. Voir également S.C. 1867-1868, ch. 27.
3. *Débats*, 9 juillet 1906, col. 7676. Voir également la règle 56 de 1906, en la comparant à la règle 102 de 1867. Cette règle sur les salaires est demeurée en place jusqu'en 1994 (voir l'article 149 du Règlement).
4. *Débats*, 9 octobre 1979, p. 6; neuvième rapport du Comité spécial du Règlement et de la procédure, déposé le 22 juin 1983 (*Journaux*, p. 6073-4); premier rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, déposé le 19 décembre 1984 (*Journaux*, p. 211). Voir également l'index des *Débats* de la Chambre des communes, pour 1980-1983 et 1984-1986, à la rubrique « Chambre des communes, Commission de l'économie interne ».
5. *Débats*, 27 juin 1985, p. 6327-32.
6. *Débats*, 29 octobre 1997, p. 1291-6.
7. Voir le procès-verbal du 15 février 1994 du Bureau de régie interne. Voir aussi les *Débats*, 17 février 1994, p. 1507. Pour des exemples de dépôt de procès-verbaux, voir les *Journaux*, 12 mai 1994, p. 461; 4 décembre 1998, p. 1400; 12 mars 2004, p. 179.
8. Voir le premier rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, déposé le 20 décembre 1984 (*Journaux*, p. 211). La recommandation a été adoptée le 27 juin 1985 (*Journaux*, p. 918-9).
9. Le dernier dépôt se rapportant exclusivement au budget d'un comité s'est fait le 21 juin 1994 (*Journaux*, p. 647). Avant qu'on ne commence à déposer régulièrement l'ensemble des procès-verbaux du Bureau, des extraits portant sur les comités étaient déposés en vertu de l'article 148(2) du Règlement. Voir, par exemple, les *Journaux*, 13 avril 1987, p. 743; 15 janvier 1991, p. 2560-1; 10 juin 1993, p. 3197.

Note des articles 149 et 150 :

1. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 8 juin 1994 (*Journaux*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563). Pour l'historique de ces anciens articles, voir la première édition du *Règlement annoté de la Chambre des communes*, publiée en avril 1989.

Notes on Standing Order 151:

1. Bourinot, 4th ed., p. 184. Bourinot cites Hatsell, Volume II, p. 265. Nonetheless, control of the House over all matters relating to its publications has always been carefully maintained. See for example, *Debates*, November 4, 1987, pp. 10725-6.
2. *Parliament of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. P-1; *Parliamentary Employment and Staff Relations Act*, S.C. 1986, c. 41.
3. As Chair of the Board of Internal Economy and “Minister” for the House, the Speaker naturally retains a strong influence in personnel management questions. Similarly, on behalf of the House, the Standing Committee on Procedure and House Affairs occasionally makes recommendations on such matters, pursuant to its mandate under Standing Order 108(3)(a).
4. Safe-keeping was doubly important in the early years of Confederation since many House documents were original copies made available to Members only after they had been recopied by hand (*Debates*, April 9, 1878, p. 1823).

Notes on Standing Order 152:

1. From 1867 to 1994, the Standing Orders also required the Clerk to have a certified copy of the *Journals* delivered to the Governor General each day. This section was deleted in June 1994. See the Twenty-Fourth Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled June 1, 1994 (*Journals*, p. 516) and adopted June 3, 1994 (*Journals*, p. 529). For the history of this former rule, see Standing Order 152(1) in the first edition of the *Annotated Standing Orders of the House of Commons*, published in April 1989.
2. *Rules and Standing Orders of the Legislative Assembly of Canada*, 1854, Standing Order III.

Notes on Standing Order 153:

1. Although the Standing Order specifies that it is the duty of the Clerk, responsibility for the preparation of the “List of Reports and Returns” is in fact delegated to the Law Clerk and Parliamentary Counsel.
2. See 1868 Rule 106. Between 1961 and 1994, this Standing Order contained a second section, requiring the Clerk to send two copies of every bill to the Department of Justice so that it could be examined for compliance with the *Canadian Bill of Rights*. This requirement was deleted in June 1994. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled June 8, 1994 (*Journals*, p. 545) and adopted June 10, 1994 (*Journals*, p. 563). For the history of this former rule, see Standing Order 153(2) in the first edition of the *Annotated Standing Orders of the House of Commons*, published in April 1989.
3. Bourinot, 2nd ed., p. 218, note 2.

Notes on Standing Order 154:

1. *Debates*, June 27, 1986, pp. 14967-8. Members have insisted that messages regarding bills be printed in full in the *Journals*. See *Debates*, May 31, 1994, pp. 4619, 4661. In the past, messages about bills to which the Senate had proposed amendments were occasionally read in the House. See *Debates*, August 13, 1987, pp. 8056-7.
2. Bourinot, 1st ed., p. 397.
3. Bourinot, 4th ed., p. 272.
4. Beauchesne, 1st ed., pp. 151-2.

Note on Standing Order 155:

1. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled June 8, 1994 (*Journals*, p. 545) and adopted June 10, 1994 (*Journals*, p. 563). For the history of this former Standing Order, see the first edition of the *Annotated Standing Orders of the House of Commons*, published in April 1989.

Note on Standing Order 156:

1. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled June 8, 1994 (*Journals*, p. 545) and adopted June 10, 1994 (*Journals*, p. 563). For the history of this former

Notes de l'article 151 :

1. Bourinot, 4^e éd., p. 184 (version anglaise seulement). Bourinot cite Hatsell, volume II, p. 265 (version anglaise seulement). Néanmoins, la mainmise de la Chambre sur toutes les questions relatives à ces publications a toujours été soigneusement maintenue. Voir, par exemple, les *Débats*, 4 novembre 1987, p. 10725-6.
2. *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1; *Loi sur les relations de travail au Parlement*, S.C. 1986, ch. 41.
3. En tant que président du Bureau de régie interne et « ministre » chargé de la Chambre des communes, le Président conserve naturellement un rôle influent dans les questions de gestion du personnel. En outre, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre fait fréquemment, au nom de la Chambre, des recommandations à ce sujet, conformément à l'alinéa 108(3)a) du Règlement.
4. Au cours des premières années de la Confédération, la conservation des documents était d'autant plus importante qu'il s'agissait souvent d'originaux dont les députés n'obtenaient communication qu'une fois qu'ils avaient été recopiés à la main (*Débats*, 9 avril 1878, p. 1848).

Notes de l'article 152 :

1. De 1867 à 1994, le Règlement obligeait aussi le Greffier à faire livrer quotidiennement une copie certifiée des *Journaux* au Gouverneur général, obligation supprimée en juin 1994. Voir le vingt-quatrième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 1^{er} juin 1994 (*Journaux*, p. 516) et adopté le 3 juin 1994 (*Journaux*, p. 529). Pour l'historique de cette ancienne règle, voir le paragraphe 152(1) dans la première édition du *Règlement annoté de la Chambre des communes*, publiée en avril 1989.
2. *Règlement de l'Assemblée législative du Canada*, 1854, article III (version anglaise seulement).

Notes de l'article 153 :

1. Bien que l'article précise que cette tâche incombe au Greffier, la responsabilité de l'établissement d'une « liste des rapports et états » est en fait déléguée au Légiste et Conseiller parlementaire.
2. Voir l'article 106 du Règlement de 1868. Entre 1961 et 1994, cet article contenait un second paragraphe obligeant le Greffier à faire parvenir deux copies de chacun des projets de loi au ministère de la Justice afin qu'on puisse en vérifier la conformité avec la *Déclaration canadienne des droits*. Cette exigence a été supprimée en juin 1994. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 8 juin 1994 (*Journaux*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563). Pour l'historique de cette ancienne règle, voir le paragraphe 153(2) dans la première édition du *Règlement annoté de la Chambre des communes*, publiée en avril 1989.
3. Bourinot, 2^e éd., p. 218, note 2 (version anglaise seulement).

Notes de l'article 154 :

1. *Débats*, 27 juin 1986, p. 14967-8. Les députés ont insisté pour qu'on imprime au long dans les *Journaux* les messages concernant les projets de loi. Voir les *Débats*, 31 mai 1994, p. 4619, 4661. Auparavant, les messages concernant les projets de loi auxquels le Sénat avait proposé des amendements étaient parfois lus à la Chambre. Voir les *Débats*, 13 août 1987, p. 8056-7.
2. Bourinot, 1^{er} éd., p. 397 (version anglaise seulement).
3. Traduction de Bourinot, 4^e éd., p. 272.
4. Traduction de Beauchesne, 1^{er} éd., p. 151-2.

Note de l'article 155 :

1. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 8 juin 1994 (*Journaux*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563). Pour l'historique de cet ancien article, voir la première édition du *Règlement annoté de la Chambre des communes*, publiée en avril 1989.

Note de l'article 156 :

1. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 8 juin 1994 (*Journaux*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563). Pour l'historique

Standing Order, see the first edition of the *Annotated Standing Orders of the House of Commons*, published in April 1989.

Notes on Standing Order 157:

1. For example, although the Standing Order was silent on the point, some Members felt that as the officer responsible for the buildings, the Sergeant-at-Arms had a right, if not a duty, to reside in the parliament buildings. For discussions about his living quarters, see *Debates*, March 31, 1892, cols. 784-6; August 9, 1904, col. 8987; March 27, 1911, col. 6175.
2. *Journals*, March 22, 1927, pp. 338-9.
3. See, for example, *Journals*, May 20, 1964, pp. 331-7; March 16, 1971, pp. 415-6.
4. See the Twenty-Seventh Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, tabled June 8, 1994 (*Journals*, p. 545) and adopted June 10, 1994 (*Journals*, p. 563).

Notes on Standing Order 158:

1. The fee is also payable by any stranger wishing to be released from the custody of the Sergeant-at-Arms after having been committed to the latter's custody for any other reason deemed appropriate by the House, and as expressed in a House Order to that effect.
2. See *Journals*, March 2, 1967, p. 1482, for an example of a special discharge order.
3. An amusing discussion on this subject may be found in *Debates*, March 22, 1927, p. 1427.
4. *Debates*, May 10, 1879, p. 1940; May 12, 1879, pp. 1943-4, 1980-2.
5. *Journals*, February 24, 1880, pp. 58-9.
6. See, for example, *Debates*, May 10, 1899, col. 2897.
7. *Debates*, March 2, 1911, cols. 4468-9. In another case, an apparently over-zealous Sergeant-at-Arms ordered a black Methodist minister out of the building, an action for which he was sharply criticized (*Debates*, April 15, 1910, cols. 7182-3). See also *Debates*, February 28, 1890, cols. 1278-9.
8. *Debates*, February 9, 1962, p. 733.
9. *Debates*, August 24, 1964, p. 7177. See also contemporary newspaper accounts.
10. *Debates*, May 18, 1966, p. 5268; May 19, 1966, p. 5287. See also contemporary newspaper accounts.
11. *Debates*, March 2, 1967, pp. 13669-70. A few weeks later a Member introduced a bill to amend the *Criminal Code* as a consequence of this incident (*Debates*, April 19, 1967, p. 15081).
12. *Debates*, May 11, 1970, p. 6796; May 12, 1970, pp. 6843-4. The Standing Committee on Procedure and Organization studied and reported on the whole question of security (*Journals*, March 16, 1971, pp. 415-6).
13. *Debates*, June 20, 1973, p. 4945; January 25, 1983, p. 22187; April 14, 1986, p. 12188; June 1, 1987, pp. 6584, 6595-6; November 28, 1989, p. 6342. In this last case, the galleries were temporarily cleared.
14. A Member was accused of complicity in the demonstration, but the Speaker ruled out this allegation after the Member denied it. See *Debates*, October 17, 1990, p. 14277; October 18, 1990, pp. 14359-68; November 6, 1990, pp. 15177-81.
15. See the Twenty-Fourth Report of the Standing Committee on Privileges and Elections, tabled March 6, 1991 (*Journals*, p. 2666).
16. *Debates*, October 17, 1970, p. 328; May 17, 1973, p. 3867; September 12, 1983, p. 26987; May 5, 2004, p. 2812. A related example includes *Debates*, June 17, 1966, p. 6574.

Notes on Standing Order 159:

1. See 1868 Rule 103 and 1906 Rule 57.
2. A 1975 procedure committee report underscores how radically the House's (and Members') workload has increased (*Journals*, July 18, 1975, pp. 725-6). See also *Debates*, November 1, 1979, pp. 841-3; November 2, 1979, pp. 923-6.

de cet ancien article, voir la première édition du *Règlement annoté de la Chambre des communes*, publiée en avril 1989.

Notes de l'article 157 :

1. Ainsi, malgré le silence du Règlement à ce sujet, certains députés estimaient qu'en tant que responsable des bâtiments, le Sergent d'armes avait le droit, sinon l'obligation, de résider dans les édifices du Parlement. Sur cette question de résidence, voir les *Débats*, 31 mars 1892, col. 803-5; 9 août 1904, col. 9118; 27 mars 1911, col. 6460.
2. *Journaux*, 22 mars 1927, p. 338-9.
3. Voir, par exemple, les *Journaux*, 20 mai 1964, p. 331-7; 16 mars 1971, p. 415-6.
4. Voir le vingt-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé le 8 juin 1994 (*Journaux*, p. 545) et adopté le 10 juin 1994 (*Journaux*, p. 563).

Notes de l'article 158 :

1. Le paiement de l'amende est également un préalable à la mise en liberté, par le Sergent d'armes, des étrangers placés sous sa garde pour quelque autre raison jugée pertinente par la Chambre et consignée dans un ordre à cet effet.
2. On trouvera dans les *Journaux* du 2 mars 1967, p. 1482, un exemple d'ordre spécial de mise en liberté.
3. Les *Débats* du 22 mars 1927, p. 1422, rapportent une discussion amusante à ce sujet.
4. *Débats*, 10 mai 1879, p. 1951; 12 mai 1879, p. 1955, 1989-91.
5. *Journaux*, 24 février 1880, p. 58-9.
6. Voir, par exemple, les *Débats*, 10 mai 1899, col. 2923.
7. *Débats*, 2 mars 1911, col. 4679-80. Dans un autre cas, dû apparemment à un excès de zèle, le Sergent d'armes ordonna à un pasteur méthodiste noir de quitter l'édifice, ce qui lui valut de sévères remontrances (*Débats*, 15 avril 1910, col. 7565-6). Voir également les *Débats*, 28 février 1890, col. 1306.
8. *Débats*, 9 février 1962, p. 778.
9. *Débats*, 24 août 1964, p. 7365. Voir également les comptes rendus de l'incident dans les journaux de l'époque.
10. *Débats*, 18 mai 1966, p. 5268; 19 mai 1966, p. 5287. Voir également les comptes rendus de l'incident dans les journaux de l'époque.
11. *Débats*, 2 mars 1967, p. 13669-70. Cet incident amena un député à déposer quelques semaines plus tard un projet de loi visant à modifier le *Code criminel* (*Débats*, 19 avril 1967, p. 15081).
12. *Débats*, 11 mai 1970, p. 6796; 12 mai 1970, p. 6843-4. Le Comité permanent de la procédure et de l'organisation étudia la question de la sécurité et en fit rapport (*Journaux*, 16 mars 1971, p. 415-6).
13. *Débats*, 20 juin 1973, p. 4945; 25 janvier 1983, p. 22187; 14 avril 1986, p. 12188; 1^{er} juin 1987, p. 6584, 6595-6; 28 novembre 1989, p. 6342. Dans ce dernier cas, on avait temporairement fait évacuer la tribune.
14. Un député avait été accusé de complicité dans cette démonstration; ce dernier s'étant dégagé de toute responsabilité à cet égard, le Président a déclaré irrecevables les allégations portées contre lui. Voir les *Débats*, 17 octobre 1990, p. 14277; 18 octobre 1990, p. 14359-68; 6 novembre 1990, p. 15177-81.
15. Voir le vingt-quatrième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, déposé le 6 mars 1991 (*Journaux*, p. 2666).
16. *Débats*, 17 octobre 1970, p. 328; 17 mai 1973, p. 3867; 12 septembre 1983, p. 26987; 5 mai 2004, p. 2812. On retrouve un exemple analogue dans les *Débats*, 17 juin 1966, p. 6574.

Notes de l'article 159 :

1. Voir l'article 103 du Règlement de 1868 et l'article 57 du Règlement de 1906 (version anglaise seulement).
2. Comme le soulignait un rapport de comité de procédure en 1975, l'envergure des travaux de la Chambre (et des députés) a augmenté radicalement (*Journaux*, 18 juillet 1975, p. 725-6). Voir également les *Débats*, 1^{er} novembre 1979, p. 841-3; 2 novembre 1979, p. 923-6.